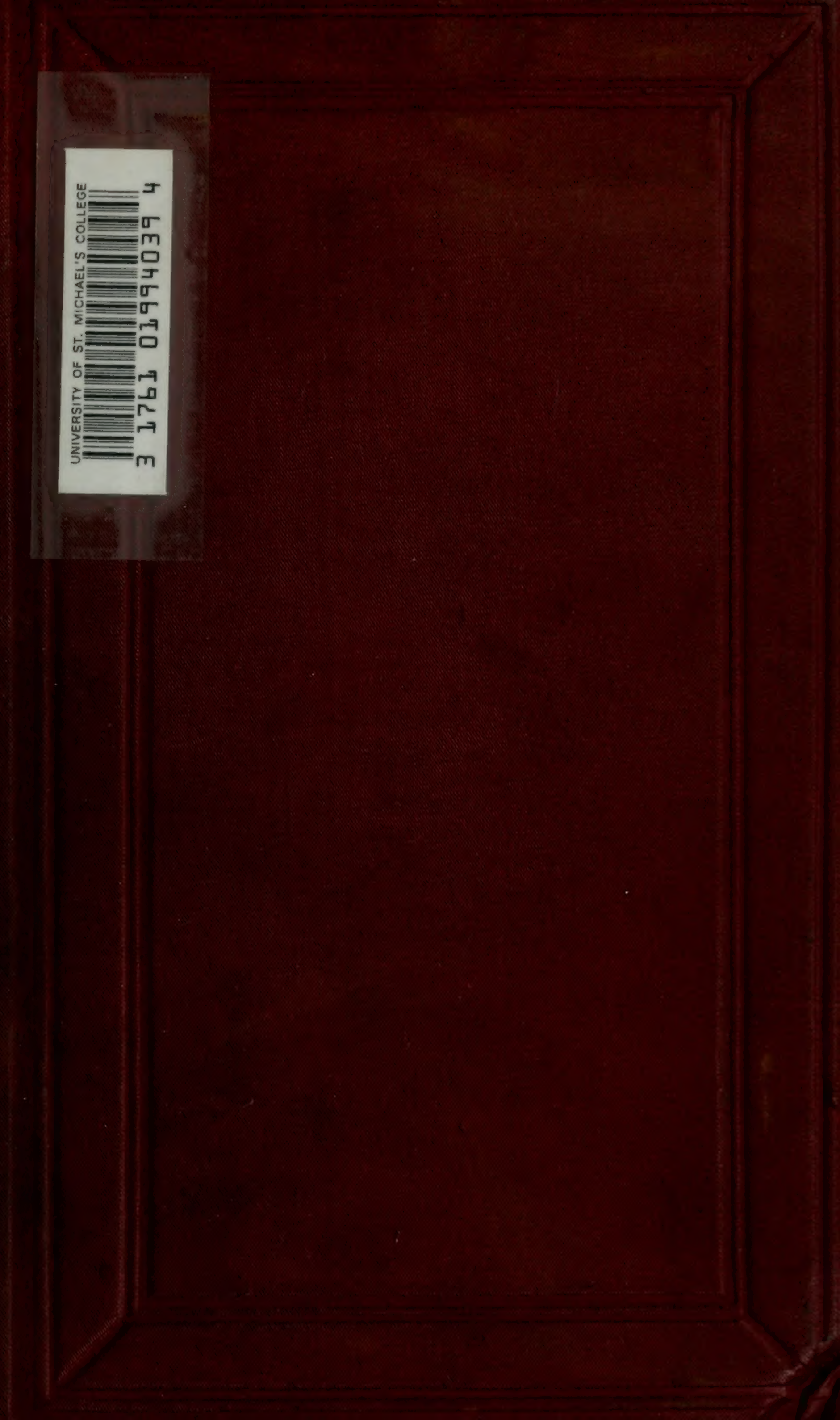

UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
3 1761 01994039 4

CHESNELONG

DU MÊME AUTEUR

Traité élémentaire de philosophie, grand in-8°. Chez Cattier, à Tours.

L'Église et les Belles-Lettres (2e édition), in-12 de 400 pages. Chez Vitte, à Lyon.

La Civilisation chrétienne (en collaboration), 2 vol. grand in-8° illustrés, de 400 et 460 pages. Chez Bloud et Barral, à Paris.

Jésus, l'ami du Prêtre, in-8°. Imprimerie Saint-Yves, à Ploërmel.

Prêtre et Victime, in-8°. Imprimerie Mopty, à Arras.

Un Lamennais inconnu. (Correspondance inédite, publiée avec une introduction et des notes). Librairie académique Perrin, à Paris.

Apôtre et Apostat : *Vie populaire de Lamennais* (15e mille), bel in-4° illustré. Chez Desclée, à Paris.

Jean-Marie de Lamennais *(Couronné par l'Académie française)*, 5e mille, 2 vol. in-8° avec portraits. Chez Desclée, à Paris.

Le Bienheureux Grignion de Montfort, 5e mille, in-8° avec portrait. Chez Desclée, à Paris.

Le Frère Cyprien, in-8° de 500 pages avec portrait. Chez Lafolye, à Vannes.

Le Général de Lamoricière, (10e mille, épuisé), grand in-8 illustré. Chez Desclee, à Paris.

Histoire de la Congrégation de Savigny, 3 vol. in-8° publiés par la *Société d'Histoire de Normandie*. Chez Alph. Picard, à Paris.

L'instruction primaire dans l'ancien diocèse d'Avranches avant la Révolution, in-8°. Chez Picard, à Paris.

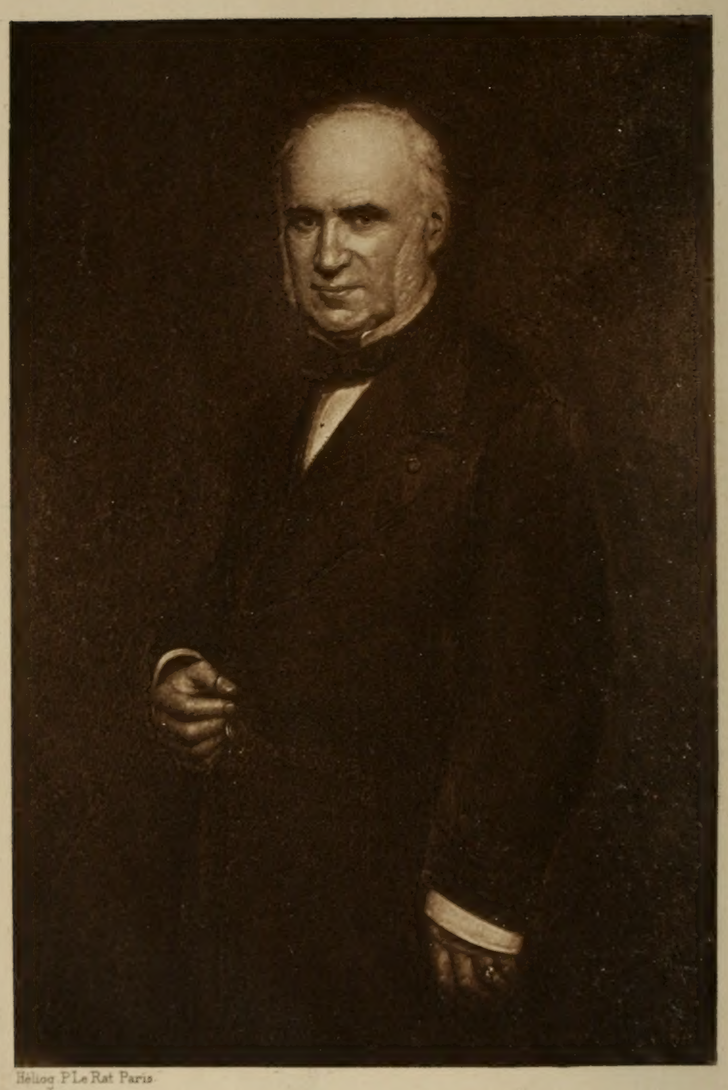
Les écoles de Cherbourg avant la Révolution et les origines du Lycée de Cherbourg, in-8°. Chez Picard, à Paris.

Le Collège de Mortain depuis les origines jusqu'à la Révolution in-8°. Chez Picard, à Paris.

Recherches sur les origines du Collège d'Avranches, in-8°. Chez Picard, à Paris.

Mortain et ses environs, grand in-folio richement illustré. Chez Lemâle, au Havre.

La Retraite de Vannes, in-8°. Imprimerie Lafolye, à Vannes.



Héliog. P. Le Rat Paris.

CHARLES CHESNELONG

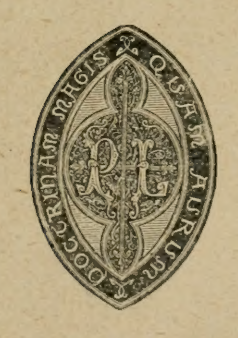
1820 - 1899

Mgr LAVEILLE
VICAIRE GÉNÉRAL DE MEAUX
LAURÉAT DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

CHESNELONG

SA VIE
SON ACTION CATHOLIQUE
ET
PARLEMENTAIRE

(1820-1899)



PARIS
P. LETHIELLEUX, LIBRAIRE-ÉDITEUR
10, RUE CASSETTE, 10
1913

NIHIL OBSTAT

T. BIZORD,

Can. Censor.

Meldis, die xxx[a] Januarii 1913

IMPRIMATUR

Alfred BAUDRILLART

v. g., rector.

Parisiis, die xxxi[a] Januarii 1913

A SA GRANDEUR

MONSEIGNEUR CHESNELONG

ARCHEVÊQUE DE SENS

JE DÉDIE CETTE VIE

DE L'APÔTRE ET DU PATRIOTE

DONT IL EST

LE GLORIEUX HÉRITIER

LETTRE

DE S. G. MONSEIGNEUR CHESNELONG

ARCHEVÊQUE DE SENS

Orthez, le 6 *janvier* 1913.

Cher Monseigneur,

Je vous remercie d'avoir voulu me dédier le beau livre que vous avez consacré à la mémoire de mon bien-aimé père.

Je vois dans ce délicat hommage plus qu'une aimable attention, digne d'un cœur tel que le vôtre ; j'y vois une pensée de foi : prêtre, vous avez voulu honorer la plénitude du sacerdoce dont a été investi, malgré son indignité, un des fils de votre héros.

A l'expression de ma gratitude pour une délicatesse d'ordre tout surnaturel, il m'est doux d'ajouter celle de ma reconnaissance émue pour la conscience et le talent que vous avez mis à retracer la vie du grand chrétien dont la tendresse, les conseils

et les exemples ont été et demeurent l'honneur et la fierté de ses enfants.

Vous avez voulu conserver aux générations futures le souvenir d'un Français, serviteur passionné de son pays, à la prospérité et à la grandeur duquel il travailla sans relâche, pendant trente ans, avec un dévouement qui ne recula jamais devant un labeur, un désintéressement qui l'empêcha toujours de rechercher ou de fuir une responsabilité.

Vous avez voulu dégager, par-dessus tout, les exemples d'un catholique, modèle, dans la vie privée, de hautes vertus, — dont la prière et l'amour de la sainte Eucharistie soutenaient les énergies, — défenseur infatigable, dans la vie publique, des droits et des libertés religieuses, soit en dehors du Parlement, sur le terrain des œuvres, où beaucoup des organisations qu'il fut appelé à poursuivre, à diriger ou à créer, témoignent encore de la vitalité qu'il leur donna, soit dans les Assemblées successives dont il fit partie : au Corps Législatif, où son premier effort marqua une victoire pour les droits du Saint-Siège, — à l'Assemblée Nationale, où il ne cessa de faire entendre les revendications chrétiennes, — au Sénat, où, après des luttes mémorables, ses derniers accents furent un cri de protestation en faveur de la liberté d'enseignement et du respect de la conscience des pères de famille.

Vous avez conduit votre œuvre de main de maître ; vous avez si parfaitement pénétré l'âme de mon bien-aimé père, que nous, ses fils et ses

confidents, nous avons pu nous demander, en lisant votre récit, si vous n'aviez pas été du nombre des privilégiés à qui cette âme s'était ouverte et qui avaient été admis à apprécier, avec nous, tout ce qu'elle renfermait de noblesse, d'élévation, de vaillance et de loyauté.

Vous avez compris l'esprit de foi qui dominait toutes ses pensées, dirigeait tous ses actes, enflammait son intrépide ardeur, rendait implacable, — quelle que fût son inlassable courtoisie envers les personnes, — sa véhémence contre l'erreur, fortifiait son intransigeance sur les principes, sa vigueur à les exposer, à les défendre, à en revendiquer le respect, à en affirmer la pérennité indéfectible, inspirait son zèle d'apôtre au service de la vérité et de la charité.

Vous nous avez redit ses joies, qui trouvaient un épanouissement facile dans la sensibilité et la bonté de son cœur, — ses souffrances, d'autant plus vivement ressenties que, plus nettement, il voyait compromises les ambitions chrétiennes et patriotiques qu'il avait conçues pour l'ordre, la paix et la gloire de son pays, — ses indignations profondes et ses cruelles angoisses, devant la violation des droits les plus sacrés des catholiques et l'arrachement successif de leurs libertés les plus nécessaires, — mais aussi, malgré toutes les destructions consommées ou redoutées, ses invincibles espérances dans le triomphe de la religion et la restauration de la France chrétienne.

Je suis heureux de penser que, grâce à votre ouvrage si consciencieux et si vrai, celui dont vous avez retracé la vie continuera à faire le bien et à attiser, dans les âmes de ceux qui vous liront, les grands amours qui remplirent sa carrière : l'amour du travail, de la famille, de l'honneur, de la Patrie, de l'Église et de Dieu.

A écrire ces pages bienfaisantes, vous avez mis tout votre cœur ; à vous dire : merci, je mets tout le mien.

Ce merci, je vous l'envoie du vieux foyer familial que mon regretté père a grandement honoré par ses labeurs, réchauffé par sa tendresse, sanctifié par son ardente piété.

Les traditions qu'il y avait établies y sont jalousement gardées, et ma vénérable mère, qui, pendant cinquante-quatre ans, a soutenu de toute la puissance de sa ferveur, de son énergie et de son exquise bonté celui dont son cœur ne se sépare pas, est toujours l'âme de la vieille maison.

Votre œuvre, Monseigneur, y demeurera un monument impérissable, et je me plais à vous donner l'assurance que votre nom restera cher à nos cœurs, qui, désormais, sont liés à vous par le double sentiment de la reconnaissance et de l'affection.

JEAN-VICTOR-ÉMILE,
Archevêque de Sens.

LETTRE

DE S. G. MONSEIGNEUR MARBEAU

ÉVÊQUE DE MEAUX

Saint-Raphaël, 25 janvier 1913.

Cher Monsieur le Vicaire général,

Je suis heureux d'accorder mon approbation et mes éloges à l'ouvrage que vous publiez sur un des grands catholiques du siècle dernier.

Par un mérite rare à notre époque, mais que nous retrouvons dans tous vos écrits d'allure si distinguée, vous laissez dans l'ombre « l'auteur », pour détacher en pleine lumière la figure de votre héros. C'est toujours lui qu'on entend à la tribune, lui qu'on retrouve dans son admirable correspondance, lui qui paraît sur la brèche, chaque fois que les intérêts de l'Église et de la patrie sont en jeu.

Avec quelle conscience, et aussi quel charme pénétrant, vous avez mis en œuvre ces documents de famille, confiés à vos mains par une piété filiale qui a voulu, elle aussi, se tenir dans l'ombre et la discrétion !

C'est au lendemain du premier Congrès de notre Jeunesse catholique de Meaux, auquel vous avez pris une part si active et si visiblement bénie de Dieu, que je vous adresse, en témoignage

d'affection, ces quelques lignes. Je vous félicite de tout cœur d'une œuvre qui doit contribuer au développement de l'esprit chrétien et du sens patriotique dans les jeunes générations que nous avons le devoir de former pour Dieu et pour le pays.

Le moment est favorable pour évoquer ces nobles figures. De toutes parts se lève une vaillante jeunesse, dévouée aux œuvres, au Souverain Pontife, à l'Église. Qu'elle s'inspire du « Montalembert » du R. P. Lecanuet, et du « Chesnelong » de Mgr Laveille !

Chez l'un et l'autre, avec des tempéraments divers, même générosité, même élévation d'âme, même éloquence au service des saintes causes.

Soyez remercié, cher Monsieur le Vicaire général, pour avoir si bien fait revivre en vos pages le grand homme de bien qui travailla un demi-siècle et mourut au service de la vérité, le courageux apôtre qui a eu le grand honneur de laisser à l'Église de France un archevêque et une sœur de Charité.

Je prie Dieu de bénir l'auteur et son livre, qui est, à mes yeux, plus qu'une belle œuvre, une bonne action.

Veuillez agréer, cher Monsieur le Vicaire général, avec mes meilleures félicitations, la nouvelle assurance de mon affectueux dévouement, en N.-S.

EMMANUEL,
Evêque de Meaux.

PRÉFACE

Charles Chesnelong est une des grandes figures catholiques et parlementaires de la fin du dernier siècle. Elle a fait déjà l'objet de sérieuses études, et je ne saurais prétendre à la révéler.

L'homme public s'est peint dans ses lettres et ses *Mémoires*. Quelques-uns de ses écrits, récemment parus, ont spécialement mis en lumière son rôle politique. Ainsi, l'essai de restauration monarchique de 1873, qui fut l'événement capital de sa carrière de député, a été raconté par lui, avec ampleur et sincérité, dans un ouvrage fort répandu (1).

Il y a quelques années, un écrivain de son intimité a publié, dans l'*Université catholique* de Lyon, une série d'articles qui présentent, en un saisissant relief, les grands traits de sa physionomie et de son œuvre (2). Enfin, un volume de ses

(1) *Un témoignage sur un point d'histoire : La campagne monarchique d'octobre* 1873. — Paris, Plon, 1895.

(2) Ces articles, dus à la plume de Mlle Louise de Guérines, ont été réunis en trois volumes, sous ce titre : *Charles Chesnelong, son histoire et celle de son temps*, par M. de Marcey. — Librairie Emmanuel Vitte, à Lyon.

Discours, édité depuis peu, montre quelle fut sa part dans la conquête de la liberté d'enseignement (1).

Après de si importantes esquisses, il y a place encore, du moins je l'ai pensé, pour un nouveau portrait de cet homme de bien, qui fut à la fois un chrétien de marque supérieure et un grand patriote.

La partie inédite de ses *Mémoires* et les correspondances de toutes sortes qu'ont bien voulu me confier son fils aîné et ses amis m'ont révélé un père de famille, puis un homme d'affaires, enfin un homme politique et un apôtre encore imparfaitement connus.

L'homme intime a possédé de telles qualités de cœur, de tels trésors de générosité et de tendresse, que son foyer, protégé et sanctifié par lui pendant plus d'un demi-siècle, peut être offert en exemple à toutes les familles.

L'homme d'affaires qui, par son rôle prépondérant à la Commission du budget, contribua à réédifier, après les désastres de l'invasion, la fortune de la France, mérite d'avoir part à l'hommage que les historiens réservent d'ordinaire à Thiers et à son école.

L'homme politique n'a pas seulement associé son nom au plus magnanime effort tenté depuis cent ans pour replacer le pays dans ses voies traditionnelles ; il a fourni la plus active collaboration au travial de relèvement religieux, intellectuel et militaire accompli par l'Assemblée Nationale.

(1) Charles Chesnelong, *Discours. La liberté de l'enseignement.* — Paris, Bloud.

Mais c'est surtout l'homme d'œuvres, si peu manifesté jusqu'ici, qu'il s'agit de faire connaître à ceux qui, sans le savoir, bénéficient de ses initiatives.

Uni de cœur et d'aspirations, dès le lendemain de la guerre, aux fondateurs du Comité catholique de Paris, témoin des débuts du comte de Mun et bientôt son compagnon de lutte, ami et collaborateur de Keller, d'Adolphe Baudon, de Lucien Brun, d'Ernoul et de Kolb-Bernard, chef de la pléiade des conférenciers qui, de 1875 à 1885, s'entendirent pour soulever l'opinion contre les premières lois sectaires, successivement président des Comités catholiques de France et de la Société d'Éducation et d'Enseignement, Chesnelong a été, pendant vingt-cinq ans, l'âme de la résistance à l'oppression maçonnique et de l'action politique chrétienne.

A ces divers titres, il méritait une étude détaillée. Je l'ai entreprise et poursuivie avec conscience, plus encore, avec amour. Je l'offre aujourd'hui aux curieux d'histoire contemporaine, aussi bien qu'aux ouvriers apostoliques en quête de nobles exemples.

Les premiers y trouveront, avec le récit circonstancié et souvent inédit des grands faits déjà connus, les jugements d'un observateur toujours clairvoyant, parce qu'il ne subit à aucun degré l'influence de la passion. Ils admireront, en particulier, la précision avec laquelle Chesnelong, sans autre donnée que sa foi à la fécondité des principes et à la puissance de la logique, prédit, dès 1875, toutes les audaces et tous les excès de la faction radicale parvenue au pouvoir.

Les autres rencontreront, presque à chaque

page de cette biographie, des leçons de désintéressement, d'intrépide courage, et, chose plus rare peut-être, de chrétienne humilité.

Prêtres, ils y entendront, spécialement en faveur du Souverain Pontife, des protestations et des appels dignes d'une bouche sacerdotale. Jeunes gens, ils y puiseront, au contact d'un enthousiasme dont la flamme, pendant cinquante ans, n'a jamais pâli, une ardeur sans cesse en éveil pour les saintes entreprises. Époux et pères, ils concevront, au spectacle de cette famille privilégiée, qui fut, avec la patrie, le grand amour de Charles Chesnelong, une plus haute estime pour le sacrement de mariage, dont il garda si fidèlement la grâce et obtint si largement les bénédictions.

C'est le privilège de l'apôtre, même contredit et méconnu, de susciter, après lui, des dévouements qui fleurissent un jour en victoires.

Puisse l'exemple de Chesnelong contribuer à grossir l'armée des convaincus et des vaillants qui, à l'heure du grand péril annoncé par lui, poursuivent, sans trêve et l'espoir au cœur, la lutte pour l'Église et pour le pays !

Meaux, 26 février 1912.

CHESNELONG

CHAPITRE I

L'ENFANCE ET LA JEUNESSE

(1820-1836)

« Je dois tout à mon père, a dit un jour le héros de ce livre, et je ne tiens pas à remonter plus haut que lui. »

Expression d'une reconnaissance passionnée, cette parole n'implique nul dédain pour des ancêtres qui, aussi loin qu'on remonte dans le passé, font figure parmi les notables de leur province.

C'est à partir du XVIIIe siècle qu'on peut suivre leurs gestes sans interruption dans les annales béarnaises.

Mais, dès 1656, nous trouvons un Chesnelong auditeur, puis correcteur à la Chambre des Comptes, et c'est à lui que se rattache Chesnelong, écuyer, sieur de Loinville, que nous rencontrons, vers la même époque, en Normandie.

Après la conquête de Saint-Domingue, un fils de ce dernier quitta les rives de la Manche, obéissant au mouvement d'expansion qui entraînait la France vers ses nouvelles colonies. Il y développa des exploitations qui s'étendirent jusqu'à la Martinique, où son fils Joseph donna naissance, vers 1750, à un enfant du nom de Philippe.

Arrivé à l'âge d'homme, celui-ci se trouvait seul à la tête d'une grosse fortune. Il voulut traverser les mers, afin de saluer la terre de ses aïeux.

Il avait des parents à Lagor, chef-lieu de canton situé à quelques kilomètres d'Orthez ; c'est dans ce coin du Béarn qu'il vint reprendre contact avec la mère-patrie. Il y comptait passer quelques mois ; mais l'aspect de la bourgade coquettement assise, sur sa lumineuse colline, en face d'un splendide horizon, séduisit vite son imagination de créole. Son cœur même fut bientôt conquis, si bien qu'au lieu de reprendre la route des Antilles, il épousa sa cousine Jeanne de Seignor, fille de Joseph de Seignor, notaire royal, et de Thérèse de Prat.

De ce mariage naquit, en 1784, Jean-Joseph-Marie Chesnelong, dont nous retrouverons, au cours de cette histoire, le nom et l'influence.

Les propriétés de la Martinique apportaient au jeune ménage une très large aisance ; on vivait dans la plénitude des joies familiales, à ce foyer que venait chaque année égayer un nouvel enfant, lorsque les décrets de la Constituante déchaînèrent sur les Antilles françaises une tempête aussi effrayante qu'imprévue, la révolte des noirs.

Il fallait conjurer la ruine. Philippe Chesnelong partit seul, laissant son foyer à la garde de Dieu. Il était trop tard. A peine débarqué, il apprit que ses plantations étaient ravagées et ses terres abandonnées sans culture, faute de travailleurs.

Comment sauver une épave, au moins, de ce grand naufrage ? Le malheureux colon vendit tous ses domaines, ses entrepôts, ses fabriques, et acheta des chargements de denrées coloniales, qu'il put, à force d'énergie, embarquer, malgré la guerre civile.

Avant de quitter pour toujours la Martinique, il crut devoir s'attarder à quelques adieux, et négligea d'accom-

pagner lui-même sa cargaison. Cette imprudence lui coûta cher : corsaires ou tempêtes se liguèrent contre la petite flotte, qui n'arriva jamais en France.

C'était, cette fois, l'irréparable. Rentré à Lagor, où il retrouvait six enfants groupés autour de sa jeune femme, il essaya de lutter par le travail contre la détresse où sombrait son ancien bonheur. La maladie anéantit ce suprême espoir. Il fallut successivement aliéner les vestiges de l'opulence passée ; meubles, bijoux, étoffes de prix. Le jour vint où l'on dut se défaire des six derniers couverts d'argent ; l'ancien colon s'éteignit peu après.

Son fils aîné, Jean-Joseph-Marie, était alors âgé de neuf ans. C'était un enfant d'une rare énergie. Il se mit en tête de pourvoir, par son travail, à ses propres besoins, et, le plus tôt possible, à la subsistance de ses sœurs.

Son père avait été le premier maire de Lagor. L'enfant obtint, grâce à la protection de son oncle, M. de Seignor, la charge de secrétaire de mairie, et l'on vit alors ce très jeune fonctionnaire appliquer, le soir, aux actes de mariage ou de décès les règles de grammaire qu'il avait apprises, le matin, sur les bancs de l'école. Cela dura cinq ans, sous les yeux émerveillés de l'oncle de Seignor et de la commune entière.

Cinq sœurs restaient au foyer, qui, en grandissant, allaient augmenter les charges de Jean Chesnelong. Sa place de secrétaire était décidément trop peu lucrative. Sans y renoncer, il résolut d'ouvrir à Lagor un petit magasin d'étoffes. On le vit, à quatorze ans, ses registres une fois mis à jour de façon à rendre jaloux les plus fiers magisters des environs, parcourir à pied, souvent en pleine nuit, les sentiers qui conduisent chez les tisserands de la montagne, afin d'y commander les solides tissus qu'il devait revendre en détail aux ménagères de Lagor. Tant de courage appelait la sympathie.

Le petit magasin prospéra à ce point, que bientôt on put le transporter à Orthez, où une nouvelle clientèle ne tarda pas à apporter l'aisance.

Jean Chesnelong abandonna à ses sœurs la maison de Lagor, et fit à chacune d'elles une honnête pension. Il avait alors vingt-neuf ans : il était temps, pour lui, de songer à un établissement durable. Des circonstances étranges, et qui méritent d'être contées, déterminèrent son choix.

C'était en octobre 1813. L'Empire aux abois procédait sans miséricorde à ses dernières levées d'hommes. Plus d'exemptions : l'aigle déjà blessé arrachera à chaque mère son dernier enfant. Un jour, on vient annoncer à Jean Chesnelong que, le lendemain, paraîtra un décret enrôlant tous les célibataires de sa génération et exemptant les hommes mariés.

Certes, il ne manque ni d'endurance, ni de bravoure, il l'a montré : mais l'avenir de ses sœurs, la modeste fortune qu'il est en voie de réédifier à la sueur de son front, tout cela exige sa présence, et, au moment même où l'espoir commence à sourire, il va falloir partir pour le lugubre champ de bataille, abandonnant à la ruine la maison d'Orthez et le bonheur entrevu.

Bouleversé à la pensée de l'échéance fatale, le jeune homme monte à cheval, s'élance hors de la ville, et va rafraîchir au vent de la route sa tête enfiévrée. Bientôt cheval et cavalier sont arrêtés par une main amie. Jean reconnaît un des notaires les plus considérés d'Orthez, M. Loustalot.

Celui-ci a deviné l'angoisse du pauvre conscrit : « Bah ! dit-il, le décret exécute tous les célibataires. C'est très simple : il faut vous marier ce soir ; demain, vous serez « hors la loi ! »

Et, sans attendre les objections de son ami, il le ramène à Orthez, attelle sa carriole, puis part avec lui

pour Salies-de-Béarn, où réside un de ses clients, M. Laborde.

Chemin faisant, il explique à Jean Chesnelong que M. Laborde a une jeune fille charmante, qu'il a depuis longtemps songé à la lui désigner comme fiancée, et qu'il s'agit maintenant, ce soir même, de conclure le mariage, envers et contre tous.

On arrive, les présentations se font. La jeune fille, d'abord effarée, est vite gagnée par la bonne mine et les franches allures du prétendant ; les parents consentent ; le curé et le maire sont mandés en toute hâte ; avant minuit, les deux fiancés, inconnus la veille, sont unis pour l'éternité. Quelques jours après, l'heureux négociant rentrait à Orthez, emmenant sa jeune épousée. La maison de commerce était sauvée ; on allait fonder, dans la paix d'un travail sans trouble, un nouveau foyer chrétien.

Successivement deux filles vinrent cimenter l'union si rapidement conclue ; mais le père demandait au ciel un héritier de son nom. Il fut exaucé. Le 14 avril 1820 venait au monde Charles Chesnelong, dont nous allons raconter la vie.



Tout souriait au nouveau-né, et son enfance allait s'épanouir sous des influences aussi aimables que bienfaisantes. Avec son horizon montagneux et son ciel tantôt voilé de nuages menaçants, tantôt limpide et bleu comme l'azur des villes italiennes ; avec sa ceinture de remparts croulants et sa tour de Moncade, fier témoin des guerres religieuses ; égayée par ses minoteries, ses magasins et ses marchés, Orthez présente à la fois l'aspect d'un vieux nid féodal, théâtre d'exploits héroïques, et d'un centre industriel où la lutte pour la vie multiplie les miracles d'endurance et d'activité.

La maison des Chesnelong offrait elle-même ce double caractère. Le comptoir était installé rue de l'Horloge, entre de vieux murs auxquels la patine des siècles prêtait le charme attendri de la légende, et l'on accédait aux appartements privés par la rampe ouvragée d'un de ces escaliers pyrénéens où l'on s'attarde volontiers pour le plaisir des yeux.

C'est dans ce cadre que grandit l'enfant sur lequel reposaient tant d'espoirs. Plus tard, évoquant ces premiers souvenirs, il parlera avec une vive émotion de sa mère, « une sainte femme, toute pétrie de dévouement et de bonté, qui portait sur son visage rayonnant de grâce l'empreinte de toutes les richesses de son âme, et qui n'a eu à se faire pardonner, en paraissant devant Dieu, que des excès de tendresse pour son mari et ses enfants (1). »

Mais elle devait trop tôt disparaître, et c'est son père qui exerça sur lui l'action la plus décisive. Il a tracé de lui, dans une lettre adressée à une amie de la famille, un portrait qu'il faut reproduire : « J'aurais voulu vous dire la vie de mon pauvre père, prenant à seize ans la charge de ses vieux parents et de cinq sœurs, avec un capital de deux cent cinquante francs provenant de la vente des six derniers couverts qui restaient à sa famille d'une fortune perdue. Je vous l'aurais montré, privé de son père par la mort une année plus tard, acquittant toutes les dettes, et, depuis ce moment presque jusqu'à sa dernière heure, au prix de soixante-dix ans de probité, de travail honnête et incessant, de courage indomptable, entretenant à la fois deux familles, celle d'où il était sorti et celle qu'il s'était donnée, et transmettant à ses enfants, avec l'exemple d'une vie sans tache, une modeste aisance conquise sou par sou, jour par jour, si bien qu'il n'est pas une de nos

(1) Lettre inédite à Mlle Louise de Guérines.

commodités qui n'ait été payée d'une de ses sueurs. Et si vous saviez quel grand caractère, quelle fermeté d'âme, quelle énergie de raison s'alliaient en lui à une tendresse de cœur débordante !

» Sans autre culture que deux années d'école primaire, et de quelle école ! de sept à neuf ans (les nécessités de la vie l'avaient pris dès cet âge), il s'était formé lui-même par la puissance du travail personnel, et il était devenu presque un homme supérieur. Il ne possédait pas seulement les vertus domestiques ; c'était aussi un grand chrétien, un homme de foi et d'honneur dans l'acception la plus étendue de ces deux mots. Il n'était étranger à aucune délicatesse, il était capable de toutes les générosités (1). »

A une telle école, le progrès moral s'imposait ; aussi l'âme du jeune Charles offrit-elle bientôt le germe de toutes les qualités qu'il admirait chez ses parents.

Jean Chesnelong avait trop souffert des lacunes de son instruction pour ne pas en préserver son fils. On vivait sous le régime du monopole universitaire. Orthez possédait un collège communal : Charles y fut placé pour y commencer l'étude des langues anciennes.

On connaît ces collèges de la Restauration, où trop souvent une religion de commande triomphait mal du scepticisme à l'ordre du jour. L'enfant eût peut-être laissé là quelque chose de sa candeur, si chaque soir ne lui eût rendu, avec les caresses maternelles, la bienfaisante influence du foyer. D'ailleurs, le collège d'Orthez, quoique pourvu de professeurs capables, manquait des éléments d'émulation nécessaires aux fortes études (2). Au lendemain de sa première communion, Charles fut envoyé, comme pensionnaire, au collège royal de Pau.

(1) Lettre inédite à Mlle de Guérines.

(2) Le collège universitaire d'Orthez a été supprimé depuis lors, et remplacé par l'institution libre dite de Moncade.

*
* *

Dirigée par des prêtres depuis 1808, la maison présentait des garanties d'enseignement solide et de discipline régulière. Elle avait alors pour proviseur M. l'abbé Gattrez. « Instruit, affable, d'un esprit très délicat, sévère avec infiniment de tact, » (1) il luttait de son mieux contre l'esprit révolutionnaire de 1830, et la prospérité croissante de son collège témoignait de l'estime qu'il avait conquise.

La classe de philosophie était confiée à M. l'abbé Batbie, que sa grande bonté rendait populaire ; M. Ducondut, homme de goût et d'érudition, formé aux leçons de Villemain, professait la rhétorique. Des régents de seconde et de troisième, MM. Lafeuillade et Fouquet, nous ne savons rien, sinon qu'ils quittèrent leurs fonctions peu d'années après l'entrée du jeune Chesnelong, lorsque la direction du collège fut confiée à des maîtres laïques.

L'établissement était placé sous le contrôle immédiat du recteur de l'Académie de Pau, M. Loyson, le père du religieux qui devait acquérir une si étrange célébrité (2). C'était un homme de grande piété, fort attaché à ses devoirs, qui s'efforçait, lui aussi, de combattre, dans le ressort de son Académie, les influences irréligieuses.

Charles Chesnelong fut confié à M. Fouquet, professeur de troisième. La classe contenait une vingtaine d'élèves (3). Le nouveau venu fit si bien, qu'à la fin de l'année, il conquérait le second prix d'excellence et le premier prix d'histoire, avec de nombreux accessits.

La bienveillance des maîtres va d'ordinaire aux « forts en thème. » Il n'en est pas toujours ainsi de la

(1) J. Delfour, *Histoire du lycée de Pau*, p. 380.

(2) L'ex-religieux carme connu jadis sous le nom de Père Hyacinthe.

(3) M. Gattrez avait pris le collège en 1830, avec 162 élèves, dont 68 internes. Quatre ans après, on y comptait 239 écoliers.

sympathie des camarades. Heureusement Charles était aussi gai et serviable qu'appliqué à toutes les besognes scolaires ; on ne tarda pas à s'en convaincre.

Un jour, un inspecteur général de l'Université arrive au collège de Pau. C'est Ampère, aussi fameux par ses distractions que par son savoir et sa bonté. Il interroge Charles Chesnelong. L'enfant répond avec exactitude et précision, non sans remarquer que M. l'inspecteur a la vue très basse.

Fort satisfait, Ampère s'adresse à un autre élève. Silence absolu. C'est un esprit réfractaire à toute formation scientifique. Sans sourciller, Chesnelong répond pour son camarade. L'inspecteur ne soupçonne rien, félicite, et passe à un troisième, puis à un quatrième. Tous répondent à ravir... par la bouche du condisciple complaisant. Ampère est émerveillé, et témoigne au professeur, qui a prudemment laissé faire, tout son contentement.

Ces traits de bonne camaraderie valaient à Charles Chesnelong l'indépendance et le respect. Il lui fallait parfois du courage pour tenir les promesses faites à sa mère. Le régime de Juillet n'avait fait qu'aggraver la vieille irréligion des collèges universitaires. Malgré les efforts de l'abbé Gattrez, les élèves ne communiaient guère. Lorsque vint le jour de Pâques 1833, on vit le jeune Chesnelong quitter son banc et se présenter, seul, à la sainte table, dans la chapelle du collège. On ouvrit de grands yeux, mais on se tut. Son exemple fut bientôt contagieux. Parmi ses conquêtes, nous devons signaler un jeune béarnais, d'esprit vif et de fière allure, Auguste Champetier de Ribes. Le jour de Pâques 1836, il communiait à côté de Charles Chesnelong. C'était une amitié de soixante ans qui commençait.

A cette date, personne n'eût osé protester contre les

fantaisies religieuses du jeune collégien : il s'était fait sa place dans la maison à force d'énergie, surtout à force de bonne humeur et de charité. Citons un nouveau trait de cet empressement aux bons offices qui, de plus en plus, lui gagnait les cœurs. Il avait, en rhétorique, un condisciple arriéré et mal doué, au point de ne pouvoir suivre l'enseignement du professeur. C'était le « cancre » qu'on n'interroge plus, et dont on oublie de corriger les devoirs. Ironie des camarades, mépris des maîtres, désolation et sévérité de la famille, tout l'accablait à la fois. S'il y avait eu délit de paresse, l'espoir eût été permis ; mais le malheureux travaillait.

Ému de la détresse de ce vaincu, Chesnelong recherche sa société, l'apprivoise, et lui dit un jour : « Si tu voulais, nous travaillerions ensemble aux récréations, et tu rattraperais les autres ! » C'était le secours inattendu, c'était l'espérance, l'avenir. Le pauvre délaissé accepta, étonné et tout joyeux ; deux ans après, il était bachelier. Chesnelong ne perdra jamais de vue ce naufragé sauvé par ses soins. Il le suivra plus tard dans la vie, et son influence le fixera dans une carrière honorable.

Le collégien avait senti se développer, au cours de ses études, son goût pour les sciences exactes. Un jeune professeur de physique, M. Mermet, encourageait cette préférence. Il engagea son élève à travailler en vue de l'École polytechnique. C'était répondre à un attrait de Charles, qui ambitionnait secrètement la carrière d'ingénieur. Son père ne l'y aurait pas poussé ; il ne l'en détourna pas, et, avec son assentiment, dès le début de l'année de philosophie, le jeune homme prit auprès de M. Mermet des leçons de mathématiques spéciales. Lorsqu'on le vit, après quelques mois, obtenir, outre le prix d'honneur de dissertation française, les premiers prix de physique, de géométrie et d'algèbre, avec le second prix de mathématiques, le négociant d'Orthez

n'hésita plus ; il applaudit franchement à un désir qui paraissait l'indice d'une vocation.

On avait compté sans la tendresse un peu jalouse de Mme Chesnelong. Le rêve de la pauvre femme avait toujours été de garder son fils près d'elle, à Orthez, et de lui voir diriger, plus tard, la maison de commerce. On lui cachait les projets qui devaient envoyer Charles à Paris; elle les devina, et ses craintes se changèrent en certitude à la lecture d'une lettre trouvée chez son mari.

En présence du plan qui détruit son bonheur maternel, elle se rend à Pau, va droit à son fils, qu'elle surprend et saisit, et telle est la puissance de ses larmes, que Charles promet de renoncer à l'École polytechnique pour rentrer au foyer.

C'était, semblait-il, une brillante carrière sacrifiée. Le lauréat du collège de Pau ne vit pas s'évanouir sans tristesse cet avenir d'ingénieur qui lui promettait fortune et influence ; mais il se sentait lié par une promesse sacrée. Son diplôme de bachelier une fois conquis, il rentra à Orthez, sans autre ambition que de continuer, dans l'honneur d'une carrière sans tache, le labeur paternel.

CHAPITRE II

LA MAISON DE COMMERCE. — LE CONSEIL GÉNÉRAL. — LA MAIRIE D'ORTHEZ

(1836-1856)

Le magasin d'étoffes avait rapidement prospéré entre les mains de Jean Chesnelong. C'était maintenant presque une grande maison, nécessitant une comptabilité compliquée et d'incessants voyages. La vente au détail venait de faire place au commerce en gros des tissus. Laissant à son père la direction générale des bureaux, Charles prit pour lui les principales fatigues du métier, et l'on vit ce lauréat du collège de Pau, ce bachelier épris de poésie aussi bien que de sciences exactes, entreprendre, de la meilleure grâce du monde, ses voyages périodiques de négociant.



Au surplus, pour un jeune homme alerte, observateur, d'allures franches et décidées, ces expéditions n'étaient pas sans charme. Lorsque, l'hiver, assis au foyer d'un de ses clients basques, il réchauffait ses membres raidis par la bise des montagnes, il se sentait pris de sympathie,

lui béarnais, pour ces artisans pauvres, mais énergiques et fiers, et il se proposait de travailler à détruire l'antagonisme des deux races qui se partageaient son pays.

Dans les vallées d'Aspe ou d'Ossau, le long des gaves fleuris et chantants, nouvelles impressions et nouvelles perspectives d'heureux avenir. Le jeune voyageur n'est point accueilli comme un vulgaire marchand. C'est le fils de Jean Chesnelong, le type le plus accompli de l'intrépidité et de l'obligeance, le fournisseur attitré, depuis un quart de siècle, des petits magasins des villages. De plus, il est instruit ; il vient à tous la main tendue, heureux de renseigner, de rendre service. C'est plus qu'il n'en faut pour inspirer confiance et sympathie. Bientôt le commerçant de fraîche date se sent l'homme de la région, et il a le pressentiment que peu à peu, à mesure que croîtront l'âge et l'expérience, on lui en confiera les intérêts.

Devenir, ne serait-ce qu'au plus humble degré, homme public ; être investi de la confiance de ses concitoyens en vue de leur sécurité, de leur bien-être, de leurs progrès ; gérer avec succès les affaires de la commune ou du département en même temps qu'on travaille honnêtement à sa propre fortune et que l'on se dévoue au bonheur des siens, quelle perspective pour une âme de bonne race et pour un cœur haut placé ! Mais pour devenir ainsi l'homme de tous, il faut un savoir solide et varié, joint à un ferme jugement. Or, Charles Chesnelong était si jeune, et, malgré le sérieux de ses études classiques, il sentait si léger son bagage de connaissances pratiques, que, en prévision de nécessités prochaines, il résolut de compléter, par un travail solitaire et opiniâtre, son éducation.

On vit alors le cabriolet qui le transportait sur tous les points du département s'encombrer de livres et de cahiers.

Naturellement, les études religieuses furent mises au premier rang : elles étaient si peu en honneur au collège de Pau, et à cet égard, le jeune homme se sentait si

inférieur à son père, réduit pourtant, lui aussi, à s'instruire sans maître !

Au reste, l'heure était aux préoccupations de cet ordre. Les récents démêlés de Lamennais avec le Saint-Siège avaient tourné les regards de la jeunesse vers les questions religieuses et sociales. La grande voix de Lacordaire retentissait, portée par une admiration enthousiaste, jusqu'au pied des Pyrénées. Enfin la situation générale de la France et de l'Europe ramenait vers l'Église, par crainte de la Révolution, tous les esprits clairvoyants, et les premiers disciples d'Ozanam descendaient vers le peuple, afin de le conquérir à force de charité. Par les publications périodiques qu'il recevait, Charles Chesnelong percevait les échos de ce mouvement, et brûlait de s'y associer. D'ailleurs, au retour de ses voyages d'affaires dans le Nord, il avait fait partie lui-même des auditoires de Notre-Dame.

Toutefois, si les conférences de Lacordaire le passionnaient, il n'y trouvait pas l'enseignement méthodique et complet que réclamait sa soif de vérité religieuse.

Un livre avait paru peu d'années auparavant, qui avait porté la conviction dans bien des âmes troublées, et continuait, parmi les hommes du monde, un apostolat aussi étendu que bienfaisant. Œuvre puissante de logique, exposé lumineux et détaillé, les *Études philosophiques sur le Christianisme* d'Auguste Nicolas furent le maître livre que cherchait le jeune Chesnelong. Cette démonstration de la divinité de nos dogmes qui se déroule sans phrases, sans images, et pourtant avec chaleur, captiva un esprit plus accessible encore à la force du syllogisme qu'aux artifices de l'éloquence. Nous avons sous les yeux trois gros cahiers de son écriture fine et serrée, notes et extraits pris à Orthez, pendant les veillées d'hiver. C'est un résumé substantiel des quatre volumes de Nicolas, lus et annotés en voiture.

Non content de cette démonstration générale, Charles étudie en détail les principales objections de l'incrédulité. C'est l'époque des graves difficultés soulevées contre les récits de Moyse, spécialement au nom de la science géologique. Sans se douter peut-être que ces difficultés tomberont d'elles-mêmes avec les hypothèses scientifiques qui les suscitent, le jeune homme les aborde avec loyauté et courage, les précise et en cherche le côté faible, dans des pages qui sont déjà presque des modèles de discussion, jusqu'à ce qu'il ait vu de nouvelles découvertes rendre enfin témoignage à sa foi.

Il avait eu assez régulièrement le prix d'histoire au collège de Pau. C'était l'indice d'un goût que l'âge ne ferait que fortifier; aussi trouvons-nous dans ses notes de fidèles analyses des ouvrages alors en vogue. Chateaubriand, avec ses *Considérations sur la France*, y voisine avec Robertson, dont l'*Histoire d'Amérique* paraît l'avoir spécialement attiré.

Non content d'analyser les livres d'autrui, il s'exerce à la composition personnelle, et, dans des articles probablement destinés à une revue locale, énonce des jugements remarquables de sagacité. Nous avons noté certaines pages intitulées : *Jeanne d'Arc et l'Imitation de Jésus-Christ*, où le bonheur de l'expression donne une nouvelle et singulière saveur à l'originalité de la pensée (1).

Plus encore que le passé, l'état actuel du pays l'attire et le passionne. C'est la brillante époque du régime de

(1) A une époque où le nom de Jeanne d'Arc est devenu si populaire, on lira avec intérêt ces réflexions d'un moraliste de vingt-deux ans :

Jeanne d'Arc et l'Imitation de Jésus-Christ. — « La fin du XIV[e] siècle produisit un livre sublime et une grande héroïne, l'*Imitation de Jésus-Christ* et Jeanne d'Arc. Le livre et la sainte s'expliquent l'un par l'autre ; ils résument et complètent la France et le siècle. Entre l'un et l'autre, on retrouve les mêmes relations qu'entre la pensée et l'action. *L'Imitation de Jésus-Christ* livra

Juillet, l'époque des tournois oratoires, des ministères fondés et renversés par la puissance de la parole. Charles Chesnelong partage volontiers son admiration entre les princes de la tribune du temps : Thiers, Guizot, Montalembert, Odilon Barrot, sans se préoccuper outre mesure des partis qu'ils représentent ; il a vibré au souffle de leur verbe pénétrant ou sonore, il est conquis.

Plus souvent encore que les orateurs en vogue, les maîtres de la prose française, les docteurs de la politique

au siècle et à la France une pensée de salut et de régénération ; Jeanne d'Arc s'empara de cette pensée, et en fit jaillir le grand œuvre de la délivrance de son pays.

C'était une sombre et douloureuse époque. Tous les esprits étaient abattus ; les cœurs étaient navrés. Le monde semblait fléchir sous d'irrémédiables misères ; une corruption dégradante souillait toutes les classes de la société. Le clergé lui-même s'était dépravé avec la foule. L'horizon social était sévère, assombri, uniforme. La pensée de l'homme ne se reposait avec complaisance, ni sur l'État en proie aux désordres les plus affligeants, ni sur l'Église qui semblait morte, quoiqu'elle ne fût que blessée par les écarts et l'abandon de ses enfants. Toutes les émotions fortes des cœurs héroïques se résolvaient dès lors dans les angoisses du doute et les tortures du désespoir, tandis que les âmes faibles se livraient aux langueurs du plus complet découragement.

L'*Imitation de Jésus-Christ* parut au milieu de ces circonstances sociales pour réveiller les uns, consoler les autres, livrer à tous un haut enseignement et de nobles espérances. Le livre divin détachait du monde les âmes ferventes en leur ouvrant la brillante perspective d'un immortel avenir ; au découragement qui produit le malaise, il substituait la résignation qui calme et qui fortifie ; il remplaçait le doute par la foi, les inspirations du désespoir par une pensée toute divine : l'amour de Dieu, l'obéissance à ses décrets ; amour actif, fécond, immense, qui embrasse dans son application l'homme, la patrie, l'humanité ; obéissance courageuse et forte, d'où dérive le dévouement dans son acception la plus sublime, dût-il aboutir à une mort ignominieuse, le dévouement même de cet Homme-Dieu qui, selon les expressions des Saintes Lettres, se montra obéissant jusqu'à la mort, jusqu'à la mort de la croix.

Un de nos plus brillants historiens modernes, Michelet, n'a vu dans ce livre touchant que le découragement du siècle prenant la forme de résignation chrétienne : il n'y a trouvé qu'une immense consolation jetée à l'humanité en peine, un sentiment tout passif, une initiation au martyre. Cela s'y rencontre, et c'est beaucoup : mais il s'y

inspirée par la foi, Bossuet, de Bonald, Joseph de Maistre, se partagent ses heures de loisir.

Ce sont là, au surplus, pour le bachelier d'hier, de graves lectures et d'austères travaux. Il en corrige la monotonie en parcourant, parfois d'une main rapide, plus souvent avec une complaisante attention, le roman à la mode. Le romantisme, avec ses images hautes en couleur et ses aventures à grand fracas, éblouit encore la

rencontre aussi un principe fécond, une pensée de salut, la préparation à un grand œuvre de courage et de dévouement, un héros, un sauveur en germe.

Ce héros, c'est Jeanne d'Arc.

Qu'on rapproche le livre de la sainte. On comprendra mieux le livre. On saisira mieux la physionomie de la vierge inspirée.

L'*Imitation de Jésus-Christ*, c'est un baume réparateur versé sur les plaies morales du siècle ; c'est aussi une pensée de dévouement, un cri d'amour proclamé à la face d'une société égoïste et découragée, qui n'avait plus foi en elle-même et semblait renoncer à son avenir.

Jeanne d'Arc, c'est l'héroïne qui prend en mains la cause de la France et du monde, et qui leur révèle en quelque sorte leur force interne et leurs destinées fécondes ; c'est aussi la martyre résignée qui, du milieu des flammes, proteste encore, par une merveilleuse soumission et par de sublimes accents, de la sainteté de sa cause et de la divinité de sa mission.

Sa mort ne démentit pas sa vie ; elle avait eu foi dans les desseins de la Providence sur sa patrie ; cette foi, elle la scella de son sang. Aussi un de ses ennemis, témoin de sa mort et ravi de son courage, ne put retenir ce cri, qui s'échappa de sa conscience alarmée : « Nous avons fait mourir une sainte. » — « Cette parole est grave, dit éloquemment Michelet : elle restera. L'avenir n'y contredira point : oui, selon la religion et selon la patrie, Jeanne d'Arc fut une *sainte*. »

Et quoi de plus merveilleux, en effet, que cette existence si belle de dévouement, si rayonnante de foi, si admirable de poésie ? Bergère timide, vierge pieuse, Jeanne d'Arc conduisait, la houlette à la main, les troupeaux de son vieux père, lorsqu'elle entendit retentir au loin des bruits de guerre et des chants de malheur. Que d'autres, se concentrant dans un égoïsme craintif, se préoccupent du triste sort que l'avenir leur réserve ! Que d'autres, tristes et découragés, s'apitoient sur les malheurs de la patrie ! Une grande confiance surgit dans le cœur de Jeanne : elle a entendu les voix de Dieu. Elle prophétise la défaite des Anglais, la résurrection de la France, le sacre de son roi à Reims ; et, comme elle les annonce, les choses s'accomplissent. Puis, elle voudrait retourner vers ses montagnes ; de sombres

jeunesse. Il a séduit un instant Charles Chesnelong; nous en trouvons la preuve dans l'importance qu'il attache à des œuvres aussi éphémères que *Le capitaine Paul*, d'Alexandre Dumas, ou *Latréaumont*, d'Eugène Sue.

Plus souvent, la riche palette de Victor Hugo le fascine, bien qu'il lui préfère ordinairement le pur dessin de Lamartime.

Au reste, l'engouement ne durera guère. Tout en

pressentiments l'accablent ; elle désirerait se soustraire à cette mort qu'elle prévoit, à cette blessure fatale dont, à l'avance, elle indique la place. Mais, il faut que sa destinée brille de toutes les gloires, et que les palmes du martyre se réunissent, sur son front radieux, aux lauriers de la victoire. Il faut que l'héroïne abandonnée de tous, méconnue par tous, fasse éclater sa foi par un immense dévouement. Il faut que les hommes la persécutent et la tuent, et que, victime résignée, elle rende témoignage à celui dont elle a entendu les voix dans son cœur, afin que les Français, ne doutant plus d'elle après cette grande immolation, ne doutent plus d'eux-mêmes. Et c'est ainsi, c'est par le sentiment des forces et la confiance dans l'avenir de la France qui, du bûcher de Jeanne d'Arc, se répandirent contagieusement dans le pays, que put être complétée la délivrance du royaume.

Quand la vieille société, lasse de superstitions et perdue de débauches, se sentait impuissante à arrêter le mouvement de dissolution qui la précipitait dans un inévitable abîme, la morale évangélique vint la régénérer : un Dieu mourant sauva le monde. — Les bienfaits de la Providence sont inépuisables, et leur grandeur est toujours proportionnée à ses desseins. Sans prétendre établir la moindre assimilation entre des événements qui ne diffèrent pas moins, à beaucoup d'égards, par leur caractère que par leur importance, ne sera-t-il pas permis de faire remarquer qu'à une époque où la France semblait épuisée et comme anéantie, où toute vie morale y paraissait éteinte, l'*Imitation de Jésus-Christ* vint, à point nommé, pour purifier les âmes et ranimer les courages? Et ne se rencontra-t-il pas aussi une vierge martyre pour sauver le pays ?

Et maintenant, que les siècles passent sur cette vie ! que les hommes s'en emparent ! qu'ils en fassent l'objet de leurs diverses appréciations ! Ceux-ci y verront peut-être une grande pensée de patriotisme et de nationalité, dont le siècle de Jeanne d'Arc était pourtant incapable. Ceux-là ne voudront y reconnaître que les effets d'un fanatisme ridicule dans son principe, quoique glorieux dans ses résultats. D'autres, appliquant le scalpel de l'analyse philosophique à cette femme-phénomène, expliqueront ses inspirations par une

conservant un faible pour le somptueux coloris et les pompeuses périodes, il accordera toujours sa prédilection à nos classiques. Ses papiers de jeunesse contiennent une série d'études sur les tragédies de Corneille. Elles se présentent sous la forme d'une sorte de cours suivi, et sont rédigées avec tant de précision, qu'on se demande si elles n'auraient pas servi de thème à des conférences

combinaison mystique et incompréhensible du réel et de l'idéal. Tel autre enfin ne reculera pas devant la tâche odieuse de profaner une des gloires les plus pures de la France, et flétrira, dans d'obscènes productions, la chaste et suave physionomie de la vierge guerrière. — Il n'importe. Pour tous, il demeure acquis que la France, divisée et asservie, abandonnée par ses rois impuissants, mal défendue par la noblesse qui, depuis Crécy et Azincourt, semblait avoir désappris l'art de la victoire, et ne pouvant compter sur ses peuples découragés, que cette France fut sauvée par une vierge, par une simple bergère qui suffit, seule, à rendre la force à son roi, le courage à la noblesse, l'espérance au peuple, la victoire à tous, la France à elle-même. Voilà le fait historique, le voilà dans toute sa simplicité, mais aussi dans toute sa grandeur.— Que si, en présence de ce fait merveilleux, on persiste à ne pas reconnaître une inspiration sainte, une protection providentielle, un éclair sillonnant la nue, le doigt de Dieu enfin dans la lumineuse apparition de la Pucelle d'Orléans, cette robuste incrédulité ne me surprend point ; mais, pour mon compte, je ne pourrais pas la partager. Et quoi ! Ce que la conscience d'un ennemi ne put méconnaître, notre orgueilleuse raison se refuserait-elle à l'avouer ? Quant à moi, je le déclare, Jeanne d'Arc humainement expliquée me paraît être un prodige bien plus surprenant que celui de l'inspiration divine dans la vierge de Domremy ! Oui, dans cette vie tour à tour obscure et glorieuse, dans cette mort qui illumine le front de la victime de l'auréole du martyre, dans cette foi inflexible, dans ces exploits soudains, dans cette délivrance imprévue, il y a place pour un miracle ; ce fut Dieu qui suscita Jeanne d'Arc. Je crois à une intervention céleste, et, pour terminer cet article par la pensée qui me l'a inspiré, je crois surtout à cette intervention lorsque je rapproche ce que, dans le XIVe siècle, un même esprit inspira : l'*Imitation de Jésus-Christ* et la Pucelle d'Orléans, la doctrine féconde qui enfanta le héros, prépara le sauveur, couronna le martyr, et l'héroïne pleine de foi qui fut comme un commentaire vivant, dans son application à la France, de la parole de vie et de salut. »

Juin 1842.

Ch. Chesnelong.

littéraires données par l'infatigable lecteur à un cercle de jeunes gens d'Orthez.

Qu'il voulût mettre au service des autres ces connaissances laborieusement acquises, nous en avons une preuve plus certaine.

*
* *

Pour l'accompagner dans ses voyages, son père lui avait donné, comme domestique, un brave garçon plein de loyauté et de candeur, mais protestant de religion. Bientôt, attiré par les bontés de son maître, le jeune homme lui confia ses angoisses de conscience. Il craignait de n'être pas dans la vérité, et désirait connaître l'Église catholique ; mais à qui s'adresser ?

— « A moi, si vous le voulez », dit Chesnelong.

L'offre fut acceptée d'enthousiasme. A dater de ce jour, les livres de littérature et d'histoire furent momentanément délaissés pour le catéchisme diocésain, et celui-ci fut expliqué quotidiennement au néophyte, durant les lentes montées des collines. Quelques mois plus tard, Chesnelong présentait son élève au curé d'Orthez, pour un examen approfondi sur la doctrine catholique : « Je n'ai jamais trouvé personne, dit le digne prêtre, de si bien disposé et de si bien instruit. »

L'abjuration eut lieu ; c'était la première conquête apostolique de Charles Chesnelong.

Il avait maintenant autant d'amis que de clients. Rien de prétentieux ni d'embarrassé dans son attitude. Cet étrange voyageur de commerce, qui lisait les classiques et résumait des ouvrages de théologie, était, une fois rentré au logis, le plus enjoué des causeurs.

La maison paternelle était contigüe à la sous-préfecture d'Orthez. Bientôt on y accueillit ce jeune homme de bonne mine, de manières aisées, dont la conversation égayait d'ordinaire, instruisait souvent, captivait toujours.

Le sous-préfet, M. Lacoste, appartenait à une vieille famille béarnaise, et tenait, par ses alliances, au monde du premier Empire et de la Restauration, aussi bien qu'à la société issue du régime de Juillet. Gendre de M. Dauzat d'Ambarrère, pair de France et neveu du maréchal Soult ; appartenant par sa mère, Mlle d'Anglade de Brugnien, à l'aristocratie la plus respectée de la région, il pouvait, par un privilège alors fort rare, ouvrir ses salons aux tenants des partis les plus opposés, qui, grâce à son tact, s'y trouvaient à l'aise (1).

Le jeune Chesnelong, dont la famille n'avait jamais fait montre d'attaches politiques exclusives, mais possédait au plus haut point la noblesse d'âme qui dispense des titres, se trouva très vite chez lui dans ce cercle un peu divisé d'opinions, mais rigoureusement fidèle à la politesse d'autrefois. Très vite aussi, il y fut goûté. Il conquit même à ce point l'estime du sous-préfet, que, lorsqu'il osa lui déclarer sa sympathie pour sa fille aînée, Mlle Ernestine Lacoste, celui-ci parut enchanté.

Pieuse, discrète et dévouée, d'esprit cultivé et d'un parfait jugement, la jeune fille avait elle-même apprécié les qualités du prétendant. De bon cœur, elle lui donna sa main. C'était le prélude d'une union de cinquante-quatre ans. Nous verrons jusqu'à quel point elle fut bénie de Dieu.

Le mariage eut lieu en 1844. Peu de temps après, le sous-préfet d'Orthez accordait sa seconde fille, Louise Lacoste, à un autre sujet de brillant avenir, M. Émile Izoard, qui devait fournir une magnifique carrière de magistrat.

Ces alliances allaient élargir autour de Charles

1. M. Lacoste était sous-préfet de Lectoure lors du coup d'État de 1851. Menacé dans sa liberté et dans sa vie, il dit aux émeutiers : « Vous pouvez tuer le sous-préfet de Lectoure ; mais vous ne supprimerez pas la loi, qui aura raison de vous ! » Ces paroles firent cesser le désordre.

Chesnelong, le cercle des affections familiales, mais non le déplacer.

Il se rappelait toujours les angoisses de sa mère à la pensée du départ projeté pour l'École polytechnique et sa promesse de ne pas quitter le vieux foyer. D'autre part, la prospérité de la maison de commerce exigeait impérieusement son concours à l'action paternelle : il fut entendu que le jeune ménage trouverait asile dans la vaste maison de la rue de l'Horloge, et que Mme Jean Chesnelong, loin d'avoir à redouter une séparation, vivrait de plus en plus en famille.

Les bénédictions promises par l'Écriture au mariage chrétien ne se firent pas attendre. Dès 1846 venait au monde le premier né de Charles Chesnelong. Il devait être suivi de huit frères et sœurs (1). Quelques années plus tard, dix ou douze convives se pressaient, chaque jour, à la table familiale : Jean Chesnelong allait devenir le patriarche d'une véritable tribu.

La vieille maison a conservé cette salle à manger aux sévères lambris de chêne, où le négociant exerçait jadis sa paternelle royauté. On s'y représente volontiers les réunions d'antan. A côté du grand-père et de l'aïeule,

(1) Voici la liste des enfants de Charles Chesnelong, dont sept vivent encore en 1912 :

M. Joseph Chesnelong, né le 3 février 1846, marié à Mlle Ernestine Izoard ;

Mlle Marie Chesnelong, née le 21 septembre 1847, mariée à M. Antonin Deloume ;

M. Louis Chesnelong, né le 25 août 1848, décédé en 1860 ;

M. Pierre Chesnelong, né le 25 avril 1851, marié à Mlle Jeanne Hovelacque ;

M. Hylas Chesnelong, né le 22 juillet 1852, marié en premières noces avec Mlle Marie Regnard, et en secondes noces avec Mlle Amélie Cascouin ;

Mgr Émile Chesnelong, né le 6 avril 1856, archevêque de Sens ;

Sœur Céleste Chesnelong, née le 17 octobre 1857, Fille de la Charité de S. Vincent de Paul ;

M. Louis et Mlle Louise Chesnelong, nés le 14 février 1863 : M. Louis décédé en 1864 ; Mlle Louise, mariée à M. Louis Gourdon.

toujours consultés et obéis, les deux chefs de la nouvelle famille, puis les nombreux parents qui, d'Orthez ou d'ailleurs, venaient saluer les Chesnelong, puis les deux sœurs de Charles, puis la postérité grandissante des jeunes mariés : c'étaient de vraies scènes bibliques.



La famille croissait ainsi dans le travail, la paix et l'estime de tous, lorsque survint la révolution de 1848. En face du socialisme menaçant, les honnêtes gens d'Orthez formèrent un « Comité de concentration conservatrice, » et, tout autre espoir étant alors interdit, promirent de faire l'essai loyal des institutions républicaines.

Charles Chesnelong fut élu secrétaire du Comité, et, à ce titre, signa nombre de manifestes ayant pour but la préservation sociale et religieuse de la contrée. Impossible de voir dans ces signatures l'indice d'une préférence personnelle pour un état de choses qui restait fort inquiétant. Aussi bien, les journées de Juin vinrent-elles bientôt décourager les plus fermes partisans de l' « essai loyal. » Au lendemain des hécatombes parisiennes, les conservateurs épouvantés se détournèrent d'un régime incapable de maintenir l'ordre dans la rue. Chacun se blottit chez soi et attendit.

Charles Chesnelong se consacra plus que jamais aux devoirs de famille. L'heure était venue, hélas ! du grand sacrifice que Dieu exige de tout homme un peu avancé dans la vie, et qui laisse au cœur une blessure inguérissable. A la fin de mai 1849, la mère tendrement aimée, l'aïeule dont le bon sourire égayait, chaque jour, le foyer, Mme Jean Chesnelong, fut ravie à l'affection des siens. Charles n'avait jamais sérieusement envisagé la perspective de perdre sa mère. Ce fut un déchirement. Il confia sa douleur à son vieil ami de collège Auguste Champetier

de Ribes. Rien de pénétrant comme cette plainte d'un cœur brisé : « Tu m'as dit de ma mère, écrit-il, ce qu'en pensent tous ceux qui l'ont connue, ce qui me serait révélé aujourd'hui par l'énergie de mes douloureux regrets, si le bonheur d'une possession, hélas ! bien courte ne me l'avait point jusqu'ici fait assez sentir...

» Ah ! j'aimais tendrement ma mère ; je jouissais très vivement de son affection ; je faisais bien de son bonheur l'une des meilleures parts du mien ; je savourais très souvent et avec délices le bienfait de sa tendresse ; je respirais avec une filiale volupté le suave parfum de ses angéliques vertus. Je m'efforçais de lui rendre en respectueuse amitié, en égards, en caresses, en bonnes attentions cet abandon ineffable de son être, cette sainte prodigalité d'amour dont elle m'avait toujours et si complètement entouré. Encore aujourd'hui, pendant mes longues heures d'impuissantes angoisses, je ressens comme une triste joie de lui avoir fait, à seize ans, tu t'en souviens, le sacrifice de quelques-unes de mes idées d'avenir, pour répondre à son maternel désir de n'être jamais séparée de moi que par la mort. Et pourtant si je pouvais reprendre ces jours de bonheur évanoui, revoir cette tendre et sainte mère, ranimer une cendre chérie, ah ! je ne serais pas aussi indifférent à cette félicité domestique que je l'étais ; je saurais mieux en jouir... Mais qu'importe ! En attendant le jour suprême qui, je l'espère, nous réunira au sein de Dieu, tout doit se borner désormais, entre la mère et le fils, à des communications d'âme à âme, solitaires et désolées, aux aspirations de mon cœur vers une ombre, et à la certitude consolante que, de ce séjour d'éternelle paix où sa sainte âme repose, elle accueille encore avec un céleste tressaillement ces hommages de ma tendresse, ces tributs incessants de ma douleur. Pardon, mon ami, d'épancher si longuement mon triste cœur dans le tien, de te dire, comme elles me

viennent, mes émotions ! Puisse Dieu longtemps t'en épargner d'aussi amères ! » (1)

La blessure saigna longtemps. Mais Charles Chesnelong devenait, bon gré, mal gré, l'homme de ses compatriotes. Il fut contraint, après quelques semaines, de recevoir la confidence de leurs craintes et de leurs espoirs. Plus d'un faisait silencieusement des vœux pour l'antique monarchie, dont les chances de retour semblaient se fortifier par la fusion, alors annoncée, des deux branches de la maison royale. Avec sa connaissance de l'histoire, Charles Chesnelong ne pouvait que s'associer aux aspirations communes.

Au lieu de la Restauration, c'est l'Empire qui offrit de raffermir l'ordre social. Entre la Révolution et cette monarchie inattendue, qui présentait des garanties de force et de stabilité, le choix du jeune négociant s'imposait. Il vota pour l'Empire « silencieusement » — le mot est de lui, — faute d'un pouvoir plus conforme à ses rêves, et en se réservant, vis-à-vis du nouveau monarque, sa pleine liberté de jugement. (2)

(1) Lettre inédite du 2 juin 1849.

(2) Pour fixer son choix entre Cavaignac et Louis-Napoléon, quand il s'agissait encore de la candidature à la présidence de la République, il avait consulté un de ses amis, député à la Constituante de 1848, qui lui avait adressé la curieuse lettre suivante :

« J'ai été bien longtemps dans un état d'hésitation avant de décider mon choix sur l'un des deux candidats que vous me désignez. — Voici mon opinion sur l'un et sur l'autre. Je les connaissais également tous les deux, et je leur étais également attaché avant que ni l'un ni l'autre ne songeât à une candidature de président de la République. L'un et l'autre ont un caractère parfaitement honorable et des sentiments très élevés ; ils ne sont ni l'un ni l'autre d'un esprit éminent ; mais tous les deux ont un esprit cultivé, droit, sage, sans grande étendue. Jusqu'ici ils n'ont rien à s'envier l'un à l'autre : ici commence la différence. Le général Cavaignac a l'habitude des hommes et des affaires, qu'il a acquise en Afrique ; il a d'ailleurs autour de lui des hommes qui ne manquent pas de capacité, mais qui sont pour lui un embarras très grave par leur ambition de coterie et même par leurs *doctrines socialistes*, ce qui est la chose la plus fâcheuse, car si le général

« L'Empire, c'est la paix », avait dit Louis-Napoléon. C'était, en tout cas, la sécurité à l'intérieur. Même avant la proclamation solennelle du nouveau régime, pendant les mois qui suivirent le coup d'État du 2 décembre 1851, le commerce reprit son essor, et la maison Chesnelong vit de nouveau progresser son chiffre d'affaires.

Avec l'aisance de la famille, l'influence de Charles grandissait. Il fut bientôt connu dans tous les cantons du département, et son empressement à rendre service, joint à l'étendue de ses connaissances, le fit désirer, en plus d'une région, comme mandataire dans les assemblées publiques.

Une circonstance inopinée vint révéler chez lui un vrai talent de parole. C'était un soir d'élections municipales. Son père avait été candidat, et l'on venait de proclamer son succès. Mais, au cours de la lutte, il avait été discuté, sans modération et sans justice, avec une âpreté qui n'était pas encore dans les mœurs. Son fils voyait,

Cavaignac est courageux et entêté même, il a cependant une condescendance pour ses amis politiques qui va jusqu'à la faiblesse. Ajoutez à cela qu'il pousse le respect des traditions de son père et de son frère jusqu'à la superstition, et vous apprécierez les périls d'un trajet de quatre ans avec un pilote que ses tendances personnelles, ses souvenirs de famille et les influences quotidiennes entraînent fatalement vers ce terrible écueil de la société : le socialisme. Voilà pourquoi je fais taire mes affections personnelles, et je ne vote pas pour le général Cavaignac.

» Voici maintenant pourquoi je voterai pour Louis-Napoléon. D'abord, il n'est pas aussi médiocre que veulent bien le répandre ses adversaires. Ses études spéciales sur les intérêts matériels de la France, son long séjour en Angleterre, où l'esprit positif des hommes publics donne l'habitude d'entrer profondément dans les idées pratiques des affaires, la disposition naturelle de son esprit lui-même, tout a contribué à diriger ses méditations dans un ordre de connaissances qui le rendent spécialement propre à l'administration d'une société mise en péril précisément par les questions économiques qui y sont soulevées. Il connaît peu le personnel de la France, c'est vrai ; mais les hommes les plus considérables, parmi ceux que l'opinion accepte comme les plus capables, lui prêteront un concours efficace. C'est une chose promise, convenue, acceptée. Et comme ces hommes sont

dans ces procédés, une atteinte injustifiée à sa considération. Immédiatement après le dépouillement du scrutin, Charles Chesnelong s'élance sur une estrade improvisée, et se met à haranguer les électeurs réunis à l'Hôtel-de-Ville. Il tient à venger l'honneur de son père d'accusations aussi ineptes que malveillantes. Il s'adresse spécialement aux jeunes gens, à ses camarades d'Orthez, et leur demande de juger la situation avec leur cœur de fils. Ses cris d'indignation et de douleur, ses larmes dans les yeux et dans la voix étonnent d'abord, puis émeuvent ; finalement, on applaudit cette piété filiale et ce courage servis par une éloquence qui promet une brillante carrière ; tout le désigne pour un rôle qu'il est le seul, sans doute, à ne pas ambitionner.



Le canton de Salies-de-Béarn était alors représenté, au Conseil général des Basses-Pyrénées, par un allié de la famille Chesnelong. Membre distingué du barreau de

précisément ceux que la réunion de la rue de Poitiers considère comme les chefs de file, c'est vous dire aussi qu'ils sont agréés par l'opinion modérée de la France. Maintenant j'ajoute que cette partie modérée de la Chambre, en se ralliant à Louis-Bonaparte pour l'appuyer contre les hostilités de la majorité de l'Assemblée, entend toutefois sauvegarder les institutions républicaines. Ce n'est pas qu'elle pense que le pays soit imprégné de l'esprit républicain, mais il importe d'abord de faire l'expérience complète, dans les meilleures conditions possibles, d'un gouvernement honnête et d'une administraion régulière. Il importe de conserver au pays lui-même son libre-arbitre, en le laissant se dégager de préoccupations puisées dans un ordre anormal, et en le préservant d'un entraînement précipité. Ainsi, la République honnête, modérée, adaptée aux besoins de notre société, prémunie contre les entreprises des utopistes, voilà ce que nous espérons conquérir avec Louis Bonaparte, et ce que nous risquerions de n'avoir pas avec le général Cavaignac. Vous apprécierez pourquoi je me suis refusé à signer avec huit de vos collègues. Veuillez me rappeler au souvenir de nos amis, offrir mes sentiments respectueux à votre famille, et recevoir l'assurance de mon sincère dévouement. »

L. DE LAUSSAT.

Pau. M. Hylas Laborde admirait depuis longtemps les rares qualités de son neveu, et, pour le mettre en valeur, il rêvait de lui léguer son siège au Conseil général.

Telle était son influence dans le canton de Salies, qu'en se désistant, il resterait sûrement maître du scrutin. Sans hésiter, il offrit à Charles Chesnelong sa succession. Il avait compté sans les scrupules du jeune commerçant et son esprit de famille. L'avenir de la maison d'entrepôt reposait maintenant sur lui. Ses continuels voyages étaient nécessaires à l'extension des affaires. Ses rares loisirs étaient consacrés à sa famille, dont il était de plus en plus l'âme (1); il comptait consacrer plus tard à l'instruction de son fils ses connaissances perfectionnées par d'incessantes lectures. Comment ajouter à de pareilles obligations le poids des intérêts d'un canton ? Où trouver le temps de s'initier aux besoins d'une région déjà éloignée d'Orthez ? Comment surtout se former assez parfaitement à la parole publique pour faire bonne figure à côté du préfet de Pau, et prendre la place d'un brillant avocat ?

(1) Même après son élection au Conseil général, Charles Chesnelong reste, avant tout, l'homme de la famille. On en jugera par la lettre suivante adressée à son père, le 21 juin 1853, au cours d'un voyage entrepris pour son commerce. Rarement la piété filiale trouva de plus chauds accents :

« Mon cher papa, voici le jour de ta fête. Que ne m'est-il donné, en t'adressant mes vœux, de te procurer toute la santé dont je voudrais te voir jouir et tout le bonheur dont tu serais si digne, et dont ce serait le souhait le plus ardent de mon cœur de te voir entouré ! Oui, crois-le bien, car jamais assurances plus sincères ne furent inspirées à un fils par une tendresse plus profonde, il n'est aucune de tes souffrances avec laquelle je ne sympathise du meilleur de mon âme, aucune de tes préoccupations à laquelle je ne m'associe dans toute la sincérité de mes sentiments les plus vrais, et la plaie douloureuse qui reste toujours ouverte dans ton cœur éveille aussi dans le mien des souvenirs amers et de cuisants regrets. Crois-le bien, je tiens à ton affection mille fois plus qu'à la vie ; j'en sais le prix, j'en comprends le bienfait, et je deviendrais méprisable à mes propres yeux le jour où je pourrais faillir aux devoirs de respect, d'amitié et de reconnaissance qu'elle

M. Laborde connaissait la puissance de travail et la souplesse d'esprit de son neveu. Il insista, et finit par triompher de sa modestie.

Restait à obtenir l'assentiment du chef de la famille. Quand il fut démontré que Charles pourrait assister aux séances du Conseil sans abréger les instants qu'il donnait aux siens, les dernières objections tombèrent, et la candidature fut décidée.

Le scrutin eut lieu le 1er août 1852. M. Laborde connaissait son terrain : par 2.129 voix sur 2.144 votants, Charles Chesnelong fut élu conseiller général. Quelques mois après, Louis-Napoléon allait ceindre la couronne.

Rien de plus honorable que l'assemblée qui siégeait à Pau, à cette aurore de l'Empire. M. Laity, ancien compagnon de captivité du souverain au fort de Ham, la présidait, comme préfet, avec autant d'aisance que de distinction.

Parmi ses membres, on remarquait M. Elie de Gontaut-Biron, qui devait plus tard accepter de M. Thiers

m'impose. La sollicitude vigilante que tu m'as toujours témoignée, et que tu reportes avec tant de bonté sur tous mes enfants, tout ce que tu es pour moi, tout ce que tu as fait, tout ce que tu fais chaque jour, en un mot tout ce que mérite un père tel que toi, j'en suis pénétré. Crois-le bien aussi, il n'est pas de jour où je ne remercie la Providence de m'avoir donné une mère comme celle qui nous a été trop tôt ravie et un père dont j'ai tant de motifs de me montrer fier. Aussi, te voir jouir longtemps, bien longtemps, d'une vieillesse paisible et consolée, c'est mon désir le plus vif ; y contribuer un peu, ce serait mon ambition la plus chère. En peux-tu douter, mon bien cher papa ? Si je manque des qualités que je m'efforcerai de me donner, oublie-le. Si j'ai des imperfections que je m'appliquerai à atténuer, pardonne-les aussi. Mais si, pendant le cours de ma vie, j'ai été assez heureux pour ne te donner aucun chagrin grave ; si mes actes, dont tu as toujours été le témoin, mes sentiments, dont tu as toujours été le confident, t'ont laissé, comme j'y compte, cette conviction que tes efforts pour faire de moi un homme de cœur et d'honneur n'ont pas été perdus, reste toujours bien assuré que tu ne cesseras jamais de rencontrer en moi un fils heureux de ton bonheur, souffrant de toutes tes peines, animé pour toi de la plus pieuse affection, et, permets-moi de l'ajouter, digne de toute ta tendresse. »

l'ambassade de France à Berlin dans des circonstances si douloureuses, et soutenir si dignement, vis-à-vis de Guillaume et de Bismarck, l'honneur des vaincus. Le canton d'Orthez y était représenté par M. Larrabure, que sa rigide droiture et son désintéressement, comme son attachement au régime impérial, avaient fait élire également au Corps législatif (1).

Au milieu de cette élite, Charles Chesnelong se trouva promptement à l'aise. N'était-il pas, par son dévouement et son amour du bien public, l'égal des meilleurs, et sa modestie pouvait-elle lui dissimuler l'ascendant que sa culture littéraire et philosophique, jointe à son éloquence naturelle, allait lui donner sur ses collègues ?

La liberté d'enseignement était alors à l'ordre du jour. Le principe en était voté depuis deux ans, mais on délibérait, même dans les Conseils généraux, sur l'opportunité et l'étendue de ses applications locales (2). De tous côtés surgissaient les collèges ecclésiastiques. On songeait à multiplier partout les écoles primaires. Malheureusement, dans cette hâte un peu fébrile de mettre à profit la

(1) On y comptait encore d'autres notabilités qui ont laissé leur trace, soit dans l'histoire générale, soit dans les annales béarnaises, comme MM. Dariste, de Laussat, Planté, O'Quin, de Crouseilles, Daguenet, le duc de Gramont. Le préfet d'alors déclarait qu'il aimerait autant avoir affaire au Sénat qu'au Conseil général des Basses-Pyrénées.

(2) « Chargé, dans le Conseil général, du rapport annuel sur l'instruction primaire, je ne cessai d'affirmer la nécessité de l'éducation religieuse et de revendiquer les immunités de l'enseignement libre. Lorsque, en 1852, la loi de 1850 fut atteinte par des modifications qui auraient pu, sinon en changer l'aspect, du moins en altérer le caractère et en restreindre l'efficacité, comme aussi lorsque les théories d'instruction obligatoire prirent faveur, en 1864, dans les régions officielles, je protestai, comme rapporteur au Conseil général, autant qu'il était en moi — les procès-verbaux en témoignent — au profit du droit des familles et de la liberté de l'enseignement chrétien, contre les tentatives d'envahissement ou les velléités d'oppression de l'Université officielle et de l'État. » — Ch. Chesnelong, *Mémoires inédits*, t. I, p. 11.

liberté, on ne songeait pas assez à élaborer des plans d'études conformes aux vieilles traditions du catholicisme. Faute de temps pour fixer les matières d'enseignement et choisir les méthodes, on copiait trop fidèlement les programmes de l'État.

Avec son parfait bon sens et son attachement à l'Église, Chesnelong remarqua vite cette lacune, et la signala à ses collègues. Non content d'éclairer le Conseil général sur les inconvénients d'une instruction largement répandue sans le contre-poids d'une forte éducation morale, il eut l'idée de signaler le danger par la voie de la presse.

Orthez possédait alors un journal d'informations et d'annonces, de nuance conservatrice et d'allure paisible, qui parfois insérait certaines études doctrinales. Chesnelong n'avait guère le temps d'écrire dans le *Mercure* (1) ; toutefois la question scolaire lui inspira trois articles qu'il destinait à ce journal, et que, réflexion faite, sans doute à cause de leur ton un peu austère, il conserva en portefeuille. Le premier contient des réflexions qui ont gardé leur actualité.

« C'est, dit-il, une matière si universellement admise qu'elle ressemble presque à un lieu commun, que l'éducation morale ne doit jamais être séparée de l'instruction. En théorie, ceci est proclamé par tout le monde ; en pratique, très peu savent l'appliquer. C'est à la fois un tort et un malheur. Les développements de l'esprit, surtout lorsqu'ils sont restreints dans l'étroite sphère de connaissances qu'embrasse l'instruction primaire, n'inspirent qu'un orgueil déplacé et ne produisent qu'une confusion déplorable, s'ils ne sont pas contrebalancés par un

(1) Le *Mercure* fut fondé en 1837. Il a gardé, aussi longtemps qu'il a vécu, son caractère honnête. Après la guerre de 1870, un groupe républicain l'a acheté, et l'a remplacé par un journal qui a suivi le mouvement imprimé par le gouvernement.

développement correspondant d'idées et de sentiments moraux.

» L'instituteur n'est donc pas un maître plus ou moins habile, chargé de donner aux enfants qu'il dirige des notions de lecture, d'écriture et de calcul ; il doit encore considérer dans l'enfant l'homme de l'avenir, et décorer son âme de toutes les vertus personnelles, domestiques et sociales qui le rendront, plus tard, estimable comme homme, recommandable dans sa famille comme père, dévoué à son pays comme citoyen. A ce point de vue, la tâche de l'instituteur s'agrandit, et sa responsabilité s'étend ; il n'exerce plus une industrie privée, il est chargé d'une fonction sociale. Et même, s'il a le sentiment de ses devoirs, il lui sera permis, sans trop d'orgueil, de viser plus haut et d'atteindre plus loin, car l'instituteur, lui aussi, a charge d'âmes, et sa mission s'élève souvent jusqu'à la hauteur d'un sacerdoce.

» Voilà ce qui devrait être ; voici ce qui est — et ici, nous éprouvons le besoin de déclarer que toute application personnelle est éloignée de notre pensée, et que nous professons la plus sincère estime pour tous les instituteurs que nous avons pu particulièrement apprécier. — L'instituteur s'acquitte consciencieusement de sa tâche, en tant qu'elle consiste à faire lire et écrire ses élèves, ou à porter à leur connaissance les éléments de la grammaire et du calcul. Mais de croyances et de morale, il s'en préoccupe fort peu, de sorte que l'élève sort de ses mains avec une instruction insuffisante et pernicieuse, qui l'exalte dans sa propre opinion, et frappe sa tête de vertige. Un peu moins d'ignorance et beaucoup plus de fatuité, tel est souvent le résultat de ces éducations incomplètes. Bientôt les passions se développent dans l'âme de l'adolescent. Les scènes diverses et tumultueuses de la vie se déroulent sous son regard étonné ; les plus folles espérances viennent leurrer son imagination, et,

ne trouvant point dans son cœur de garanties morales contre le dégoût de sa position et les séductions de sa vanité, il court prendre place parmi les mécontents dangereux ou les aventuriers inoccupés qui, dans leur folle présomption, voudraient rendre la société responsable de leur mécomptes et de leur désenchantement. Heureusement, ce mal n'est point universel, et nos contrées, pour leur part, n'en ont été que peu infectées. C'est néanmoins une plaie de notre époque ; il importe d'y tenir un regard attentif et d'y porter un prompt remède (1). »

Ces critiques visent, il est vrai, les écoles de l'État autant et plus que les écoles libres ; mais comment nier qu'elles s'appliquent, proportion gardée, au corps entier des instituteurs ?



Ce que Charles Chesnelong exposait, plume en main, avec la fermeté d'un écrivain déjà formé, il le soutenait, au Conseil général, avec une fougue tempérée de politesse, qui donnait à réfléchir à ses adversaires. On se hâta de l'élire secrétaire, et il fut chargé des fonctions de rapporteur dans plusieurs commissions.

Sur toutes les questions on le trouva prêt. Ses rapports et ses procès-verbaux causaient à ses collègues une sorte d'éblouissement. Le vicomte de Gontaut-Biron déclarait qu'un homme d'État surgissait parmi eux, et le préfet des Basses-Pyrénées, ayant à donner lecture d'une pièce émanée du nouveau secrétaire, et où l'on rapportait ses propres paroles, s'interrompait pour dire : « Je me sens devenir éloquent. »

Le gouvernement allait subitement faire échec à ces précoces succès. Toute question d'intérêt général ayant été interdite aux assemblées des départements, il ne leur resta

(1) Extrait d'un manuscrit intitulé : *Education du peuple : instruction primaire*, et signé : *Un lecteur du* Mercure.

plus que l'étude des affaires, souvent minuscules, de la région : questions d'édilité, de vicinalité ou d'assistance publique Cela prêtait peu à l'éloquence, mais beaucoup à l'observation pratique des faits et aux patientes combinaisons de chiffres. Notre conseiller général se retrouva homme d'affaires de premier ordre, et lorsqu'il fut question d'établir des tracés de voies ferrées ou d'étudier les besoins d'un établissement de charité, nul n'émit d'avis plus autorisés que les siens.

Ses amis suivaient avec une curiosité joyeuse cet épanouissement de ses facultés. L'un d'eux, le voyant à l'œuvre, lui prédit son avenir avec une étonnante sûreté. Il le connaissait, il est vrai, de longue date ; c'était Auguste Champetier de Ribes. Après la lecture d'un rapport de Chesnelong sur un projet de chemin de fer des Basses-Pyrénées, il écrit à l'auteur : « Décidément, mon très cher, te voilà lancé dans la vie publique ! Il faut s'en tenir à sa vocation. J'ai toujours pensé et j'ai dit bien souvent que tu étais né pour cela, et qu'un jour ou l'autre tu y viendrais. T'y voilà maintenant, et je t'en félicite. Conseiller général, tu fais un rapport sur la plus grosse question qui soit à l'ordre du jour dans le monde moral, et ton rapport a les honneurs de la session (1). Tu mets la main aujourd'hui à la question qui intéresse le plus vivement tous les intérêts matériels de notre époque, et tu le fais de façon à y laisser ton empreinte. Hier, l'apôtre d'une idée ; aujourd'hui, l'avocat d'un département ! Comme Dieu se rit de nous cependant, et comme il débrouille, en dépit de nous, le fil de nos destinées ! Il t'avait fait homme de lutte et d'autorité ; il t'avait taillé pour la vie publique. On a cru lui faire niche en te faisant marchand de drap, et, qui pis est, bourgeois d'Orthez et père d'une nom-

(1) Allusion probable aux travaux de Chesnelong sur l'enseignegnement primaire.

breuse famille. Tu n'en arriveras que plus tôt, et à ta guise, à la position pour laquelle il t'a fait. Seras-tu ministre ? Je ne le sais ni ne le souhaite. Homme d'État dans l'ordinaire acception du mot ? Député ? Préfet ? Peu importe ; mais ce que j'affirme, c'est que ta vie se trouvera fortement mêlée à la vie de tes concitoyens, qu'autour de toi s'exercera ton influence, que tu le veuilles ou non, et que rien ne se fera de grand et d'utile dans ton pays sans que tu t'y trouves mêlé (1). »

Le bon sens et la droiture du conseiller général lui étaient, dans les cas difficiles, une lumière infaillible. Dans un pays où les luttes entre protestants et catholiques n'étaient pas éteintes, où Basques et Béarnais se mesuraient de l'œil, où les mœurs espagnoles se heurtaient parfois aux mœurs françaises, il trouvait moyen, à force de justice et de bonne humeur, d'apaiser les différends et d'établir partout l'harmonie.

La nomination des maires venait d'être attribuée par l'empereur aux préfets. M. Laity se connaissait en hommes ; il avait deviné en Chesnelong un administrateur hors pair : il lui confia la mairie d'Orthez.

A cette nouvelle, le vieil ami du collège de Pau, devenu avocat à Paris, tressaille d'aise une fois de plus : « Te voilà maire d'Orthez. J'en fais mon compliment bien sincère à cette bonne ville et à tes administrés. » (2) Et il continue son dithyrambe en l'honneur du camarade parvenu aux grands emplois.

C'était en 1855. Sans négliger les intérêts du canton de Salies, le nouveau maire allait se dévouer corps et âme à sa ville natale. Sa nomination fut accueillie, dans toute la région d'Orthez, avec enthousiasme. Toutes les autorités, sous-préfet en tête, lui firent fête et lui promirent un loyal concours.

(1) Lettre inédite, du 27 janvier (1852 ?)

(2) *Id.*, du 11 février 1855.

Le beau-père de Chesnelong, M. Lacoste, avait dû quitter ses fonctions administratives à la chute de Louis-Philippe. Un ancien maire de Limoux, rallié à l'Empire dès la première heure, M. Guiraud, avait été récompensé de son adhésion au nouveau régime par la sous-préfecture d'Orthez. Habile en affaires, affable et foncièrement bienveillant, il manqua trop tôt à Chesnelong, qui, après une collaboration de quelques années, pouvait dire sur sa tombe : « Jamais on ne le vit trahir une amitié, tromper une confiance, repousser un malheur, mépriser une faiblesse, servir une hostilité, commettre une injustice. »

Défenseur de la liberté d'enseignement au Conseil général, le nouveau maire ne pouvait manquer de la favoriser à Orthez. Au lendemain du vote de la loi Falloux, Mgr Lacroix, évêque de Bayonne, avait fondé, à quelques pas de l'église paroissiale, un modeste collège libre. Une congrégation religieuse, récemment établie à Bétharram par le P. Garricoïts, de sainte mémoire, en avait pris la direction. C'était l'institution Moncade. Chesnelong ne tarda pas à apprécier le religieux placé à la tête de l'humble maison, et, à la première distribution des prix présidée par lui, il voulut rendre au P. Barbé un affectueux hommage.

L'intimité croîtra entre le prêtre modeste et l'homme public de plus en plus en vue. Bientôt Chesnelong prendra le P. Barbé pour guide de sa conscience, et puisera dans ses conseils la sagesse de la décision aussi bien que l'énergie de la lutte. Il n'hésitera pas alors à lui confier ses fils, au moins jusqu'à la classe de troisième.

Pour la fin de leurs études, il lui faut chercher un collège catholique de plein exercice. Une grande renommée l'attire et sollicite ses préférences. Lacordaire vient de fonder l'école de Sorèze. Or, Lacordaire, c'est, avec Bossuet et Auguste Nicolas, le maître

de théologie de Chesnelong. A travers les pages de ses conférences, la flamme de son cœur a passé jusqu'à l'âme du futur apôtre des Comités catholiques. Chesnelong se sent fils de ce génie tendre et fort : il va lui remettre, avec autant d'empressement que de bonheur, la formation de son fils aîné. Ce que furent, pour le jeune homme admis dans l'intimité du grand dominicain, ces années de Sorèze, nous le savons par ses confidences et plus encore par les exemples d'une vie toute de droiture : mais qui dira les impressions du maire d'Orthez sortant des entretiens de Lacordaire, et qui appréciera l'action de cette rayonnante sainteté sur un père de famille aussi soucieux de la vertu des siens ?

Fervent catholique dans le gouvernement de sa famille et la direction des affaires municipales, Chesnelong n'oubliait pas qu'une notable partie de ses administrés appartenait au protestantisme. Persuadé qu'il devait la justice à tous, il tint à gérer les intérêts des dissidents, comme ceux de ses coreligionnaires, avec une large impartialité. Un travail de restauration s'imposait à la salle d'asile protestante, aussi bien qu'au temple. Non content d'y pourvoir par une subvention sur les fonds de la ville, le maire d'Orthez provoqua et obtint, pour couvrir les dépenses, un secours de l'État. Bien plus, le consistoire ayant fait exécuter au temple des travaux dont les frais devaient incomber à la ville, Chesnelong proposa et fit inscrire 3.800 francs à l'actif de la communauté dissidente.

Catholiques et protestants allaient bientôt recevoir un nouveau témoignage de sa charité.

Le choléra éprouvait, depuis quelques années, le canton d'Orthez. En 1855, peu de mois après la nomination du nouveau maire, il s'abattit sur la ville comme un vautour.

En quelques jours ce fut, au sein de chaque famille,

la désolation et l'épouvante. Pendant que les cercueils suivaient, presque sans interruption, la route du cimetière, on vit Chesnelong s'enfermer à l'hôpital, consoler les mourants, réorganiser les services, pourvoir à l'hygiène, puis, de jour et de nuit, parcourir les logis contaminés, prodiguant les encouragements et les secours matériels.

Comme toujours, le deuil était suivi de la ruine financière. Le maire commença par subvenir, de sa bourse, aux plus cruelles détresses, puis il répartit avec tant d'équité et d'économie les ressources disponibles que, l'épidémie terminée, on remarqua qu'elle avait grevé de mille francs seulement le budget municipal.

Cette fois la reconnaissance publique réclama, pour l'infirmier des cholériques, une récompense digne de son dévouement : sur la demande du préfet et aux applaudissements de la ville entière, il fut nommé chevalier de la Légion d'honneur.

L'homme de cœur et de talent, le père de famille modèle, le conseiller général éloquent et déjà rompu aux affaires, le maire attentif aux intérêts de tous venait de se révéler capable d'héroïsme. Plus d'un pensait qu'il était temps de mettre au service du pays des aptitudes qui avaient si largement profité à la région béarnaise.

CHAPITRE III

ÉLECTION AU CORPS LÉGISLATIF. — INITIATION A LA VIE PARLEMENTAIRE

(1856-1866)

Malgré le vide fait à son foyer, la vie de famille était douce à Charles Chesnelong.

Près de son vieux père, dont il était l'orgueil, entouré de sa femme et de ses six enfants, il goûtait, le soir, parmi les caresses des siens, un repos que son âme expansive lui rendait plus aimable et plus bienfaisant. En dehors du foyer, des amitiés se formaient, qui préparaient pour l'avenir de solides appuis.



On connaît déjà son intimité avec Auguste Champetier de Ribes. Elle se fortifiait chaque jour par un échange de lettres où la verve spirituelle relève les plus cordiales effusions. Avocat très apprécié au barreau de Paris, père, lui aussi, d'une nombreuse famille, M. de Ribes était vraiment digne de Charles Chesnelong. « Droiture de sentiments, noblesse d'âme, richesse d'imagination, amour du bien et du beau, un enthousiasme un peu optimiste peut-être avec une raison forte et saine ; au service de tout cela, une parole pleine d'éclat, exquise d'honnêteté et de sensibilité, débordante de poésie, tous ces dons lui avaient été

départis avec prodigalité, et il y ajoutait des croyances sincères, de grandes vertus domestiques et une rare bonté (1). »

Charles Chesnelong se rendait, chaque hiver, à Paris pour ses affaires commerciales, et c'étaient alors, plusieurs jours durant, des rappels de chers souvenirs, des confidences de joies récentes, surtout des encouragements à porter vaillamment les charges de la famille et de la profession. Nous retrouverons Auguste Champetier de Ribes à toutes les heures marquantes de la vie de Chesnelong ; la mort seule brisera leur amitié d'un demi-siècle.

Une autre liaison aussi confiante, quoique faite, en partie de vénération, devait rapprocher le futur homme d'État d'un prêtre avantageusement connu par sa science théologique et son talent de prédicateur.

Chesnelong exerçait depuis peu ses fonctions de maire, lorsque l'abbé Barbe fut appelé à Orthez pour y prêcher un carême. Ancien membre de la société du Calvaire, à Toulouse, il arrivait en Béarn, l'âme endolorie par certaines injustices, mais d'autant plus inclinée à glorifier avec une ardente conviction le Dieu qui ne trompe pas. Il attira à l'église d'Orthez toute la population catholique, et Chesnelong ne fut pas le dernier à admirer cette parole à la fois doctrinale et pénétrante, qui savait tourner les regards les moins dociles vers les choses de l'autre vie. On invita l'abbé Barbe à la table du maire, et, le trouvant causeur aussi aimable qu'orateur attrayant, on lui fit fête, en attendant qu'on lui confiât sa conscience.

De son côté, charmé de voir Chesnelong le premier au sermon comme à la table sainte, comblé d'attentions par une famille dont il admirait l'esprit chrétien, le

(1) Ch. Chesnelong. *Mémoires inédits*, t. I, p. 20.



prédicateur oublia ses récents chagrins ; il quitta Orthez tout dévoué à ses nouveaux amis. C'était pour Chesnelong une conquête du plus haut prix : il avait trouvé non seulement une âme sympathique et vraiment fraternelle, mais un conseiller toujours apte à le guider dans l'étude des questions religieuses, et à garantir, au besoin, l'orthodoxie de sa parole publique.

L'abbé Barbe avait sa résidence habituelle à Toulouse, mais ses courses de missionnaire l'avaient plus d'une fois appelé à Clermont-Ferrand. Là, une demoiselle de noble maison et d'une rare culture littéraire était venue à lui, attirée par la sûreté de son commerce et le sérieux de sa direction.

Fervente admiratrice de Mgr Dupanloup, qui l'honorait de son estime, et avait fait admettre quelques-uns de ses articles au *Correspondant* (1), Mlle Louise de Guérines tranchait sur les écrivains de son sexe par une remarquable aptitude aux idées générales, mais gardait, au profit de ses amis, toute la puissance de dévouement de la femme. Témoin de son enthousiasme pour les nobles âmes, l'abbé Barbe lui ménagea une entrevue avec Chesnelong. Elle fut conquise sur-le-champ, et donna si promptement sa confiance au maire d'Orthez, que nous la voyons, dès 1864, réclamer son appui pour un nouveau journal que veut fonder l'évêque d'Orléans. (2)

De son côté, Chesnelong goûtera vite cette belle intelligence féminine au service d'une âme virile ; il ne dédaignera pas de lui communiquer peu à peu ses projets de défense religieuse, de lui exposer même ses vues politiques, si bien qu'après de nombreuses années de lettres échangées et de pensées mises en commun, elle

(1) Elle y signait ses articles d'un pseudonyme qu'elle a gardé depuis lors : M. de Marcey.

(2) C'était le journal *Le Français*.

se trouvera en mesure de retracer, dans une série d'articles biographiques, une carrière qu'elle a suivie pas à pas.

Hautement apprécié de ses concitoyens, chéri de sa famille, entouré d'âmes d'élite, Chesnelong se fût repris peut-être au charme des joies mortelles : Dieu y pourvut. Au mois de janvier 1860, un de ses fils, charmant enfant de onze ans, rejoignit dans l'éternité l'aïeule récemment disparue.

Rien ne pouvait déchirer plus cruellement le cœur du père ; le chrétien se courba humblement sous la main divine. « Nous étions trop heureux, écrivit-il à M. de Ribes. Tout semblait nous sourire, et Dieu ne se lassait pas de nous bénir. J'étais si fier de cette couronne d'enfants, forts au point que leur santé ne me donnait pas d'inquiétude, si bons, que leur avenir ne m'offrait que des espérances !... Hélas ! nous avons dû subir, nous aussi, la loi du Calvaire. Dieu, comme tu le dis, a prélevé la dîme sur tous ces chers trésors dont j'étais entouré... Quel malheur, pourtant ! Un esprit si vif, un si excellent cœur, une nature si intelligente et si sympathique, tous ces aimables dons et mille autres encore, Dieu les avait prodigués à mon pauvre enfant. Tout est brisé ! Il ne sera plus la joie de notre foyer ; nous ne recevrons plus ses gentilles et affectueuses caresses ; il ne nous enchantera plus par sa franche gaîté et ses heureuses saillies ! Tous les rêves que j'avais déjà formés pour lui, la tombe les a à jamais engloutis !.. Dieu l'a voulu, mon cher ami, Dieu l'a voulu ! Je me courbe avec respect sous sa volonté sainte ; mais la nature souffre, elle souffre horriblement ; pardonne-moi de te faire entendre le cri de ses angoisses (1) ! »

La foi aux éternelles réunions et la tendresse des survivants finirent par adoucir la plaie. D'ailleurs, tout

(1) Lettre inédite du 20 janvier 1860.

en pleurant ses morts, Chesnelong était toujours obligé de servir les intérêts de la ville et de surveiller la marche de sa maison.

Ses fonctions de maire l'avaient mis en relation avec un ancien député d'Orthez, M. Liadières. Jadis orléaniste convaincu, auteur d'écrits consacrés à la défense du régime constitutionnel, admis dans l'intimité de Louis-Philippe, il avait contribué à décider les préférences de Chesnelong en faveur d'une monarchie issue des deux branches réunies de la maison de Bourbon. Déçu dans ses espérances d'homme public, il se consolait en composant des pièces de théâtre.

Son opposition à l'Empire lui fit abandonner complètement la vie politique. Orthez fut alors représenté, au Corps législatif, par un homme de mérite supérieur, que nous avons déjà rencontré au Conseil général, M. Larrabure. C'était un propriétaire béarnais qui, dans son domaine d'Argagnon, avait depuis longtemps conquis, par son dévouement aux intérêts des humbles, une large et saine popularité.

« Ayant le goût et l'expérience des affaires, alliant l'indépendance d'un caractère élevé à des sentiments très conservateurs, une dignité parfaite à une exquise courtoisie, rehaussant toutes ces qualités par une distinction naturelle et par une grâce de manières qui n'avait rien d'apprêté et qui semblait être l'expression spontanée de sa bienveillance, vrai type de loyauté et d'honneur, il était sûr dans ses amitiés, noblement désintéressé dans ses dévouements, plein de charme dans ses relations (1). »

Malheureusement, il n'était plus jeune, et, l'âge venant, il se prêtait plus difficilement aux sollicitations et autres démarches fastidieuses qu'impose la vie de député. L'immensité de la tâche, telle que l'avait faite sa

(1) Ch. Chesnelong, *Mémoires inédits*, t. I, p 13

consciencieuse activité, l'effrayait. Ayant vu à l'œuvre le jeune maire d'Orthez, bon juge de cette capacité hors ligne, qu'il estimait à l'étroit dans des fonctions secondaires, il eut l'idée de renoncer à son siège de député, et de l'offrir à Chesnelong.



Le maire d'Orthez n'avait jamais ambitionné un grand rôle. Satisfait de l'estime que lui attiraient ses services dans sa modeste sphère d'action, plus que jamais sensible aux charmes de la vie de famille, soucieux surtout d'assurer l'avenir de ses enfants par la prospérité de son commerce, il refusa d'aliéner son indépendance. D'autres motifs encore lui commandaient, pour le moment, la réserve. On en trouvera le détail dans les lignes suivantes, qu'il adressait, le 8 février 1863, à un de ses amis.

« Mon excellent vieux père jouit d'une verte vieillesse. Le voilà dans sa soixante-dix-neuvième année, conservant la même lucidité d'esprit, la même richesse de cœur, la même fermeté de caractère, le même besoin de travail que dans la maturité de l'âge, et, malgré ses forces déclinantes, en possession de la meilleure santé que je lui aie connue. C'est un bienfait de la Providence, dont je la remercie chaque jour. Ma femme est toujours l'ange du foyer, comme mon père en est le pontife, et elle me fournit souvent l'occasion de me confirmer dans cette conviction, qu'il y a chez les femmes une puissance de vertu, une perfection de qualités à laquelle, nous autres hommes, nous sommes impuissants à atteindre. »

Puis, après avoir rappelé la joie que lui donnent ses enfants, dont l'aîné, Joseph, vient de conquérir le baccalauréat, et va désormais le soulager dans sa tâche, il ajoute :

« Tout humble qu'est cette vie, je la trouve bonne, elle me suffit, et point ne voudrais en échanger les conditions. On m'a fait de très honorables instances pour remplacer à la Chambre M. Larrabure, qui est fatigué de ce mandat. J'en ai été très flatté et très reconnaissant ; mais ma résolution est bien prise : je refuse. Le devoir me retient ici, où je suis nécessaire à Joseph, pour l'initier à ma profession, et à mes autres enfants, pour diriger leur éducation et assurer leur avenir par mon travail. Voilà ma première raison, et elle dispense de toutes autres ; mais, lors même que j'aurais été aussi libre de mes résolutions que je le suis peu, j'aurais éprouvé une telle répugnance à changer ma vie, je suis tellement empêtré dans mes habitudes, dans mon train-train d'affaires et d'affections, que, je le dis en toute sincérité, je n'aurais pas, quand même, ouvert la main pour saisir l'occasion. D'ailleurs, et pour ne rien céler, la politique du gouvernement est trop peu en harmonie avec mes idées, mon culte de la liberté s'accommode si mal du jacobinisme impérialiste, que, malgré mon dévouement à l'état de choses actuel par esprit d'ordre, par fidélité au serment et par horreur pour toute révolution nouvelle, je n'aurais pas pu accepter, pour un poste si éminemment politique, le patronage du gouvernement, et la preuve que je suis dans le vrai de ma situation, c'est que ma détermination ne m'a procuré aucune hésitation, et ne me laisse pas une ombre de regret (1). »

(1) Le 12 février suivant, c'est à M. Larrabure lui-même que Chesnelong exprime les motifs de son refus. Sans invoquer toutes les raisons exposées ci-dessus, il est plus catégorique encore et plus absolu : « Merci, dit-il, de vos bonnes intentions pour moi ; elles me sont depuis longtemps connues. Mais *je ne puis pas* et *je ne dois pas* aspirer à cette situation. *Je ne le puis pas*, parce que je suis engagé dans une exploitaion commerciale dont je suis l'âme et le bras, parce que je ne pourrais pas la négliger pendant une partie notable de l'année sans en compromettre la marche et le succès ; parce que mon digne père est trop âgé pour suppléer à mon absence ;

Un tel homme ne présentait guère l'étoffe d'un candidat officiel ; l'opposition ne pouvait pas davantage compter sur lui, et ses devoirs de famille semblaient devoir l'écarter à jamais du Corps législatif.

Cependant M. Larrabure ne renonçait pas à l'avoir pour successeur. Décidé à quitter son poste au plus tôt, il redoutait de voir élire à sa place un homme étranger au pays et sans autre titre que la faveur impériale : il ne voulait pas d'un « chambellan. »

Le nouveau préfet des Basses-Pyrénées, M. d'Auribeau, entrait parfaitement dans ses vues. Il désirait, ou le maintien de M. Larrabure au Corps législatif, ou son remplacement par Chesnelong.

Une conversation qu'il eut, en mars 1863, avec le député fatigué de sa tâche dévoile la conspiration qui s'ourdissait alors contre le maire d'Orthez. Voici

parce que, à partir de l'an prochain, je fais entrer mon fils aîné dans cette carrière, et qu'il aura besoin de moi pour diriger ses débuts ; parce que Dieu a daigné bénir jusqu'ici mon travail, que je dois à ma profession l'aisance dont je jouis et la modeste situation qu'il me sera donné de transmettre à mes enfants ; parce que, enfin, sans me plaindre de ma position (Dieu m'en garde !), sans envier une position supérieure (Dieu m'en garde plus encore !), je suis en marche, mais je ne suis pas arrivé, et que, sans ambition pour moi-même, croyez-le bien, je suis tenu d'améliorer par mon labeur de chaque jour l'avenir des six enfants que la bonté de Dieu m'a conservés.

Je ne le dois pas, parce que les nécessités de ma situation sont des devoirs de père de famille auxquels ma conscience m'interdirait de me soustraire, alors même que mon cœur ne me porterait pas à les accepter dans toute leur plénitude.

Je devais ces explications à votre indulgente amitié ; je vous les donne en toute sincérité, après y avoir mûrement réfléchi ; et, sans m'arrêter à bien d'autres considérations secondaires, sans même parler de mon défaut de préparation à une mission aussi haute, je vous répète, avec l'accent d'une résolution irrévocablement arrêtée, que je suis contraint de décliner l'honneur et la charge de vous succéder. Mais ce que je ne vous dirai jamais assez, au gré de mon cœur, c'est le sentiment de reconnaissance profonde et ineffaçable que vos vues sur moi, si bienveillantes et si dévouées, m'ont inspiré à tout jamais. » — Lettre inédite.

en quels termes M. Larrabure la rapporta à l'intéressé : « Notre gracieux préfet est arrivé hier ; je l'ai vu ce matin. Il m'a longuement parlé de son embarras pour Orthez et Oloron : il craint un « chambellan » imposé. Il m'a supplié de rester. Je lui ai dit la seule chose que je puisse dire : « Vous voulez un an, soit ! mais à une condition pourtant, c'est que vous vous serez arrangé de manière à me donner un remplaçant convenable au bout de ce temps. Je ne veux absolument pas rester. Convertissez notre ami Chesnelong. »

— « C'est bien mon homme, a reparti M. d'Auribeau. Il serait celui du gouvernement ; il conviendrait admirablement. Il se ferait bien vite, je le crois comme vous, une haute position à la Chambre, et l'intérêt de sa famille ne serait pas incompatible avec son dévouement au pays. »

Je l'entendais avec grand plaisir. Aurons-nous donc la tristesse d'avoir dû appeler un étranger ? de n'avoir pas un homme dans le pays ? Ce serait honteux ! Que Dieu vous inspire des réflexions favorables ! (1) »

Ces raisons n'infirmaient pas, aux yeux du maire d'Orthez, la valeur de ses motifs d'abstention. D'ailleurs, M. d'Auribeau semblait supposer que les infirmités n'atteindraient jamais M. Jean Chesnelong ; or, quelque temps après, le vieillard, sous le coup d'une grave maladie, recommandait expressément à Charles de ne jamais quitter la maison de commerce pour la députation.

Le malade se rétablit ; mais son fils, soucieux d'obéir à une parole qu'il avait regardée comme un ordre suprême, opposa ce nouvel obstacle aux instances de M. Larrabure, et s'affermit dans le dessein de se fixer parmi les siens.



Tout en restant fidèle au Béarn, il n'entendait pas se

(1) Lettre inédite, du 10 mars 1863.

désintéresser de la politique de son pays, ni surtout d'une question qui passionnait alors tous les catholiques, la question romaine.

Appliqué au difficile problème d'unifier l'Italie sans supprimer totalement le pouvoir temporel et sans trop mécontenter les fidèles du monde entier, Napoléon III en était arrivé, de concession en concession, jusqu'à signer avec Victor-Emmanuel ce compromis imprécis et dangereux qu'on appela la Convention du 15 septembre 1864.

On connaît ce chef-d'œuvre d'hypocrisie. L'Italie s'engageait à ne point attaquer le territoire *actuel* du Saint-Père et à empêcher même toute agression venue de l'extérieur. En retour, la France s'obligeait à retirer ses soldats des États romains dans un délai maximum de deux années. Enfin, par un protocole annexé à la Convention, Victor-Emmanuel promettait de transporter la capitale italienne dans une ville qui serait ultérieurement désignée, et qui, dans la pensée de l'honnête ministre de Napoléon, M. Drouyn de Lhuys, ne devait être autre que Florence.

Malgré ses attaches impérialistes, M. Larrabure protesta courageusement contre cette convention, lorsqu'elle fut proposée au Corps législatif.

Chesnelong n'attendait pas moins de lui, mais il voulut féliciter son ami de sa belle indépendance de chrétien, et la lettre qu'il lui adressa à ce sujet révèle une perspicacité digne d'un diplomate de carrière. Nous la citons en entier, malgré sa longueur, parce que c'est le premier document où le futur défenseur de la papauté affiche ses convictions sur la question romaine.

« Vous vous êtes fait inscrire, dit-il, contre la Convention du 15 septembre, et j'ai rencontré avec bonheur dans cet acte l'inspiration de votre haute loyauté. J'ai lu très attentivement la discussion du Sénat ; j'ai admiré le talent de M. Rouher. Les considérations à l'appui du

vote de confiance sont d'une forme splendide, mais, en vérité, les obscurités de l'avenir n'ont pas été éclaircies.

» La Convention sera-t-elle loyalement exécutée par le gouvernement italien ? Le guet-apens de Castelfidardo ne semble pas autoriser une confiance absolue. Admettons néanmoins que Victor-Emmanuel respectera le nouveau traité mieux qu'il n'a respecté les autres. Donc, il n'attaquera pas le pape ; il empêchera la Révolution de pénétrer dans ses États par le dehors. Mais si la Révolution éclate au dedans — et elle fera explosion après le départ de nos soldats, — que pourra faire le pape ? L'étouffer dans le sang ? C'est une dure nécessité qu'on lui impose, étant donnée la nature de son pouvoir. Mais encore, et pour cela, il lui faut une armée, et, pour lever et solder cette armée, il lui faut de l'argent. On lui a enlevé la partie de ses États productive de revenus, on ne lui a laissé que cette écrasante charge de Rome et de la campagne romaine. Le Denier de Saint-Pierre lui permet à peine de faire face aux nécessités de son gouvernement. On lui propose, il est vrai, de se décharger sur le gouvernement italien d'une partie de sa dette, mais il ne le pourrait que par une reconnaissance plus ou moins implicite des faits accomplis à son détriment. On oublie qu'il cesserait d'être le représentant de la vérité et du droit s'il se prêtait à des calculs fondés sur le sacrifice d'un principe de justice. Les garanties offertes par la Convention sont donc plus qu'illusoires, elles sont dérisoires ; elles sont vaines, impuissantes et radicalement inefficaces.

» Donc, si la Convention s'exécute, c'est l'abandon du pape par la France, et c'est l'écroulement de la papauté temporelle à terme fixe. Tout cela me semble évident. La France laissera-t-elle se consommer cette grande ruine ? Veut-elle, quoi qu'il arrive, maintenir le pape à Rome ? Là-dessus, on répond : « Liberté d'action ! » Ce qui veut

dire en bon français : « Moi, gouvernement, je veux rester libre de tenir l'une ou l'autre conduite. Je ne m'engage pas, vis-à-vis de la Révolution, à laisser passer le coup qu'elle prépare ; je ne m'engage pas, vis-à-vis du pape, à le maintenir contre un assaut de la Révolution. De là cette conséquence, que protection continuée et abandon du pape sont deux partis également légitimes en soi, qu'il n'y a pas là une question de devoir impérieux et d'honneur national, qu'il y a simplement une question de circonstances.

» Eh bien ! vous croyez, je crois comme vous, que la France ne peut pas, sans renier ses plus glorieuses traditions, sans nuire essentiellement à son influence morale dans le monde, sans démentir sa pensée de 1849, sans violer l'engagement d'honneur qu'elle a contracté vis-à-vis du pape et du monde catholique, qu'elle ne peut pas, dis-je, tolérer la chute du pouvoir pontifical. Vous croyez, je crois comme vous, que sa main s'est trop trouvée dans les événements de 1859, qui ont mutilé et affaibli les États du pape, pour qu'elle puisse honorablement se désintéresser de la solution finale. Vous croyez, je crois comme vous, que la chute du pouvoir pontifical, loin de mettre fin à la crise, serait le début d'une crise nouvelle et bien autrement formidable. Vous croyez, je crois comme vous que, si cette clef de voûte est ébranlée, rien n'est sauf, et que les doctrines conservatrices n'auront jamais reçu une atteinte aussi profonde, que les passions révolutionnaires n'auront jamais reçu une impulsion aussi effrayante, que le jour où l'on verrait tous les gouvernements se croiser les bras et rester spectateurs impassibles de cette crise suprême entre la Révolution et le plus haut représentant de l'autorité sur la terre. Courage donc ! La cause est belle ; c'est la cause du droit, de la justice, de l'ordre moral ; c'est aussi la cause de l'honneur de la France.

» Vous ferez acte de dévouement à ces nobles et grandes causes en précisant nos devoirs dans cette question. De plus, j'en suis profondément convaincu, vous serez dans la ligne que devraient suivre tous les vrais amis du gouvernement de l'empereur. Que l'empereur abandonne Rome, la Révolution battra des mains, mais elle ne sera, le lendemain, ni moins hostile, ni moins acharnée. Le gouvernement ne gagnera rien, de ce côté, qui puisse compenser les mécontentements profonds, graves, sérieux, durables, que cette déplorable mesure susciterait. J'en vois sortir la profonde désorganisation du parti gouvernemental, la déviation du gouvernement, entraîné par l'impulsion des faits, hors des voies de modération et de sagesse où il a trouvé jusqu'ici sa sécurité et sa grandeur. Que Dieu détourne ces présages ! mais il y a des questions si vastes, qu'elles touchent à tout. Celle de Rome est, à mon avis, l'une de ces questions, et la plus haute. Puisse donc le Corps législatif, par la manifestation de ses impressions, arrêter l'empereur sur la pente où de faux amis le poussent, et où tous les vrais amis du souverain et du pays le verraient avec douleur s'engager, par un dernier acte qui serait le prélude de très grands malheurs ! (1) »

En lisant cette lettre, M. Larrabure dut se dire qu'un catholique de cette trempe ne serait jamais serviteur sans conditions du régime impérial ; mais, d'autre part, émerveillé par ce sens politique qui voyait si juste et si loin, il s'affermit dans la conviction que, malgré les obstacles, il faudrait tôt ou tard amener Chesnelong sur son vrai champ d'action, le Corps législatif.

De fait, la Convention du 15 septembre était à peine signée, que les ministres et députés italiens affichaient l'intention de la violer. Le maire d'Orthez avait bien jugé.

(1) Lettre inédite, du 24 mars 1865



Trois mois plus tard, en juillet 1865, M. Larrabure crut le moment venu de tenter auprès de Chesnelong un nouvel effort.

Le député de Pau, M. O'Quin, donna sa démission pour devenir receveur-général des Basses-Pyrénées. Ce devait être, pour l'arrondissement et même pour le Corps législatif, une perte vivement sentie.

Issu d'une famille irlandaise depuis longtemps établie en Béarn, ancien condisciple de Chesnelong au collège de Pau, Patrick O'Quin avait honoré son mandat par l'indépendance de ses votes, la droiture de son caractère et la sagacité supérieure de son esprit. L'empereur l'appréciait, et lui cherchait un digne successeur.

Or, peu de temps avant la démission de M. O'Quin, M. Larrabure avait été, à son corps défendant, nommé maire de Pau. Sa connaissance des affaires, jointe à sa gracieuse bienveillance pour tous l'avait très vite rendu populaire, et l'étendue de ses relations lui avait valu, dans l'arrondissement tout entier, une influence exceptionnelle. Il avait des chances sérieuses d'être élu député de Pau, pour peu qu'il se prêtât à changer de circonscription.

L'empereur était à Biarritz au moment où se préparait l'élection. Sous l'inspiration de M. d'Auribeau, qui passait d'ordinaire à la villa Eugénie tout le temps de la villégiature impériale, il appela auprès de lui M. Larrabure, et lui demanda de donner sa démission de député d'Orthez pour se présenter à Pau, en remplacement de M. O'Quin.

C'était vouloir river par un nouveau lien le maire de Pau à la vie parlementaire qu'il avait résolu d'abandonner ; c'était surtout le mettre en délicate posture vis-à-vis

de ses électeurs d'Orthez, qui l'avaient si cordialement adopté. Mais M. Larrabure, comprenant que le souci du bien public avait dicté la demande du souverain, sacrifia, une fois de plus, ses projets de retraite, en y mettant toutefois cette condition, que Chesnelong consentirait à poser sa candidature dans l'arrondissement d'Orthez.

Au retour d'un voyage, celui-ci trouva un télégramme du préfet, qui lui demandait un entretien.

Il partit aussitôt pour Pau; il fallait, en effet, s'expliquer. L'idée d'un siège au Corps législatif trouvait depuis peu moins d'opposition en famille ; mais accepter une candidature officielle de la part de l'empereur, qu'il était disposé à combattre sur la question romaine, le pouvait-il loyalement ?

Il ne cacha pas à M. d'Auribeau que, s'il avait été député au cours des sessions précédentes, il se serait associé aux votes de l'opposition catholique du Corps législatif. Il ajouta, au surplus, que, détestant la Révolution et désirant fermement l'affermissement de l'Empire, il ne lui marchanderait jamais son loyal concours pour le maintien de l'ordre. Il laissa même entendre que, si l'on comptait vraiment sur lui pour un service à rendre au pays, il accepterait l'appui moral du pouvoir dans la lutte électorale, mais en réservant, pour l'avenir, l'intégrité de ses convictions religieuses et la pleine indépendance de ses votes.

M. d'Auribeau prévoyait cette réponse et y avait déjà préparé l'empereur. Celui-ci connaissait Chesnelong par les conversations de son préfet. Au fort des difficultés que lui suscitait la question romaine, il ne lui déplaisait pas, pour rallier des sympathies qu'il sentait hésitantes, de patronner une candidature essentiellement catholique. Et comme M. d'Auribeau, tout en vantant les qualités de son ami, avait fait remarquer son peu de souplesse en matière de convictions, le souverain avait

répondu : « On nous en envoie bien assez des autres... Ayons-en au moins un de ceux-là. »

— « L'empereur vous prend tel que vous êtes », telle fut la conclusion de l'entretien du préfet de Pau avec Chesnelong.

Restait à obtenir l'assentiment de l'aïeul, si opposé, deux ans auparavant, à tout projet de candidature. Depuis lors, il avait réfléchi. Voyant son petit-fils Joseph si activement dévoué et si apte aux affaires, il n'avait plus d'inquiétude pour l'avenir de sa maison ; d'autre part, il n'était insensible ni au désir d'étendre, en vue du bien public, le champ d'action de son fils, ni au surcroît d'honneur que l'entrée de Charles dans la vie politique pourrait apporter à son nom. Lorsque celui-ci lui demanda l'autorisation de se prêter aux desseins de l'empereur, il le bénit d'une main tremblante, et une larme d'attendrissement scella son acquiescement à la candidature proposée. « Cette larme, écrira plus tard le député d'Orthez, je la sens toujours sur mon front. »

D'ailleurs, la précoce maturité de son fils aîné, associé dès lors, non seulement à sa vie d'affaires, mais à la plupart de ses intimes pensées, permettait à Charles Chesnelong de s'éloigner du foyer : Joseph y serait désormais le fidèle gardien de ses traditions.

Deux jours après, Larrabure et Chesnelong recevaient une invitation, de la part de l'empereur, pour un déjeuner intime à Biarritz : le souverain voulait achever la conquête de son candidat.

Napoléon III reçut les deux amis avec une parfaite bonne grâce. Les ayant fait asseoir près d'une cheminée où s'étageaient des bûches non enflammées : « J'allume mon feu moi-même, dit-il. C'est très amusant, quand on a des « pignes » des Landes (1) ; leur crépitation est une musique, une musique parfumée... »

(1) C'est le nom donné, dans le pays, à la pomme de pin.

Il frotta une allumette, répandit sur les bûches des pommes de pin, puis continua, au bruit de l'inoffensive artillerie :

« Je vous remercie l'un et l'autre, Messieurs, d'abord parce que j'aime à vous compter au milieu des miens, et puis parce que votre double sacrifice me rend, et rend à la cause de l'ordre un service signalé dans vos deux arrondissements. »

Il avait insisté sur le mot *sacrifice.*

— « Sire, répondit Chesnelong, les avances de Votre Majesté m'ont confondu. J'y dois répondre par un redoublement de franchise. J'avais chargé M. d'Auribeau de dire à Votre Majesté...

— M. d'Auribeau m'a tout dit, interrompit l'empereur, et... j'en ai passé par où vous avez voulu. Monsieur Chesnelong, nous avons signé ensemble un *concordat*, et je tenais à vous dire que j'en suis heureux. »

Au déjeuner, qui fut des plus simples, l'impératrice se montra fort gracieuse : elle était, semblait-il, chargée de plaire aussi. Au sortir de la villa, Chesnelong était décidément candidat officiel ; mais il avait fait ses réserves, et sa conscience était en paix (1).

Lorsqu'on sut, en Béarn, qu'il allait aborder la lutte électorale, ce fut, de la part des catholiques, un tressaillement d'espoir. Plusieurs lui demandèrent, même avant le vote, de devenir, au Corps législatif, le soldat du Saint-Siège.

Il avait pour concurrent un homme de talent, que l'ambition semblait égarer, M. Louis Lacaze.

Conseiller général depuis 1852, fils et neveu de députés qui avaient représenté, sous la monarchie de Juillet, l'arrondissement d'Oloron, celui-ci avait

(1) Nous avons présenté le récit de l'entrevue de Biarritz d'après l'ouvrage de M. de Marcey, *Charles Chesnelong, son histoire et celle de son temps*, t. 1, p. 51 et suiv.

une très forte situation dans cette partie de la circonscription électorale ; aussi, le jour du scrutin, y obtint-il une majorité de 300 voix ; mais son rival, n'ayant été combattu à Orthez que par l'opposition républicaine, y conquit presque tous les suffrages, et fut élu par 18.000 voix contre 6.000. C'était un triomphe.

Parmi les lettres de félicitations qui affluèrent dès le lendemain, nous remarquons le billet suivant de l'abbé Barbe. Il exprime en termes vifs et précis le sentiment de tous ceux qui connaissaient le nouveau député : « Enfin vous y voilà ! et dans des conditions parfaites d'indépendance et d'honorabilité... Vous êtes bien plus le député du pays que du gouvernement ; je tenais à ce que cette vérité sortît éclatante de l'urne électorale. L'Église de France avait perdu son Keller aux élections générales ; la petite ville d'Orthez lui envoie un autre Keller qui, à bien des titres, pourra, non pas faire oublier le premier, mais nous consoler largement de son silence... Vous êtes prêt ! En avant et bon courage (1) ! »



Chesnelong accepte, sinon les éloges, du moins les encouragements, et, le tumulte de l'élection une fois calmé, il se recueille avant d'entrer dans l'arène. Il se précise à lui-même, avec tout le détail possible, l'attitude qu'il devra prendre, et se trace un programme d'action dont il communique les grandes lignes à la personne qui observe avec le plus d'intérêt sa carrière d'homme public, M[lle] de Guérines : « Au point de vue politique, dit-il, vous savez mon respect et mon attachement pour les Bourbons, dont les destinées ont été si longtemps celles de la France. Ma jeunesse s'est écoulée sous le règne de la branche cadette, et, tout en me séparant du

(1) Lettre inédite, du 11 novembre 1865.

libéralisme bâtard et anti-chrétien de 1830, j'ai eu de vives sympathies pour cette belle et nombreuse famille si française. Quand la République est venue, je l'ai combattue dans ma modeste sphère ; (1) et, parce qu'avant tout, il y a le pays, j'ai accueilli l'Empire comme une garantie de la sécurité sociale que les institutions républicaines ne sauvegardaient pas. L'Empire a commis des fautes, mais il a rendu des services, et je le considère actuellement comme un rempart nécessaire contre une révolution sociale qui dépasserait en malheurs et en violences la révolution relativement anodine de 1848. Un changement ne se ferait qu'au profit du socialisme révolutionnaire. Les partis d'opposition modérée ont été écrasés entre ces deux forces à toutes les dernières élections ; il faut donc se rattacher à l'Empire pour les services qu'il a rendus, pour les services qu'il peut rendre, et encore pour les choses dont il nous préserve. Et voilà pourquoi je crois lui devoir un appui loyal, honnête, sincère, mais indépendant ; voilà pourquoi j'ai cru pouvoir accepter une candidature gouvernementale ; voilà pourquoi je prêterai au gouvernement un concours dévoué... jusqu'à la conscience exclusivement. Car, avant tout et par dessus tout, je suis catholique, vous le savez bien — faible et pauvre en œuvres sans doute, — mais inébranlable dans la foi, avec la grâce de Dieu.

» De par cette même grâce, je n'ai déguisé mes convictions jamais ni nulle part. Candidat, c'est ainsi que j'ai été posé, connu, accepté. On sait que j'étais acquis de cœur et d'âme à la cause du pouvoir temporel, que j'étais pour la diffusion des écoles chrétiennes et contre l'instruction obligatoire, pour la liberté d'enseignement, pour la liberté des associations religieuses, ecclésiastiques

(1) Cette phrase montre ce qu'il faut penser du soi-disant républicanisme que ses adversaires lui ont reproché d'avoir affiché en 1848

ou laïques, etc. Voilà pour les questions pendantes ; s'il en survient d'autres, je resterai à tous risques fidèle à mes principes, et vraiment il me semble que là où j'aurais le courage de mettre ma tête, j'aurai celui de mettre ma parole et mon vote.

» Du reste, je pense, comme vous, que la fermeté n'exclut ni la modération, ni la prudence, et que c'est un devoir aussi de ne pas créer des hostilités à l'Église par une défense intempérante ou par des compromissions équivoques. J'espère me tenir à cette ligne de conduite en honnête homme, dégagé de toute ambition personnelle (1). »

Cette lettre fut mise sous les yeux de Mgr Dupanloup, qui n'avait jamais entendu parler de Chesnelong avant son élection. « Oh ! dit-il en la lisant, quelques hommes comme celui-là... ce serait le salut ! »

L'heure était venue de réaliser tant d'espoirs. Quelques jours avant l'ouverture de la session, Chesnelong partit pour Paris. Jamais il n'avait quitté pour aussi longtemps son vieux père, sa femme et sa jeune famille. Chacun refoula ses larmes, et l'on offrit à Dieu ce grand sacrifice pour le succès de la carrière qui s'ouvrait.

Charles ne s'aventurait pas, d'ailleurs, en pays inconnu. A son arrivée, il fut reçu à bras ouverts par son ami Champetier de Ribes, sous le toit duquel il retrouva quelque chose des caresses et des sourires que lui prodiguaient les siens.

D'ailleurs, même au Corps législatif, il n'allait pas être isolé. Les députés catholiques des Basses-Pyrénées, spécialement M. Etcheverry, étaient déjà ses amis ; mais au premier rang des collègues disposés à le servir, il rencontrait M. Larrabure.

Celui-ci avait dans la Chambre une grande situation.

(1) Lettre du 12 décembre 1865, citée par M. de Marcey, *Charles Chesnelong*, etc., t. I, p. 59.

L'opposition lui savait gré d'une indépendance qu'il avait souvent affirmée par ses discours et par ses actes. Berryer et Thiers l'avaient en haute estime. Le fait d'avoir sacrifié récemment une situation acquise et d'avoir affronté une nouvelle lutte électorale pour se rendre aux désirs de l'empereur venait d'accroître encore son crédit. Tous honoraient son caractère, faisaient cas de ses lumières, et pas un ne résistait à la séduction de sa courtoisie. « Il me mit en rapport avec mes collègues, dit Chesnelong, et je profitai de la bienveillance dont il était l'objet (1). »

Un incident inattendu allait jeter un nuage d'inquiétude sur ce début dans la carrière.

M. Larrabure, ayant donné sa démission de député d'Orthez dans l'intervalle de deux sessions du Corps législatif, l'avait adressée au président de la Chambre, qui l'avait transmise au ministre de l'Intérieur, sur quoi un décret impérial avait convoqué les électeurs de la circonscription d'Orthez-Oloron, afin de remplacer le démissionnaire. Quelques parlementaires formalistes, à la tête desquels se trouvait M. Buffet, prétendirent que la Chambre elle-même avait seule qualité pour recevoir la démission d'un de ses membres, et que, cette démission n'ayant été notifiée qu'au président, l'élection suivante était nulle de plein droit. La personne de M. Chesnelong était hors de cause ; il s'agissait d'une simple question de droit électoral.

C'est M. Rouher, alors tout-puissant, qui se chargea de répondre à M. Buffet. Quand il eut parlé, pleinement convaincue, la Chambre vota la validation à une grande majorité.

On se rappelle les aptitudes de Chesnelong pour les mathématiques. Sa carrière commerciale n'avait fait que fortifier ses habitudes de calcul, de prévision et d'ordre

(1) *Mémoires inédits*, t. I, p. 19.

Larrabure connaissait ses capacités à cet égard ; il l'engagea à poser sa candidature pour la Commission du budget, et, grâce à son appui, Chesnelong fut élu.

Fier de ce témoignage de confiance, celui-ci se mit à étudier en détail l'état des finances nationales, avec l'ambition de contribuer, par ses efforts en faveur de la régularité et de l'économie, à la prospérité croissante du pays.

***

Mais il rêvait de débuter devant la Chambre sur une question d'ordre plus général, qui lui permît d'affirmer ses convictions catholiques. L'occasion ne se fit pas attendre.

Les affaires italiennes passionnaient toujours les esprits. Le délai accordé à la France, par la Convention du 15 septembre, pour rappeler ses troupes de Rome allait prochainement expirer, et l'on se demandait si ce départ ne serait pas le signal d'un nouvel assaut contre la principauté temporelle de Pie IX.

L'empereur avait voulu rassurer les esprits en faisant insérer dans le discours du trône un paragraphe où il affirmait que « le maintien du pouvoir temporel du pape était la garantie indispensable de son pouvoir spirituel. »

On prévoyait que, lors de la discussion de l'Adresse, cette phrase donnerait lieu à de virulentes attaques. Chesnelong se fit inscrire pour la défense du paragraphe. De prime abord, il allait entrer dans le vif de cette délicate question romaine qui intéressait le monde entier, et disserter du haut de la tribune, lui encore inconnu, sur les principes qui en régissaient la solution.

L'entreprise était hardie, trop hardie aux yeux de M. Champetier de Ribes. Il eût voulu, pour son ami, un

début plus modeste. Toutefois, après avoir lu le discours que Chesnelong avait écrit en entier, il revint sur ses craintes, et félicita le jeune député d'avoir choisi un tel sujet.

L'orateur avait à répondre à Garnier-Pagès, un de ces solennels sophistes qui, sous prétexte de respect pour la souveraineté spirituelle du pape, prétendaient ne pas vouloir l'abaisser « au niveau des nécessités variables de la politique. »

Chesnelong lui opposa d'abord l'argument classique : « Il est évident de soi que l'indépendance absolue est inséparable de la souveraineté. Pour assurer au pape la première dans son intégrité, il faut nécessairement lui maintenir la seconde ; il faut, pour me servir d'une expression tombée de haut, que le pape soit chez lui. Telle est, en effet, la solution que les siècles ont consacrée, et elle me paraît se présenter avec la puissance et l'évidence d'un axiome. » Et, après avoir montré que le rôle historique de la France lui impose de soutenir cette indépendance, il conclut . « Donc, Messieurs, je termine par l'expression de cette espérance : si, après que nous avons sacrifié pour l'Italie cinq cents millions et vingt mille de nos soldats, la Révolution italienne venait menacer un trône que la France a relevé, que ses armées protègent encore, qu'il est de son honneur de garantir, j'espère, oui, j'espère sincèrement que le gouvernement de l'empereur ne laissera pas faire, qu'il assurera, quoi qu'il arrive, le maintien du pouvoir temporel du pape à Rome, et que, pour prévenir des complications regrettables, il affirmera sa résolution, en temps et lieu, avec un accent qui tue le doute et sur lequel ne puissent se méprendre ni la Révolution italienne, ni le gouvernement italien. »

Et, pour bien marquer qu'il s'agit de l'honneur de la France plus encore que de l'intérêt de l'Église, il ajoute :

« L'Église redescendrait aux catacombes, que je croirais encore à son éternité ! »

Le discours devait satisfaire les catholiques par la loyale fermeté des affirmations doctrinales ; il gagna les autres par la modération du ton sur tout le reste. Au Corps législatif, comme au Conseil général des Basses-Pyrénées, Chesnelong venait de se révéler homme de principes, servi par une parole aussi nette que vibrante, avec lequel il faudrait compter.

Il apportait un appoint puissant à la fraction catholique de la Chambre, et ce discours l'associa, dans l'opinion, au défenseur attitré des intérêts religieux, M. Kolb-Bernard. Celui-ci fut le premier à saluer, d'un très cordial hommage, le succès de son jeune collègue. C'était le début d'une amitié de trente ans.

Chez les adversaires, ce fut de l'étonnement, presque de la crainte. Jules Favre demanda à un député du centre : « Qui est-ce donc, ce nouveau venu ? — Un marchand drapier d'Orthez. — Morbleu ! comme il vous *aune* cela ! » (1)

La solide argumentation de Chesnelong, jointe au rappel d'une des grandes pages catholiques de l'histoire de France, avait impressionné la Chambre, au point que l'habile dialectique de Jules Favre, qui intervint dans le sens de Garnier-Pagès, ne put faire voter l'abandon du pape. Deux cent dix-huit députés, contre dix-huit, donnèrent raison au défenseur du pouvoir temporel.

Un tel succès devait transporter d'aise les amis béarnais. Tous applaudirent, depuis le duc de Gramont, ambassadeur à Vienne, jusqu'au pauvre camarade de collège que Chesnelong avait sauvé jadis de l'ignorance et de l'abandon. Mais rien ne l'émut comme le billet suivant, d'un de ses vieux amis d'Orthez : « Je

(1) Article de M. de Claye sur M. Chesnelong, *Journal de Rennes*, 25 juin 1899.

vais très souvent dans ta famille pour causer de toi, mon cher Charles. Ernestine (1), ton père, tes enfants; ta sœur, sont bien heureux. Je jouis de leur bonheur, et m'associe à leur joie si légitime. Ernestine, toujours pieuse et bonne, attribue tout son bonheur à Dieu. Il faut voir avec quelle émotion ton père parle de toi. J'entrais au moment où il lisait lui-même à toute ta famille ton discours dans le *Moniteur*. Je pense que c'était le plus beau jour de sa vie. Du reste, je te dirai que je ne l'ai jamais vu aussi dispos, aussi alerte, aussi bien portant. On le dirait rajeuni de vingt ans. Je ne saurais assez te le répéter : ils sont bien heureux (2). »

De tels témoignages, très doux au cœur du fils, ne grisent pas le député. Il se défie de ses forces, et, sachant que la bienveillance des parents et amis peut tromper sur la valeur d'une œuvre, il consulte, à propos de son discours, deux bons juges en matière religieuse, son confesseur et l'abbé Barbe. Celui-ci est, comme tout le monde, fort content des débuts de Chesnelong, mais il a le courage de lui rappeler qu'il débute, et que, pour jouer un grand rôle, il lui reste beaucoup à acquérir. Les lignes suivantes resteront, pour le nouveau député, un perpétuel *Sursum corda* :

« Votre avenir me préoccupe. Vous avez devant vous trente ans de carrière politique, s'il plaît à Dieu. Il faut que les saintes causes de la religion et de la patrie, quand elles seront en jeu, vous trouvent toujours sur la brèche. Votre succès d'aujourd'hui engage et fixe votre destinée. Or, votre éducation politique est incomplète. Mettez-vous à l'œuvre. Les données de la science, vous les puiserez à deux sources : les hommes spéciaux et les livres.

(1) Madame Chesnelong.

(2) Lettre inédite, du 10 mars 1866.

» Avec votre puissance d'assimilation, il vous sera facile de vous initier aux secrets des maîtres, en les faisant parler. Une heure de conversation sur un grand problème avec un homme comme M. Thiers, par exemple, vous en apprendra plus que huit jours d'études. » (1)

Et il lui recommande, pour l'économie sociale, les livres modernes les plus autorisés.



Ces conseils ne visaient que la formation de l'homme politique. Or, l'ancien commerçant d'Orthez sentait toujours en lui l'étoffe d'un homme d'affaires, et il ambitionnait, nous le savons, de servir son pays sur le terrain des intérêts matériels, aussi bien que dans le domaine des idées.

Le souci de l'économie, qu'il avait manifesté comme maire d'Orthez, l'avait suivi au Corps législatif ; il prétendait en faire bénéficier les finances de l'État. Selon lui, l'économie s'imposait d'autant plus strictement, que l'expédition du Mexique avait fait large brèche au budget, et que l'Exposition universelle annoncée pour 1867, sans parler de complications politiques toujours menaçantes, faisait prévoir de nouvelles et importantes dépenses. Dominé par ces préoccupations, il étudiait depuis longtemps, au sein de la Commission du budget, un projet d'amortissement de la dette publique.

Depuis plusieurs années, les anciennes lois sur l'amortissement étaient restées sans application; mais le ministre des Finances, M. Achille Fould, venait de proposer une loi nouvelle, tendant à rétablir un amortissement régulier. Le 5 juin 1866, Chesnelong monta à la tribune pour défendre le projet de loi : « La mesure était bonne,

(1) Lettre inédite, du 3 mars 1866.

a-t-il déclaré plus tard, je l'avais étudiée dans son principe, dans son mécanisme, dans ses résultats. Je la défendis en l'appréciant sous ces divers aspects. Ce fut mon début dans les questions financières ; la Chambre l'accueillit avec une grande bienveillance (1). »

Ce ne sont pas, cette fois, les accents passionnés du chrétien plaidant pour le pape en détresse, c'est une discussion serrée en faveur d'un projet de loi réellement utile et pratique, « parce que, ne promettant que ce qu'il peut tenir, il pourra tenir ce qu'il promet, et que sa modestie sera ainsi la plus sûre garantie de son efficacité. » (2)

Cette discussion doit avoir un vrai mérite pour retenir l'attention de la Chambre sur une question d'ordre intérieur, alors que la politique internationale éveille, de toutes parts, l'anxiété.

On est à la veille de Sadowa. Le gouvernement a pris une attitude équivoque à l'égard de tous, compromettante pour lui-même. Il ne provoque pas, peut-être, l'alliance prusso-italienne, mais il la connaît et n'y met pas obstacle. Il proclame officiellement sa neutralité ; mais cette neutralité est pratiquée de telle façon, que la Prusse se sent encouragée dans ses agressions, et l'Autriche délaissée dans sa résistance. L'empereur ne prend aucune précaution pour que rien ne se fasse sans la France, et surtout pour que rien ne se puisse faire contre elle. Cependant l'expédition du Mexique menace de tourner au désastre, et pèsera désormais d'un poids très lourd sur la dynastie. Enfin, comme si la situation extérieure n'était pas assez angoissante, des bruits alarmants courent sur la santé de l'empereur, et les campagnes, déjà éprouvées par l'insuffisance des récoltes, tremblent d'épouvante depuis

(1) *Mémoires inédits*, t. I, p. 58.

(2) Conclusion du *Discours sur l'amortissement*.

la récente invasion du choléra. C'est sous l'oppression de ces menaces et de ces malheurs que, le 30 juin, le parlement se disperse.

A peine libre, Chesnelong accourut à Orthez, dans l'espoir d'une diversion à ses sombres pensées. C'est un nouveau deuil qui l'y attendait.

Depuis quelques semaines, son vieux père, si alerte encore l'hiver précédent, fléchissait sous le poids des ans. L'arrivée de Charles, ses démonstrations de tendresse filiale, les ovations des compatriotes au député déjà célèbre déterminèrent une reprise de vie qui fît illusion. Pendant quatre mois, le vieillard trouva, dans la présence de tous les siens, un charme d'intimité qui devait être sa dernière joie. A la fin d'octobre, une attaque soudaine vint briser cet organisme si longtemps invulnérable. Trois semaines encore, il attendit l'heure suprême avec la sérénité du chrétien. Enfin, entouré de sa lignée, il s'en alla, comme le patriarche antique, « rejoindre ses pères dans la terre des vivants. » Sa dernière pensée avait été pour les pauvres d'Orthez. Avant de perdre la parole, il avait fait, à leur intention, comme président de la Conférence de saint Vincent de Paul, une commande de couvertures pour l'hiver.

Chesnelong s'était attaché à cette vie finissante d'autant plus tendrement, qu'il la sentait plus près de s'échapper. La séparation fut des plus cruelles. Mgr Lacroix, évêque de Bayonne, put en juger avant tout autre, par la réponse du député d'Orthez à ses condoléances : « Je l'espère avec vous, Monseigneur, Dieu aura fait miséricorde à cette belle âme, tendre et austère, pure et vaillante, à cette âme vraiment chrétienne de mon pauvre père. Mais ne plus voir à notre foyer ce bon vieillard qui semblait en être la bénédiction vivante, ne plus rencontrer son regard aimé, ne plus entendre sa parole si droite et si sensée, ne plus me sentir fortifié par l'expan-

sion de sa tendresse, c'est une immense douleur. Que Dieu bénisse Votre Grandeur d'avoir daigné y compatir ! Qu'il vous rende au centuple le bien que vous avez fait à nos âmes meurtries (1) ! »

C'est le sort des hommes publics de ne pouvoir donner à la famille que de rares instants disputés à d'austères devoirs. Chesnelong ne pouvait rester loin de Paris, à l'heure où l'Église était menacée des spoliations suprêmes. et où la France allait voir fondre sur elle le châtiment d'une politique sans loyauté. La tombe de son père à peine fermée, il dut regagner son poste de combat, prêt à défendre, parmi de nouvelles et plus ardentes mêlées, les causes qu'il avait juré de servir.

(1) Lettre inédite, du 27 novembre 1866.

CHAPITRE IV

ATTITUDE POLITIQUE. — ACTION RELIGIEUSE. — PRÉLUDE DES CAMPAGNES EN FAVEUR DE LA PAPAUTÉ (1866-1868)

Ce n'est pas sans angoisse que le député d'Orthez s'était arraché à sa famille en deuil. Quand il se vit seul dans son petit appartement de la rue Louis-le-Grand, en présence des photographies de ceux qu'il aimait, il eut besoin de toute sa force d'âme pour résister au flot de tristesse qui menaçait de le déprimer.

La situation politique ne pouvait qu'ajouter à ses inquiétudes. La Prusse venait de triompher à Sadowa. Le gouvernement français s'était laissé prendre au dépourvu par la soudaineté du désastre autrichien, et ne pouvait empêcher que ses conséquences n'en fissent un désastre pour notre pays. Les manœuvres obliques et imprudentes de Napoléon III avaient contribué à former, de l'autre côté du Rhin, une nation de 29 millions d'âmes, aux mains d'un pouvoir rapace, impérieux, sans scrupules. Amoindrie dans son influence, humiliée dans son prestige, la France murmurait, tout en craignant pour l'intégrité de ses frontières.

C'est dans ces conditions que Chesnelong, ancien candidat officiel, devait reprendre place au parlement.

Sans vouloir renier ses origines, il tint, du moins, à préciser la nuance d'idées et d'aspirations qu'il représentait



Le Corps législatif était divisé en quatre groupes. La gauche se composait d'environ vingt députés, qui, avec leurs haines violentes contre l'empereur, leurs passions antireligieuses et leurs tendances radicales, formaient, à vrai dire, un parti d'opposition révolutionnaire. Un sophiste habile et disert, capable de sentiments élevés, mais esclave de vils préjugés et de vulgaires passions, Jules Favre, conduisait périodiquement cette fraction du parlement à l'assaut de l'Église et de l'établissement impérial. Pour des députés de cette trempe, Chesnelong ne pouvait être que l'adversaire soigneusement tenu à distance.

Tout autres étaient ses relations avec le centre gauche, groupe d'honnêtes gens qui aspirait à la transformation du régime quasi dictatorial de 1852 en monarchie parlementaire. Il y avait trop de points de contact entre le caractère de Chesnelong et la nature droite et intègre d'un chef comme M. Buffet, pour qu'il ne se sentît pas attiré vers lui. Au reste, il voisinait d'instinct avec des hommes fatigués de l'absolutisme et séduits par un idéal de liberté.

Cette aversion pour la dictature l'éloignait de la droite bonapartiste, groupe impérieux et intransigeant qui, sous la conduite de Granier de Cassagnac et de Jérôme David, préconisait le régime de la force et blâmait toute concession.

Entre cet exclusivisme autoritaire et le parlementarisme un peu impatient du centre gauche, le centre droit formait une réunion de gens de bien, modérés d'idées, honnêtes d'intentions, dévoués à l'Empire sans servilisme, déplorant certaines défaillances, mais préoccupés

de réparer les fautes plutôt que de les critiquer bruyamment.

Avec des députés comme MM. Schneider, Alfred Leroux, Segris, Busson-Billault et Louvet, Chesnelong se sentait, pour ainsi dire, en famille. La présence parmi eux de M. Larrabure aurait, d'ailleurs, suffi à déterminer son choix.

C'est parmi les membres du centre droit qu'il avait voulu siéger dès son entrée au Corps législatif. Mais ses discours sur des questions purement religieuses et économiques n'avaient pas révélé jusqu'alors ses tendances politiques; il allait fournir au centre droit, au milieu des tempêtes qui commençaient à ébranler l'Empire, l'appoint de sa clairvoyance et de son courage.

Au moment où s'ouvre la session de 1867, le Corps législatif se trouve en présence d'une situation intérieure profondément modifiée. Pour faire digression aux échecs de sa politique en Italie, au Mexique et en Allemagne, comme pour se donner le droit de demander au pays un accroissement de forces militaires en vue des besoins plus pressants de la défense nationale, l'empereur a voulu offrir au pays, dans l'extension de ses libertés, un dédommagement à l'aggravation de ses sacrifices.

La discussion de l'Adresse supprimée et remplacée par le droit d'interpellation, la participation de tous les ministres aux discussions des Chambres, (1) une loi sur la presse supprimant le pouvoir discrétionnaire du gouvernement et attribuant la répression des délits aux tribunaux correctionnels, enfin le droit de réunion réglé législativement et contenu dans les seules limites imposées par le souci de la sécurité publique, telles étaient les importantes réformes proclamées par la

(1) Seul jusqu'alors, le ministre d'État était entendu dans les débats du Corps législatif et du Sénat.

lettre impériale du 19 janvier. Et, pour accentuer davantage encore le caractère de son évolution libérale, le souverain avait offert à Émile Ollivier, l'ancien républicain récemment rallié au centre gauche, le portefeuille de l'Instruction publique (1).

C'est sur cette situation nouvelle que la Chambre de 1867, usant pour la première fois de son droit d'interpellation, allait avoir à se prononcer. La politique extérieure, avec ses insuccès troublants et ses menaçantes obscurités, appelait aussi son verdict. L'attitude de Chesnelong allait être, dans les deux cas, bien différente.

La majorité de la Chambre avait accueilli avec étonnement et réserve la réforme du 19 janvier. Pour la droite, elle dépassait les limites des sages concessions ; les républicains de gauche, y voyant un moyen de consolider l'Empire, présentaient comme un leurre les libertés qu'elle promettait. Chesnelong y voyait un acheminement vers un régime de liberté dont pourrait profiter l'Église ; le jour venu de l'interpellation, il résolut de la défendre.

Se séparant plus que jamais de la droite bonapartiste aux tendances césariennes, il chercha à établir que l'Empire devait se confier, d'une part, à la force morale des croyances religieuses, et, de l'autre, aux salutaires énergies d'une liberté loyale et sagement réglée (2).

(1) M. Émile Ollivier déclina alors cette proposition, qui, le transformant en lieutenant du ministre d'État, M. Rouher, l'aurait empêché de soutenir ses idées libérales. — Cf. Pierre de la Gorce *Histoire du Second Empire*, t. V, p. 348.

(2) Il écrivait alors à son collègue, M. de Mackau : « Ce que je voudrais, c'est une politique moralement conservatrice et sagement libérale, disant nettement ce qu'elle veut et ce qu'elle repousse, procédant par une marche régulièrement suivie dans une voie nettement tracée, où le progrès du lendemain fût préparé par le travail de la veille, ayant de la tenue et de l'esprit de suite, déployant carrément son drapeau, homogène dans ses actes et dans ses tendances. C'est ainsi qu'on créerait une véritable force de gouvernement. Cette force

Cela ne faisait le compte, ni de l'extrême gauche, ni du cercle de la rue de l'Arcade (1).

Des deux côtés, on se mit à l'invectiver, lui reprochant sa candidature officielle et le servage qu'elle impliquait.

L'orateur pâlit sous l'insulte : « Messieurs, s'écria-t-il, je n'accepte pas que le patronage accordé par le gouvernement aux candidatures puisse être considéré comme un amoindrissement de leur mandat ou un embarras pour leur indépendance... Quant à l'indépendance, c'est une qualité de l'âme, ce n'est pas le privilège d'une opinion... Il y a quelquefois plus d'indépendance à soutenir le gouvernement qu'à le combattre. Notre conscience n'appartient qu'à nous et à Dieu. Personne ne nous l'a demandée, nous ne la livrons à personne. Le gouvernement nous a accordé un appui, nous lui apportons un

pourrait manquer demain, si on ne s'en préoccupait pas dès aujourd'hui.

» Il y a trois faits qui me frappent avec un caractère saisissant d'évidence. Le premier, c'est que notre société démocratique doit puiser la vie à la grande source des croyances religieuses, si elle veut se fonder dans des conditions durables d'ordre, de dignité morale et d'avenir. Le second, c'est que, politiquement, il n'y a, en dehors de l'Empire, que l'anarchie des compétitions rivales et le chaos dans la ruine. Le troisième, c'est que l'Empire, pour rester en harmonie avec les besoins du temps présent, doit se constituer, non pas à l'état d'autocratie césarienne, mais de monarchie constitutionnelle et progressivement libérale. Je voudrais donc que le gouvernement, secondant le développement des influences chrétiennes, et se prêtant avec une sage mesure à celui des institutions libérales, formât ainsi un faisceau de toutes les forces morales et vivantes du pays, en donnant satisfaction à la fois aux hommes qui ne séparent ni la religion de la société, ni la liberté de l'ordre. Et je voudrais que, sur ce terrain, tous les conservateurs libéraux et tous les libéraux conservateurs, sans être désormais, ni arrêtés par des défiances, ni découragés par l'incertitude, ni séparés par des malentendus, se réunissent loyalement pour soutenir sans arrière-pensée le gouvernement marchant dans les voies d'ordre, d'honnêteté et de vrai progrès. Tout cela serait possible, et tout cela serait le salut de l'avenir. » — Lettre inédite, de février 1867.

(1) Réunion composée des membres les plus avancés de l'extrême droite bonapartiste.

concours, et ce concours est honorable, parce qu'il est absolument désintéressé. » Puis, se tournant vers la gauche, dont l'attitude l'avait spécialement blessé : « Mon mandat vaut le vôtre, Messieurs... Si le pouvoir a été favorable à mon élection, vous avez eu, vous, toutes les ressources réunies de l'opposition (1). »

***

Le débat sur les affaires extérieures, ouvert le 14 mars 1867, allait montrer une fois de plus comment Chesnelong savait défendre contre toutes les influences la liberté de ses opinions. La discussion qui se déroula devant le Corps législatif établit avec évidence qu'après avoir fait l'unité italienne au détriment de la France, la politique impériale venait de laisser faire contre nous, et en y coopérant indirectement, l'unité allemande. Rouher eut beau la défendre avec autant de souplesse que d'énergie, il ne parvint pas à modifier l'opinion de l'Assemblée.

Fallait-il répondre à ce plaidoyer, et condamner devant le pays des agissements qui, après l'avoir amoindri pouvaient l'exposer aux derniers périls ? Un homme illustre qui, sans prendre rang dans une fraction déterminée de la Chambre, était le principal orateur de l'opposition, M. Thiers, le crut.

Sa longue harangue, où il détailla jusqu'à la satiété tout ce qu'on aurait dû faire et tout ce qu'on n'avait pas fait, produisit sur la Chambre une impression de fatigue ; seule, la fameuse phrase qu'il jeta en quittant la tribune : « *Il n'y a plus de faute à commettre* », souligna d'un trait énergique la gravité de la situation.

Plus d'un député avait mis en doute l'opportunité de son discours. On se disait que, tant de choses

(1) Cité par M. de Marcey, *op. cit.*, t. I, p. 80.

étant consommées, peut-être le silence, l'attitude résignée, le recueillement, valaient-ils mieux que le rappel de fautes impossibles à réparer, ou l'expression de regrets nécessairement inefficaces. Tel fut le sentiment de Chesnelong. Très sévère pour la politique extérieure des dernières années, il vota silencieusement l'ordre du jour pur et simple demandé par le gouvernement, afin de ne pas trop irriter en France la fierté nationale par la constatation de notre abaissement diplomatique, et consentit à jeter un voile sur les fautes, pour ne pas accroître les risques.

D'ailleurs, l'occasion de parler ne se fit pas attendre. Il s'agissait, cette fois, de défense religieuse. L'heure était venue de protéger les Frères des Écoles chrétiennes contre les entreprises de M. Duruy, récemment préposé à l'Instruction publique.

Libre-penseur militant, actif jusqu'à l'agitation, honnête pourtant et faisant d'ordinaire plus de bruit que de mal, ce ministre, dont Rouher disait : « C'est un hanneton dans un tambour, » s'était mis en tête d'astreindre au service militaire tous les instituteurs congréganistes, non employés dans les écoles publiques. Le projet était dangereux. Que, plus tard, on expulsât les religieux des écoles de l'État, ils étaient tous condamnés à passer par la caserne, et le recrutement de leur institut était sérieusement entravé.

Avec plusieurs de ses collègues catholiques, Chesnelong présenta un amendement établissant, au sujet de l'engagement décennal qui dispensait les instituteurs du service militaire, une capacité identique en faveur des écoles publiques et des écoles libres, pourvu que celles-ci fussent bien tenues et eussent un nombre suffisant d'élèves. Son discours, d'une logique serrée, très nourri de faits historiques, eut le don d'irriter le ministre : « Le pays, déclara M. Duruy, ne comprendra jamais qu'avec dix

aunes de drap noir ou gris, un chef de communauté puisse créer, en dehors de tout service officiel, des dispenses militaires. » Et la majorité, déjà imbue de ce formalisme égalitaire qui devait bientôt prévaloir, repoussa l'amendement.

Cette discussion tourna néanmoins à l'honneur de Chesnelong.

Duruy ayant qualifié d'erronées les assertions historiques de son adversaire, « Ce sont les convictions d'un néophyte ! » cria Glais-Bizoin, à la joie non dissimulée de la gauche. Chesnelong n'entendit pas, et n'eut connaissance du propos que par le *Moniteur*.

Le lendemain, il demandait la parole pour un fait personnel: « Ceux qui me connaissent, dit-il, savent et me rendront ce témoignage, que les convictions dont j'ai apporté, lundi, l'expression à la tribune sont celles de ma vie tout entière. Je laisse à l'honorable M. Glais-Bizoin la liberté de fouiller tout à son aise dans mon humble passé ; il n'y trouvera pas un fait, il n'y signalera pas un acte pour lequel j'aie à redouter ses investigations. » Ce fier défi fut couvert des applaudissements de la Chambre.

Nous avons tenu à signaler ce premier effort de Chesnelong en faveur de l'enseignement catholique. Prévoyant, sans doute, que la liberté des consciences sera l'enjeu de la lutte qui commence, il se lève dès les premières escarmouches ; nous le retrouverons debout, au cours de la campagne, bataillant toujours, remportant des victoires superbes, parfois momentanément vaincu, mais ne désespérant jamais du triomphe final.

Auprès de cette grande cause, les projets de lois sur les conseils municipaux et sur le régime de la boulangerie pouvaient paraître de minime conséquence. Par devoir, Chesnelong prit part à la discussion de ces projets : mais l'attention de la Chambre était ailleurs.

Mécontent de voir la France réclamer l'annexion du grand duché de Luxembourg comme compensation des agrandissements de la Prusse, le comte de Bismarck avait fait entendre des paroles de menace, et la guerre pouvait éclater au premier jour. Pendant tout le mois d'avril 1867, le spectre de l'invasion plana sur la France angoissée. Enfin, le 11 mai, grâce à la médiation des principales puissances, un traité intervint, qui neutralisait le grand-duché, et semblait affermir la paix. C'était la fin d'un sombre cauchemar. De graves sujets d'inquiétude subsistaient néanmoins pour les amis de la dynastie napoléonienne. L'empereur résolut d'y faire diversion en donnant à l'Exposition universelle, récemment ouverte, un incomparable éclat.



En quelques jours, délivrée de l'épouvante, la province déversa sur le Champ-de-Mars des foules curieuses et avides de plaisir. L'un après l'autre, les souverains étrangers arrivaient, depuis le roi de Prusse jusqu'au sultan de Turquie. Ce fut, dans les palais et les ambassades, aussi bien que dans les cafés-concerts et les théâtres, un étalage de luxe, un éclat de mise en scène, une suite de manifestations artistiques, une variété de spectacles gais ou émouvants, grandioses parfois, plus souvent étranges, capables, en tout cas, d'étonner l'Europe. Empereurs et rois admiraient ; ils s'amusaient aussi, plus même qu'il ne seyait à leur dignité ; ils observaient surtout, afin de découvrir, derrière le fastueux décor, les faiblesses ou les tares que soupçonnait leur envieuse curiosité. La féerie dura six mois, à peine interrompue un instant par le bruit du coup de feu dirigé contre l'empereur de Russie et l'écho des détonations qui avaient foudroyé, au Mexique, le malheureux Maximilien.

Chesnelong contemplait avec une inquiétude mêlée

d'effroi cette fête gigantesque. Cette cour en costume de bal lui paraissait danser sur le bord d'un abîme. Les portes du Palais-Bourbon à peine fermées, il se hâta de fuir Paris, et accourut à Orthez. Il écrivait de là, quelques jours après : « Le décor est beau, les danseurs sont de marque, l'entrain est grand, la fête est réussie, les maîtres de la maison sont satisfaits, mais il y a de l'électricité dans l'air ; des coups de tonnerre, qu'on n'entend pas toujours, ébranlent la maison... » Et encore : « Je suis effrayé de toutes les éventualités, et je prévois, avec une secrète terreur, non seulement le dénouement de la féerie, mais l'heure de la rentrée des Chambres... Si l'Empire croulait, ce serait l'anarchie ; il faut le faire durer, mais sans rien sacrifier de l'honneur de la France et de sa mission traditionnelle. Plus de politique garibaldienne ; pas de politique italo-prussienne ; tout plutôt que cela ! (1) »

L'empereur appréciait-il cette fidélité éclairée et courageuse ? Voulut-il récompenser les importants services déjà rendus par le député, spécialement à la Commission du budget ? En tout cas, le 15 août 1867, à la demande de M. Schneider, président du Corps législatif, Chesnelong reçut le brevet d'officier de la Légion d'honneur. « Je me laisse aller à en être content, écrivit-il. Je le serais bien autrement si mon pauvre père était là !... »

Des semaines s'écoulèrent, au cours desquelles le député d'Orthez songea surtout à jouir de la satisfaction de ses proches. Mais les événements d'Italie se précipitaient ; les nouvelles de ce pays troublaient, presque chaque jour, le repos de ses vacances.

L'armée française avait quitté Rome depuis plusieurs mois, et, selon les prévisions de Chesnelong, l'Italie, à peine délivrée de nos troupes, avait insidieusement violé

(1) Cité par M. de Marcey, *op. cit.* t. I, p. 101.

la Convention du 15 septembre. Sous les yeux et avec la complicité du gouvernement de Florence, Garibaldi parcourait la Lombardie en recrutant des aventuriers pour une invasion du territoire pontifical. Le 22 septembre, il était parti pour Arezzo, prêt à franchir, avec ses bandes, la frontière du domaine convoité.

Napoléon III, qui, en cédant récemment la Vénétie au Piémont, avait expressément demandé qu'on laissât Pie IX mourir en paix, avait fini par se sentir blessé, et, après diverses notes comminatoires venues de Paris, le ministre Rattazzi avait dû faire arrêter Garibaldi.

Les affaires italiennes en étaient là, lorsque, aux premiers jours d'octobre, les députés des Basses-Pyrénées se rendirent en corps à Biarritz, afin d'offrir, selon la coutume, leurs hommages à l'empereur.

Toujours bon et condescendant avec son entourage, surtout dans cette résidence d'où l'étiquette était bannie, le monarque fut, ce jour-là, plus affable encore que de coutume. Au sortir de table, il prit à part Chesnelong, qui, le voyant en veine de confidences, en profita pour lui parler de la question romaine. Il lui dénonça, en particulier, la duplicité du gouvernement de Florence, qui venait de faire relâcher secrètement Garibaldi, et prêtait, plus que jamais, au condottiere son appui déguisé. « La France catholique, ajouta-t-il, est inquiète pour Rome ; mais elle a la confiance que la parole de l'empereur couvre le pouvoir du pape, et que ses armes, au besoin, le protégeront. »

Tant qu'il s'était borné à parler de l'agitation garibaldienne, l'empereur avait sévèrement blâmé l'audacieux chef de bandes : mais lorsque le député exprima l'espoir d'une prompte intervention de nos troupes, il revêtit son masque d'impassibilité, et « entra, dit son interlocuteur, dans un de ces silences que ses ennemis mettaient au compte de sa dissimulation, qui pouvaient cependant

s'expliquer par la réserve commandée à sa situation, et qui tenaient souvent aussi à l'indécision de ses desseins. » (1)

L'empereur était, de fait, indécis sur l'attitude à prendre vis-à-vis du mouvement garibaldien. S'il se sentait engagé d'honneur à couvrir Rome, et s'il ne lui déplaisait pas d'afficher devant l'Europe une énergie capable de racheter sa passivité dans les affaires allemandes, il lui répugnait, d'autre part, en cas de résistance de l'Italie, de faire la guerre à une nation qu'il avait créée et de paraître ainsi détruire son œuvre.

Au reste, les avis de Chesnelong étaient combattus, dès le lendemain de l'entretien de Biarritz, par le chevalier Nigra, chargé par son gouvernement d'empêcher à tout prix une nouvelle occupation française du territoire pontifical, et de faire substituer, en faveur du Souverain Pontife, l'intervention du gouvernement de Florence à celle de Napoléon. Pendant plusieurs semaines, les amis de la papauté vécurent dans une attente pleine d'angoisse.

Chesnelong écrivait alors : « J'ai les yeux tournés vers Paris avec une fiévreuse anxiété, et les hésitations du gouvernement me font peur pour l'honneur de la France. Dieu veuille nous épargner la honte d'une odieuse félonie !... Mais j'espère ; je comprends même l'hésitation dans une certaine mesure. Il y a eu un tel enchevêtrement, que toutes les résolutions sont graves de conséquences formidables. Le pire serait de subir la violation des engagements pris envers la France et la mise en échec du vieil honneur français par une bande de forbans. Ce serait le dernier degré de l'aplatissement et une abdication fatale ! Que Dieu inspire l'empereur ! » (2)

(1) *Mémoires inédits*, t. I, p. 104.

(2) Lettre inédite, du 20 octobre 1867, à M. Champetier de Ribes.

Dieu lui inspira de faire embarquer enfin un corps expéditionnaire pour arrêter l'insolence de Garibaldi, dont l'Italie était décidément complice. La petite armée du général de Failly se joignit, le 3 novembre, aux troupes pontificales commandées par le général Kanzler. Le jour même, les Garibaldiens étaient défaits à Mentana, et le pape, délivré de ces sinistres agresseurs, rentrait en possession paisible de son reste de souveraineté.

Au lendemain de ce grand acte, le Corps législatif reprenait ses séances. Dans le discours d'ouverture, l'empereur parla noblement de la nouvelle intervention de la France. Fier du succès de nos armes, il ne semblait pas, au surplus, décidé à se compromettre davantage vis-à-vis de l'Italie, et, revenant à sa politique de bascule, il sembla annoncer que les troupes d'expédition ne tarderaient pas à être rappelées en France ; quant aux garanties du pouvoir pontifical, les puissances européennes auraient à les rechercher de concert, au cours d'une conférence réunie à cet effet.

C'était la remise en question du sort de la papauté. Ainsi ne l'entendaient, ni Chesnelong, ni ses amis.

Le cercle de son intimité s'élargissait de plus en plus. Outre MM. Larrabure et Etcheverry, il comprenait notamment un député de l'Orne qui devait devenir un des principaux appuis de la cause catholique, M. le baron de Mackau.

Sept ou huit autres députés s'étant joints à eux, ils demandèrent à interpeller le gouvernement sur sa politique à l'égard de Rome. Ils se plaignaient que l'empereur ne voulût pas assez faire en faveur du pape. Estimant, au contraire, qu'il avait trop fait, Jules Favre et son groupe avaient, eux aussi, déposé une demande d'interpellation, afin d'envenimer les récriminations de la gauche contre l'Église et le pouvoir qui refusait de l'abandonner.

***

Il s'agissait, pour Chesnelong, de se mesurer de nouveau avec un des plus puissants orateurs de la Chambre. Ses collègues, qui avaient encouragé ses débuts, lui continueraient-ils une faveur qu'allait lui disputer un des vétérans des luttes parlementaires ? Il ne s'arrêta pas à la crainte d'une blessure d'amour-propre. On l'avait envoyé à la Chambre pour défendre le pape : coûte que coûte, il résolut de parler.

La harangue de Jules Favre ne fut pas seulement une attaque virulente contre la politique impériale ; ce fut un véritable réquisitoire contre l'institution même du pouvoir temporel et contre les doctrines sociales de l'Église.

Chesnelong n'hésita pas à le suivre sur ces divers terrains. Que le gouvernement, abjurant enfin ses déclarations équivoques, manifestât clairement ses résolutions quant au présent et ses desseins pour l'avenir, il le demandait aussi expressément que son adversaire, quoique dans un but différent. Au lieu de rabaisser, comme avait osé le faire Jules Favre, le glorieux fait d'armes de Mentana, il l'exaltait au contraire, comme la plus récente protestation de l'honneur français contre la rapacité et l'injustice. Quant au pouvoir temporel, il le montra, une fois de plus, comme la garantie indispensable de l'indépendance spirituelle du pape et de la liberté des consciences, puis, rappelant que ce pouvoir était, en grande partie, l'œuvre de la France, il affirma, avec une ardeur de conviction qui ébranla la Chambre entière, le devoir que de telles origines imposaient à son pays.

« Quoi ! s'écria-t-il, la France a été associée à l'établissement de la papauté temporelle ; après avoir contribué à la fonder, elle semble avoir eu la mission historique de la défendre. Pour m'en tenir aux faits contemporains,

elle a relevé, en 1849, au prix de son sang, le trône pontifical; en 1859, et au moment même où nous affranchissions l'Italie de la domination autrichienne, elle a réservé, par les déclarations les plus solennelles, les droits de la papauté ; en 1864, elle n'a consenti à prendre l'engagement d'évacuer Rome qu'en garantissant par sa signature le maintien de la souveraineté pontificale ; en 1866, elle a proclamé, par la voix de l'empereur et par l'adhésion si vivement accentuée du Sénat et de cette Chambre, la nécessité du pouvoir temporel ; hier encore, elle mêlait le sang de ses généreux soldats à celui des défenseurs du pouvoir de Pie IX ; et on lui demanderait aujourd'hui de désavouer ses vieilles traditions et ses engagements récents, l'honneur de son histoire et la loyauté de sa politique, les intérêts de sa foi et de sa dignité ! Et on lui demanderait de jeter tout cela aux pieds de l'ambition italienne et de la révolution mazzinienne ! Non, cela n'est pas possible, car la France sera toujours noblement impuissante pour toute résolution qui, lui fût-elle conseillée par son égoïsme, serait contraire à son honneur (1). »

Restait à répondre aux attaques de Jules Favre contre les doctrines sociales de l'Église. Chesnelong établit sans peine que ces doctrines étaient, pour la société moderne, non une menace, mais la première des forces et la plus nécessaire des sauvegardes. Enfin il demanda, sous forme de conclusion, que nos troupes restassent à Rome aussi longtemps que l'Italie n'aurait pas expressément renoncé à en faire sa capitale, et que, si le règlement de la question romaine était soumis à une conférence, la France ne prît part à cette réunion que pour y défendre le pouvoir temporel de la papauté.

(1) *Discours prononcés par M. Chesnelong, député au Corps législatif, dans les séances du 3 et 5 décembre 1867, sur des interpellations relatives à la question romaine.* — Orthez, Goude-Dumesnil, 1868.

Le discours fut couvert d'applaudissements ; de plus, après avoir écarté l'interpellation de Jules Favre, la Chambre renvoya au gouvernement celle de Chesnelong et de ses amis, ce qui était la seule manière de marquer qu'elle y adhérait. Pour la seconde fois, l'orateur catholique avait triomphé, par l'ascendant de son ardente parole et la puissance de sa foi, du sophiste aidé de toutes les ruses du métier jointes au prestige du talent.

Au nom de la gauche, Jules Simon donna la réplique à Chesnelong, mais sans modifier l'opinion de la Chambre ; puis ce fut au ministre des Affaires étrangères, M. de Moustier, de se prononcer sur les projets du gouvernement. Il le fit en termes ambigus, qui ne satisfirent personne, sauf peut-être l'empereur, qui, mis en demeure de dépouiller le personnage à double face qu'il jouait depuis de longs mois, luttait désespérément afin de prolonger l'équivoque. Elle avait décidément trop duré, non seulement pour les catholiques, mais pour tous les députés soucieux de l'honneur du pays.



On sait avec quel éclat M. Thiers avait, une première fois, défendu la cause du pape au Corps législatif. A ses yeux, les circonstances donnaient des chances de succès à une nouvelle intervention. Le 4 décembre, il monta à la tribune, et, rendant justice aux dispositions qui avaient décidé l'expédition de Mentana, proposa, sur les affaires italiennes, une politique qui, au moins par les apparences, côtoyait de près celle de l'empereur. La majorité bonapartiste applaudit. Se voyant maître de la Chambre, M. Thiers passa des concessions aux insinuations, puis aux conseils, et finit par prendre l'attitude, non plus d'un orateur d'opposition, mais d'un chef de cabinet dictant ses volontés.

Après avoir démontré qu'il faut en finir avec la

révolution italienne, il indique expressément au gouvernement ce qu'il doit dire à la cour de Florence.

« Vous n'avez jamais voulu comprendre mon langage? jamais ? Eh bien, cette fois je vais tâcher de le rendre tellement clair, que ceux mêmes qui ne veulent pas comprendre seront forcés de comprendre. Sachez bien que, dans aucun cas, je ne vous abandonnerai le pape... J'ai eu le tort de vous laisser envahir, non seulement les Marches et la Romagne, mais l'Ombrie, qui était nécessaire au pape pour vivre... Ce qui lui reste, il le conservera, et, que je sois à Rome ou que je sois à Civita-Vecchia, ou à Toulon, tenez pour certain que, dans aucun cas, ni par les moyens moraux, ni par les moyens immoraux, vous ne pourrez le lui enlever. Jamais, dans aucun cas ! »

Et, avisant le ministre d'État, M. Rouher, à qui s'adressait particulièrement la leçon, il ajoutait : « Savez-vous ce qu'on dirait dans le monde, si vous laissiez consommer le crime de l'Italie ? On dirait ceci : La conduite de la France à l'égard du pape a été une longue perfidie. »

La Chambre applaudissait à outrance.

Impossible au ministre Rouher de se soustraire à des engagements positifs. Il consulta longuement l'empereur, et, le lendemain, parut à la tribune, décidé à prononcer les paroles que semblait réclamer le Corps législatif. Il n'avait qu'un moyen de ravir à M. Thiers son succès. C'était de s'approprier tout ce que la majorité avait applaudi. Il commença par stigmatiser, avec plus de véhémence encore que M. Thiers, les menées révolutionnaires au-delà des monts. Garibaldi, Rattazzi, Victor-Emmanuel lui-même furent rudement traités. Plus la réprobation était énergique, plus retentissaient les acclamations. Effrayé de sa marche en avant, le ministre semblait-il vouloir, de-ci de-là, revenir à la politique tortueuse du maître, l'Assemblée se refroidissait tout à coup, et son impérieux silence obligeait l'orateur à accentuer

ses engagements. Il en vint, lui qui avait si longtemps dominé la Chambre, à subir la loi de la majorité et à présenter comme sienne la seule doctrine que les députés consentissent à applaudir.

Il fallait résumer le discours en une franche déclaration : « *Jamais*, s'écria M. Rouher, jamais l'Italie ne s'emparera de Rome ! Jamais la France ne supportera une telle violence faite à son honneur et à la catholicité ! » Sur ces mots, il descendit de la tribune, épuisé de son effort et acclamé frénétiquement.

On avait obtenu une parole formelle en faveur de Rome. Les exigences croissant avec le succès, on voulut de nouvelles précisions. Les applaudissements à peine calmés, Berryer, le vieux champion de la foi chrétienne et royaliste, s'approcha de M. de Moustier et de M. Rouher : « Par le mot « Rome », dit-il, entendez-vous la ville seule, ou tout le territoire pontifical ? — Nous entendons tout le territoire actuel, » répondirent les ministres, et M. Rouher dut remonter à la tribune, afin de notifier cette réponse à la Chambre.

Cette fois, le gouvernement et le Corps législatif étant absolument d'accord, l'interpellation de Chesnelong sur la question romaine, origine de cette grave discussion, n'avait plus d'objet. De concert avec ses amis, il consentit à la retirer ; mais, désirant couper court à toute tentative de retour en arrière, il voulut expliquer lui-même à la Chambre son changement d'attitude.

« M. le ministre d'État, dit-il, a déclaré que jamais le gouvernement français ne consentirait à laisser l'Italie s'emparer de Rome, et, dans une déclaration complémentaire, il a ajouté que le territoire actuel du Saint-Père serait aussi inviolablement préservé que la ville de Rome elle-même. M. le ministre d'État a déclaré, en outre, que l'attitude passée, que l'acte récent du gouvernement de l'empereur indiquent assez les vues qu'il apportera dans

la conférence, et j'en tire cette conséquence que, si un nouvel acte international intervient, cet acte consacrera la souveraineté temporelle du Saint-Père, sans infirmer en rien ce qui est garanti par la Convention du 15 septembre. Il a déclaré enfin que, dans le cas où la conférence n'aboutirait pas, la Convention du 15 septembre serait maintenue, et que le gouvernement français déploierait toujours la même énergie pour garantir la loyale interprétation de cette Convention et en assurer la fidèle exécution. Eh bien! en présence de ces déclarations, comme de celles qui les ont complétées et que je ne rappelle pas, nous n'avons que des remerciements à adresser au gouvernement, et nous retirons nos interpellations, parce que la réponse du gouvernement nous a donné la satisfaction que nous désirions obtenir.

« Voici, dans un dernier mot, ce qui nous paraît résulter, et de nos interpellations et de la réponse qui leur a été faite : La révolution en Italie est carrée ; elle dit : Je veux Rome ! Eh bien, le gouvernement, par ses déclarations, et la Chambre, par l'adhésion éclatante qu'elle leur a donnée, s'accordent pour répondre : Vous ne l'aurez jamais : vous trouverez toujours sur votre chemin l'empereur et la France à côté du pape, comme un obstacle que vous ne briserez pas. Messieurs, cette parole de préservation, la Chambre l'a déjà saluée de ses applaudissements ; j'ose dire que la France la saluera des mêmes acclamations (1). »

Ces paroles répondaient au sentiment de tous les diplomates et de tous les catholiques de France : « A quoi bon la conférence ? disait peu après M. de Bismarck. Au lieu de nous soumettre un programme, M. Rouher

(1) *Paroles prononcées par M. Chesnelong, député au Corps législatif, dans la séance du 5 décembre* 1867, *sur les mêmes interpellations.* — Orthez, Goude-Dumesnil.

a tranché la question. » (1) Et, le lendemain de la déclaration provoquée par lui, M. Thiers, abordant Mgr Dupanloup, lui serrait la main avec effusion, en lui disant : « Eh bien ! la conférence est inutile : le pape est sauvé ! »

On le croyait alors, et Chesnelong plus que personne. Comment sa loyauté aurait-elle prévu que, moins de trois ans plus tard, l'Italie, profitant de nos revers, violerait, une fois de plus, sa parole, et mettrait la main sur l'héritage momentanément sans défense du vicaire de Jésus-Christ ? (2)

Ces joutes oratoires fortifiaient le talent du député d'Orthez. Le lendemain de son dernier grand discours, le *Figaro*, dont cette mâle éloquence choquait le dilettantisme avait persiflé le récitateur, incapable, selon lui, de soutenir avantageusement les chocs soudains de l'escrime parlementaire. Quelques jours après, il était contraint de désavouer ce jugement. Chesnelong écrivait alors: « Obligé de motiver le retrait des interpellations, je suis monté soudainement à la tribune, j'ai dû obtenir le silence d'une Chambre profondément agitée; et le rédacteur du *Figaro*, qui m'avait démoli la veille, m'a reconstruit le lendemain, à sa façon. Ceux de mes collègues qui disaient complaisamment : « Il sait faire un discours écrit,

(1) Dépêche de M. de Launay au général de Menabrea, 20 octobre 1867.

(2) Pie IX avait remarqué le dévouement de Chesnelong à sa cause, et en avait exprimé sa satisfaction.

Celui-ci adressait, le 18 décembre, à sa femme, les lignes suivantes : « Voici ce qu'écrit de Rome un parent, un frère, je crois, de M. de Falloux, prêtre attaché à la cour romaine, à M. de Mackau, son parent : « Je suis chargé par le Saint-Père de vous envoyer mille bénédictions pour vous tous, mais très particulièrement pour M. Chesnelong, dont le talent a été digne de la sainte cause qu'il a si noblement, si énergiquement défendue. Il a été même théologien, et du meilleur aloi. » Es-tu contente ? me voilà bien en cour papale. J'espère que ces bénédictions porteront bonheur à nous tous, et en particulier à nos chers enfants. »

mais ce ne sera jamais un lutteur, il manque d'imprévu, » ont reconnu que je n'avais manqué ni d'aplomb ni de spontanéité, ni même d'autorité... et je crois pouvoir dire que Dieu m'a fait un succès franc (1). »

***

Au reste, les occasions se multipliaient d'assouplir ses facultés.

Quelques jours après la clôture du débat sur la question romaine, s'ouvrit la discussion sur le projet de loi militaire secrètement élaboré depuis Sadowa. Après s'être imprudemment félicité des agrandissements de la Prusse, « dont il ne fallait pas prendre ombrage, » l'empereur sentait le pressant besoin de réorganiser son armée, afin de parer à tout événement.

Lorsque, s'inspirant du système allemand, il fit proposer une loi militaire réduisant la durée du service actif, mais instituant une garde mobile ou armée de seconde ligne, tous les républicains s'élevèrent contre l'augmentation des effectifs. Jules Favre osa dire que compléter les armements de la France, c'était faire de la « politique de haine, » et qu'il fallait y substituer une politique « d'expansion et d'abandon. »

(1) Lettre du 7 décembre 1867, citée par M. de Marcey, *op. cit.* t. I, p. 122. — Un témoignage très inattendu vint alors apporter à Chesnelong un précieux encouragement. Ecrivant à un de ses amis, le 7 décembre 1867, M. de Falloux lui faisait cette recommandation : « Aie la bonté de dire à M. Chesnelong qu'un admirateur inconnu de lui lui adresse les remerciements les plus sincères. On ne pouvait plus complètement et plus éloquemment répondre à des passions que je n'aurais pas cru voir reparaître à votre tribune avec l'accent qu'elles y ont apporté. Tu peux affirmer à M. Chesnelong que, s'il y a, loin du Corps législatif, quelque vieux député qui regrette de n'être plus là pour défendre ses vieilles causes, il doit se sentir bien consolé en retrouvant ses propres sentiments dans une bouche plus jeune et dans un cœur si vaillant. J'aurais aimé à féliciter directement M. Chesnelong, mais j'ai craint de lui paraître indiscret, et je suis sûr de ne pas le devenir en passant par tes mains. » (Lettre inédite.)

Thiers lui-même, ne croyant pas à la proximité d'une guerre, traitait de fables les récits de Ducrot et de Trochu sur le chiffre formidable des contingents allemands. Le *Congrès de la Paix*, qui s'était réuni le 8 septembre, comptait nombre d'adhérents sur les bancs de la Chambre.

Contre ces puissances parlementaires, le maréchal Niel avait lutté presque seul pendant l'élaboration du projet de loi. Le jour venu de la discussion devant la Chambre, Chesnelong ne craignit pas de braver l'impopularité pour affirmer ses convictions patriotiques. Regardant Thiers bien en face, il interrogea ses collègues : « N'est-ce pas un fait, Messieurs, quoi qu'on puisse dire, que la Prusse, dans les dernières campagnes, a pu mettre en ligne une armée de plus de cinq cent mille hommes ? N'est-ce pas un fait que, depuis ses annexions et ses alliances récentes, elle peut disposer de forces plus considérables ? N'est-ce pas un fait qu'avant son dernier désastre, l'Autriche avait des forces au moins égales, et que la Russie en possède de plus considérables encore ? Et, je vous le demande, Messieurs, dans la situation géographique de la France, avec l'étendue de ses frontières et la nécessité d'avoir à se couvrir de plusieurs côtés à la fois... ne devons-nous pas tenir à ce que nos forces soient au moins égales à celles des autres puissances européennes ? Certes, ce n'est pas là une pensée d'agression, c'est une pensée de prévoyance patriotique... Un grand pays n'est jamais assuré de la paix, s'il n'a derrière ses paroles la force suffisante pour les appuyer. »

Larrabure avait dit, de son côté : « Je vous le demande en grâce, Messieurs, n'imitons pas (quant aux préparatifs de guerre) l'Autriche, mais la Prusse ; soyons prêts pour Sadowa, la veille, et non pas le lendemain ! »

De telles paroles, jointes aux instances du maréchal Niel, eurent raison de l'optimisme de la Chambre. La loi

militaire, atténuée il est vrai et incomplète, fut votée le 14 janvier 1868, trop tard pour que le pays pût l'appliquer en temps utile, et être prêt à l'heure du danger. Du moins Chesnelong, conscient du service rendu, revendiquera-t-il fièrement la part qu'il y a prise, lorsque ses électeurs de 1869, aveuglés sur le véritable caractère de son rôle, lui reprocheront son intervention.

Le programme libéral du 19 janvier 1867 comprenait une loi sur la presse et une loi sur le droit de réunion. Le projet de loi sur la presse vint le premier en discussion. Il était très impopulaire auprès des bonapartistes de l'extrême droite, et il fut ardemment combattu par l'un d'eux, M. de Benoist, député de la Meuse. Peu favorable au régime discrétionnaire de 1852, qui, en protégeant le gouvernement contre des critiques parfois justifiées, laissait le champ libre aux attaques les plus iniques contre les croyances religieuses et les principes sociaux, Chesnelong s'était fait inscrire pour défendre la loi proposée, lorsqu'on apprit que l'empereur, ébranlé par l'attitude violente de l'extrême droite, travaillait à faire retirer l'article premier, qui contenait la disposition essentielle.

A cette nouvelle, la majorité se débande ; tout porte à croire que l'effort libéral va échouer, lorsque Chesnelong, renonçant à son tour de parole, va trouver ses collègues, les raisonne, les encourage, les ramène au combat, si bien que le discours de M. Rouher, revenu pour soutenir l'ensemble de la loi de la part de l'empereur qui se ravise, est presque universellement acclamé. Autorisation préalable et répression administrative supprimées, cautionnement réduit de moitié sur celui qu'exigeait la loi de 1835, fiscalité atténuée pour le timbre, pénalité des anciennes lois maintenue sans aggravation, telles étaient les conquêtes auxquelles avaient contribué le sang-froid et la persévérance de Chesnelong.

Le jour même du vote qui assura ce résultat, 12 mars 1868, s'ouvrait la discussion de la loi sur le droit de réunion. Autant le député d'Orthez avait mis d'ardeur à défendre la loi sur la presse, autant il apporta de réserve à soutenir la dernière des réformes libérales annoncées dans la lettre du 19 janvier.

Projet étrange, en effet, qui proclamait le droit de réunion, pourvu qu'il n'y fût question, comme disait *Figaro*, « ni de l'autorité, ni du culte, ni de la politique, ni de la morale, ni des gens en place, ni des corps en crédit, ni de personne qui tienne à quelque chose. »

On interdisait de parler religion et politique dans les réunions. Qu'en devait-il résulter ? C'est que la liberté proposée ne profiterait, ni aux croyances religieuses, ni à la politique conservatrice, parce que catholiques et conservateurs respecteraient les dispositions de la loi, tandis que les révolutionnaires, beaucoup moins scrupuleux, profiteraient du droit de réunion pour saper, sous le couvert de discussions sociales et économiques, les fondements de toute religion et de toute société. Néanmoins, « avec plus de résignation que d'entrain (1) », la majorité vota la loi, sans doute parce qu'elle faisait partie du « bloc » libéral, que l'on estimait devoir consolider l'Empire.

Avant le scrutin final, un député du centre gauche, M. Latour du Moulin, eut l'idée d'inviter Chesnelong à sa table, un jour qu'il recevait le prince Napoléon. La réunion était singulièrement mêlée : MM. Buffet, de Parieu, le marquis d'Andelarre y voisinaient avec Havin et Émile Ollivier.

Après le dîner, on fit cercle autour du prince, qui s'abandonna, comme de coutume, aux saillies de sa verve gouailleuse, tout en développant des théories d'une

(1) Ch. Chesnelong, *Mémoires inédits*, t. I, p. 120.

dangereuse hardiesse. La conversation roula naturellement sur le droit de réunion. Le prince trouvait mauvais, lui aussi, qu'on voulût interdire toute discussion sur la politique et la religion. Mais ses arguments étaient assez différents de ceux de Chesnelong :

« Est-ce qu'on peut espérer, disait-il, soustraire la politique à la discussion ? C'est par la discussion qu'elle vit et c'est par la discussion qu'elle se fait sa place. Et la religion, est-ce que la discussion n'est pas aussi son arme ? La religion, dit-on, est faite pour être crue. Soit, je le veux bien ; mais, quand elle s'adresse à ceux qui ne croient pas, il faut bien qu'elle discute avec eux pour les amener à croire. »

Un théologien n'eût pas manqué de faire, à ce propos, les « distinctions » requises. Chesnelong écoutait, pour son compte, avec une curiosité assez sympathique, ce monologue, où l'imprévu et l'originalité des traits n'excluaient pas toujours la sagesse, lorsque, pour conclure son réquisitoire en faveur de la liberté, même en matière religieuse, le discoureur ajouta, d'un ton méprisant : « Certes, le Dieu des catholiques n'est pas mon Dieu ; mais enfin, je lui fais l'honneur de penser qu'il peut supporter la discussion. »

C'était l'ironie blasphématoire après le simulacre d'hommage. Pendant que les autres convives s'efforçaient de sourire, Chesnelong s'esquiva : « C'était, dit-il, la première fois que j'entendais le prince Napoléon ; ce fut la dernière fois que je m'approchai de lui. »



D'autres relations, il est vrai, le reposaient des travaux parlementaires. Avec son caractère droit et son âme bienveillante, il s'était fait, surtout parmi ses collègues, beaucoup d'amis. Quand il ne dînait pas chez MM. Champetier de Ribes, de Mackau ou Kolb-Bernard, c'était

quelque autre député ou ministre qui lui ménageait une soirée où, tout en concertant des plans d'action politique, on goûtait la joie très pure de se sentir compris et sûr d'un appui au jour du combat.

Toutefois, rien ne le console tout à fait de l'absence des siens. Après un court séjour à Paris, en avril 1867, Mme Chesnelong, rappelée à Orthez pour l'éducation de ses plus jeunes enfants, a dû le laisser seul, aux prises avec les affaires.

De plus en plus apprécié à la Chambre, en possession d'un talent qui s'affirme de jour en jour, entouré de l'estime des catholiques, il pourrait jouir du succès si promptement conquis, tout en escomptant un avenir plus brillant encore ; mais il a besoin de plus intimes félicités, et il le déclare à sa femme dans une lettre qui, mieux que toute autre, révèle l'insuffisance des succès humains :

« Je rentre de la grand'messe de Saint-Roch. Elle a été chantée de façon splendide. Je me suis rappelé mon bonheur de l'an dernier, lorsque vous étiez, Marie et toi, près de moi, et qu'ensemble nous allions à des cérémonies semblables. J'ai senti une larme mouiller ma paupière.

» Vraiment, tu t'imagines peut-être que je suis bien heureux ici, que le mouvement des grandes affaires m'emporte, que le retentissement de mon mon m'enivre, que les témoignages très marqués d'estime et de faveur dont je suis l'objet, de la part des personnes les plus hautement autorisées, remplissent le vide de mon âme et n'y laissent place que pour la satisfaction. Comme tu te trompes ! Oui, j'ai des heures de surexcitation, mais j'ai aussi bien des moments de tristesse. Le cœur souffre ; les bonnes affections de la famille lui manquent. Je n'ai, Dieu le sait, aucune sorte d'ambition personnelle. Je ne désire qu'un rang estimable à la

Chambre. J'ai plus que cela ; mais je ne me sens pas la force et le talent du rôle qui me revient. Je n'ai pas toute la puissance de travail nécessaire. Tant de préoccupations, de visites, d'occupations, m'assaillent et m'énervent. Ma santé, toutefois, est très vigoureuse. Je poursuis, sans défaillance, le bon combat (1). »

Séparé de sa famille par deux cents lieues, privé des caresses qui l'auraient réconforté après ses journées de labeur, il confie, du moins, à la poste, ses pensées et ses effusions : « A toi d'abord, ma bien aimée Ernestine, toutes les assurances de ma tendresse et tous mes vœux de bonheur ! C'est dans ton cœur que le mien se complaît à vivre. De toi, il ne m'est jamais venu que des satisfactions. Tu es la joie de ma vie, l'honneur de mon foyer ; tu es l'épouse aimante et aimée, la mère tendre et dévouée, la femme pieuse et toute bonne, la vraie chrétienne selon le cœur de Dieu. Tu es ma fierté et mon bonheur. Ma vie est faite de la tienne, et mon bonheur se compose du tien. Que Dieu te rende en santé et en satisfactions de cœur tout le bien que tu m'as fait et toutes les joies que tu m'as données ! »

Après quelques paroles d'affection pour sa sœur Félicia, « une des bénédictions du cher foyer, » il continue, à l'adresse de son fils aîné :

« Merci, bien cher Joseph, de ta dernière lettre ! Ton cœur s'y révèle tout entier. Je suis fier de toi et heureux par toi. Chef de maison avant l'âge, presque chef de famille, tu as le culte du devoir, l'amour du travail ; tu es un modèle pour tes jeunes frères, et pour moi une joie et une consolation. On est si heureux quand l'estime et la confiance vont où est déjà la tendresse ! Tu me procures cette satisfaction profonde et rare ; que Dieu t'en récompense ! Moi, mon enfant, je te remercie et je

(1) Lettre inédite, du 25 décembre 1867.

te bénis, de cette bénédiction du père qui porte toujours bonheur, et qui, pour les âmes telles que la tienne, est un encouragement et une force (1). » Et la même lettre porte aux autres enfants, Marie, « le petit Émile. » Céleste, la jeune Louise « au minois charmant et étonné, » le souhait et le conseil qui conviennent à leur âge.

L'attachement de Chesnelong pour le foyer béarnais le porte à défendre, avec un zèle toujours en éveil, les intérêts de la petite patrie. Le 4 août 1867, il a été élu pour la troisième fois, à l'unanimité des suffrages, conseiller général du canton de Salies.

Trois semaines plus tard, on distribuait aux instituteurs de l'arrondissement d'Orthez des récompenses pour les cours d'adultes, ouverts et dirigés par eux. Le préfet confia à Chesnelong la présidence de la réunion. On sait à quel point le passionnaient les questions d'enseignement. Plus d'un publiciste, à la fin de l'Empire, se donnait volontiers la tâche d'émanciper l'instituteur de « la tutelle du curé, » et des ministres comme Duruy ne ménageaient pas à l'entreprise leurs encouragements.

Chesnelong prévoyait-il déjà le règne de l'école athée ? Il a soin, en tout cas, de prévenir les instituteurs contre la morale indépendante que l'on commence à leur prêcher, et dont on les sollicite parfois de se faire les apôtres.

Après leur avoir rappelé l'importance et les difficultés de l'éducation : « Vos flatteurs, dit-il, affirmeront peut-être que vous pouvez seuls suffire à cette tâche. Vos vrais amis sont tenus de vous dire que l'œuvre est trop haute pour que l'effort de l'homme n'ait pas besoin d'y être fécondé par la collaboration de Dieu.

» Vous êtes-vous rendu compte du phénomène de la création de la richesse matérielle ? J'y vois entrer

(1) Lettre inédite, du 30 décembre 1867.

trois éléments : la terre, qui est le fonds primitif, pourvu de forces inconscientes qui attendent le travail humain pour s'éveiller et se régulariser ; le capital, qui est la valeur accumulée par les réserves des générations antérieures ; le travail, enfin, qui est l'effort présent et personnel s'appliquant à favoriser, avec le concours du capital, la germination mystérieuse du sol. Mais, vienne à manquer ce qui ne dépend ni du sol ni de l'homme, ce qui pourtant est nécessaire pour assurer la fécondité de l'un et l'efficacité du travail de l'autre, le rayon de soleil que le cultivateur attend avec une impatience anxieuse et sur lequel repose l'espoir de sa moisson, la production du sol est frappée de stérilité, et le labeur de l'homme est frappé d'impuissance.

» Ainsi en est-il pour la création de la richesse morale. Oui, le cœur de l'enfant est là avec ses instincts confus, ses forces latentes et ses sourdes aspirations ; oui, la science est là, laborieusement enfantée par une succession persévérante d'efforts ; oui, le maître est là, armé de la science et de son activité personnelle pour façonner le cœur de l'enfant et en faire surgir toute une riche moisson de sentiments honnêtes et de vertus généreuses. Mais tout cela ne suffit pas : il y faut encore le rayon de Dieu, ce qui ne se crée ni par loi, ni par décret, ce qui n'est ni une donnée de la science, ni une conquête de l'homme, ce qui est la part que Dieu s'est réservée dans cette œuvre sublime qui s'appelle l'éducation d'une âme humaine ; il y faut l'action de la religion, et, pour la seconder, il vous faut à vous-mêmes, Messieurs, l'esprit de foi et de dévouement. Vous devez donc être, pour l'éducation morale des enfants, des auxiliaires respectueux de la religion. Honorez-vous de ce rôle. C'est en l'acceptant loyalement dans les devoirs qu'il vous trace comme dans les forces qu'il vous donne, que vous contribuerez à préparer des générations d'hommes

de cœur et de bien, croyant à Dieu, aimant leurs semblables, et se respectant eux-mêmes dans la dignité bien comprise de leur nature et de leur vocation (1). »

Ce discours, que Larrabure traitait de chef-d'œuvre, et pour lequel il ne craignait pas de comparer Chesnelong à Lamartine, n'était pourtant qu'une de ces compositions de circonstance que le député d'Orthez acceptait pour l'utilisation de ses vacances. Depuis lors, la discussion au parlement de la loi militaire, comme la préparation des lois sur la presse et le droit de réunion, lui avaient imposé d'autres soucis.



Nous l'avons laissé à Paris, au début de l'année 1868, privé de la compagnie des siens, et commençant à sentir, malgré ses succès d'orateur, le fardeau de la vie publique. Ce fardeau s'alourdit à mesure que l'Empire, victime de ses fautes, perd du terrain et se crée une atmosphère d'antipathie. En vain l'empereur, qui parfois s'effarouche des « inflexibilités » du député, mais qui se souvient des conventions acceptées, lui fait-il des avances aux dîners des Tuileries ; en vain, l'impératrice qui sent déjà le vide se creuser autour du trône, réclame-t-elle ses conseils sur la très délicate question de l'établissement d'une régence éventuelle, il a, même au sortir des salons princiers, des heures d'accablement et de mélancolie.

« Ma santé est très bonne, écrit-il à Mme Chesnelong, seulement je suis un peu las ; avec les commissions, la Chambre et ma correspondance, je suis écrasé. Je viens d'écrire depuis midi dix-huit lettres. N'est-ce pas abrutissant ? Tout n'est pas rose dans cette situation. Je ne regrette pas de l'avoir acceptée, puisqu'il en

(1) Cité par le *Mercure d'Orthez et des Basses-Pyrénées*, samedi 31 août 1867.

rejaillit sur le nom que m'a transmis mon pauvre père un honneur de bon aloi ; mais, pour mon bonheur personnel, mieux aurait valu l'obscurité de mon existence passée. Je ne suis pas content ici. Trop de choses m'y manquent ; je porte avec moi une inquiétude perpétuelle. Je n'ai pas ces jours de franche insouciance où la vie semble bonne ; puis vraiment, quoique je ne répugne pas au travail, je n'aime pas le travail continu et forcé (1). »

Pour que ce vaillant laisse échapper de telles plaintes, il faut qu'il sente ses forces le trahir. Le secret de sa tristesse, c'est que, au lieu d'être « un peu las, » comme il le déclare par une affectueuse réticence, il est véritablement exténué.

Il recherche, le dimanche du moins, les réunions qui, tout en fortifiant sa piété, peuvent à la fois le délasser et l'instruire. Il a toujours aimé à suivre les prédicateurs en vogue, et, plus volontiers que jamais, il cède à son attrait. Hélas ! le sermonnaire à la mode, en cette année 1868, est l'abbé Baüer, ancien carme, que l'impératrice a pris comme aumônier, et dont la valeur ne justifie guère les prétentions : « C'est un talent surfait, écrit Chesnelong : de la déclamation, un débit théâtral, des poses étudiées, de l'exaltation à froid, plus de chaleur de tête que d'entrailles, une éloquence épileptique. Cela plaît aux femmes et me charme très peu. Et dire qu'il y a des gens qui citent son nom à côté de ceux du père Hyacinthe et du grand Lacordaire (2) ! »

(1) Lettre inédite, du 8 janvier 1868.

(2) Lettre inédite, du 2 mars 1868.— L'abbé Baüer, précédemment le P. Marie-Bernard, de l'ordre des Carmes, était un juif converti dont l'esprit de pénitence et d'humilité avait toujours été fort douteux. Après la guerre de 1870, il justifia amplement les défiances de Chesnelong, en renonçant aux fonctions ecclésiastiques.

Privé de ces jouissances d'esprit, qui à la fois dilatent et réconfortent ; obligé, au cours de la discussion des récentes lois, de supprimer même les réunions du soir où il trouvait quelque relâche au milieu de ses amis, le courageux député sent que l'épuisement le gagne et que la maladie, peut-être, n'est pas loin. Il éprouve une surexcitation nerveuse, de grandes lourdeurs de tête, une sorte d'horreur instinctive de la tribune : « C'est une faiblesse, dit-il, et j'en suis honteux ; mais il faut aller jusqu'au bout, et la délivrance approche avec le mois de juillet (1). »

Il ira jusqu'au bout, en effet ; mais pourra-t-il suffire à son immense labeur ? Préoccupé, depuis longtemps, du sort des travailleurs d'usine, il a étudié, en vue de l'améliorer, les économistes les plus en renom. Comment soulager tant de misères ? Il fait et refait des calculs, essaie de pénétrer les idées de l'empereur, ordinairement secourable aux ouvriers, consulte les membres du Conseil d'État, bref se met en mesure d'aborder la tribune, lorsqu'un projet de réforme sociale y sera déposé.

L'occasion se présente le 29 mai. On discute un projet de loi pour les assurances sur la vie. Chesnelong demande la parole, et soutient, contre l'orateur du gouvernement, que l'assurance doit avoir son effet si la mort survient, même après le premier versement. La Chambre n'était pas préparée à tant de générosité : elle repousse l'amendement, mais Chesnelong avait rallié à son sentiment une belle minorité, et, au point de vue oratoire, son discours avait été un nouveau succès. Communiquant, le soir, ses impressions à Mme Chesnelong, il ne lui cache pas que l'effort a été douloureux, et que des avantages humains, achetés au prix de telles fatigues, ne valent

(1) Lettre à M. de Marcey, 14 mai 1868.

pas ce qu'ils coûtent. « L'improvisation pleine de la forme n'est pas à ma hauteur ; il faut que j'en prenne mon parti. Seulement, et telles qu'elles sont, j'avais plutôt broché les pages de ce discours que je ne les avais écrites.

» Il y a dans tout cela des satisfactions personnelles, et le rare plaisir de satisfaire sa pensée en se rendant l'écho de doctrines saines. Mais ce n'est pas le bonheur, ce sont quelques minutes d'enivrement, après quoi le cœur est vide, triste, et l'amertume jointe à la joie du succès. Pauvre nature humaine ! Il n'y a que deux joies pleines et vraies : la joie en Dieu d'une âme religieuse et la joie des bonnes affections du foyer (1). »

Il travaille, il est vrai, pour un tout autre intérêt que les jouissances oratoires, et c'est ce qui lui fait ajouter encore à ses occupations quotidiennes nombre de démarches conseillées par la charité.

Comme tout député dont on a éprouvé l'obligeance, il est assailli de solliciteurs en quête de places ou d'avancement pour eux et leur proches. Des instituts religieux, comme les Frères des Écoles chrétiennes, invoquent à chaque instant son influence : il ne refuse rien, promet à tous appui et secours, et tient sa promesse, sauf à prolonger plus avant son travail de la nuit.

Bien plus, comme si la tâche quotidienne n'absorbait pas toutes ses forces, il prévoit les réformes désirables pour le pays, surtout au point de vue religieux, et se prépare de longue main, afin de les obtenir un jour de la Chambre. C'est ainsi que, dès 1868, il songe à la liberté de l'enseignement supérieur, et prie son ami, l'abbé Barbe, de lui préparer des documents pour l'heure où la question sera mûre (2).

(1) Lettre inédite, du 31 mai 1868.

(2) La lettre que lui adresse, à ce sujet, l'abbé Barbe nous a paru digne d'attention. Elle révèle la perspicacité et la largeur de vues de

Au reste, il n'oublie pas qu'il est l'homme de ses électeurs béarnais. On vient de proposer au Corps législatif la fondation d'une caisse pour le développement des chemins vicinaux. Il s'agit d'un intérêt provincial et local : malgré son extrême fatigue, l'énergique député ne se dérobera pas.

La matière ne demandait pas une longue préparation oratoire ; mais, se sentant à bout de forces, Chesnelong n'avait rien voulu livrer aux hasards de l'improvisation.

ce prêtre, que Chesnelong prenait volontiers pour conseiller religieux. Nous la citons en partie.

« Je serai bien heureux de vous voir porter à la tribune du Corps législatif la question de la liberté de l'enseignement supérieur. C'est là un intérêt social de premier ordre, et il repose sur deux bases indestructibles : les droits de la famille et les droits de la religion. D'ailleurs, en ne réclamant que le droit commun sous la surveillance de l'État, vous restez fidèle aux principes de la société moderne, et je ne vois pas les objections sérieuses que votre thèse aurait à redouter, soit de la gauche, soit du gouvernement.

» Je me garderai bien de traiter la question, *comme vous m'y invitez*. Là-dessus, et sur bien d'autres choses, vous en savez plus long que moi. Seulement, si j'étais à Paris, je vous chercherais des matériaux, — et ce serait très facile, — dans les discussions qui ont eu lieu sur la liberté de l'enseignement primaire ou secondaire. Théoriquement, tous les arguments en faveur de cette liberté peuvent être revendiqués, tantôt *a pari*, tantôt *a fortiori*, pour la liberté de l'enseignement supérieur. De plus, il y aurait à rechercher les *aphorismes* des maîtres qui parlèrent alors. Cette autorité corroborée par l'autorité supérieure de l'expérience — car les faits sont venus prouver la parfaite justesse des idées — donnerait à votre parole un caractère d'irrésistible empire. La mauvaise foi des adversaires ne serait pas à l'aise.

» Mon cher ami, vous avez attaché votre nom, avec quelque gloire, à la question romaine. Vous avez déjà fait une campagne qui n'est pas sans honneur sur des questions d'enseignement. Pourquoi ne pas vous emparer de cette belle thèse sur l'enseignement supérieur ? Vous voyez comme le mal grandit, malgré les dénégations plus ou moins sincères de M. Duruy, et malgré les démentis hypocrites des coupables mis sur la sellette. Vous souvient-il de ce que vous disiez un jour à M. Jules Simon sur la jeunesse qu'il enlevait à l'Église, et qu'il n'avait pu retenir dans la sphère honnête de la religion naturelle ? Hélas, il y a là un aspect de la question qui n'est pas à dédaigner. » — Lettre inédite, du 12 juin 1868.

Le 10 juin, il monte à la tribune, très maître de son sujet, mais un peu ébranlé par la terreur que lui cause, depuis peu, la parole publique.

Il fait un premier effort et prononce quelques phrases. Tout à coup, il se sent chanceler ; un coup de massue l'a frappé à la tête ; ses idées s'évanouissent, il balbutie, et, toutefois, avec un reste d'énergie, parvient à dire : « Je demande pardon à la Chambre... mais j'éprouve une sorte d'indisposition... »

« Reposez-vous ! » s'écrie-t-on de tous les points de l'enceinte. Il s'assied, mais tout son corps s'affaisse et ses gestes implorent du secours. On le conduit à son banc, on l'entoure ; finalement il sort de la salle, soutenu par quelques collègues.

Qu'était cet accident subit ? On crut, en général, à une syncope, et le président de la Chambre laissa entendre que l'orateur reprendrait la parole le lendemain. C'était, hélas ! l'aboutissement fatal de fatigues sans trêve accumulées pendant de longs mois ; c'était la congestion qui, un jour ou l'autre, abat quiconque abuse du travail intellectuel, ou supporte trop longtemps le souci des grandes affaires.

Après avoir hissé dans une voiture le malade presque sans connaissance, on le ramena chez lui avec des précautions infinies. Heureusement, dans cet organisme très équilibré et très sain, aucune disposition constitutionnelle ne favorisait la marche du mal. Bientôt, une hémorrhagie intestinale, dégageant les centres nerveux, rendit au patient toute la liberté de sa pensée. C'était la crise qui allait conjurer le danger.

Il ne pouvait rester dans son appartement de la rue Louis-le-Grand, livré à des soins mercenaires. Mais comment annoncer à sa famille son retour précipité, sans lui causer de cruelles alarmes ? Comment surtout prévenir les récits des journaux qui allaient

porter à Orthez la nouvelle de l'accident ? Le soir même, une fois revenu à lui, Chesnelong eut le courage de saisir une plume et d'écrire à sa femme pour la préparer à son retour. Après avoir parlé de sa subite défaillance de mémoire, il ajoute : « Le *Moniteur* me dira peut-être malade ; mais ne te préoccupe pas de ma santé. Je viens de subir seulement une humiliation qui m'affecte profondément, et que je ne m'explique pas. C'était une affaire insignifiante. J'étais parfaitement prêt, trop prêt peut-être. Enfin, Dieu l'a voulu. Puisse-t-il m'épargner dans mes affections et ne me châtier que dans mon amour-propre (1) ! »

Le lendemain, dans une lettre à Mlle de Guérines, il avouait l'ébranlement profond dont il n'était pas remis, puis il exprimait les plus beaux sentiments d'humilité et de résignation. « C'est, disait-il, une catastrophe qui me prouve que je ne suis plus armé pour la lutte. Mon pauvre père avait raison jadis : j'aurais mieux fait de ne pas entrer dans la vie publique. Je suis résigné à tout : Dieu est le maître. J'ai mal fait son ouvrage, il me punit par où j'ai péché. J'examinerai devant lui ce qui me reste à faire pour l'avenir (2). »

A en croire les pressentiments de Chesnelong, sa carrière de député est finie ; mais Dieu a d'autres desseins. A part quelques deuils de famille, il a été constamment heureux. Il lui manque « ce je ne sais quoi d'achevé que le malheur donne à la vertu. » Pour épurer cette âme d'élite, la Providence va lui appliquer le traitement divin de la douleur.

(1) Lettre inédite, du 10 juin 1868.

(2) Citée dans *Charles Chesnelong*, etc., t. I, p. 168.

CHAPITRE V

LA MALADIE. — RÉÉLECTION AU CORPS LÉGISLATIF. — ACTION EN FAVEUR DU RÉGIME PARLEMENTAIRE

(1868-1869)

Le surlendemain de l'accident, Chesnelong partait pour Orthez. Il y trouva sa pauvre femme brisée d'émotion, et ses enfants terrifiés par l'inquiétante nouvelle (1). Le mouvement de la maison de commerce aurait pu nuire à la convalescence ; on résolut d'établir le malade à la campagne.

(1) Il faisait écrire, dès le 16 juin, à M. Champetier de Ribes : « La secousse a ébranlé tout mon système nerveux, et, depuis le moment fatal, je ne me suis pas retrouvé tout entier. J'ai dans la tête un vide étrange, une incapacité d'application sérieuse, des douleurs sourdes dans diverses parties du corps et une grande faiblesse dans les jambes. Avec cela, et pour ne rien taire, une grande tristesse et un découragement profond. Il faut réagir, mais le ressort manque encore. Je n'ai rien d'arrêté sur ce que je ferai. Je voudrais reparaître à Paris pendant les quinze derniers jours de la session; mais, pour cela, il faut que je me remonte. Tant que je serai dans l'état où je me trouve, je resterai ici. Quant à l'avenir, il sera ce que Dieu voudra. J'ai actuellement un grand dégoût de ma situation ; je me défie de cette première impression, et j'attends...

» Je passe mon temps sans le moindre ennui. A mon lever, je fais une heure de promenade, un livre à la main. De huit heures à onze heures, je dicte ma correspondance à Marie. Dans l'après-midi, je fais encore quelques lectures ; les intervalles sont remplis par les repas, les conversations du foyer et d'inoffensives parties de cartes. Tout cela serait très doux, si je me sentais en équilibre. »

Son beau-père, M. Lacoste, s'était retiré, en quittant ses fonctions de sous-préfet, dans sa terre d'Ozenx, à quelques lieues d'Orthez. Il y avait là, dans un site gracieux et reposant, une jolie villa accostée d'une métairie dont les produits pouvaient suffire à tous les besoins. C'est là qu'on se rendit en famille, sauf le fils aîné, retenu à son bureau par le soin des affaires courantes.



Le malade retrouva vite, au milieu des siens, sa gaîté coutumière, et sentit renaître peu à peu sa vivacité d'esprit. Il y avait si longtemps qu'il n'avait savouré sans distraction les caresses de ses enfants ! Il jouissait de leur bonne mine, de leur vive intelligence, de leur charmant caractère. Marie était maintenant une jeune personne de vingt et un ans, gaie, instruite, qui lui servait de secrétaire ; ses deux fils, Pierre et Hylas, achevaient leurs études à l'école de Sorèze, et leur présence allait élargir, dans quelques semaines, le cercle de famille ; Céleste gardait l'attitude recueillie de sa récente première communion ; enfin le gazouillement enfantin de la petite Louise semait la joie et éveillait le sourire : seul, le jeune Émile, âgé de douze ans, souffrait d'une bronchite qui exigeait des soins assidus.

Le premier souci de Chesnelong fut de calmer les inquiétudes des siens. Il sut dominer son intime souffrance jusqu'à répandre autour de lui son entrain de jadis : « Si vous saviez, disait alors l'un des petits, comme papa sait nous faire rire ! »

Ses amis de Paris lui expédiaient les nouvelles de la Chambre. Il apprit bientôt, par des témoignages irrécusables, et même fort inattendus, quelle grande place il y tenait.

M. Larrabure lui écrivait, le 6 juillet : « Le triste incident que nous déplorons a fait éclater les sympathies

les plus vives et les plus générales. Chacun veut être nommé quand je vous écrirai. Je promets et je remercie ; mais il me faudrait une pancarte interminable chaque jour. Avant-hier, M. Jules Favre, avec qui je n'ai pas de relations, vous le savez, m'a arrêté et m'a demandé avec le plus grand intérêt comment vous vous trouviez de l'air du pays et du repos ; M. Jules Simon venait de me faire les mêmes questions. Je vous cite ceux-là parce qu'ils sont de l'opposition, et que, même là, je trouve l'expression d'une haute et sympathique estime. Jugez ce que ce doit être dans nos rangs (1). »

De son côté, Mlle de Guérines combat de toutes ses forces la première impression qui a porté le malade à quitter les fonctions publiques. Dans sa réponse, à la fois courageuse et mélancolique, Chesnelong, tout en prouvant qu'il a pleinement compris l'avertissement d'en-haut. laisse entrevoir l'héroïque résignation du soldat blessé qui reprendra volontiers son poste. Peu de pages nous révèlent à ce point ses épreuves intérieures, sa foi et son énergie : « Ce qui a été profondément atteint, dit-il, c'est le sentiment de confiance personnelle qui fait partie de toute valeur intellectuelle, grande ou petite... Les autres pourront attendre quelque chose de moi ; mais moi !... Il faut, à la tribune, la pleine possession de soi-même, une liberté d'esprit qui permette à l'inspiration de se produire ; la préoccupation étouffe l'inspiration. Triste infirmité ! Et c'est désormais la mienne : voilà le fait. Et puis, ma vie isolée à Paris m'est souvent pénible. J'ai les tourments de la vie publique, et je n'ai pas les douceurs des affections domestiques qui sont ma force et ma joie, et je sais qu'on est triste ici de mon

(1) Lettre inédite.

absence... Et aussi, laissez-moi vous le dire avec une entière franchise, bien que je remercie Dieu d'avoir pu un jour être le soldat de sa cause, et que je ne mette rien au-dessus d'un pareil honneur, si, en ce moment, la question était entière, s'il fallait choisir pour la première fois, je ne renoncerais pas à mon ancienne vie, où je pouvais mieux assurer le bonheur des miens et diriger l'éducation de mes enfants, où, dans l'accomplissement de devoirs plus modestes, je trouvais un bonheur qui ne m'appartient plus.

» Cela dit, je sais bien que je ne puis pas quitter la partie à la suite d'un échec d'amour-propre et d'un accident physique passager. Je comprends bien que je ne dois pas renoncer à mon mandat tant que je puis conserver l'espoir d'être, à un moment quelconque, le serviteur des bonnes causes. Vous le dites et je le sens comme vous, l'avenir est si gros et si incertain, que nul ne peut guère quitter son rang de bataille ; il faudrait que la force supérieure des choses nous relevât de notre poste, ou que le dernier tronçon de nos armes fût brisé. Oui, c'est vrai, pour nous affranchir d'un devoir, il faut un devoir nouveau qui prime le premier, ou une impossibilité absolue de le remplir ; l'égoïsme d'une convenance personnelle n'est pas un motif suffisant. Et je résume cette méditation faite avec vous par une formule à laquelle je vous vois acquiescer : « On est libre de ne pas entrer : une fois entré, on ne doit sortir que par la bonne porte. »

» Vous voyez que je n'abonde pas dans mon sens, et, en effet, mon parti est pris, quant à présent. S'il n'y a pas de dissolution cette année, je me rendrai à la session prochaine, et je verrai après ce dont je suis capable ; s'il y a dissolution, je me présenterai tout de même pour souscrire le nouveau bail. Je ferai donc mon devoir dans la mesure de mes forces. Si je ne puis aborder

la tribune qu'avec des discours écrits, je me résignerai ; si je ne puis pas l'aborder du tout, j'agirai où et comme je pourrai ; en tout cas, je voterai sous l'œil de Dieu, et je descendrai au bas échelon qu'il m'indiquera par mon impuissance même. Le côté délicat de ma position vient justement de la situation qui m'a été faite à mes débuts. Si l'on m'eût accueilli avec moins de faveur, j'aurais pu, sans inconvénient et sans peine, rester dans le coin où sans doute je vais être obligé de me tenir.

» Vous pourriez me dire qu'il y a en tout cela un mélange de préoccupations d'ordre inférieur peu dignes d'une âme chrétienne, ce qui est parfaitement vrai ; mais vous savez que si du chrétien Dieu m'a donné la foi, j'ai mal répondu à ce don en gardant toutes les faiblesses d'une nature profondément humaine.

» Voilà ma confession pleine et entière. Je reste encore ici pour refaire ma santé, et, à moins que la session ne tourne court, je reviendrai voter le budget et faire à la Chambre une réapparition (1). »

Chesnelong ne songeait alors qu'à attendre le retour de ses forces dans la riante propriété d'Ozenx ; mais, un traitement thermal ayant été prescrit à son jeune fils Émile, la famille entière se décida à partir pour Cauterets.

L'air vif de la grande montagne, les eaux de la source de Mahourat, l'ascension des pics rocheux et fleuris de bruyères rendirent aux deux convalescents une vigueur inespérée. En présence de la nature grandiose, l'orateur se sent devenir poète ; il admire « le soleil dorant de ses plus vifs rayons le sommet dénudé des montagnes ; » il « contemple les sublimes horreurs de l'orage, et entend avec recueillement ses grondements

(1) Lettre citée par M. de Marcey, *op. cit.* t. I, p. 170 et suiv.

solennels » (1) ; il jouit surtout, avec un plaisir infini, d'une société que Dieu a providentiellement choisie pour lui adoucir l'épreuve, celle de Mlle de Guérines et de l'abbé Barbe, venus à Cauterets, eux aussi, pour soigner leur santé.

La lettre précédente nous a révélé la confiance que Mlle de Guérines avait inspirée à Chesnelong. Il appréciait de plus en plus ses connaissances variées, son goût littéraire, son jugement généralement juste, même en matière politique, et surtout sa parfaite fidélité à ses amis. Même avant le récent accident, elle avait pressé le député d'Orthez de se soustraire à la servitude du discours écrit. On sait avec quelle énergie, après le choc qui venait de l'abattre, elle avait combattu ses premières

(1) Lettre à M. Champetier de Ribes, 21 juillet 1868. — La lettre suivante, adressée à son fils aîné, démontre mieux encore que la maladie n'avait pas affaibli sa richesse d'imagination :

« Il me semble que je reprends mon assiette. Je n'ai plus de ces défaillances de conversation qui me préoccupaient, soit que l'occasion me manque, soit que mon cerveau se remette. Il me semble aussi que je ressaisis l'idée avec plus de vigueur, et que je reprends mes facultés de développement et d'expression.

» Du reste, n'était le ver intérieur qui me mord à l'endroit du souvenir de ma mésaventure et de mon éloignement précipité, et n'était aussi la santé intermittente de ta bonne mère, je suis ici dans des conditions propices pour reprendre mon aplomb, et je me sens fortement empoigné par les beautés sévères de cette nature grandiose que je ne connaissais pas. J'ai été enchanté de ma course d'hier. Nous partîmes six : l'abbé Barbe, Mlles Louise et Blanche de Guérines, Albert Durand, Émile et moi. J'avoue que ce que j'aime le moins dans les montagnes, ce sont ces sentiers rocheux, taillés à leur base, et bordant des gouffres ou des précipices. Les chevaux ont le pied montagnard ; c'est un motif de sûreté. J'avoue pourtant que la grande route a ses charmes, et, si j'étais le pape, je condamnerais l'évêque de Tulle à cinq heures de marche pendant un mois à travers les routes par trop primitives des montagnes, pour lui faire expier ses déclamations contre les chemins de fer. Evidemment la civilisation a du bon ; ce qui n'empêche pas que, par intervalles, on ait un certain plaisir à en perdre la trace pour se trouver face à face avec les beautés simples terribles et imposantes de la nature livrée à ses forces spontanées

Donc, Mimi en tête, nous nous mîmes en route à sept heures du matin

terreurs. Elle continua à lui recommander la confiance en lui-même, laissant à l'abbé Barbe le soin de lui prêcher l'espoir en Dieu.

Celui-ci, rappelé inopinément à Toulouse par la maladie d'une de ses sœurs, priva trop tôt Chesnelong du charme de ses causeries. D'ailleurs, la saison thermale avait pris fin. Délivrée de ses sombres pressentiments, la famille voulut faire à Lourdes un pèlerinage d'actions de grâces, puis elle reprit le chemin d'Orthez.

Il fallait maintenant un aliment à l'activité du convalescent. Lui qui, à Cauterets, parmi les assujettissements du traitement, trouvait moyen de lire un volume par jour, n'allait pas laisser sans emploi des connaissances qu'il ne cessait de renouveler et d'étendre. Sachant que,

A peu de distance de Mahourat, nous rencontrâmes une première cascade presque coquette et à demi-civilisée, qui remplit du bruit de ses eaux jaillissantes une gorge serpentant entre des montagnes dévastées par des avalanches, et dont les flancs sont recouverts de quartiers de roches détachés du sommet, qu'on appelle, je crois, en langage scientifique, des blocs erratiques.

Plus loin, c'est la cascade de Cérisé, qui est vraiment belle à contempler. Elle a mille aspects divers selon le plan de perspective où l'on se place. Ici, nous la voyons se précipitant de roche en roche, en vastes nappes, et produisant à droite et à gauche, sur des blocs de pierre qui l'avoisinent, tous les reflets de l'arc-en-ciel. Ici, c'est le gouffre qui l'absorbe dans ses profondeurs, et qui lui creuse un lit tourmenté, où elle s'écroule avec le fracas d'un torrent contenu. Ailleurs, c'est l'arc-en-ciel encore, mais un arc-en-ciel mobile et vaporeux, formé par des gouttelettes d'eau qui se détachent de la cascade, se groupent et se condensent sous le regard, se revêtent de mille couleurs diaprées, s'évaporent tout aussitôt, et sont incessamment remplacées par d'autres vapeurs aqueuses, qui renouvellent le phénomène. On voit l'arc-en-ciel se former, briller, s'étendre, s'évanouir, se reformer encore ; c'est d'un effet ravissant.

Nous nous arrêtâmes à ce spectacle charmant et majestueux pendant un quart d'heure, et nous poursuivîmes notre route vers le pont d'Espagne, à travers des sentiers impossibles. Au pont d'Espagne, nouvelle station et nouveaux aspects. Des montagnes puissantes, que l'avalanche respecte, couvertes d'une végétation imposante, des bois de sapins épais, vigoureux, d'une verdeur qui témoigne de leur force séculaire : une

même rentré à la Chambre, il devrait longtemps se condamner au silence, quelques-uns de ses amis lui proposèrent des travaux de publicité.

Un homme d'œuvres, qui devait, plus tard, militer près de Chesnelong à la *Société d'Éducation et d'Enseignement*, M. Le Camus, dirigeait alors, dans le sens le plus catholique, une importante revue, le *Contemporain*. Il offrit au député d'Orthez d'en rédiger la chronique politique. C'eût été, à échéance fixe, un article d'une certaine étendue, nécessitant des recherches trop pénibles encore pour une santé ébranlée. Chesnelong garda sa liberté.

Le même motif le fit résister aux instances de Mlle de Guérines, qui, de nouveau, le pressait de s'associer à la rédaction du *Français*, récemment fondé. Peut-être

cascade terrible et magnifique ; la grandeur toute nue sans un rayon de grâce qui l'éclaire ; c'est d'une beauté terrifiante. L'âme s'incline dans le sentiment de la petitesse de l'homme, devant ce déchaînement de forces courroucées.

Nous reprenons l'ascension, et des sommets glacés qui apparaissent dans le lointain nous annoncent les hauteurs du Vignemale et l'approche du lac de Gaube. Ici la végétation expire et s'avoue vaincue ; la pierre nue et stérile semble avoir raison de la fécondité de la nature. Pas tout à fait cependant. De la roche même s'élèvent, par-ci, par-là, quelques sapins rabougris, pâles, étriqués, mal venus, qui demandent à l'atmosphère pour leurs feuilles malades une vie incomplète, dont le sol infécond leur refuse l'aliment.

Nous avançons encore ; le cadre s'élargit, en conservant le même aspect sauvage ; à droite et à gauche, les montagnes dénudées et leurs pics pierreux ; en face, le Vignemale et ses glaciers éternels ; à la base, le lac de Gaube et ses eaux tranquilles, et ses nappes miroitantes d'un bleu céleste. Nous n'étions pas fatigués d'admiration ; mais l'homme est un être complexe : que ce soit une intelligence *servie* (selon le mot profond et élevé de M. de Bonald) ou *asservie* (selon l'expression matérialiste et trop souvent vraie de philosophes moins respectueux pour la dignité humaine) par des organes, toujours est-il que, malgré les enchantements de l'imagination et les émotions de l'âme, cet organe essentiel qui a nom l'estomac ne tarde pas à réclamer ses droits sous l'influence de l'air vif de la montagne et de ses eaux. Donc, nous voilà sous une tente dressée en face du lac et des glaciers du Vignemale, étendant sur une table rustique nos provisions de route, etc. » (Lettre inédite).

aussi, persuadé, comme il l'était alors, que l'Empire était la meilleure sauvegarde de l'ordre social, goûtait-il médiocrement un journal qui affichait une sorte de neutralité politique : « J'ai peur, disait-il, que, de l'indifférence pour le gouvernement, il ne glisse dans une opposition de parti, que les circonstances actuelles ne justifieraient pas. — Au reste, ajoutait-il avec une excessive défiance de lui-même, la dextérité, la souplesse d'esprit, la variété de ton, l'habitude d'écrire, tout me manque pour faire du journalisme (1). »

Ce qui ne lui manquait jamais, c'était la bonne grâce accompagnant le service rendu. A peine de retour à Orthez, il est sollicité par son ami Guiraud, absent et malade, de faire les fonctions de sous-préfet : malgré son état de faiblesse, il se prête à tout.

Mais la session du Conseil général est ouverte. Il se rend à Pau, et, pour rassurer les «bonnes âmes» disposées à exploiter son «invalidité,» il prend la parole sur de multiples sujets. Une question de chemin de fer passionne alors sa circonscription. Il y a deux tracés en présence, l'un réclamé par la ville de Pau, appuyé par le préfet et M. Larrabure, l'autre sollicité par Oloron-Orthez. Chesnelong n'hésite pas à soutenir les intérêts de ses électeurs en défendant ce dernier. On voit alors les deux amis se livrer à une chaude discussion, à la suite de laquelle 24 voix contre 14 donnent raison à Chesnelong.

« Vous n'auriez qu'à faire ainsi au Corps législatif, » disent ses collègues ; mais il estime que la représentation nationale est autrement impressionnante qu'une réunion de compatriotes dissertant sur des affaires d'intérêt local, et il se réserve de prendre son temps pour reparaître à la tribune.

Entre la session du Conseil général et la rentrée du Corps législatif, il aura des loisirs ; il va les mettre à

(1) Cité par M. de Marcey, *op. cit.*, t. I, p. 195.

profit pour sanctifier de plus en plus son âme et celle des siens.



La famille était maintenant au complet. Fortifiée par les eaux de Cauterets, Mme Chesnelong avait repris avec son dévouement habituel la direction de son intérieur ; Joseph étendait, par son activité, la prospérité de l'entreprise paternelle ; Pierre venait de conquérir son diplôme de bachelier ; Hylas méritait les éloges du P. Mourey, le successeur de Lacordaire ; Marie, Céleste et Louise répandaient autour d'elles le charme de leur innocence ; tous, après l'alerte du mois de juin, trouvaient dans la santé renouvelée du père un sujet de joyeuse expansion.

Aux yeux de Chesnelong, ces vacances de 1868 n'étaient pas seulement un repos chèrement acheté : c'était, pour lui et les siens, une veillée des armes. Ils allaient tous, dans quelques semaines, reprendre le joug d'austères devoirs. Ne convenait-il pas de se recueillir devant Dieu, afin de mesurer ses forces et de solliciter, pour les luttes prochaines, le secours d'en-haut ? On résolut de faire une retraite en famille.

Cette entreprise peu banale réussit à souhait. La lettre suivante, adressée à Mlle de Guérines, indique le détail des exercices suivis : « Nous sommes sortis très émus, et aussi très reposés et très confiants de notre retraite. C'était très simple. Nous allions tous ensemble à la messe, et nous y faisions une méditation dont j'indiquais le sujet. Dans le jour, à table ou ailleurs, nous traitions ensemble ce même sujet. Je parle des grands, mais les petits s'y mêlaient aussi, et non sans apporter leurs lumières. Nous ne recevions ensuite personne ; chacun allait à ses affaires. A un moment donné, nous nous réunissions tous dans la chambre de Mme Chesnelong,

aux pieds du grand Christ que vous connaissez ; nous récitions ensemble le chapelet, puis on s'asseyait, et je faisais, comment dirais-je ? une conférence, une méditation à haute voix, une instruction, donnez à cela le nom que vous voudrez ; toujours est-il que je versais mon âme dans celle de mes enfants. Après quoi, l'on s'agenouillait encore et l'on se dispersait. Avant de nous coucher, lecture d'un livre religieux plus ou moins commentée, prière du soir en commun, examen de conscience. On se jetait au cou de père et de mère, et tout le monde allait dormir. Ainsi pendant la semaine. L'abbé Barbe nous a été envoyé du ciel pour le dimanche ; il a dit la messe pour nous à la chapelle de Moncade, et nous y avons tous communié, n'ayant bien réellement, ensemble et avec lui, que le cœur et l'âme des premiers chrétiens. La présence d'un tel ami et d'un tel prêtre nous a été particulièrement bonne ; elle nous a semblé comme la réponse de Dieu à nos prières, la rosée qui tombait sur notre toison, car nous ne l'attendions pas du tout. Mes enfants sont dans le bonheur, ce qui est ici le synonyme de ferveur. Ils avaient participé à des retraites véritables, prêchées par des hommes de valeur, conduites par des saints, et ils prétendent qu'aucune ne leur a jamais procuré des impressions si profondes, si fortes, si douces... Et c'est une ardeur pour le travail et pour le bien qui me donne des larmes de joie. La divine vertu que la famille contient en elle-même, celle que Dieu y a mise quand il l'a faite à son image, cette vertu spéciale s'est véritablement répandue sur nous.

» Pour moi, je sors de ce bain de piété rafraîchi et plus fort. J'en sors bien convaincu que je n'ai pas le droit de m'abandonner, à l'heure où nous sommes, à ces délices de la vie de famille que je viens de goûter dans leur plénitude, puisque je me sens la force de retourner au champ de bataille ou de labour ; bien résigné

aussi à n'être que ce que Dieu voudra, à ne faire que ce que je pourrai, à savoir me taire, et cependant à oser parler, malgré les risques, si le moment vient où il soit manifestement utile de le faire (1)... »

Cette retraite avait affermi dans la paix le député aussi bien que le père de famille. Il venait de voir, dans la lumière de Dieu, que la prière et le sacrifice valent mieux, même pour le salut des empires, que la fièvre de l'activité extérieure ; il avait éclairé et complété les convictions de ses enfants ; il avait déposé en leur âme le germe des sentiments d'abnégation et de charité qui inspiraient sa propre vie ; les vacances pouvaient s'achever : les deux écoliers de Sorèze reprendraient l'étude avec une ardeur épurée par l'esprit de foi, tandis que les derniers nés embaumeraient le vieux foyer de leur souriante vertu.

Attentif à tous les détails de l'éducation de ses fils. Chesnelong faisait d'assez fréquents voyages à Sorèze. où il aimait à prier sur la tombe de Lacordaire. Le P. Mourey, directeur de la maison. avait su gagner sa confiance, et, dans le personnel enseignant, il comptait presque autant d'amis que de professeurs. L'un d'eux. Edmond Py, s'occupait spécialement de ses fils : ce fut l'origine d'une liaison que la mort seule devait rompre.

Avec la santé, le député d'Orthez sentait croître son besoin d'action. La lecture, même à la dose d'un volume par vingt-quatre heures, n'absorbait pas ses journées ; même les travaux de la mairie d'Orthez lui laissaient des loisirs. Il en profitait pour revoir et remercier les notables de la région dont l'influence l'avait envoyé à la Chambre, et qui préparaient déjà sa réélection.

L'arrondissement d'Orthez semblait lui être acquis : il avait si amplement justifié, par des services de tout genre.

(1) Citée par M. de Marcey, *op. cit.*, t. I, p. 199 et suiv.

restaurations d'églises, soulagement d'infortunes privées, appui donné à nombre de capacités locales, la confiance des habitants ! Et ses compatriotes catholiques étaient si fiers de son intervention dans la question romaine !

Il était moins sûr de la fidélité d'Oloron. Cependant des hommes dévoués y travaillaient ardemment pour lui. M. Louis, riche bourgeois de la petite ville, et M. Barberen, président du tribunal civil, n'étaient pas seulement pour Chesnelong des électeurs influents, ils lui avaient voué une véritable amitié, et il ne manquait pas de reconnaître leurs services par de fréquentes et cordiales visites.

Cependant l'heure est venue, pour la législature de 1863, d'inaugurer sa dernière session.

Parti d'Orthez le 15 janvier 1869, notre député gagne Paris sans incident, s'installe sommairement, visite quelques intimes, et, dès le 18, jour de la rentrée de la Chambre, il est en séance (1).

Pour juger son attitude pendant les mois qui vont suivre, rappelons, en quelques mots, la situation générale, à ce déclin de l'Empire.



L'année qui vient de s'achever, délivrée des craintes de guerre qui avaient agité 1867, libre encore des terribles

(1) La séparation de la famille, après ces longs mois d'intimité, a été spécialement pénible. Il a écrit, le 17 janvier, à Mme Chesnelong:
« Me voici à Paris depuis deux heures. J'ai défait mes malles, organisé mon installation, placé à côté de mon lit, non sans sentir une grosse larme monter de mon cœur à mes yeux, vos chères images. J'ai dépouillé la correspondance qui m'attendait ici : invitation de l'empereur pour une soirée de mercredi, du préfet de la Seine pour un grand bal de demain, de M. de Forcade pour son premier dîner de ministre, après demain, mardi. Je me rendrai à la première et à la dernière ; mais on dansera à la préfecture sans moi. J'ai trouvé aussi

prévisions qui allaient bientôt s'imposer au pays, apparaît tout d'abord comme un temps d'arrêt, calme et reposant, entre deux périodes pleines d'angoisse. D'inquiétants symptômes alarment toutefois les amis clairvoyants de la dynastie. A côté des progrès de l'*Internationale*, devenue, en très peu d'années, une puissance révolutionnaire, on remarque l'audace de la presse républicaine, antireligieuse et même anarchiste. Ce ne sont pas seulement le *Réveil* de Delescluze et la *Tribune* de Pelletan qui battent en brèche le pouvoir, c'est la *Lanterne* de Rochefort qui, chaque semaine. verse l'injure spirituelle et acérée, provocante et ordurière, sur les hommes et les institutions. De telles excitations portent leurs fruits : la souscription Baudin accentue l'audace de l'opposition républicaine ; Gambetta, inconnu la veille, se révèle par une diatribe aussi vive qu'insolente contre le « crime du 2 Décembre; » une élection partielle dans le Jura envoie au Corps législatif un adversaire très déterminé du régime, Jules Grévy.

D'autre part, les hommes dévoués qui furent les bons

des masses de cartes du jour de l'an, qui me donneront une heure d'ennui pour répondre à cette politesse. Il est huit heures ; j'attends mon coiffeur pour aller, débarbouillé et habillé, entendre à Saint Roch la messe où, il y a deux ans, nous allions ensemble, et aller voir nos amis de Ribes ; après quoi, je monterai en voiture pour mes visites officielles, qui me prendront la journée. Nous avions tous hier le cœur bien gros ; et, de fait, je ne vous ai pas encore quittés. Je vous ai gardés tous dans ma pensée pendant tout le voyage, obsédé que j'étais par le souvenir de tout le bonheur et des tendresses que je laissais derrière moi et l'appréhension du vide que je rencontrerais ici. Les heures seront remplies ; la vie sera pleine, mais l'âme restera mutilée. Ah ! c'est que je vous aime bien ! que vous êtes une part bien nécessaire et bien précieuse de ma vie, et que, lorsque je ne vous ai pas là, à portée de mon regard et de mon cœur, j'ai au fond de mon être une impression de tristesse et comme une nostalgie morale ! Enfin, courage, amie ! Ce que j'éprouve, tu l'éprouves aussi. Trouvons notre bonheur dans la pensée que nos souffrances communes sont le gage de notre tendresse réciproque.» — Lettre inédite.

génies de l'Empire vieillissent et meurent ; après le comte Walewski, c'est M. de Moustiers, ministre des Affaires étrangères ; ce sera bientôt le maréchal Niel. Malgré les brillants dehors, la décadence est indéniable. Sur qui s'appuiera désormais le souverain, malade lui-même, inquiet et désabusé ? Un seul parti s'impose à lui, au dire de Chesnelong et de son groupe : diminuer de plus en plus ses responsabilités, en associant davantage à son pouvoir les représentants du pays. C'est cette conviction qui inspirera les grands actes de notre député jusqu'aux catastrophes finales.

En attendant qu'il puisse de nouveau exposer ses vues à la tribune, il reprend un travail toujours à sa portée, le travail des commissions, et ses collègues lui renouvellent d'emblée leur confiance, en lui continuant son mandat pour la Commission du budget. (1) Un pénible incident va l'obliger à prendre position, avec

(1) La lettre suivante, datée du 22 février 1869, donne une idée exacte de sa vie quotidienne et de ses dispositions d'alors. Il écrit à Mme Chesnelong : « Vendredi, j'allai, chez M. Thiers, et je fus vivement intéressé par la causerie inimitable de cet illustre vieillard. Je t'avais dit ma rencontre avec M. Guizot ; samedi, chez notre collègue de Saint-Paul, je passai une bonne soirée avec plusieurs députés. Hier, chez M. Leroux, M. Rouher, qui y dînait avec les commissaires du budget, nous attacha par sa conversation.

» Mes procès-verbaux ont toujours grand succès, et me placent bien dans l'estime de mes collègues. M. Leroux me prodigue les compliments ; le rapporteur me fait l'honneur de ne prendre aucune note dans les séances où je suis en fonctions, parce que mes procès-verbaux y suppléent. « Vous êtes désespérant, me disent d'autres ; qui peut donc, avec vous ou après vous, être secrétaire ? » — Tout cela est fort bien ; un quart d'heure d'improvisation vaudrait mieux. Devant la tribune, mes idées se brouillent, la peur me prend, et mon énergie s'affaisse ; je perds mon peu de moyens. Je suis *résigné* au silence pour cette session. Nous verrons après, si je suis réélu. *Résigné* est le mot, parce que je sens bien qu'il me faudrait un retour de parole inspirée pour que j'eusse toute ma situation. Après tout, j'ai fait mon devoir, je n'ai pas été inutile ; je ne me suis pas épargné à la besogne ; j'ai fait ce que j'ai dû et ce que j'ai pu. Je suis estimé et accepté comme un député

un vrai courage, dans une affaire d'ordre politique.

Un conflit vient d'éclater entre la ville de Paris et le Crédit foncier. La ville a commis de graves irrégularités financières. La Commission du budget s'en est émue, mais le gouvernement, qui veut à tout prix couvrir le préfet Haussmann, entend faire sanctionner par un article de loi les pratiques blâmées. Bien que la responsabilité ministérielle n'existe pas encore, le pouvoir a cru devoir poser la question de cabinet. C'est dire l'importance qu'il attache au vote favorable de la majorité. On tâche de circonvenir les fidèles ; on semble attacher au vote de Chesnelong un prix particulier.

Un matin, un familier de l'empereur, M. Conti, vient le prier, au nom de Sa Majesté, de voter dans le sens de l'article proposé : « Je me retranchai respectueusement derrière mon devoir, écrit Chesnelong ; trois heures après, je votais contre l'article (1). » Et, dans une lettre adressée à sa famille, il ajoutait : « Nous sommes dix auprès de qui la démarche a été faite, je suis le seul qui ai résisté (2). »

Quelques semaines après, la session était close, et un décret convoquait les électeurs à une date très rapprocrée — 23 et 24 mai — pour le renouvellement du Corps législatif.

Les députés n'avaient que vingt jours pour préparer leur réélection, et ils allaient se trouver en présence de

honnête, laborieux, intelligent et consciencieux. Cette part peut me suffire, puisqu'il ne m'est pas donné d'aspirer plus haut : je dis *plus haut* dans l'ordre de l'influence morale et de la situation de député : car, pour tout le reste, je ne le désire à aucun degré, et je résiste, dans toute la sincérité de mon âme, aux ambitions que des amis imprudents soufflent quelquefois en moi, sans y éveiller autre chose qu'un éloignement profond et une répugnance invincible. » — Lettre inédite.

(1) Lettre du 17 mars 1869.

(2) Lettre inédite à Mme Chesnelong, 7 mars 1869.

concurrents depuis longtemps à l'œuvre. De plus, si l'appui du gouvernement était assuré à Chesnelong, malgré l'indépendance de son dernier vote, il comptait bien mener son élection à sa guise, et ne demandait rien à la Préfecture, sinon de ne pas lui susciter d'adversaire.

En fait, depuis l'élection de 1865, l'opinion avait marché. Les passions démagogiques avaient fait leur œuvre : M. Lacaze, le concurrent jadis conservateur de Chesnelong, avait évolué vers la gauche ; les protestants de la circonscription récriminaient contre la protection promise par la France au Souverain Pontife ; les paysans regimbaient contre les nouvelles charges de la loi militaire ; bref, tous les actes qui, au cours de la précédente législature, avaient mérité au député d'Orthez l'applaudissement des gens de bien, allaient être exploités contre lui.

On ne manqua pas de lui reprocher son attitude militante dans les questions religieuses, sa participation active à la loi sur le recrutement de l'armée, enfin ses agissements budgétaires.

Loin de décliner ces responsabilités, il va les revendiquer, au contraire, dans sa profession de foi, avec une fierté qui intimidera la calomnie.

« En venant solliciter le renouvellement de vos suffrages, dit-il à ses compatriotes, je n'ai rien à désavouer de mes paroles ni de mes actes. Ce que j'ai été, je le serai encore, dirigé par les mêmes principes, animé des mêmes convictions, je me tiendrai au service de la même cause...

« Je m'honore d'avoir défendu, dans le pouvoir temporel de la papauté, la condition nécessaire de la liberté des consciences catholiques. Une déclaration solennelle l'a placée à jamais sous la garantie de la France. Quoi qu'il arrive, dans la mauvaise comme dans

la bonne fortune, je resterai toujours dévoué à cette grande cause, qui se confond, pour moi, avec celle de notre civilisation chrétienne et de notre honneur national...

« En matière de finances. assurer l'équilibre stable des budgets, à l'aide des recettes normales, par le maintien sévère des règles d'une bonne comptabilité financière et par une sage modération dans les dépenses, ne recourir aux emprunts que pour les grandes nécessités du pays. garantir la diminution de la dette publique par le respect inviolable de l'amortissement que la loi de 1867 a constitué, telle est la voie dans laquelle on est entré après avoir liquidé la situation exceptionnelle que les événements de 1866 avaient amenée ; Il importe de n'en plus sortir. J'y persisterai, pour ma part. avec une fermeté inflexible...

« J'ai considéré le vote de la dernière loi sur notre organisation militaire comme un grand devoir national. J'en accepte la responsabilité, sans craindre que votre patriotisme me le reproche. La vérité des faits a d'ailleurs prévalu sur les exagérations qui ont dénaturé le caractère et la portée de la loi ; c'est une loi de prévoyance pour le cas de guerre, ce n'est à aucun degré une loi d'aggravation du service militaire en temps de paix...

« J'ajoute un dernier mot. Le gouvernement m'honore de son patronage. Dans ce lien de loyale sympathie. on affecte de signaler une aliénation de l'indépendance législative. Je l'ai dit à la tribune. et je le répète ici : la conscience d'un honnête homme ne relève, après Dieu. que d'elle-même ; elle ne se livre à personne. Si le gouvernement a raison de compter sur la sincérité de mon dévouement. je suis sûr qu'il me fait l'honneur de ne douter ni de mon désintéressement, ni de mon indépendance. Ce sont des

qualités de l'âme qui n'appartiennent, par privilège exclusif, à aucune opinion. J'ai l'orgueil de penser que, comme elles ont été jusqu'ici l'inspiration de mon mandat, elles seront toujours, si votre bienveillance me reste fidèle, la force et l'honneur de ma carrière. »

Malheureusement, ni la loyauté, ni la bravoure ne suffisent en période électorale. Il faut, à force de surveillance et d'observation, surprendre les fourberies, préparer la réponse aux mensonges les plus variés et les plus audacieux, démasquer les faux frères, confondre les traîtres, en un mot, se montrer partout et parler sans relâche.

Chesnelong vit tout de suite à quel point la lutte serait ardente et le succès difficile. Aucune période électorale, depuis l'avènement de l'Empire, n'avait aussi vivement passionné l'opinion. Ateliers et salons rivalisaient de commentaires sur les deux candidats.

A Oloron, les tenants de M. Lacaze ouvrirent la campagne avec un acharnement inouï. La calomnie, l'argent, le vin, tout fut mis en œuvre auprès des électeurs. On vit des gens du peuple comblés des bontés de Chesnelong se ranger parmi ses adversaires et retourner contre lui ses propres bienfaits. On comptait, sans doute, sur la charité du chrétien : « Jamais, affirma un journaliste du temps, je n'ai entendu homme dire du bien de M. Louis Lacaze, comme ce député, qui l'a toujours eu comme concurrent (1). »

On avait compté aussi sans la tenace activité du candidat. D'un bond, il se lança en pleine bataille, décidé à tenir jusqu'au bout : « Je suis, écrivait-il, au régime de cent kilomètres et de dix à quinze discours par jour. Ma santé n'en est pas moins excellente ; mon larynx seul s'éraille et parfois se brise. J'ai eu, soit à

(1) Article du *Mémorial des Pyrénées*, 23 septembre 1871.

Orthez, soit à Oloron, soit sur d'autres points, des réunions de cinq cents à huit cents personnes, et je me suis livré, bride abattue, à toute ma fougue d'improvisation, non seulement sans dommage, mais, si j'en juge par la satisfaction de mes amis et l'étonnement de mes adversaires, avec un réel profit (1). »

L'athlète avait raison de ne pas désespérer : le 26 mai, ses électeurs le renvoyaient au Corps législatif, avec une majorité de 5.500 voix.

Sans même jouir des félicitations de ses amis, il regagna immédiatement son poste de combat.



Rentré à Paris, il reprend possession du commode appartement de la rue Louis-le-Grand (2), et se remet sans retard à sa besogne coutumière. Suivons-le un instant dans le détail de ses habitudes intimes.

Levé à la première heure, il emploie toute la matinée à l'étude des questions soumises à l'examen de la Chambre et à la préparation de ses discours. Ponctuel comme un jeune clerc d'avoué, il sort chaque jour, après son rapide déjeuner, la serviette garnie sous le bras, et se rend au Palais-Bourbon, pour son travail de commission ou de bureau, qui précède la séance publique.

Arrivé dans la salle où siège le Corps législatif, au lieu de se joindre aux collègues qui font cercle autour du premier ministre, il monte droit à son banc, dispose avec soin notes et documents, puis se met à écouter l'orateur, fût-il Glais-Bizoin, avec la même politesse

(1) Cité par M. de Marcey, *op. cit.*, p. 220.

(2) Cet appartement était situé au n° 2. Il avait été occupé jadis par l'ancien député de Pau, M. O'Quin.

d'attention que si la tribune était occupée par Thiers ou Jules Favre.

Telle est l'affabilité de cet homme dont toutes les minutes sont prises, que le visiteur le plus importun le quitte sans soupçonner qu'il l'a dérangé. Et pourtant une immense correspondance augmente l'accablement de ses travaux législatifs. Soit empressement à obliger, soit haute opinion de son crédit, il reçoit quotidiennement des requêtes de tous les coins des Basses-Pyrénées. Chaque lettre qui lui arrive en nécessite, de sa part, cinq ou six autres ; malgré tout, le dernier cantonnier de village le trouve prêt à soutenir ses intérêts.

Sa charité prend souvent une autre forme. Un jour, un ouvrier d'Aspe ou d'Ossau se présente chez lui en disant : « Monsieur, on m'a dit que vous étiez notre député ; je suis sans le sou. » Et il se retire, convaincu qu'un député est un personnage fort utile aux pauvres hères sans travail.

Les soirées de Chesnelong ne lui appartiennent pas. Elles sont à ses amis, aux réunions officielles ou aux réunions de bienfaisance qu'on lui demande de présider. Il affectionne spécialement les réunions ouvrières ; on le voit, après une rude journée de luttes parlementaires, s'acheminer, le soir, vers quelque faubourg, où il portera des paroles d'apaisement et de charité aux travailleurs que guette la propagande socialiste. C'est son initiation à un apostolat qui ne fera que s'étendre et multiplier ses fruits.

Mais l'action politique appelle toujours son effort immédiat.

Dès la première séance de la nouvelle Chambre, le député d'Orthez reconnut que, si le gouvernement conservait la majorité, elle était numériquement diminuée, et profondément modifiée dans son esprit. La plupart de ses collègues de la droite et du centre gauche, au spectacle

des manifestations républicaines qui avaient signalé la période électorale, n'avaient osé aborder le scrutin qu'avec l'étiquette de *conservateurs libéraux*. Quelques jours après l'élection, Chesnelong lui-même avait prédit que, si le gouvernement ne renonçait pas à ses instincts autoritaires pour adopter une politique « sérieusement conservatrice et loyalement libérale », la Révolution, qui venait d'accentuer ses progrès à Paris par l'élection de Gambetta, de Ferry, de Garnier-Pagès, d'Esquiros et de Pelletan, « passerait à travers les fissures », et que son double caractère serait d'être antireligieuse et antisociale (1).

Aussi, lorsqu'il vit le centre gauche disposé à revendiquer la responsabilité ministérielle, s'associa-t-il franchement au projet. Cinquante députés de ce groupe avaient signé une interpellation en faveur de la réforme en question. Ils demandaient à la fraction la plus libérale du centre droit de se joindre à eux, Or. la détermination à prendre était grave pour le centre droit. La responsabilité ministérielle qu'il s'agissait de faire décréter n'était rien moins qu'une révolution légale. C'était la substitution d'un Empire, non seulement libéral, mais parlementaire, à la dictature démocratique instituée par la Constitution de 1852. En s'associant à la demande du centre gauche, le centre droit brisait la majorité gouvernementale, et privait l'empereur de tout moyen légal de résistance. D'autre part, ne pas donner à l'Empire la possibilité de s'appuyer davantage sur le parlement, au moment où la Révolution préparait l'assaut de la dictature, n'était-ce pas compromettre définitivement la dynastie ? Persuadé que l'empereur accepterait, quoique à regret, la transformation demandée, Chesnelong ajouta sa signature à celle des 66 membres du centre droit qui se joignaient à leurs 50 collègues du centre gauche.

(1) Lettre adressée à un ami, le 29 mai 1869.

M. Larrabure, récemment nommé sénateur, était alors loin de Paris. Il vit avec peine son ami s'associer à ce qu'il appelait un acte hasardeux. Chesnelong crut devoir lui adresser, en faveur de son adhésion, une sorte de plaidoyer, dont voici le passage saillant : « Quelle est la situation actuelle ? Les partis extrêmes marchent à leur but avec une audace effrayante de destruction. Les partis conservateurs sont profondément divisés ; certaines fractions sont avec le gouvernement pour l'ordre et avec l'opposition républicaine pour quelques-unes de ses revendications. Il faut reformer le faisceau des forces conservatrices, ou la Révolution passera à travers nos malentendus et nos scissions.

» Isoler et affaiblir les oppositions hostiles en leur enlevant la part légitime de leurs griefs et ne leur laissant que la faiblesse de leurs revendications excessives, fortifier la part de l'ordre en y faisant entrer toutes les nuances d'opinions modérées, diminuer la responsabilité de l'empereur en y associant l'action et la responsabilité de tous les pouvoirs publics, faire le contrepoids des libertés dangereuses par le développement salutaire des libertés préservatrices, voilà ce que la situation exige (1). »

Chesnelong avait prévu que l'empereur se rendrait ; l'événement allait lui donner raison. Le jeudi qui suivit le dépôt de l'interpellation, le souverain avait invité, comme de coutume, les députés à sa réception du soir, à Saint-Cloud. Les 116 signataires de l'acte s'y rendirent, afin de bien montrer qu'il n'avaient pas voulu témoigner d'hostilité à la dynastie.

L'empereur les accueillit avec sa bonne grâce habituelle. Sans se refuser à la transformation constitutionnelle qui lui était demandée, il en mettait en doute l'efficacité, et paraissait même en redouter les résultats.

(1) *Mémoires inédits*, t. I, p. 138.

Une discussion ne tarda pas à s'engager entre lui et M. Buffet, partisan résolu du régime parlementaire. L'empereur se disait résolu à respecter les indications fournies par les dernières élections ; mais les arguments de M. Buffet en faveur de l'efficacité de la réforme se heurtaient toujours à son incrédulité mélancolique. Il finit par dire, avec un sourire de tristesse résignée : « Je suis comme un vieux lion qui avait déjà rogné ses ongles, et à qui on veut encore arracher ses dents. Il ne lui restera plus que sa crinière. C'est assez pour la parade. Sera-ce assez pour la protection de la société ? Vous le croyez ; moi, j'en doute. Les événements prononceront ; mais je veux marcher d'accord avec la Chambre ; j'espère que nous nous entendrons. »

Quatre jours après, l'empereur acceptait en principe, par un message à la Chambre, la réforme sollicitée. En même temps, il prorogeait le Corps législatif, et se préparait à remanier le ministère conformément au nouvel état de choses.

Le ministre du pouvoir absolu, Rouher, sentit le besoin de se démettre, et fut appelé à la présidence du Sénat. MM. Magne, de Chasseloup-Laubat, Alfred Leroux, Duvergier et Bourbeau, qui venaient de prendre place, dans le cabinet, auprès de MM. de Forcade la Roquette, le général Lebœuf, l'amiral Rigault de Genouilly, le prince de La Tour d'Auvergne et Gressier, ne tardèrent pas à saisir le Sénat d'un projet de sénatus-consulte, qui réaliserait la réforme des institutions promise par le message impérial.

L'initiative des lois était attribuée au Corps législatif comme à l'empereur. Les ministres dépendaient de l'empereur pour leur nomination comme pour leur révocation mais ils étaient solidairement responsables devant les Chambres. Le droit était reconnu aux deux Chambres de faire leur règlement ; les traités internationaux

modifiant les droits de postes et de douanes devaient être soumis à la ratification du parlement ; enfin les séances du Sénat devenaient publiques, et on lui attribuait le droit, soit de renvoyer les lois à un examen nouveau du Corps législatif, en indiquant les modifications qu'il jugerait désirables, soit de s'opposer à leur promulgation.

Telle était cette transformation qui donnait à l'Empire un regain de force et de popularité, et qui aurait pu l'affermir, si les fautes commises dans la politique extérieure par le régime dictatorial n'avaient entraîné d'irréparables conséquences. Le 2 août 1869, le Sénat se réunit pour délibérer sur la réforme demandée. L'Empire libéral était proche.

Persuadé qu'il avait contribué à fortifier le parti de l'ordre et à enrayer la Révolution qui, bientôt peut-être, se poserait en face de l'hérédité, Chesnelong disait, avant de reprendre la route d'Orthez, le lendemain du message impérial : « Je n'ai ressenti, dans ma carrière législative, que deux grandes satisfactions : l'une, le 5 décembre 1867 (date des engagements de Rouher en faveur du pouvoir temporel) ; l'autre, hier. Ce sont, en fait, deux grandes parties gagnées (1). » L'avenir allait lui donner un cruel démenti ; mais qui pouvait prévoir alors les prochaines catastrophes ?

(1) Cité par M. de Marcey, *op cit.*, p. 240.

CHAPITRE VI

LES DERNIERS MOIS DE L'EMPIRE. — INTERVENTION EN FAVEUR DE LA LIBERTÉ DU CONCILE (1869-1870)

Les premières semaines de séjour à Orthez furent, comme toujours, pour Chesnelong une période de joyeuse détente. Il lui fallait, après le dur labeur du parlement, la vue de la demeure natale et l'expansion de la table de famille. Il lui fallait aussi la poignée de main de ceux qui l'avaient élu, et qui, plus que jamais, se disaient fiers de ses succès. Il savoura longuement, délicieusement ces joies du foyer ; il raviva en d'abondantes causeries, les souvenirs de l'adolescence lointaine, puis, comme tous les hommes de devoir, se sentit de nouveau travaillé du besoin d'agir.

De longs mois le séparaient, selon toute apparence, de la rentrée des Chambres : il fallait les remplir. Si ses fonctions de maire lui étaient facilitées dans le détail, par le dévouement de son adjoint, il n'en gardait pas moins l'initiative et la haute direction des principaux travaux utiles à ses administrés. C'est ainsi qu'après avoir obtenu de l'État un secours de dix mille francs pour la restauration de l'église d'Orthez, il s'occupait

de faire réédifier l'église de Départ, située dans un quartier suburbain.

Après la maison de Dieu, les œuvres charitables.

Il existe à Salies une femme du peuple qui, depuis trente ans, se dévoue au service de toutes les misères. Sans autres ressources qu'un établissement de bains d'un revenu annuel de trois cents francs, elle a trouvé le moyen de recueillir et de soigner, d'abord un paralytique, puis deux idiots, puis une famille espagnole sans asile, puis une jeune orpheline atteinte d'un cancer au visage, enfin quatre orphelins idiots.

Mis en présence de cet héroïsme qui s'ignore, Chesnelong est tout d'abord émerveillé. Dans une lettre à M. Champetier de Ribes, il célèbre sur le ton du dithyrambe cette femme de cinquante ans, d'une figure sympathique, avec une grande expression de pureté et de cordialité, faisant passer la bonté de son cœur dans son sourire et dans son regard, ignorant tout, hors son catéchisme, inconsciente de sa vertu, d'une gaîté enfantine, d'une douceur inaltérable, d'une humilité profonde, prodiguant son travail et ses soins sans espoir de récompense humaine, allant à Dieu et aux pauvres par la pente de sa nature d'élite. Non content de l'aider dans l'exercice de sa charité, le député d'Orthez entreprend de donner en exemple cette admirable vie, et il n'a de cesse qu'après avoir obtenu de l'Académie un prix de vertu en faveur de Sylvie Lausalot.



Malgré cette fièvre d'activité, il trouve des loisirs pour perfectionner ses connaissances.

Un fait d'une importance majeure tourne en ce moment vers Rome les regards du monde entier. Le 29 juin 1868, Pie IX a convoqué au Vatican un Concile œcuménique, qui doit s'ouvrir le 8 décembre 1869.

Bien qu'on ne puisse prévoir, dans le détail, les résolutions de cette assemblée, elle éveille dans l'esprit des catholiques, selon la nuance libérale ou ultramontaine qui les distingue, de vives craintes ou d'ardents espoirs. Cette prochaine réunion plénière de l'épiscopat ne préoccupe pas moins les politiques, qui affectent généralement d'y voir une menace pour le pouvoir civil.

En présence de questions appartenant au domaine théologique, Chesnelong a gardé d'abord une prudente réserve, puis il a étudié les ouvrages spéciaux ; l'abbé Barbe l'a aidé de ses lumières, si bien que, peu de mois après la bulle d'indiction, il possède sur la nature, les droits et l'opportunité du Concile, une remarquable compétence. Il ne dédaigne pas, dès lors, l'occasion d'en remontrer poliment à ses collègues. « Hier soir, écrit-il le 10 mars 1869, j'eus un bon petit succès à huis-clos, chez M. de Maupas, où je dînais. La question du Concile se souleva pendant le repas. J'étais seul à défendre le pauvre pape ; mais à la fin, les rieurs n'étaient pas du côté de mes contradicteurs fort divers, parmi lesquels Larrabure, de Forcade, de Mackau, et M. de Maupas lui-même. Après le dîner, je reçus force compliments. Sans m'en douter, j'avais vivement intéressé mon monde, ébranlé beaucoup de convictions, éveillé pas mal de consciences : en tout cas, chacun reconnaissait que, dans la discussion fort animée et fort courtoise du dîner, j'avais eu le beau rôle (1). »

A l'époque des vacances, l'ouverture imminente du Concile avait encore aiguisé les préoccupations. Persuadé qu'il rencontrerait des adversaires plus âpres que MM. Larrabure et de Mackau, Chesnelong eut soin de compléter ses lectures, afin d'être prêt à tout événement.

Au reste, des intérêts plus directement politiques

(1) Lettre inédite à Mme Chesnelong.

appelaient ailleurs son attention. Vers la fin de juillet, on avait vu les sénateurs s'acheminer vers le Luxembourg. Ils arrivaient assez mélancoliques, ne croyant guère à la vertu des réformes libérales qu'on leur demandait de sanctionner, et surtout fort mécontents de se voir arrachés à leurs villégiatures d'été. M. Larrabure venait de quitter sans enthousiasme sa riante propriété d'Argagnon. Qu'allait-il faire ?

Chesnelong, qui connaissait déjà son opposition à l'Empire libéral, craignait de le voir voter, au Sénat, contre les mesures projetées. Il lui eût été douloureux de se séparer de son ami en aussi grave matière ; aussi, la session extraordinaire du Sénat à peine ouverte, il lui écrit pour combattre ses préventions.

« Je ne nie pas, dit-il, les inconvénients du nouveau régime ; je ne le considère pas comme une panacée propre à conjurer infailliblement les dangers de l'avenir. Ce dont je suis convaincu, c'est que le régime précédent craquait de toutes parts : ni unité, ni force dans le gouvernement ; ni autorité morale, ni esprit politique dans les Chambres, ni cohésion dans les forces conservatrices du pays ; les opinions gouvernementales perdant chaque jour un terrain qui était gagné par les opinions extrêmes ; le pouvoir ruiné ; la machine administrative détraquée ; nous allions à la dérive, sans autre rempart que le prestige personnel de l'empereur. Avec une fausse sécurité dans le présent, nous étions désarmés contre les éventualités de l'avenir. Cela ne pouvait pas durer au delà de la vie de l'empereur, et nous avions la perspective d'une refonte constitutionnelle nécessaire venant compliquer les embarras de la transmission de la couronne... Ma conclusion, c'est que le mouvement provoqué par les interpellations était nécessaire ; c'est que l'empereur s'est fait grand honneur en prenant la tête de ce mouvement ; c'est que le Sénat

fera chose sensée et opportune en le secondant franchement et loyalement. Avec de la sagesse dans tous les pouvoirs publics, la politique gagnera à ces réformes plus de tenue et de suite, les hommes plus de dignité, les corps politiques plus de considération, les *libertés préservatrices* plus de garanties, l'ordre, un terrain de défense plus large, l'avenir plus de sécurité, l'Empire un gage d'affermissement et de durée (1). »

Ces instances agirent-elles sur le vote de M. Larrabure ? Quelle qu'ait été son attitude finale, la haute Assemblée donna raison à Chesnelong, en votant, le 6 septembre, le sénatus-consulte à une grande majorité : c'était la consécration de l'Empire libéral.

Cette nouvelle, aussitôt transmise à Orthez, fortifia les espérances de Chesnelong. Il n'était pas, toutefois, sans inquiétude. L'empereur perdait en partie, par ses indécisions, le mérite de son initiative. On sentait trop que le ministère choisi par lui après la retraite de M. Rouher était, dans sa pensée, un moyen de garder un lien entre l'avenir et le passé, et l'on craignait qu'il fût tenté de reprendre en détail ce que, d'un seul coup, il venait de sacrifier.

Cet état de malaise encourageait les entreprises révolutionnaires. L'*Internationale* s'enhardissait. Deux journaux, le *Rappel* et le *Réveil*, menaient le chœur des violences. Ouvertement, ils prêchaient la révolte et faisaient monter l'outrage jusqu'au souverain : bientôt leurs lecteurs allaient porter Rochefort au Corps législatif.

C'est dans ces circonstances et au milieu de ces anxiétés que parut le décret de convocation des Chambres. La rentrée était fixée au 29 novembre.

Dès le début, on sentit plus que jamais l'anomalie

(1) Lettre inédite, du 4 août 1869.

de confier le portefeuille de l'Intérieur, sous le nouveau régime, au patron le plus décidé des candidatures officielles. D'ailleurs, malgré sa valeur personnelle, M. de Forcade la Roquette n'avait pu s'élever à la hauteur des difficultés. Impuissant à contenir la gauche radicale, à faire entendre raison à la droite autoritaire, à maintenir l'union des centres, le cabinet du 17 juillet paraissait frappé de stérilité.



On savait l'empereur à la recherche d'hommes nouveaux, et l'on prononçait certains noms. Le souverain avait pensé à Chesnelong ; mais il lui gardait un peu rancune de son action prépondérante dans le groupe des 116 qui lui avaient arraché le message libéral, et surtout de son opposition au rédacteur en chef du *Peuple français*, Clément Duvernois, un de ses conseillers officieux. Il redoutait peut-être aussi les allures militantes de son catholicisme ; bref, il cherchait maintenant ailleurs ; mais, à l'approche de la crise que tous sentaient venir, les membres des deux centres s'obstinaient à mettre en avant le député d'Orthez.

Celui-ci ne l'ignorait pas, et voici comment il accueillait ces bruits : « Rien n'est fondé, écrivait-il à sa famille, dans les récits des journaux sur ma candidature ministérielle, si ce n'est que plusieurs ont prononcé mon nom, que beaucoup ont désiré mon entrée aux affaires, et que mon cléricalisme trop accusé a seul empêché qu'on se soit sérieusement arrêté à moi, après m'avoir sérieusement discuté, et même à beaucoup d'égards souhaité. Le centre gauche me préférait à tel ou tel autre, et le centre droit était loin de me repousser. Tout cela bien entre nous ; n'en soufflez mot à âme qui vive ! Je bénis doublement mon cléricalisme pour l'hon-

neur qu'il me fait et pour le fardeau dont il me décharge. Je vous donne ma parole d'honneur que je n'ai pas, devant ces excitations, le plus mince atome d'ambition ministérielle ; je me sens incapable du rôle, et je n'y ai pas la plus petite inclination. Les responsabilités ne m'attirent pas ; les honneurs me laissent indifférent, les témoignages de confiance et d'estime seuls me touchent Ma faiblesse, c'est de les trop aimer. Ma force, c'est de ne leur rien sacrifier de ce que je crois être le devoir (1). »

Exempt d'ambition pour lui-même, Chesnelong n'en était que plus libre dans son jugement sur les candidats désignés par l'opinion. Depuis longtemps, Clément Duvernois suggérait à l'empereur de confier à Émile Ollivier la formation d'un nouveau ministère. C'était un tel défi jeté à l'extrême droite, que, malgré sa sympathie personnelle pour l'ancien député de la gauche républicaine, le souverain hésitait. Persuadé néanmoins que, tôt ou tard, il faudrait l'accueillir ; subjugué d'ailleurs par son habile fermeté, il finit, le 27 décembre, par lui demander officiellement de constituer un cabinet.

La tâche était difficile. Après de laborieuses négociations, qui révélèrent son tact et sa patience, M. Émile Ollivier eut la bonne fortune de s'associer les deux chefs du centre gauche, MM. Daru et Buffet, et plusieurs membres marquants du centre droit, MM. de Talhouët, Segris, Chevandier de Valdrôme et Maurice Richard. M. de Parieu était appelé à la présidence du Conseil d'État. Quant aux deux portefeuilles de la Guerre et de la Marine, ils demeuraient aux mains de leurs anciens titulaires, le général Lebœuf, successeur du maréchal Niel, et l'amiral Rigault de Genouilly.

Tous avaient conquis, depuis longtemps, l'estime des divers partis. On appela leur réunion le « ministère

(1) Lettre inédite, du 19 décembre 1869.

des honnêtes gens » ; mais c'est du garde des sceaux, M. Émile Ollivier, que le nouveau cabinet tirait son principal lustre.

Tout en subissant le charme de cette personnalité brillante et originale, Chesnelong ne l'admirait pas sans réserve. S'il était attiré par la vivacité distinguée de l'esprit, la loyauté d'âme, la fécondité charmante des idées, le don de les exprimer avec un éclatant relief, l'aménité des sentiments et la généreuse tendresse de cœur qui donnaient déjà au jeune ministre un si étonnant prestige, il regrettait le défaut de fixité dans les principes et d'esprit de suite dans les desseins, aussi bien que la part de naïve présomption, qui pourraient, un jour au l'autre, compromettre son autorité ; il déplorait surtout que son esprit religieux n'allât point au delà d'un libéralisme bienveillant, où la foi proprement dite paraissait n'avoir aucune part.

Cette inquiétude venait de se traduire par une démarche délicate, dont Émile Ollivier apprécia la sincérité.

Chesnelong suspectait un peu les dispositions du futur ministre sur la question romaine. Avant la constitution du cabinet, il alla lui demander des sûretés à cet égard, et ne lui promit son appui auprès de ses amis qu'après une promesse relative au maintien des troupes françaises à Rome.

A part ces craintes, trop tôt justifiées, hélas ! Chesnelong faisait volontiers crédit au « ministère des honnêtes gens. » Il espérait beaucoup, en particulier, d'hommes aussi intègres et rompus aux affaires que MM. Daru et Buffet.

Autour de lui, la confiance dégénérait presque en engouement. Partout, on attendait de cette transformation de l'Empire un renouveau de faveur populaire pour la dynastie et une collaboration constante du

pouvoir avec le pays, qui serait un gage de durée.

C'est dans ce ciel joyeux que le « drame d'Auteuil » fit soudainement éclater l'orage.

La manifestation organisée par le parti révolutionnaire autour du cercueil de Victor Noir eût dégénéré en émeute, si le gouvernement n'eût pris des mesures énergiques. Au moment même où les masses ouvrières, excitées par Rochefort, se portaient vers la maison mortuaire, le Corps législatif votait l'autorisation de poursuivre le pamphlétaire, récemment élu député.

Le matin des obsèques, Chesnelong traversait la rue de Rivoli, encombrée de manifestants. Il aperçut Gambetta, qui se rendait, comme lui, à la Chambre, et lui dit : « Qu'est-ce donc que cette manifestation ? Est-ce qu'on veut faire une journée ? — Non, répondit l'orateur des gauches, ce sera un coup d'épée dans l'eau. » Et, montrant la pluie qui tombait à torrents : « Voyez, ajouta-t-il, le temps est contre cette malencontreuse manifestation. *Il pleut de l'esprit public.* » Quelques instants après, pour complaire à son parti, il votait contre l'arrestation de Rochefort.

Grâce à la fermeté du ministère, l'incident d'Auteuil n'affaiblit guère le prestige de l'Empire rajeuni, et n'ébranla point les espérances de Chesnelong. L'entrain avec lequel furent réprimées les autres tentatives d'émeute ; les projets de M. Émile Ollivier sur le régime d'administration et de représentation de la ville de Paris, sur les moyens de ranimer la vie provinciale, sur la liberté de l'enseignement supérieur ; la réconciliation progressive entre les tenants de la nouvelle politique et les anciens adversaires de l'Empire donnaient raison à l'optimisme du député d'Orthez.

Il n'était pas aussi rassuré, il est vrai, sur l'attitude du cabinet vis-à-vis de l'Église.



Pendant que l'Empire libéral s'essayait à la pratique des nouvelles institutions, le Concile du Vatican siégeait à Rome. Il venait de caractériser, avec une remarquable précision, et de condamner les erreurs du *Naturalisme contemporain*. Il se préparait à proclamer les droits divins de l'Église et son indépendance, comme société, vis-à-vis des pouvoirs humains. Un exposé de principes sur ces délicates matières avait été déjà élaboré, dans une congrégation spéciale, sous le titre de *Schema de Ecclesia*. Enfin, on prévoyait que les évêques ne se sépareraient pas sans avoir défini l'infaillibilité du Souverain Pontife en matière de foi et de discipline.

Une communication prématurée et indiscrète ayant livré aux journaux le *Schema de Ecclesia*, certains membres du ministère manifestèrent une vive émotion. Si M. Émile Ollivier préconisait l'entière liberté du Concile, la plupart de ses collègues, et spécialement M. Daru, ministre des Affaires étrangères, estimaient que les doctrines affichées dans le *Schema* pouvaient offenser la légitime susceptibilité des États modernes et susciter des conflits (1). En conséquence, malgré son catholicisme avéré, M. Daru rédigea un *Memorandum* en vue de signaler ce qu'il croyait être un danger pour l'Église, et le fit parvenir aux autorités romaines. On apprit bientôt que ce document avait été, de la part du cardinal Antonelli, l'objet d'une réponse très conciliante sur les questions d'application, mais très ferme sur les principes, et que,

(1) Un des amis de Chesnelong, M. de Mackau, formulait contre le Concile les objections alors courantes chez beaucoup d'hommes du monde, et sa femme les avait longuement détaillées au député d'Orthez. Il prit la peine d'adresser à Mme de Mackau une longue lettre que nous donnons en appendice, et qui montre jusqu'à quel point il était maître en la matière. (Voir l'Appendice I, à la fin du volume).

de plus en plus ému, M. Daru avait le dessein d'envoyer à Rome, comme ambassadeur auprès du Concile, M. le duc de Broglie, avec mission de faire aux évêques de nouvelles représentations.

En même temps, Jules Favre annonçait l'intention d'interpeller le gouvernement sur les précautions qu'il comptait prendre pour empêcher les empiétements de la société ecclésiastique, et M. Daru laissait entendre qu'il profiterait de cette interpellation pour faire connaître au pays les mesures déjà adoptées, ou du moins préparées pour la défense du pouvoir civil.

Qu'un ordre du jour de la Chambre approuvât, à la suite de l'interpellation Jules Favre, une intervention du gouvernement dans les décisions conciliaires, c'était la pression exercée, par un ministère en majorité catholique, sur l'Église agissant dans la plénitude de ses droits; c'était la négation pratique du libéralisme affiché par le pouvoir, et préconisé par M. Émile Ollivier.

Chesnelong voyait avec consternation un aussi ferme chrétien que M. Daru se lancer dans cette aventure; mais il n'osait intervenir seul auprès du ministre. Son ami, M. Kolb-Bernard, lui promit d'appuyer, au besoin, ses représentations. Un jeune député alsacien, qui avait brillamment fait ses preuves comme orateur et comme catholique, M. Émile Keller, lui offrit également son concours.

Reçus tous les trois en audience par le comte Daru, ils ne lui cachèrent pas que l'interpellation projetée soulèverait, à leur avis, des débats fort troublants pour les catholiques, et que la publicité donnée au *Memorandum* français, aussi bien qu'à la réponse d'Antonelli, afficherait des dissidences doctrinales qui ne pourraient tourner à l'honneur du ministère. Ils ajoutèrent que l'envoi d'un ambassadeur, même aussi heureusement choisi que le duc

de Broglie, aurait les apparences d'une menace, et que les catholiques de France ne la pardonneraient pas.

La question posée par votre *Memorandum*, déclara Chesnelong, est encore plus délicate et plus grave que celle du pouvoir temporel. Celle-ci revient à savoir si, comme on le prétend, il y a incompatibilité entre les droits des Romains et l'autorité du Saint-Père. Mais la question posée par vous donnera à M. Jules Favre l'occasion de soutenir que, de votre aveu, si vos représentations ne sont pas écoutées, l'incompatibilité sera flagrante entre la doctrine catholique interprétée par le Concile et l'indépendance de la société civile revendiquée par votre *Memorandum*. Il n'est pas dans votre intention de poser cette question d'incompatibilité ; mais on se servira de votre travail pour la poser et pour la résoudre contre la divine mission de l'Église. Il y a lieu de réfléchir avant d'accepter définitivement une interpellation qui pourrait avoir de si graves et si funestes conséquences (1). »

M. Daru fut ébranlé ; mais il s'était trop publiquement engagé pour se soustraire à l'interpellation. Il fallait agir auprès de Jules Favre : M. Keller s'en chargea.

Jules Favre qui, par passion antireligieuse, comptait mettre le ministre en demeure de faire rappeler de Rome les troupes françaises, se radoucit en apprenant que le comte Daru ne consentirait jamais à ce rappel. A ses yeux, l'interpellation perdait, dès lors, tout intérêt, et il déclara à M. Keller que, l'attitude du Concile étant, selon lui, un acheminement vers la séparation de l'Église et de l'État, à laquelle il aspirait, il ne ferait rien pour entraver cette attitude. Le projet d'interpellation une fois abandonné, M. Daru renonça à l'idée d'envoyer un ambassadeur au Concile. Chesnelong avait épargné au gouvernement une fausse démarche, et à la cour de Rome un pénible embarras.

(1) Ch. Chesnelong, *Mémoires inédits*, t. I, p. 163.

***

Revenons à son action purement politique. Émile Ollivier était disposé à aller jusqu'au bout des réformes libérales, et l'empereur, qui sentait l'évolution du régime généralement applaudie par l'opinion, se laissait peu à peu gagner à l'idée de sacrifier jusqu'à la constitution de 1852. Elle avait été, il est vrai, profondément atteinte par les récentes concessions. Il en restait, de fait, si peu de chose, que mieux valait, disaient les ministres, la remplacer par une constitution nouvelle, qui consacrerait le fait accompli.

Tout en acceptant le principe de cette constitution, l'empereur réserva, en faveur de la couronne, le droit d'appel au peuple, pour le cas où un conflit surgirait entre le pouvoir exécutif et les Chambres.

Présentée par le gouvernement et votée en avril 1870, la nouvelle constitution fut ratifiée, peu après, par le Sénat, avec la réserve qu'avait stipulée l'empereur.

Mais, avant de la mettre en vigueur, ne convenait-il pas de la soumettre elle-même à la consultation du pays ? Radicalement opposé, en plus d'un point, à la constitution de 1852, qui avait fait l'objet d'un appel au peuple, l'acte de 1870 ne serait-il pas, un jour, battu en brèche, s'il n'était, à son tour, couvert par le droit plébiscitaire ? Et ne convenait-il pas, dans un intérêt d'ordre, de consulter la volonté nationale sur la forme constitutionnelle qu'allait prendre le gouvernement absolu, acclamé jadis par tant de millions d'électeurs ? Avant de décréter cette mesure insolite, l'empereur voulut la soumettre au Corps législatif.

C'est au cours de la discussion relative au plébiscite que, pour la première fois, Gambetta donna sa mesure. On n'avait guère vu en lui, jusqu'alors, qu'un audacieux rhéteur dont les violences de langage paraissaient plus

scandaleuses que redoutables. Cette fois, il accumula contre le plébiscite et contre l'Empire de si habiles sophismes. que Chesnelong lui-même se sentit remué par sa parole « capiteuse », et qu'il fallut toute la dextérité d'Émile Ollivier pour faire triompher la thèse du gouvernement. Le député d'Orthez disait du nouveau tribun : « Il a le double don d'allumer l'ardeur de ses amis, et de déconcerter ses adversaires par une fougue maîtresse d'elle-même, qui sait se contenir avec habileté, même en se répandant avec passion (1). »

Chesnelong se rallia sans hésiter à la majorité qui votait le plébiscite. Ce n'est pas qu'il admît, pour son compte, le principe de la souveraineté du peuple ; mais

(1) Chesnelong qui, dans ses *Mémoires*, se complaît volontiers à tracer des portraits, dessine comme il suit la physionomie de Gambetta :

« Au contraire de M. Émile Ollivier, M. Gambetta n'était pas libéral. C'était un révolutionnaire autoritaire, voulant un État fort dont il fût le maître, et une démocratie nivelée, qui fût entre ses mains un instrument de domination. Passionné pour son pouvoir et pour ses idées, il était sans haine contre les personnes. Facile et aisément bienveillant dans la vie privée, il apportait dans la vie publique un égoïsme hautain qui, devant l'obstacle, s'exaspérait jusqu'à la violence. Il ne manquait pas d'ailleurs d'esprit politique, et, s'il avait des entraînements voulus par lesquels il cherchait à s'imposer, il était capable d'une sorte de modération *opportuniste*. Il inventa plus tard ce dernier mot, qui, du reste, répondait bien aux complexités de sa nature, à la fois cauteleuse et emportée. Il était patriote, tout en subordonnant son patriotisme à son ambition et à ses passions de parti. Après avoir été tour à tour un déclamateur bruyant, un révolutionnaire intempérant, un dictateur agité, il aspirait, dans sa dernière manière, à devenir un homme d'État. Il en avait, à quelques égards, les instincts et les vues. Il se trouva cependant arrêté, dans cette transformation qui était son rêve, par ses impétuosités, par ses liens anciens, par sa répugnance à se séparer de la queue de son parti, comme il l'appelait, par son impuissance à le discipliner et à le subjuguer, surtout par ses passions antireligieuses.

» Il était trop avisé pour ne pas tenir compte de la puissance morale de l'Église. Volontiers, il s'en serait servi au dehors pour accroître ce qu'il appelait « la clientèle catholique de la France. » Au dedans, sachant bien qu'elle ne consentirait ni à se soumettre, ni à se démettre, désespérant de l'assouplir à ses caprices et trop jacobin pour accepter

le plébiscite, qui n'avait, à ses yeux, que la valeur d'un expédient, naissait du caractère même du gouvernement impérial ; il en était, en quelque sorte, la base légale, et, en fait, constituait une force pour l'Empire et pour les institutions nouvelles qui l'avaient transformé.

Il eut le regret de se séparer, sur ce terrain, des ministres dont il estimait le plus le caractère.

Partisan résolu du gouvernement parlementaire sans tempérament ni réserve, M. Buffet s'opposa jusqu'au bout au projet de plébiscite, et, en présence du vote de la Chambre, remit à l'empereur son portefeuille. Il en fut de même, quelques semaines après, de MM. Daru et de

sa liberté, il travaillait à la diminuer et ne réussissait qu'à l'opprimer. Non pas qu'il eût, à proprement parler, la haine tenace et concentrée du sectaire ; il en avait toutefois l'orgueil intraitable et le mépris irrité. Bien qu'il ne manquât pas d'une certaine élévation d'âme, le sens religieux lui faisait absolument défaut. Il était trop épris de lui-même et de sa force pour s'élever à cette hauteur.

» Au contraire aussi de M. Émile Ollivier, M. Gambetta parlait, comme orateur, une langue très peu littéraire. Sa phrase était longue, parfois incorrecte, souvent confuse. Elle s'embarrassait de parenthèses et de propositions incidentes qui lui donnaient, à de certains moments, une allure pesante. Elle était bourrée quelquefois aussi de mots à aspect scientifique, et revêtait alors je ne sais quel caractère étrange de dogmatisme révolutionnaire. La force de la pensée y manquait souvent, et on n'y rencontrait que très rarement cette délicatesse du trait et cette exacte mesure qui sont le signe du bon goût. Tels étaient ses défauts oratoires, et ils s'accusaient, jusque dans ses meilleurs discours, avec une sorte de crudité.

» Mais il avait aussi des qualités très remarquables, quelques-unes même véritablement supérieures : une dialectique vigoureuse, une sagacité rapide, une argumentation animée, une ardente spontanéité, une passion oratoire dont le frémissement était communicatif, des élans qui venaient à propos secouer l'attention par leur hardiesse imprévue. Les interruptions l'excitaient au lieu de le déconcerter, et il trouvait pour y répondre, tantôt un mot qui portait coup, tantôt un mouvement qui éclatait avec une belle soudaineté. Il y avait dans sa parole une profonde intensité de vie, avec un mélange de vulgarité déclamatoire et d'inspiration débordante. Aussi, s'il était loin d'être un orateur accompli, il était un orateur puissant. » — *Mémoires*, t. I, p. 169 et suiv.

Talhouët. M. Segris passa alors de l'Instruction publique aux Finances, et fut remplacé par M. Mège ; M. de Gramont prit la place de M. Daru aux Affaires étrangères, et M. Plichon celle de M. de Talhouët aux Travaux publics.

Chesnelong appréciait les qualités des nouveaux ministres, à son gré fort estimables. « Malgré tout, disait-il, la base du cabinet se trouve singulièrement diminuée, moins large, partant moins solide. Combien nous allons nous sentir moins forts contre les attaques de la gauche et aussi contre l'entourage intime de l'empereur ! Et puis, ceux qui s'en vont servaient de contrepoids aux oscillations et aux soubresauts de M. le président du Conseil. Ces libéraux représentaient la tradition, la suite, la force, le calme : ils étaient la condition de l'équilibre, et comme un gage de sécurité (1). »



Des travaux spéciaux allaient distraire Chesnelong de ces soucis. Au début de la session supplémentaire de décembre, il avait été nommé membre de la Commission du budget, qui lui avait immédiatement confié les fonctions de secrétaire. Il avait même été élu rapporteur du budget rectificatif de 1870, que le changement de législature et de régime politique obligeait à établir dans des conditions différentes des budgets antérieurs. Le président de la Commission était alors M. Mège, et M. Busson-Billault avait été élu rapporteur général du budget de 1871.

M. Mège une fois ministre de l'Instruction publique, M. Busson-Billault posa sa candidature à la présidence de la Commission. Qui allait accepter les fonctions de rapporteur général ?

A cette époque, les recettes, les dépenses de tous

(1) Lettre à Mlle de Guérines, du 31 mai 1870.

les services et les articles de la loi des Finances étaient l'objet d'un rapport unique. Les questions soulevées par le budget de 1871 étaient spécialement importantes et délicates ; de plus, le régime parlementaire qui venait d'être inauguré faisait prévoir, de la part de la Chambre, un contrôle très minutieux et très détaillé de tous les articles ; enfin, on était au 31 mai, et le rapport devait être déposé le 10 juin. C'était un volume de chiffres et de calculs sur les sujets les plus divers qu'il fallait composer en huit jours.

M. Busson-Billault songeait à Chesnelong, et le proposa à la Commission. Il s'agissait de décider le député d'Orthez à accepter l'écrasant labeur.

Ce fut, de la part de la Commission entière, un siège en règle. Des hommes très séparés de Chesnelong par le caractère et les opinions, comme M. Barthélemy-Saint-Hilaire, joignirent leurs instances à celles de M. Busson-Billault. Il dut promettre de tenter le tour de force, et il se mit à l'œuvre.

Tous attendaient, assez anxieux, l'échéance fatale. Ce fut un cri d'étonnement lorsque, dès le 8 juin, Chesnelong parut à la Commission porteur d'un volumineux rapport, qu'il déclara terminé, et dont il offrit la lecture à ses collègues. Le 9, il le déposait à la tribune de la Chambre ; le 15, le travail était imprimé et distribué ; le 2 juillet, le parlement en entamait la discussion. Ce résultat, il est vrai, avait coûté un incroyable effort : « Je n'en suis venu à bout, avouait Chesnelong, qu'avec huit heures de rédaction tous les jours, et à ces huit heures, quelquefois dépassées, se joignaient six heures de séances de Commission, soit quatorze heures de travail (1). »

L'œuvre valait ce qu'elle avait coûté. La lecture faite

(1) Lettre à M[lle] de Guérines, du 10 juin 1870.

à la Commission du budget et devant la Chambre rallia tous les suffrages. Dans une lettre intime adressée à sa famille, Chesnelong fait connaître, sans réticences de fausse modestie, l'impression produite : « Je suis profondément touché de l'accueil que mon rapport a reçu sur tous les bancs. J'en reçois les témoignages les plus flatteurs et les plus unanimes. Hier, c'était Barthélemy-Saint-Hilaire me renouvelant ses félicitations, Garnier-Pagès me faisant ses compliments, Daru me disant : « Mon cher rapporteur, vous avez un fier talent ; » d'Andelarre, de Talhouët, les ministres, des masses de députés m'adressant, sous les formes les plus diverses, les paroles les plus flatteuses. La Chambre est satisfaite du fond et de la forme, des propositions et du ton du rapport. Je ne lis pas les journaux, mais on m'assure qu'ils ont parlé de mon travail avec estime, et que le *Gaulois* lui-même m'a adressé quelques éloges, bien rares dans ses colonnes pour les membres de la majorité (1). »

Un tel succès devant l'opinion devait désigner de nouveau Chesnelong pour un portefeuille. Il avoue que, cette fois, ses chances sont sérieuses : « Sauf échec dans la discussion, dit-il, ma candidature ministérielle est posée par tous les vents de l'opinion ; un vide se produisant, je recevrai une offre. Heureusement, tout cela est ajourné. Je suis content de cette position, en désirant de *tout mon cœur* que cette éventualité ne se produise pas (2). »

En attendant la discussion de la Chambre, la Commission du budget décide de fêter en un banquet solennel son vaillant rapporteur, et la gauche accentue son hommage en acceptant de paraître à ce dîner.

(1) Lettre inédite à Mme Chesnelong, sans date.

(2) *Id.*, du 21 juin 1870.

***

Au reste, les heures de délassement sont comptées. Dès le 22 juin, il faut défendre le budget rectificatif de 1870. Or, depuis son accident de mai 1868, Chesnelong, tout en travaillant ferme dans les commissions, n'a pas encore osé aborder la tribune. Avant de commencer son premier discours, il se sent envahi par une sueur froide. Malgré les encouragements presque paternels de Barthélemy. Saint-Hilaire, qui siège par hasard près de lui, il monte les degrés en chancelant ; mais, au bout de cinq minutes, toute hésitation a disparu ; il entame ses démonstrations avec netteté, calme et vigueur : c'en est fait, il a reconquis son ancienne maîtrise ; désormais il pourra offrir à la Chambre, non seulement des discours écrits, mais des répliques et même des exposés improvisés.

Jusqu'au 15 juillet, il s'escrime en faveur de la réduction des crédits supplémentaires, il demande la suppression des virements jusqu'alors en usage dans certains ministères ; enfin lui, le défenseur de toutes les causes religieuses, il n'hésite pas à repousser provisoirement, au nom de l'économie qui s'impose, l'idée d'une augmentation de traitement en faveur des curés de campagne. « Nous sommes d'avis, déclare-t-il, que le traitement de 900 francs est insuffisant et qu'il doit être élevé ; quelle est donc l'unique question ? C'est de savoir si nous devons élever ce traitement dès 1871 (1). » Et il répond nettement que non, parce qu'il ne faut pas dépasser la mesure de ses revenus, même pour faire de bonnes œuvres.

Le même jour, il est vrai, il défend avec beaucoup de chaleur l'existence du chapitre de Saint-Denis contre les attaques d'un député de la gauche, nommé Steenackers.

(1) Cité par M. de Marcey, *op. cit.*, t. I, p. 282.

Selon le rapporteur du budget, il faut une retraite aux invalides de l'épiscopat; et puis, le chapitre est le gardien des tombes des souverains; il est de la plus haute convenance de le conserver. M. Steenackers veut qu'on lui prouve la convenance. Alors Chesnelong, se croisant les bras : « Que mon honorable contradicteur me permette de lui dire que les convenances se sentent et ne se démontrent pas. Cette convenance me touche. Si M. Steenackers ne l'admet pas, c'est une différence d'appréciation ; entre nous, la Chambre jugera... »

La Chambre jugea en faveur de Chesnelong.

La discussion se poursuivait depuis le 6 juillet, au bruit des préparatifs de guerre. Du 7 au 15, pendant que M. Benedetti négociait à Ems avec le roi de Prusse, la Chambre discuta le budget des dépenses de plusieurs ministères.

Obligé d'être chaque jour sur la brèche pour soutenir la discussion au nom de la Commission, Chesnelong resta à l'écart des agitations que soulevaient incessamment d'inquiétantes nouvelles. Les députés habitués aux questions financières l'écoutaient avec faveur, mais la majorité de la Chambre était ailleurs. Après le 15 juillet, ce qui restait à examiner du budget fut voté, sans discussion, en une ou deux séances.

Comme chacun de ses collègues, Chesnelong allait être consulté sur une question de vie ou de mort. Avant de prendre parti, il voulut se renseigner sur les incidents qui avaient provoqué l'horrible crise. Il reconnut très vite que le gouvernement, imprudemment engagé, subissait un dangereux entraînement, et résolut de mettre à couvert, par un dernier vote, sa responsabilité dans les malheurs qui menaçaient la patrie.

Anxieux en présence du redoutable avenir, il pouvait considérer avec quelque fierté ses quatre années de vie publique, qui s'achevaient dans l'incertitude du

lendemain. Fidèle à l'engagement d'honneur pris vis-à-vis du souverain, il avait toujours défendu l'Empire contre les entreprises révolutionnaires ; mais toujours aussi, pour répondre au vœu de ses électeurs comme aux ordres de sa conscience, il avait prévenu l'empereur contre le funeste principe des nationalités, qui allait aboutir aux pires catastrophes. Il n'avait pas craint de se mesurer avec le plus puissant orateur de l'opposition pour défendre l'indépendance du pape. Liberté de l'enseignement supérieur ; liberté du Concile œcuménique ; droits des congrégations religieuses, toutes les causes chères aux catholiques avaient trouvé en lui un champion aussi courageux qu'éclairé. L'heure était venue, hélas ! d'absorber toutes ces préoccupations dans un unique souci, celui de la défense des frontières. Comme tant d'autres, Chesnelong allait offrir au pays ce qu'il avait de plus cher, le sang de ses fils ; mais, avant les épreuves de l'année terrible, Dieu réservait à ce vaillant un dernier éclair de bonheur familial.

Un jeune professeur à la faculté de droit de Toulouse avait demandé la main de Mlle Marie Chesnelong. Habitudes chrétiennes, distinction, talent, tout recommandait M. Antonin Deloume à la sympathie du député d'Orthez (1). Les arrangements préliminaires au mariage furent conclus presque au lendemain de la déclaration de guerre. L'allégresse du père refoula un instant les angoisses du citoyen. En faisant part de sa joie à M. de Ribes, Chesnelong s'informait des deux fils de son ami appelés sous les drapeaux ; il ne se doutait pas encore que pareil sacrifice lui serait bientôt demandé.

(1). Sur le gendre de Chesnelong, consulter : *Antonin Deloume, sa vie et ses travaux*, par Joseph Bressolles. — Toulouse. Édouard Privat, 1912.

CHAPITRE VII

LA GUERRE DE 1870. — LA CHUTE DE L'EMPIRE (1870)

Le 3 juillet, les membres de la Commission du budget se rendaient aux séances de la Chambre, lorsque l'un d'entre eux, M. Cochery, dit à ses collègues qu'il allait adresser au gouvernement une question dont le retentissement serait immense.

L'étonnement de Chesnelong fit place à la douleur lorsque, la séance ouverte, M. Cochery demanda au ministre des Affaires étrangères s'il était vrai que le trône d'Espagne eût été offert au prince Léopold de Hohenzollern, et que celui-ci fût disposé à l'accepter.

M. de Gramont ne nia pas le fait ; mais, n'ayant pas prévu la question, il assura qu'il avait besoin de nouvelles informations, et promit de s'expliquer dans trois jours. Il ne fallait pas moins qu'un tel délai pour préparer des paroles d'où pouvait sortir la paix ou la guerre.

***

Le duc de Gramont consulta d'abord le ministre de la Guerre. Le maréchal Lebœuf était optimiste à l'excès ;

il donna des chiffres pleinement rassurants. L'opinion des autres membres du cabinet aurait pu faire réfléchir le ministre des Affaires étrangères : la plupart redoutaient l'éventualité d'une guerre. Mais l'empereur, affaibli par la souffrance, renseigné depuis trois jours sur la gravité du mal qui le minait, n'était plus en état d'imposer sa volonté, et, dans l'entourage de l'impératrice, on rêvait d'expéditions victorieuses, afin de rendre au trône mal affermi un peu de solidité et d'éclat.

Ce désir de relever par quelque beau succès le prestige de la France, singulièrement amoindri depuis Sadowa et le Mexique, hantait aussi plusieurs membres du Corps législatif. M. de Gramont se laissa dominer par cette influence, et, le 6 juillet, lut à la Chambre, au milieu d'un solennel silence, la déclaration impatiemment attendue. Après avoir rappelé avec quel soin la France avait observé la neutralité à l'égard des affaires intérieures du peuple espagnol, il terminait ainsi : « Nous persisterons dans cette conduite ; mais nous ne croyons pas que le respect des droits d'un peuple voisin nous oblige à souffrir qu'une puissance étrangère, en plaçant un de ses princes sur le trône de Charles-Quint, puisse déranger à notre détriment l'équilibre actuel des forces de l'Europe, et mettre en péril les intérêts et l'honneur de la France. Cette éventualité, nous en avons le ferme espoir, ne se réalisera pas. Pour l'empêcher, nous comptons à la fois sur la sagesse du peuple allemand et sur l'amitié du peuple espagnol. S'il en était autrement, forts de votre appui, Messieurs, et de celui de la nation, nous saurions remplir notre devoir sans hésitation et sans faiblesse. »



Un tel manifeste, par son âpreté de forme et son ton comminatoire, était presque un appel aux armes. Il

n'en recueillit pas moins les applaudissements de la majorité.

Il fallait, dès lors, sonder les dispositions de la Prusse. L'ambassadeur français, M. Benedetti, fut invité à se rendre à Ems, où le roi Guillaume faisait une saison thermale. Il s'agissait d'obtenir de lui qu'il ordonnât à son parent de renoncer au trône d'Espagne. L'ambassadeur se heurta tout d'abord aux faux-fuyants du monarque prussien, qui, tout en promettant d'approuver le désistement du prince Léopold, refusait de le lui imposer. Cependant l'émotion était grande à Paris, où, après le manifeste du duc de Gramont, la plupart des feuilles publiques étaient remplies d'excitations belliqueuses. L'Europe, de son côté, commençait à trembler, et l'Espagne elle-même, en présence de l'irritation de la France, regrettait l'appel fait au candidat allemand.

Redoutant le blâme que susciterait, de la part de toutes les cours souveraines, le maintien des prétentions du prince Léopold, Guillaume finit par faire savoir à celui-ci qu'il verrait avec plaisir son désistement, et le père du candidat, le prince Antoine, télégraphia au maréchal Prim, chef du gouvernement provisoire espagnol, qu'au nom de son fils, il retirait l'acceptation.

C'était le 12 juillet. A peine connue à Paris, cette dépêche y produisit d'abord une heureuse détente. Rencontrant Chesnelong dans les couloirs de la Chambre, Émile Ollivier vint à lui, l'air radieux : « La paix est assurée, dit-il. Nous venons de recevoir l'annonce officielle que le prince Léopold renonce à sa candidature au trône d'Espagne. »

L'empereur témoignait la même satisfaction. Malheureusement, on ne calme pas en une heure l'effervescence populaire. D'autre part, les hommes de l'extrême droite affectaient d'être plus sensibles à

l'honneur de l'Empire que l'empereur lui-même ; ils virent dans la dépêche du prince Antoine, moins ce qu'elle contenait que ce qu'on y cherchait vainement, c'est-à-dire l'approbation formelle, faite par le roi de Prusse, du désistement, et l'engagement pris par lui d'empêcher, à l'avenir, toute candidature du même genre. Sous leur inspiration, nombre de journaux se mirent à réclamer des garanties, et cette idée gagna si vite le peuple de Paris, que le duc de Gramont, toujours impressionné à l'excès par l'attitude des foules, la prit à son compte, et n'hésita pas à s'en faire le patron auprès de l'empereur. Une réunion eut lieu à Saint-Cloud, à laquelle, selon toute apparence, l'impératrice prit une part active, et Napoléon III, quelques heures auparavant si pacifique, souligna les exigences de son ministre, en recommandant « que Benedetti insistât pour obtenir une réponse catégorique. »

Des instructions furent envoyées dans ce sens à l'ambassadeur, qui, avec une respectueuse inflexibilité, présenta au roi Guillaume les nouvelles demandes de son gouvernement.

Tout en approuvant officiellement la renonciation au trône d'Espagne, le monarque refusa de prendre aucun engagement pour l'avenir, et, devant l'insistance de Benedetti pour obtenir une nouvelle audience, lui fit savoir que, n'ayant rien à ajouter, il ne se prêterait point à une entrevue désormais sans objet. Ce refus d'audience, transmis à l'envoyé français dans des termes qui n'avaient rien d'offensant, n'était pas, en lui-même, un *casus belli*. Malheureusement, le récit en fut transmis à Berlin, où, par une habile perfidie, le comte de Bismarck en modifia les termes de façon à les rendre provocateurs, puis fit adresser l'information, ainsi envenimée, aux chancelleries de toutes les cours d'Europe.

L'effet prévu à Berlin fut immédiat. Trompé par les

instances de Lebœuf en faveur de la guerre, dominé par les conseils de l'impératrice, Napoléon III se résigna à signer l'ordre de mobilisation.

Il fallait, avant tout, soumettre à l'approbation du Corps législatif les projets de loi qui étaient l'annonce et la préparation de la guerre. Ces projets furent accueillis, de la part de la majorité, par des applaudissements.

Thiers eut, ce jour-là, le plus rare des courages, celui qui sait braver le reproche de lâcheté. Après avoir fait remarquer que la Prusse, en définitive, avait cédé sur la question de fond : « Laissez-moi vous dire, continua-t-il, que je regarde cette guerre comme souverainement imprudente. Cette déclaration vous blesse, mais... j'aime mon pays. J'ai été affecté plus douloureusement que personne par l'attitude de la Prusse, mais, dans ma profonde conviction, l'occasion est mal choisie... Si vous ne comprenez pas que je remplis un devoir, le plus pénible de ma vie, je vous plains... »

Des huées accueillirent ces paroles. Il ajouta néanmoins : « Je suis prêt à voter au gouvernement tous les moyens nécessaires quand la guerre sera définitivement déclarée ; mais je désire connaître les dépêches sur lesquelles on fonde cette déclaration... »

La plupart des membres de la gauche, sachant quel usage coupable on peut faire d'un télégramme, appuyaient énergiquement cette demande, à laquelle le duc de Gramont refusait satisfaction.

Depuis le commencement de la séance, l'opinion de Chesnelong était faite : il s'associait sans réticence aux réclamations de Thiers. Celui-ci continuant à demander communication des pièces diplomatiques, la Chambre dut prononcer entre le ministre et lui.

Le vote pouvait avoir une immense portée. Mis en échec sur cette question, le ministre serait, sans doute,

contraint de se retirer, et un successeur ménagerait peut-être une détente avec la Prusse.

Chesnelong était prêt à déposer son bulletin de vote, lorsque son voisin, M. Bourbeau (1), l'arrêta brusquement : « Ne vous trompez-vous pas, dit-il, ou bien croyez-vous devoir voter contre le ministère et pour la proposition de M. Thiers ?

— Je vote, déclara Chesnelong, contre la guerre et contre le ministère qui la propose. Je ne veux pas mettre ma responsabilité dans cette guerre. Elle nous expose à des périls formidables, sans que le succès lui-même puisse profiter à notre grandeur. Faites comme moi. Demain peut-être nos amis nous blâmeront ; mais qui nous dit qu'ils ne regretteront pas, plus tard, leur entraînement présent (2) ? »

M. Bourbeau était un esprit sage, honnête, allant droit à ce qu'il croyait le devoir. Il réfléchit un instant, et se décida à voter comme Chesnelong.

Malheureusement, la Chambre était trop enfiévrée pour écouter des conseils de sagesse : la demande de M. Thiers ne réunit que 84 voix.



Cette fois, c'était définitivement la guerre. Après avoir voté hâtivement le budget, la Chambre se sépara, au milieu d'une émotion faite de vagues terreurs, où pourtant dominait l'espérance. Avant le départ, le Corps législatif se rendit à Saint-Cloud, et, par la bouche de son président, M. Schneider, exprima à l'empereur son dévouement à la dynastie et sa foi dans le succès de nos armes. La réponse du souverain fut hésitante et mélancolique. A la veille d'engager cette formidable

(1) Député de la Vienne et ancien ministre.

(2) Cf Ch. Chesnelong, *Mémoires*, t. I, p. 196.

partie, il était anxieux, et sa physionomie altérée par la souffrance reflétait tristement le trouble de son âme.

Chesnelong sortit de l'audience inquiet, presque terrifié. Comme il exprimait son impression à M. Werhlé, député du Rhône, celui-ci répondit : « En entendant l'empereur, je me suis rappelé, malgré moi, les adieux de Fontainebleau. »

Ce n'est pas que Chesnelong crût à la défaite. Comme tous ses collègues, il prenait au sérieux les assertions du maréchal Lebœuf ; mais il était persuadé qu'en cas de succès, et pour peu qu'elle voulût s'agrandir, la France trouverait l'Europe devant elle. Aussi, rencontrant M. Émile Ollivier le lendemain de l'audience de Saint-Cloud, crut-il prudent de hasarder un avis : « J'espère, Monsieur le président du Conseil, dit-il, que nous ne tarderons pas à apprendre la victoire de nos armes. Mais, je vous en supplie, profitez de nos premiers succès pour faire une prompte paix, qui garantisse notre ascendant. N'ayez pas d'autre ambition. Si vous vouliez faire une guerre de conquêtes, je craindrais beaucoup que vous n'eussiez affaire à l'Europe en même temps qu'à la Prusse, et, en ce cas, Dieu seul sait ce qui pourrait advenir. »

Après avoir travaillé pour la paix, Émile Ollivier était gagné, depuis quelques jours, à d'autres idées. « Cette guerre, dit-il, est une nécessité d'honneur ; nous n'en ferons pas une guerre de conquêtes. Ayez confiance en moi. Je ne suis pas de ceux qui se laissent entraîner. Est-ce que, depuis le 2 janvier, je ne l'ai pas montré ? J'ai eu à traverser des défilés bien difficiles. J'ose dire que je n'ai pas commis une faute (1). »

Cet optimisme si content de soi, dans des conjonctures si inquiétantes, parut à Chesnelong un danger de plus.

(1) Ch. Chesnelong, *Mémoires*, t. I, p. 197.

Mais une menace plus immédiate pesait, selon lui, sur le pouvoir temporel du Saint-Siège et l'indépendance du Pape. Il craignait que, sous prétexte de renforcer les contingents envoyés à la frontière allemande, on songeât à rappeler les troupes françaises de Rome. Un mot bienveillant, mais imprécis, de M. Émile Ollivier, n'avait pas suffi à le rassurer. Aussi, à la veille de quitter Paris, voulut-il rédiger, avec quelques-uns de ses amis, une protestation contre cette mesure, qu'il estimait inutile, impie et dangereuse. MM. Kolb-Bernard et Keller avaient, de concert avec lui, arrêté les termes de ce document. Il devait être remis au président du Conseil, dès que le retrait des troupes serait imminent.



De graves intérêts de famille appelaient Chesnelong à Orthez ; il partit dès le début du mois d'août. Le mariage de sa fille aînée n'était pas encore conclu, et c'est au bruit des préparatifs de guerre qu'allait se préparer ce grand acte. D'autre part, si le député avait tout fait pour écarter la guerre, le père de famille n'était pas homme à se dérober aux charges qu'elle allait lui imposer. La loi militaire devait lui prendre son fils aîné ; heureusement, un frère pouvait se substituer à un autre, et le dévouement du cadet, à peine sorti du collège, allait être nécessaire pour maintenir l'aîné à la tête de la maison de commerce. Celui-ci céda à son frère son grade de sous-lieutenant de mobiles.

Chesnelong négociait, en famille, ces délicats arrangements, lorsqu'une dépêche le rappela à Paris : le gouvernement était résolu à retirer ses troupes de Rome.

Il courut immédiatement chez M. Plichon, ministre des Travaux publics. C'était un catholique notoire, très

décidé en faveur du Pape, et qu'une cordiale estime avait rapproché, depuis longtemps, de Chesnelong. Au moment où celui-ci entrait dans son cabinet, il s'avança vers lui, les larmes aux yeux, et lui dit : « Plaignez-moi, mon cher ami, et ne m'accusez pas. La situation est horrible ; la guerre débute mal ; nous sommes menacés de grands malheurs. Il faut rappeler les troupes qui sont à Rome, c'est une nécessité ; je la subis avec douleur, mais on ne peut pas s'y soustraire. Nous exigerons de l'Italie des garanties formelles, et, si la guerre ne tourne pas contre nous, elle les respectera. En ce moment, d'ailleurs, la question de Rome se confond avec celle de la guerre que nous soutenons. Si nous sommes vainqueurs, la papauté est couverte, alors même que notre drapeau aurait quitté Rome. Si nous sommes vaincus, ce ne sont pas les quelques milliers d'hommes que nous aurons à Rome qui pourront sauver le pouvoir temporel de Pie IX : il sombrera dans notre défaite. Pour le pape comme pour nous, ce qu'il faut, c'est que la France ne soit pas battue (1). »

Il n'y avait rien à répliquer. La mort dans l'âme, Chesnelong s'inclina. La visite qu'il fit à M. Émile Ollivier et à M. de Gramont le confirma dans la conviction que le rappel des troupes était résolu. Il se borna à insister auprès du président du Conseil pour qu'on obtînt de l'Italie les assurances convenables.

M. Émile Ollivier se rappelait avec quelle solennité la France avait récemment promis de ne jamais abandonner Rome, et il était jaloux de l'honneur de sa parole. Il se prêta aux désirs de Chesnelong et de ses amis, MM. Kolb-Bernard et Genton (2).

Il fut convenu que ses interlocuteurs lui adresseraient

(1) Cf. Ch. Chesnelong, *Mémoires*, t. I, p. 202.

(2) Membre du Corps législatif.

une lettre où ils exprimeraient leurs inquiétudes sur le retrait ordonné, qu'il leur répondrait en promettant que la France prendrait ses précautions vis-à-vis de l'Italie, et que les deux documents seraient livrés à la publicité.

En conséquence, MM. Kolb-Bernard, Chesnelong, Genton et de Mackau signèrent une nouvelle lettre de protestation, qui fut adressée à M. Émile Ollivier.

Mais déjà les désastres ne se comptaient plus. Après Wissembourg, Reischoffen, puis la déroute de Forbach. Le ministre ne répondit pas aux avocats du pouvoir temporel. Trois jours après, le cabinet succombait sous le poids de la défaite, et quatre mois ne s'étaient pas écoulés, que l'Italie, violant cyniquement ses serments envers la France vaincue, lançait ses troupes à l'assaut des murs de Rome.

Chesnelong, lui aussi, était vaincu dans sa lutte pour la liberté de l'Église. Au moins put-il se rendre le témoignage de l'avoir soutenue en bon soldat. Envoyé à la Chambre avec la mission spéciale de défendre les droits du pape, il n'avait pas manqué une occasion d'appuyer, de sa parole et de ses votes, la royauté temporelle de Pie IX. En faveur de cette cause, il avait prononcé de retentissants discours, au risque de déplaire au pouvoir qui l'avait patronné, et qu'il voulait, au reste, loyalement servir. A l'heure où, abandonné des hommes, le Saint-Père en appelait au jugement de Dieu, il avait fait un dernier effort pour sauver cette couronne convoitée par l'impiété. Maintenant, l'usurpation était consommée ; le pape était prisonnier ; l'empereur le serait dans quelques jours. Confondu en présence de pareilles catastrophes, Chesnelong avait, du moins, la suprême joie d'avoir fait tout son devoir vis-à-vis des deux souverains.

Le 7 août, prévoyant que les circonstances nécessiteraient bientôt sa présence prolongée à Paris, le député d'Orthez retourna vers les siens. Il voulait leur dire adieu, après avoir, en hâte, conclu les derniers arrangements relatifs au mariage de sa fille et au départ de son fils Pierre, engagé dans la garde mobile.

C'est pendant son absence que fut emporté le ministère Ollivier. En rentrant à Paris, le matin du 10 août, Chesnelong apprit qu'il avait été, pendant quelques heures de la nuit, titulaire d'un portefeuille, que le décret qui le comprenait parmi les ministres avait été envoyé à l'imprimerie, mais qu'il en avait été retiré, six heures plus tard, pour faire place à une liste composée de courtisans de l'impératrice régente. « Je n'ai pas été averti du danger, déclara-t-il plus tard ; je n'ai pas eu à me demander où était le devoir : Dieu m'a gardé pendant mon sommeil. » En même temps que le « danger » couru par lui, il apprit la composition du nouveau cabinet, présidé par le général Montauban, comte de Palikao.

Mais les comparses qui allaient figurer aux Tuileries ne changeraient rien désormais à l'issue du grand drame qui se jouait dans l'Est. Après les premières défaites, Chesnelong sentit l'empereur perdu. Quel allait être, dans ces conjonctures terribles, le rôle du Corps législatif ? Quel serait son devoir à lui-même ? Il ne pouvait qu'attendre la leçon des événements.



De graves épreuves allaient atteindre le foyer béarnais. Craintes d'invasion générale, diminution des transactions, faillites partielles de divers correspondants, tout mettait en péril l'avenir de l'entreprise commerciale.

Chesnelong prescrivit à son fils Joseph de faire rentrer les capitaux en circulation et de se borner aux engagements strictement nécessaires, puis il remit à la garde de Dieu sa famille et sa maison : « Je puis, écrivait-il alors, en avoir fini avec l'existence politique et redevenir un humble père de famille comme devant ; je puis éprouver des pertes de fortune et voir notre position amoindrie. Rien de tout cela ne me donne une ombre de préoccupation. Que Dieu sauve notre pauvre pays et qu'il conserve nos existences : voilà ce que je souhaite; le reste est accessoire. Je reprendrai avec bonheur l'existence de famille ; nous avons tous des goûts assez simples pour restreindre notre vie, si nos revenus sont diminués. Cela ne vaut pas une larme ; il faut réserver les nôtres pour des émotions qui touchent davantage à l'intime de l'âme (1). »

Ces émotions, ou plutôt ces déchirements qui bouleversent les plus intrépides, n'allaient pas non plus lui être épargnés. Son fils Pierre, nous l'avons vu, avait obtenu de s'enrôler afin de maintenir Joseph à la tête de la maison d'Orthez ; il allait partir pour Bayonne, et il venait de l'annoncer à son père. Celui-ci écrit aussitôt à Mme Chesnelong : « Mon brave Pierre ne part donc que lundi. L'instruction des mobiles sera poussée vivement ; après quoi, de grands hasards peuvent lui être réservés... Que Dieu nous le garde ! Comme je suis privé de ne pouvoir l'embrasser avant son départ ! Je lui envoie de loin mon baiser d'adieu, en lui demandant de nous adresser, chaque jour, deux lettres : une pour sa mère, à Orthez, avant tout ; deux lignes pour moi (2). »

Au reste, ces amertumes ne sont rien, en comparaison des angoisses que lui cause l'état d'esprit de ses collègues.

(1) Lettre inédite, du 20 août 1870.
(2) *Id.*, du 20 août 1870.

A mesure que l'Empire perd du terrain, la gauche républicaine manœuvre pour imposer au pays le régime de son choix ; mais ces manœuvres sont louches, sans dignité comme sans droiture : « Dans la Chambre, écrit notre député, la gauche extrême est de plus en plus détestable. Elle n'ose provoquer un mouvement, par la crainte de faire mettre à son compte la défaite de la France, si nous étions vaincus ; elle craint, d'autre part, de se trouver plus tard en face d'un vainqueur irrité et faisant expier les tentatives manquées, si le sort des armes nous favorise (1). » Et il ajoute, quelques jours plus tard : « Ces gens-là craignent que la partie ne leur échappe si la victoire revient sous nos drapeaux ; ils voudraient se hâter, et profiter de l'émotion publique pour faire une révolution, au risque de compromettre la défense nationale ; c'est un crime (2). »

Les nouvelles du théâtre de la guerre empiraient chaque jour. La jonction promise entre les armées de Mac-Mahon et de Bazaine paraissait un leurre ; l'empereur n'avait plus le moindre prestige ; son nom était omis jusque dans les documents officiels ; la responsabilité des premières défaites lui était attribuée, et un retour de fortune n'aurait pas même pu le relever. L'impératrice montrait, dans cette terrible épreuve, une fermeté de bon aloi ; on parlait d'elle avec respect et sympathie ; mais c'était tout ; le sentiment qu'elle inspirait n'allait pas au delà de sa personne, et ne profitait pas à son gouvernement.

Visiblement on était à la veille d'une catastrophe décisive. Le jour où l'Empire, qu'il avait servi, s'effondrerait sous la poussée simultanée des Allemands et des révolutionnaires, quelle serait l'attitude de Chesnelong ?

(1) Lettre inédite, du 15 août 1870.

(2) Lettre inédite.

Les lignes suivantes traduisent ses ardentes préoccupations et la résolution qu'il prévoit dès lors, comme un ordre de sa conscience :

« Vaincu, dit-il, l'empereur n'a qu'à se faire tuer sur le champ de bataille. Vainqueur, redeviendra-t-il possible ? J'en doute. A son défaut, l'impératrice est impossible ; le prince Napoléon est réprouvé avec justice ; il reste le petit prince, avec un conseil de régence. Lequel ? Et cela même serait-il accepté ? Les Orléanistes ont un inutile espoir. La République sera inévitable, et Dieu sait si c'est une solution.

» Dans ces circonstances, on ne doit songer qu'à deux choses : le pays d'abord, et son honneur personnel ensuite ; l'honneur même ne doit être sacrifié à rien.

» Je ne voterai pas la déchéance de l'empereur ; je ne voterai pas l'établissement d'une République. Si l'empereur et l'impératrice abdiquent, et si on peut sauver la royauté du jeune prince, j'y donnerai mon concours. Si, tout s'effondrant, la Chambre est assez forte pour prendre la tête, et, sans être pour rien dans la chute, donner au pays un gouvernement provisoire honnête, en attendant la réunion d'une assemblée normalement élue afin de pourvoir aux nécessités de la situation, je m'associerai à l'entreprise : je n'irai pas au delà, je ne violerai pas mon serment (1). »

Prendre une telle décision, c'est sauver l'honneur ; mais comment espérer, en un tel moment, cette solution pacifique ? Engagé vis-à-vis d'un pouvoir qui tombe ; placé entre la Révolution, qui gagne chaque jour du terrain, et les armées prussiennes qui marchent sur Paris, quelle puissance invoquera désormais le député d'Orthez pour fortifier le parti de l'ordre, auquel il veut demeurer fidèle ? Un seul espoir lui reste : l'assistance d'en-haut. Aussi le voit-on assidu aux églises,

(1) Lettre inédite, du 16 août, à M. Joseph Chesnelong.

multipliant prières et communions pour la France et pour sa famille.

C'est Notre-Dame-des-Victoires qui l'attire de préférence. Il lui recommande les hôtes de la maison d'Orthez, qui tremblent là-bas à la nouvelle des défaites ; il implore son patronage pour le cher petit mobile qui s'exerce, loin de sa mère, au maniement du fusil ; il convie les ancêtres défunts à la protection des vivants ; puis, s'élevant, du souvenir de la famille meurtrie au spectacle de la patrie agonisante : « Assez, s'écrie-t-il, assez d'humiliations et d'abaissements comme cela, mon Dieu !... Que notre France se relève, que la victoire lui revienne, que la dernière nation catholique ne s'affaisse pas, brisée et vaincue, sous le germanisme rationaliste et protestant ! Qu'elle tienne encore haut et ferme dans le monde le drapeau de la vieille foi et de la vieille gloire ! La guerre actuelle devient une guerre sainte ; les destinées de la religion y sont unies à celles de la patrie. Il faut donc la poursuivre à outrance, jusqu'au bout, sans marchander les sacrifices (1). »

Telle était l'ardeur patriotique de ce vaillant qui, peu de semaines auparavant, avait voté contre la guerre. Le spectacle de nos provinces envahies et le récit des excès commis par les vainqueurs avaient opéré ce prodige.

Cette belle confiance allait être cruellement déçue. Le 2 septembre, on apprenait à Paris la capitulation de Sedan et la captivité de l'empereur.



Outre la douleur de voir son pays victime d'un pareil désastre, Chesnelong connut toutes les angoisses de la

(1) Lettre inédite, à Mme Chesnelong.

conscience aux prises avec la brutalité des événements. Qu'allait faire le Corps législatif ? Lié par la foi du serment au gouvernement de l'empereur encore représenté par la régente, il n'avait pas qualité pour établir un gouvernement provisoire ; mais, à son défaut, l'insurrection ne s'en chargerait-elle pas ? Nombre de députés, étrangers à ces scrupules, voulaient qu'on agît sans retard. Jules Favre avait commencé par une proposition de déchéance. Moins radicale, la motion de M. Thiers se bornait à constater la vacance du pouvoir, et demandait la formation d'une commission de gouvernement. Chesnelong et ses amis voulaient qu'on suppliât l'impératrice de confier au Corps législatif les pouvoirs constituants nécessités par les circonstances.

Pendant que la Chambre se réunissait au Palais-Bourbon, et en attendant l'ouverture de la séance, le groupe des conservateurs royalistes chargea MM. Buffet, Chesnelong, Kolb-Bernard et Genton d'aller aux Tuileries, signaler à l'impératrice les premières menaces d'émeute, et lui demander de remettre ses pouvoirs à l'Assemblée.

Ils prièrent Chesnelong de prévenir de leur démarche collective le président, M. Schneider ; mais, ayant pu avec peine parvenir jusqu'à lui, notre député se trouva séparé de ses trois collègues, qui se rendirent seuls au château et accomplirent, la mort dans l'âme, leur douloureuse mission.

Cependant le Corps législatif avait ouvert sa séance. On était au 4 septembre, à midi. Après avoir lu les propositions de Thiers et de Jules Favre, auxquelles le gouvernement ajoutait un projet déjà incompatible avec les événements, le président renvoya le tout à l'examen des bureaux.

Dans le bureau de Chesnelong, M. Guyot-

Montpayroux (1) déclamait en faveur de la proposition Jules Favre, à laquelle M. Martel opposait le projet Thiers, lorsque Chesnelong demanda énergiquement qu'on attendît le retour de la mission de M. Buffet.

« Je ne crois pas, dit-il, que l'Empire puisse survivre aux désastres que subit, en ce moment, notre malheureux pays. Je ne stipule donc pas pour une puissance debout ; je stipule pour le droit légal d'une puissance tombée. Je stipule pour le respect de la loi, pour le respect du serment, pour le respect du malheur, et je déclare une fois de plus ne pas me reconnaître le droit de supprimer le pouvoir de l'impératrice, si elle n'en fait pas elle-même le sacrifice... On vient de parler « des masses attroupées ». J'entends, moi aussi, leurs « clameurs ». C'est, Messieurs, une raison pour agir vite, avec prévoyance et résolution. Mais il y a quelque chose qui doit dominer les cris de la foule, c'est le cri du devoir et de la conscience. C'est le seul que je veuille entendre et auquel je veuille obéir (2). »

Ces paroles furent l'adieu de Chesnelong au Corps législatif. On peut discuter l'opportunité de la mesure qu'elles réclamaient : qui oserait nier la noblesse du sentiment qui les inspira ?

Au retour de M. Buffet, ses amis espérèrent, un instant, une solution pacifique. L'impératrice avait déclaré « adhérer à ce que les ministres de la Régence jugeraient nécessaire. » On pouvait donc, selon le vœu de Chesnelong, constituer sans émeute, sans révolution, un gouvernement légal. Hélas ! la réponse des Tuileries venait trop tard. Déjà les couloirs de la Chambre étaient envahis par une foule hurlante ; bientôt, le tumulte gagnant la salle principale, le président dut déclarer

(1) Député du Puy-de-Dôme, frère de M. Guyot-Dessaigne, plus tard député à son tour.

(2) Ch. Chesnelong, *Mémoires*, t. 1, p. 213.

que les délibérations n'étaient plus libres, et lever la séance.

Ici se place un incident que le député d'Orthez a lui-même raconté à Mme Chesnelong : « Le président, dit-il, est alors sorti ; je l'ai accompagné de la Chambre à son hôtel ; j'ai été assez heureux pour lui être utile, car une foule furieuse s'est portée sur lui, criant : « Schneider, Schneider, il faut le pendre ! » Magnin, Boduin (1) et moi, nous l'avons préservé. Pour ne te rien cacher, ces hommes, sans nous connaître, voyant que nous défendions le président, ont voulu nous maltraiter aussi ; deux gardes nationaux m'ont dégagé, et il ne m'est rien arrivé de fâcheux (2). »

On connaît la suite : pendant que Chesnelong regagne son appartement, au risque d'être reconnu et insulté, les députés de Paris, à l'exception de M. Thiers, quittent le Palais-Bourbon et se rendent à l'Hôtel-de-Ville où, avec le concours du général Trochu, ils proclament le « Gouvernement de la Défense nationale. » En vain leurs collègues restés à la Chambre leur envoient une délégation pour leur rappeler les droits du Corps législatif ; en vain M. Thiers, présidant une dernière réunion, à laquelle Chesnelong se fait un devoir d'assister, oppose de nouveau à Jules Favre le langage de la légalité, celui-ci répond qu'il est trop tard pour s'entendre avec la Chambre, et que rien ne peut être changé à ce qui s'est fait dans la journée.

Dès le lendemain, le Corps législatif avait cessé d'exister. Chesnelong se rendit chez son collègue, M. Martel, afin de signer une protestation contre les événements de la veille, puis il rejoignit, chez M. Johnston, un groupe de députés qui voulaient se concerter, une dernière fois.

(1) C'étaient deux députés.

(2) Lettre inédite, du dimanche 4 septembre 1870.

sur l'attitude à prendre en présence du gouvernement issu de l'émeute. Tous qualifiaient sévèrement cette audacieuse intrusion ; ils auraient pu réunir certains éléments de résistance ; mais, devait-on provoquer des luttes intestines en présence de l'ennemi ? Aucun d'eux n'en voulut prendre la responsabilité. Laissant aux gouvernants provisoires celle qu'ils avaient assumée, ils s'abstinrent de les reconnaître, mais surtout de les entraver.

Quelques jours plus tard, Chesnelong était à Orthez. Dès le lendemain de son arrivée, il donna sa démission de maire : l'honneur, tel que le comprenait sa sévère conscience, lui interdisait de servir, comme fonctionnaire, le gouvernement qui avait renversé l'Empire. Ce fut, d'ailleurs, son seul acte d'opposition au nouveau régime, et il déclara que son concours était acquis à toutes les mesures qui auraient pour objet le maintien de l'ordre. Il avait vu avec une profonde tristesse s'abîmer, à Sedan, la fortune de Napoléon. Outre les blessures de la patrie, il déplorait le naufrage de ce gouvernement dont il avait toujours apprécié les services et condamné les fautes avec une loyale impartialité.

« Au demeurant, a-t-il écrit, et malgré certaines de ses tendances, l'Empire avait été un gouvernement d'ordre et de conservation sociale. Il avait eu une armée vaillante et fidèle, une administration intelligente et honnête, une magistrature capable et respectée. Il avait été redouté par le parti révolutionnaire, soutenu par l'immense majorité des hommes d'ordre, et avait particulièrement obtenu le concours de cette portion du pays, après tout la plus nombreuse, qui, sans faire de la politique militante, a besoin de sécurité, et donne son appui aux gouvernants qui la lui assurent. Il n'était d'ailleurs permis d'entrevoir, après lui et derrière lui, que l'anarchie des compétitions et le chaos dans la ruine... Aussi,

pour ma part, loin de désirer sa chute, j'avais souhaité très sincèrement qu'il s'affermît en se transformant, qu'il se dépouillât de tout esprit césarien et révolutionnaire, qu'il devînt un gouvernement franchement catholique, fermement conservateur, sagement et loyalement libéral (1). »

Ces réflexions expliquent la tristesse de Chesnelong en présence de l'Empire tombé et sa courageuse fidélité au malheur ; mais l'heure n'est pas aux vains regrets. Plus que jamais, le pays réclame tous les dévouements, et les concitoyens de l'ancien maire se souviennent trop de ses services pour le laisser jouir d'une retraite prématurée.

(1) Ch. Chesnelong, *Mémoires*, t. I, p. 221.

CHAPITRE VIII

LA GUERRE ET LA COMMUNE. — LES FILS DE CHESNELONG SOUS LES DRAPEAUX. — ÉLECTION AU CONSEIL GÉNÉRAL ET A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

(1870-1872)

Chesnelong était rentré à Orthez le 6 septembre.

Le lendemain fut un jour de deuil et de cruelle anxiété. Les Prussiens marchaient sur Paris ; le gouvernement de Gambetta et de Jules Favre, saurait-il organiser, pour la défense, la population mêlée de la capitale ? Quel obstacle opposeraient aux canons à longue portée les fortifications jusqu'alors réputées imprenables ? L'Empire était mort à jamais ; la République paraissait seule possible ; mais quelle République allait donner à la France le groupe d'ambitieux portés au pouvoir par l'émeute ?

Les inquiétudes du patriote diminuèrent lorsqu'il lut le décret du 8 septembre, fixant au 16 octobre la date des élections pour une Assemblée Constituante ; et lorsque, quelques jours plus tard, un nouveau décret avança encore la date de ces élections, Chesnelong finit par croire que le « Gouvernement de la Défense Nationale » allait se

faire pardonner, à force de désintéressement et d'activité, le vice de son origine.

Une Assemblée Constituante chargée d'organiser la résistance du pays, puis d'obtenir de l'Allemagne une paix honorable, et enfin de régler les conditions d'un gouvernement définitif, c'était le vœu de la France honnête : mais quel pénible mandat pour les députés conviés à une pareille tâche !

***

De divers côtés, on sollicita Chesnelong d'accepter une candidature. C'était un poste de dévouement qu'on lui offrait ; il ne le déclina pas. « Dans la situation que les derniers événements m'ont créée, écrivait-il, je ne puis pas m'offrir, et je ne dois pas me dérober. Si mes amis croient que je puis être un candidat utile et accepté, je leur livre mon nom, quels que soient les dangers et la responsabilité de la tâche. Je considérerais comme une lâcheté de déserter le bon combat. S'ils croient que mon nom est aujourd'hui un nom compromis, et qu'il faut, pour le succès, des hommes sans attaches et sans précédents, je n'élève aucune prétention personnelle ; je m'efface, en servant la cause commune comme simple soldat (1). »

Son courage ne devait pas être de sitôt mis à l'épreuve. Le 19 septembre avait lieu l'entrevue de Ferrières, entre Bismarck et Jules Favre. Lorsque Gambetta connut les prétentions de l'Allemagne, il se déclara pour la guerre à outrance, et ajourna d'autorité toute mesure qui ne concourrait pas directement à la défense nationale. Les élections étaient remises à une date indéterminée.

Etait-ce pur patriotisme, comme on le crut généralement alors ? N'était-ce pas, au contraire, dessein arrêté

(1) Lettre inédite, du 13 septembre 1870.

d'affermir en France le régime républicain, par les nominations de fonctionnaires, avant que le pays fût appelé à se prononcer ?

Chesnelong avait suivi de près, pour son compte, les faits et gestes du gouvernement de Tours. Il ne croyait plus que faiblement au désintéressement de Gambetta, de Picard et de Rochefort : « Le salut ne nous viendra pas de ces hommes, disait-il. Le mal qu'ils empêchent ne saurait les absoudre de celui qu'ils font. Tout est à terre ; il ne nous reste que Dieu et le pays ! Dieu, qui peut nous relever quand il le voudra ; le pays, qui reprendra possession de lui-même quand il pourra faire les élections.

» J'en parle avec désintéressement, car décidément je ne serai pas candidat. Après avoir accepté d'être porté pour les élections du 9 octobre par une liste modérée, j'ai retiré ma candidature. Mes deux fils étant sous les drapeaux, je ne puis laisser Mme Chesnelong dans un isolement plein d'angoisses qui la tuerait, ni livrer à l'aventure une profession qui est la sauvegarde de l'avenir et presque de l'existence de ma famille ; il y a là aussi des devoirs ! J'ai repris ma place dans mes bureaux (1). »

Dans une autre lettre de la même époque, il indique un nouveau motif de renoncer à la vie publique : il prévoit que l'Assemblée Constituante prononcera la déchéance de l'Empire, et, toujours par respect pour la religion du serment, il ne veut pas s'associer à un acte qui, de sa part, et à ses yeux du moins, aurait une apparence de forfaiture.

Le voilà donc, de nouveau, livré aux préoccupations d'un commerce compromis par les événements et aux soucis beaucoup plus cuisants que lui cause la dispersion des siens (2).

(1) Lettre du 8 novembre 1870 à Mlle de Guérines.

(2) Les devoirs de famille ne l'empêchent pas de suivre de près le mouvement des idées et des événements, qu'il juge et dont il prévoit

Il signale maintenant deux de ses fils sous les drapeaux. C'est, en effet, l'élite de sa lignée qui va prochainement affronter le feu de l'ennemi.

Le chef de famille une fois de retour au foyer, Joseph, voyant la maison de commerce en bonnes mains, n'a pu supporter le calme de la maison d'Orthez ; l'annonce de nos désastres répétés l'a poussé vers le bureau de recrutement ; il est maintenant aux zouaves de Charette.

Chaque jour, le malheureux père va aux renseignements, guette l'arrivée des dépêches et les lit avidement, avec la cruelle préoccupation de soustraire aux regards de Mme Chesnelong ce qui pourrait alarmer sa tendresse. Il est seul à dévorer ses inquiétudes, car il ne veut pas

les conséquences avec une admirable justesse. Il écrit alors à M. de Mackau, devenu son intime ami : « Nous allons voir se dessiner dans leur réalité brutale tous ces problèmes religieux et sociaux dont nous nous sommes si souvent entretenus. L'existence matérielle de la religion menacée par la suppression du budget ecclésiastique, sous prétexte de la séparation de l'Église et de l'État ; l'âme du pauvre peuple arrachée à l'Église, et livrée en pâture aux soldats enrégimentés de la libre-pensée; l'éducation chrétienne atteinte par la suppression des congrégations religieuses ; le droit et la dignité du père de famille courbés sous la suprématie de l'État ; le catholicisme livré dans son chef, bouleversé dans son organisation, calomnié dans ses doctrines, méconnu dans ses droits, pourchassé dans ses libertés, quels nobles clients à défendre ! C'eût été pour nous, mon cher ami, une joie suprême de confesser, dans leur abaissement, l'immortalité des croyances auxquelles nous avons donné notre âme et pour lesquelles nous donnerions notre vie, d'opposer l'énergique affirmation de notre foi aux haines de quelques-uns et aux défaillances de beaucoup d'autres, de protester, au nom du droit éternel, contre les brutalités révolutionnaires. Je vous l'assure pour moi, et j'en jure par vous, par votre âme, que je connais bien, par votre cœur que j'aime, nous ne regrettons que cela..

» Nous avons assisté à trop d'effondrements pour croire à l'efficacité des mécaniques gouvernementales, quelles qu'elles soient : mais ne pas être le soldat de la cause de Dieu, au jour et au poste du péril, c'est une douloureuse amertume, et, en épanchant la mienne dans votre cœur, je suis sûr d'y rencontrer la vôtre. » — Lettre inédite, écrite pendant la guerre.

affliger sa femme, ni sa fille aînée, récemment fiancée, ni sa sœur Félicia, toujours plus dévouée à mesure qu'elle le voit plus soucieux, ni cette phalange d'enfants joyeux, trop jeunes pour s'associer à son deuil, et dont le sourire jette, parfois encore, un éclair de joie parmi ses tristesses.

Seules, les lettres de ses fils calment sérieusement son angoisse. Aussi avec quel soin minutieux il les lit, les recueille et même les collectionne ! Nous avons sous les yeux un volumineux cahier rempli de sa fine écriture. Ce sont les lettres de Pierre, reçues au cours de la campagne, fidèlement transcrites par lui, et qu'il compte garder comme un trésor de famille.

Rien de plus attachant que ce récit au jour le jour des expéditions tronquées et des combats mal préparés des pauvres mobiles de l'Est. On y sent une crânerie que n'entameront ni la claire vue de l'insuffisance du commandement, ni le spectacle d'actions vulgaires et lâches, parce qu'elle s'inspire constamment des exemples de la famille et du sentiment chrétien.



Incorporé au 3e bataillon de mobiles des Basses-Pyrénées, Pierre Chesnelong a quitté Bayonne le 24 septembre, à destination de Bourg. Quinze jours plus tard, nous le retrouvons à Pont-d'Ain, où ses camarades, mal équipés et mal vêtus, ne possèdent même pas des cartouches à blanc pour s'exercer au tir. Heureusement, la religion vient mettre un peu d'espoir et de gaîté au cœur de ces jeunes gens, presque tous catholiques d'éducation. Le 9 octobre, Pierre écrit à sa mère : « Ce matin, nous sommes allés entendre la messe chez les moines de Pont-d'Ain. Nous avons chanté des cantiques et des hymnes en musique, avec un ensemble et un entrain admirables. Ce soir, à quatre heures, vêpres ; chant en

musique de l'*O salutaris* et du *Tantum ergo*. On a mis, à cet effet, un harmonium à notre disposition. Tu vois que nous n'oublions pas le bon Dieu. »

Le jeune mobile compte, d'ailleurs, sur un nouvel appui. Il espère avoir son frère comme compagnon de vie militaire. Quelle bonne fortune, s'ils pouvaient servir sous le même capitaine, et se battre, un jour, côte à côte ! « La dernière lettre que j'ai reçue d'Orthez, lui écrit-il, m'apprenait qu'après t'être fait rayer de la liste des mobilisés pour constater ton droit, tu t'étais engagé dans ce corps comme volontaire. C'est très beau à toi de vouloir que nous payions ainsi, toi et moi, un double tribut à la patrie. Notre pauvre mère souffrira beaucoup de cette séparation. Je connais ton cœur, et je sais que le sacrifice est également énorme pour toi. Je ne puis pourtant que louer ta résolution, et te féliciter de l'énergie que tu y apportes.

» Le mobile cherche, chaque jour, à se rendre digne de celui dont il tient la place, et il est de plus en plus fier de payer, lui aussi, un faible tribut à la patrie presque expirante. Tu ne m'aurais pas fourni cette occasion de la servir, que je l'aurais cherchée, en m'engageant comme tu le fais en ce moment (1). »

Cet espoir de vie commune devait être déçu, puisque les circonstances conduisirent Joseph sous le drapeau de Charette. Mais l'héroïsme avec lequel le père accepte son double sacrifice est pour le jeune mobile une nouvelle et puissante leçon. Aussi le remercie-t-il avec effusion de cet exemple, qui l'affermira lui-même :

« Tu es le meilleur des pères et le plus généreux des citoyens. Comment n'aurais-je pas un peu de courage et d'abnégation, quand tu montres toi-même tant d'énergie et une si grande force de volonté, dans l'épreuve que nous traversons ensemble ? C'est

(1) Lettre inédite, du 23 octobre 1870.

ton sang qui coule dans mes veines, et, quoi qu'il advienne, quel que soit le péril, bon sang ne peut faillir : je serai toujours un Chesnelong. Je serai courageux, parce que j'ai fait d'avance, si Dieu l'exige, le sacrifice de ma vie. Je serai confiant, parce que l'espérance est le plus grand des soutiens ; je serai résolu, parce que, ayant accepté un devoir, je tiens à le remplir en homme d'honneur. C'est la seule profession de foi qu'ait à faire un soldat, et je la fais sans peur et sans jactance ; c'est mon cœur qui me la dicte.

» Tu as l'espoir de nous voir, Joseph et moi, revenir sains et saufs. Je ne me dissimule pas les périls de maladie, de blessures et de mort même que nous courons ; mais, comme toi, je compte sur un heureux retour. J'ai foi dans la protection de Dieu ; j'ai foi dans les prières que tu lui adresses pour nous et dans celles de ma mère chérie, qui, partant d'une âme si saintement pieuse, doivent être d'une puissante efficacité.

» Et, quand il nous sera donné de nous retrouver tous à notre foyer, quelle joie! quelle joie ! Comme nous nous embrasserons avec bonheur ! Et puis, nous reprendrons, Joseph et moi, une nouvelle et meilleure campagne, toujours avec la même cocarde et la même gaîté de cœur (1). »

L'ancien député d'Orthez, privé de ses fils, ne se contente pas de faire bonne contenance, il les excite lui-même à se sacrifier sans réserve au salut du pays ; mais duand il écrit à ses amis, son cœur se soulage en cris de qétresse et en supplications éperdues au Maître de la vie.

« Pierre est au feu, s'écrie-t-il, priez pour lui ! Il est à Chagny, où sa petite armée attend chaque jour les Prussiens... Peut-être s'est-il battu hier, peut-être

(1) Lettre inédite, du 25 octobre 1870.

se bat-il aujourd'hui ; l'angoisse nous déchire. Il est, lui, plein d'entrain et de courage ; ses lettres, qui nous font pleurer et frémir, sont notre consolation et notre orgueil. »

Puis, faisant allusion à l'aîné : « Mon Dieu ! que ferions-nous si ces deux enfants nous étaient enlevés ?... Priez pour eux, priez pour nous !... Venez-nous en aide ; nous avons besoin de vos mains tendues vers le ciel. Que ces enfants nous reviennent, ô mon Dieu ! *Miserere ! miserere !* » (1)

L'annonce des succès de Pierre calme, de temps en temps, cette cruelle anxiété. Non seulement il résiste aux privations, aux marches forcées, aux nuits glaciales et sans abri ; mais son entrain et son endurance conquièrent à ce point ses camarades que, sous-lieutenant depuis quelques semaines, il est nommé lieutenant au choix.

Ne pouvant vivre côte à côte, les deux frères s'encouragent, par lettre, à rester unis, selon la tradition familiale, et à vivre par la pensée avec les ancêtres disparus. Citons encore ces lignes, d'une si délicate inspiration, adressées de Sathonay, par le mobile, à son frère le zouave : « Au moment où tu écrivais ta lettre du 16 novembre, je priais Dieu pour mon grand-père, et je demandais qu'il me fût donné un peu de son caractère et de son cœur. Je me prends quelquefois à penser à notre pauvre défunt comme s'il nous appartenait encore, et cette pensée me fait toujours du bien. D'ailleurs, on ne meurt pas chez nous, on change de vie, et, quand on quitte cette terre, on se retrouve au ciel. Ici-bas, nous apprenons à aimer. C'est là-haut qu'on aime pleinement. Il me semble pourtant que l'apprentissage de tendresse que nous faisons dans l'intimité de notre foyer a quelque chose en lui de l'aurore céleste. N'es-tu pas de mon

(1) Lettres, du 8 novembre 1870 et du 13 janvier 1871, adressées à Mlle de Guérines.

avis ? C'est d'un cœur qui t'aime bien qu'a jailli cette pensée. Que cette feuille, en te l'apportant, te dise aussi toute mon affection de frère et d'ami (1). »

Cependant l'heure critique approche pour le pauvre lieutenant. Son bataillon vient d'être dirigé sur Besançon ; les Prussiens sont à cinq lieues ; l'ordre d'aller au feu est imminent. Pierre tient à en avertir son père : « J'ai pressenti, dit-il, cet ordre hier soir. J'ai mis tous mes papiers en règle. Je me crois prêt à paraître devant Dieu, et cette confiance fera ma force à l'heure solennelle. Si nous partons, j'ajouterai un mot à cette lettre ; s'il m'est permis de le faire, je vous adresserai aussi mon adieu avant la lutte. En tout cas, crois bien, cher père, que je ferai mon devoir de bon Français, et que je sauvegarderai mon honneur en toute éventualité (2). »

Le jeune lieutenant a calculé juste. Le 12 janvier 1871, première rencontre avec les Prussiens ; un obus tombe à deux pas de lui, mais une épaisse couche de neige l'empêche d'éclater. Le lendemain, nouvel engagement, mais plus meurtrier. Cette fois, un obus éclate à ses côtés, et un fragment de l'engin passe entre ses jambes, sans l'effleurer. Le 14 et le 15, la mitraille lui enlève plusieurs hommes : « Dieu m'a protégé jusqu'ici, écrit-il. L'épreuve rend bon chrétien. Je prie Dieu avec ferveur soir et matin, et ma pensée s'élève instinctivement vers Lui à chaque instant du jour (3). »

Il devait voir de plus près encore le danger. L'armée de l'Est est devant Héricourt, occupé par les Prussiens. On a songé à prendre d'assaut cette position formidable, et Pierre Chesnelong a été désigné, par son colonel, pour marcher, à la tête du régiment, avec sa compagnie. Il doit la déployer en tirailleuse, afin de soutenir la colonne.

(1) Lettre inédite, du 21 novembre 1870.

(2) *Id.*, du 3 janvier 1871.

(3) *Id.*, du 18 janvier.

« J'avais déjà commencé le mouvement, dit-il, sachant bien que je marchais à la mort, mais décidé à faire mon devoir en homme d'honneur. J'avais caché à mes hommes le danger qu'ils couraient, et j'étais content de leur attitude. Au moment où, arrivés sur la crête, nous recevions les premiers obus, le général accourt à bride abattue, m'arrête et me demande où je vais.

« J'exécute un de vos ordres, mon général. — Faites demi-tour, et revenez à votre place de bataille. » (1) Les généraux avaient reconnu la position imprenable. Mais on avait remarqué l'intrépidité du lieutenant. On le proposa de nouveau pour l'avancement : quelques jours plus tard, il était capitaine.

Cependant les Prussiens marchent sur Pontarlier. S'ils devinent le mouvement des troupes françaises, ils peuvent les envelopper et leur barrer le passage. Pour éviter de voir son armée prisonnière, Bourbaki prend le parti de la jeter en Suisse. Ce sera, hélas ! le désarmement : mais on aura échappé à la honte de la défaite.

« Le sang a monté à ma face déclare le capitaine Chesnelong, quand j'ai dû rendre mon sabre ; je rougissais d'humiliation en regardant l'officier suisse à qui j'ai dû le remettre. C'était un ami de la France : sa sympathie répondait à mon émotion. »

Et, après le récit des maux inouïs que viennent d'endurer ses compagnons de misère, il ajoute, s'adressant à son père : « Si la guerre continue, ce sera dur de vivre en exil. Ce dernier cas échéant, je te pose une question : réponds-moi. Me permettrais-tu de quitter la Suisse, si une occasion d'évasion s'offrait à moi, pour rentrer en France, et recommencer la campagne en repartant comme soldat ? (2) » Ce vœu héroïque ne devait pas s'accomplir : la guerre ne continua pas.

(1) Lettre inédite, du 22 janvier 1871.

(2) *Id.*, datée de Berne, le 6 février 1871.

Un mois plus tard, le vieux foyer d'Orthez revoyait la famille au complet.

« Dieu nous a fait des grâces merveilleuses, écrivait l'heureux père ; mon cœur déborde de reconnaissance envers lui, et vous ne vous étonnerez pas qu'il se fond de tendresse pour ceux qu'il m'a rendus (1). »

Il fallait suivre avec quelque détail cette expédition du remarquable officier que fut, avant même sa vingtième année, le capitaine Chesnelong. Dans ces lettres débordantes de foi et de patriotisme, on discerne déjà la noble droiture qui éclatera plus tard, aux assises de Lille, lorsque l'officier devenu avocat entreprendra de défendre, contre une éclatante conjuration des haines maçonniques, la cause de l'innocence. On trouve aussi, dans cette précoce bravoure, l'explication de la décoration accordée de bonne heure, par M. de Freycinet, au fils d'un adversaire politique.



Malgré ses angoisses paternelles, Chesnelong n'a pas cessé, même pendant la guerre, de tenir sa maison et sa table ouverte à ses amis de la région. L'abbé Barbe aime toujours à se délasser d'une station d'avent ou d'une mission dans l'intimité de la maison d'Orthez.

Les amis politiques, les électeurs influents, en particulier M. de Laborde-Noguès, MM. Louis et Barberen, d'Oloron, ne manquent pas de venir, eux aussi, s'entretenir avec Chesnelong des événements qui se précipitent. Ils rêvent toujours de le rendre à la vie publique.

Un armistice a été conclu. La France, à bout de ressources et épuisée de sang, veut la paix. Malgré sa soif de dictature, Gambetta ne peut se refuser désormais à laisser élire une Assemblée Nationale chargée de traiter

(1) Lettre du 27 mars 1871.

avec l'ennemi. Mais quelle sera cette Assemblée ? Les masses populaires ne sont guère républicaines. Le scrutin du 8 février ne ramènera-t-il pas un gouvernement réactionnaire, prélude d'une nouvelle monarchie ? Cette crainte hante péniblement le tribun.

Hors de lui à la pensée de voir péricliter son œuvre, Gambetta, publie, le 1er février, un décret frappant d'inéligibilité tous les anciens députés qui, sous l'Empire, ont accepté le patronage du gouvernement.

Ce décret n'atteint pas Chesnelong, qui, pour les motifs que l'on sait,a décliné toute candidature ; mais un tel abus de pouvoir le révolte, et il écrit à Gambetta une lettre indignée : « Je proteste comme citoyen, dit-il, au nom de la souveraineté nationale que votre décret mutile dans ses inviolables prérogatives, et aussi au nom de la situation du pays, que la dictature révolutionnaire conduirait aux abîmes, et qui ne peut être sauvé que par l'effacement de toutes les défiances haineuses et l'union de tous les patriotismes sincères sur le terrain du droit et de la liberté (1). »

La dictature révolutionnaire, telle était bien la note de ce gouvernement d'ambitieux groupés sous la férule d'un sectaire passionné. Chesnelong, qui avait cru, un instant, à la possibilité d'une République honnête et conservatrice, fut vite désabusé. L'avenir allait affermir, à cet égard, ses convictions.

Le décret d'inéligibilité ayant été rapporté deux jours après son apparition, on procéda, le 8 février 1871, au scrutin d'où sortit l'Assemblée Nationale, et qui mit fin au gouvernement de Gambetta.

Faite sous les yeux, et, pour ainsi dire, sous les canons de l'ennemi, cette élection parut d'abord un acte sauveur. Elle groupait ce que la France contenait alors de

(1) Ch. Chesnelong, *Mémoires*, t. II, p. 230.

plus intègre, de plus éclairé, de plus religieux, et, pour tout dire, de plus honorable.

Convoquée à Bordeaux, l'Assemblée conféra immédiatement à M. Thiers le titre et la fonction de « chef du pouvoir exécutif de la République française. » Le choix était commandé par les longs services de l'illustre homme d'État, et surtout par les élections multiples dont il avait été l'objet dans plus de vingt départements. Mais on s'étonna de voir cette Chambre, composée en majorité de monarchistes, élire comme président un républicain déterminé, Jules Grévy.

On apprécia davantage l'habileté de M. Thiers, qui, désirant faire assumer par tous les partis la responsabilité de la paix onéreuse qui allait s'imposer, constitua un ministère où se trouvaient représentées les plus diverses opinions. (1)

Il fallait aller au plus pressé. L'armistice accordé pour faire les élections était sur le point d'expirer.

M. Thiers, accompagné de M. Jules Favre, ministre des Affaires étrangères, se rendit à Versailles, afin de traiter avec le vainqueur des conditions de la paix.

Il a raconté, plus tard, devant Chesnelong, son entrevue avec Bismarck, ses efforts désespérés pour garder Belfort à la France, l'âpre discussion après laquelle il tomba, brisé de fatigue, sur un lit de camp, l'accès de pitié du chancelier poméranien, qui, le voyant endormi dans une pièce glaciale, jeta sur lui son propre manteau de guerre, enfin la victoire chèrement achetée du diplomate français, qui arracha aux griffes de l'envahisseur « la clef de la maison. »

— « Je ne sais rien de plus poignant que ce récit, » déclarait Chesnelong. Les journaux allaient lui apporter,

(1) On sait que l'élément républicain fut représenté, dans le ministère, par MM. Jules Favre, Dufour, Jules Simon, Ernest Picard et l'amiral Pothuau ; l'élément conservateur, par MM. le baron de Larcy, Lambrecht, le général de Cissey et Pouyer-Quertier.

dans sa solitude d'Orthez, des détails plus navrants encore.

Les conditions de la paix, dures, humiliantes, terribles, avaient été notifiées à l'Assemblée de Bordeaux par les deux messagers. Demander cinq milliards à la France épuisée, subir la proclamation de l'empire d'Allemagne en plein palais de Versailles et l'entrée triomphale de Guillaume à Paris, c'était peu. Le sacrifice dans sa suprême horreur, c'était de livrer au vainqueur, malgré leurs protestations désespérées, l'Alsace et la Lorraine. L'Assemblée ne s'y résignait pas. Au premier mot de cette cruelle amputation, le député alsacien Keller, l'ami et compagnon d'armes de Chesnelong, (1) s'élança à la tribune, et fit entendre, au nom de ses compatriotes, de telles clameurs désespérées, que les députés hésitèrent longtemps à consommer l'abandon.

Il fallut accepter l'inévitable. Thiers voulait, du moins, procurer à ses concitoyens la faculté de travailler en paix au relèvement. Il convia donc tous les députés, sans distinction de parti, à faire converger leurs efforts vers la réorganisation financière, militaire et économique du pays, s'engageant, de son côté, à n'incliner la question constitutionnelle, ni vers une solution monarchique, ni vers une solution républicaine, en sorte que, l'heure venue, l'Assemblée pût adopter, en toute indépendance, une constitution définitive. C'est ce qu'on appela le « pacte de Bordeaux ». Plus que personne, Chesnelong s'en réjouit. Il ne croyait plus au salut par la République, et il appréciait grandement la liberté de le chercher ailleurs.

Pendant les loisirs de son séjour à Orthez, il avait réfléchi. Sans doute, le retour de l'Empire était, pour le moment, impossible; sans doute, la forme républicaine répondait aux idées, d'ailleurs fort discutables, de souve-

(1) Il avait été réélu en 1869.

raineté populaire de plus en plus répandues. Mais n'était-il pas à craindre qu'une République gouvernée par des conservateurs inspirât de secrètes défiances aux ennemis de la forme monarchique, et que, si elle passait aux mains des républicains de conviction, ceux-ci, poussés par les sociétés secrètes, fissent prévaloir peu à peu un jacobinisme oppresseur des consciences ? Dans les deux cas, la République ne serait-elle pas impuissante à fonder l'ordre et à restaurer la liberté ?

D'autre part, les politiques honnêtes et consciencieux n'étaient-ils pas généralement monarchistes, et le parti républicain ne s'était-il pas recruté principalement parmi les déclassés, les brouillons, les superbes et les incroyants? Et de ce fait, la République n'était-elle pas condamnée à porter au pouvoir des hommes dont l'influence serait néfaste au pays ?

Ces considérations inclinaient de plus en plus Chesnelong vers la monarchie traditionnelle représentée par le comte de Chambord. S'il n'avait pas appartenu jusqu'alors au parti royaliste, c'est que les représentants les plus en vue de ce parti, par scrupule de fidélité au seul pouvoir estimé légitime, s'étaient tenus à l'écart des fonctions publiques, tandis que, derrière tout gouvernement de fait, Chesnelong avait toujours vu la France, et avait volontiers servi les institutions visant à la préservation sociale.

Le jour où il fut convaincu de l'impuissance de la République à maintenir l'ordre dans la liberté, il prit nettement son parti. Persuadé qu'avec la monarchie restaurée sur la base du principe d'hérédité, et fortifiée par une sage coopération du parlement, la liberté n'aurait plus la fragilité d'une conquête d'un jour; prévoyant que son pays grandirait en Europe de tout l'éclat dont la maison de France était l'héritière, il se rallia sans réserve au comte de Chambord.

Il ne le connaissait encore que par ses lettres publiques ; mais l'accent de loyale franchise qu'on y discernait l'avait rapidement conquis. Il savait, d'ailleurs, que les fils du roi Louis-Philippe consentiraient à reconnaître les droits de leur cousin, et que les partisans de la branche cadette escomptaient déjà cette reconnaissance officielle pour fusionner avec les légitimistes.

En attendant l'heure de l'action, voici comment Chesnelong concevait le régime qui, selon lui, relèverait le pays : « Des institutions décentralisatrices à la base ; la représentation nationale garantissant, au sommet, un contrôle efficace, qui ne fût pas cependant une absorption de l'autorité royale ; — l'ordre moral préservé par le respect des croyances religieuses et par des exemples venus de haut ; l'ordre matériel s'appuyant sur le ralliement de toutes les forces conservatrices autour du pouvoir ;— la France pacifiée, retrouvant au-dehors de fortes alliances, se relevant au-dedans dans la sécurité, dans le travail, dans la concorde, tout cela à l'ombre d'un pouvoir qui ne serait, ni le produit d'une insurrection victorieuse, ni le résultat d'un coup d'audace, ni l'émanation d'un caprice populaire, mais qui représenterait la nation renouant, par un acte de sagesse, le présent au passé, le progrès à la tradition, les aspirations modernes au droit historique, et les réconciliant dans un accord fécond (1), » tel était, de plus en plus, l'objet de son rêve et de son espoir.

***

De nouvelles catastrophes allaient, hélas ! l'en distraire. Pendant que l'Assemblée Nationale et M. Thiers négociaient la paix avec l'Allemagne, une insurrection formidable se préparait à Paris. Elle éclata

(1) Ch. Chesnelong, *La Campagne monarchique d'octobre 1873*, p. 4.

le 18 mars, et, bénéficiant, par la fatalité des circonstances, des engins réunis, pendant le siège, contre les Prussiens, elle ne tarda pas à inspirer de sérieuses alarmes.

Impossible d'organiser la résistance dans la capitale, où, sur tous les points, les insurgés avaient des complices. M. Thiers n'hésita pas à la quitter pour se rendre à Versailles, où l'Assemblée Nationale se réunit deux jours plus tard.

Il y appela aussitôt toutes les troupes réunies à Paris, et, en présence de l'ennemi toujours campé dans la banlieue de la capitale, qui feignait de protéger le parti de l'ordre, mais qui, sous main, attisait la Révolution, les hostilités commencèrent. En un instant, le mot d'ordre de la révolte avait été porté à tous les coins de la France ; Lyon était en ébullition ; Duportal proclamait la Commune à Toulouse ; Esquiros allait terroriser Marseille.

Le spectacle de cette suprême honte infligée à son pays mit, une fois de plus, Chesnelong à la torture. Il avait consenti à donner ses fils pour repousser l'invasion étrangère ; le cœur brisé mais l'âme sereine, il les avait envoyés sous le feu des mitrailleuses prussiennes, et n'avait cessé de leur crier, d'une voix que les sanglots n'altéraient point : « En avant pour Dieu et pour le pays ! » Et maintenant qu'il les avait retrouvés fortifiés par l'épreuve et grandis par l'héroïsme du sacrifice, il faudrait les faire rentrer dans la fournaise, avec mission, cette fois, de combattre des Français et de barrer le passage à l'émeute ! C'en était trop ; aussi le pauvre père supplie-t-il la Providence de détourner de lui ce calice : « Sauvez-nous, s'écrie-t-il, Seigneur, sauvez-nous !... Quoi ? nous allons nous entr'égorger sous les yeux de l'ennemi !... Mes pauvres fils qui m'étaient revenus sains et saufs !... Et ils n'avaient eu à combattre que l'étranger !... l'étranger qui nous excite et nous

domine, et qui peut-être nous infligera, comme un dernier soufflet, son intervention !... Oh ! Seigneur, sauvez-nous (1) ! »

Ce cri devait être entendu. On sait les grands épisodes de l'histoire de la Commune : les deux mois de siège infligés à la capitale révoltée, les troupes versaillaises pénétrant dans Paris à la lueur des incendies, les cinq jours de lutte furieuse dans les rues hérissées de barricades, enfin l'écrasement de l'insurrection et le dur châtiment des vaincus. Le mouvement n'avait pas eu le temps de gagner Orthez ; Chesnelong avait pu garder ses fils.

Deux mois plus tard, des élections complémentaires avaient lieu. Il s'agissait de pourvoir aux très nombreuses vacances résultant principalement des élections multiples dont plusieurs candidats avaient été l'objet. Le suffrage universel, qui, au mois de février, sous la férule menaçante de Bismarck, s'était porté en masse sur des conservateurs, aurait dû, après les excès de la Commune, incliner davantage encore vers les défenseurs de l'ordre. Mais les comités républicains des grandes villes, soutenus par M. Thiers, qui venait de prendre vis-à-vis d'eux des engagements secrets, entreprirent une propagande effrénée contre les monarchistes. On se mit à colporter contre eux la vieille calomnie du retour à la dîme et aux droits féodaux. Cet épouvantail produisit l'effet désiré : les élections furent républicaines. Dès lors, aux yeux de Chesnelong, le régime était jugé. Il était dans la destinée de la République d'aboutir tôt ou tard au pire de tous les radicalismes, au radicalisme légal. Cette conviction affermit encore ses dispositions en faveur de la monarchie.

Un travail analogue d'évolution se faisait alors chez plusieurs membres de l'Assemblée, anciens serviteurs de l'Empire. Désespérant de la restauration du régime

(1) Cité par M. de Marcey, *Op. Cit.*, I, p. 371.

tombé, contre lequel se seraient dressées trop de haines, persuadés que la République ne protégerait jamais efficacement les intérêts de la France devant l'étranger et nourrirait toujours des ferments d'anarchie, ils adoptaient l'idée d'une monarchie bourbonnienne et constitutionnelle, que, malgré les mensonges déjà colportés de toutes parts, on pourrait encore faire accepter au pays.

Le principal obstacle viendrait — on commençait à s'en convaincre — du chef que s'était donné l'Assemblée Nationale. Loin d'observer la neutralité stipulée par le pacte de Bordeaux, Thiers inclinait vers l'établissement définitif de la République, qui le maintenait au premier rang.

D'autre part, il était presque impossible de toucher à cet homme, dont l'ambition n'éteignait pas le patriotisme, et qui, à cette heure même, s'employait, avec une ardeur et un courage admirables, à la libération du territoire.

Dans le silence de sa maison d'Orthez, Chesnelong n'appréciait pas encore la gravité de cet obstacle. Ce qu'il savait de Thiers le portait à penser qu'il ne préférerait jamais son intérêt personnel à celui du pays, et les craintes vaguement exprimées par quelques anciens collègues ne l'empêchaient pas d'attendre le salut du retour d'Henri V.

Un événement inattendu vint troubler sa confiance.

Profitant de l'abrogation des lois d'exil, celui qu'on s'habituait peu à peu à appeler « le Roi » eut l'idée de franchir la frontière, et de revoir, ne fût-ce qu'en un rapide passage, la douce France de ses aïeux. C'est au château de Chambord, son apanage de jadis, qu'il voulut recevoir l'hommage de ses fidèles. Le comte de Paris, chef de la branche cadette, se disposait à aller saluer en lui l'unique représentant du principe monarchique. Le

prince lui fit savoir que, pour le moment, cette démarche ne serait pas agréée. On ne tarda pas à savoir pourquoi.

Le 5 juillet paraissait un manifeste, daté de Chambord. Dans un langage d'une parfaite loyauté et d'une admirable noblesse, mais d'une netteté qui ne laissait aucune place à l'illusion, le prince parlait d'abord « d'une condition qu'il ne devait pas subir », et, plus loin, « du seul sacrifice qu'il ne pût pas faire à son pays, celui de son honneur »; puis, ayant rappelé les souvenirs et les gloires du drapeau blanc, il terminait par cette solennelle déclaration : « Français, Henri V ne peut abandonner le drapeau d'Henri IV. »

Chesnelong était l'homme de la mesure et de la sagesse. Il savait que le retour à l'ancien régime était un épouvantail dont les radicaux abusaient traîtreusement; mais il craignait l'effet du drapeau blanc sur les masses simplistes et facilement irritables. De plus, il aimait le drapeau sous lequel venaient de combattre ses fils ; il fut un moment décontenancé, et ne cacha pas sa déconvenue : « Non, s'écria-t-il, jamais la France, qui, depuis près d'un siècle, a, sous les plis des trois couleurs, gagné ou perdu tant de batailles, jamais l'armée, qui a tant souffert pour son drapeau, jamais l'universalité du parti de l'ordre n'acceptera de répudier un emblème trempé du sang encore tout chaud de ses enfants... Le drapeau tricolore a combattu l'étranger et l'émeute ; il est en possession ; ne soulevons pas cette formidable difficulté (1). »

Par le fait même du manifeste, la difficulté était soulevée. Bon gré, mal gré, il en fallait tenir compte. Chesnelong le reconnaît deux jours après : « Le manifeste du comte de Chambord, dit-il, m'a vraiment démonté. C'est fier, c'est noble, c'est chevaleresque, et l'inhabileté

(1) Lettre du 9 juillet 1871 à Mlle de Guérines.

politique ne fait, sans doute, que mettre en relief la grandeur morale — ou épique — de cette attitude. Mais, au point de vue de l'avenir, est-ce mieux ?... Ce que je constate, c'est que, dans le moment actuel, voilà une solution désirable et attendue qui devient une impossibilité (1). »

Chesnelong croyait trop au patriotisme du comte de Chambord pour admettre la permanence de l'obstacle. Il en vint à penser que le prince, mieux éclairé sur le véritable esprit de la France, ferait, un jour, sans rien sacrifier de ses principes, les concessions opportunes. Il le désirait, en tout cas, si vivement, que, escomptant le changement d'attitude du prince, il laissa ses amis poursuivre la campagne qui devait le faire rentrer lui-même dans la vie publique.

***

Depuis le retour de ses fils, il ne pouvait plus opposer les intérêts de sa famille et de sa maison à ceux qui le suppliaient de rendre son concours aux affaires du pays. Dès la fin de juin, avant la publication du manifeste, il s'était laissé porter comme candidat au Conseil général, pour le canton d'Orthez.

C'était un acte de courage. Les absurdes récits répandus, après la chute de l'Empire, sur son action en faveur du plébiscite et sur sa participation à la déclaration de guerre avaient laissé des traces, et il ne l'ignorait pas. Ce qu'il n'aurait pu prévoir, c'est la mauvaise foi et l'acharnement avec lesquels on combattit sa candidature à l'assemblée départementale.

Il avait pour concurrent un protestant, M. Vidal, qui fit de la lutte une affaire de rivalité religieuse.

Sans égards pour l'impartialité bienveillante avec laquelle le maire d'Orthez avait traité les protestants de

(1) Lettre du 11 juillet à Mlle de Guérines.

cette ville, on ne voulut considérer que le défenseur de l'Église romaine et du pouvoir temporel du pape. Ce furent quatre mois de diffamations, de calomnies, de rumeurs insensées.

Chesnelong voulut répondre aux injures par des raisons. A l'accusation vague, mais réitérée, de bonapartisme, il opposa, au cours de sa profession de foi, la déclaration suivante :

« J'ai tenu, en homme d'honneur, le serment que j'avais prêté au régime tombé. Je croirais me manquer à moi-même si j'insultais à sa chute. Mais je la tiens pour définitive, et, s'il est un parti qui travaille au retour de l'Empire, je n'appartiens pas à ce parti. »

Après avoir rappelé que la cause de la souveraineté pontificale, défendue par lui, était celle de la liberté des consciences catholiques, et qu'en parlant en faveur du pape, il avait barré le passage, un instant du moins, aux funestes ambitions italiennes, il abordait, avec la même fière sérénité, un autre grief, le plus injuste et le plus odieux :

« Je n'accepte ni pour mes amis ni pour moi-même cette sorte d'exécution sommaire qui, au mépris de la réalité des faits et de l'évidence des intentions, réprouve, comme autant de complices de la guerre, tous ceux qui votèrent le plébiscite, ou au moins ceux qui lui prêtèrent un appui public. Nous n'eûmes d'autre pensée, vous le savez bien, en nous associant au vote plébiscitaire, que d'opposer une barrière à la Révolution déjà menaçante, par la consécration des franchises parlementaires nouvellement inaugurées. La question de la guerre y resta absolument étrangère. Elle n'était pas née ; elle n'était pas même pressentie ; elle ne se mêla à aucun degré aux préoccupations du vote... La vérité, c'est qu'au moment où la question de la guerre fut portée devant le Corps législatif, je me séparai du gouvernement

et de la majorité pour me joindre aux quatre-vingt-trois députés qui essayèrent d'arrêter la résolution fatale en votant pour la communication des pièces diplomatiques demandée par M. Thiers et refusée par le ministère. Voilà le fait public, officiel, incontestable. Je fais un appel à la loyauté de tous les hommes sans parti pris ; qu'elle prononce ! »

On n'osa répliquer ; mais si forte était la coalition des haines protestantes et radicales, que le premier tour de scrutin n'aboutit qu'à un ballottage.

Ce résultat stimula le zèle des amis de Chesnelong. Regardant son succès comme leur victoire, les catholiques s'entendirent pour lui assurer la majorité ; on vit même, dans leur camp, des dévouements méritoires, comme celui du curé de Ramons, qui, paralytique et impotent, se fit porter à la mairie pour assurer une voix de plus à son candidat (1).

Cette fois, Chesnelong obtint trois cent cinquante suffrages de plus qu'au premier scrutin : il était élu. C'était le 15 octobre; le Conseil général se réunit aussitôt.

Chesnelong dut quitter, de nouveau, le doux nid d'Orthez, où, depuis plus d'un an, il avait repris les habitudes familiales, et s'installer, à Pau, dans la froide atmosphère de la vie d'hôtel. Dès la première séance, il fut nommé vice-président.

Le gouvernement venait de lancer l'idée de l'instruction obligatoire, et, docilement, le préfet des Basses-Pyrénées demandait un vœu en faveur de cette mesure. Le nouveau conseiller vit tout de suite que l'instruction primaire, décrétée obligatoire, deviendrait, le jour où l'école serait athée, la pire des tyrannies, et il prit nettement position contre le vœu demandé à ses collègues. Il

(1) Cf. *Protestation adressée à Messieurs les membres du Conseil général des Basses-Pyrénées contre l'élection de M. Charles Chesnelong.* — Brochure imprimée à Orthez.

plaida tant et si bien en faveur de la liberté, qu'il obtint une majorité contre la motion.

C'était un succès, dans une question qui dépassait de beaucoup les intérêts locaux. Telle avait été sa puissance de parole et l'énergie de son attitude, que, l'incident une fois clos, sa candidature aux prochaines élections parlementaires fut proposée, convenue, et en quelque sorte acclamée par tous les hommes d'ordre, sans distinction de nuances.

On ne savait pas l'événement si proche pour Chesnelong. Avant de le suivre de nouveau dans l'arène électorale, jetons un rapide regard sur sa vie domestique dans cette ville de Pau, dont les grandioses horizons ne lui font pas oublier la vallée d'Orthez.

L'emploi de ses journées ne diffère guère de celui que lui imposaient jadis ses fonctions de député. Matinée consacrée au travail de cabinet, aux visites, aux réunions de commissions ; heures de l'après-midi absorbées par les séances du conseil ; soirées prises par les devoirs du monde : « C'est la vie parlementaire dans un plus petit cadre, et plus intense, parce que les préoccupations se condensent en un très court délai (1). »

Des pensées d'un autre ordre lui permettent de faire face à cette rude besogne. Avant même d'être élu conseiller général, il a demandé à l'abbé Barbe son concours pour une nouvelle retraite, qu'il veut faire en famille, afin de se prémunir contre la dissipation de la vie publique.

Le missionnaire promet d'être à sa disposition entre l'avent et le carême ; mais, avant d'entrer dans le recueillement auquel il aspire, le conseiller général va connaître un surcroît de labeur.

(1) Lettre du 16 novembre 1870, à Mlle de Guérines.

***

L'amiral Jauréguiberry, député de Bayonne, ayant démissionné, son département fut mis en demeure, au mois de décembre 1871, de lui donner un successeur. Avant de se séparer, le Conseil général avait exprimé le vœu de revoir Chesnelong en possession d'un siège de député. L'heure semblait venue d'agir : tous les conservateurs qui, avant les élections du 8 février, avaient promis leurs voix à Chesnelong, le sommèrent de se porter candidat.

Un scrupule de délicatesse le retenait. Un homme de haute valeur morale et intellectuelle, M. de Laborde-Noguès, qui, le 8 février, avait accepté la candidature refusée par lui, avait obtenu près de quarante mille suffrages. Mille voix seulement lui avaient manqué pour le succès. N'était-il pas le candidat désigné pour l'élection de Bayonne ? Chesnelong le pensait, et ne songeait qu'à s'effacer devant lui. Mais quand M. de Laborde-Noguès, avec une spontanéité pleine de bonne grâce et de franchise, l'eut engagé à entrer en campagne ; quand les conseillers généraux des Basses-Pyrénées, par une lettre rendue publique, eurent joint leurs instances à celles de ses amis, Chesnelong n'hésita plus à tenter la fortune.

C'était accepter la lutte contre une coalition plus acharnée encore que celle qui l'avait combattu en octobre. Protestants, radicaux de toutes nuances, sectaires sans principes se liguèrent de nouveau contre l'homme qui incarnait les idées d'ordre, de fidélité au catholicisme et de dévouement sans condition aux intérêts de la patrie. D'autre part, tous les conservateurs influents du département, MM. Larrabure, Xavier Dufaur, Barberen, Dutey-Harispe, se mirent en campagne en faveur de leur ami, et le clergé, encore puissant sur les populations béarnaises, n'épargna pas son appui.

Chesnelong avait deux concurrents: l'un, M. Guillemin, honorable, mais sans influence, l'autre, M. le marquis de Noailles, républicain de fraîche date, que Thiers avait suscité pour barrer le passage à un royaliste qu'il redoutait.

Craignant de perdre l'appui des conservateurs, le préfet, M. de Nadaillac, n'osa prendre en main la candidature de M. de Noailles ; il encouragea même sous main celle de Chesnelong (1). Des hommes de grande autorité, comme M. de Gontaut-Biron, récemment nommé à l'ambassade de Berlin, et le baron de Mackau, ancien député de l'Orne, applaudissaient aux efforts de Chesnelong, tout en reconnaissant les difficultés de la campagne (2).

Elles étaient énormes. Privée de l'appui du préfet, n'ayant à présenter que deux candidats peu populaires, la faction jacobine répandait partout, comme mot d'ordre, l'abstention. De plus, Chesnelong ne pouvait arborer un drapeau politique d'une couleur nettement accusée. Opposé à l'établissement définitif de la République, détaché du parti bonapartiste, il était retenu, dans l'expression de ses préférences royalistes, par le manifeste de Chambord. Aussi abusait-on contre lui d'une réserve que lui imposait la loyauté, aussi bien que

(1) Il lui écrivait, le 16 décembre 1871 : « Mme de Nadaillac me mande qu'elle a dîné jeudi en nombreuse compagnie chez M. le président de la République, et que chacun faisait les vœux les plus vifs en votre faveur, sauf le président, qui désirait voir M. Larrabure se présenter, et qui lui écrivait même en ce sens. » — Lettre inédite.

(2) M. de Mackau lui faisait prévoir que les soucis ne cesseraient pas avec la campagne électorale. Après l'avoir félicité de ses chances de succès, il ajoutait : « Pourquoi me faut-il avouer que mon affection vous plaint d'aller, en ce moment, occuper un siège à l'Assemblée Nationale ? Combien il eût mieux valu pour vous que cette éventualité ne se fût produite que plus tard ! Il y a, à mon avis, dans cette Chambre honnête, mais passionnée, si peu de choses possibles, au moins en ce moment ! Vous lui apporterez votre fermeté habituelle et votre sens politique, dont l'alliance est si nécessaire. Puissiez-vous être écouté ! » — Lettre inédite, du 18 décembre 1871.

la prudence. « Qu'il ose dire ce qu'il veut ! » répétaient ses adversaires.

Il dédaigna ces provocations, et s'en tint fièrement à son programme de politique conservatrice : « Ni césarisme, ni jacobinisme, déclara-t-il. Le pays au-dessus des partis, et son salut avant tout ! Je prends l'engagement et je garde la liberté de ne jamais faillir à cette règle de conduite. J'aimerais mieux renoncer à l'honneur de vos suffrages, que d'accepter, avec un mandat plus impératif, un mandat diminué (1). »

Tant de désintéressement et de courage finirent par faire impression. En vain, par une manœuvre indigne de lui, l'ancien concurrent de Chesnelong, M. Lacaze, fit-il publier, à la dernière heure, une lettre destinée à égarer l'opinion, le conseiller général d'Orthez obtint, le jour du scrutin, 50.000 voix sur 90.000 votants : il était élu.

L'Assemblée Nationale était en plein travail ; il y fallait prendre place au plus tôt. Chesnelong dut, encore une fois, interrompre des relations qu'un séjour de plusieurs mois avait fortifiées ; il dut, chose plus douloureuse, déserter un foyer où se rétrécissait la belle couronne d'enfants qui en avait fait la joie. Au moins adressa-t-il à tous un adieu courageux et tendre.

Sorèze même eut sa visite. Un de ses fils, Hylas, y achevait alors ses études. Sur les instances du P. Mourey, directeur de l'école, le nouveau député y prononça un vibrant discours. Quelques jours plus tard, le train de Bordeaux l'emportait vers Paris.

(1) Profession de foi avant l'élection.

CHAPITRE IX

L'ASSEMBLÉE NATIONALE. — ATTITUDE VIS-A-VIS DE M. THIERS. — DÉBATS SUR LA QUESTION ROMAINE. — DÉBUT DE L'ACTION SOCIALE DANS LES ŒUVRES (1872-1873)

C'est le 7 janvier 1872 que le vote de ses concitoyens avait envoyé Chesnelong à Versailles. Lorsqu'il y arriva seul, en plein hiver, l'esprit préoccupé de la lourde tâche qu'il allait assumer, une étrange angoisse l'étreignit.

Avec son palais vide, ses immenses avenues et son parc au silence inviolé, Versailles éveille, en tout temps, l'idée d'une somptueuse nécropole. Au moins l'art et le souvenir ont-ils jeté sur cet asile de nos vieilles gloires un voile de beauté qui en charme la mélancolie.

En 1872, à quelques mois de la Commune, à quelques semaines du départ des Prussiens, tout charme avait disparu. Partout, dans les maisons comme dans les rues, la trace de violences haineuses et grossières. Dans le parc, non loin des bassins brisés, les troncs d'arbres abattus rompent l'alignement des solennelles allées ; les dieux de marbre gisent mutilés et salis ; enfin le château de Louis XIV, aménagé pour l'Assemblée Nationale, subit le va-et-vient et les commérages des journalistes, là même où se tenait jadis le conseil du roi

Plus de calme dans cette ville envahie par le gouvernement et ses divers services ; plus d'espace pour le logement des étrangers ; les députés arrivés en février 1871 ont dû élire domicile dans des salles du château converties en dortoir.

*
* *

L'année suivante, le départ d'une partie des troupes avait diminué l'encombrement; Chesnelong put trouver un modeste logement meublé, sous le toit d'une famille qui se chargea même de préparer ses repas. Un député béarnais, qu'il comptait depuis longtemps parmi ses amis, M. Xavier Dufaur, lui facilita les premiers arrangements.

Peu de jours après son arrivée, il prenait contact avec l'Assemblée. De nombreux collègues du Corps législatif, MM. Magne, Desseilligny, Boduin, Daguenet, lui firent fête. M. Lacaze lui-même, son vieil adversaire, lui tendit la main en souriant. Sa bonne humeur allait vite triompher de la tristesse de l'heure et du lieu.

D'ailleurs, le labeur qui allait le saisir ne laissait aucune place à l'ennui. Jamais Chambre n'avait été aussi occupée que l'Assemblée Nationale. A peine restait-il aux députés, dans l'intervalle des séances publiques et des commissions, quelques instants pour un rapide voyage à Paris.

Lorsque Chesnelong arriva à Versailles, on discutait l'impôt sur les matières premières, qui suscitait contre Thiers une formidable opposition. Il s'agissait de savoir si les produits employés à la fabrication des tissus, comme la laine, le lin, le coton ou la soie, seraient frappés, à leur entrée sur notre territoire, d'un impôt de 20 pour 100. Le président prétendait tirer de cet impôt une notable partie des recettes destinées à gager son récent emprunt pour la libération du territoire. La

plupart des députés voyaient dans cette mesure protectionniste une gêne pour les produits du travail national et une occasion de représailles pour l'étranger, qui ne manquerait pas d'entraver nos exportations. Mis en échec sur cette question, Thiers, qui ne supportait déjà plus d'avis différents du sien, donna sa démission.

Chesnelong avait voté avec la majorité, parce qu'il croyait à une erreur économique du président ; mais, en présence de sa détermination aussi inquiétante que brusque, il approuva la démarche de l'Assemblée, qui fit immédiatement porter à M. Thiers des propositions d'entente.

Il fut amené, peu après, à se prononcer de nouveau contre l'avis du président. Nombre de députés, qui avaient leur appartement à Paris, et à qui pesait décidément le silence de Versailles, opinaient pour le retour de l'Assemblée dans la capitale. Privé d'une partie de ses relations, avide d'ovations et d'hommages, Thiers ne voyait pas non plus la nécessité de bouder Paris, et, par un jeu de mots où se manifestait son dépit d'en être éloigné, il appelait la préfecture de Versailles, alors décorée du nom de Présidence, « le palais de la Pénitence. »

Chesnelong pensait, au contraire, que la Commune avait laissé dans la capitale trop de ferments révolutionnaires pour que l'Assemblée y fût en sûreté ; il redoutait, en tout cas, l'action des masses jacobines sur l'extrême gauche de la Chambre, qui déjà gagnait du terrain : il vota contre le retour à Paris.

C'était, dès le début, prendre position contre le président, et il pouvait craindre que celui-ci lui en tînt rigueur. De fait, malgré leur commune attitude, sous l'Empire, vis-à-vis de la question romaine, Thiers n'avait pas désiré l'élection de Chesnelong : il redoutait son indépendance.

Mais le nouveau député possède un ami que Thiers admet lui-même dans son intimité. Dès l'arrivée de Chesnelong à Versailles, M. Larrabure le recommande au président comme une des futures puissances de l'Assemblée, qu'il faut, à tout prix, s'attacher. Obligé de le subir à la Chambre, Thiers estime qu'en effet, il est souhaitable de l'avoir pour ami, et il se dispose à déployer, dans ce but, toutes ses puissances de séduction. Mais Chesnelong, qui vient de voter deux fois contre lui, trouve le moment mal choisi pour aller faire antichambre dans son palais.

Thiers ne renonce pas, pour si peu, à sa conquête, et il écrit à Larrabure : « Imaginez que je m'attendais à recevoir M. Chesnelong. Je me préparais, pour lui-même et pour vous, son ami, à lui faire le meilleur accueil : il n'a pas même paru chez moi. Je crains de me mettre en avant, non par une susceptibilité déplacée dans ma position, mais parce que je ne voudrais pas gêner sa liberté. Je vous en parle en confidence et avec peine ; je voudrais qu'il sût, au moins, qu'il n'y a pas mauvaise volonté de ma part. »

Convaincu que son ami ne saurait résister à de telles avances, Larrabure lui cite les paroles ci-dessus, et il ajoute : « Convenez qu'il est impossible qu'un chef de gouvernement y mette plus de grâce. Mon cher ami, répondez-y. Vous pouvez avoir une grande part dans le bien à faire ; ne la refusez pas à M. Thiers et au pays (1). »

Hélas ! le châtelain d'Argagnon ne connaît que l'ancien ministre de Louis-Philippe, le défenseur du pouvoir temporel du pape, l'adversaire du projet de guerre de 1870, enfin l'homme d'esprit et le charmeur dont le commerce enchante ; il ne soupçonne pas l'astucieux

(1) Lettre inédite, du 1 février 1872.

potentat dont tous les calculs tendent à s'éterniser au pouvoir. Chesnelong, au contraire, l'a deviné ; aussi, avant de faire une démarche qui pourrait entamer sa liberté, veut-il étudier la physionomie de l'Assemblée et les dispositions des groupes.

Ses premières observations ne sont guère rassurantes. D'un côté, un gouvernement sans politique arrêtée, sans programme nettement défini, semblant vouloir s'appuyer sur la gauche modérée sans se brouiller avec la droite, et cherchant à diviser celle-ci pour rester maître de la situation ; de l'autre, une Assemblée où domine une majorité très honnête, très patriote, mais qui ne sait pas où on la mène, et à qui il manque, pour se grouper, les deux éléments de toute organisation : un chef et un programme universellement accepté.

Cette absence d'influences prépondérantes explique l'extrême morcellement de la Chambre. Droite extrême, composée de cinquante légitimistes intraitables, ne voulant entendre à aucune concession : — droite modérée, comprenant cent légitimistes disposés à accepter l'idée d'une fusion entre les deux branches de la maison de Bourbon ; — centre droit, formé de deux cents députés, les uns fusionnistes, les autres orléanistes, d'autres monarchistes conservateurs sans attache de parti : fermes, prudents, mesurés, mettant le pays au-dessus de tout, mais se sentant aux prises avec une situation qu'ils ne dominent pas ; — centre gauche, comprenant cent députés qui, malgré des aspirations monarchiques, se résigneraient à la République, et qui ne résistent pas toujours à l'esprit d'intrigue ; — gauche républicaine, composée d'environ cent cinquante membres, mélange assez hybride d'ambitieux, de dévoyés, de révolutionnaires et d'honnêtes gens gagnés à l'idée démocratique ; — enfin gauche radicale, évoluant autour de Gambetta,

et forte d'environ cinquante membres, voilà l'Assemblée de Versailles (1).

Les tendances de Chesnelong le portaient vers la droite modérée. Nombre de ses amis du Corps législatif y siégeaient. Il y trouvait, avec une grande expérience des choses parlementaires, des convictions religieuses et monarchiques très sûres, une parfaite intelligence des difficultés et des nécessités du moment, enfin un esprit de fermeté et de mesure qui, sans rien sacrifier des principes, savait faire la part du temps et des faits. Il s'y fit inscrire peu de jours après son arrivée à Versailles, et y fut accueilli avec la plus confiante sympathie.



Dans ce cénacle, que présidait M. Audren de Kerdrel, on songeait, sans doute, à la libération du territoire et à la réorganisation de l'armée ; mais on voulait aussi assurer au pays un gouvernement stable et réparateur. Dans ce but, on étudiait les moyens de faire accepter la monarchie. C'est dire qu'on s'éloignait nettement des tendances de M. Thiers, qui gouvernait de plus en plus avec la gauche.

Cependant Chesnelong refusait de se déclarer contre lui sans connaître exactement ses dispositions. Pressé de nouveau par les instances de M. Larrabure, il se rendit à la Présidence. Il écrivait, le 13 février, à son ami :

« Je suis allé jeudi dernier chez M. Thiers. Il m'a fort bien accueilli. Il a débuté par un reproche sur le retard de ma visite. Je m'y suis dérobé par une banalité, puis il m'a fait asseoir à ses côtés, et nous avons causé. Il m'a d'abord parlé de vous, de son amitié pour vous, de son désir de vous revoir. Je lui ai transmis vos regrets

(1) Elle comprend, en résumé, 250 monarchistes, 200 républicains, 100 flottants.

de ne pouvoir quitter Argagnon pour répondre à son appel ; puis est venue la politique. Voici le résumé de sa conversation :

» Toute la politique consiste en ceci : se placer entre les partis pour empêcher leur choc, pour prévenir toute perturbation, et attendre, dans un ordre relatif, le moment de la libération du territoire.

» Trois grands buts à atteindre. C'est tout un programme : 1° établir l'équilibre financier entre les recettes et les dépenses ; 2° constituer une armée ; 3° libérer le territoire.

» Pour ce dernier but, M. Thiers se croit mieux en mesure que tout autre d'aboutir efficacement. L'Europe a confiance en lui ; M. de Bismarck a de la considération pour lui, et voit dans son gouvernement le meilleur gage de sécurité pour la France et pour le dehors. Quand il est ébranlé, M. de Bismarck s'inquiète et l'Europe s'alarme. On fera pour lui ce qu'on ne ferait pas pour tout autre gouvernement dans les circonstances actuelles. Mais il faut qu'on l'aide sur les trois points essentiels, sans quoi la tâche serait impossible. Il a voulu s'en aller ; il est resté par patriotisme ; mais on devrait lui faciliter l'accomplissement de son œuvre.

» Il faut faire cela d'abord ; la question constitutionnelle viendra ensuite ; on ne pourra pas toujours l'ajourner. Le radicalisme ne compte pas ; c'est une minorité impuissante, qui a de l'audace, mais qui est vaincue et ne se relèvera pas. Le pays n'est, ni avec la gauche extrême, ni avec la droite : le pays est en partie centre droit, en partie centre gauche, en partie gauche modérée. C'est avec cela qu'il faut fonder... Fonder quoi ? La légitimité ? Elle n'a pas changé : c'est toujours la royauté de droit divin, avec une charte octroyée et un article 14. C'est une impossibilité ; le pays ne l'admet pas. Une monarchie contractuelle avec les d'Orléans ?

Elle a contre elle la droite, la gauche et la majeure partie du centre gauche. Cela ne pourrait ni arriver, ni durer.

» Il faut prendre les faits tels qu'ils sont. On peut ajourner encore ; mais, tôt ou tard, il faudra se mesurer avec ces questions.

» En attendant, on pourrait faire quelque chose qui n'engagerait pas la forme définitive de gouvernement, une seconde Chambre, par exemple. En tout cas, elle serait nécessaire. Une Assemblée unique et omnipotente, contenue par un homme, voilà le régime actuel. Il ne peut pas durer au delà de la nécessité : c'est le régime conventionnel ; il est plein de dangers, et il appelle des contrepoids.

» Voilà les paroles de M. Thiers. Ce n'en est pas le texte, mais j'en ai reproduit fidèlement le sens.

» Nous marchons dans le gâchis et dans les ténèbres, et M. Thiers y marche avec nous, voilà le fait. Sur la politique actuelle et immédiate, pas de désaccord, sauf les moyens, en ce qui concerne les trois buts : finances, armée, libération du sol. Mais sur les conditions d'un gouvernement définitif, c'est l'incertitude, une incertitude qui nous dissout, nous énerve et nous livre aux aventures. En attendant, constituer un parti conservateur avec les éléments de droite, du centre droit et d'une partie du centre gauche, ce devrait être l'œuvre du moment. Nous créerions un instrument de préservation actuelle et de salut éventuel. M. Thiers, et c'est mon grief, ne s'y prête pas. Ses sympathies sont pour la gauche. Il ne voit pas que c'est un état-major dont le radicalisme est l'armée. Il paraît ne pas redouter le radicalisme, et, par nos divisions, nous préparons son avènement. Je ne désespère pas de mon pays, mais voilà mes craintes, et ces paroles de M. Thiers les ont confirmées au lieu de les détruire (1). »

(1) Lettre inédite.

Cette longue lettre, qui résume le programme immédiat de Thiers, tout en découvrant le danger de sa politique, exprime nettement les idées qui vont déterminer l'attitude de Chesnelong à l'Assemblée. Constituer un parti conservateur, afin d'opposer une digue au radicalisme qui, sous l'enseigne républicaine, marche lentement à la conquête du pouvoir; contrarier les entreprises du président contre le pacte de Bordeaux: préparer une entente entre le pays et le représentant de la légitimité, telle est la tâche politique qui, avec l'action plus directement religieuse, va absorber son activité.

D'ailleurs. quelques jours après l'entrevue rapportée plus haut, Thiers, rencontrant Chesnelong dans les couloirs de la Chambre, s'abandonna, contre lui, à un de ces accès d'humeur qui lui aliénaient tant de sympathies. Celui-ci conta aussitôt l'incident à M. Larrabure : « Par son accent, par ses paroles, par l'inconvenance de la querelle qu'il m'a faite à l'occasion d'un acte loyal de mon mandat qu'il était tenu de respecter, M. Thiers m'a blessé ; il m'a blessé dans ma dignité d'homme et dans la dignité de mon mandat de député... Je dois garder la réserve qui m'est imposée par le soin de mon honneur (1). »

Le chef de l'État et le nouveau député ne se verront plus guère qu'à la Chambre. Chesnelong n'en sera que plus libre pour s'opposer aux tendances du président, et travailler à l'alliance conservatrice.

(1) Lettre inédite, du 17 février 1872. — Dans une lettre à son fils Joseph, Chesnelong expliquait plus nettement encore les motifs de sa réserve à l'égard de Thiers : « J'admire, disait-il, l'universalité et la souplesse de son esprit : c'est prodigieux. Je respecte le pouvoir dont il est investi. Je n'aime pas son caractère égoïste, perfide, rusé, équivoque, sans loyauté et sans grandeur. Je déplore sa politique à deux faces, qui nous mène au radicalisme. Je réprouve le manque de foi qui lui a fait tromper les espérances de la nation et le mandat qu'il avait reçu de l'Assemblée. » — Lettre inédite, du 15 juillet 1872.

***

Impossible de créer, pour le moment, un mouvement franchement monarchique. Le 25 janvier 1872, le comte de Chambord a publié un manifeste aggravant encore celui du 5 juillet précédent, par l'attachement qu'il témoigne à un symbole que le pays semble rejeter (1).

Stupéfait d'abord, Chesnelong ne consent pas à désespérer. Il faudra agir sur le prince, faire l'impossible pour l'éclairer, le supplier même, afin de le ramener au sentiment des réalités. Et, de concert avec ses amis de la droite, il conseille de nouvelles démarches, prépare de nouveaux pèlerinages à Frohsdorf (2), en un mot prend

(1) Sous le coup de l'émotion, Chesnelong appréciait alors assez sévèrement l'attitude du comte de Chambord. Le 4 février, quelques jours après le manifeste, il écrivait à son fils Joseph :

« La situation ne s'est pas améliorée. Sous l'influence de la crise produite par la démission de Thiers, tout le monde semblait croire à une union possible par le besoin qu'on en ressentait. Le comte de Paris était au moment d'aller retrouver son cousin ; on le disait du moins, et de tous côtés il semblait y avoir comme un désir de rapprochement : non pas qu'on songeât à rien faire d'immédiat ; mais on voulait poser l'affirmation monarchique en face des affirmations bonapartistes et radicales, pour qu'au moment voulu on eût une solution honnête à présenter au pays. — Le prince n'est pas parti, et le manifeste nouveau du comte de Chambord a paru. — C'est carré ; c'est logique ; c'est net ; c'est *peut-être* la vérité politique et sociale. Mais c'est, je le crains, impossible ; le pays n'acceptera ni ce drapeau, ni cette attitude, à moins d'avoir été *maté* par de nouvelles épreuves. Or, ce qu'il nous faudrait, c'est quelque chose *d'actuel* qui pût prévenir le mal, non quelque chose *de futur*, que la constatation confirmée du mal révolutionnaire pourra seule rendre possible. — Je t'avoue que je ne comprends pas cette attitude du comte de Chambord. Le pays souffre, et doit passer avant tout. On ne doit lui sacrifier ni le devoir, ni l'honneur ; on doit lui sacrifier tout le reste. Une question de susceptibilité sur un drapeau n'est pas une question de conscience. » — Lettre inédite.

(2) On sait que de nombreux membres de la droite, et même des représentants des plus vieilles familles françaises, MM. de Maillé, de Meaux, de Cumont, de la Rochefoucauld-Bisaccia, Lucien Brun, Laurentie, de Cazenove de Pradines, de Gontaut-Biron, s'étaient déjà

nettement position pour le retour d'Henri V, aux conditions compatibles avec les aspirations du pays.

Tout ce travail s'opère discrètement, dans l'intervalle des séances de la Chambre ou des commissions. Au reste, Chesnelong consacre tout son temps à cette Assemblée, où l'on peine sans relâche, et dont Thiers a dit lui-même : « Ce qu'elle a fait en quelques mois remplirait des années. »

Aucune occasion n'a été offerte à notre député d'affronter la tribune, lorsque, le 7 mars, un incident l'arrache à son mutisme, et provoque, en sa faveur, une curieuse manifestation de sympathie.

Depuis plus de six mois, sous l'impulsion de la plupart des évêques, des pétitions avaient été adressées à l'Assemblée pour appeler son attention sur la situation faite au Saint-Siège par la suppression de la souveraineté temporelle.

Il n'était question, ni de provoquer des revendications armées, ni de porter un défi à l'Italie, qui, le cas échéant, eût été soutenue par l'Allemagne ; mais l'Assemblée Nationale pouvait demander des comptes au gouvernement du 4 Septembre, qui, en envoyant son ambassadeur faire visite au roi Victor-Emmanuel, semblait avoir voulu consacrer la spoliation. Elle avait à dégager la solidarité morale du pays par un témoignage de reconnaissance envers le seul souverain d'Europe qui eût témoigné quelque sympathie à la France malheureuse. Tel était, du moins, le sentiment de la plupart des

rendus successivement chez le comte de Chambord, avant le 5 juillet 1871, pour obtenir une transaction sur la question du drapeau. Mgr Dupanloup avait fait, de son côté, des démarches restées jusqu'alors sans succès apparent.

Après le 5 juillet, le marquis de Dampierre, le général Ducrot, MM. Ernoul et Baragnon avaient renouvelé les supplications, sans autre résultat qu'un accueil courtois et des promesses trop générales pour tenir lieu d'engagement.

membres de la droite, et, en particulier, de Chesnelong. La majorité de l'Assemblée, il est vrai, pensait que le silence seul était de mise quand on ne pouvait ni parler haut, ni surtout donner une sanction à sa parole (1). Cette réserve, qu'on croyait commandée par les circonstances, avait fait subir aux pétitions de nombreux ajournements.

Les députés catholiques les supportaient avec impatience. L'un d'eux, le général du Temple, profita de l'envoi d'un chargé d'affaires auprès du Quirinal pour essayer d'en finir. C'était, malheureusement, l'homme le moins qualifié pour présenter une motion désagréable à la majorité. Son esprit absolu, sa complaisance pour les thèses excessives, son absence totale de circonspection faisaient de lui un pauvre avocat des causes qu'il voulait servir.

Le 7 mars, il aborde la tribune, pour demander la discussion sur les pétitions. Sa demande n'ayant été ni écrite, ni déposée préalablement sur le bureau du président, on refuse de l'entendre. Il insiste, il supplie ; peine perdue : l'Assemblée, se joignant au président, lui oppose le règlement, et on renvoie l'interpellation à trois mois.

Cette espèce de dédain pour une cause qui lui est chère fait bondir Chesnelong ; il demande la parole. Le président Benoist d'Azy lui allègue, à lui aussi, le règlement, et lui exprime ses regrets de ne pouvoir le laisser parler sur le sujet même qui vient d'être interdit au général du Temple. Mais des protestations partent de divers points de l'Assemblée : « Si, si ! Ce n'est pas la même chose ; parlez ! parlez ! »

Devant le sentiment presque unanime, le président

(1) Voir, pour les raisons invoquées en faveur de cette opinion, le vicomte de Meaux, *Souvenirs politiques*, p. 59, et surtout le R. P. Lecanuet, l'*Église de France et la troisième République*, t. I, p. 130 et suiv.

cède, et Chesnelong demande brièvement au ministre des Affaires étrangères que le débat sur les pétitions et la question romaine soient mis à l'ordre du jour du samedi 16 mars. Le ministre acquiesce. C'est, pour le moment, la victoire.

Mais il fallait aussi l'assentiment de l'Assemblée. Lorsque, le 15 mars, il fut question de mettre les pétitions sur Rome à l'ordre du jour du lendemain, Chesnelong se trouva en face d'une ardente opposition. Il eut beau maintenir, en quelques mots très pressants, la convenance de ne plus retarder ce débat. Nombre de députés, même favorables au Saint-Siège, cédèrent à la préoccupation de notre situation au dehors et à la crainte d'intempérances de langage qui eussent pu créer des complications : la mise à l'ordre du jour fut rejetée.

On ne pouvait laisser le pays sous l'impression de ce vote, qui eût semblé un désaveu des sentiments et des espérances catholiques. Le 16 mars, Mgr Dupanloup demanda à adresser au gouvernement une question sur la situation de la papauté et l'attitude que le gouvernement garderait envers elle.

Rappelant ses sentiments bien connus pour le pape, M. Thiers s'empressa de prodiguer les assurances qui pouvaient se concilier avec les faits accomplis. De son côté, l'évêque d'Orléans, renonçant au débat par respect pour la décision de l'Assemblée, se borna à affirmer, avec toute l'ardeur passionnée de sa conviction, « les droits imprescriptibles de la papauté » et les devoirs dont la France ne pouvait s'affranchir envers elle. La majorité de la Chambre applaudit très vivement. Ce qu'elle n'avait pas osé consacrer par son vote, elle essaya de le témoigner par ses acclamations.

Chesnelong avait désiré débuter devant l'Assemblée, comme il l'avait fait devant le Corps législatif, par une

revendication des droits du pape. L'occasion lui en était refusée. La Chambre venait de s'ajourner du 29 mars au 22 avril. Il alla se préparer au milieu des siens, en vue des luttes prochaines.

Ce n'est pas seulement à Orthez qu'on l'attendait. Le directeur de l'école de Sorèze avait organisé, pour le 4 avril, une séance littéraire, et il priait de nouveau le député des Basses-Pyrénées de venir offrir à ses élèves, avec des préceptes d'honneur et de vertu, un modèle de beau langage. En cinq jours, Chesnelong trouva moyen de composer un commentaire de vingt-quatre pages sur la belle devise de l'école : *Religioni, Scientiis, Artibus, Armis*. Ce fut un éloquent hommage à la forte et brillante éducation qui, depuis Lacordaire, était dans les traditions de Sorèze.

Son sujet l'amenait à parler du courage militaire. Il eut, en faveur de la France vaincue, des accents qui allumèrent au cœur de cette jeunesse l'enthousiasme du patriotisme : « La France est notre mère, s'écria-t-il ; elle nous a enfantés à la vie sociale; elle nous a portés dans ses jours de prospérité ; nous lui devons la meilleure part de nos bonheurs et de nos fiertés. Le succès vient de la trahir ; il a plu à Dieu de lui faire sentir l'amertume profonde de la défaite et le déchirement plus cruel encore de la mutilation. Son malheur a été immense comme l'avaient été ses gloires ; car il semble être dans la destinée de notre cher et grand pays d'aller jusqu'à l'extrémité de toutes choses, dans ses grandeurs comme dans ses abaissements. Le même siècle qui l'avait vu tenant l'Europe entière sous son joug le voit aujourd'hui privé d'une part de son ancien domaine. Eh bien ! que ce soit là un lien de plus entre la France et ses enfants ! Aimons-la dans ses revers plus encore que nous ne l'aimions dans ses triomphes ! Dévouons-nous à elle, avec d'autant plus de désintéressement et d'abandon, qu'elle est plus mal-

heureuse, et que nous avons à lui rendre sa place et son avenir ! » (1)

La renommée de ce discours franchit vite les murs de l'école. Le 20 mai, Larrabure écrivait à son ami : « Je ne saurais vous dire avec quel plaisir je l'ai lu. C'est une perle. Il y a là des tableaux et des vérités qui m'ont vivement ému (2). »

D'autres services, qu'il ne sut pas refuser, absorbèrent le reste de ses loisirs.

Les vacances de Pâques s'étaient écoulées sans repos appréciable, lorsque Chesnelong dut reparaître à l'Assemblée.



Il eût voulu se réserver pour la défense des grands intérêts religieux et la préparation, au moins lointaine, d'une campagne monarchique ; mais un député doit accepter la lutte sur tous les terrains où l'attire l'adversaire.

On demandait à la Chambre d'autoriser des réunions publiques avant les élections des conseils généraux. C'était introduire la politique dans les affaires départementales, et créer dans le pays des foyers permanents d'agitation. Nommé rapporteur de la commission chargée d'examiner le projet, Chesnelong conclut au refus d'autorisation, et exposa ses motifs en un discours fort applaudi de la droite.

Mais l'extrême gauche tenait à la liberté des réunions : c'était pour elle un excellent moyen de propager l'idée républicaine.

Un membre de l'*Internationale*, M. Tolain, essaya de présenter Chesnelong comme un partisan arriéré du

(1) *Discours sur la Devise de l'École de Sorèze, etc.*, p. 22. — Paris, Douniol, 1872.

(2) Lettre inédite.

despotisme impérial ; mais le passé de l'ancien député d'Orthez était connu de la Chambre ; sa thèse s'appuyait de raisons irrésistibles ; le vote de l'Assemblée lui donna raison.

On se rappelle le triple objet du programme de Thiers : rétablissement de l'équilibre du budget, reconstitution de l'armée, libération du territoire.

La première tâche avait été entravée par le rejet de la loi sur les matières premières, mais elle était toujours étudiée dans les commissions. Au mois de juin s'ouvrit la discussion sur la loi militaire.

Après ses récents revers, la France avait besoin d'accroître ses forces pour se sentir en sûreté chez elle. Selon les idées alors en faveur, il lui fallait opposer le nombre au nombre, conformer et proportionner son régime militaire à celui que l'Allemagne avait récemment inauguré, et qui semblait destiné à prévaloir en Europe; bref, la majorité de l'Assemblée inclinait à imposer le service personnel à tous les Français. Thiers, au contraire, tenait pour la conscription et le service de longue durée.

Attaché aux conceptions militaires de Niel, un peu dérouté par des méthodes qui n'avaient pas fait leurs preuves, Chesnelong était, lui aussi, pour le maintien de la loi de 1868 ; mais la réforme était proposée par une commission hautement compétente ; elle était acceptée par le gouvernement ; le patriotisme commandait de la voter : il ne manqua pas à ce devoir.

Un article du projet lui inspira, d'ailleurs, une attitude plus accusée. Toutes les fois qu'un intérêt religieux était en cause, on était sûr de voir le grand chrétien prodiguer son effort. Il s'agissait, cette fois, de reprendre une tentative restée sans résultat sous le ministère Duruy. On exemptait les instituteurs du service militaire, et, comme jadis, on refusait d'étendre la dispense aux congréga-

nistes voués à l'enseignement libre. Chesnelong prit de nouveau la défense des Frères. Cette fois, il avait la partie belle : l'héroïsme des Ignorantins devant l'ennemi était présent à la mémoire de tous.

C'est Gambetta qui s'inscrivit contre son amendement. Selon lui, le texte de la loi était assez libéral, et impliquait de lui même l'interprétation que lui donnait Chesnelong. MM. Bethmont et Jules Simon parlèrent dans le même sens. C'était un commentaire favorable du paragraphe ; on en pouvait proposer d'autres. Chesnelong fit remarquer que les commentaires passent et que seuls les textes demeurent.

« Quel est mon but ? ajouta-t-il. C'est de faire insérer dans la loi ce que l'honorable M. Bethmont est venu dire à la tribune. »

Cette réflexion enleva le vote de l'amendement. Pendant quatorze ans, les instituteurs libres allaient jouir du bénéfice de l'engagement décennal : la journée du 12 juin avait été bonne pour la cause catholique.

Cependant Thiers s'obstinait à gouverner avec la gauche. Presque tous ses préfets étaient des républicains. Quand un siège était vacant à l'Assemblée, il favorisait ouvertement les candidatures républicaines. Son but évident était d'augmenter la force de la gauche, afin d'entraver le retour de la monarchie. Il ne négligeait, d'ailleurs, aucune occasion de vanter l'excellence du régime républicain, dont il fallait, selon lui, faire « l'essai loyal. »

Une telle situation finit par lasser la majorité de l'Assemblée, qui, sans être encore en mesure de restaurer la monarchie, travaillait sans trêve en vue de ce résultat. Le 20 juin, une députation composée de MM. le général Changarnier, Saint-Marc-Girardin, de Broglie, d'Audiffret-Pasquier, Audren de Kerdrel, Batbie, de la Rochefoucauld, Depeyre et de Cumont, se rendit auprès de

M. Thiers, pour essayer d'obtenir de lui qu'il consentît enfin à gouverner avec la majorité.

Cette démarche n'eut aucun résultat. Alléguant les prétendues divisions des conservateurs, le président ne dissimula pas qu'il tenait le *statu quo* pour définitif, et il congédia les députés en disant, avec un malin sourire: « Que voulez-vous?... La République est une de ces choses que l'Empire nous a léguée... avec tant d'autres ! » C'était la dénonciation implicite du pacte de Bordeaux.

A la suite de cette déclaration, le seul ministre qui appartînt à la droite donna sa démission, et les membres de la députation, consternés, soulagèrent leur conscience en publiant le procès-verbal de leur démarche auprès du président.

Chesnelong voyait dans l'attitude de Thiers autre chose qu'un péril pour la restauration monarchique. Le progrès du radicalisme l'inquiétait par-dessus tout. C'est cette crainte qui, après quelques semaines d'hésitation, l'avait éloigné de la République ; c'est cette vue distincte du danger présent qui lui donnait, sur l'avenir, d'aussi pénétrantes intuitions. La lettre suivante, qu'il adressait, le 9 juillet, à M. de Mackau, indique la position dans laquelle il compte s'affermir.

« M. Thiers s'appuie sur la gauche, fait ses affaires, dissout, escamote, énerve le parti conservateur ; sa politique équivoque fait planer sur la situation un vaste malentendu, dont le radicalisme profite. Je prends le Nord, pays conservateur par excellence. Il vient de donner une élection radicale (1). Est-ce qu'il y a, dans le Nord, une majorité radicale ? Non. Le choix a été fait par la coalition des radicaux et des conservateurs trompés, qui croient, en votant pour un radical, consolider le gouvernement de M. Thiers. A ce jeu-là, nous sommes à la fois dupes et battus, et, s'il dure, nous aboutirons

(1) Celle de M. Deregnaucourt.

méthodiquement à l'avènement légal du radicalisme, qui fait le bon apôtre, cache ses ambitions sous les livrées d'un faux gouvernementalisme, et s'organise pendant que nous nous *avachissons*.

» Devant cette situation, droite et centre droit se sont entendus. On ajourne les questions constitutionnelles, et l'on se place sur le terrain exclusif de la politique conservatrice à défendre... »

Après le récit de la visite faite au président par la députation des droites, Chesnelong continue : « On ne veut pas de nous comme majorité gouvernementale ; nous ne voulons pas être des hommes à la suite, acceptant une complicité de complaisance dans le résultat où l'on nous mène ; nous devenons une minorité conservatrice, rien de plus. Quant à présent, nous n'attaquons pas, nous laissons l'emprunt se faire, le traité se ratifier ; mais vienne une occasion de se compter sur une question où les principes conservateurs seront engagés, nous ne manquerons pas au rendez-vous.

» M. Thiers l'emportera, mais la situation sera nette. Il devra gouverner en s'appuyant sur la gauche, et en acceptant pour adversaires trois cents conservateurs qui ne sont pas le nombre, mais qui seront la qualité. Le pays comprendra, et notre *minorité* deviendra en peu de temps majorité. En tout cas, nous aurons dégagé notre responsabilité et sauvé notre honneur.

» Et si Thiers meurt, s'il se retire, si nous sommes majorité et s'il ne veut pas gouverner avec nous, ce sera la crise ; nous ne l'aurons pas faite. Nous ne voulons, nous, rien renverser ; nous voulons simplement redresser la politique qui nous conduit au triomphe du radicalisme... Ce dont je suis certain, c'est que le devoir est là, et que, si vous étiez parmi nous, vous seriez des nôtres (1). »

Combattre les partis avancés, et, puisque Thiers s'ap-

(1) Lettre inédite, du 9 juillet 1872.

puie sur eux pour se maintenir au pouvoir, chercher le salut du pays en dehors de Thiers ; d'ailleurs, jusqu'au paiement total de l'indemnité de guerre, prêter un loyal concours au « libérateur du territoire », tel est le programme restreint, mais de plus en plus précis, dans lequel le député des Basses-Pyrénées va désormais se renfermer.



Heureusement, avant même d'être député, Chesnelong est apôtre ; l'action qui lui est refusée, pour le moment, à l'Assemblée, il va la chercher sur le terrain purement catholique.

C'est l'heure où viennent de naître les grandes œuvres chrétiennes et sociales qui ont si efficacement secondé l'action du clergé pendant toute la fin du XIXe siècle. Le *Comité catholique*, fondé pendant le siège de Paris par M. Léon Pagès et le docteur Frédault, compte en province, après deux ans d'existence, quarante-cinq centres d'action inspirés et dirigés par lui. Ces groupes doivent soutenir les grandes œuvres d'assistance et de pénétration religieuses : Denier de saint Pierre, Propagation de la foi, Sainte-Enfance, Pèlerinages, Société de Saint-Vincent-de-Paul. Ils doivent aussi se déclarer « les plus humbles et les plus actifs instruments de l'autorité diocésaine, dans tous les cas où celle-ci daignerait se servir d'eux. » C'est une milice qui, par son organisation et son but, enthousiasme l'âme vaillante de Chesnelong : il en sera bientôt l'un des meilleurs soldats. (1)

(1) L'œuvre des Comités catholiques avait, d'ailleurs, besoin, lorsque Chesnelong y entra, d'être de nouveau vivifiée. C'est à notre député qu'elle doit son plein et définitif essor. Voici, à ce sujet, le témoignage de M. le comte Albert de Mun : « Le Comité catholique de Paris sortait, depuis deux ans, sous l'impulsion de M. Chesnelong, du sommeil où nous l'avions vu endormi au commencement de 1871. Il commençait à jouer dans le mouvement religieux du pays le grand rôle qui, sous la direction de l'illustre orateur, devait lui appartenir durant vingt années. » — *Ma vocation sociale*, p. 191.

Pendant que ses amis de Belcastel, Carron et Keller, lui préparent les voies pour cet apostolat purement catholique, deux jeunes officiers, deux héros de Saint-Privat et de Gravelotte, posent les bases d'une œuvre sociale appelée à un grand retentissement.

C'est le 10 décembre 1871 que le comte Albert de Mun, assisté de son ami René de la Tour-du-Pin, fait sa première conférence aux ouvriers du cercle Montparnasse. Il s'agit de rapprocher les classes laborieuses, guettées par le socialisme, des capitalistes et des patrons décidés à appliquer les principes évangéliques. Pour opérer ce rapprochement, il faut agir à part sur les dirigeants, d'où les Cercles catholiques d'étudiants, destinés à préparer les Cercles catholiques d'ouvriers.

Le Cercle du Luxembourg, répondant, par avance, aux besoins nouveaux, fonctionne, depuis longtemps déjà, sous la présidence de M. Beluze. C'est là que Chesnelong, sans interrompre ses travaux parlementaires, a récemment inauguré sa belle carrière d'orateur des œuvres catholiques. Il la poursuivra avec un éclat sans cesse grandissant.

Le 3 juillet 1872, une séance solennelle réunit, sous la présidence du nonce, Mgr Chigi, M. Besson, député du Jura, M. Rondelet, membre du conseil municipal de Paris, M. l'abbé Gramidon, directeur spirituel de l'œuvre, et tous les étudiants inscrits comme membres du cercle. Chesnelong a pris pour sujet de son allocution l'alliance de l'Église et de la France. On y relève des aperçus qui, après quarante ans, n'ont pas vieilli :

« Cette alliance, dit-il, l'accepterons-nous, ou la répudierons-nous ? Là est vraiment la grande question. D'autres, bien graves assurément, sont posées à l'heure actuelle ; celle-là les domine toutes.

» Il faut, Messieurs, que la France reste une nation chrétienne, sinon elle est menacée de sombrer dans la

décadence : l'alternative est inévitable. Croyez-vous, en effet, qu'on puisse fonder un droit stable, si on ne l'adapte pas au devoir chrétien ? Croyez-vous qu'on puisse fonder une liberté efficace sans lui donner l'ordre religieux et moral pour fondement ? Croyez-vous qu'on puisse fonder une autorité acceptée, si le sentiment du respect chrétien ne pénètre pas dans les âmes ? Croyez-vous qu'on puisse résoudre pacifiquement les difficiles et redoutables problèmes des questions sociales, s'il ne se fait pas une large effusion de fraternité chrétienne dans les cœurs ? On nous dit qu'entre la vieille Église et la société moderne, l'antagonisme est fatal. Nous disons, nous, que l'alliance est nécessaire, qu'elle est pour la société une condition de relèvement et de vie (1). »

Nous reviendrons sur cet apostolat des conférences catholiques, où notre député mettra désormais toute son âme. Avant de le suivre de nouveau sur la scène politique où la Providence lui réserve prochainement un rôle de choix, rappelons à quelle source il puise l'énergie du devoir.

Ses journées de Versailles ressemblent assez exactement à celles que lui imposaient jadis ses travaux du Corps législatif. Matinée consacrée à l'étude des affaires, déjeuner rapide, participation aux séances des commissions ou à celles de l'Assemblée, dîner chez des amis politiques, telle est la série d'occupations qui se partage ses heures.

Il trouve, dans l'entourage qu'il s'est fait, des convictions et des exemples qui excitent sans cesse son ardeur.

MM. de Kerdrel, Ernoul, de Sugny, Merveilleux du Vignaux, Caron, de Tarteron, sont des adeptes de sa foi politique et des émules de son dévouement religieux. Leur conversation fortifie ses espérances monarchiques et sa confiance dans l'appui que vont apporter à l'Église

(1) Cité par le *Mémorial des Pyrénées*, 11 juillet 1872.

tant de chrétiens éminents groupés pour une action commune. Keller et de Mackau l'entretiennent, par lettres, de leur propagande en faveur des droits de l'Église. Mais il est un lieu où, plus que partout ailleurs, s'allume son enthousiasme et se décuple son énergie, c'est la petite chapelle des Capucins de Versailles. C'est là que, d'ordinaire, il entend la messe ; c'est là qu'il communie, en union avec les absents ; c'est là que, seul, à la tombée de la nuit, il appelle sur son pays la miséricorde du Dieu qui fit les nations guérissables.

Après la démarche tentée sans succès auprès de M. Thiers par la députation des droites, l'antagonisme entre le président et l'Assemblée est devenu flagrant, et la lutte inévitable. Toutefois, elle peut amener de telles complications, que personne n'est pressé de l'engager.

La libération du territoire obtenue, par l'habileté et la persévérance de Thiers, avant l'époque fixée par le traité de Francfort, amène une sorte de trêve entre les partis. C'est une ovation unanime qui accueille la déclaration de M. de Goulard, ministre des Finances, apportant à la tribune le résultat de l'emprunt : il a été couvert plus de treize fois, et l'on a offert au gouvernement quarante-quatre milliards.

Dès le 30 juillet, la terre française va être rendue aux Français. C'est sur cette impression de délivrance que, le 4 août 1872, les députés se dispersent, pour donner quelques semaines aux devoirs de famille.



Nul plus que Chesnelong n'aspire à retrouver ses proches. Sans doute, il y a trois mois à peine qu'il les a quittés ; mais, depuis son départ, une de ses filles, « la petite Céleste », a fait sa première communion ; il n'était pas à ses côtés, et il lui tarde de déposer le baiser respectueux du chrétien sur le front transfiguré de son enfant.

De plus, on songe à marier Joseph, « notre chef », comme on l'appelle en famille. Il doit épouser sa cousine, Mlle Izcard, fille du procureur général de Rouen, qui sera bientôt premier président de la Cour d'appel de Bordeaux. (1) Son grand-père, M. Lacoste, a pressenti son vœu, et il le fait savoir à l'éminent magistrat, qui, charmé du projet, se rend à Versailles pour obtenir l'assentiment de notre député. Celui-ci écrit quelques jours après : « Lorsque Izoard est venu me trouver à Versailles pour me faire une ouverture devant laquelle nous hésitions tous les deux par une peur mutuelle de détruire nos propres illusions, il était haletant ; je ne l'étais pas moins, et je crois bien que nous avons fini par pleurer de joie. Le mariage se fera vers la fin de septembre ou le commencement d'octobre ; j'y voudrais voir tous mes amis. » (2)

Nombreux sont, en effet, les invités au repas nuptial du 2 octobre. Membres des deux familles, électeurs influents, notabilités d'Orthez et de la région se pressent autour de la table du député plus que jamais populaire. Un des convives, M. Barberen, lui déclare, avec une charmante sincérité, le motif de sa sympathie : « Ce qui m'est particulièrement cher en vous, c'est l'homme, le chef de famille, l'ami privé, depuis le jour où j'ai pu vous connaître tout entier, grâce à l'hospitalité de votre

(1) Il avait d'abord été procureur général à Nancy. Ce fut sur ses réquisitions que la cour rendit cet arrêt justement cité comme une des plus belles pages de nos annales judiciaires, par lequel elle déclarait suspendre le cours de la justice, se refusant à prononcer des arrêts au nom des envahisseurs. Peu de jours après, un train partait de la gare de Nancy, portant en France des soldats allemands. Craignant un déraillement provoqué par un patriote, les autorités prussiennes prirent comme otage le procureur général, et le contraignirent, revêtu de sa robe rouge, à monter sur la locomotive, afin de partager les risques que les ennemis de la France pouvaient courir.

(2) Lettre du 7 août 1872, à Mlle de Guérines.

foyer, à l'accueil que j'y ai reçu de vous et des vôtres (1). »

Un bonheur ne vient jamais seul. La fille aînée de Chesnelong, Mme Deloume, lui a procuré récemment la douceur d'être grand-père. Aussi, avec quelles délices il s'oublie au milieu de ces fêtes du cœur, sous ce toit patriarcal et vénéré !

Mais de telles félicités ne peuvent être qu'une halte dans sa vie de labeur.

Que se passe-t-il à Versailles ? Il a volontairement négligé, pendant son séjour en Béarn, les intrigues qui peuvent se nouer autour du fauteuil présidentiel. Ce qu'il sait, c'est que Thiers est resté à son poste ; ce qu'il soupçonne, c'est que le président, ayant vu dans la démarche du 14 juin 1872 un *ultimatum*, et décidé à se passer de la droite, a encore fortifié ses positions du côté opposé. En tout cas, les trois grands problèmes qui, au début, appelaient tout l'effort de l'Assemblée, réorganisation des finances, réorganisation de l'armée, libération du territoire, étant maintenant résolus, il va falloir poser la question constitutionnelle.

A cet égard, Chesnelong ne saurait être pris au dépourvu. Depuis longtemps, son opinion est faite ; mais, en prévision des luttes prochaines, il a voulu la mûrir encore. Avant de repartir pour Versailles, il règle d'avance son attitude. Voici en quels termes il s'en explique avec M. de Mackau : « Je ne veux pas abandonner la France aux coquins : ce serait, ou l'exposer à la mort par l'infection purulente, ou la livrer à quelque sabre vulgaire, ou en faire la proie de l'étranger. La République nous conduit à quelqu'un de ces résultats : je voterai contre tout définitif républicain. Nous ne pouvons trouver de chances de salut et de relèvement que dans la monarchie ; je suis monarchiste, et je voterai

(1) Lettre inédite, du 20 septembre 1872.

dans ce sens. Aucune monarchie n'est possible qu'en prenant le droit monarchique où il est : je suis pour le comte de Chambord et en union avec les d'Orléans. Nous sommes minorité, je le sais ; mais je ne mettrai ma responsabilité que là ; c'est la seule solution honnête ; je n'en approuverai pas d'autre (1). »

C'est dans ces dispositions que notre député quitta Orthez. Afin de charmer les ennuis de la solitude et de la lutte, Mme Chesnelong, rendue plus libre par le mariage de son fils, accompagnait, cette fois, son mari.

On donna congé à l'hôtel Vatel, situé à deux pas du palais, pour s'installer dans un commode appartement de la rue Neuve, non loin de l'église Notre-Dame.

Quelques jours après, Thiers et la fraction conservatrice de l'Assemblée étaient sur le pied de guerre. Averti, par la députation du 14 juin, de la fermeté de l'opposition monarchique, le président s'était résolu, pendant les vacances parlementaires, à frapper un grand coup. Les hostilités s'ouvrirent par son fameux message du 12 novembre 1872. Il affirmait que, la République existant, y toucher ne serait rien moins qu'une révolution ; qu'il était, au contraire, nécessaire et urgent de l'organiser, et qu'au surplus, « la République serait conservatrice ou ne serait pas. »

Ce message, couvert d'applaudissements par les divers groupes de gauche, provoqua, au contraire, l'indignation de toutes les fractions de la droite. Chesnelong n'était pas le moins ardent. Il s'associa de tout cœur à la motion de M. de Kerdrel, tendant à faire nommer une commission pour examiner le message et y répondre. Il applaudit aussi à l'initiative du général Changarnier, de M. Batbie, des ducs de Broglie et d'Audiffret-Pasquier,

(1) Lettre inédite, du 5 novembre 1872.

dont les interpellations successives provoquèrent les amères réponses du président.

Un discours du garde des sceaux, M. Dufaure, flétrissant, au nom du gouvernement, les prétentions de Gambetta et de la République radicale, amena une trêve momentanée entre les partis.

Thiers en profita pour faire élire la « Commission des Trente, » chargée d'établir entre la Chambre et le président des rapports possibles, et, en l'absence d'un gouvernement définitif, de régler avec précision les attributions des pouvoirs existants.

Chesnelong avait brigué le titre de membre de cette commission. Deux voix lui manquèrent pour être élu, mais les conservateurs y entrèrent en majorité. C'était un nouvel avertissement pour Thiers, qui redoubla d'habileté et de souplesse.

Après quelques mois de travail, la Commission des Trente proposa une transaction aux termes de laquelle l'Assemblée voterait, avant de se séparer, un minimum de lois constitutionnelles. Mais cette organisation, sur laquelle l'Assemblée devait statuer, pourrait-elle être monarchique ? Serait-elle nécessairement républicaine ? Nouveau sujet d'interpellations, à la suite desquelles Thiers, abusant, cette fois, de la sophistique, essaya de démontrer que son message du 12 novembre n'infirmait pas le pacte de Bordeaux. Cette déclaration, si étrange qu'elle fût, ajournait au moins le conflit aigu que l'Assemblée entière redoutait (1).

(1) Chesnelong n'était pas dupe de ce jeu dépourvu de franchise, et blâmait ceux qui s'y laissaient prendre. Il écrivait alors à un membre de sa famille : « Voilà où nous ont conduits l'habileté profonde de M. Thiers, les prétentions excessives et impolitiques du comte de Chambord, le manque de franchise et les habiletés des d'Orléans, les palinodies de plusieurs des Trente, les divisions de l'Assemblée. M. Thiers est le maître ; l'Assemblée ne résiste plus ; la monarchie est

Chesnelong profita de ce répit pour reprendre, à la Commission du budget, qui l'avait accueilli avec empressement, son rôle de modérateur éclairé.

Une circonstance imprévue lui avait déjà permis de reprendre celui de défenseur du pape.



Depuis 1870, un vaisseau français, l'*Orénoque*, stationnait dans le port de Civita-Vecchia. Il se tenait aux ordres de l'ambassadeur français auprès du Vatican, prêt, si le Souverain Pontife était obligé de quitter Rome, à le transporter où il voudrait. C'était une suprême protestation contre l'usurpation piémontaise. Longtemps le gouvernement de Victor-Emmanuel parut ignorer la présence du navire ; mais les journaux avancés finirent par la dénoncer comme une menace et une offense.

A l'approche du 1er janvier 1873, M. Nigra, ministre d'Italie à Paris, demanda que les officiers de l'*Orénoque*

perdue ; la République triomphe ; le parti conservateur est disloqué, et, contre le radicalisme menaçant, nous n'avons pas d'autre digue que le principat bourgeois d'un vieillard de soixante-seize ans.

» Mais, parce que la monarchie est impossible, elle n'en reste pas moins nécessaire; parce que la République prévaut, elle n'en reste pas moins fondamentalement impossible et fondamentalement funeste.

» La monarchie est impossible par la faute des hommes qui, au lieu de se grouper dans l'affirmation de leurs convictions, se divisent par faiblesse, et laissent passer le principe contraire, et, comme elle est nécessaire pour refaire la France, ils ne sacrifient pas leurs idées au salut du pays, mais ils enlèvent au pays, par le sacrifice de leur principe, le seul moyen de salut qui lui reste. Voilà ma pensée, et je dois énoncer une conclusion conformément à cette pensée.

» La République, j'entends une République honnête, chrétienne, sauvegardant les intérêts essentiels du pays, est fondamentalement impossible. Ce que nous avons, c'est la dictature de M. Thiers, contenue par une Assemblée au fond monarchique. Cela même nous ruine, nous écrase et nous dissout. Que sera-ce si M. Thiers meurt, et si on a une Assemblée d'un autre esprit ? Alors éclateront les divisions des

allassent faire visite à Victor-Emmanuel, sous prétexte que le vaisseau stationnait dans les eaux italiennes, et que c'était un acte de courtoisie en usage dans toutes les marines du monde.

A cette nouvelle, vive protestation de Pie IX, soutenue, vis-à-vis du gouvernement italien, par notre ambassadeur auprès du Vatican, M. de Bourgoing. Malheureusement, la France n'était pas encore en état de faire respecter sa parole. Craignant un conflit avec l'Italie, derrière laquelle pourrait se trouver l'Allemagne, Thiers donna ordre aux officiers de l'*Orénoque* de se rendre au Quirinal, après avoir fait visite au Vatican. Désavoué, en apparence du moins, M. de Bourgoing donna sa démission, et quitta Rome, hautement félicité par Pie IX.

Etait-ce la rupture entre la France et le Saint-Siège ? Thiers le craignit un instant, et, comme compensation à l'acte qui venait de contrister le pape, il choisit, pour

républicains ; le radicalisme passera à travers ; la France sera perdue, si un coup de baguette de la Providence ne la sauve pas. Impossible et funeste, voilà les deux vices essentiels de la République. Je ne veux pas mettre ma responsabilité dans ces hasards.

» Ce qui serait loyal, franc, honnête, c'est que la question se posât, toute tromperie écartée, entre la monarchie et la République. Après avoir voté pour la première, si elle ne triomphait pas, on s'inclinerait devant la seconde sans la voter, mais en respectant l'arrêt de la souveraineté légale. La position serait nette pour tous. Les responsabilités seraient tranchées. Ce qui m'est odieux, c'est cette façon de dire aux uns : « Pourquoi hésiter ? L'avenir est réservé ; les principes sont » saufs, mais il faut pourvoir au présent par quelques institutions ; » vous êtes trop bons citoyens pour laisser le pays suspendu dans le » vide ; » et puis de dire aux autres : « Que vous importent les appa» rences ? Vous avez le fait le fond des choses ; vivez, durez : la » République se fait par la main même de ceux qui ne l'aiment pas. » Vous avez le mot et la chose : prenez-les, sans vous arrêter à la qua» lification. » — Eh bien ! pour mon compte, je voudrais la monarchie, je subirais la République. Je ne veux pas m'associer à une tromperie qui engage ma responsabilité en la déguisant, et qui aggrave la complicité par la duperie. » — Lettre inédite.

succéder à M. de Bourgoing, un catholique très dévoué aux intérêts de l'Église, M. de Corcelles. Pie IX, sensible, malgré tout, à cette attention, promit d'accueillir avec bienveillance le nouvel ambassadeur.

L'incident paraissait clos ; mais la réparation offerte par M. Thiers suffirait-elle à calmer l'émotion des catholiques de France ? Les députés de droite, et spécialement Chesnelong, ne le pensaient pas.

Dès la séance qui suivit le 1er janvier, une demande d'interpellation fut déposée par un groupe en tête duquel se trouvait M. de Belcastel. Cette demande n'était pas sans inquiéter ceux mêmes qui s'y associaient. Si, en effet, à la suite de l'interpellation, la majorité de l'Assemblée obligeait, par un vote, le gouvernement à revenir sur sa décision, des complications internationales n'étaient-elles pas à redouter ? Sous l'empire de cette crainte, les principaux députés catholiques se réunirent chez Mgr Dupanloup, et il fut décidé qu'une délégation de leur groupe irait trouver M. Thiers, afin de s'entendre avec lui sur le caractère à donner à l'interpellation, sur la réponse qui y serait faite et sur le vote qui devait clore les débats. MM. de Belcastel, Baragnon, de Mérode et Chesnelong furent désignés pour cette mission.

Elle présentait à ce dernier une difficulté spéciale, à raison de ses récents démêlés avec le président ; mais il avait soutenu vis-à-vis de ses amis la nécessité d'une interpellation, il ne se déroba point au devoir de suivre cette affaire, dût-il en souffrir dans sa légitime fierté.

Thiers reçut les délégués avec une parfaite courtoisie. Rappelant son attitude passée au sujet du pouvoir temporel, il protesta de son bon vouloir présent, regrettant seulement que le malheur des événements lui imposât une réserve qui lui coûtait.

Il voulut même donner plus de poids à son affirmation en contant à ses visiteurs certains détails de sa politique vis-à-vis du pape, et, avec cet abandon calculé qui donnait tant de charme à ses entretiens, il ajouta : « Je suis si profondément et si respectueusement dévoué au pape, que, ne pouvant rien pour le rétablissement de son pouvoir temporel, j'ai tenu du moins à lui donner un témoignage absolu de déférence pour son pouvoir spirituel. Je lui abandonne, en quelque sorte, le choix des évêques : je nomme les candidats que le nonce préfère ou me désigne. Ils sont quelquefois plus ultramontains que je ne voudrais, mais je n'y regarde pas. Cela me coûte beaucoup, car je suis très gallican, et, si le pape n'était pas si malheureux, je ne serais pas, à coup sûr, si accommodant. En ayant les égards voulus pour ses préférences, je m'arrangerais de manière à faire prévaloir le plus souvent les miennes. Mais, dans la situation où se trouve le pape, je considère qu'il est de mon devoir de pousser le respect de ses désirs jusqu'à l'abnégation des miens. Et M. Jules Simon est entré dans mes sentiments ; il y met tant de bonne grâce, que le nonce m'a souvent dit qu'il n'aurait pas pu souhaiter un ministre des Cultes plus agréable (1). »

Ces déclarations, assurément exactes, avaient-elles pour but de faire accepter la restriction avec laquelle le président entendait accueillir le vœu des délégués ? Ceux-ci purent le penser lorsque, ayant accepté en principe l'interpellation, et ayant promis, de la part du gouvernement, une réponse très respectueuse du sentiment catholique, il déclara ne vouloir admettre, comme conclusion, qu'un ordre du jour pur et simple.

Au sortir de cette conférence, les délégués décidèrent que, pour éviter au gouvernement tout embarras, on

(1) Ch. Chesnelong, *Mémoires inédits*, t. II, p. 321.

transformerait l'interpellation en *question,* ce qui permettrait d'échapper à la nécessité du vote.

Chesnelong avait été impressionné par la spirituelle bonne grâce du président. S'il n'oubliait pas ses griefs contre le politique, il consentait avec le galant homme une trêve que, au surplus, celui-ci semblait désirer.



Le 15 janvier, la « question » fut posée à la tribune par M. de Belcastel. Il le fit avec sagesse et mesure, selon les conventions, sans toutefois cacher l'ardeur de son dévouement au Souverain Pontife. Le garde des sceaux, M. Dufaure, répondit, au nom du gouvernement, sans se départir de la prudence diplomatique, mais avec un accent de loyauté qui fit impression sur la Chambre. Il se déclara profondément respectueux de la personne du pape, et affirma la nécessité de sa pleine indépendance spirituelle.

C'était la seconde fois que l'éternelle question romaine était portée devant l'Assemblée Nationale, depuis l'élection de Chesnelong. Il n'oubliait pas qu'un des principaux objets de sa mission de député avait toujours été la défense du Saint-Père.

N'ayant pu exercer une action efficace lors de la récente affaire des pétitions, il voulut provoquer, de la part de la Chambre, un mouvement qui accentuât encore les promesses du gouvernement, et le fixât, en quelque sorte, dans son bon vouloir.

Le règlement de l'Assemblée voulait que le député qui avait posé une « question » eût seul le droit de répondre au ministre entendu. Le président Grévy voulut bien fermer les yeux un instant sur cette règle, et permettre à Chesnelong d'exprimer ses vœux personnels.

Celui-ci ajouta quelques précisions au discours de M. de Belcastel : « Je demande seulement, dit-il, que le gouvernement veuille bien défendre, à Rome, par tous les moyens possibles, la sécurité et l'indépendance de Sa Sainteté. Il y a là pour la France un devoir d'honneur qui ne menace personne. Je demande encore que cette politique, que M. le garde des sceaux est venu affirmer à cette tribune, soit à Rome la règle, non seulement de notre ambassadeur auprès du Saint-Siège, mais aussi de notre ministre plénipotentiaire auprès du roi d'Italie. » — Et, insistant sur la solidarité historique de l'Église et de la France, il ajouta : « Je ne connais pas au monde un seul intérêt catholique qui ne soit un intérêt français (1). »

L'assentiment unanime, même des membres du gouvernement, donna aux catholiques quelque sécurité. Chesnelong aimait à développer ce thème ; il y reviendra jusqu'à la fin de sa vie, dans les congrès catholiques où nous le suivrons bientôt.

Il eut, à cette époque, la joyeuse surprise de le voir adopté et exposé par M. Thiers en personne, dans des circonstances qui méritent d'être mentionnées. Nous laissons la parole à Chesnelong lui-même.

« Un jour, écrit-il dans ses Mémoires, M. Thiers était entouré, à Versailles, dans un des salons de la présidence, de plusieurs députés de gauche qu'il avait réunis à dîner. Il s'abandonnait, selon sa coutume, après le repas, à une

(1) Il écrivait, le lendemain, à Mme Chesnelong : « Le succès fut au-dessus de la valeur de ces quelques paroles, et dépassa mon attente... L'évêque d'Orléans fut particulièrement bienveillant. « J'admire » tout de vous, me dit-il. Vous avez la fermeté, la mesure, le tact, » le sens religieux et politique, l'intelligence des situations, l'éclat et » l'élévation morale de la parole. Si j'étais chef d'État, je vous ferais » immédiatement ministre de l'Intérieur. Votre succès d'aujourd'hui » est le couronnement ; mais, depuis huit jours, vous nous avez » donné en tout votre mesure. » — Lettre inédite.

de ces causeries familières et élevées dont il avait le secret. On se demandait quand et comment la France pourrait recouvrer son action au dehors. « Pauvre France ! dit M. Thiers, elle ne saurait avoir encore aucune politique extérieure ; elle doit refaire sa force dans le silence et dans le recueillement. Mais quand elle comptera de nouveau dans le monde, sa politique extérieure devra être, ne vous y trompez pas, une politique catholique. C'est comme nation catholique, s'appuyant sur les intérêts catholiques, y puisant sa force et les couvrant de sa protection, qu'elle pourra rayonner au dehors. » Et, comme ses interlocuteurs se récriaient : « Ce n'est pas, leur dit-il, une question de foi, c'est une question de patriotisme. Je suppose que l'un de vous fût appelé à diriger les affaires extérieures de la France lorsque notre pays sera en état de reprendre son influence, quelles que fussent ses défiances contre le catholicisme, je le mettrais au défi de ne pas s'incliner devant cette vérité de fait que, pour l'action extérieure de notre pays, la force catholique est la première de nos forces nationales. Cela vous étonne, je le vois bien ; mais cela est. »

» Les sourires d'incrédulité et même les dénégations continuaient. S'animant alors et allant jusqu'au bout de sa pensée, M. Thiers ajouta : « Ah ! vous n'admettez pas cela. Eh bien ! au risque de vous surprendre encore davantage, laissez-moi vous dire qu'au point de vue même de notre politique extérieure, je crois voir très clairement qu'au train dont vont les choses, il peut arriver un moment où il n'y ait plus guère dans notre pays que deux forces debout : la force catholique et la force de la révolution radicale. Ce sera dans un siècle, peut-être dans un demi-siècle, car aujourd'hui tout se précipite. Mais cette heure viendra, et ceux qui seront là devront faire leur choix. Heureusement, je

n'y serai pas. Je dis heureusement, car, si j'y étais... je serais bien embarrassé (1) ! »

Cette boutade de la fin provoqua un rire général ; mais Thiers avait jeté là, comme en se jouant, une de ces vérités qui dénotaient la pénétration de ses vues. Qui pourrait nier que, même avant le demi-siècle révolu, les faits ne lui aient donné raison ?

Informé de la conversation, Chesnelong sut gré au président de ses courageuses paroles. Peu de temps après, un des hasards de la vie parlementaire l'amenait dans le cabinet de M. Thiers. Celui-ci fut gracieux et même empressé : « Vous me connaissez assez, écrivait Chesnelong à Larrabure, pour savoir que j'ai été irréprochablement déférent et poli. M. Thiers m'a invité à dîner pour le mercredi 15. Vous voyez qu'il y met de la courtoisie (2). »

Hélas ! la courtoisie ne pouvait masquer longtemps le dissentiment profond qui séparait ces deux hommes sur le régime politique utile au pays. Tout en échangeant des politesses, ils continueront de suivre une voie opposée, jusqu'à ce qu'un événement de plus en plus prévu les sépare définitivement.

(1) *Mémoires inédits*, t. II, p. 323 et suiv.

(2) Lettre inédite, du 21 janvier 1873.

Le lendemain de ce dîner, notre député écrivait à Mme Chesnelong : « Hier soir, chez M. Thiers, je fus très bien accueilli. J'étais placé à » gauche de Mme Thiers, et je donnais le bras à Mlle Dosne.

» Après le dîner, M. Thiers vint à moi et me prit à part : « Eh bien ! » mon cher monsieur Chesnelong, vous avez supérieurement parlé » (à la suite de la question de M. de Belcastel sur l'incident de l'*Oré-* » *noque*) et vous avez obtenu un grand succès. On m'a dit que vous » avez montré beaucoup de sagesse sans rien sacrifier de vos idées, » et en mettant tout votre cœur dans vos paroles. Je n'en ai pas été » surpris ; j'en suis charmé... » Et puis il causa, causa, causa... sans toucher, heureusement, à la politique, mais avec une intention marquée de me témoigner beaucoup d'estime et de réparer ses inconvenances d'il y a un an. » — Lettre inédite.

CHAPITRE X

LA CHUTE DE M. THIERS. — L'ACTION DANS LES COMITÉS CATHOLIQUES

(1873)

Le rôle de Chesnelong dans l'affaire de l'*Orénoque* avait été aussi méritoire que délicat. Prendre la parole après M. de Belcastel, qui avait défendu les droits de Pie IX en un discours courageux et d'une parfaite tenue littéraire, pouvait paraître téméraire. D'autre part, il fallait montrer au gouvernement qu'on lui savait gré de ses promesses, et, sans rien sacrifier des principes, ne s'attacher qu'aux revendications possibles. Chesnelong y avait excellé, et les félicitations de deux cents députés au bas de la tribune avaient affirmé son entière unité de vues avec les catholiques de la Chambre.



Malgré tout, son attitude générale ne plaisait guère à certains représentants de la presse religieuse. Son habitude de la mesure, son exquise politesse à l'égard de ses adversaires, l'honnêteté avec laquelle il rendait justice à quelques-uns de leurs faits et gestes, surtout

l'intimité de ses relations avec Mgr Dupanloup, l'auraient fait suspecter de libéralisme par l'école de l'*Univers*, si son intrépide courage dans la défense du pouvoir temporel n'avait garanti son attachement à la papauté. Quelques jours après la séance consacrée aux affaires romaines, la *Correspondance de Genève* publia un article où Chesnelong et les autres députés artisans du dénouement désiré étaient présentés comme des intrigants qui avaient supprimé l'interpellation et joué M. de Belcastel. Par surprise sans doute, et en l'absence de Louis Veuillot, qu'une crise d'ophtalmie tenait éloigné du journal, l'*Univers* reproduisit l'article. Chesnelong ne le connut que quelques jours plus tard. Il alla droit à Belcastel.

« Vous recevez, dit-il, la *Correspondance de Genève*. Y avez-vous remarqué un certain article reproduit par l'*Univers* ?

— Oui, dit son collègue.

— Depuis combien de jours le connaissez-vous ?

— Depuis dix jours.

— Vous êtes depuis neuf jours en retard pour y répondre. Je vous avertis que je vais réunir tous mes coaccusés pour leur demander de protester avec moi, et que, s'ils ne s'y prêtent pas, je proteste seul... Il y a des outrages qu'on n'accepte pas. »

Il protesta, en effet, en son nom personnel, par une lettre très ferme, qu'il obligea la *Correspondance de Genève* à insérer. Mais M. de Belcastel était trop gentilhomme pour se laisser soupçonner de complicité dans cette maladroite agression. Il adressa, de son côté, au journal qui s'était attaché à faire valoir exclusivement son rôle une longue lettre où, après avoir rétabli les faits, il apostrophait en ces termes l'auteur de l'article : « C'est dans ces conditions que vous me montrez seul !

Et vous rayez entièrement de l'histoire, dont il est une page, le discours-conclusion de M. Chesnelong, que l'Assemblée a consacré ! Vous pouvez juger, monsieur le rédacteur, de la vérité de vos informations. L'Assemblée Nationale, espoir de la France, qui n'a point abjuré sa foi, est, grâce à Dieu, plus chrétienne que vous ne la faites, et mon seul honneur est d'avoir pu exprimer une part des sentiments qui remplissent son âme (1). »

L'incident avait été, malgré tout, fort pénible à Chesnelong. Il n'était pas accoutumé à ces coups d'épingle venant des siens, et sa droiture s'en irritait : « Que les radicaux nous vilipendent, s'écriait-il, c'est notre lot, c'est même notre honneur ; mais que les catholiques nous calomnient ainsi, c'est une indignité (2). »



La Providence lui ménageait une compensation. Son plus jeune fils, Émile, allait terminer ses études. Depuis longtemps sa solide piété réjouissait le député catholique et faisait la consolation de Mme Chesnelong. Afin de fortifier ses instincts religieux et de ménager sa délicate santé, on avait renoncé, pour lui, à l'éducation de Sorèze, qui préparait surtout aux carrières libérales, et il achevait ses humanités à Orthez même, dans l'institution de Moncade. Le P. Barbé, supérieur de la maison, était, on le sait, un des conseillers spirituels de notre député ; il avait pris son fils en grande affection.

Chesnelong venait de lire l'article de l'*Univers* où il était si durement traité, lorsqu'il reçut d'Émile une lettre lui annonçant son dessein de devenir prêtre. Depuis longtemps, il soupçonnait les aspirations de

(1) Lettre de M. de Belcastel à la *Correspondance de Genève*, 31 janvier 1873.

(2) Lettre du 8 février 1873.

l'adolescent ; il n'avait pas la certitude de l'appel de Dieu. L'annonce de cet appel lui fut une allégresse infinie. Ce n'est pas qu'il ignorât les épines de l'âpre montée qu'allait gravir son fils ; mais, pour l'intrépide avocat de l'Église opprimée, quel honneur de lui donner un soldat d'avant-garde ! pour l'humble et ferme croyant, quelle joie de voir son Émile faire descendre Dieu sur l'autel !

La lettre qu'il écrivit alors, dans l'effusion de sa reconnaissance, vaut d'être citée en entier.

« Versailles, mars 1873.

» Mon bien cher enfant,

» Ta bonne et longue lettre m'a bien vivement ému ; je n'ai pu la lire sans me sentir remué jusqu'au fond de l'âme et sans remercier le bon Dieu. J'ai vu naître, grandir, s'épanouir ta vocation. Tu sais que je m'étais imposé le devoir de la laisser suivre son cours naturel, sans l'encourager prématurément, sans y mettre le moindre obstacle. C'était l'œuvre de Dieu qui se faisait dans ta petite âme ; je respectais cette œuvre, je n'y voulais mêler ni un désir ni une espérance. En ce moment, il me semble que l'œuvre est accomplie. Ce ne sont plus de vagues aspirations, des velléités indécises, des attraits sans profondeur. Ta résolution semble arrêtée de devenir un prêtre du Seigneur, et il semble aussi que le bon Dieu ait accepté ce vœu de ton cœur, et que ses desseins sur toi veuillent y correspondre. Je puis donc, cher excellent enfant, sortir de ma réserve, et te dire que tu réalises une de mes meilleures ambitions, et je puis ajouter la plus chère. Tu seras la dîme prélevée par le bon Dieu sur notre famille, la part spéciale et privilégiée qu'il se réserve pour son service. C'est une bénédiction qui entre dans notre foyer ; j'en suis heureux pour toi, pour

ta mère qui te chérit, pour tes frères et pour tes sœurs, pour moi-même, pour nous tous, et je demande à Dieu de prolonger assez mes jours pour que je puisse assister à la réalisation de cette belle et grande perspective.

» Oui, mon cher petit enfant, je crois que ta vocation a de fortes racines, je crois que Dieu a pris ton âme et qu'il ne la lâchera pas... J'ai vu qu'il prenait possession de toi et répondait à tes aspirations intimes. Abandonne-toi avec confiance à ce courant divin et fais tous tes efforts pour y correspondre de plus en plus, et te préparer ainsi aux honneurs, aux joies, aux grandeurs, aux difficultés, à la gloire et à l'épreuve du grand sacerdoce chrétien.

» Car il y a tout cela, mon enfant bien-aimé, dans la vocation que tu veux embrasser. C'est sublime et c'est périlleux. Il n'y a rien au monde qui soit, je ne dirai pas au-dessus d'un prêtre selon le cœur de Dieu, mais qui même lui soit comparable. Ce glorieux privilège de bénir au nom de Dieu, de purifier les consciences par l'autorité de Dieu, de faire descendre Jésus-Christ sur l'autel, de distribuer aux chrétiens la manne céleste, de dévouer sa vie au service de Notre-Seigneur et des âmes que son sang a rachetées, d'ouvrir aux mourants les portes de l'éternelle patrie, de confesser la vérité, d'être le ministre du bien, le canal de la miséricorde divine, tout cela est aussi supérieur à toutes les autres destinées humaines, que Dieu, si je puis le dire, est au-dessus des hommes et que le ciel est au-dessus de la terre. Donc, tu dois, mon cher petit enfant, être plein de reconnaissance pour le bon Dieu, qui t'appelle à une telle vie et qui semble te destiner à une telle mission.

» Mais, en même temps, tu dois considérer avec un saint tremblement les terribles difficultés de la tâche, non point pour te décourager dans tes espérances, mais pour te faire une âme vraiment sacerdotale et tout à fait à la

hauteur de ces immenses devoirs. Une pureté d'ange, une foi d'apôtre, un courage de martyr, une abnégation de saint, un dévouement qu'aucun péril ne déconcerte, qu'aucun sacrifice ne rebute, un amour de la vérité et du bien qui défie l'épreuve, et brave au besoin la mort, une charité qui embrasse toutes les misères physiques et morales de la pauvre humanité pour les purifier, les adoucir ou les consoler, le détachement de soi poussé jusqu'à l'immolation de l'esprit propre, l'humilité qui ne se glorifie qu'en Dieu et pour Dieu, le désintéressement qui fait de la vie un holocauste de pur amour, voilà ce que doit être le prêtre ; et, quand il n'est pas cela, il est au-dessous de sa tâche ; et quand il tombe de ces hauteurs par excès d'orgueil ou par défaut de vertu, il traîne misérablement une existence foudroyée, et rend tristement témoignage à la divinité de sa mission méconnue par la profondeur de son abaissement. Mais, mon cher enfant, pour devenir cela, le prêtre n'est pas seul ; Dieu est avec lui ; il y a la grâce d'état, c'est-à-dire ce supplément de force divine nécessaire à tout et à tous, toujours proportionné à la grandeur de la tâche, et d'autant plus abondamment accordé au prêtre, que ses devoirs sont plus élevés, et que sa mission est surhumaine.

» Eh bien, dès aujourd'hui, mon bon petit Émile, rends-toi digne de cette grâce par un immense effort de bonne volonté. Dis-toi que Dieu est bon et qu'Il est tout-puissant ; abandonne-toi à sa bonté et mets-toi, avec un grand abandon de cœur, sous la protection de la toute-puissance. Il a jeté la semence ; Il fera germer sa moisson. Sois un jeune homme plein de foi, de piété, aimant Dieu par-dessus tout, le priant avec ferveur et avec confiance, s'identifiant à Jésus-Christ par toutes les aspirations de son âme, aimant la sainte Vierge comme un enfant aime sa mère, ne se plaisant qu'au

devoir accompli, goûtant avec ferveur les douces joies de la vertu et des pures tendresses, se faisant, non pas seulement une religion extérieure, mais aussi une religion intérieure, je veux dire une âme fortement croyante, un cœur détaché où s'allume la flamme du dévouement à Dieu et aux hommes, une vie où ce devoir tienne sous sa noble servitude instincts, sentiments, actes, tout enfin, et où l'action soit elle-même une prière continuée. Sois cela, mon cher enfant, et, pour cela, continue simplement, en redoublant d'attention, de vigilance et d'efforts, le travail que depuis deux ans tu as accompli sur toi-même. Dieu alors fera le reste, et ma vieillesse consolée pourra, dans sept ans, bénir les mains qui auront, pour la première fois, consacré le corps de Notre-Seigneur.

» En attendant cette pleine satisfaction, je t'envoie tous mes encouragements et toutes mes tendresses, et je te presse sur mon cœur, avec une double effusion de reconnaissance envers Dieu et d'affection sans mesure pour toi, qui me fais déjà un si grand bonheur, et qui m'en prépares un plus grand encore. » (1)

Cette joie familiale si intense et de qualité si haute était la récompense du défenseur de la papauté. Il était loin, on le sait, de recueillir le même bénéfice de ses travaux au service du pays.



L'espèce de trêve conclue entre M. Thiers et la Commission des Trente entravait singulièrement les préparatifs de restauration monarchique.

Malgré les manifestes impolitiques des derniers mois, les princes d'Orléans étaient disposés à faire

(1) Lettre inédite, dont je dois la bienveillante communication à Mgr l'Archevêque de Sens.

auprès du comte de Chambord la démarche qui eût assuré la fusion des deux branches. Celui-ci attendait à Frohsdorf le comte de Paris ; mais les principaux membres du centre droit paraissaient vouloir temporiser. On découvrit même que le duc d'Audiffret-Pasquier et le duc de Broglie avaient arrêté le comte de Paris dans ses projets de départ. Comment expliquer cette timidité ou cette volte-face des conservateurs ? Chesnelong l'ignorait alors, et il jugeait sévèrement ses alliés de la veille (1).

Ceux-ci avaient des excuses qu'il ne pouvait alors soupçonner. Outre qu'une lettre récente du comte de Chambord à Mgr Dupanloup dénotait, de sa part, une inflexibilité qui pourrait rendre la fusion inutile, la politique extérieure semblait imposer, pour le moment du moins, une alliance avec M. Thiers. On ne voyait, à Berlin, de sécurité que dans son maintien au pouvoir, et l'on se refusait aux derniers arrangements pour la

(1) Il écrivait à son fils Joseph : « Le 20 février, le duc de Broglie annonçait qu'il donnait au comte de Paris le conseil de faire sa visite à Froshdorf. Huit jours s'écoulent, le travail pour la fusion se poursuit ardemment. On croyait chaque jour que le comte de Paris partirait le lendemain. Tout à coup, le général Changarnier annonce qu'il est désespéré, et que le projet de visite est ajourné. Grande émotion. On se presse, pendant la séance, autour du duc d'Audiffret, qui joue l'étonnement, et dit que rien n'est changé dans les dispositions du prince, que tous ces bruits ne sont que des racontars. Les bruits étaient fondés, et, la veille même de ce jour, le duc de Broglie (j'en suis sûr) avait déconseillé par lettre la visite, et le duc d'Audiffret avait fait, de sa personne, une démarche dans le même sens. — Réunion à Paris des députés des deux groupes (droite et centre droit). Les ducs de Broglie et d'Audiffret se disent partisans de la visite en principe, mais la jugent inopportune quant à présent. Ils sont seuls de leur avis ; mais la résolution était prise, et décidément la visite fut ajournée. En même temps, les ducs se rapprochaient de M. Thiers. A une nouvelle séance des Trente, après lecture du rapport, le duc d'Audiffret proposa un nouvel article 4, rédigé d'accord avec le gouvernement. La droite s'y opposa vainement ; une majorité formée des membres du centre droit et du centre gauche, à l'exclusion de la droite, ratifia la transaction. Le tour était joué. » — Lettre inédite.

libération du territoire sans cette garantie. Bismarck allait jusqu'à dire à M. de Gontaut-Biron, dont il connaissait les sentiments royalistes : « Il faut que vous gardiez Adolphe Ier. »

C'est cette sorte de pression qui hâta le vote de l'essai de constitution rédigé par le duc de Broglie (13 mars 1873). Cet acte consolidait le pouvoir de Thiers, tout en le limitant, et, par le fait même, supposait la République acceptée. Quatre légitimistes seulement le votèrent : MM. de Cumont, de Meaux, de la Borderie et de Maillé. Deux jours plus tard, le dernier traité de Berlin était signé. Les quatre départements encore occupés (1) allaient être évacués deux ans avant la date fixée par les premiers traités.

Lorsque, le 17 mars, M. de Rémusat vint annoncer officiellement à la Chambre que « c'était fait, » des applaudissements frénétiques accueillirent sa déclaration, et un membre du centre gauche, M. Albert Christophle, proposa un ordre du jour ainsi conçu : « L'Assemblée Nationale déclare que M. Thiers, président de la République, a bien mérité de la patrie. »

Chesnelong n'était pas suspect de tendresse envers l'homme dont les manœuvres avaient jusqu'alors tenu la monarchie en échec. Il a toutefois écrit, dans ses *Mémoires* : « M. Thiers avait droit, pour la libération du territoire, à la reconnaissance publique, et peut-être eût-il été désirable que l'Assemblée ne semblât pas lui en marchander l'expression. »

La majorité royaliste fut d'un autre avis. On jugea, après « une discussion assez mesquine, et qui aurait dû être évitée (2) » qu'il y avait lieu d'associer l'Assemblée elle-même à l'hommage que recevait son président, et

(1) Meurthe-et-Moselle, Meuse, Vosges et Ardennes.

(2) Ch. Chesnelong, *Mémoires inédits*, t. II, p. 334.

l'on se mit d'accord sur la formule suivante : « Accueillant avec une patriotique satisfaction la communication qui vient de lui être faite, et heureuse d'avoir ainsi accompli une grande partie de sa tâche, grâce aux concours généreux du pays, l'Assemblée Nationale adresse ses remerciements et ceux du pays à M. Thiers et à son gouvernement, et déclare que M. Thiers a bien mérité de la patrie. »

Le président fit bonne contenance ; mais, assez fier pour ne pas avoir l'air d'être froissé, il le fut cependant à fond, ce qui l'inclina encore davantage vers la gauche.

Les royalistes s'en aperçurent aisément, et résolurent de se tenir de plus en plus sur la défensive.

Un incident parlementaire leur apporta un appoint imprévu. Un député de Lyon, M. Le Royer, ayant employé, à la tribune, une expression choquante à l'égard des membres de la droite, le marquis de Grammont lança, de son siège, cette apostrophe : « C'est une impertinence ! » Sur quoi M. Le Royer, avec un grand sang-froid, s'arrêta et dit : « J'attends que le mot soit retiré ou relevé, comme il doit l'être, par M. le président. »

Le président Grévy somnolait. Rendu à lui-même, il essaya d'abord de calmer un orage qui paraissait sans cause, puis prononça un rappel à l'ordre contre M. de Grammont. La droite protesta avec fureur, de sorte que la personne même du président se trouva mise en échec. Il le comprit, se leva, et adressa à l'Assemblée quelques paroles qui faisaient présager sa démission. Le lendemain, cette démission était un fait accompli.

Chesnelong n'avait aucune antipathie contre le président Grévy : « Sans cacher sa prédilection pour la gauche, dit-il, il était respectueux des droits de la droite et bienveillant pour ses orateurs. (1) » Il ajoute,

(1) Le général Ducrot regardait la retraite de Grévy comme une habile manœuvre préparée depuis longtemps, et exécutée avec

d'ailleurs : « Mais puisqu'il nous fournissait l'occasion d'une séparation, nous fûmes d'avis, à droite, de ne pas la laisser échapper. J'étais, pour mon compte, dans ce sentiment, et je fus parmi ceux qui, dès la première heure, pensèrent à M. Buffet pour remplacer M. Grévy, et prononcèrent son nom. Nous le jugions d'avance très propre à cette fonction, et nous ne nous trompions pas. Il a été, en effet, un président tellement parfait et tellement complet, que nul, avant lui, n'avait rempli avec une distinction aussi admirablement accomplie cette charge éminente, et que nul, après lui, n'a pu y réussir aussi bien (1). »

Ce double événement était pour M. Thiers un échec manifeste. D'autres circonstances allaient envenimer encore ses relations avec la droite de l'Assemblée.

L'extrême gauche avait été longtemps réservée, et, à son exemple, la populace radicale des grandes villes, matée par la défaite de la Commune, avait, depuis lors, évité tout éclat, sans toutefois cesser d'obéir au mot d'ordre des sociétés secrètes. Peu à peu les avances de Thiers à la fraction républicaine de la Chambre donnèrent courage aux groupes radicaux, si bien que, dans l'intervalle du 7 avril au 19 mai 1873, pendant la prorogation de l'Assemblée, les jacobins de Paris envoyèrent siéger à la Chambre un des leurs, M. Barodet, qui avait pour concurrent M. de Rémusat, ministre des Affaires étrangères et ami personnel de Thiers.

à-propos. « Cette démission, a-t-il écrit, est une rupture éclatante avec le parti monarchique ; elle pose M. Grévy en chef de parti, et lui fait entrevoir la possibilité de remplacer un jour M. Thiers. C'est, d'ailleurs, ce qu'il a toujours désiré, et, pendant longtemps, il espérait y arriver par l'Assemblée. De là, ses ménagements pour tous les partis. » — Cf. Vicomte de Chalvet-Nastrac, *Les projets de restauration monarchique et le général Ducrot*, p. 172. — Paris, Alphonse Picard.

(1) *Mémoires inédits*, t. II, p. 342.

Peu après, leurs associés de Lyon les imitèrent, en élisant un homme qui avait pris parti pour la Commune contre Versailles, M. Ranc.

Ces deux élections donnaient raison aux conservateurs qui, avec Chesnelong, dénonçaient, dans la politique de Thiers, un encouragement au radicalisme. Les défiances contre le président s'en accrurent. Il le sentit, et, persuadé qu'il n'avait plus rien à espérer de la droite, décida de s'appuyer uniquement sur la fraction opposée.

C'était une déclaration de guerre. Avec la plupart de ses collègues, Chesnelong résolut de faire face à l'ennemi. Mais la bataille ne devait se livrer qu'au retour des vacances parlementaires. Suivons-le, en attendant, dans le va-et-vient de ses démarches quotidiennes, à Versailles et à Orthez.



Depuis quelques mois, Mme Chesnelong a regagné le Béarn, et son mari est resté seul, réduit de nouveau à la vie d'hôtel, dans cette capitale provisoire, où il est difficile de se procurer, même à prix d'or, un repas et un logis passables. Mais il trouve dans sa piété d'inappréciables compensations. « Je me réfugie en Dieu, écrit-il aux siens, et dans la pensée de ma famille. Je viens de porter mes tristesses au pied de l'autel et de recevoir Notre-Seigneur. Je vous ai tous réunis dans mon cœur autour de Jésus, le priant pour vous tous et pour moi-même (1). »

D'autre part, le cercle de ses amis s'élargit toujours. Il prend part, presque chaque soir, à un dîner de députés catholiques ; mais c'est à Paris, chez son vieux compagnon, le cher Auguste de Ribes, qu'il trouve la distraction la plus appréciée.

(1) Lettre inédite, du 2 mars 1873.

D'autres attraits le poussent vers la grande ville. Il est toujours curieux d'éloquence religieuse. Le P. Monsabré atteint alors l'apogée de son succès, et trouve moyen d'intéresser un auditoire très mêlé par le simple exposé, en langue noble et claire, de la doctrine de saint Thomas. Chesnelong le goûte extrêmement et le suit avec assiduité.

Parfois Keller le retient quelques heures dans son appartement parisien. Un soir, il y rencontre l'évêque de Poitiers, Mgr Pie. « C'est, dit-il, un homme très intelligent, très respectable et très bon, avec un peu de vulgarité, non dans la parole, mais dans la tenue et les manières (1). »

De temps à autre, son goût pour les classiques l'entraîne jusqu'au Théâtre français, où il se délecte à voir jouer Racine.

A Versailles, ses relations s'étendent ; la politique ne les absorbe plus. Il a fait connaissance d'un homme de grand cœur et de haute intelligence, tout dévoué aux œuvres catholiques, M. de Férussac. Celui-ci l'invite, un soir, avec Louis Veuillot. Malgré l'incident de la *Correspondance de Genève*, Chesnelong aborde l'éminent journaliste sans la moindre défiance, et se déclare enchanté de cette première rencontre. « Louis Veuillot, dit-il, est bien l'homme de France ayant le plus d'esprit. Il est très gai, très aimable, très bon, très intéressant, très paradoxal. Si cette nature d'esprit n'avait pas été domptée par la foi, ce serait Proudhon. Mais c'est un croyant absolu, bienveillant dans la vie privée, très large de cœur, avec des saillies de conversation toutefois qui révèlent les défauts de la première éducation (2). »

(1) Lettre inédite, sans date.

(2) *Id.*

Mais que valent ces relations distinguées, auprès des caresses de la maison d'Orthez ? Aussi, le surlendemain de la clôture de la session, Chesnelong est-il au milieu des siens. Jamais la vie de famille ne lui parut plus douce, ni l'avenir familial plus souriant. Ses fils, leurs études terminées, ont choisi leur carrière, et la préparent, dans les grandes écoles, avec un redoublement de labeur ; le dernier promet d'ajouter à sa couronne patriarcale l'honneur et l'éclat qui rejaillissent du sacerdoce ; le voyage de Toulouse renouvelle sa joie d'être grand-père ; bref, ces journées béarnaises sont un perpétuel enchantement. Mais elle passent vite, car le Conseil général prend une bonne part des vacances. Au reste, à Versailles, les événements se précipitent. En l'absence de la Chambre, qui si souvent troubla ses desseins, le président agit ; il importe de surveiller ses nouvelles entreprises.

Tout s'acheminait, depuis quelques semaines, vers une rupture définitive entre le gouvernement et l'Assemblée. Outre les élections radicales, qu'on attribuait aux complaisances de Thiers pour le parti républicain, on avait relevé, comme une injure gratuite à l'Assemblée, la récente maladresse d'un ministre. Dans une séance académique, Jules Simon, parlant de la délivrance du territoire, en avait attribué à M. Thiers l'honneur exclusif, et s'était indigné contre ceux qui en reportaient à l'Assemblée le mérite partiel.

De plus en plus conscient de la gêne réciproque, le gouvernement avait pris son parti pendant la prorogation, et avait résolu de demander à l'Assemblée, dès sa rentrée, de mettre un terme au régime provisoire du pacte de Bordeaux, en constituant la République.

Pour accentuer cette attitude, le président avait modifié le ministère dans un sens absolument conforme à ses vues. Avec MM. Dufaure, de Rémusat et Léon Say, qui

gardaient leur portefeuille, MM. Casimir-Périer, Waddington et Bérenger qui entraient aux affaires, le cabinet était pris tout entier dans le centre gauche. L'*Officiel* avait publié ce remaniement la veille même de la rentrée des députés. Alors que la majorité conservatrice entendait ne pas fermer la porte à la monarchie, le ministère était formé pour en finir avec elle. Les membres de la droite relevèrent le gant.

Ils se concertèrent d'abord sur le choix du successeur de Thiers en cas de crise présidentielle, et s'entendirent sur le nom du maréchal de Mac-Mahon. Quelques membres du centre gauche, opposés à l'établissement définitif de la République, se rallièrent à la droite.

Une quarantaine de conservateurs, isolés des fractions principales de l'Assemblée, et réunis sous le nom de groupe Changarnier, hésitaient sur l'attitude à adopter. Chesnelong, qui, sans quitter la droite modérée, avait été admis dans ce groupe, n'hésita pas à y prendre la parole, pour en gagner les membres à la politique de résistance.

Après avoir suivi les diverses évolutions de M. Thiers depuis le pacte de Bordeaux, il ajoutait : « Est-il vrai, oui ou non, que nous marchions vers le triomphe du radicalisme ? Est-il vrai, oui ou non, que les courants du jour entraînent sur cette pente le suffrage universel, inconscient et désorienté ? Que le parti radical s'en réjouisse, c'est son droit. Mais ce que je ne comprends pas, c'est que, devant une politique qui a produit de tels résultats, le gouvernement s'y attache davantage, à proportion qu'il la domine moins, et s'y enfonce au lieu de s'en dégager. Il se trompe de bonne foi et à bonne intention, soit, je n'en veux pas douter ; mais il se trompe, et son erreur est pleine de périls. La politique de concessions au radicalisme a fait son temps. Nous devons exiger qu'elle soit remplacée par une politique

de résistance ferme, nette et sans équivoques. Nous avons reçu le mandat de sauver la société ; nous devons le remplir en usant de tous nos droits.

» La question qui s'agite est grave ; mais le devoir est clair, et me dicte ma conclusion. En mon âme et conscience, je crois que la majorité conservatrice doit se prononcer contre la politique dont le nouveau cabinet est la manifestation aggravée, dût la chute du cabinet être suivie, comme je le prévois, de la démission de M. Thiers. Nous avons pour nous la vérité, le droit, la justice, l'intérêt du pays ; nous aurons aussi son adhésion, pourvu que nous sachions la mériter par notre union et par la fermeté de notre attitude (1). »

On applaudit, et la réunion décida, à l'unanimité, qu'on voterait contre le ministère.



L'Assemblée Nationale avait repris ses séances le 19 mai. Le lendemain, une interpellation signée par 320 députés était déposée à la tribune, et « réclamait les explications du gouvernement sur les dernières modifications ministérielles et sur la nécessité de revenir à une politique résolument conservatrice. »

De son côté, le gouvernement déposait des projets de loi relatifs à l'organisation des pouvoirs publics ; l'heure décisive avait sonné ; le combat allait s'engager.

Le duc de Broglie ouvrit le feu. Il reprit, avec plus d'ampleur, la thèse soutenue par Chesnelong dans le groupe Changarnier. Très haut de pensée, très serré d'argumentation, à la fois pressant et implacable, ce discours était écrit dans une langue admirable d'élévation, d'élégance et de fine ironie. Il mit à une rude épreuve le talent de M. Dufaure, fait de loyauté inflexi-

(1) *Mémoires inédits*, tome II, p. 360.

ble, autant que de vigueur et de précision. Celui-ci affirma que le meilleur remède contre l'invasion du radicalisme était précisément la reconnaissance par tous les citoyens du gouvernement de la République.

L'argument valait pour tout gouvernement régulier. Dans la circonstance, il ne portait pas, et l'Assemblée en jugea visiblement ainsi.

A la suite de ce discours, un des ministres fit savoir que M. Thiers demandait à être entendu. On régla qu'il parlerait devant la Chambre le lendemain, 24 mai.

L'éloquence de Thiers présentait, on le sait, un caractère très particulier. Il avait contre lui la taille, le masque, le geste, la voix, presque tout ce qui compose l'action, si capitale pour l'orateur ; mais il suppléait à l'absence de ces avantages par une supériorité extraordinaire d'intelligence et de raison.

Son discours du 24 mai fut digne de son prestigieux talent. Jamais il n'avait été plus ingénieux, plus ondoyant, plus fertile en ressources.

Mais ses complaisances obstinées pour la gauche et son parti pris de rejeter la monarchie avaient lassé la patience de la Chambre. Ses adversaires étaient en nombre, leur résolution était inflexible. Avec quelque hâte peut-être, le président de l'Assemblée, M. Buffet, fit prononcer la clôture de la discussion, puis un des principaux artisans de l'action royaliste, M. Ernoul, porta à la tribune l'ordre du jour suivant, signé par Chesnelong et la plupart de ses collègues de la droite : « L'Assemblée Nationale, considérant que la forme du gouvernement n'est pas en discussion, que l'Assemblée est saisie de lois constitutionnelles présentées en vertu d'une de ses décisions et qu'elle doit examiner, mais que, dès aujourd'hui, il importe de rassurer le pays, en faisant prévaloir dans le gouvernement une politique

résolument conservatrice, regrette que les récentes modifications ministérielles n'aient pas donné aux conservateurs la satisfaction qu'ils avaient droit d'attendre, et passe à l'ordre du jour. » (1)

En vain M. Dufaure s'efforça de faire voter l'ordre du jour pur et simple ; sa proposition fut rejetée par 362 voix contre 348, et, séance tenante, l'ordre du jour Ernoul fut voté par 360 voix contre 344.

Quelques heures après, Thiers envoyait à l'Assemblée son message de démission. La majorité l'accueillait sans mot dire, et, après de rapides pourparlers, le maréchal de Mac-Mahon était élu, par 390 voix, président de la République (2).

Le lendemain, Chesnelong écrivait à Mlle de Guérines :

(1) *Mémoires inédits*, t. II, p. 360.

(2) Voici un récit inédit de la chute de Thiers, adressé par Chesnelong à son fils Joseph, au lendemain du 24 mai. Il donne la très fidèle physionomie de ces mémorables séances ; de plus, on y voit que notre député avait préparé un discours pour fortifier, au besoin, l'action du duc de Broglie :

« Lundi, dépôt de l'interpellation, signée par quinze députés, dont j'étais. Mardi, acceptation du rendez-vous pour vendredi. Je ne me fis pas inscrire, mais j'étais prêt à entrer en lice ; j'avais fourbi mon arme, et elle était, je t'assure, de bonne trempe. Pour assurer le gain de la bataille, nous fîmes une réunion des députés non enrégimentés, ne faisant partie d'aucune réunion. J'y parlai avec un grand succès et j'électrisai tout mon monde. On me nomma du bureau par acclamation, et on demanda que je prisse part au débat public.

» C'était vendredi. Ce jour-là, discussion du duc de Broglie. Ce fut habile, précis, vigoureux, remarquable, sans éloquence, mais pressant et vigoureux. La gauche resta silencieuse, sans être empoignée ; la majorité fut très ferme, très convenable et très approbatrice. Le discours de Dufaure fut faible, et ne produisit pas d'effet. Nous sentions la partie gagnée ; nous demandâmes la clôture. Thiers fit déposer un message pour être entendu. On voulut qu'il parlât tout de suite ; il demanda le renvoi au lendemain. Nous y consentîmes ; mais nous voulions en finir le samedi, et nous demandâmes que M. Thiers fût entendu à une séance du matin. Là-dessus, premier vote, qui nous remplit de confiance. La gauche et le centre gauche votèrent pour deux heures du soir ; une majorité compacte se leva pour la séance de

« Lisez l'*Officiel*, et songez que c'était hier l'anniversaire de Lépante... Nous avons sauvé la France, nous aussi, rien de moins; nous avons barré le chemin à la Commune, et j'ajoute que nous avons été admirables de calme,

neuf heures. Hier, première séance; discours de Thiers; tu le liras. Il fut arrogant pour l'Assemblée, révolutionnaire pour le dehors, inconvenant pour ses adversaires, infatué de lui-même. Beaucoup de talent, beaucoup de verve, beaucoup d'audace et de malice, pas de vraie grandeur. La gauche applaudit souvent; nous restâmes impassiblement silencieux.

» Ernoul devait répondre; mais le discours de M. Thiers ayant plutôt éloigné qu'attiré les votes, nous crûmes que le mieux était de procéder par actes, non par paroles. Les bureaux des réunions de la majorité rédigèrent un ordre du jour qu'Ernoul fut chargé de déposer à la tribune. J'ai signé cet ordre du jour.

» La séance est reprise à deux heures. On demande la clôture. Ernoul dépose l'ordre du jour; la gauche hurle. Target, du centre gauche, y adhère, en réservant, pour ses amis et pour lui, leur acceptation de la République, et en mettant Thiers à part de son ministère. Ceci nous amène dix voix, qui devaient être l'appoint de la majorité. Denormandie dépose une demande d'ordre du jour pure et simple, en condamnant les allures équivoques de la politique gouvernementale. Dufaure accepte l'ordre du jour pur et simple, en protestant contre les réserves de Denormandie. Cette fausse manœuvre dégage encore certains scrupules, et nous amène cinq ou six voix. Tout venait à souhait. Dieu était avec nous. C'était l'anniversaire du massacre des premiers otages; le sang innocent nous couvrait de sa vertu de purification.

» Enfin le moment solennel arrive. Nous avons quinze voix de majorité pour repousser l'ordre du jour pur et simple, pour donner la priorité à l'amendement Ernoul sur un autre amendement du centre gauche, pour le vote enfin de l'amendement Ernoul.

» C'était le jugement. On proclame les résultats; la majorité a le bon goût de rester impassible, et n'insulte à la défaite par aucun applaudissement.

» Une dépêche arrive du général Ladmirault aux questeurs: « Faites » tout ce que vous voudrez à Versailles; je réponds de l'ordre à » Paris. » Baragnon demande une séance de nuit à huit heures du soir. Dufaure répond avec dignité qu'il l'accepte, mais que, tant qu'un nouveau gouvernement ne sera pas constitué, celui qui existe sera à son poste pour garantir la sécurité publique. Nous l'applaudissons.

» A huit heures, la séance est reprise. Après un intermède ridicule, dont Bertauld fait les frais, le ministre de la Justice annonce que les

de fermeté, de discipline et de tenue... Espérons de meilleurs jours (1). »

*
* *

A l'heure même où ces événements se déroulaient au palais de Versailles, une autre assemblée tenait ses assises à Paris, sous la présidence de Mgr Guibert.

ministres ont donné leur démission et que M. Thiers les a acceptées, puis il remet un message du président, qui résigne ses pouvoirs. Silence impassible de la majorité.

» Buffet, qui a présidé avec une fermeté de caractère et une tenue très remarquables, veut dire quelques mots de convenance sur M. Thiers. Nous assistons à une séance indescriptible. La gauche hurle, tempête, vocifère, empêche Buffet de se faire entendre ; Buffet est digne ; cela dure un quart d'heure ; nous gardons une tenue impassible. Buffet proteste contre les clameurs ; quatre cents membres de la majorité se lèvent et l'acclament ; la gauche se sent terrassée. On nous force à voter sur l'acceptation de la démission de M. Thiers. la majorité de quinze voix est, cette fois, de trente voix ; c'est le coup de grâce porté par de maladroits amis, qui nous forcent à piétiner sur le président renversé.

» Il s'agit d'élire le nouveau président. On cherche des arguties pour motiver un renvoi : on les écarte. Enfin, on vote; la gauche tout entière et une partie du centre gauche s'abstiennent. Il y a, malgré cela, trois cent quatre-vingt-douze votants, et Mac-Mahon obtient trois cent quatre-vingt-dix voix.

» Le bureau se rend chez le maréchal pour lui apporter le vote de la Chambre. Buffet cède le fauteuil à Goulard, qui est applaudi, et qui s'incline avec émotion. Au bout de vingt minutes, Buffet rentre, et annonce l'acceptation de Mac-Mahon. Cette fois, les applaudissements éclatent, les mains se serrent.

» Il est minuit. Nous sommes accueillis en sortant par une trentaine de braillards, qui crient : « Vive Thiers ! A bas les royalistes! » Vive la République ! » et qui, de là, se rendent à l'hôtel de la Présidence pour faire entendre les mêmes clameurs; à deux heures, ils sentent leurs gosiers épuisés, et rentrent chez eux.

» Voilà cette grande journée. Je suis heureux et plein de confiance. L'Assemblée, par cet acte d'énergie, s'est fait une virginité nouvelle. Le pays, dérouté et inconscient, reviendra à elle. Nous pouvons encore sauver la situation. Elle était perdue si nous avions été battus. C'était le radicalisme qui était maître, et la France était anéantie. Remercions Dieu ! »

(1) Cf. M. de Marcey, *op. cit.* t. II, p. 151.

C'était l'Assemblée générale des Comités catholiques de France. Chesnelong, qui y prenait une part active, l'avait quittée juste à temps pour venir seconder l'effort politique de ses amis.

Nous avons dit un mot de la naissance des Comités catholiques. Il est temps de parler avec quelque détail du grand mouvement religieux né au lendemain de la guerre, et dont Chesnelong va devenir un des chefs les plus écoutés.

Epouvanté par les atrocités de la Commune, le P. d'Alzon, fondateur des Augustins de l'Assomption, avait écrit au président général des Conférences de saint Vincent de Paul : « Il ne faut pas se le dissimuler, si nous ne nous emparons pas du peuple par l'élément religieux, si nous ne l'arrachons pas à la démagogie, à la Révolution, avant vingt ans, ce sera à recommencer, et ce sera bien pire.

» Je me demande s'il faut laisser chaque œuvre poursuivre son but, et si un centre général de quelques hommes ne serait pas utile à former. Ne pourrait-on pas grouper, par exemple, les présidents généraux des bonnes œuvres, pour examiner comment il faudrait diriger cette guerre indispensable contre l'incrédulité et la dépravation ? Ce qui vient de se passer à Paris m'épouvante, mais m'instruit en même temps ; ce que Paris nous montre en grand se reproduirait ailleurs, et avec non moins d'atrocité. Je crois qu'il est temps d'y pourvoir. Ne pourriez-vous pas provoquer la pensée d'une réunion de quelques hommes pour causer de ces terribles sujets, et organiser un plan pratique, dont les grandes lignes seraient bien établies, sauf à modifier les détails selon les circonstances ? (1) »

De cette indication, confiée à des chrétiens d'élite tels que Adolphe Baudon, Léon Pagès, le P. Picard et

(1) Cité par l'abbé J. Schall, *Adolphe Baudon*, p. 585.

le docteur Frédault, était sorti le premier *Comité catholique*. Préoccupé tout d'abord d'action électorale, il publia, le 15 juillet 1871, son programme provisoire : « Le but que nous voulons atteindre est bien simple : *Nous unir pour nous défendre*. » Et, rappelant la guerre faite aux institutions catholiques, les promoteurs de l'œuvre se promettaient de grouper leurs adhérents sur le terrain de la défense religieuse et sociale.

Le Comité catholique combinait volontiers son action avec celle de la *Société générale d'Éducation et d'Enseignement*. Née à la fin de l'Empire, vers 1868, celle-ci se proposait de travailler à la propagation et au perfectionnement de l'instruction fondée sur l'éducation religieuse ; elle avait surtout pour objectif la liberté de l'enseignement supérieur. Due à l'initiative d'Adolphe Baudon, de Léon Cornudet et du vicomte Armand de Melun, elle avait compté Chesnelong parmi ses premiers adhérents. Elle était présidée alors par le sénateur Dariste, compatriote et ami de notre député (1).

Sans laisser épuiser par ces deux œuvres son zèle religieux, Chesnelong se mit très largement à leur service.

Au commencement de 1873, le docteur Frédault avait quitté la présidence du Comité catholique de Paris, et avait eu pour successeur M. Bailloud, inspecteur des Ponts-et-Chaussées. Peu de temps après, Adolphe Baudon demandait à Chesnelong de présider le deuxième Congrès général des Comités.

Ce Congrès s'ouvrit le 19 mai. Mgr Guibert présida la première séance, et bénit l'œuvre qui prenait un si rapide accroissement.

(1) Sur les origines de la *Société d'Éducation et d'Enseignement*, voir l'article de M. Fénelon Gibon intitulé : *Les Œuvres catholiques*, dans la *Quinzaine* du 1er mars 1895.

Chesnelong avait soigneusement préparé un discours, dans lequel il s'appliqua à caractériser le but des Comités : « Propager et féconder des œuvres de dévouement catholique ; revendiquer leur liberté si elle est menacée, et puis, à cette propagande de doctrines subversives qui, de Dieu à l'enfant, s'attaquent aux majestés les plus hautes et aux faiblesses les plus sacrées, opposer la défense énergique des affirmations chrétiennes... telle est la tâche que vous avez entreprise. »

Le succès de ce premier discours fut immense ; Chesnelong alluma vraiment chez ses auditeurs la flamme apostolique. L'œuvre des Comités était définitivement assise. Elle grandira rapidement, sous l'impulsion d'hommes tels que MM. Bailloud, Keller, Besson, Baudon, de Belcastel et Carron.

Avant même d'en devenir le président officiel, Chesnelong en sera l'âme. Sur son initiative, elle procurera des catéchistes volontaires aux enfants des écoles laïques, des secours spirituels à nos soldats de terre et de mer, des prières et des tombes à ceux qui meurent loin du pays ; elle favorisera le repos et la sanctification du dimanche, réparera l'offense faite à sainte Geneviève par la profanation de son église, honorera et popularisera le souvenir de Jeanne d'Arc.

Chaque printemps, notre député, devenu apôtre de l'action sociale, présidera l'Assemblée générale, qui sera comme un grand foyer de centralisation et de vie catholiques. De tous les points de la France, les évêques y enverront leurs délégués, et souvent y paraîtront eux-mêmes. Les prédicateurs les plus en renom, les meilleurs orateurs laïques s'y feront entendre. Tout en s'encourageant à la lutte sainte, on échangera surtout des idées pour l'organisation et le développement des œuvres. Afin de suivre chacune d'elles avec une efficace activité,

on les répartira en neuf groupes, placés chacun sous le contrôle d'une commission permanente. (1)

Le discours de mai 1873 inaugure, dans la carrière oratoire de Chesnelong, une nouvelle manière. Au lieu de la parole vive et simple, de la phrase incisive que lui impose la tribune, et dans lesquelles il a fini par exceller, la présidence du Congrès catholique lui permet les magistrales envolées et les chaudes effusions qu'appelle le caractère religieux des sujets. « Ici, dit M. Keller, il nous parlait tantôt de la vie intime de nos œuvres et des projets des ennemis de la religion, tantôt de la liberté de l'Église, de la séparation de l'Église et de l'État, du budget des cultes, du jubilé sacerdotal de Léon XIII, du repos du dimanche, de la liberté d'association, des rapports du capital et du travail. Qu'il était beau, au milieu de la grande famille d'amis suspendus à ses lèvres et buvant avec délices sa parole, entouré de ses collègues du Parlement toujours désireux de l'entendre, des prêtres, des religieux venant s'animer à son exemple, des catholiques notables de Belgique, de Suisse, d'Italie, d'Angleterre, réunis par une commune sympathie pour lui, recevant à leur tête les effusions de la tendre reconnaissance de Pie IX et de Léon XIII ! (2) »

Ce genre oratoire avait peut-être son écueil. Il prêtait

(1) Voici l'objectif général de chacun de ces neuf groupes : 1° Œuvres de prières; 2° Œuvres pontificales (*Denier de saint Pierre*, etc.); 3° Œuvres générales (conférences publiques, secours aux blessés, bibliothèques militaires, sanctification du dimanche) ; 4° Œuvres d'enseignement ; 5° Œuvres de propagande par la presse (journaux, brochures, livres, almanachs) ; 6° Œuvres d'économie sociale ; 7° Œuvres relatives à l'art chrétien ; 8° Œuvres relatives à la législation et au contentieux ; 9° Œuvres des pèlerinages en Terre sainte et des Chrétiens d'Orient. — Cf. E. Lecanuet, *L'Église de France sous la troisième République*, t. I, p. 307.

(2) Article du *Correspondant* intitulé : *Chesnelong*, n° du 10 août 1899.

un peu trop, sans doute, à la période sonore. Mais qu'importait, aux yeux de Chesnelong, la forme du discours, pourvu que les cœurs fussent enflammés et les volontés fortifiées ?



Les Comités n'agissaient pas seulement sur le gros de l'armée catholique ; certains membres du Parlement subissaient leur influence.

Depuis l'année 1830, où une ordonnance royale avait aboli les aumôniers de régiment créés par la Restauration, l'armée était restée sans secours religieux adaptés à ses besoins. En 1873, il n'y avait en France que sept aumôniers militaires officiellement établis.

Au Congrès de 1872, un ecclésiastique, l'abbé Jacques, avait dit : « Il faut que l'armée redevienne chrétienne, parce qu'elle est toute la jeunesse française, c'est-à-dire toute la force d'aujourd'hui et tout l'espoir de demain (1). »

Pénétré de cette nécessité, le colonel Carron de la Carrière (2) à la fois membre du Comité catholique et de l'Assemblée, entreprit une campagne de pétitions pour le rétablissement d'une aumônerie militaire régulière et suffisante, puis déposa à la tribune un projet de loi dans le même sens. Combattu par les généraux Guillemant et Saussier, puis par un républicain catholique, M. Jouin, ce projet était ardemment soutenu par son auteur, qui allait du Comité à l'Assemblée, recueillant chez l'un, pour les porter au sein de l'autre, les vœux et les instances de la France chrétienne.

Il eût été néanmoins repoussé, au nom de la « liberté

(1) Cf *Adolphe Baudon*, par l'abbé J. Schall, p. 604.

(2) Il est le neveu du célèbre abbé Carron, qui rendit tant de services en Angleterre, pendant l'émigration.

de conscience », si Mgr Dupanloup n'avait jeté, pour le défendre, un de ces cris auxquels on ne résistait pas.

Après avoir démontré, chiffres en mains, qu'il était impossible aux soldats de suivre les offices paroissiaux dans les églises : « Il faut, dit le prélat, porter plus haut nos regards, et, si je puis le dire, étendre l'horizon de notre pensée, si nous voulons voir la question dans son vrai et grand jour. Vous craignez que, dans notre système, il y ait trop de religion dans l'armée. Ah! le péril n'est pas là; le péril, c'est qu'il n'y en ait pas assez. Et je dirai volontiers de l'armée ce que j'ai dit de la nation : La religion ne vous menace pas, elle vous manque !.. (1) »

L'Assemblée vota, en première lecture, le rétablissement de l'aumônerie militaire. Ce fut le point de départ d'une véritable amitié entre Chesnelong et le colonel Carron.

D'autres succès remportés par les catholiques de l'Assemblée ont compensé les épreuves politiques de notre député.

Le rejet de l'obligation scolaire prônée par Jules Simon, l'admission des ecclésiastiques dans les conseils des bureaux de bienfaisance obtenue par Mgr Dupanloup, ont ajouté, les mois précédents, de sérieux appoints à l'œuvre religieuse poursuivie par la majorité du parlement. Chesnelong n'a contribué à ces résultats que par ses votes, mais il y trouve un encouragement à poursuivre, sous toutes les formes, la campagne en faveur de la liberté religieuse.

Au reste, c'est un appui très personnel qu'il donnera, un peu plus tard, au projet de loi Chaurand, destiné à assurer le repos du dimanche. Ce projet est combattu, lui aussi, au nom de la liberté du travail et de la liberté des consciences. Comme rapporteur, Chesnelong s'attache à montrer les avantages de la loi.

(1) Cité par E. Lecanuet, *op. cit.* t. I, p. 234.

« Il s'agit, dit-il, d'une loi religieuse, qui ne touche pas à telle ou telle croyance particulière, mais qui touche aux fondements mêmes de toute religion et de tout culte ; il s'agit d'une loi morale qui touche à la dignité des âmes et à la stabilité des foyers ; il s'agit d'une loi sociale qui touche à l'enseignement hebdomadaire de ces principes éternels, sans lesquels aucune société ne peut vivre dans la paix et dans l'honneur ; il s'agit d'une loi économique, protectrice de la santé de l'ouvrier, car, Messieurs, le jour de Dieu est aussi le jour du peuple... Non seulement ce repos est nécessaire à l'ouvrier pour maintenir l'équilibre de ses forces, mais il lui faut, comme à nous tous, un jour dans la semaine où il puisse élever son âme en l'inclinant devant Dieu, et retremper son cœur dans les joies de la famille (1). »

C'est en 1874 que Chesnelong tenait ce langage. Était-il déjà trop au-dessus de la moyenne de l'Assemblée pour être écouté ? En tout cas, la majorité se prononça alors contre le repos hebdomadaire ; mais la loi de 1814 ne devait être définitivement abrogée qu'en 1880.

Si l'action catholique de Chesnelong à la Chambre n'aboutissait pas toujours au résultat souhaité, elle resserrait ses liens avec ses collègues de la droite, et lui valait de précieuses sympathies. C'est de cette époque que date sa liaison intime avec M. Merveilleux du Vignaux, un des futurs agents de la campagne monarchique, et avec M. Desbassyns de Richemont, qui, jusqu'à la fin appuiera, à la Chambre, ses motions catholiques.

Des fonctionnaires de marque, comme le marquis d'Auray de Saint-Pois, préfet de la Meuse, lui témoignent aussi, par lettres, leur admiration, et, c'est parfois le point de départ d'une solide amitié.

(1) Cité par E. Lecanuet, *op. cit.*, t. I, p. 236.

Chesnelong désormais se donnera d'autant plus ardemment aux travaux parlementaires, que son action religieuse, la principale raison d'être de sa présence à l'Assemblée, sera favorisée par le nouveau ministère, et que le maréchal de Mac-Mahon, sans encourager extérieurement l'effort des monarchistes, lui réservera une discrète faveur.

Après le gouvernement personnel et autoritaire de Thiers, le régime parlementaire va enfin fonctionner normalement. C'est dire que le duc de Broglie, vice-président du Conseil et ministre des Affaires étrangères, sera, par sa fonction comme par sa valeur, l'homme de l'influence la plus haute et la plus efficace.

Chesnelong, qui, dans ses lettres, juge avec quelque sévérité certains de ses actes, a tenu, dans ses *Mémoires*, à reconnaître la nature élevée, profondément honnête, et, en même temps prévoyante et avisée, du grand seigneur historien que les événements venaient de placer, en fait, à la tête du pays (1).

Au reste, l'heure n'était pas venue, ni pour le vice-président du Conseil, ni pour ses collègues. A peine installés au pouvoir, il se virent l'objet d'une coalition formée de tous les appétits et de toutes les haines que contrariait leur présence.

A la suite d'une regrettable circulaire sur le service de la presse, lancée sous sa responsabilité, le ministre de l'Intérieur, M. Beulé, essuya la première tempête. C'était le 10 juin. Quinze jours plus tard, nouvelle poussée de l'opposition, à l'occasion de l'enterrement civil d'un légionnaire (2) auquel le ministre a refusé les honneurs militaires au cimetière.

(1) Le nouveau ministère se composait comme il suit : Centre droit, duc de Broglie, Beulé, Batbie ; droite, Ernoul, de la Bouillerie, amiral d'Hornoy ; bonapartistes, Magne, général du Barail ; centre gauche, Descilligny. Tous appartenaient à la majorité du 24 mai.

(2) M. Brousse, chevalier de la Légion d'honneur, mort à Versailles.

Cette fois, Chesnelong se propose d'intervenir, afin de défendre l'attitude des ministres. Les voyant se défendre eux-mêmes avec une vigueur qui leur assure un plein succès, il renonce à demander la parole. Mais on sait qu'il a préparé un discours, et, le soir, il voit venir à lui le directeur de la *Gazette de France*.

« Si vous acceptiez, dit M. Janicot, la *Gazette* pour tribune ?

— Volontiers, dit Chesnelong. Je publierai mon discours sous forme de lettre. »

Le lendemain paraissait cette *Lettre à la Gazette de France*, qui fut immédiatement très remarquée, même par l'opposition. Chesnelong y posait nettement les principes qui, selon lui, justifiaient l'acte du ministre.

« Il ne s'agit pas, disait-il, de savoir si l'État doit rester neutre entre les divers cultes ; il s'agit de savoir s'il doit rester neutre entre l'athéisme et la religion, et si l'athéisme a droit, lui aussi, au respect et à la protection de l'État. C'est chose grave et de grave conséquence. Aucune société n'a jamais subsisté, en effet ; aucune société ne pourra jamais se maintenir sans s'appuyer à un minimum de croyances morales et sociales indiscutées, qui peuvent se résumer dans ces quatre mots : Dieu, l'âme, l'immortalité, la nécessité d'un culte public. Otez cette base, il n'y a plus de devoir, il n'y a plus de droit. Il ne reste que la lutte égoïste des intérêts et les caprices sanglants de la force ; l'attentat suprême contre la civilisation et contre la patrie est consommé. »

Ces affirmations contre le principe de la neutralité absolue étaient inquiétantes pour les Loges, dont les délégués à l'Assemblée prétendaient étayer prochainement sur ce principe toutes leurs revendications antireligieuses. On eût désiré, de la part de Chesnelong, une atténuation, et c'est probablement en vue de l'obtenir que Gambetta vint lui demander un entretien. Mais

comment s'entendre avec un homme qui, forcé de s'expliquer à fond, réclamait la neutralité de l'État entre la libre-pensée, fût-elle matérialiste ou athée, et toute croyance religieuse, quel qu'en fût le caractère ?

De part et d'autre, la conversation fut courtoise, mais chacun resta sur ses positions.

Chesnelong combattait d'autant plus fermement l'athéisme de l'État, que sa thèse comptait nombre d'adeptes au sein de l'Assemblée.



Le mouvement de supplications religieuses et de pénitence né à la suite de la guerre était alors à son apogée. Le sentiment de l'expiation nécessaire pour les crimes de la Commune et les projets impies du radicalisme ; l'espoir toujours caressé, mais de plus en plus intense, d'une restauration monarchique qui assurerait enfin l'ordre et la paix, le souvenir des interventions divines et des mots d'ordre surnaturellement donnés dans certains lieux devenus des sanctuaires, tout soulevait alors la partie saine du pays dans un élan religieux qui se traduisait surtout par des pèlerinages. C'est l'année où les foules se portent, sous la conduite de leurs évêques, bannières au vent et au chant des cantiques, vers Lourdes, La Salette, Pontmain, le Mont-Saint-Michel, Sainte-Anne-d'Auray, Saint-Martin de Tours.

L'Assemblée Nationale ne reste pas étrangère à ces hommages. Voulant, au nom du « royaume de Marie », reconnaître la protection séculaire de la Mère de Dieu sur la France, cent quarante députés se sont joints, dès le 26 mai, aux quarante mille pèlerins qui ont visité la cathédrale de Chartres.

Le 29 juin, nouvelle expédition vers une petite ville

pittoresque et mystique de la Bourgogne, Paray-le-Monial. C'est là qu'au XVII[e] siècle, dans une apparition célèbre, le Christ a demandé que l'image de son Sacré-Cœur fût gravée sur les étendards de France, que le royaume entier lui fût consacré, et qu'un temple spécial fût élevé en son honneur.

Louis XIV a éludé l'ordre divin ; sa race a porté le poids du refus ; il est temps que la France officielle réponde enfin à l'appel de son Dieu.

Les députés sont, cette fois, une cinquantaine, et portent une bannière offerte au Sacré-Cœur par cent cinquante de leurs collègues.

Arrivés à la gare, ils placent le Cœur de Jésus sur leur poitrine, déploient leur étendard, et se dirigent vers l'église, au bruit des acclamations. L'évêque d'Autun, Mgr de Léseleuc, les reçoit à la porte de la basilique étincelante de lumières. Tous communient, puis M. de Belcastel prononce, au nom de ses collègues, un acte de consécration au Sacré-Cœur.

Jusque-là, Chesnelong, perdu dans la foule des députés, s'était contenté de prier humblement. Au moment du départ, on lui demanda d'adresser quelques paroles à la foule émue qui débordait de la basilique. « Ému, écrit-il, je l'étais aussi. Je poussai un cri qui partait, je vous l'assure, du fond de mes entrailles... Non pas tout à fait celui que les journaux ont dit ; par le fond, c'était cela, mais, dans l'accent et le développement, c'était un peu autre chose. Je refusai, d'ailleurs, de donner mes paroles d'après mes souvenirs : il me semblait que ces effusions, sorties des profondeurs de l'âme, n'étaient pas faites pour la publicité du journalisme. Toujours est-il que, les circonstances aidant, ces masses furent complètement électrisées, mes collègues aussi... On me fit une ovation hors de toute proportion avec ma hâtive improvisation, ovation qui m'a remué, je ne

le cache pas, mais qui cependant, sous quelques rapports, m'a un peu contrarié (1). »

Il prévoyait, sans doute, l'apparence de complot que tout un parti donnerait à ces actes religieux, et il regrettait ce que la malveillance aurait pu prendre pour une provocation.

Cette passagère tristesse fut vite dissipée à son retour à Versailles. On sait les services qu'il avait rendus aux Frères des Écoles chrétiennes. Leur Supérieur général, le vénéré frère Philippe, se trouvant à Rome au mois de mai, avait parlé de lui à Pie IX, et avait reçu du pape un message à son adresse.

Rentré en France, l'excellent religieux vient un jour trouver Chesnelong, et lui remet, en un écrin armorié, un bref du Saint-Père et une décoration de chevalier de Saint-Grégoire. Notre député écrivait quelques jours après : « Cet encouragement venant de si haut, que je n'ai rien fait pour obtenir, et que j'ai la conscience de mériter par ma bonne volonté, mon entier dévouement, mais pas autrement, m'a surpris et charmé ; j'en ai éprouvé une satisfaction bien supérieure à toutes celles que procure l'amour-propre (2). »

Le nouveau chevalier tiendra à justifier son titre par un redoublement de zèle. Au reste, les occasions se multiplient de défendre, à l'Assemblée, la cause catholique.



On se rappelle que, dans ses entretiens avec la religieuse extatique de Paray-le-Monial, Notre-Seigneur avait demandé qu'on élevât « un édifice où serait l'image du Sacré-Cœur, pour y recevoir l'hommage du roi et de toute la cour. »

(1) Lettre à Mlle de Guérines, *op. cit.* t. II, p. 166.

(2) *Id.*, *op. cit.*, t. II, p. 167.

Or, pendant la guerre, un groupe de chrétiens fervents, MM. Beluze, Baudon, Rohault de Fleury, Legentil et Léon Cornudet, se demandant par quels moyens on pourrait apaiser la colère divine, avaient eu l'idée, sans songer d'ailleurs à la révélation datant de deux siècles, de faire élever, au centre même de Paris, une église au Sacré-Cœur.

Après de longues hésitations, Mgr Guibert avait accepté la direction de l'entreprise, et avait désigné, comme emplacement du futur monument, la colline de Montmartre, le « Mont des Martyrs. »

Dans la pensée des promoteurs de l'œuvre, l'église devait être nationale ; d'où nécessité d'obtenir, pour son érection, le concours des pouvoirs publics. Le 5 mars 1873, Mgr Guibert écrivit dans ce sens à Jules Simon, alors ministre des Cultes, qui promit de demander à l'Assemblée une loi autorisant l'archevêque de Paris à ériger une église à Montmartre, et à acquérir les terrains nécessaires pour cette construction.

La chute de Thiers et de son dernier ministère ne pouvait anéantir le projet. Personnellement plus catholique que Jules Simon, le nouveau ministre des Cultes, M. Batbie, prit à son compte la proposition de son prédécesseur, sans d'ailleurs en changer les termes.

C'était trop peu, au gré des promoteurs de l'entreprise. Pour obtenir davantage, M. Cornudet s'adressa à Chesnelong, le priant d'agir auprès de la commission que venait de nommer l'Assemblée.

« Il importerait, disait-il, que la rédaction n'eût pas la sécheresse administrative à laquelle M. Jules Simon l'avait réduite, et que M. Batbie n'a pas cru devoir modifier. Ne pourrait-on pas dire, comme nous l'avions proposé : « Est déclarée d'utilité publique l'église que » l'archevêque de Paris se propose de faire construire » sur la colline de Montmartre, pour appeler sur la

» France la protection et la miséricorde divines, » ou quelque chose d'analogue ? En un mot, il serait désirable, ce semble, que, pour la rédaction même de la loi, l'Assemblée voulût bien s'associer à la pensée patriotique et chrétienne qui a inspiré le projet (1). »

Ce désir était trop conforme à la pensée de Chesnelong pour qu'il lui refusât l'appui de son influence. M. Keller, nommé rapporteur de la commission, présenta un vœu conçu à peu près dans les termes ci-dessus, et M. de Cazenove de Pradines prépara un amendement destiné à faire modifier, dans ce sens, le projet du gouvernement.

Mais, avec son grand sens de la mesure, l'archevêque ne croyait pas l'Assemblée assez courageusement chrétienne pour aller jusque-là. Il exprima ses craintes à M. Keller, puis il écrivit à Chesnelong : « Je vois avec consolation que notre affaire va bien à la Chambre. Ne lui demandons rien qui soit au-dessus de ses forces. J'ai été très satisfait d'un entretien que j'ai eu avec M. Keller. M. de Cazenove de Pradines ferait bien de renoncer à son amendement. Le point capital est d'obtenir le vote avec la plus grande majorité possible. Ce sera à moi à faire le reste. Je saurai bien, dans une lettre pastorale, donner à l'œuvre le caractère national qu'elle comporte, et expliquer toute la portée du vote de l'Assemblée (2). »

Conformément à cet avis, le texte du rapport rédigé par M. Keller fut abandonné, et l'on proposa de présenter comme il suit l'article 1er du projet de loi : « Est déclarée d'utilité publique la construction d'une église sur la colline de Montmartre, conformément à la demande qui en a été faite par l'archevêque de Paris, dans sa lettre du 25 mars 1873, adressée au ministre des Cultes.

(1) Lettre inédite, du 25 juin 1873.

(2) *Id.*, du 12 juillet 1873.

Cette église, qui sera construite exclusivement avec des fonds provenant de souscriptions, sera affectée à perpétuité à l'exercice du culte catholique. »

La discussion publique eut lieu les 23 et 24 juillet 1873.

Déjà surexcitée par le souvenir du récent pèlerinage parlementaire, la gauche est, dès le début de la séance, mécontente, ironique, houleuse. Spécialement désigné à ses colères par son rôle à Paray-le-Monial, Chesnelong est résolu à garder le silence.

Un duel courtois s'engage d'abord entre M. Batbie et M. Bertauld, député du Calvados ; puis, comme si la gauche radicale eût craint de perdre une telle occasion de déverser sa haine sur l'objet le plus vénérable et le plus saint de la dévotion catholique, M. Tolain, dans un discours odieusement sectaire, dénature la pensée du Vœu National, et s'attaque, en termes violents, à ce qu'il appelle la superstition du Sacré-Cœur.

En présence de ce débordement d'impiété, Chesnelong pâlit, puis il s'élance à la tribune. Il faut qu'il relève l'injure, et remette dans son vrai jour la pensée qui a donné naissance au projet de loi. Après un rappel court et vibrant de la détresse que personne ne peut avoir oubliée, et qui a jeté la France agonisante aux pieds de son Dieu, — « Qui donc, s'écrie-t-il, pourrait se plaindre ? Qui pourrait réclamer ? Qui viendra dire à la prière spontanée et au sacrifice volontaire : Vous êtes des suspects, vous ne passerez pas... ? Voilà tout le projet de loi, qui se défend par lui-même. Et, quant aux paroles de M. Tolain sur la croyance au Sacré-Cœur, sous le patronage duquel l'église sera élevée, je répondrai qu'elle a tous mes respects aussi bien que ma foi. Et, Messieurs, retenez bien ceci... » — Ici, l'émotion fait trembler la voix de l'orateur, et, un instant, sa parole s'arrête. Alors, trépignements et exclamations ironiques, que Chesnelong domine aussitôt :

— « Je vous fais remarquer, Messieurs, que ce mode d'interruption n'est guère poli. L'émotion dans l'accent est bien naturelle quand on répond à des paroles telles que celles qui ont été prononcées tout à l'heure. Oui, retenez bien ceci : nous sommes tous unanimes, mes amis et moi, pour respecter ce que M. Tolain a attaqué, et pour protester contre les paroles que nous venons d'avoir la douleur d'entendre ! Notre vote, j'en suis certain, le prouvera (1). »

La droite, en effet, fut unanime, et le premier article, déclarant d'utilité publique l'érection du monument du Vœu National, fut voté à la majorité de 244 voix.

Là ne se borna pas l'action de Chesnelong en faveur du nouveau sanctuaire. Avant même le vote de la loi, Mgr Guibert lui demanda d'entrer dans la commission préposée à la direction des travaux. « Vous n'êtes pas architecte, je le sais, disait-il, mais vous êtes naturellement artiste, homme de goût et de jugement, ce qui n'est pas à dédaigner dans une entreprise comme celle dont il s'agit (2). » Notre député accepta, et, de même que ses conseils contribuèrent au choix judicieux des plans, ses démarches multiplièrent les libéralités qui, peu d'années après, devaient faire surgir le splendide monument.

Depuis son entrée à l'Assemblée, Chesnelong a donné une attention spéciale aux intérêts religieux. Comme jadis au Corps législatif, il a voulu être, avant tout, le soldat de l'Église. Aussi bien, ses espérances politiques ont-elles été sans cesse contrariées par le mauvais vouloir de Thiers. Ses collègues n'oublient pas néanmoins qu'il a, en matière de finances, une compétence hors pair, et, comme ils le savent aussi complaisant que capable, ils ne manquent jamais, à la fin des sessions,

(1) *Mémoires inédits*, t. II, p. 404.

(2) Lettre inédite. du 12 juillet 1873.

de lui confier une foule de travaux restés en souffrance, en lui disant, avec d'aimables sourires : « Il n'y a que vous qui puissiez faire cela ! »

D'ordinaire, il accepte, comme si, une fois déjà, l'excès de travail n'avait pas mis sa vie en danger. C'est ainsi que nous le voyons, le 24 juillet, à la veille des vacances, défendre à la tribune un rapport qu'il a élaboré sur les patentes, et dans lequel il établit la différence « entre l'impôt proportionnel, *qui est la justice*, et l'impôt progressif, qui est tout autre chose. »

Enfin, après ces mois laborieux où les besognes obscures et incessantes imposées par le souci des intérêts locaux sont venues plus que jamais alourdir le travail des bureaux et les luttes de la tribune, après une contribution angoissante au grand effort qui a amené l'événement du 24 mai, l'heure de la liberté sonne, et les portes s'ouvrent.

« Ah ! si vous saviez, écrit notre député, ce que c'est que de s'en aller et de s'en aller chez soi !... Le duc d'Aumale disait l'autre jour : « Il n'y aura jamais de mot pour » exprimer ce qu'on éprouve quand on retrouve son » pays après l'avoir perdu. » Je ne puis pas comparer l'impression de l'exilé qui rentre à la mienne, non ; mais le prisonnier qui retrouve les siens après un temps de forteresse, me voilà. Pouvoir courir et parler *au hasard*, être libre de ne penser à rien ou de penser à ce que l'on voudra ; ne réviser aucun budget, ne discuter aucun impôt, n'entendre ni blasphèmes, ni mensonges, ne servir de cible à aucun et ne batailler contre personne ; au lieu de cela, embrasser, caresser, « admirer » ses enfants à loisir ; être enfant avec eux, rire pour des *bêtises*, se promener dans *son* jardin, s'étendre dans *son* fauteuil, se chauffer à *sa* cheminée, dormir dans *son* lit, tout cela n'est-il pas bien près de constituer le bonheur (1) ? »

(1) Lettre à M[lle] de Guérines, *op. cit.*, t. II, p. 188.

Les vacances qui s'ouvrent vont lui être d'autant plus douces, qu'un événement longtemps désiré va enfin s'accomplir, et fortifier ses espérances monarchiques. D'autre part, cet événement et les suites qu'il comporte vont abréger son séjour au milieu des siens.

CHAPITRE XI

LA CAMPAGNE MONARCHIQUE. — LES PRÉPARATIFS

(1873)

Depuis le message de novembre 1872, par lequel Thiers avait demandé à l'Assemblée de sortir du provisoire pour constituer définitivement la République, la majorité s'était peu à peu détachée du président. Malgré le peu d'encouragement donné par le comte de Chambord au programme constitutionnel de la droite modérée (1), cette fraction de la Chambre avait gardé ses espérances monarchiques, et, le jour où il avait été avéré que Thiers tendait la main aux radicaux, une coalition conservatrice s'était formée pour le renverser.

Thiers avait paru jusqu'alors le principal obstacle au rétablissement de la monarchie. Le maréchal de Mac-Mahon une fois au pouvoir, les diverses fractions de la droite virent en lui un allié, et crurent le moment venu d'entreprendre des démarches décisives. N'était-il

(1) Ce programme, rédigé par M. le vicomte de Meaux, avait été apporté à Anvers et mis sous les yeux du prétendant par MM. Ernoul et Baragnon. Sans le désapprouver, le prince dit qu'il le considérait comme un acte parlementaire dans lequel il n'avait point à s'ingérer. — Cf. Vicomte de Meaux, *Souvenirs politiques*, p. 137.

pas temps qu'une Assemblée en majorité monarchiste, mais paralysée depuis deux ans, agît enfin selon ses convictions ?

Rien n'était possible avant la réconciliation, ou, comme on disait alors, la « fusion » des deux branches de la maison de Bourbon. Le comte de Chambord n'ayant pas d'enfants, cette fusion était le seul moyen d'assurer la succession au trône.

Le comte de Paris, chef de la branche cadette, était, depuis longtemps, décidé à tenter une démarche auprès de son cousin. Il avait été arrêté, une première fois, par l'apparition du manifeste daté de Chambord ; mais, après le 24 mai, ses frères et lui sentaient que la France, aussi bien que l'Assemblée, étaient lassées du provisoire ; on pouvait penser que la réconciliation des deux branches royales présenterait un biais pour la réconciliation des deux drapeaux ; bref, en juillet 1873, tous les monarchistes poussaient le comte de Paris à la fusion, et il promettait de saisir la première occasion pour se rendre à Frohsdorf.



Il fallait prévoir les suites de cette démarche, et ébaucher, au moins, une organisation qui pût permettre d'en profiter. C'est dans ce but que, vers le milieu du mois, le marquis de Dampierre réunit chez lui quelques-uns de ses amis de la droite modérée, parmi lesquels Chesnelong.

Ils convinrent d'écarter toute action tendant à l'établissement définitif de la République, de ne travailler à la prorogation des pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon que si l'avènement de la monarchie était absolument impossible, enfin de profiter de l'entrevue prochaine des deux princes pour impressionner l'opinion dans un sens favorable au dénouement désiré

Pressentant que l'accord sur la question du drapeau serait difficile, Chesnelong proposa, dès lors, divers moyens de conciliation.

Il parla avec tant de logique et de chaleur, que, après la réunion, le marquis de Dampierre l'engagea vivement à se rendre à Froshdorf, après la visite du comte de Paris, afin d'exposer au comte de Chambord la situation, telle que la voyaient ses amis de la droite.

Pareil projet n'était jamais venu à l'esprit de Chesnelong. Il le rejeta vivement, comme disproportionné à ses moyens et à sa situation.

Le lendemain, le directeur de la *Gazette de France*, M. Janicot, vint à lui, et lui tint le même langage que M. de Dampierre. Malgré l'estime qu'il professait pour son jugement, il ne se déclara pas convaincu.

Deux jours plus tard, un des principaux membres du centre droit, le duc Decazes, l'aborda, et lui fit les déclarations suivantes :

« Il nous faut la monarchie : hors de là, l'avenir du pays serait fatalement très précaire, et finirait par être compromis. Mais il n'y a de monarchie possible qu'une monarchie constitutionnelle. Sur ce premier point, l'entente, je le crois, sera facile avec le prince. M. le comte de Chambord ne veut pas être un roi absolu ; nous ne voulons pas qu'il soit un roi impuissant, et nous n'entendons pas amoindrir en lui le principe d'autorité qu'il représente. Mais, soyez-en sûr, la monarchie n'est possible, non plus, qu'avec l'acceptation du drapeau tricolore. Vous connaissez trop l'esprit de l'Assemblée et du pays pour n'en être pas, comme nous, convaincu.

» Eh bien ! voici ce que je voudrais vous suggérer. Pourquoi, pendant les vacances prochaines, après la visite de Mgr le comte de Paris, ne vous rendriez-vous pas à Frohsdorf ? Il s'agirait d'amener M. le comte de Chambord à cette pensée que le drapeau tricolore serait

nécessaire pour que l'armée et le pays se ralliassent à la monarchie, et en rendissent ainsi le rétablissement possible. Vous êtes, à mon avis, en situation d'être accueilli avec bienveillance et écouté avec faveur par M. le comte de Chambord. Pensez-y, mon cher collègue ; vous remplirez un honorable devoir, et j'ai l'instinct que votre démarche pourra être utile à la cause dont nous désirons tous le succès (1). »

Cette concordance de jugements sur sa personne fit réfléchir Chesnelong ; il n'écarta plus sans examen un projet qui lui était soumis pour la troisième fois ; (2) il consentit même à discuter les vues du duc Decazes.

Un récent historien a présenté cette ouverture d'un des chefs du centre droit à un ardent légitimiste presque sûr d'être écouté à Frohsdorf comme une habile manœuvre, ayant pour but final d'amener Henri V, ou à reconnaître le droit populaire au détriment de ses prérogatives héréditaires, ou à abdiquer en faveur des princes d'Orléans. Selon M. Arthur Loth (3), les membres du centre droit, désirant une monarchie conforme à leurs vues, n'eurent alors qu'un but : obliger le comte de Chambord à sacrifier ses principes ou à céder la place à ses cousins. Pour arriver à leurs fins, ils choisirent Chesnelong, qui, avec une naïveté égale à sa bonne foi, se chargea de porter au prince l'ultimatum de la droite libérale.

La mission offerte à notre député, et acceptée plus

(1) Cf Ch. Chesnelong, *La Campagne monarchique d'octobre* 1873, p. 24.

(2) Cette triple proposition aurait pu paraître le résultat d'une entente concertée entre divers membres d'un groupe politique. Mais cette entente n'existait pas. MM. de Dampierre et Decazes faisaient partie de groupes différents.

(3) *L'Échec de la restauration monarchique en* 1873. — Voir spécialement les chapitres X, XI, XII et XIII.

tard par lui, fut, en fait, bien différente. Dans les déclarations du duc Decazes, il avait vu deux choses : on entendait rappeler le roi au trône en vertu de son droit héréditaire, et il était question, non de lui imposer une constitution faite sans lui, mais de faire la constitution avec lui ; d'autre part, l'état de l'opinion en France ne semblait pas admettre la répudiation du drapeau tricolore ; l'attachement du comte de Chambord pour le drapeau blanc pouvait compromettre à jamais le rétablissement de la royauté : il était nécessaire qu'il en fût informé.

Le langage du duc Decazes n'impliquait pas qu'il s'agît d'imposer au roi, au nom de l'Assemblée et comme condition *sine qua non*, l'abandon du drapeau blanc. Si telle était la pensée de quelques membres du centre droit — et nous verrons, plus tard, certains d'entre eux formuler cette prétention, — Chesnelong avait une trop haute idée des conditions de la légitimité pour s'y associer. Il pensait seulement qu'il y avait urgence à mettre le roi bien en face de l'obstacle qui pouvait entraver son retour, et à lui suggérer, au besoin, un moyen de l'aplanir, sans porter atteinte à sa dignité. Puisque la seule difficulté sérieuse était celle du drapeau, et que la violente opposition du blanc au tricolore pouvait avoir de tragiques conséquences, n'y avait-il pas lieu de chercher un drapeau de conciliation ménageant à la fois les préférences de la nation, l'amour-propre de l'armée et l'honneur de la maison royale ?

C'est en ce sens que Chesnelong avait compris les ouvertures du duc Decazes ; c'est en ce sens qu'il acceptait d'étudier les idées de son collègue. Le voyage de Frohsdorf qu'on lui proposait ne pouvait, en tout cas, s'effectuer qu'après le voyage du comte de Paris ; il avait, pour réfléchir et prendre conseil, le temps des vacances parlementaires ; il partit pour Orthez, avec la

joie que l'on sait, sans se douter que les événements allaient prochainement agrandir son rôle.

A peine avait-il embrassé les siens, que les journaux lui apprirent l'importante démarche du 5 août. Admis en présence de son cousin, le comte de Paris lui avait présenté les respectueux hommages de ses proches, non seulement comme au chef de leur commune maison, mais comme au seul représentant du principe monarchique en France. « Je souhaite, avait-il ajouté, qu'un jour vienne où la France comprenne que son salut est dans ce principe. Si jamais elle exprime la volonté de revenir à la monarchie, nulle compétition au trône ne s'élèvera dans notre famille. »

A la lecture de ce document, Chesnelong ne contint pas sa joie. Tous les monarchistes allaient désormais travailler en faveur du comte de Chambord. Que celui-ci consentît à tempérer ses exigences au sujet du drapeau, et la royauté était rétablie. Notre député se mit à rechercher, dans la solitude de ses matinées studieuses, par quels moyens on pourrait agir sur l'esprit du prince. Un intérêt de premier ordre était en jeu ; peut-être tenait-on enfin le salut de la patrie ; tous les députés devaient y aller de leur loyal effort ; ce n'était plus le moment, sous prétexte de modestie, de s'en remettre à l'initiative d'autrui. Nous verrons tout à l'heure comment, du fond même de son cabinet d'Orthez, Chesnelong travailla à supprimer le malentendu qui séparait encore le roi de la nation.

Ces préoccupations d'ordre politique s'ajoutaient au souci qu'il prenait des intérêts locaux, surtout pendant ses séjours en Béarn. A peine le savait-on de retour à Orthez, à l'approche des vacances scolaires, qu'on venait lui demander de présider une distribution de prix. Presque tous les collèges libres de la région l'avaient

entendu. Cette fois, c'est la modeste institution Saint-François de Mauléon qui voulut jouir de sa présence et de ses encouragements.

Après avoir vanté l'aimable site du collège, « en avant, la montagne et sa sublime immobilité, image de la grandeur au repos ; en arrière, la rivière avec la fraîcheur de ses souffles et le bruissement discret de ses ondes ; non loin, la petite cascade du moulin avec la plainte gracieuse de ses lames brisées, » il célébra les trois grandes forces que l'éducation doit mettre en œuvre : le travail, la discipline et la religion, puis provoqua, de la part de l'assistance une immense acclamation à l'adresse de la France, « cette noble et chère patrie dont l'immortelle vitalité survit toujours à ses désastres, et qui étonne le monde tour à tour par la profondeur de ses chutes et par la soudaineté de ses résurrections. »

Comme toujours, la séance du Conseil général imposa à notre député quelques jours de travail intense et de discussions aussi absorbantes que celles de la Chambre ; mais son souci et son labeur allaient aussi, et de plus en plus, aux œuvres catholiques.

L'Église affichait, depuis quelque temps, des espérances qui mettaient en rage ses ennemis. On faisait des efforts désespérés pour faire rapporter la loi sur l'aumônerie militaire ; jamais la propagande impie n'avait été aussi acharnée.

De Paris, le président du Comité catholique, M. Bailloud, dénonçait à Chesnelong l'insuffisance de la résistance à cette formidable poussée. On notera la clairvoyance de ses observations, qui, après trente-huit ans, n'ont rien perdu de leur actualité. « Sous prétexte que nous touchons au but, écrit-il, les bons ne font plus rien en dehors de pèlerinages qui sont, sans doute, très beaux, mais qui, en définitive, réunissent un nombre très limité de personnes. Ainsi,

on ne cherche pas à répandre les bons journaux parmi les populations qui reçoivent les mauvais et s'en empoisonnent ; on ne songe pas aux élections qui se préparent, et qui vont avoir un résultat moral très sérieux ; on ne songe pas à déraciner dans le cœur des populations les mauvaises doctrines que l'on y répand (1). » Et il cite l'exemple de six commis voyageurs impies qui, partant de Rennes, viennent de se disséminer en Bretagne, après avoir appris la langue du pays afin de répandre dans les campagnes les idées de l'*Internationale*.

Il n'en fallait pas tant pour stimuler Chesnelong à renforcer autour de lui l'armée du bien. Toutefois, pendant ces vacances de 1873, l'œuvre de la restauration monarchique prime visiblement chez lui toute autre pensée : l'accession au trône d'un prince aussi catholique que le comte de Chambord ne sera-t-elle pas, pour la religion, la meilleure des garanties ?

La lettre de M. Bailloud est du 23 septembre. A cette époque, Chesnelong avait déjà commencé auprès du comte de Chambord des tentatives indirectes, destinées à l'amener sur le terrain qui permettrait une entente avec l'Assemblée. Ce sont les préliminaires de la fameuse campagne monarchique qui allait bientôt s'ouvrir, et dont il est temps de commencer le récit.



On sait que ce récit a été consigné tout au long, par Chesnelong lui-même, dans un livre aussi détaillé que sincère (2). Impossible de trouver ailleurs un document

(1) Lettre inédite, du 23 septembre 1873.

(2) Ce volume, que l'auteur a intitulé : *Un témoignage sur un point d'histoire : La campagne monarchique d'octobre 1873*, comprend le tome III des *Mémoires* auxquels nous avons déjà fait plus d'un emprunt. Les autres volumes de ces *Mémoires* sont encore inédits.

de pareille autorité. Aussi nous bornerons-nous, d'ordinaire, à le résumer. Toutefois, à côté de cette histoire en quelque sorte officielle, où la modération de l'auteur a estompé les couleurs trop vives, Chesnelong a noté, spécialement dans les lettres à sa famille, tel détail plus piquant ou telle appréciation plus libre, qui donnent aux physionomies un nouveau relief de vérité et de vie. Nous ne négligerons pas ces sources secondaires d'information.

Les membres de la droite modérée et du centre droit n'oubliaient pas, au cours des vacances, la demande de concours qu'ils avaient adressée à Chesnelong.

Frappés du sens politique qu'avait révélé sa conversation chez le marquis de Dampierre, ils attendaient de lui, outre le voyage à Frohsdorf, une ébauche de constitution. C'est lui qu'ils avaient chargé de rédiger, au moins dans ses lignes essentielles, la charte élémentaire qui devait être proposée au roi, et acquérir force de loi par suite de l'accord du prince et de l'Assemblée. La preuve de cette marque de confiance résulte d'une lettre inédite, adressée à Chesnelong par un des membres les plus éminents de la droite modérée, M. le vicomte de Meaux. Il importe de la citer en entier.

Ecotay, près Montbrison (Loire), 3 septembre 1873.

« Mon cher collègue, vous ne serez point étonné que, depuis le moment où nous nous sommes séparés à Versailles, je n'aie cessé de penser à vous, à la grande œuvre dont vous êtes chargé, et qui, par conséquent, est en bonnes mains. Me pardonnerez-vous donc de venir vous en demander des nouvelles ?

» La loyale visite du comte de Paris facilite singulièrement votre besogne ; mais aussi elle la rend plus que jamais nécessaire et urgente, car chacun aujourd'hui attend de nous la monarchie. Si nous ne la faisons pas à notre

retour, nous aurons irrévocablement constaté notre impuissance, l'impuissance des honnêtes gens de France ; ou bien, ce qui est pire encore, la responsabilité de cet avortement retomberait tout entière sur le roi. Ses cousins se sont mis en règle ; on ne pourra s'en prendre qu'à lui et à nous si nous échouons. Mais nous n'échouerons pas ; Dieu aura enfin pitié de nous ; j'en ai le ferme espoir.

» Les dernières confidences que vous m'avez faites au moment du départ autorisent, d'ailleurs, cet espoir. Plus j'y réfléchis, en effet, plus il me paraît impossible d'obtenir de l'Assemblée le rétablissement de la monarchie sans condition ou garantie, et périlleux de subordonner la Restauration à la préparation ou au débat d'une constitution complète. Que faut-il donc ? Une déclaration, un acte qui contienne très sommairement ce qu'il est nécessaire de dire pour que le gouvernement monarchique fonctionne et n'effarouche pas les Français, qui renvoie toutes les autres questions au pouvoir législatif, exercé en commun par le roi et les Chambres à l'avenir, par le roi et l'Assemblée Nationale immédiatement après la Restauration ; un acte qui ne soit définitif qu'après avoir été sanctionné par le roi, mais qui puisse être accepté et sanctionné par lui sans délai, sans débat, et qui, jusque-là, maintienne le pouvoir entre les mains du maréchal. *Or, n'est-ce pas cet acte, mon cher collègue, que vous êtes en train de dresser ?*

» Je m'explique ici avec plus de liberté que vous ne pouvez peut-être le faire vous-même, à travers les pourparlers que nous vous avons confiés. Mais, ou je me trompe fort, ou je suis bien près de m'accorder avec vous, et c'est là ce qui m'enhardit dans mon sentiment et mes conjectures. N'en tenez aucun compte si, sans le savoir, je m'écarte de vos vues, car nous poursuivons le même but ; je n'ai d'autre désir que de l'atteindre, et vous devez mieux que moi en savoir les moyens.

Mais si, au contraire, mes pensées sont les vôtres, acceptez mes ardents et humbles vœux pour que vous les fassiez prévaloir.

» A vrai dire, je n'aperçois sur notre route qu'une seule difficulté aiguë, celle du drapeau. Il ne faut jamais la perdre de vue, et, en même temps, il importe sans doute de ne l'aborder qu'à la dernière heure. Comment sera-t-elle, ou tournée, ou résolue ? Le sait-on, et qui le sait ? Pourtant, j'ai confiance, car, en politique, je ne connais de difficultés insolubles que celles qu'on ne veut pas résoudre, et, en ce moment, de part et d'autre, n'y a-t-il pas des indices non équivoques de bonne volonté ? L'attitude des journaux légitimistes depuis le 5 août est irréprochable ; on m'affirme qu'elle est inspirée par M. le comte de Chambord, de quoi il faut doublement se féliciter.

» J'ai reçu plusieurs lettres, non seulement de nos amis, mais des meilleurs amis des princes d'Orléans. Toutes attestent, sinon une confiance absolue dans le succès, du moins la résolution de tout faire pour réussir, c'est-à-dire pour sortir de la République et parvenir à la royauté. Dans le pays même et jusque dans la presse, aucune opposition vive, si je ne me trompe. J'habite un pays que nous disputons péniblement au radicalisme, puisqu'il a pour chef-lieu Saint-Etienne. Eh bien ! une personne on ne peut plus autorisée m'affirmait tout récemment, et mes observations personnelles confirment, que le rétablissement de la monarchie n'y soulèvera aucune agitation, aucune opposition tant soit peu redoutable. Il faut ajouter que beaucoup de braves gens la désirent, et que beaucoup d'autres, qui n'osent avouer, ni à eux-mêmes, ni à autrui, qu'ils la souhaitent, seront charmés qu'on la leur donne.

» Pourquoi vous dire tout cela, mon cher collègue ? Vous le savez mieux que moi, à coup sûr. Excusez-moi

pourtant si j'ai besoin d'être éclairé et raffermi par vous dans mes plus chères espérances ; excusez-moi, si j'ai besoin d'apprendre de vous d'abord ce que je dois attendre moi-même, ensuite ce que je puis répondre à ceux qui m'entourent et m'interrogent.

»Je songe à aller à Frohsdorf, où peut-être vous me précéderez, car nous avons dans ce département une élection vers le 12 octobre, et je n'imagine pas être libre auparavant. Mais, à quelque époque que j'y aille, et si je n'ai pas la bonne chance de vous y rencontrer, j'y voudrais, du moins, pour ma faible part, tenir le langage qui sera tenu par vous et les meilleurs de nos amis.

»Je ne veux pas prolonger davantage cette causerie déjà trop longue. Elle vous montre assez, mon cher collègue, avec quelle confiance et quelle sympathie je vous suis dévoué. » C. de Meaux (1).

Cette lettre appelait un exposé détaillé, une sorte de profession de foi de Chesnelong sur les moyens de solution préconisés par lui. Cet exposé, le vicomte de Meaux l'avait entre les mains huit jours après l'envoi de sa lettre. Il le trouva si net et si heureusement adapté aux circonstances, que, non content de s'en inspirer, pour sa conduite personnelle, pendant les mois suivants, il l'inséra plus tard intégralement dans ses *Souvenirs politiques*, comme une pièce décisive, destinée à légitimer aux yeux de l'histoire l'effort des conservateurs monarchistes.



Nous ne relèverons, dans ce long mémoire (2) que deux observations, qui montrent jusqu'à quel point

(1) Archives de la famille Chesnelong.

(2) On peut le lire en entier dans le livre du vicomte de Meaux, p. 159 et suiv.

Chesnelong était respectueux du droit héréditaire, et combien son plan de restauration différait de celui des parlementaires du centre droit.

Il ne veut à aucun prix d'une charte imposée. « Si nous fondons la monarchie, dit-il, nous avons besoin de laisser au roi toute sa dignité, pour qu'il ait tout son prestige... Et pourtant la charte imposée a des partisans nombreux dans le centre droit, et *a fortiori* dans le centre gauche. C'est là notre première difficulté ; car le comte de Chambord y résisterait, et, à mon avis, avec raison. Il y a ici une concession à demander à nos amis des centres... »

De plus, tout en ne croyant pas à la possibilité de faire adopter le drapeau blanc par l'Assemblée, Chesnelong ne veut pas plus imposer à Henri V un drapeau qu'une constitution, et, par là aussi, il se sépare des députés qui prétendent faire opter le comte de Chambord entre le drapeau tricolore et la continuation de l'exil (1). « Il y a, dit-il, depuis les derniers manifestes, une question d'honneur posée de haut ; par suite, le drapeau blanc ne peut être répudié ; ce n'est pas une raison pour que le drapeau tricolore ne soit pas maintenu. On peut les fondre dans un drapeau nouveau, qui ne serait ni le signe de la Révolution victorieuse, ni le désaveu des gloires anciennes ou des gloires contemporaines, qui représenterait le présent se rattachant au passé dans une réconciliation qui rapproche sans humilier. »

Cette adoption d'un drapeau de conciliation, Chesnelong allait jusqu'à l'attendre d'une « déclaration

(1) Nous tenons à préciser de plus en plus nettement l'attitude de notre député, qui, selon M. Arthur Loth, adoptant en cela la thèse de M. Hanotaux (*Histoire de la France contemporaine*, t. II, p. 115 et suiv.) n'aurait été que l'organe des parlementaires libéraux, chargé de porter au comte de Chambord des conditions inacceptables.

spontanée et généreuse du prince » qui aurait « empoigné » l'opinion, et l'aurait inclinée en masse vers la monarchie.



Il fallait trouver un moyen de soumettre ces vues au comte de Chambord. Chesnelong le croyait urgent, et néanmoins il ne se décidait pas à faire, lui si inconnu à Frohsdorf, cette démarche que lui avaient conseillée MM. de Dampierre, Janicot et Decazes : il y voyait toujours, de sa part, une présomptueuse témérité.

Persuadé néanmoins qu'il était temps d'agir, et craignant que personne ne songeât sérieusement à aplanir des difficultés jugées formidables, il chercha un moyen de faire passer sous les yeux du comte de Chambord ce qu'il ne croyait pas possible, pour le moment, de lui dire en face. Il avait une particulière estime pour M. de Carayon-Latour, que, de son côté, le prince honorait de son entière confiance. Il résolut de reprendre, dans une lettre adressée à ce collègue, les idées déjà exprimées dans sa lettre à M. le vicomte de Meaux, persuadé que, sans qu'il eût à le lui demander, ce fidèle serviteur de la royauté transmettrait sa lettre à Frohsdorf.

Très frappé de l'importance de cette communication, M. de Carayon-Latour en instruisit aussitôt le comte de Chambord, et fit savoir à Chesnelong que ses idées sur la question constitutionnelle seraient certainement agréées, mais qu'il prévoyait une résistance presque inflexible sur le drapeau. Il ajoutait qu'à ses yeux, cette résistance était légitime.

C'était bien la question aiguë, celle autour de laquelle l'opinion, pour ne pas dire le préjugé, avait amoncelé les épines. Il fallait, à tout prix, les écarter.

Dans une seconde lettre au député légitimiste, datée

du 20 septembre, Chesnelong prend corps à corps la difficulté.

De quelle sorte de popularité jouit, en France, le drapeau tricolore, et que signifie-t-il, aux yeux de la majorité des citoyens ? « Vous paraissez croire, dit-il, qu'il n'est soutenu que par quelques hommes politiques ayant avec la Révolution des attaches personnelles ou héréditaires, et que le pays y est indifférent. Ce n'est pas mon impression ; il y a en faveur de ce drapeau un sentiment public très vivace, très accentué, très répandu, presque universel, s'inspirant de souvenirs honorables et de traditions généreuses... N'en pas tenir compte, c'est à mon sens se créer d'immenses difficultés, soit pour arriver, soit pour durer.

» Vous ne voyez dans ce drapeau que l'emblème de la Révolution, de ses révoltes et de ses crimes. S'il n'était que cela, sa répudiation serait commandée par l'honneur ; mais alors sa popularité ne serait pas aussi générale. Ce qui le rend cher à beaucoup de gens honnêtes, très peu suspects de sympathie pour l'esprit révolutionnaire, c'est qu'ils sont habitués à y voir l'emblème des gloires et des épreuves de la patrie depuis trois quarts de siècle ; c'est que, sous ses plis, la France a parcouru l'Europe, et s'est défendue chez elle contre l'étranger et contre l'anarchie. — « Voulez-vous donc, me dites-vous, que le comte de Chambord devienne le *roi légitime de la Révolution ?* — Non, mille fois non. Je voudrais que, répudiant le drapeau tricolore en tant que signe de la Révolution, et l'acceptant en tant que représentation de nos fiertés et de nos douleurs nationales, il lui enlevât, en le mêlant au drapeau de la vieille France, tout cachet de révolte, sans confondre dans une réprobation commune les souvenirs néfastes et les actes honorables de notre histoire contemporaine. La Révolution, je la livre ; le pays, je le respecte autant que je l'aime (ce mot est du

prince), et j'ai le souci de ne pas le blesser dans la générosité de ses sentiments (1). »

On sut, plus tard, que le prince avait trouvé ces lettres « très belles, » sans toutefois se résoudre à en admettre la conclusion relative au drapeau.

Peut-être la première, datée du 11 septembre, ne fut-elle pas sans influence sur les idées que, huit jours plus tard, on exprimait, de Frohsdorf, à M. le vicomte de Rodez-Bénavent. Dans quelques lignes qui furent alors très remarquées, le comte de Chambord se défendait de toute prétention de retour à l'ancien régime, et faisait appel « à tous les honnêtes gens sur le terrain de la restauration sociale. » Ces dispositions, bien que vaguement exprimées, étaient d'un bon augure.

Au reste,en dehors même du groupe qui avait confié à Chesnelong une sorte de mandat bénévole, on travaillait.

Quelques-uns des membres du gouvernement du 24 mai étaient de fervents légitimistes. MM. Ernoul, ministre de la Justice, et de la Bouillerie, ministre de l'Agriculture et du Commerce, prirent sur eux, avec le double consentement du maréchal de Mac-Mahon et du duc de Broglie, d'envoyer au comte de Chambord une ambassade officieuse, pour le mettre « en face des réalités positives de la situation (2). » Leur choix porta sur M. Merveilleux du Vignaux, que son intégrité et ses

(1) Ch. Chesnelong, *Campagne monarchique*, p. 45.— La solution qui se présentait d'abord à l'esprit était un drapeau tricolore orné de fleurs de lis. On sut bientôt qu'elle ne satisfaisait pas le comte de Chambord. On chercha alors d'autres accommodements. On songea, par exemple, à garder le trapeau tricolore pour l'armée et la nation, en faisant du drapeau blanc le pavillon personnel du souverain, ou bien encore à prendre comme drapeau national un drapeau blanc par une de ses faces, tricolore par l'autre, avec l'écusson fleurdelisé au centre. Aucune de ces combinaisons ne devait être agréée.

(2) C'était l'expression d'un des ministres.

fermes convictions désignaient à l'estime de tous, et sur M. de Sugny, dont la dignité de caractère et la sagacité faisaient honneur au groupe de droite qui le comptait, lui et son collègue, parmi ses membres.

Envoyés sans mission officielle, ils gardèrent le silence sur leur entrevue avec le prince ; mais, depuis lors, M. Merveilleux du Vignaux en a publié le récit (1), et nous savons qu'ils développèrent, sur les questions constitutionnelles et la question du drapeau, les idées déjà exprimées dans les lettres de Chesnelong à M. de Carayon-Latour.

Tout fut écouté, compris et même accepté, tout, sauf les propositions relatives au drapeau. Le prince se borna à faire parvenir à M. Ernoul une note contenant ces lignes : « Quant à la question du drapeau, M. le comte de Chambord, à son entrée en France, se réserve de la traiter lui-même directement avec l'armée. »

Impossible de laisser le prétendant caresser ce périlleux projet. Aussi, à peine en possession de la note, M. Ernoul envoya-t-il à Frohsdorf une seconde ambassade secrète. Cette fois, c'est un député de l'extrême droite, M. Combier, qui fut chargé de démontrer que l'armée, gardienne du drapeau, mais gardienne aussi de la loi, n'a nullement qualité pour intervenir dans un changement de cette nature.

Le nouvel envoyé obtint que la note précédente fût modifiée comme il suit : « Quant à la question du drapeau, Monseigneur, à sa rentrée en France, se réserve de parler de nouveau, s'il y a lieu, au pays, se faisant fort d'obtenir de ses représentants une solution compatible avec son honneur. » C'en était fait du rêve dangereux de l'armée délibérante. La formule, quoique imprécise, laissait place à une entente possible ; on la

(1) Ce récit tient en un petit volume qui a pour titre : *Un peu d'histoire à propos d'un nom. Ernoul.* — Paris, Oudin, 1900.

retint soigneusement ; on allait en faire la base d'un plan de campagne.

Le gouvernement ne pouvait pousser plus avant les démarches, puisque seule l'Assemblée était souveraine, et qualifiée pour rétablir la monarchie. Cependant il fallait se hâter, et faire les derniers efforts pour supprimer la difficulté du drapeau.

Dans ce but, on convoqua à Paris, pour le 4 octobre, les membres des bureaux de tous les groupes de droite — extrême droite, droite modérée, centre droit, habitués de la réunion Changarnier — afin d'arrêter les résolutions que pouvaient réclamer les circonstances.



Chesnelong quitta Orthez le 3 octobre. Au cours du voyage, une rencontre inattendue lui permit de mesurer la hauteur de l'obstacle auquel il allait se heurter :

« A Puyoo, écrivait-il le lendemain, M. de Charette vint me trouver dans mon coupé, et nous causâmes ensemble jusqu'à Bordeaux. Il m'intéressa vivement. Ce n'est pas un homme politique, ni même un homme instruit ; mais c'est un intrépide catholique, un pur royaliste et un fier soldat. Ame loyale et haute ; un langage et une physionomie qui révèlent cette âme : c'est un vrai type de grandeur morale et de générosité chevaleresque, un de ces hommes qui sauvent l'éternel honneur quand tout le reste est perdu, mais qui peuvent, en d'autres temps, perdre par leur obstination ce qu'ils voudraient sauver au prix de leur vie. C'est un défenseur intraitable du drapeau blanc ; le tricolore est presque son ennemi personnel. Je l'amenai cependant à me dire : « Peut-être avez-vous raison : Henri V devra céder ; je n'ai pas, moi, les mêmes devoirs, et jamais je ne servirai sous le tricolore. » Nous nous séparâmes charmés l'un de l'autre ;

il me demanda de l'autoriser à venir me voir quelquefois à Versailles (1). »

Le lendemain de son arrivée à Paris, Chesnelong alla, de grand matin, entendre la messe à la Madeleine. « Je demandai, dit-il, au Saint-Esprit de nous tirer d'affaire, sans pressentir à quel point nous avions besoin de son aide. »

Quelques heures plus tard, il était chez M. Maurice Aubry, son collègue, qui avait mis ses salons à la disposition de la réunion des droites. La présidence fut déférée au général Changarnier, qui, après quelques paroles fières et résolues d'accent, proposa de nommer une commission choisie dans les bureaux des quatre groupes, et chargée de préparer les voies à la solution monarchique. Les principaux membres de la réunion, MM. d'Haussonville, de la Rochette, Keller, Baragnon, opinèrent dans le même sens.

On va procéder à la nomination des commissaires, lorsque le duc d'Audiffret-Pasquier prend la parole. Il ne veut pas d'équivoque :

« Oui, dit-il, nous avons un but commun, la monarchie ; mais le centre droit est convaincu qu'elle n'est possible qu'à condition d'être constitutionnelle et d'adopter le drapeau tricolore. Sur le premier point, l'entente est faite ou se fera. Sur le second, où en est-on ? Si, avant tout et comme au préalable, il n'est pas entendu que le drapeau tricolore est maintenu ; s'il n'est pas entendu que le maintien du drapeau sera stipulé dans l'acte de la fondation monarchique, le centre droit se refuse à la campagne. Il a tout sacrifié, ses princes, ses préférences ; au 24 mai, il voulait le duc d'Aumale, il a accepté Mac-Mahon et a conduit la

(1) Lettre inédite à Mme Chesnelong, 4 octobre 1873.

campagne au profit de ce dernier. (1) Il demande en échange, pour le pays et la stabilité de la monarchie elle-même, le maintien du drapeau tricolore. C'est un minimum modeste ; mais c'est une condition *sine qua non*. Sommes-nous tous d'accord ? S'il y a des oppositions, qu'elles se produisent ! (2) » — « Tout cela, ajoute Chesnelong, avec force et talent, mais avec aigreur et emportement. »

Cette mise en demeure allait introduire quelque division dans le groupe, lorsque Chesnelong intervint :

« Derrière nous, dit-il, comme derrière le pays, les ponts sont coupés. Pour le pays, c'est le port ou l'abîme ; pour l'Assemblée, c'est son honneur devant l'histoire ou c'est sa condamnation... Il faut réussir !

» Deux conditions sont nécessaires : 1° grouper sur un terrain bien choisi une majorité assurée ; 2° obtenir que le roi s'y place. Sans la majorité, le roi ne peut rien ; sans le roi, la majorité est impuissante ; leur concours est nécessaire.

» Pas de majorité sans la réunion des diverses fractions de l'opinion conservatrice. Isolées, les fractions ne sont que des obstacles au bien ; réunies, elles deviennent une force. Peut-on avoir une majorité sans une concession sur le drapeau ? Non, et, à ce point de vue, M. Pasquier

(1) Avant le renversement de M. Thiers, le duc d'Audiffret-Pasquier et le duc Decazes avaient offert la présidence de la République au duc d'Aumale, qui l'avait acceptée en principe. Quelques jours avant le 24 mai, dans une réunion des divers groupes de la majorité chez le duc de Broglie, Lucien Brun combattit cette candidature, alléguant que le comte de Chambord n'autoriserait jamais un prince de la maison de France à accepter de telles fonctions. Le duc d'Audiffret-Pasquier soutint avec beaucoup de vivacité le candidature du prince. Sur quoi le duc de Broglie, pour mettre fin à un désaccord qui aurait tout compromis, mit aux voix le nom de Mac-Mahon, qui réunit tous les suffrages. Cf Ernest Daudet, *Le duc d'Aumale*, p. 265. — Plon, Paris.

(2) D'après une lettre inédite de Chesnelong à son fils aîné, 5 octobre 1873.

a raison. Si, parmi nos collègues, il s'en trouvait pour dire : « La monarchie avec le drapeau blanc ou pas de monarchie ! » je m'unirais à M. Pasquier pour les combattre. Mais, d'un autre côté, si l'on pose la question entre des ultimatums, et si l'on dit : « Maintien *sans transaction* du drapeau tricolore ou pas de monarchie ! » la majorité manque par un autre côté ; on court le risque, en outre, de ne pas obtenir l'adhésion du roi ; on n'a pas, en tout cas, pour sa dignité les égards qu'il peut réclamer ; la prétention est excessive et de nature à compromettre le succès.

» Ce qu'il faut, c'est chercher et trouver un terrain qui, n'aboutissant pas à la répudiation du drapeau tricolore, ménage la dignité engagée du roi, et permette aux partisans de l'un et de l'autre drapeau et au roi lui-même de se rencontrer dans une action commune pour le rétablissement de la monarchie.

» Ces moyens transactionnels pourront-ils être recherchés, examinés, discutés dans une réunion nombreuse ? Evidemment, non. Le moyen proposé par le général Changarnier est donc excellent ; mais il faut s'en tenir là, et ne pas prendre de résolutions hâtives et absolues... Nommons donc la commission (1). »

Personne ne répondit, et la nomination d'une commission fut définitivement décidée. La plupart des membres de la réunion félicitèrent vivement Chesnelong : « Quel brave homme, et quel cœur ! » dit le général Changarnier.

Mais le duc Pasquier était mécontent : ce moyen terme lui déplaisait. Après une longue interruption de la séance, Decazes « dans un long et filandreux discours, calme et modéré de forme », déclara que les membres du centre droit n'entreraient dans la commission que sous la

(1) D'après le compte rendu inédit adressé par Chesnelong à son fils aîné, 5 octobre 1873.

réserve de ne rien accepter en dehors *du maintien du drapeau tricolore affirmé et garanti d'avance* (1). Pour finir, on opposa réserves à réserves, et la commission fut composée de MM. de Tarteron et Combier pour l'extrême droite, le baron de Larcy et Baragnon, pour la droite modérée, le duc d'Audiffret-Pasquier et Callet pour le centre droit, le comte Daru et Chesnelong pour le groupe Changarnier. Le général Changarnier lui-même devait la présider. Ce fut la fameuse *Commission des Neuf*.

On remarqua que, par ordre supérieur ou pour ne pas gêner les pourparlers de la réunion, les députés connus pour leurs relations habituelles avec Frohsdorf, comme MM. de Carayon-Latour et Lucien Brun, s'étaient tenus à l'écart ; le marquis de Dreux-Brézé, représentant officiel du comte de Chambord en France, n'avait pas été consulté.



Dans la soirée du 4 octobre, Chesnelong se rencontra avec M. de Falloux, que le duc de Broglie avait fait venir à Paris, afin de s'éclairer de ses conseils. On l'invita à un dîner qui devait réunir, avec l'ancien ministre, MM. de Meaux, de Cumont et Baragnon. Il a ainsi noté son impression sur M. de Falloux : « Celui-ci est très tricolore, avec cette nuance que, comme Pasquier, il est aigre, et a en vue la capitulation du roi, encore plus que la satisfaction du pays. La misère humaine

(1) Ces détails, extraits des lettres inédites de Chesnelong, montrent l'erreur commise par M. Hanotaux (*Hist. de la France contemp.*, t. II, p. 154), lorsqu'il dit : « Il était facile de distinguer une divergence de vues entre les amis des princes d'Orléans et ceux du comte de Chambord. Ces derniers ne voulaient pas d'une commission. » C'est le contraire qui est vrai, à moins qu'on vise uniquement le président de l'extrême droite, M. de la Rochette, qui, en effet, avait repoussé l'idée d'une commission.

est partout. Du reste, parfait de manières et d'une distinction rare ; il nous a vivement intéressés, et nous avons passé une agréable soirée (1). » Ce que Chesnelong omet de dire, c'est que M. de Falloux et ses amis avaient profité de ce dîner pour restreindre, le plus possible, la liberté du roi sur la question du drapeau.

Celui-ci avait mandé à Ernoul que, sur cette question, « il se faisait fort, à sa rentrée en France, d'obtenir des représentants du pays une solution compatible avec son honneur. »

Le petit conciliabule crut pouvoir traduire les paroles royales en cette autre phrase, beaucoup plus précise, qui serait présentée comme formule d'entente à la Commission des Neuf, et qu'il s'agirait de faire ratifier ensuite par le principal intéressé : « Le drapeau tricolore est maintenu. Il ne pourra être modifié que par l'accord du roi et de l'Assemblée. »

N'ayant pu obtenir des habitués de Frohsdorf aucune explication sur la nature de la « solution » désirée et prévue par le comte de Chambord; ne croyant pas, par suite, heurter la volonté royale, Chesnelong consentit à soumettre cette rédaction à la première réunion de la Commission des Neuf.

Cette réunion eut lieu, le 6 octobre, chez le général Changarnier.



Celui-ci ouvrit la séance en disant : « Sur la question constitutionnelle, l'accord est fait, au fond, entre le roi et l'Assemblée ; il ne s'agit que de formules à trouver. Au contraire, sur le drapeau, l'accord est à

(1) Lettre inédite, du 6 octobre 1873. — Cette appréciation, en confirmant la thèse de M. Arthur Loth sur l'attitude des membres du centre droit, montre, une fois de plus, jusqu'à quel point Chesnelong répudiait les vues de certains d'entre eux.

faire ; il faut y travailler. » — Et il continua par la déclaration suivante : « Pas d'illusion possible. Rien à tenter sans être sûr du concours fidèle, résolu, énergique de l'armée. Je la connais, je connais ses chefs. Si vous inquiétez l'armée sur le drapeau tricolore, elle ne se révoltera pas ; mais plusieurs chefs donneront leur démission, et l'armée mécontente ne se dévouera pas, voilà le fait. Il est, d'ailleurs, conforme à mon sentiment. J'honore le drapeau blanc ; j'aime le drapeau tricolore ; je ne le répudierai jamais. Je ne suis pas suspect. Malgré mes quatre-vingts ans, je me ferais casser la tête pour mettre le comte de Chambord sur le trône ; j'estimerais que ce serait là un beau couronnement de ma vie ; je suis dévoué au prince jusque-là, pas jusqu'à répudier le drapeau national. »

Le comte Daru parla dans le même sens.

Impressionné de ces déclarations, et craignant, malgré tout, la persistante opposition de Frohsdorf, le baron de Larcy proposa cette formule de transaction : « La question du drapeau sera tranchée par l'accord du roi et de l'Assemblée. »

Mais le duc Pasquier ne l'entendait pas ainsi. Il commença par déclarer qu'il s'était entretenu de la question avec le maréchal de Mac-Mahon, et que le chef de l'État ne croyait pas pouvoir répondre de la paix publique si la question du drapeau n'était pas résolue d'avance en faveur du drapeau tricolore. Au cours d'une lettre postérieure à l'entretien, le maréchal aurait même exprimé son avis en ces termes : « Si le drapeau blanc était déployé en face du drapeau tricolore, si le drapeau blanc flottait à une fenêtre et le drapeau tricolore à une autre, les chassepots partiraient d'eux-mêmes, et je ne pourrais plus répondre de l'ordre dans les rues et de la discipline dans l'armée. »

Parlant alors en son nom et au nom du centre droit, le duc d'Audiffret-Pasquier continua : « Pouvons-nous tenter la monarchie dans des conditions où le pays mécontent ne nous suivrait pas, où l'armée froissée ne nous approuverait pas, où le maréchal, qui a la garde de l'ordre et la responsabilité de la situation, ne croit pas possible de nous prêter son concours, où la majorité enfin nous ferait défaut dans l'Assemblée ? Cela ne serait, ni sérieux, ni patriotique, ni possible ; au bout de cela, il n'y a pas la monarchie rétablie, il y a la Révolution maîtresse.

» La transaction Larcy, c'est le doute planant sur la question du drapeau. Ce n'est pas assez ; il faut la *garantie préalable* du maintien définitif. A cette condition, tout est possible, presque facile ; hors de là, tout craque. Voilà le fait, il s'impose, et il doit être la règle de nos délibérations (1). »

Que les faits rendissent, en effet, impossible le retour du drapeau blanc, on pouvait le craindre ; mais était-ce une raison pour vouloir traiter avec le roi légitime de puissance à puissance ? Le centre droit et même l'Assemblée avaient-ils réellement le droit de créer le régime qui leur semblait le meilleur, et de fixer d'avance son programme, son organisme, et jusqu'à son symbole ? Chesnelong eut soin de mettre en avant le droit du prince, dont on semblait vraiment faire trop bon marché.

« Nous aurons beau, dit-il, déterminer le terrain sur lequel l'accord nécessaire de la majorité, du gouvernement et du pays peut se faire ; si le roi n'y vient pas, notre œuvre est vaine. Sans l'accord, tout s'écroule ; mais, sans le roi, tout échappe ; et sans le rétablissement de la monarchie, notre pauvre pays reprend la route des abîmes : voilà la question.

(1) Compte rendu inédit, adressé par Chesnelong à son fils aîné.

» Or, l'armée et le pays sont ce qu'ils sont ; nous ne pouvons rien pour les changer. Si, pour avoir l'assentiment de l'un et le concours dévoué de l'autre, le maréchal, qui est le vrai maître de la situation, nous dit qu'il y a une condition nécessaire, il faut réaliser cette condition ou ne rien tenter sérieusement.

» Dans cet état de choses, nous devons agir sur le prince pour obtenir l'acceptation de cette condition (1). Ici, nous nous heurtons à une question de dignité. Comment tout sauvegarder ?

» Mon sentiment, je l'ai fait connaître au prince, et je l'exprime ici. La grande manière de procéder, ce serait, pour M. le comte de Chambord, de supprimer la difficulté en la tranchant lui-même. Royaliser le drapeau tricolore, lui ôter toute signification révolutionnaire, l'accepter comme drapeau national en le complétant par la cravate blanche et l'écusson de France, et notifier cet acte au pays dans un grand et généreux langage. Accepteriez-vous cela ? (*Oui, oui !*)

» S'il convenait au prince de ne parler personnellement que plus tard, vous contenteriez-vous de la parole qu'il vous transmettrait, étant entendu qu'il parlerait avant sa rentrée ? (*Oui, oui !*)

» Si le prince ne veut parler du drapeau et revenir sur son manifeste qu'après son élévation au trône, ne pourriez-vous pas sauvegarder la transition, et en même temps ménager la dignité et respecter le droit du prince, en disant : « *Le drapeau tricolore est maintenu ; il ne pourra être modifié que par l'accord du roi et de l'Assemblée ?* » La déclaration de maintien ne laisse pas la concurrence se produire dans le présent ; l'avenir est garanti par la participation nécessaire de l'Assemblée ;

(1) Chesnelong ne veut pas parler ici de condition *imposée* au roi par la Commission ou l'Assemblée, mais d'acceptation, par le roi, d'un état de choses inévitable.

la dignité du prince est couverte par cette réserve théorique de l'avenir. (*Nous acceptons cela.*)

» Voilà mon sentiment ; je vous remercie d'y adhérer. Hélas ! tout n'est pas fait ; il faut l'adhésion du prince. Que Dieu lui mette au cœur une inspiration de salut ! (1) »

On a reconnu la formule arrêtée avec M. de Falloux, au dîner du quai d'Orsay. La Commission l'acceptait. Il s'agissait maintenant de la faire agréer par le prince. Elle était assurément moins radicale que les prétentions du duc Pasquier. Néanmoins, comment amener l'hôte de Frohsdorf, le roi, à signer un pareil accord avec une Assemblée composée de ses sujets ?

Rêvant d'un pacte entre le monarque et la France, Chesnelong n'allait-il pas heurter l'antique conception du droit royal ?

Cette crainte ne parut pas influencer la Commission. Croyant avoir enfin trouvé le terrain sur lequel pourraient se rencontrer le roi et l'Assemblée, tous, y compris le duc d'Audiffret-Pasquier, se rallièrent aux vues du député d'Orthez.

Le comte Daru prit alors la parole : « Je demande pardon à Chesnelong, dit-il, de disposer de lui sans le consulter. Chargeons-le d'aller porter au comte de Chambord, avec le respect et le tact qu'il y mettra, l'expression de ces idées. »

Tous applaudirent. Cette fois, ce n'était plus une timide insinuation d'amis politiques, c'était un mandat officiel que Chesnelong recevait de la Commission des Neuf, siégeant au nom de toute la droite de l'Assemblée. Il s'agissait de porter au comte de Chambord l'appel de toute la partie saine du pays, et de décider, lui simple négociant béarnais, le roi de France à réintégrer son trône séculaire.

(1) Compte rendu inédit, adressé par Chesnelong à son fils aîné.

Écrasé tout d'abord sous la responsabilité d'une telle démarche, Chesnelong commença par déclarer qu'il n'irait pas seul à Frohsdorf. Il fut décidé qu'on demanderait à M. Lucien Brun de l'y accompagner, et l'on se sépara plein d'espoir.



Le lendemain 7 octobre, nouvelle réunion de la Commission. Chesnelong fit connaître à ses collègues les conditions dans lesquelles il comptait accomplir sa mission. On se mit d'accord sur le sens général des déclarations qui seraient faites au prince, sur les stipulations que devrait renfermer l'acte appelant Henri V au trône, « stipulations qui ne sauraient, à aucun degré, avoir pour objet de prendre des précautions limitatives contre l'initiative royale, mais qui seraient simplement destinées à mettre en garde le pays contre les déclarations calomnieuses des partis hostiles. »

Le duc d'Audiffret les précisait comme il suit : 1° Les lois constitutionnelles, dont la proposition serait réservée au gouvernement du roi, reposeraient sur les quatre bases que le prince avait de tout temps acceptées et même proclamées : le pouvoir exécutif du roi ; le pouvoir législatif s'exerçant par le roi et deux Chambres ; l'inviolabilité du roi et la responsabilité de ses ministres. 2° Les libertés civiles et religieuses qui constituent le droit public des Français seraient maintenues. »

« M. Chesnelong a-t-on dit, emportait, en somme, dans sa valise, une charte et un drapeau (1). » C'est vrai, si l'on ajoute qu'il allait simplement les soumettre à l'acceptation du prince.

(1) Hanotaux. *Histoire de la France contemporaine*, t. II, p. 145.

Il devait d'abord faire agréer sa mission du gouvernement. Au cours d'un dîner chez M. Ernoul, où il se rencontra avec lui, le duc de Broglie admit les conclusions de la Commission. « La formule que vous comptez présenter, dit-il à Chesnelong, est rigoureusement acceptable. Nous nous en contenterons. Tâchez de la faire agréer par le roi ; sinon l'entreprise serait vouée à un insuccès fatal. Le maréchal ne s'y prêterait pas, ni moi non plus. Je veux la monarchie très sincèrement et très énergiquement ; je suis prêt à y mettre ma responsabilité, ma vie, mon honneur dans les conditions possibles ; mais nous n'aurions pas le droit de jouer le sort du pays dans une tentative où la défaite serait certaine. J'ajoute que la réunion de l'Assemblée est proche, et qu'il nous faut prendre un parti dans ces quinze jours. »

Ces pourparlers étaient vraisemblablement connus à Frohsdorf, et n'y provoquaient qu'un blâme discret, mais formel. Chesnelong s'en douta lorsque, ayant consulté le marquis de Dreux-Brézé sur le moyen d'obtenir une audience du prince, il obtint la réponse suivante : « Monseigneur est absent pour une dizaine de jours. Je ne suis pas dans le secret de sa résidence, et je ne pourrai vous dire que la semaine prochaine où et quel jour il pourra vous recevoir. Du reste, le prince a dit son dernier mot sur le drapeau... »

Chesnelong s'efforça de lui faire sentir la gravité de la situation : d'un côté, la monarchie faite ; de l'autre la déroute parlementaire et la débandade de l'esprit public. « Le prince, ajouta-t-il, ne connaît que la situation d'hier, il doit connaître celle d'aujourd'hui. Nous n'allons pas lui imposer une condition, mais lui indiquer une nécessité. Le devoir est au-dessus du point d'honneur, et le premier de tous les devoirs, c'est de ne reculer devant aucun sacrifice permis par la conscience pour sauver le pays. Comment nous jugera l'histoire ? Quelle

responsabilité ! Et quand l'heure propice est là ! Une heure dans un siècle, qui ne s'est jamais trouvée et qui ne se retrouvera pas ! C'est Dieu qui la donne ; pouvons-nous la laisser échapper ? (1) »

Rien n'y fit : le délégué des Neuf se trouvait en présence d'une consigne. Au moins M. de Dreux-Brézé remarqua-t-il cette phrase, qui exprimait une différence profonde entre les projets de Chesnelong et les prétentions du centre droit : « Nous n'allons pas imposer au prince une condition, mais lui indiquer une nécessité (2). »

Peut-être ces paroles, rapportées au comte de Chambord, l'inclinèrent-elles à la bienveillance envers le délégué des Neuf. En tout cas, celui-ci apprit bientôt, de M. Lucien Brun déjà mandé auprès du prince, que celui-ci était à Salzbourg, et qu'il l'y appelait, ainsi que ses deux amis, MM. de Carayon-Latour et de Cazenove de Pradines. Une dépêche devait indiquer le jour et l'heure du rendez-vous.

Cette dépêche n'arriva que le dimanche 12 octobre, à sept heures du soir. L'audience était fixée au mardi 14, à deux heures de l'après-midi. Chesnelong n'eut que le temps de se rendre à la gare de l'Est ; une heure après, il était en route. Un des émules de son action catholique, M. de Férussac, l'avait accompagné jusqu'à la portière du wagon, et essayait de le fortifier par quelques paroles d'espoir : « Mon ami, dit le voyageur, je suis allé ce matin à Notre-Dame des Victoires ; j'y ai communié : je ne pars pas seul ! (3) »

(1) Compte rendu inédit, etc.

(2) Cette phrase montre combien M. Arthur Loth avait incomplètement saisi la pensée de notre député, lorsqu'il écrivait : « M. Chesnelong allait, de la part d'une commission parlementaire, *dicter des conditions* à un prince dont les paroles et les sentiments étaient publics, dont la politique avait toujours été à découvert. » — *L'Échec de la restauration monarchique en* 1873, p. 358.

(3) *Le baron Henry d'Audebard de Férussac*, par Fernand Butel, p. 37.

CHAPITRE XII

VOYAGE A SALZBOURG

(1873)

Chesnelong s'abusait-il sur les difficultés de sa tâche, et partait-il pour l'Allemagne soutenu, comme on l'a dit, par une ardente foi religieuse, mêlée d'une forte dose de naïveté (1) ?

Que la foi fût son plus ferme appui, son dernier acte le démontrait après tant d'autres. Les lignes suivantes, adressées à sa famille le 11 octobre, permettront d'apprécier sa « naïveté. » — « J'ai peu d'espoir de réussir, dit-il, précisément parce que la question est une question de dignité, de sentiment, de point d'honneur. Le roi, j'en suis convaincu, céderait après ; il ne voudra pas céder avant, parce qu'il paraîtrait trafiquer de sa dignité pour obtenir la couronne (2). »

Il est vrai, la confiance puisée dans la prière finissait par dominer la crainte, au cours de ces journées d'angoisse : « Je ne sais, disait-il alors, ce que fera le comte de

(1) C'est l'opinion qu'insinue M. Hanotaux en plusieurs passages de son *Histoire de la France contemporaine*.

(2) Lettre inédite à Mme Chesnelong.

Chambord ; ce que je sais, c'est que, s'il me reçoit, je lui dirai tout, et qu'il prendra sa résolution en pleine connaissance de cause. Dieu l'inspirera et nous aidera (1). »

*
* *

C'est au milieu de ces alternatives d'anxiété et d'espoir que Chesnelong quitta Paris. Le lundi 13, il couchait à Munich, d'où il repartait le lendemain matin. A une heure et demie, il entrait en gare de Salzbourg.

MM. de Carayon-Latour. Lucien Brun et de Cazenove de Pradines, qui n'avaient pas dû, comme Chesnelong. attendre l'heure d'une audience, se trouvaient déjà auprès du prince. Ils étaient allés recevoir à la gare le délégué des Neuf, et le saluèrent de ces mots : « Bon courage ! Monseigneur vous attend avec impatience, et vous recevra avec sympathie. »

Ils le conduisirent à l'hôtel Neubourg, où le prince était installé, avec la comtesse de Chambord et toute sa suite, dans un pavillon séparé. A peine le voyageur avait-il secoué la poussière de la route, qu'il fut conduit au salon, où le comte de Chambord l'attendait.

Bien pris, quoique de formes un peu pleines et affligé d'une légère claudication, le prince avait la physionomie agréable, le regard calme et droit, le nez fin, la barbe et les cheveux blonds légèrement ondulés. L'ensemble donnait une impression de dignité et de douceur ; mais l'œil était vif, scrutateur, et souvent les lèvres, obstinément closes, observaient une réserve méfiante.

Il était seul, debout, en face de la porte. Il reçut Chesnelong avec une grâce parfaite. Celui-ci s'inclinait respectueusement, avec une émotion mal contenue. Il lui prit aussitôt la main, et lui dit avec bonté : « Je vous connais. Carayon m'a transmis vos lettres. Je connais

(1) Lettre inédite à Mme Chesnelong.

vos impressions. Vos lettres, d'ailleurs, sont fort belles, et m'ont assez montré quel noble esprit et quel noble cœur vous êtes. Dites-moi tout sans crainte de me froisser. »

Encouragé par cet accueil, Chesnelong commença son exposé. Il dépeignit avec une ardeur croissante les deux alternatives en face desquelles se trouvait le pays. D'un côté, un succès possible, presque certain, la monarchie rétablie, la France sauvée, l'Europe rassise, l'Église prenant sa première revanche, le présent garanti, l'avenir préparé ; d'autre part, une déroute inévitable, la monarchie et le pays sombrant ensemble, la carrière des éventualités formidables rouverte, la Révolution de nouveau maîtresse et une nouvelle catastrophe achevant ce qu'avaient épargné l'invasion allemande et la Commune. Selon lui, en présence de ces deux extrémités, un grand devoir s'imposait, un devoir au-dessus duquel, disait-il, « il n'y a que Dieu et la conscience, mais qui rend honorables, dignes et grands tous les sacrifices sur les questions libres (1). »

Ce devoir, que Chesnelong insinuait avec une souplesse et un tact infinis, consistait tout d'abord à accepter le projet arrêté par la Commission des Neuf sur la question constitutionnelle.

Le prince n'éleva contre ce projet aucune objection. Mais il fallait aborder une affaire autrement délicate, la question du drapeau. Le négociateur ne dissimula pas que le succès de la restauration monarchique pouvait dépendre de la solution que recevrait cette question.

Le comte de Chambord répliqua : « La France a droit à tous mes sacrifices. Il y en a deux pourtant qu'elle ne peut pas me demander : celui du principe que je représente et celui de mon honneur. La question du drapeau

(1) D'après une lettre inédite à Mme Chesnelong.

touche au principe que je représente, et sans lequel je serais impuissant pour le bien ; elle touche aussi à mon honneur. De là, sa gravité et sa délicatesse. Quoi qu'il en soit, je vous saurai gré de m'en entretenir avec une entière sincérité, et sans me laisser ignorer ce que vous croirez utile de porter à ma connaissance. »

Après une telle déclaration, plaider la cause du drapeau tricolore n'était pas chose aisée. Il le fallait pourtant, puisque, ce drapeau une fois répudié, « l'entreprise monarchique ne serait, ni bien accueillie par l'armée, ni soutenue par le pays, ni secondée par le gouvernement, ni votée par la majorité. »

Le prince écouta l'énoncé de ces impossibilités avec un silence impassible, qui semblait témoigner d'une résolution obstinée et irrévocable.

Chesnelong se hasarda alors à proposer la fusion des deux drapeaux, c'est-à-dire l'adoption d'un drapeau tricolore fleurdelisé, ou portant les armes de la maison de France. Le visage du prince exprima un mécontentement visible.

L'envoyé des Neuf parla de la coexistence de deux drapeaux, l'un blanc, à l'usage de la famille royale, l'autre tricolore destiné à la nation et à l'armée.

Le roi l'interrompit avec un accent de fermeté douce, et, comme se parlant à lui-même : « Je n'accepterai jamais le drapeau tricolore.

— Monseigneur permettra, dit Chesnelong, que je n'aie pas entendu cette parole. En tout cas, il ne me charge pas, je pense, de la rapporter à Paris. Si je la rapportais, je suis assuré que la campagne monarchique serait aussitôt abandonnée. J'oublie donc le mot que Monseigneur vient de me dire ; il voudra bien m'indiquer, à la fin de l'entretien, la réponse définitive que j'aurai à rapporter.

— Soit, dit le prince, mais vous voyez quel est le fond de mon sentiment (1). »

Une telle déclaration n'aurait-elle pas dû mettre fin à l'entretien, et anéantir des espérances désormais sans objet ? Beaucoup l'ont pensé, et ont même fait un grief au négociateur d'avoir poursuivi une tentative fatalement vouée à l'insuccès. Mais la frayeur des maux qu'allait déchaîner l'abandon de la campagne et la haute idée qu'il avait du patriotisme du prince décidèrent Chesnelong à épuiser tous les moyens de persuasion. Aussi bien, il était convaincu que, si l'obstacle du drapeau pouvait s'abaisser au point de permettre le retour et l'intronisation du roi, celui-ci, mis en contact avec les réalités de son pays, conclurait l'entente désirée.

Il poursuivit donc son argumentation, faisant remarquer que, lorsque le droit royal est respecté, toutes les autres questions sont de celles que l'accord du roi et de la représentation du pays peut résoudre, et qu'au point de vue même du vrai principe monarchique, un *non possumus* inflexible sur la question du drapeau ne paraissait pas justifié.

C'était provoquer, de la part du prince, un plus ample exposé de ses théories :

« Ah ! le principe monarchique ! dit-il, je n'ai eu, depuis plus de quarante ans, d'autre mission effective, et je n'ai pu rendre au pays d'autre service que de le garder intact ! J'y ai bien réfléchi ; je ne crois pas en exagérer la portée ; je tiens à ne pas le laisser déchoir entre mes mains. C'est par lui que je pourrai être une vraie force pour remettre la France dans la voie de ses destinées. Roi diminué, je serais un roi impuissant, et je n'aurais plus que la valeur d'un expédient.

(1) Ch. Chesnelong, *La campagne monarchique*, p. 141.

» Le drapeau est le symbole, l'expression extérieure du principe ; il en est la manifestation devant le peuple, la seule qu'il voie, la seule qui ait pour lui une signification décisive. Et voilà pourquoi le principe et le drapeau ne peuvent être séparés.

» La gloire de l'armée française, sa bravoure, son héroïsme, je les admire ; j'en suis plus fier que personne. Comment donc ne comprendrais-je pas, comment ne respecterais-je pas le sentiment de l'armée pour un drapeau qui si souvent a été teint du sang de ses soldats ? Croyez bien qu'après nous être trouvés en face l'un de l'autre, nous nous comprendrons, l'armée et moi. Elle sentira que j'ai au cœur un hommage pour toutes ses gloires, un souvenir pour toutes les grandes choses qu'elle a faites ; qu'elle aura toujours en moi un gardien vigilant de son honneur, qui s'identifiera avec le mien. Je suis sûr aussi que mon honneur lui sera cher, comme le sien me sera sacré. Elle prendra de mes mains, sans en être blessée, le drapeau que je lui remettrai après l'avoir présenté au pays ; et quant à moi, je le confierai sans crainte à sa vaillance.

» De même que je rends hommage à l'armée, j'honore tous les services qui, à toutes les dates, ont été rendus à la France. Je l'ai dit, je ne suis pas un parti, et je ne régnerai pas pour un parti. J'appellerai à moi tous les mérites, toutes les capacités, tous les dévouements. L'unité de la France, tel a toujours été le programme de ma maison ; je n'en aurai pas d'autre. J'aurai à faire l'unité morale de la France en effaçant le souvenir de toutes les discordes, et en unissant, au service du pays, tous les hommes de cœur que le malheur des circonstances a pu souvent séparer. A cet égard, la garantie est dans mes intentions, dans mes sentiments, dans mon devoir auquel je ne faillirai pas, dans la droiture de mon âme, dont, je l'espère, personne ne doute. Mais elle est

aussi dans l'autorité qui me viendra de mon principe. Et c'est pourquoi je suis tenu de n'affaiblir ce principe, ni en soi, ni dans ce qui en serait la représentation.

» Je parlerai au moment de ma rentrée en France. Je présenterai alors au pays une solution sur le drapeau compatible avec mon honneur, et je me fais fort de l'obtenir de lui par ses représentants. J'ai la confiance que, lorsque la France et moi, nous nous serons retrouvés, les obstacles s'aplaniront, et que l'accord qui semble si difficile aujourd'hui naîtra de la situation elle-même (1). »

Après ces nobles paroles, il n'était plus permis d'espérer que la question du drapeau serait tranchée par un *motu proprio* royal. Tout au plus Chesnelong pouvait-il insister pour faire agréer au prince la formule de la Commission des Neuf, qui demandait le maintien du drapeau tricolore au moment de l'entrée du roi, sauf modification ultérieure à la suite d'un accord.

Espérant encore que, après son élévation au trône, le roi consentirait, sur le fond, à des concessions qu'il ne croyait pas de sa dignité de faire avant d'avoir été rappelé, le négociateur plaida en faveur de la formule des Neuf, assurant que, si elle était adoptée, la monarchie était faite, et que, le lendemain, la France acclamerait Henri V.

Mais le comte de Chambord avait repris son attitude impassible. L'entretien durait depuis plus de deux heures. Un orage grondait à l'horizon et alourdissait l'atmosphère. Visiblement fatigué, le prince se leva, et, prenant les mains de Chesnelong, lui dit, avec un large sourire : « Madame la comtesse de Chambord part ce soir, à sept heures, pour Frohsdorf. Quant à moi, je ne partirai qu'à minuit, pour pouvoir reprendre, ce soir, notre

(1) *La campagne monarchique*, p. 143.

entretien. Je suis charmé d'avoir pu causer avec vous des intérêts de notre chère France. »



On conduisit le visiteur dans la chambre qui lui était réservée. M. de Carayon l'y rejoignit. L'envoyé des Neuf ne lui dissimula pas son profond découragement.

Cependant, au dire d'un des familiers du prince, M. de Blacas, le comte de Chambord ne tarissait pas d'éloges sur Chesnelong ; jamais il n'avait été empoigné par personne comme par ce négociateur souple et mesuré, pressant et discret. Cette impression permettait d'espérer qu'un nouvel entretien entamerait une résolution jusque-là invincible.

A cinq heures, l'entourage du prince se réunit au salon. C'était l'heure du dîner. Deux dames d'honneur de la princesse, deux gentilshommes de service, MM. de Blacas et de Monti, les trois députés, MM. de Carayon-Latour, Lucien Brun et de Cazenove de Pradines attendaient le couple royal, lorsque Chesnelong fut introduit. Bientôt « Monseigneur » parut, donnant le bras à Madame la comtesse de Chambord. Il parcourut le petit cercle, disant à chacun un mot gracieux. Arrivé près de Chesnelong, il le présenta à sa compagne d'exil.

« Digne princesse, modèle de bonté et de charité, douce, point jolie, presque vieille, un peu sourde, commandant le respect (1) », la fille du duc de Modène passait pour peu inclinée vers la France et peu empressée de voir son mari sur le trône. Elle fit sur Chesnelong une impression toute différente. Il admira, avec sa réserve, la tendresse profonde et presque religieuse qu'elle avait pour le prince, dont elle semblait désirer

(1) Expressions de Chesnelong (lettre à sa famille).

l'avènement, tout en partageant ses préoccupations et ses scrupules au sujet de l'honneur royal.

On se mit à table, Chesnelong à la gauche du comte de Chambord. Il ne fut question ni de la campagne monarchique, ni de la mission du député des Basses-Pyrénées: toutefois, on ne parla que de la France. Le prince dirigeait la conversation avec une aisance et une liberté d'esprit que n'altéraient pas ses préoccupations. Tantôt il racontait, avec simplicité et finesse, des anecdotes de bon goût, tantôt il exprimait, sur les hommes et les choses, des jugements empreints de sagacité autant que de bienveillance.

Le repas achevé, le prince alla conduire à la gare Madame la comtesse de Chambord, et il avertit M. de Blacas qu'à son retour, il entretiendrait à part MM. Lucien Brun, de Carayon-Latour et de Cazenove de Pradines, puis recevrait de nouveau Chesnelong.

N'ayant pu faire accepter le drapeau tricolore, celui-ci se préoccupait d'obtenir au moins des promesses générales, permettant la continuation de la campagne monarchique. Il avait préparé à l'avance trois déclarations qui, agréées du comte de Chambord, pourraient, à la rigueur, donner confiance à l'Assemblée, et provoquer un vote en faveur du rappel du roi. Il les communiqua à ses trois collègues, les priant de les appuyer, au cours de l'entretien annoncé.

Cette entrevue fut très rapide ; elle permit néanmoins aux trois députés de saisir le prince du projet de Chesnelong. A peine étaient-ils congédiés, que celui-ci fut appelé à le présenter lui-même.

Cette fois, le comte de Chambord reçut debout l'envoyé des Neuf : l'heure était venue de conclure.

« Reprenons notre causerie, dit le prince. Quelles sont donc ces déclarations que vous désirez obtenir de moi, et que vos collègues viennent de m'annoncer ? »

Chesnelong fit remarquer quelle importance le gouvernement attachait à ce qu'en aucun cas, la question des changements à apporter au drapeau ne se posât avant le rappel du roi, et il sollicita l'autorisation de rapporter à la Commission des Neuf les déclarations suivantes :

« 1° Monsieur le comte de Chambord ne demande pas que rien soit changé au drapeau avant qu'il ait pris possession du pouvoir.

— Soit, dit le prince, j'accepte cela. » Et il donna les motifs de son adhésion.

Encouragé, Chesnelong rappela la déclaration transmise à Paris par l'ordre de l'exilé de Frohsdorf, et portant qu' « il se faisait fort, à sa rentrée en France, d'obtenir du pays, par ses représentants, une solution compatible avec son honneur ; » puis il fit respectueusement remarquer que cette formule gagnerait en efficacité en devenant plus explicite, et finalement proposa la rédaction suivante :

» 2° Monsieur le comte de Chambord se réserve de présenter au pays, à l'heure qu'il jugera convenable, et se fait fort d'obtenir de lui, par ses représentants, une solution compatible avec son honneur, et qu'il croit de nature à satisfaire l'Assemblée et la nation. »

— « J'accepte, répondit le prince, que la seconde déclaration que vous ferez en mon nom soit formulée ainsi que vous venez de le dire. »

Restait à faire un pas de plus.

« Il y a, dit Chesnelong, une troisième déclaration, qui est implicitement renfermée dans la seconde, mais qu'il serait utile de dégager par une formule précise. Sur ce point, il ne saurait y avoir, ce me semble, de difficultés. Vous vous faites fort, Monseigneur, d'obtenir du pays, par ses représentants, la solution que vous désirez ; donc c'est à l'Assemblée Nationale que vous

la présenterez, et c'est par votre accord avec elle que vous vous faites fort de l'obtenir. La troisième déclaration ne dirait pas autre chose, mais elle le dirait en termes d'une clarté complète. Elle serait ainsi formulée :

» 3° Monsieur le Comte de Chambord accepte que la question du drapeau, après avoir été posée par le roi, soit résolue par l'accord du roi et de l'Assemblée. »

Le prince ne fit pas d'objection. Il prononça même les paroles suivantes, qui parurent à Chesnelong un acquiescement : « J'entends bien présenter la solution à l'Assemblée, et j'espère que nous nous accorderons. »

Or, les trois déclarations que venait d'accepter le chef de la maison de France n'étaient autre chose que la traduction, en langage plus acceptable pour lui, de l'article imposé par la Commission des Neuf : « Le drapeau tricolore est maintenu : il ne pourra être modifié que par l'accord du roi et de la représentation nationale (1). »



Chesnelong tenait donc le succès. Il le pouvait croire, du moins, puisque les formules acceptées, se complétant l'une l'autre, ne donnaient prise à aucune équivoque.

(1) M[lle] de Guérines (*Charles Chesnelong*, t. II, p. 263) place ici un récit qu'elle dit tenir de Chesnelong, bien qu'il ne l'ait jamais publié. Nous lui en laissons à elle-même l'entière responsabilité. « En cette audience, dit-elle, le regard du prince était resté naturel et libre : on allait bien, on allait vite, on s'entendait, quand, vers l'instant où se produisit la troisième déclaration, Chesnelong vit les yeux de Monseigneur se porter en obliquant, avec une insistance pénible, et se poser, fixes et inquiets, sur une portière ou tapisserie. Inquiet lui-même, il ne pouvait s'empêcher de regarder fréquemment aussi dans la même direction ; et il crut, à un moment, voir la tapisserie s'agiter. — « Ce fut peut-être un effet de ma préoccupation, disait-il » en rappelant le fait — je ne pourrais certainement pas jurer que la » tapisserie a remué. J'étais si surmené, que j'ai pu avoir un trouble » de la vue, une sorte d'hallucination, qui se serait d'ailleurs renou- » velée, car c'est à trois ou quatre reprises que j'ai cru voir la tenture

Sans doute, la difficulté du drapeau n'était que renvoyée au lendemain ; mais elle n'empêcherait pas, du moins, la monarchie de se faire, et, la monarchie faite, comme tout se simplifierait et s'éclaircirait ! Dans l'élan de sa joie, il dit au prince que, selon ses prévisions, la couronne lui était assurée : « Dans un mois, nous aurons le bonheur, Monseigneur, de vous voir monter sur le trône de France, et de voir s'ouvrir pour la France elle-même une ère de rénovation et de salut. »

Son émotion se communiqua au comte de Chambord, qui parut, lui aussi, s'épanouir à la pensée du radieux avenir.

« Chère France, dit-il, que je serai heureux de la servir ! J'espère qu'elle m'aimera ; j'ai toujours vécu près d'elle par le cœur, et il me sera doux de lui montrer mon amour en ne vivant désormais que pour elle.

» Il faut la sauver, la relever, la grandir, la rendre heureuse ! Avec les honnêtes gens de tous les partis, j'y réussirai. Je lui apporterai trois choses qui seront ma force : un principe qui lui sera une garantie de stabilité, le respect de ses libertés, dont ce principe sera la plus sûre sauvegarde, et la volonté énergique de lui faire du bien. »

» se soulever. Y avait-il quelqu'un ? Je n'ai pu me défendre de » me le demander... — Mais non, reprenait-il bientôt, et, d'un geste » répété de la main, il semblait renvoyer la vision, chasser le souvenir » qui lui était importun. — Non, je me suis trompé. Personne ne » pouvait être là. Mme la comtesse de Chambord venait de partir... » Il ne faut tenir aucun compte de pareille chose, et, après tout, il » importe peu, puisque, qu'il y eût quelqu'un ou qu'il n'y eût per» sonne, cela ne change absolument rien aux événements. »

Et Mlle de Guérines ajoute : « Y avait-il là un inspirateur ou un moniteur quelconque ? Je l'ignore absolument. Je ne rapporte que ce que j'ai entendu, et n'ajoute rien. L'histoire n'a pas seulement pour mission de dire la vérité connue ; elle doit chercher la vérité obscure à travers tous les sentiers... Jetons donc en passant ce caillou sur la voie : il contribuera peut-être à faire retrouver la route de ceux qui nous suivront. »

Et, après avoir remercié Chesnelong d'avoir accepté la mission qu'il venait de remplir, il lui parla avec sympathie des hommes de cœur qu'il savait prêts à se dévouer pour la monarchie, spécialement du maréchal de Mac-Mahon ; puis, lui prenant de nouveau les mains avec effusion : « Je ne vous dis pas adieu, dit-il. Je vous reverrai à minuit à la gare, au moment de mon départ, car nous partirons à peu près à la même heure, moi pour Frohsdorf, vous pour Paris, où, je l'espère, vous ne ferez que me précéder. »



Chesnelong rejoignit ses trois collègues, qui l'attendaient dans une pièce voisine, avec MM. de Monti et de Blacas. Ce fut, de la part de tous, un soudain élan d'allégresse : on ne s'attendait pas à un assentiment si prompt et si complet.

Un quart d'heure s'était à peine écoulé, lorsque le prince fit appeler de nouveau Chesnelong. Il voulait lui signifier plus nettement encore son intention d'être, non le chef d'un parti, mais le roi de tous, et il lui demanda avec insistance d'être son interprète à cet égard. C'était confirmer les espérances du négociateur. Après ce complément d'entretien, celui-ci revint vers ses collègues, persuadé que le prince envisageait avec un parfait bon vouloir les exigences de la situation, et que de si beaux commencements ne pourraient avoir qu'une heureuse issue (1).

(1) Le récit de ces circonstances montre assez ce qu'il y a d'excessif dans le jugement suivant, formulé par M. Arthur Loth (*L'Échec de la restauration monarchique en* 1873, p. 375) : « Ce qui se passait à Salzbourg n'était ni net, ni sincère. Quelque loyauté que M. Chesnelong mît dans sa mission, il n'en cherchait pas moins à arracher au comte de Chambord ce qu'il savait bien être contraire à ses sentiments et à ses résolutions intimes. »

Sans doute, le comte de Chambord avait dit, sans y insister, qu'il

Le comte de Chambord était rentré dans sa chambre, et M. de Blacas était allé prendre ses ordres pour le départ de la nuit. Il crut pouvoir lui parler de la joie causée à tous par l'acceptation des trois déclarations.

Le visage du prince parut se voiler d'inquiétude. « J'ai en effet, dit-il, accepté les deux premières déclarations, et je maintiens mon acceptation. Quant à la troisième, M. Chesnelong m'a parlé, sans doute, de l'accord du roi et de l'Assemblée comme pouvant seul trancher la question, et je n'y ai pas contredit ; mais je ne voudrais pas que cela fût déclaré d'avance et en mon nom. Je me mettrais, pour ainsi dire, à la discrétion de l'Assemblée. Dites à M. Chesnelong mes impressions au sujet de cette troisième déclaration ; je désire qu'il s'en tienne aux deux premières. »

Informé aussitôt de cette conversation, Chesnelong en fut atterré. D'un coup d'œil, il vit le succès de sa négociation compromis, ses efforts stérilisés, son travail perdu. Sans doute, le prince acceptait la seconde déclaration, qui implicitement contenait la troisième ; mais cette seconde déclaration ne paraîtrait-elle pas obscure ? Suffirait-elle pour déterminer, dans la Chambre, un mouvement en faveur du rappel du roi ?

Très anxieux, il supplia M. de Blacas de lui obtenir un troisième entretien. Excédé de fatigue, le prince

n'accepterait jamais le drapeau tricolore, mais son silence en face des réclamations respectueuses de Chesnelong, sa franche acceptation des trois déclarations n'indiquaient-ils pas qu'un important travail se faisait dans son esprit, travail qui s'achèverait au contact du sol et de l'esprit français ? Et les familiers du prince, MM. de Blacas et de Monti, et les trois autres députés présents à Salzbourg auraient-ils, malgré leurs préférences pour le drapeau blanc, applaudi aux efforts de Chesnelong, s'ils n'avaient trouvé son attitude « ni nette, ni sincère ? »

Au surplus, le ton même du récit fait, plus tard, par le négociateur, dans son livre sur la *Campagne monarchique*, n'est-il pas, à lui seul, une preuve indéniable de sincérité ?

venait de se mettre au lit. Il était environ neuf heures et demie ; il devait partir à minuit. Il promit néanmoins de recevoir Chesnelong une demi-heure avant son départ. Deux longues heures s'écoulèrent, heures d'angoisse pendant lesquelles MM. de Blacas et de Monti, MM. Lucien Brun, de Carayon et de Cazenove, restés en conférence avec Chesnelong, cherchaient le moyen de tout réparer.

Celui-ci, craignant que la Commission des Neuf trouvât les deux premières déclarations insuffisantes, se demandait quel équivalent il pourrait mettre à la place du point d'appui qui allait faire défaut. L'idée lui vint que, si l'on pouvait donner l'assurance à la Commission que son texte relatif au drapeau serait voté par l'extrême droite tout entière, elle consentirait peut-être à prendre d'elle-même, vis-à-vis de la Chambre, l'initiative de la restauration monarchique.

« Dans ce cas, dit-il à ses trois collègues, m'autoriseriez-vous à déclarer en votre nom que, parlant pour vous-mêmes et vous portant forts pour vos amis de l'extrême droite, vous vous engagez à voter la formule de la Commission des Neuf, en vous réservant de voter plus tard la solution qui sera présentée par le roi ? » Tous trois y consentirent, sous la réserve de l'autorisation du comte de Chambord.

« Le drapeau tricolore est maintenu ; il ne pourra être modifié que par l'accord du roi et de la représentation nationale. » Cet article une fois supprimé, il n'y avait pas de majorité dans l'Assemblée pour le rétablissement de la monarchie ; mais, sans être proposé par le comte de Chambord, il pouvait réunir une majorité par l'adhésion de tous les membres de l'extrême droite, et devenir ainsi, malgré tout, le point de départ du rappel du roi. Chesnelong était résolu à tenter ce suprême moyen ; moyen d'ailleurs si incertain, qu'il fallait

essayer, une dernière fois, de faire revenir le prince sur sa récente résolution.

Celui-ci s'était fait réveiller à l'heure convenue. Admis de nouveau en sa présence, Chesnelong le supplia d'accepter la troisième déclaration, qui faisait un seul tout avec les deux premières.

« Elle me met trop à la merci de l'Assemblée, » répondit le prince, et, comme Chesnelong insistait, s'appuyant sur l'acceptation dejà acquise de la seconde déclaration, qui contenait en germe la troisième, le comte de Chambord lui démontra qu'il ne pourrait accepter la troisième déclaration que dans un sens radicalement opposé aux vues de la Commission des Neuf et de son interprète.

« Vous me rendrez justice, dit-il, en pensant que je ne veux pas imposer ma solution par la force ; je n'entends m'adresser qu'à la raison et au sens politique du pays et de l'Assemblée pour en obtenir la solution que je leur présenterai, et je compte que leur adhésion ne me manquera pas. J'ai même la confiance que, malgré les dispositions actuelles que vous m'avez fait connaître, lorsque nous serons mis en contact, moi et la majorité de l'Assemblée, celle-ci ne me refusera pas ce que je lui demanderai au nom de mon honneur royal. Mais il y a ici une question de droit ; je n'en parle qu'au point de vue du principe, et sans avoir aucune intention d'aller, le cas échéant, jusqu'à ce qui serait peut-être l'extrémité de mon droit. Si, par exemple, le pays me paraissait disposé à accepter la solution que j'aurais présentée, et s'il se formait dans l'Assemblée une majorité pour me la refuser, est-ce que je ne pourrais pas très régulièrement faire appel au pays par une dissolution de l'Assemblée ? Encore une fois, la pensée de ce recours est absolument éloignée de mon esprit : voilà pour le fait. Mais le droit d'en user fait partie de la prérogative royale, et la

troisième déclaration me paraîtrait ressembler à une abdication de ce droit. »

Chesnelong eut beau faire remarquer que, l'Assemblée Nationale étant constituante, le droit de dissolution ne pouvait être donné au roi que par la constitution, qui n'existait pas encore (1) ; qu'en d'autres termes, l'usage de ce droit avant le vote de la constitution serait un coup d'État, le prince demeura inflexible. Il écartait, en fait, la pensée de recourir à la dissolution en cas de désaccord avec l'Assemblée ; mais, « cela mis à part, disait-il, la troisième déclaration ne me paraît pas préserver assez ma liberté si le désaccord se produit ; je vous prie donc de n'en pas parler, et de vous en tenir aux deux premières. »

Définitivement battu sur ce terrain, Chesnelong demanda, pour ses amis, l'autorisation de voter à la Chambre l'article de la Commission des Neuf relatif au drapeau, et de le faire voter par l'extrême droite.

« Certainement, répondit le prince, je leur laisse leur liberté ; ce vote les regarde... Il est seulement bien entendu qu'en vous autorisant à faire cette déclaration en leur nom, nos amis useront de leur liberté sous leur propre responsabilité, et que la mienne n'est pas engagée.

— C'est entendu, Monseigneur. J'aurai soin de spécifier que, sur ce point, je parle en leur nom, non au vôtre. Avec vos deux déclarations et cet engagement de mes chers collègues, j'espère que la campagne se poursuivra, bien que le terrain de l'entente soit bien étroit, bien réduit, et peut-être bien difficile à maintenir dans ses exactes limites. Monseigneur peut être assuré que je

(1) L'Assemblée Nationale n'était pas une Assemblée législative ordinaire... Étant constituante, elle ne pouvait pas, par définition, être dissoute avant que la constitution fût faite. Le comte de Chambord, après avoir maintes fois affirmé qu'il ne voulait, ni une charte imposée, ni une charte octroyée, mais une charte délibérée, aurait dû logiquement céder devant l'observation de Chesnelong.

n'y épargnerai ni mes efforts, ni mon dévouement (1). »

Le prince conclut l'entretien sur quelques paroles d'espoir (2). Sa voiture l'attendait à la porte de l'hôtel ; il y monta avec MM. de Blacas et de Monti pour se rendre à la gare ; MM. de Carayon, Lucien Brun, de Cazenove et Chesnelong le suivirent dans une autre voiture.

On pria le prince d'attendre le départ du train dans un salon réservé. C'est là que les quatre députés furent admis à lui présenter un dernier hommage. Tous étaient vivement émus et secrètement étonnés que le comte de Chambord mît tant de hâte à s'éloigner des frontières de France, juste à l'heure où la gravité des circonstances aurait dû lui inspirer le désir de s'en rapprocher.

Le sifflet de la locomotive annonça l'arrivée du train. A la porte du wagon-salon où il devait monter, le prince

(1) *Campagne monarchique*, p. 191 et suiv.

(2) Les concessions du comte de Chambord, même ainsi réduites, allaient paraître à plus d'un député fort appréciables. Le marquis de Castellane, alors membre de l'Assemblée, s'en est ainsi expliqué plus tard : « Il faut que M. Chesnelong ait déployé des trésors d'adresse, d'éloquence, et mieux encore, les trésors de son cœur, pour avoir pu rapporter à ses mandants un édifice royal construit de toutes pièces, et que l'on pouvait en une nuit transporter de Salzbourg à Paris. Au prix de quelles délicatesses d'expression était-il arrivé à capter ce prince ombrageux ? A quelle mimique avait-il dû se livrer pour désarmer son impassibilité ? Ses angoisses avaient été terribles : elles éclatent à travers son récit. Porter sur ses seules épaules le poids du gouvernement futur de son pays, la responsabilité de sa vie à venir; tenir dans ses doigts l'aiguille qui le dirigera vers les régions idéales du christianisme ou vers les dures réalités du laïcisme, quelle épreuve ! Jamais négociateur ne fut plus à plaindre. Il avait réussi pourtant, au point même d'avoir amené M. le comte de Chambord à prononcer cette phrase, peu faite pour perpétuer les dévouements aux princes : « Le parti légitimiste sera appelé peut-être à donner un grand exemple d'abnégation. » Ce qui voulait dire, en bon français : « Mes fidèles ne seront ni mes ministres, ni mes conseillers d'État, ni mes préfets. » Ainsi, le succès de la négociation était complet. » — *Le dernier essai de restauration monarchique.* (*Nouvelle Revue*, 1er novembre 1895.)

serra la main à ses visiteurs, puis, s'adressant à Chesnelong : « Encore merci, cher Monsieur, et au revoir, n'est-ce pas ? Je vous donne rendez-vous, dans six mois, au château de Pau. »

Le négociateur s'inclina, en essuyant furtivement une larme. Quelques minutes après, le train emportait le comte de Chambord jusqu'au fond de l'Autriche. Chesnelong avait entendu sa voix pour la dernière fois.

CHAPITRE XIII

FIN DE LA CAMPAGNE MONARCHIQUE

(1873)

Une heure après le départ du prince pour Frohsdorf, Chesnelong prenait le train, avec ses trois collègues, pour la France. Accablés de fatigue et de préoccupations, cherchant vainement le sommeil, tous gardèrent le silence jusqu'à Munich.

Plus encore que les autres, Chesnelong était obsédé de graves pensées et d'inquiétantes prévisions. En somme, le résultat de sa mission n'était pas atteint. Personne ne pouvait dire quelle solution le comte de Chambord proposerait au lendemain de son retour, ni surtout quelle attitude il prendrait en présence d'un dissentiment avec l'Assemblée. D'autre part, comment renoncer à un prince si chrétien par sa foi, si large dans ses idées, si conciliant dans ses vues, si admirablement honnête dans ses intentions, si parfaitement d'accord avec l'Assemblée sur les questions constitutionnelles, et cela pour l'unique querelle du drapeau ? Ne fallait-il pas commencer par le mettre sur le trône, avec l'espoir que son ascendant inclinerait vers ses désirs la volonté du pays, ou que son amour pour ses sujets arracherait

au roi la concession que l'honneur interdisait au prétendant ?

Il y avait un risque, assurément ; mais les deux promesses du prince, de n'imposer aucune solution sans accord préalable avec l'Assemblée, et de n'exiger aucun changement au drapeau lors de son entrée en France, ne constituaient-elles pas des chances favorables, et, plutôt que de se rejeter vers des expédients condamnés d'avance, ne fallait-il pas poursuivre une entreprise qui, sans être tout à fait assurée du succès, laissait néanmoins espérer le salut ?

Chesnelong s'encourageait, par ces réflexions, à la rude tâche qui lui restait à accomplir. Tout dépendait, il le sentait bien, de l'impression produite, à Paris, par le récit de son expédition.

A Munich, les quatre voyageurs s'accordèrent quelques heures de repos, et prirent le « rapide » qui, arrivant de Vienne, se dirigeait vers la France. L'entrain était revenu. Jusqu'à Strasbourg, ils mirent en commun, avec une affectueuse animation, leurs impressions de Salzbourg et leurs prévisions sur les suites de l'entreprise. Ils essayaient surtout de se former une opinion autorisée sur le symbole que le comte de Chambord comptait substituer au drapeau tricolore. M. de Carayon avait entendu parler, dans l'entourage du prince, d'un drapeau blanc et bleu ; Chesnelong croyait, avec plus de raison peut-être, qu'il n'avait pas encore de dessein arrêté, et qu'il cherchait simplement un drapeau qui, ne fût-il pas le drapeau blanc, lui permît d'échapper au drapeau tricolore. (1)

(1) Un récit publié récemment permet de discerner la véritable pensée du comte de Chambord. Avant le 27 octobre, alors qu'à Versailles, on prêtait au prince d'invraisemblables projets de concessions, le général Ducrot, craignant de sa part une protestation publique qui ferait avorter l'œuvre de restauration, envoya à Frohsdorf un officier de confiance, le capitaine Siméon, pour le conjurer de garder le silence.

On arriva à Strasbourg, le 15 octobre, à six heures du soir; le 16, à six heures du matin, les quatre députés étaient à Paris.



Chesnelong prend à peine quelques instants de repos : dès neuf heures, il est chez le président des Neuf. Changarnier, qu'il veut, par déférence, informer tout d'abord des conversations de Salzbourg.

« Général, dit-il, je ne vous apporte pas, tant s'en faut. l'acceptation définitive du drapeau tricolore, ni même l'espérance que le prince s'y résignera plus tard. Voici tout ce que j'ai pu obtenir :

» En premier lieu, M. le comte de Chambord ne demande pas que rien soit changé au drapeau avant qu'il ait pris possession du pouvoir.

— Mais c'est beaucoup, cela, interrompt le général.

— En second lieu, le prince se réserve de présenter au pays, et se fait fort d'obtenir de lui, par ses représentants, une solution compatible avec son honneur, et qu'il croit de nature à satisfaire l'Assemblée et la nation. »

Le général sourit, de son fin sourire : « Il y a un peu de tout là-dedans, mais c'est, me semble-t-il, un terrain acceptable. »

Chesnelong fit remarquer que les vues de la Commission sur les questions constitutionnelles avaient été agréées par le prince, dont il vanta en termes émus les éminentes qualités, puis il ajouta, en manière de conclusion :

Conversant avec cet officier, le comte de Chambord lui déclara qu'il n'avait jamais eu en vue aucun autre arrangement que l'adoption du drapeau blanc ; qu'il aurait seulement consenti à saluer le drapeau actuel de la France, comme Louis XVIII, et à répudier toute manifestation extra-légale, avant son installation, pour ne pas augmenter la responsabilité du maréchal. » — Vicomte de Chalvet-Nastrac, *op. cit.*, p. 187.

« M. le comte de Chambord nous apporte un très grand principe et sera un très bon roi. Il faut avancer malgré les difficultés. Là est la solution nationale, et, hors de là, nous nous traînerions dans des expériences qui ne sauveraient rien.

— Votre conclusion est la mienne, dit le général. Ce que vous avez obtenu paraîtra peut-être insuffisant à un certain nombre de nos collègues. Pourtant c'est beaucoup que le roi consente à ce qu'il n'y ait aucun changement au drapeau avant qu'il soit monté sur le trône. C'est l'avènement mis à l'abri des conflits d'où auraient pu sortir des désordres. Il restera pour le lendemain un défilé difficile à franchir ; mais, dans les affaires humaines, il y a toujours la part des difficultés. Et puis, l'entreprise est grande, et le salut du pays en dépend. Donc, merci de tout ce que vous avez fait, et en avant à partir de ce soir ! J'agirai dans ce sens, et j'espère que nos collègues partageront notre sentiment (1). »

Le duc d'Audiffret-Pasquier étant absent, Chesnelong courut à Versailles, afin d'informer Ernoul, et, par lui, tout le ministère. Il obtint l'accueil le plus chaleureux. Il fallait, disait le ministre, commencer la campagne immédiatement, afin que l'Assemblée fût saisie, dès le premier jour de sa réunion, du projet de restauration monarchique.

Tout réconforté par ces encouragements, le négociateur rentra hâtivement à Paris, où l'attendait, chez le général Changarnier, la Commission des Neuf.

L'heure était solennelle ; les résolutions les plus graves allaient dépendre de l'accueil fait à ses paroles. Il ne chercha pas d'autre habileté que l'exposé sincère, complet, véridique jusqu'au scrupule, de son entrevue avec le prince. Il dit tout, sauf ce qu'il était convenu de taire, à savoir le refus radical exprimé tout d'abord

(1) Chesnelong, *Campagne monarchique* (suite du récit).

par le comte de Chambord au sujet du drapeau tricolore. Celui-ci ne réclama, d'ailleurs, jamais contre ce silence. auquel il s'attendait.

Chesnelong mit un soin spécial à préserver l'entière liberté du prince, en dehors de ses deux déclarations, et à ne laisser aucune illusion à ses auditeurs sur les dispositions actuelles de l'héritier du trône, même en ce qu'elles avaient de défavorable à l'adoption du drapeau qu'ils préféraient. (1)

Commentant la seconde déclaration, selon laquelle le comte de Chambord se réserve de présenter au pays une solution conforme à son honneur : « Et maintenant, dit-il, la réserve du prince est-elle effective, et se réalisera-t-elle ? Tenez-le pour certain. A quelle heure, après la prise de possession du pouvoir, le prince y aura-t-il recours ? Je l'ignore, et sa liberté, à cet égard, reste entière. Quelle solution présentera-t-il ? Je ne sais. Sa liberté sur ce point reste encore entière (2). » Il ajoutait que, selon ses prévisions, le comte de Chambord n'admettrait

(1) Ce scrupule d'exactitude, qui apparaît à chaque instant dans le récit de Chesnelong, n'a pas empêché M. Arthur Loth d'écrire (*op. cit.*, p. 383) : « Ce qui dominait en M. Chesnelong, c'était le sentiment de sa responsabilité et le souci de ne faire perdre, par sa faute, à la monarchie aucune chance de se rétablir. Cette disposition d'esprit le préparait tout naturellement, et sans qu'il y eût aucun calcul de sa part, à atténuer ou même à dissimuler ce qui pouvait être un obstacle au succès de l'entreprise qu'il avait plus que jamais à cœur. Il ne croyait pas altérer la vérité, ce qui eût été contraire à sa nature loyale et franche, mais il était préoccupé de présenter les choses de la manière la plus favorable à ceux à qui il devait rendre compte de sa mission et qui en attendaient le résultat, soit pour donner suite à l'affaire, si elle paraissait devoir tourner à leur gré, soit pour y renoncer, si elle ne répondait pas à leurs exigences. » — De telles erreurs d'interprétation ne peuvent manquer de diminuer singulièrement l'autorité d'un ouvrage d'ailleurs assez bien informé, modéré de ton, et, d'ordinaire, judicieux.

(2) *Campagne monarchique*, p. 224. — Les citations qui suivent, et pour lesquelles nous n'indiquons pas de références, sont extraites de cet ouvrage.

même pas une fusion des deux drapeaux, et qu'il adopterait, soit le drapeau blanc, soit un drapeau blanc et bleu.

A force d'être sincère, l'exposé du négociateur finissait par paraître inquiétant. Le duc d'Audiffret-Pasquier exprima en ces termes l'anxiété de la Commission : « Le prince se réserve de présenter, après son élévation au trône, une solution sur le drapeau. Laquelle ? Il ne le dit pas. Sera-ce le drapeau tricolore modifié ou le drapeau tricolore remplacé ? Nous n'en savons rien, et M. Chesnelong n'est pas en mesure de nous donner l'espérance que la solution qui sera présentée maintiendra le drapeau tricolore, en le fusionnant, par une combinaison ou par une autre, avec le vieux drapeau blanc remis en honneur, et en le royalisant par l'écusson fleurdelisé de la maison de France. Sur ce terrain, nous serions tous heureux d'entrer dans les sentiments du roi. Mais M. Chesnelong vient de nous dire que cette solution ne sera pas celle que, à en juger par ses dispositions présentes, le prince proposera. Or, en dehors des deux droites, les autres groupes monarchistes de l'Assemblée n'iront pas au delà de cette transaction. Ce pourra être une cause de conflit pour le lendemain du rétablissement de la monarchie.

» J'entends bien que le roi présentera sa solution à l'Assemblée et se fait fort de l'obtenir d'elle ; mais s'il ne l'obtient pas — et il ne l'obtiendra pas si la solution a pour objet de répudier le drapeau tricolore — qu'arrivera-t-il ? Le roi, après avoir dégagé, par la présentation d'un autre drapeau, ce qu'il considère comme un devoir d'honneur, croira-t-il pouvoir se résigner au vote contraire de l'Assemblée ?... Sans nul doute, il est noblement incapable d'imposer sa solution par la violence. Mais, cette éventualité mise à part, dans quelle situation se trouvera-t-on ? Comment le conflit se

dénouera-t-il ? C'est chose hasardeuse de tenter, avec ce risque, une telle entreprise... »

Et, préoccupé de ce péril, le duc demandait un répit de vingt-quatre heures avant de s'engager personnellement dans la campagne.

Chesnelong reconnut, une fois de plus, ce que l'avenir présentait d'incertain. Malgré tout, il insista pour que l'on poursuivît un effort qui avait des chances sérieuses de succès, alors surtout que l'abstention pouvait être désastreuse. « Je tiens pour impossible, dit-il, que l'Assemblée brise la monarchie après l'avoir faite, plutôt que de condescendre aux désirs du roi, ou que le roi renonce au pouvoir le lendemain de son avènement au trône, plutôt que de s'entendre avec l'Assemblée. A mon sens, quand deux pouvoirs se trouvent en face l'un de l'autre, dans des circonstances semblables, ils finissent par s'accorder... Voilà pourquoi je n'hésite pas, et voilà pourquoi aussi je conjure mes chers collègues de la Commission de marcher en avant, malgré les difficultés que je ne méconnais pas, mais qui ne doivent pas nous arrêter. »

Le général Changarnier adopta la conclusion de Chesnelong ; mais, comme il était impossible de ne pas accorder au duc Pasquier le sursis demandé, la Commission s'ajourna au lendemain 17 octobre, à deux heures.



Dans l'intervalle des deux séances, le duc Pasquier vit le comte de Paris, et le général Changarnier s'entretint avec le duc de Nemours ; l'un et l'autre désiraient sincèrement la Restauration. Pressentis, les principaux membres du centre droit se montraient favorables ; le duc de Broglie promettait l'appui du gouvernement. Dans ces conditions, les chances de succès augmentaient.

A la nouvelle réunion des Neuf, le duc d'Audiffret-Pasquier s'empressa de déclarer qu'après réflexion, il n'hésitait plus : « J'ai confiance, dit-il, dans le patriotisme du roi et de l'Assemblée ; l'un et l'autre s'inspireront, le moment venu, des sentiments du pays, de ses vœux, de son intérêt suprême. J'aime à croire que l'accord se fera, sans préjudice pour la dignité du roi, et en la conciliant avec les exigences du sentiment national... Donc, en avant, mes chers collègues et amis, en avant pour le pays, sans hésitation et sans retard, et que Dieu nous protège ! »

Ces paroles, prononcées avec une vigueur pénétrante, furent unanimement acclamées. Avant la séance et avec l'assentiment du comte de Paris, le duc Pasquier avait rédigé lui-même un projet de résolution à soumettre à l'Assemblée, pour le rétablissement de la monarchie. Il le lut à ses collègues, qui l'adoptèrent avec empressement. Il était ainsi conçu :

« L'Assemblée Nationale, usant du droit qui lui appartient et qu'elle s'est toujours réservé, déclare :

Article premier. — La monarchie nationale héréditaire et constitutionnelle est le gouvernement de la France. En conséquence, Henri-Charles-Marie-Dieudonné, chef de la famille royale de France, est appelé au trône ; les princes de cette famille lui succéderont de mâle en mâle, par ordre de primogéniture.

Article 2. — L'égalité de tous les citoyens devant la loi et leur admissibilité à tous les emplois civils et militaires, les libertés civiles et religieuses, l'égale protection dont jouissent aujourd'hui les différents cultes, le vote annuel de l'impôt par les représentants de la nation, et généralement toutes les garanties qui constituent le droit actuel des Français sont et demeurent maintenues.

Article 3. — Le gouvernement du roi présentera

à l'Assemblée Nationale des lois constitutionnelles ayant pour objet de régler et d'assurer l'exercice collectif de la puissance législative par le roi et deux Chambres, l'attribution du pouvoir exécutif au roi, l'inviolabilité de la personne royale et la responsabilité des ministres qui en est inséparable, et généralement toutes les lois nécessaires à la constitution des pouvoirs publics.

Article 4. — Le drapeau tricolore est maintenu ; il ne pourra être modifié que par l'accord du roi et de la représentation nationale. »

Ce projet, destiné à devenir la nouvelle charte du royaume, était-il conçu dans un esprit assez conforme à celui du roi pour offrir une base solide à la restauration du trône ? Etait-il certain que Henri V accepterait les vues du centre droit sur le caractère des lois constitutionnelles « ayant pour objet de régler et d'assurer l'exercice collectif de la puissance législative par le roi et les deux Chambres » ?

Les membres de l'extrême droite en doutaient un peu. Pressentant de prochaines difficultés à travers l'accord apparent du moment, Chesnelong eût souhaité que la Commission l'autorisât à publier un procès-verbal de la relation qu'il lui avait faite de son voyage à Salzbourg.

Il rédigea ce procès-verbal, aussi net, aussi sincère que l'avaient été ses paroles (1). On refusa de le publier

(1) Dans ses *Notes et souvenirs pour servir à l'histoire du parti royaliste*, p. 103, le marquis de Dreux-Brézé reproche à Chesnelong d'avoir passé sous silence, dans ce procès-verbal, la fameuse phrase : « Je n'accepterai jamais le drapeau tricolore. » Il oublie, comme tant d'autres, que, tacitement, le prince avait considéré lui-même cette parole comme non avenue.

L'histoire doit retenir avec plus d'attention la page (108 et suiv.) où le même auteur raconte la tentative faite par Changarnier auprès du prince de Joinville pour lui faire accepter la lieutenance générale du royaume, et cela à l'heure même où il paraissait travailler avec tant

avant que l'Assemblée, qui devait statuer sur le résultat de l'entreprise, en fût saisie officiellement, et aussi pour éviter les polémiques de la presse autour des déclarations un peu ambiguës du prince.

Ce fut une faute. Le danger de voir les déclarations du comte de Chambord défigurées par la discussion était infiniment moindre que le danger de laisser prêter au prince des intentions et des paroles qui ne seraient pas les siennes, et appelleraient un démenti.

Les conséquences de cette faute apparurent immédiatement. Deux jours s'étaient à peine écoulés depuis le retour de Chesnelong, que nombre de journaux avaient lancé dans le public divers récits très hasardés, dont la plupart mentionnaient l'acceptation, par le comte de Chambord, du drapeau tricolore. Chesnelong, si attentif à ne pas dépasser les concessions du prince, relevait avec inquiétude et vivacité ces inexactitudes. Qu'eût-il dit, s'il eût prévu l'abus officiel, pour ainsi dire, que l'on s'apprêtait à faire de son silence ?

L'unanimité inattendue de la Commission des Neuf sur l'acte de rappel du roi le détournait, pour le moment, des pénibles prévisions. Il était temps de manifester à tous les membres des bureaux des droites les résolutions prises par la Commission. Ils furent convoqués, pour le lendemain 18 octobre, chez M. Anisson-Duperron. Les députés royalistes alors présents à Paris se joignirent à eux, et la réunion ne compta pas moins de quatre-vingts personnes, parmi lesquelles tous les membres de la Commission des Neuf.

d'entrain et d'ardeur au retour d'Henri V. On hésite à suspecter la sincérité du vieux général. Il est probable que, tout en désirant la royauté du comte de Chambord et en activant la campagne qui devait l'établir, il n'avait qu'une demi-confiance au succès, et voulait assurer au pays, en cas de difficultés insurmontables de ce côté, un autre préservatif contre l'anarchie.

*
* *

Voici en quels termes Chesnelong note les faits qui remplirent cette séance :

« Le général Changarnier annonce les résolutions de la Commission et sonne la charge ; je dis les réponses textuelles de Monseigneur, en déclarant que je les livre avec le sens qu'elles portent et les conséquences qui en découlent, sans étendre, restreindre ni commenter, sans accepter la responsabilité des interprétations diverses qu'elles pourront recevoir. J'ajoute que j'en déposerai le texte écrit dans les mains du général Changarnier, pour dégager ma responsabilité...

» Le duc Pasquier prend la parole ; c'est un artiste accompli ; il est ému, chaleureux, pénétrant (1). »

— « Messieurs, dit-il, la campagne monarchique est engagée. Nous la poursuivrons jusqu'au triomphe. Le triomphe viendra ; vos acclamations sont le gage du vote de l'Assemblée. Dans trois semaines, la monarchie nationale, héréditaire et constitutionnelle sera rétablie. Henri V sera roi !

» Nous connaissons la droiture de son âme, la probité de ses intentions, l'élévation de son esprit, la générosité de son cœur... Sur les principes, nous nous entendons. Nous voulons, nous du centre droit, autant que nos amis de la droite, une autorité forte et respectée, s'appuyant à la fois sur la tradition et sur l'assentiment national. Nos amis de la droite veulent, autant que nous, une monarchie qui, en laissant au pouvoir toute sa force, garde à la nation toutes ses libertés.

» Sur les personnes, nos sentiments se confondent aussi. Nous, qui avons de tout temps été attachés aux princes d'Orléans, nous ne séparerons pas du dévouement

(1) Lettre inédite à sa famille.

que nous leur gardons notre fidélité la plus respectueuse et la plus sincère à Henri V. Elle sera le premier de nos devoirs, et les princes nous en donneront le noble exemple. Et vous, nos amis de la droite, qui fîtes toujours vôtre la cause de Henri V, qui fûtes toujours dévoués à son principe et à sa personne, vous n'exclurez pas désormais, des sentiments que vous lui conserverez, les princes de la maison de France, qui, groupés autour de son trône, seront comme un prolongement de sa majesté.

» Forts de l'union des princes et de notre propre union, nous verrons la France revenir à la monarchie, trouver à son abri l'ordre et l'harmonie qui naissent de la concorde, reprendre sa place parmi les nations, fière de ses traditions, fière aussi de ses libertés et de sa civilisation. Et c'est pourquoi ce jour où, la main dans la main, le cœur dans le cœur, nous contractons ici une alliance fraternelle, pour relever notre pays par la monarchie, est pour nous tous un grand jour et un beau jour ! »

L'émotion dominait l'assistance. Au bruit des applaudissements sans fin, Lucien Brun se lève, et, avec son éloquence grave et vibrante, remercie le duc Pasquier de ses déclarations. « Depuis la visite du 5 août, dit-il, il n'y a plus qu'une maison royale de France, dont M. le comte de Chambord est le chef, et où Monseigneur le comte de Paris aura sa haute situation d'héritier de la couronne. Légitimistes par principe, royalistes par sentiment, nous confondrons dans un même dévouement le roi qui fut toujours l'objet de notre culte, et les princes qui apporteront au trône, par leur distinction personnelle et le haut rang qu'ils tiennent de leur naissance, un rehaussement de force et d'éclat. Vis-à-vis de M. le comte de Paris, ces sentiments nous seront doux. Nous ne pourrons jamais oublier que, dans la visite du 5 août, deux magnanimités se sont rencontrées ; nous ne saurions les séparer. »

M. de Carayon-Latour était éloigné de M. le duc Pasquier par d'assez graves malentendus. Après avoir entendu les déclarations du noble duc, M. de Carayon s'avança vers lui : « Nos sentiments sont les mêmes, dit-il. Si nous nous croyions séparés, c'est que nous ne nous étions pas compris. Aujourd'hui, nous nous comprenons bien, et je vous tends cordialement la main. » M. le duc Pasquier, « touché jusqu'à en pleurer, » ouvrit ses bras à M. de Carayon-Latour ; il y avait des larmes dans tous les yeux ; ce fut une scène indescriptible.

L'enthousiasme s'ajoutait à l'émotion. C'était une de ces heures de généreux entraînement où chacun paraît oublier ses préférences pour ne voir que ce qui rapproche.

« Pourquoi, s'écria le général Changarnier, la France entière n'est-elle pas ici ? Comme elle verrait bien qu'il n'y a dans nos cœurs qu'un profond amour pour elle, qu'un désir ardent de la relever, de la sauver ! Après tout ce que j'ai entendu aujourd'hui, je ne doute plus du succès. »



L'attente était vive partout (1). Les récits et les commentaires contradictoires des journaux augmentaient l'anxiété. A la place de la relation authentique

(1) Chesnelong écrivait alors à ses proches : « Malgré tout ce qu'on peut dire, nous n'avons pas une majorité contre nous, et nous avons l'espoir d'avoir la majorité pour nous. Après des flottements, le courant de l'opinion à Paris se dessine dans notre sens, parmi les conservateurs. On comprend que, si notre victoire ne sauve pas la société, la Révolution gagnera tout ce que nous aurons perdu, et que nous serons bien impuissants à conjurer ses funestes explosions. On le sent, on le voit, et tous les gens de bien font des vœux pour notre succès. Il faut pourtant que Dieu nous vienne en aide. On le prie de tous côtés avec une telle intensité de ferveur et d'angoisses suppliantes, que sa miséricorde ne nous manquera pas. Priez aussi pour la France, et en particulier pour moi. J'ai traversé de rudes journées ; je n'en pouvais

des audiences de Salzbourg, que le Comité des Neuf n'avait pas jugé à propos de publier, la réunion préparatoire des droites prit le parti de communiquer, le soir même, aux journaux, une note résumant les résolutions du Comité et des bureaux.

Elle était conçue en ces termes :

« Les bureaux des réunions parlementaires qui avaient déjà conféré le 4 octobre dernier, convoqués aujourd'hui 18 octobre, se sont trouvés unanimement d'accord pour reconnaître que l'adoption des propositions préparées par la Commission des Neuf était impérieusement commandée par l'intérêt supérieur du pays.

» D'après ces propositions, la monarchie serait rétablie ; toutes les libertés civiles, politiques et religieuses qui constituent le droit public de la France seraient garanties ; le drapeau tricolore serait maintenu, et des modifications ne pourraient y être apportées, l'initiative royale restant d'ailleurs intacte, que par l'accord du roi et de la représentation nationale. Les réunions que les bureaux représentent seront immédiatement convoquées. »

Cette note produirait, sans doute, une heureuse impression dans le pays ; mais obtiendrait-elle le même succès auprès du futur souverain ? Il était permis d'en douter. En « ne demandant pas que rien fût changé au

plus. J'ai craint un instant que mes forces trahissent ma volonté. Grâce à Dieu, j'ai retrouvé un ressort et une santé très bonne. Soyez donc sans la moindre inquiétude, mais priez beaucoup et faites beaucoup prier pour moi : j'ai besoin d'être assisté, soutenu, fortifié. Je crains, par moments, d'avoir pris un rôle qui dépasse mes facultés d'intelligence et d'énergie morale. Ma justification, c'est que je ne l'ai ni demandé, ni désiré, ni recherché ; que, tout faible que je sois, j'ai été pris par tous comme un instrument utile, et que je me suis dévoué sans aucune vue personnelle et sous la seule impulsion d'un devoir pleinement et absolument désintéressé. Dieu, qui voit le fond de mon cœur, ne m'abandonnera pas, et je me confie à sa Providence. » — Lettre inédite.

drapeau avant qu'il eût pris possession du pouvoir, » le comte de Chambord n'avait pas concédé que « le drapeau tricolore serait maintenu, et que des modifications ne pourraient y être apportées que par l'accord du roi et de la représentation nationale. » La solution que le prince se faisait fort de faire accepter de l'Assemblée et du pays pouvait être tout autre qu'une « modification » du tricolore ; or, la note adressée aux journaux le mettait, pour ainsi dire, en demeure de ne jamais le supprimer (1).

Une pareille publication ne pouvait qu'inquiéter le représentant officiel du comte de Chambord à Paris, M. de Dreux-Brézé. Elle inquiétait également Chesnelong. Après un entretien avec le comte de Paris et le prince de Joinville, à qui il fit connaître explicitement les vues de leur cousin, le négociateur se rendit, dans la soirée du 18, chez le chef du « bureau du roi. »

Celui-ci se plaignit des interprétations et des versions données par les journaux. Chesnelong lui allégua la note officielle communiquée à la presse.

« Cette note ne suffit pas à me rassurer, » déclara le marquis, et Chesnelong dut lui promettre d'écrire, pour l'envoyer au prince, un compte rendu des diverses réunions et de tout ce qui avait été fait depuis son retour.

Après tant de journées d'accablant travail, le négociateur eut le courage de passer la nuit suivante à rédiger ce mémoire, qui contenait, en dix-sept pages, un récit scrupuleusement fidèle des trois journées du 16, du 17 et du 18 octobre.

Le lendemain, il écrivait à Mme Chesnelong une longue lettre où, après avoir résumé les événements précédents,

(1) Dans ses conversations avec Chesnelong, le prince avait admis, il est vrai, que la Commission des Neuf prît sur elle de présenter à l'Assemblée, comme d'elle-même, l'article sur le drapeau tricolore. Il n'avait ni prévu, ni autorisé qu'on publiât tout d'abord cet article en le présentant comme tacitement accepté par lui.

il exprimait le jugement de la réunion des droites sur sa propre personne et sur son œuvre des dernières semaines : « Un mot sur moi, cette fois. Le général Changarnier s'exprima hier sur mon compte en termes qui m'ont profondément touché : « Nous » avons remis cette mission, dit-il, aux mains de » l'excellent, de l'éloquent, du sympathique et honoré » collègue que nous respectons tous autant que nous » l'aimons, vous nommez tous M. Chesnelong. Nous ne » pouvions confier un plus haut intérêt à un homme » plus hautement digne de le comprendre et de le » servir efficacement. » Ceci dit aux applaudissements des cinquante collègues présents, voilà ma récompense. J'en remercie Dieu, sans m'en enorgueillir, et je la double en te la faisant partager (1). »

Peu de jours après, il ajoutait : « Tu ne saurais croire combien tout ceci m'a valu de félicitations, de remerciements, de sympathies de la part de tous les hommes de cœur. Quoi qu'il arrive, j'aurai eu deux journées dans ma pauvre vie : celle du *Jamais* (2) pour le pape ; celle de Salzbourg pour le pays (3). »



La journée du 18, si radieuse d'espérances et d'émotions patriotiques, n'avait pas enivré Chesnelong. Tout en poussant à l'action monarchique et en prédisant le succès de la campagne auprès de l'Assemblée, il gardait, au fond de l'âme, l'amère appréhension de voir tant d'efforts anéantis par une soudaine explosion venue de Frohsdorf.

(1) Lettre inédite à Mme Chesnelong.

(2) On se rappelle la part prise par Chesnelong aux événements qui avaient obligé M. Rouher à prononcer son fameux *Jamais*, au sujet de la question romaine.

(3) Lettre inédite à Mme Chesnelong.

« Mes collègues, hier, écrivait-il le 19, avaient une joie pleine ; la mienne est anxieuse. Je ne suis pas inquiet du vote : à la façon dont l'affaire est lancée, je crois à la majorité... Je ne suis pas inquiet de la rue ; je ne crois pas à de gros troubles, et, en tout cas, l'armée ne bronchera pas. Je ne suis pas inquiet du pays : il applaudira le lendemain, et se réjouira d'être sauvé ; je suis inquiet du prince. Sa solution, que j'ignore, qui ne sera pas, je le crois, le drapeau blanc, qui ne sera pas, j'en suis convaincu, le drapeau tricolore, qui ne sera pas même, j'en ai peur, la fusion des deux, sera-t-elle acceptée ? Si elle ne l'est pas, que fera-t-il ?... J'ai une autre inquiétude. Les journaux outrepassent, exagèrent, vont disant inconsidérément que le prince accepte le drapeau tricolore. Si Monseigneur croit à la possibilité d'une équivoque, il peut s'échapper dans un nouveau manifeste, et, parlant avant le vote de l'Assemblée, pour brusquer la solution du drapeau, il peut faire tout craquer, et renverser l'échafaudage. Mon mémoire de ce matin a pour but de parer à ce danger (1). »

Afin de préparer et d'affermir plus sûrement la majorité de l'Assemblée, on eut l'idée, le 22 octobre, de convoquer deux nouvelles réunions, l'une du centre droit, présidée par le duc d'Audiffret-Pasquier, l'autre des divers groupes de droite, ayant à leur tête le baron de Larcy. Il s'agissait, cette fois, non des bureaux, mais de tous les députés de chaque groupe, expressément convoqués.

Au centre droit, qui tenait sa séance à l'hôtel Vatel, Chesnelong reprit encore le récit de son expédition, accentua plus que jamais ses réserves, et n'en fit pas moins applaudir un chaleureux éloge du comte de Chambord.

(1) Lettre inédite du 19 octobre.

L'hôtel des Réservoirs abritait la réunion des droites. En sortant de la séance du centre droit, le duc Pasquier s'y rendit, pour affirmer le parfait accord de son parti avec les légitimistes les plus purs. Tel fut l'accueil fait à sa parole, qu'il dit ensuite à Chesnelong : « L'union est parfaite, le succès ne peut nous échapper (1). »

(1) Voici, d'après une lettre de Chesnelong à sa famille, quel fut son rôle à la réunion des droites : « Dans la salle, où étaient quatre-vingts députés, ce fut une ovation ; mon entrée fut saluée par de vifs et immenses applaudissements. « Cher et respecté collègue, me dit M. de Larcy, on salue votre entrée comme tout à l'heure, et en votre absence, on saluait votre nom. » Puis on m'engagea à parler. L'émotion passa dans mon accent ; je fus bien inspiré. Interrompu par des applaudissements incessants, je me sentis fortifié par cette sympathie si générale et si expansive. Je terminai à peu près par ce cri : « Messieurs, la tâche était délicate et périlleuse peut-être. Je l'acceptai par devoir ; j'affirme que je l'ai remplie en homme d'honneur (*bravo ! bravo !*). En m'y dévouant, je savais que je me livrais, poitrine nue, aux calomnies et à la haine politique; je les avais prévues et je les avais bravées (*bravo!*). J'étais sûr aussi que je rencontrerais, quel que fût le résultat, votre estime et votre sympathie. Vous m'en prodiguez les témoignages avec une effusion qui m'émeut trop profondément pour que je puisse vous en dire ce que je sens. Derrière ce bouclier, je me sens fort : vous êtes mes répondants ! (*oui ! oui !*). Mais je laisse là ma personne, qui n'est rien dans la grandeur de l'événement, et je reviens à l'œuvre qui nous incombe. Oui, elle a des difficultés ; il y a les difficultés du jour et celles du lendemain. Mais le devoir est clair ; la nécessité est impérieuse ; l'intérêt du pays est évident. En avant donc, Messieurs, avec le courage de la conscience, et que Dieu nous soit en aide ! » — Les applaudissements éclatent avec frénésie ; tous les députés présents se lèvent, viennent m'entourer, me féliciter et me serrer la main, avec les expressions de la plus chaleureuse sympathie. Après dix minutes d'interruption, l'émotion se calme, chacun reprend sa place, et M. de Larcy, avec un accent ému et cordial, s'écrie : « A notre excellent, à notre éminent, à notre respecté et bien-aimé collègue M. Chesnelong, à cette haute intelligence et à ce grand cœur, j'offre au nom de vous tous, et j'ose le dire au nom du pays, à qui il a rendu un de ces services qui comptent dans la vie d'un peuple, l'hommage de notre respectueuse estime et l'expression de notre profonde reconnaissance. » Et la salle entière d'acclamer et d'applaudir encore. » — Après ce récit, le négociateur de Salzbourg, s'adressant à Mme Chesnelong, ajoutait : « Garde ceci pour l'intimité du foyer : des détails si personnels ne peuvent pas en dépasser l'enceinte. » — Lettre inédite, du 29 octobre 1874.

Le lendemain, les journaux publiaient, en premier lieu, une courte note, émanant du bureau des droites, affirmant la complète entente des groupes monarchiques, et, plus bas, un document très long, sous le titre de *Procès-verbal de la réunion du centre droit.* Deux ou trois feuilles, l'*Union* entre autres, avaient seules refusé d'insérer ce dernier compte-rendu.



Un gentilhomme attaché au service du comte de Chambord, M. de Sainte-Suzanne, était, ce jour-là, de passage à Paris. Il achète les journaux, lit le procès-verbal en question, et, stupéfait, se rend chez le marquis de Dreux-Brézé, pour lui communiquer son émotion. Celui-ci lit à son tour, et se répand en plaintes indignées contre les nombreuses et odieuses inexactitudes que contient ce compte-rendu.

On fait tenir à Chesnelong un langage qui contredit absolument ses précédents récits. Nul doute que ses expressions aient été travesties, et qu'on se trouve en face d'une manœuvre destinée à obtenir par force du roi les concessions qu'il a refusées. Sans doute, Chesnelong ignore encore les paroles qu'on lui prête ; il faut l'avertir au plus tôt, afin qu'il les puisse démentir.

M. de Dreux-Brézé part pour Versailles, va droit au domicile de Chesnelong, l'interroge, et découvre que celui-ci ignore jusqu'à l'existence du procès-verbal qui, depuis quelques heures, court la presse. Celui-ci lit le journal qu'on lui tend, pâlit en se voyant attribuer des phrases qu'il réprouve énergiquement, et prend sur l'heure la route de Paris, afin de porter au journal l'*Union* un compte rendu rectificatif.

Qu'était cet étrange procès-verbal qui, avant même de déchaîner d'autres orages, suscitait tant de colères ?

Alors que la réunion plénière des droites s'était bornée à envoyer quelques lignes aux journaux sur la séance du 22, le centre droit avait voulu publier en détail ce qui s'était passé, afin que l'on sût à quelles conditions se faisait le rétablissement de la monarchie. On laissa le soin de cette publication aux deux secrétaires du groupe, MM. d'Haussonville et Savary.

Le premier, obligé de quitter la salle avant la fin de la séance, ne collabora pas à la seconde partie du compte-rendu. Celle-ci fut l'œuvre unique de M. Savary, qui en accepta, d'ailleurs, l'entière responsabilité.

M. Savary était un jeune député de la Manche, sans antécédents politiques, sans notoriété, qui n'acceptait la monarchie que sous les conditions mises en avant par le centre droit ; son Mentor politique était le duc Decazes (1).

Sous l'influence de ses préoccupations libérales, il altéra gravement les paroles du négociateur de Salzbourg. Là où Chesnelong, commentant une déclaration du prince, disait : « Les troupes qui escorteront M. le comte de Chambord ou qui le salueront sur son passage iront à lui avec le drapeau tricolore, » on lui faisait dire : « Puisque le drapeau tricolore est le drapeau légal, si les troupes doivent saluer le prince à son entrée en France, il *saluera avec bonheur le drapeau tricolore.* »

Chesnelong avait annoncé que le prince tenait en réserve, sur la question du drapeau, une solution qu'il se faisait fort de faire accepter par les représentants de la nation. Au mot *solution*, le compte-rendu substituait celui de *transaction*, supposant des concessions réciproques, auxquelles le comte de Chambord n'avait nullement promis de se prêter.

(1) On sait que M. Savary s'occupa plus tard d'affaires financières qui le conduisirent en police correctionnelle, et ne se déroba à la prison que par la fuite. Il finit, en Amérique, par le suicide

Au lieu de reproduire la phrase suivante du négociateur : « L'accord est complet entre M. le comte de Chambord et la majorité monarchique de l'Assemblée sur les questions constitutionnelles, » on lui prêtait celle-ci : « Le roi est disposé par avance à la plus complète harmonie avec les membres les plus libéraux de l'Assemblée et du pays. »

Ce compte-rendu, hâtivement rédigé, n'avait même pas été soumis au principal intéressé, dont les idées et le langage étaient à ce point dénaturés. On voulait qu'il parût le soir même, et, avant la clôture de la séance, quelques députés, qui semblaient spécialement tenir à cette publication immédiate, MM. d'Audiffret-Pasquier, d'Haussonville, Savary lui-même, se jetèrent dans le premier train en partance pour Paris (1). Ils s'y rencontrèrent avec M. le marquis de Castellane, qui, de leur consentement, feuilleta une des copies destinées à la presse.

(1) M. Amédée de Margerie (*Pages d'histoire contemporaine*, p. 32) fait une importante déclaration sur les circonstances dans lesquelles avait été rédigé le procès-verbal Savary : « M'étant rendu à Versailles, dit-il, j'y acquis la certitude que les inexactitudes du procès-verbal avaient été intentionnelles. Comme rédaction, elles n'étaient l'œuvre que de M. Savary, l'un des deux secrétaires du centre droit. M. d'Haussonville, absent de la séance au moment où M. Chesnelong donna ses explications, n'y prit aucune part. Comme intention, elles étaient assurément l'œuvre de plusieurs, par où je n'entends assurément pas le centre droit tout entier comme groupe, mais un groupe de ce groupe. M. Savary, sans doute, était homme de peu de scrupules : mais il est impossible d'admettre qu'il ait osé faire un tel coup tout seul, et sans l'aveu, au moins tacite, d'une partie de ses collègues. »

Dès le 21 novembre 1873, le journal l'*Union* avait dit la même chose, avec plus de vivacité : « Les coupables sont dans l'Assemblée, et non ailleurs. Nous n'en voulons qu'une preuve. Le procès-verbal de la réunion du centre droit, où M. Chesnelong a exposé les résultats des entrevues de Salzbourg, a été le point de départ de l'équivoque contre laquelle M. le comte de Chambord a protesté. Qui a rédigé ce procès-verbal ? qui l'a fait publier dans tous les journaux de Paris comme un document officiel ? Sont-ce des journalistes ou des députés ? Les auteurs sont connus, et, nous le répétons, les coupables sont dans l'Assemblée. »

« Quoi ! s'écria celui-ci, vous voulez donc étouffer la monarchie avant qu'elle ait vu le jour ? Votre procès-verbal fait dire à M. le comte de Chambord des choses qu'il n'a jamais dites. Il a parlé de solution, il n'a pas parlé de transaction.

— Mais, riposta M. Savary, c'est la même chose. » La discussion se poursuivit ardente jusqu'à l'arrivée du train. En descendant du wagon, le duc d'Audiffret-Pasquier, que n'avaient pas semblé émouvoir les inconvénients du compte-rendu, se borna à dire : « D'ailleurs, mon cher Castellane, il est trop tard (1). »

Quelques heures après, tous les journaux du centre droit célébraient les concessions du futur roi à la France moderne ; Louis Veuillot déclarait, dans l'*Univers*, que le comte de Chambord « pourrait être son roi, mais qu'il n'était plus son homme » ; les quelques intimes qui avaient entendu les premiers récits de Chesnelong ne savaient plus que penser.

Nous avons dit comment celui-ci fut avisé de l'odieux abus fait de sa relation. Il eut beau, dès le soir du 24 octobre, faire insérer dans l'*Union* une rectification très précise du compte-rendu Savary, la publicité de ce journal fut impuissante à neutraliser l'effet d'un document reproduit, commenté, célébré par tous les organes de la presse. Plus que jamais, les deux déclarations du comte de Chambord étaient dénaturées ; à en croire les journalistes intéressés, on était sûr désormais du maintien du drapeau tricolore ; on tenait la monarchie

(1) Cf Marquis de Castellane, *Dernier essai de restauration monarchique*, dans la *Nouvelle Revue*, 1er novembre 1895, p. 59. — D'après Chesnelong (*Campagne monarchique*, p. 325-326), le duc d'Audiffret-Pasquier lui aurait néanmoins déclaré « qu'il avait été complètement étranger à la rédaction du document, et *qu'aucune communication ne lui avait été faite de la partie relative au compte-rendu de ses explications.* » — Il y a là un point d'histoire à éclaircir.

constitutionnelle et libérale qui, comme celle de Louis-Philippe, serait sûrement « la meilleure des Républiques. »



Pendant que les groupes des centres s'agitaient ainsi, la fraction bonapartiste de l'Assemblée s'unissait à la gauche pour manifester contre le projet de restauration monarchique. On avait même recours à d'étranges manœuvres pour empêcher un événement que, des deux côtés, on semblait également redouter.

L'une d'elles dépassa les autres en habileté et en perfidie.

Le 25 octobre, paraissait dans le journal *La Liberté* une note qu'on disait émanée d'un « fidèle de Frohsdorf initié aux pensées intimes de M. le comte de Chambord. » Elle était ainsi conçue :

« M. le comte de Chambord est l'honneur même ; aucune intrigue politique ne pourra prévaloir sur sa conscience, sur ce qui est son dogme royal.

» Sans doute, depuis le 5 août, aux nombreux visiteurs qui sont venus solliciter un acquiescement à leurs combinaisons, il a tenu à faire un accueil dont la parfaite bienveillance a été jusqu'à l'épuisement. Mais vis-à-vis d'aucun d'eux, il ne s'est laissé aller à une parole qui pût contredire ses déclarations passées ou compromettre le principe par lequel seul il est roi.

» Il n'a donné à personne le droit de parler en son nom ; il a pu agréer gracieusement des offres de dévouement et de service, laisser des négociateurs, convaincus sans doute, chercher une forme publique qui pût préparer sa rentrée en France ; mais il n'a pris aucun engagement, ne s'est rallié à aucun régime représentatif,

et surtout n'a jamais donné à entendre qu'il pût abdiquer son drapeau blanc.

» Du reste, le comte de Chambord est très préoccupé de tous les agissements qui tendraient à compromettre l'affirmation du principe en dehors duquel il n'a rien à faire et ne peut rien faire.

» Si l'Assemblée Nationale lui présentait la couronne aux conditions torturées que publient certains journaux, il la refuserait sur l'heure. En tout cas, jamais il n'abdiquera, pas plus à Frohsdorf qu'à Paris.

» Quant à l'éventualité de certains compromis de conscience, dus à l'influence de hautes notabilités religieuses, il est possible que de pareils calculs aient pu entrer dans l'esprit de certaines gens qui font passer leur ambition avant l'intérêt de la France et de l'Église; mais le comte de Chambord est et demeurera inébranlable : *Justum et tenacem.* »

De qui émanait cette note ? Il était facile d'y relever de grossières inexactitudes, comme l'affirmation qui attribuait au comte de Chambord le refus du régime représentatif ; mais, d'autre part, elle exprimait assez exactement la plupart de ses idées, pour que le public vaguement informé pût la croire inspirée par la petite cour de Frohsdorf. Elle produisit, dans le monde influencé par le compte-rendu Savary, une vive émotion et un commencement de désarroi.

Personne n'en fut aussi cruellement affecté que Chesnelong. C'était, en trois jours, le second démenti public infligé à sa sincérité : Savary l'avait trahi en lui faisant amplifier les déclarations du prince ; l'auteur de la note allait jusqu'à nier l'existence de ces déclarations.

Son premier mouvement fut de publier dans *La Liberté* une protestation ; mais n'était-ce pas attribuer beaucoup d'importance à un factum anonyme ? Ernoul l'en dissuada. Il eût été heureux de recourir, pour

repousser ces perfides insinuations, au témoignage des trois députés présents avec lui à Salzbourg ; mais MM. Lucien Brun, de Cazenove de Pradines et de Carayon-Latour venaient d'être mandés de nouveau par le comte de Chambord à Salzbourg même, où le prince venait d'arriver.

En vain la note insidieuse de *la Liberté* fut-elle immédiatement désavouée par les journaux royalistes. Dans son numéro du 26 octobre, le journal intéressé en affirmait l'authenticité ; il ajoutait même : « MM. Chesnelong et Lucien Brun ne nous démentirout pas, pour peu qu'ils veuillent bien se rappeler en présence de qui ils ont parlé à M. le comte de Chambord. » Pour le coup, Chesnelong n'y tint plus. Il écrivit, le soir même, au directeur de la feuille bonapartiste, pour lui affirmer que les trois audiences qu'il avait obtenues de M. le comte de Chambord n'avaient pas eu de témoins. Vains efforts ! Le lendemain, le journal ajoutait que, pendant le séjour de M. Chesnelong à Salzbourg, il y avait eu d'autres entretiens avec le prince que les trois audiences officiellement avouées.

Étonné et décontenancé d'une telle audace, Chesnelong eut l'idée de demander à M. de Dreux-Brézé des explications. Sans doute le marquis, en relations quotidiennes avec Frohsdorf, pourrait l'aider à dénouer l'intrigue.

Arrivé chez lui en compagnie de M. Ernoul, il lui parle des bruits fâcheux provoqués par la note de *la Liberté*, et lui pose la question formelle : « De qui est-elle ?... Que veut-elle dire ?

— Je n'en sais absolument rien, affirme le marquis, mais croyez qu'elle n'est pas de Monseigneur.

— Nous en sommes sûrs ; seulement quelque mécontentement de Monseigneur l'aurait-elle provoquée ?

— Je n'en sais rien.

— Mais enfin, Monseigneur approuve-t-il ce qui se fait ?... Il faut que nous le sachions, soit pour faire parvenir à Frohsdorf des explications qui rassurent le prince, soit pour faire entendre ici des avis utiles sur la marche à suivre.

— Je n'ai pas encore reçu de Frohsdorf d'informations spéciales sur l'impression qu'ont pu faire éprouver à Monseigneur tels ou tels incidents, notamment les erreurs contenues dans le procès-verbal du centre droit.

— Vous êtes retenu, sans doute, dit M. Ernoul, par une obligation de discrétion, car il nous semble impossible que, dans une situation aussi délicate, vous ne soyez pas en communication constante avec Froshdorf.

— Je ne puis que vous répéter que je n'ai reçu encore, de la part de Monseigneur, aucune communication spéciale sur la note que *la Liberté* a publiée, aucune instruction nouvelle sur les faits antérieurs.

— J'en suis profondément attristé, dit Chesnelong. Si, dans une entreprise de cette nature, lorsque, à Paris, nous sommes dans la bataille, obligés de faire face à toutes les complexités d'une situation difficile, vous n'êtes pas avec Frohsdorf en communication de tous les jours et presque de toutes les heures ; si Monseigneur ne vous fait pas connaître, à l'occasion de chaque incident, le parti à prendre, la réserve à faire ou la mesure à garder, je suis effrayé de ce silence et de sa signification, et il faudra que Dieu nous protége bien pour que l'entreprise soit conduite à bonne fin (1). »

Il s'en alla, stupéfait et navré. Il était obsédé par la pensée qu'une lettre du prince était proche, qui dévasterait, par son ton général, le terrain sur lequel pouvait se réunir une majorité pour faire la monarchie. Le silence de Frohsdorf ne pouvait être le silence de l'indifférence ; c'était dès lors le silence du mécontentement

(1) *Campagne monarchique*, p. 350.

On ne donnait pas d'avis, parce qu'on voulait protester, au risque de rompre. Chesnelong en avait eu souvent la crainte ; en ce moment il en eut le pressentiment.

Il ne possédait pas, en tout cas, la clef de l'énigme que présentait la note de *la Liberté*. On sut, beaucoup plus tard, que l'informateur du journal était M. Norbert Billiard, ancien directeur du *Journal officiel* sous l'Empire, ami de M. Rouher. Cet intrigant déclara qu'il avait mené cette campagne pour « éclairer la route au profit de l'Empire. » C'était avouer la manœuvre et dévoiler la supercherie. Que cette note ait beaucoup servi au parti bonapartiste, on en peut douter ; ce qui n'est pas contestable, c'est le désarroi qu'elle jeta dans les divers groupes royalistes, dont la cohésion était à peine ébauchée.

D'autre part, le compte-rendu Savary faisait son œuvre. Le marquis de Dreux-Brézé, déjà ému de la note, selon lui inexacte, communiquée aux journaux, le 18 octobre, par la réunion préparatoire des droites, n'avait pas manqué de signaler au comte de Chambord les allures triomphantes des libéraux du centre droit, à la suite du dernier procès-verbal ; il l'avait informé des vains efforts tentés par Chesnelong pour détromper l'opinion. Son sentiment, et il ne l'avait pas caché dans ses communications avec Frohsdorf, était que, seule désormais, une parole du roi pouvait faire la lumière. On sut bientôt que cette parole ne se ferait pas attendre.

La Liberté ne désarmait pas. Le 29 octobre, ce journal annonçait, avec une assurance qui faisait croire à une exacte information, qu'une lettre de M. le comte de Chambord, portant la date du 27 octobre, était arrivée à Paris, le lendemain 28, dans la soirée, mais que les royalistes, dont cette lettre bouleversait les plans, n'osaient pas la publier. Cette assertion était inexacte.

en partie du moins, car aucune lettre du prince n'était arrivée à Paris dans la soirée du 28. Toutefois, le journal trouvait des informateurs complaisants à Frohsdorf : les faits allaient le prouver. A Paris, on attendait, ou plutôt on craignait un dénouement. Lucien Brun disait avec douleur à Louis Veuillot, dont le journal tenait ferme pour le drapeau blanc : « Ils vont le faire parler, nous sommes perdus (1) ! »

Chesnelong, à la pensée qu'il ne pouvait prouver matériellement la sincérité de ses dires, avait des accès de cruelle douleur : « Je me suis dévoué à tout, écrivait-il ; mais il y a une chose que je n'avais pas prévue, que je ne veux pas prévoir, le désaveu de la parole donnée. Je n'ai d'autre garantie que la loyauté du prince, et cette loyauté ne me manquera pas. Mais quand je songe que je n'ai pas d'écrit, que je n'ai qu'une parole, que cette parole, si la chose ne tourne pas bien, peut être retirée, le frisson me gagne : ce serait épouvantable (2). »



C'est au plus fort de cette anxiété que, le 29 octobre, le comte René de Monti arriva à Paris, porteur d'une lettre du comte de Chambord. Il la remit, à onze heures du soir, au marquis de Dreux-Brézé, avec ordre de

(1) De son côté, Chesnelong écrivait à sa famille : « Rien de nouveau ; seulement le bon courant qui suivit mon retour a fait place à un courant d'incertitude, à cause du doute qui plane sur certaines questions. Une *bonne* lettre du comte de Chambord éclairerait la situation. On la voudrait et il la faudrait. L'écrira-t-il, et sera-t-elle bonne ? » — (Lettre inédite, du 27 octobre 1874). — Dans une autre billet de la même époque, il ajoutait : « On a demandé une lettre au prince ; j'espère qu'elle viendra ; après quoi, la question de fond restera... Si le prince parle dans un bon sens, nous l'emporterons ; s'il parle dans un sens restrictif des paroles qu'il m'a dites, ce sera la défaite ; s'il se tait absolument, le résultat est douteux. »

(2) Lettre inédite à Mme Chesnelong, 27 octobre 1874.

partir, le lendemain matin, pour Versailles, et de la communiquer à son tour, à midi et demi, à M. Chesnelong. La lettre, écrite tout entière de la main du prince, était renfermée dans un pli clos et cacheté aux armes royales.

M. de Monti était, en outre, chargé de faire parvenir au rédacteur en chef de l'*Union* une copie de cette lettre, avec la recommandation expresse de la faire composer et imprimer, à trois heures de l'après-midi, de manière qu'elle pût être publiée dans la journée même du 30 octobre, quelques heures seulement après que M. Chesnelong en aurait pris connaissance.

Le lendemain, notre député déjeunait, à l'hôtel des Réservoirs, à Versailles, en compagnie de M. de Mackau, lorsqu'il vit entrer le marquis de Dreux-Brézé. Il eut un pressentiment.

« Vous avez une lettre de Monseigneur ?

— Oui, dit le marquis, elle vous est adressée, et je suis chargé de vous la remettre. La voici.

— La connaissez-vous ? Est-elle bonne, ou détruit-elle nos espérances ?

— Elle est très honorable pour vous ; mais, quant au fond des choses, elle revendique le drapeau blanc, et ne semble admettre ni conditions, ni garanties préalables.

— Mais alors, c'est l'effondrement ! Il faut garder le secret sur cette lettre, écrire au prince, au besoin partir ce soir pour Frohsdorf, et conjurer à tout prix une catastrophe inévitable.

— C'est inutile, observa le marquis ; une copie de la lettre a été adressée à l'*Union*, avec l'ordre formel de la publier dès ce soir. »

Chesnelong fut atterré. Après quelques mots d'explication à M. de Mackau, il lui serra la main fiévreusement,

puis regagna en hâte son appartement. Là, il put lire ce qui suit :

« Salzbourg, 27 octobre 1873.

» J'ai conservé, Monsieur, de votre visite à Salzbourg un si bon souvenir, j'ai conçu pour votre noble caractère une si profonde estime, que je n'hésite pas à m'adresser loyalement à vous, comme vous êtes venu loyalement vers moi.

» Vous m'avez entretenu, durant de longues heures, des destinées de notre chère et bien-aimée patrie, et je sais qu'au retour, vous avez prononcé, au milieu de vos collègues, des paroles qui vous vaudront mon éternelle reconnaissance. Je vous remercie d'avoir si bien compris les angoisses de mon âme, et de n'avoir rien caché de l'inébranlable fermeté de mes résolutions. Aussi, ne me suis-je point ému quand l'opinion publique, emportée par un courant que je déplore, a prétendu que je consentais à devenir le roi légitime de la Révolution. J'avais pour garant le témoignage d'un homme de cœur, et j'étais résolu à garder le silence, tant qu'on ne me forcerait pas à faire appel à votre loyauté.

» Mais puisque, malgré vos efforts, les malentendus s'accumulent, cherchant à rendre obscure ma politique à ciel ouvert, je dois toute la vérité à ce pays, dont je puis être méconnu, mais qui rend hommage à ma sincérité, parce qu'il sait que je ne l'ai jamais trompé et que je ne le tromperai jamais.

» On me demande aujourd'hui le sacrifice de mon honneur. Que puis-je répondre ? sinon que je ne rétracte rien, que je ne retranche rien de mes précédentes déclarations ? Les prétentions de la veille me donnent la mesure des exigences du lendemain, et je ne puis consentir à inaugurer un règne réparateur et fort par un acte de faiblesse.

» Il est de mode, vous le savez, d'opposer à la fermeté de Henri V l'habileté de Henri IV. « La violente amour » que je porte à mes sujets, disait-il souvent, me rend » tout possible et honorable. »

» Je prétends, sur ce point, ne lui céder en rien ; mais je voudrais bien savoir quelle verte leçon se fût attirée l'imprudent assez osé pour lui persuader de renier l'étendard d'Arques et d'Ivry.

» Vous appartenez, Monsieur, à la province qui l'a vu naître, et vous serez, comme moi, d'avis qu'il eût promptement désarmé son interlocuteur, en lui disant, avec sa verve béarnaise : « Mon ami, prenez mon drapeau » blanc, il vous conduira toujours au chemin de l'hon- » neur et de la victoire. »

» On m'accuse de ne pas tenir en assez haute estime la valeur de nos soldats, et cela au moment où je n'aspire qu'à leur confier tout ce que j'ai de plus cher. On oublie donc que l'honneur est le patrimoine commun de la maison de Bourbon et de l'armée française, et que, sur ce terrain-là, on ne peut manquer de s'entendre.

» Non, je ne méconnais aucune des gloires de ma patrie, et Dieu seul, au fond de mon exil, a vu couler mes larmes de reconnaissance toutes les fois que, dans la bonne ou la mauvaise fortune, les enfants de la France se sont montrés dignes d'elle.

» Mais nous avons ensemble une grande œuvre à accomplir. Je suis prêt, tout prêt à l'entreprendre, quand on le voudra, dès demain, dès ce soir, dès ce moment. C'est pourquoi je veux rester tout entier ce que je suis. Amoindri aujourd'hui, je serais impuissant demain.

» Il ne s'agit de rien moins que de reconstituer sur ses bases naturelles une société profondément troublée, d'assurer avec énergie le règne de la loi, de faire renaître la prospérité au dedans, de contracter au dehors des

alliances durables, et surtout de ne pas craindre d'employer la force au service de l'ordre et de la justice.

» On parle de conditions ; m'en a-t-il posé, ce jeune prince dont j'ai senti avec tant de bonheur la loyale étreinte, et qui, n'écoutant que son patriotisme, venait spontanément à moi, m'apportant au nom de tous les siens des assurances de paix, de dévouement et de conciliation ?

» On veut des garanties ; en a-t-on demandé à ce Bayard des temps modernes, dans cette nuit mémorable du 24 mai, où l'on imposait à sa modestie la glorieuse mission de calmer son pays par une de ces paroles d'honnête homme et de soldat qui rassurent les bons et font trembler les méchants ?

» Je n'ai pas, c'est vrai, porté comme lui l'épée sur vingt champs de bataille ; mais j'ai conservé intact, pendant quarante-trois ans, le dépôt sacré de nos traditions et de nos libertés. J'ai donc le droit de compter. sur la même confiance et d'inspirer la même sécurité Ma personne n'est rien ; mon principe est tout. La France verra la fin de ses épreuves quand elle voudra le comprendre. Je suis le pilote nécessaire, le seul capable de conduire le navire au port, parce que j'ai mission et autorité pour cela.

» Vous pouvez beaucoup, Monsieur, pour dissiper les malentendus et arrêter les défaillances à l'heure de la lutte. Vos consolantes paroles, en quittant Salzbourg, sont sans cesse présentes à ma pensée. La France ne peut pas périr, car le Christ aime encore la France, et lorsque Dieu a résolu de sauver un peuple, il tient à ce que le sceptre de la justice ne soit remis qu'en des mains assez fermes pour le porter.

« HENRI. »

Certes, la lettre était éloquente. Elle n'avait pas toute la précision qui convient à un document politique.

Le prince retirait-il les deux déclarations apportées par Chesnelong ? Il ne le disait pas, mais il ne disait pas non plus qu'elles fussent maintenues. En faisant apparaître, dès lors, la *solution* jusque-là tenue en réserve, le comte de Chambord rétractait, en quelque sorte, la promesse qu'il avait faite de ne la présenter à l'Assemblée qu'après sa prise de possession du pouvoir. En proclamant d'avance son intention de n'accepter que le drapeau blanc, il anéantissait du coup le faible espoir qui avait permis d'engager la campagne monarchique. (1)



Chesnelong vit tout de suite que, devant la résolution exprimée au sujet de ce drapeau, devant les incertitudes que la lettre comportait au sujet des questions constitutionnelles elles-mêmes, la majorité monarchique se disloquerait sur l'heure, et que l'opinion publique jugerait ce nouveau manifeste comme un refus définitif de la couronne.

Il ne se résignait pas à cette catastrophe. Il essaya de fléchir le marquis de Dreux-Brézé, en obtenant de lui que la publication de la lettre royale fût ajournée. Vaines instances : le travail de composition était en partie terminé aux bureaux de *l'Union*, et l'ordre du prince était formel.

En proie à de mortelles angoisses, Chesnelong rentre une seconde fois chez lui, et se met à rédiger un projet de lettre, s'imaginant qu'une supplication suprême pourra changer les résolutions du comte de Chambord. Cette lettre de dix pages, qu'il a publiée dans la *Campagne monarchique*, ne devait pas partir.

(1) Sur les circonstances immédiates qui déterminèrent l'envoi de cette lettre, voir l'Appendice I, à la fin du volume.

Au surplus, la seule chose pressante et nécessaire, c'est d'empêcher sur l'heure, la divulgation de la lettre royale. Il faut insister encore auprès de M. de Dreux-Brézé, et le faire agir, coûte que coûte, auprès du directeur de l'*Union*, afin d'obtenir au moins un délai.

Le marquis est, en ce moment, chez le ministre des Travaux publics, M. de la Bouillerie. Chesnelong y court, et y rencontre également MM. Lucien Brun et de Carayon-Latour. Là encore les instances du malheureux négociateur échouent devant les injonctions de Frohsdorf. Consternés eux-mêmes, ses amis protestent, malgré tout, de leur respect envers le prince. « Nous avions fait un beau rêve, dit Lucien Brun ; il est évanoui. »

Nul n'en saurait souffrir autant que Chesnelong. Tous le comprennent et compatissent à sa douleur. « Le roi rend hommage à votre loyauté... elle est hors de cause, » lui dit-on à l'envi.

Toutefois la blessure saigne cruellement. « Demain, dit l'envoyé des Neuf, nos adversaires prétendront que j'avais trompé le pays sur les véritables intentions du prince, et peut-être, non pas à coup sûr parmi mes collègues qui ont été mes témoins, mais parmi les royalistes en dehors du parlement, s'en trouvera-t-il qui, comme l'auteur anonyme de la note de *la Liberté*, s'attaqueront à mon honneur pour défendre la lettre royale.

» Une mission de dévouement m'a été donnée... j'y avais mis mon cœur et tout ce que Dieu m'a donné d'intelligence. J'y avais mis toute ma sincérité, comme tout mon dévouement. Bien des défilés difficiles avaient été franchis, nous touchions au port. Tout s'effondre, et je verrai même peut-être mon caractère moral suspecté de deux côtés à la fois. Fils d'un parfait honnête homme, tenant de lui un nom qu'il honora par une vie irréprochable, je pourrai voir ce patrimoine moral, ma seule

richesse, déchiré par l'injustice du parti pris ! Pardonnez-moi de mêler cette note personnelle à un événement de si grave conséquence pour notre pauvre pays. Dieu, je l'espère, ne m'abandonnera pas ! (1) »

L'entrevue devenait lugubre. On se sépara. M. de la Bouillerie s'était chargé d'informer le gouvernement : il fallait prévenir la Commission des Neuf. Accompagné de M. de Carayon-Latour, Chesnelong partit pour Paris.

On passait devant les bureaux de l'*Union*. Les deux amis tentèrent un effort désespéré. Il leur fut répété que les ordres de Monseigneur étaient absolus, et prescrivaient la publication pour le soir, malgré toute demande d'ajournement, d'où que cette demande pût venir. L'influence secrète qui veillait à Frohsdorf, et qui renseignait la *Liberté*, avait tout prévu. C'était fini.



Restait à communiquer à la Commission des Neuf la tragique nouvelle. Chesnelong se rendit chez le général Changarnier.

Une cinquantaine de députés, que l'approche de la session avait ramenés à Paris, étaient venus se joindre aux membres de la Commission, les uns pour prendre des nouvelles, les autres pour en donner. Une discussion générale s'était peu à peu engagée sur les chances définitives de la monarchie. On faisait des pointages ; tous les calculs paraissaient favorables.

Lorsque Chesnelong entra chez le général Changarnier, tous les visages respiraient la confiance ; on fut frappé de la tristesse du sien.

(1) *Campagne monarchique*, p. 387.

« Est-ce que vous nous apportez quelque mauvaise nouvelle ? dit vivement le général.

— J'ai reçu une lettre de M. le comte de Chambord, qui, d'après ses ordres, sera publiée ce soir par l'*Union*. Je viens vous en donner lecture. »

Un silence solennel se fit. Le visiteur lut avec émotion la lettre royale. A mesure que la lecture se déroulait, l'anxiété d'abord, puis la déception, puis une sorte d'abattement se peignaient sur tous les visages. Quand Chesnelong eut achevé, l'attente muette se prolongea. Comme en présence d'une mort soudaine, on contemplait et on attendait, dans une morne stupeur.

Le duc Decazes rompit le silence. On se souvient qu'il avait été l'un des premiers à conseiller l'ambassade auprès du prince. Il eût dû, plus que personne, respecter l'affliction du négociateur. Il parla, au contraire, de manière à l'irriter.

« M. le comte de Chambord vous remercie, mon cher collègue, de n'avoir rien caché de l'inébranlable fermeté de ses résolutions. Pourtant, si ma première impression ne m'a pas trompé, vos déclarations, en son nom, n'étaient pas aussi péremptoires que sa lettre. Il me semble qu'entre le terrain qui résultait des déclarations apportées par vous et celui de la lettre royale, il y a, sinon des contradictions, au moins de très notables différences. »

C'était la sincérité suspectée, l'honneur entamé, c'était le martyre moral qui commençait.

Chesnelong se redressa. « Je n'ai pas, dit-il, à interpréter la lettre du prince ; je vous l'ai communiquée, telle qu'elle est, avec un profond respect, et je ne me permets pas de l'apprécier ; mais je maintiens tout ce que j'ai dit à mon retour de Salzbourg. » Et, après avoir résumé en quelques phrases le résultat de sa mission : « Voilà la vérité, ajouta-t-il. Si elle était contestée, j'en

appellerais au roi. Et si le roi me manquait, j'en appellerais à Dieu !... »

Tous, y compris le duc Decazes, essayèrent de calmer son émotion en lui témoignant la plus confiante estime. La Commission ne voulut pas discuter sur le parti à prendre avant d'avoir pris le temps de la réflexion ; d'un commun accord, on s'ajourna au surlendemain.

A Paris, quand fut connue la pièce, que tous les journaux s'empressèrent de publier, l'effet prévu fut immédiat : déception et abattement chez les royalistes ; allégresse chez les républicains ; quant aux membres du centre droit, le duc de Broglie à leur tête, il agirent immédiatement pour organiser un gouvernement d'attente, sous la présidence du maréchal de Mac-Mahon.

Le lendemain 31 octobre, la Commission des Neuf se réunit, à onze heures du matin, chez le général Changarnier. Elle dut se borner à constater que le projet de restauration élaboré par elle, et qu'elle comptait présenter à l'Assemblée, n'avait plus, après la lettre royale, aucune chance d'aboutir, et que, d'autre part, il serait impossible de réunir une majorité en faveur de la monarchie du drapeau blanc. Dans ces conditions, la Commission se considérait comme virtuellement dissoute.

Avant qu'elle se séparât, Chesnelong lui donna lecture du procès-verbal sommaire des explications qu'il lui avait fournies, dans la séance du 16 octobre, après son retour de Salzbourg. On avait alors empêché la publication de ce procès-verbal. Chesnelong en avait besoin désormais pour sa pleine justification devant l'opinion. Sans hésiter, on la lui permit, et le texte, signé du général Changarnier, président, fut communiqué, dès le soir, aux journaux. Ce fut la seule réponse de l'envoyé des Neuf aux violentes attaques dont il était l'objet, de la part de la presse hostile à l'entreprise monarchique.

Mais, pour juger de ses vrais sentiments, il faut consulter sa correspondance avec ses proches. Il écrivait, le 3 novembre : « J'avais deux garanties dans la responsabilité que j'avais assumée : devant Dieu, la vérité ; devant les hommes, la loyauté du prince. Celle-ci ne m'a pas manqué assurément ; elle ne me manquera pas. Mais l'attitude prise par le prince dans sa lettre me laisse à découvert, parce qu'elle modifie le terrain des déclarations de Salzbourg.

» S'il suffisait, pour me réconforter, des déclarations de sympathie de mes collègues, elles ne me font pas défaut. On prend part aux douleurs de la situation qui m'est faite. On me témoigne beaucoup d'estime, je pourrais dire beaucoup d'affection compatissante. Mais le coup de massue est écrasant. Je n'ai rien à regretter ; tout, de ma part, a été sincère, courageux, désintéressé, honorable. Mais je suis triste, profondément triste, et je resterai triste longtemps (1). »

L'entreprise monarchique ayant échoué, il fallait, selon les conservateurs de la Chambre, se hâter d'organiser une République honnête. Plusieurs membres du centre droit y mirent tant de hâte, qu'ils parurent faire volontiers leur deuil de l'insuccès si amèrement déploré par les légitimistes.

Au premier moment, il est vrai, on s'agita pour faire la monarchie quand même, soit avec la régence du comte de Paris, soit avec la lieutenance-générale d'un prince d'Orléans ou du maréchal de Mac-Mahon, en attendant la possibilité, bien improbable, hélas ! d'une entente avec le roi. Tous les princes ayant refusé leur concours, aussi bien que le maréchal, on décida de proposer à l'Assemblée une prorogation des pouvoirs de ce dernier.

(1) Lettre à Mme Chesnelong, citée dans la *Campagne monarchique*, p. 429.

Cette question fut immédiatement mise à l'ordre du jour par un message du maréchal et par un projet de loi du général Changarnier. Ce projet avait de très grandes chances de succès. Qu'il réussît, c'en était fait de la monarchie.



Du fond de son exil, le comte de Chambord le comprit. Ayant échoué du côté de l'Assemblée Nationale, ne pouvant s'imposer au pays par la force, il voulut tenter un suprême effort pour conquérir la monarchie en usant du prestige de sa personne et de son nom. Sans consulter aucun de ses amis politiques, sans informer de son dessein qui que ce fût en dehors de son entourage immédiat, il conçut le projet de venir seul et en secret à Versailles, pour voir le maréchal de Mac-Mahon, et faire, avec son aide, s'il était possible, une dernière tentative pour le rétablissement du trône (1).

Le 3 novembre, il part de Frohsdorf, accompagné de MM. de Blacas et de Monti, de M. Henry de Vanssay, chez qui il doit descendre à Versailles, et de son premier valet de chambre, Ferdinand Obry. Le gouvernement français n'est pas dans le secret ; la police de France ignore tout.

Le 8 novembre, on arrive à Paris. Le comte de Sainte-Suzanne, un des rares initiés, reçoit le prince

(1) Dans une conversation avec le duc d'Aumale, le général Ducrot a présenté comme il suit les motifs du voyage à Versailles : « J'ai entendu Sa Majesté exposer elle-même qu'elle était venue à Versailles pour se mettre à la disposition de ses amis, au cas où, les pouvoirs du maréchal n'étant pas prorogés, le pays se trouverait lancé dans une nouvelle crise, plus terrible peut-être que les précédentes ; qu'étant jusqu'à un certain point responsable de cette crise, le roi voulait se trouver à la disposition de ses amis, pour les aider à en sortir ; qu'il n'avait pas fait connaître sa présence à Versailles, parce qu'il n'avait pas voulu peser sur leurs décisions, mais qu'il était toujours à leur disposition... » — Vicomte de Chalvet-Nastrac, *op. cit.*, p. 345.

dans sa voiture, à la gare de l'Est, et le conduit, après un arrêt à Sainte-Clotilde pour l'audition de la messe et une rapide station devant les ruines des Tuileries, au domicile de M. de Vanssay, situé rue Saint-Louis, nº 5, à Versailles.

C'est dans cette maison de modeste apparence que le prétendant au trône de France allait attendre son sort de la magnanimité du maréchal de Mac-Mahon, et finalement du verdict de l'Assemblée.

Comme on approchait de la rue Saint-Louis, la première personne que rencontra le prince fut le négociateur de Salzbourg. Chesnelong gagnait alors précipitamment la gare de la rive gauche pour se rendre à Paris. Le comte de Chambord se rejeta au fond de la voiture ; mais il avait été reconnu. Nulle trahison, d'ailleurs, n'était à craindre ; il n'y avait jamais eu, dans le regard qu'il fuyait, plus de respect et de dévouement.

Chesnelong tentait, à cette heure-là même, pour les intérêts de la cause royale, une dernière démarche. Averti, sous le sceau du secret, des projets de Frohsdorf, le marquis de Dreux-Brézé avait convoqué chez lui, le jour de l'arrivée du prince à Versailles, ses principaux confidents politiques, afin de conférer avec eux sur la situation. Invité à cette réunion, Chesnelong s'y rendait quand il croisa la voiture du comte de Chambord. Il trouva au lieu du rendez-vous, avec M. de Blacas, ses trois collègues de l'Assemblée, MM. de Carayon-Latour, de Cazenove de Pradines et Lucien Brun.

Les représentants du prince demandèrent aux députés si la campagne monarchique leur paraissait abandonnée, ou s'il restait quelque chance de la reprendre, ajoutant que le comte de Chambord n'était pas très éloigné de France, et qu'il se tenait à la disposition du pays, si on le rappelait dans des conditions compatibles avec son principe et son honneur.

Chesnelong répondit que la situation lui paraissait bien compromise ; que si, toutefois, le roi consentait à reprendre son attitude d'avant la lettre du 27 octobre, la monarchie retrouverait quelques chances. On comprit que, en gardant la position issue de la lettre, on ne pouvait plus compter sur l'Assemblée.

MM. de Dreux-Brézé et de Blacas rapportèrent cette réponse à Versailles. C'est alors que le comte de Chambord s'ouvrit à eux du projet de s'aboucher avec le maréchal de Mac-Mahon, et de lui faire demander, par le comte de Blacas, un entretien secret.

M. de Dreux-Brézé comprit alors pourquoi le prince lui avait donné, peu de temps auparavant, l'ordre de faire confectionner un uniforme de général et d'acheter divers objets complétant un attirail militaire (1). Il observa timidement qu'il n'espérait guère du maréchal l'aide qu'on attendait de lui ; néanmoins la démarche fut résolue.

Le comte de Blacas vit d'abord Madame de Mac-

(1) Cf Marquis de Dreux-Brézé, *Notes et souvenirs*, p. 138, en note.

Un ancien député à l'Assemblée Nationale a précisé, d'après une conversation avec M. le comte de Monti, les projets du prince. On lit dans ses *Mémoires inédits* :

« M. le comte de Chambord, en défiance chronique contre les députés, a cherché tous les moyens de s'en passer. A Salzbourg, le 14 octobre 1873, ne disait-il pas à Chesnelong que, si l'Assemblée devait faire l'ingérante, aussitôt sur le trône, il la dissoudrait ? Passe encore pour la chose ! mais à quoi bon le mot ? — Le 10 novembre de la même année, me raconte Monti, son dessein était de monter à cheval avec le maréchal et quelques généraux dévoués, et d'aller à Paris enlever les troupes. Ensuite il se serait rendu à l'Assemblée et l'aurait adjurée de se dissoudre, pour *le laisser seul sauver le pays*. — « Il ne vous envoyait pas à Mazas, ajoute Monti avec » bienveillance ; non, il vous invitait seulement à vous séparer. » — Aucun homme au pouvoir, pas même Ernoul ou La Bouillerie, n'était dans le secret. Les quatre fidèles, La Rochette, Cazenove, Brun et Carayon, étaient à l'écart. » — *Souvenirs parlementaires d'un ancien membre de l'Assemblée Nationale*, ouvrage inédit, p. 340.

Mahon. Il lui confia que le roi était à Versailles, et qu'il désirait voir le président. Fort embarrassée de cette ouverture, la maréchale finit, après divers pourparlers, par conduire le visiteur dans le cabinet de son mari. Surpris et troublé, à son tour, par cette démarche inattendue, le maréchal balbutia quelques mots d'excuse et de regret. Il refusa toutefois absolument de se prêter à une entrevue, alléguant qu'après avoir demandé à l'Assemblée une loi pour la prorogation de ses pouvoirs, il était lié vis-à-vis d'elle, et ne pouvait déférer au désir du prince ; surtout il repoussait absolument l'idée d'une visite secrète au domicile de M. de Vanssay (1).

Il demanda, d'ailleurs, à M. de Blacas de faire remarquer au comte de Chambord combien devait être impérieux pour lui ce sentiment du devoir, « puisqu'il lui dictait un refus qui resterait le souvenir le plus douloureux de sa vie » (2). Il promit enfin de garder un silence absolu sur la tentative du prince, et de prendre toutes les mesures nécessaires à sa sûreté.

En apprenant cette réponse, le comte de Chambord

(1) D'après une conversation de M. de Vanssay avec le comte de Kerlis, M. de Blacas serait allé jusqu'à *faire entendre* au maréchal qu'une transaction sur le drapeau eût été possible. (Cf. M[lle] de Guérines, *op. cit.* t. II, p. 328).

D'après les *Souvenirs* de M. de Vanssay, M. de Blacas « affirma au maréchal que Monseigneur le comte de Chambord ne songeait nullement à lui proposer une action contraire à sa conscience, qu'il ne voulait que s'éclairer sur les véritables dispositions de l'armée... Rien n'y fit ; évidemment, il était trop tard.

» — Mais enfin, Monsieur le maréchal, dit encore Blacas, sans doute par acquit de conscience, je vous jure, sur l'honneur, que personne ne saura la démarche que je vous demande.

» Ce disant, il tirait de sa poche la clef de l'appartement où était descendu le comte de Chambord, et la tendait à son interlocuteur.

» — Vous ne trouverez même pas là-bas Monti, notre vieux camarade de Saint-Cyr, ajouta-t-il. Le roi sera seul à vous attendre.

» Le maréchal sourit... et ne prit pas la clef. » — Cité par M. Hanotaux, *op. cit.*, t. II, p. 279.

(2) *Mémoires inédits* du maréchal de Mac-Mahon.

parut très péniblement affecté (1). Il resta longtemps silencieux, et comme accablé d'un refus qui détruisait tous ses plans. Après deux heures de douloureuse réflexion, il notifia à son entourage sa résolution suprême. Il se décidait à rester à Versailles jusqu'à la fin de la discussion du projet de loi sur la prorogation des pouvoirs présidentiels. Si la Chambre refusait de voter cette prorogation, il profiterait de ce moment unique pour se présenter au parlement et essayer de s'entendre avec lui.

Il fallait se résigner à une claustration de plusieurs jours dans la petite maison de M. de Vanssay. Le prince prit d'abord ses dispositions pour s'assurer les secours religieux que réclamait sa piété. Le P. Marcel, gardien du couvent des Capucins de Versailles, puis un de ses religieux, vénéré dans toute la ville pour sa piété et sa bonté, le P. Savinien, vinrent successivement célébrer

(1) Selon M. Hanotaux (t. II, p. 281) le comte de Chambord avait escompté le concours du maréchal pour réaliser le projet suivant :

« S'inspirant du précédent de 1814, il voulait éviter un vote parlementaire soumettant le droit du roi au droit de la nation. Il s'adressait donc directement au maréchal, qui, disposant du pouvoir effectif, était, en quelque sorte, lieutenant-général du royaume en l'absence du roi. Devant une volonté exprimée par le souverain, au cours d'un entretien où celui-ci userait de tout son ascendant héréditaire et personnel, le maréchal s'inclinerait et se ferait l'instrument de la Restauration.

» Alors, ou bien, comme en 1814, l'Assemblée, convoquée au palais de la présidence, viendrait saluer le roi ; ou mieux encore, si le maréchal y consentait, le roi et l'illustre soldat iraient ensemble au palais, et entreraient dans la salle des séances, Henri V, par un geste imité encore de Louis XVIII, s'appuyant au bras du maréchal.

» Un tel spectacle, la surprise, les acclamations de la droite, l'élan de la majorité se pressant autour du souverain, une telle scène évoquant les origines héroïques de la dynastie et l'acclamation des fidèles, supprimerait toute procédure parlementaire. Le prince, rien que par sa présence, se retrouverait « roi. »

» Il n'aurait plus qu'à promulguer et faire adopter une constitution, où il serait tenu compte naturellement des avis de ses conseillers et des sentiments du pays. »

la messe dans l'oratoire royal. Le comte et la comtesse de Vanssay, MM. de Monti, de Blacas et de Dreux-Brézé étaient seuls à rompre, par leurs visites et leur conversations, la monotonie de cette prison volontaire.

Pendant douze jours, le comte de Chambord attendit, médita et commenta avec ses intimes le compte-rendu des discussions de l'Assemblée, que lui apportaient, chaque soir, MM. de Blacas et de Dreux-Brézé.

Dans la nuit du 19 au 20 novembre, vers minuit, le marquis de Dreux-Brézé vint lui apprendre que l'article premier du projet venait d'être voté à 56 voix de majorité. Il commençait par ces mots : « Le pouvoir exécutif est confié, pour sept ans, au maréchal de Mac-Mahon, duc de Magenta. »

Les meilleurs amis du prince, ignorant sa présence à Versailles, avaient voté le Septennat. Le lendemain matin, le comte de Chambord fit appeler ses représentants officiels à l'Assemblée. Il leur témoigna sa tristesse, mais sans formuler de blâme (1). Il voulut voir aussi le général Ducrot, et lui demanda si, selon lui, il était encore possible de tenter quelque chose. Celui-ci déclara qu'il n'y avait plus rien à faire, dans l'état d'esprit du pays « jusqu'à ce qu'une nouvelle occasion se présentât. »

— « Eh bien ! soit, dit le roi, attendons cette nouvelle occasion, et rappelez-vous bien, mon cher général, qu'au moindre signe de vous, je serai toujours prêt à me mettre à la disposition du pays. »

(1) M. Samuel Denis (*Histoire contemporaine*, IV, p. 463-464) a prétendu que le comte de Chambord avait amèrement reproché leur vote à MM. de la Rochette, de Carayon-Latour, de Cazenove de Pradines et Lucien Brun. Cette opinion a été adoptée par M[lle] de Guérines (*op. cit.*, II, p. 331). — M. Arthur Loth (*op. cit.*, p. 518, en note) croit pouvoir démentir ce bruit, et ses relations personnelles avec M. de Vanssay, dont il était le voisin à Versailles, donnent à son sentiment une particulière autorité.

Il n'y avait plus qu'à regagner l'Autriche. Le soir même du 20 novembre, dans la froide brume qui, montant de la pièce d'eau des Suisses, noie, en cette saison, tout le quartier Saint-Louis, le comte de Chambord quitta la maison de son fidèle Vanssay.

C'était un adieu à Versailles et à la France. Tristement, en pleine nuit, avec la chute des dernières feuilles d'automne, il retournait à son Frohsdorf, où plus jamais ne retentirait un appel venant de la patrie. Le silence de l'abandon allait envelopper l'exilé.

Dès le troisième jour de son séjour à Versailles, Chesnelong avait été informé de sa présence chez M. de Vanssay.

Il eut, sans doute, la tentation d'aller lui présenter, avant le départ, ses hommages attristés ; mais la blessure causée par la lettre du 27 octobre était trop récente ; il avait, en outre, remarqué le geste du prince évitant sa présence à son arrivée à Versailles. Il s'abstint discrètement et dignement, résolu d'ailleurs à défendre contre toutes les attaques les intentions et la personne de celui qu'il avait placé sur la voie du trône.

CHAPITRE XIV

LE SEPTENNAT. — TRAVAUX BUDGÉTAIRES. — REPRISE DE L'ACTION CATHOLIQUE. — VOYAGE A ROME

(1873-1874)

Il nous faut revenir sur l'attitude de Chesnelong au sein de l'Assemblée, après cette lettre du 27 octobre qui l'a laissé exposé à tous les coups. Le désarroi est au camp des royalistes ; les bonapartistes, fiers de leur jeune prince si séduisant de bonne grâce et de vaillance, relèvent la tête ; à la suite de Thiers, les républicains sont prêts à prendre leur revanche du 24 mai.

Sacrifié par son roi, plaint par ses amis, presque suspecté dans sa sincérité par des collègues distraits ou superficiels, le négociateur malheureux ne se résigne pas à cette torture morale. Il s'acharne au moins, dans ce grand naufrage des espérances du pays, à garder intact son honneur de vaincu.

Tous ceux qui savent la vérité sur le voyage de Salzbourg proclament très haut sa loyauté. Des témoins désintéressés comme de M. de Falloux écrivent : « Quiconque aime la France a voué à M. Chesnelong une estime et une reconnaissance ineffaçables ; il doit puiser

là des forces dont nous aurons encore plus d'une fois besoin (1). »

Toutefois ses amis intimes ont senti plus vivement le soupçon qui l'a effleuré. Avec lui ils souffrent, ils s'indignent. L'un d'eux, l'excellent M. Larrabure, qui n'a vu, il est vrai, les choses que de loin, lui conseille même de faire un éclat : « Le devoir le plus strict du comte de Chambord, dit-il, était de proclamer votre loyauté, de couvrir votre probité. Non ! Il permet que des soupçons calomnieux viennent vous frapper, vous l'honnêteté incarnée. Au lieu de tant parler de loyauté, d'honneur de Bourbon, il devait vous rendre un éclatant hommage, à vous, messager fidèle qui cherchiez à rendre service à lui et à la France. Étant Bourbon, étant simplement honnête homme lui-même, il devait avant tout couvrir votre honneur. Je n'ai de conseil à donner à personne ; mais moi, sentant comme je sens, je relèverais énergiquement les lacunes ou les réticences de sa lettre, soit dans un document public, soit plutôt à la tribune, car la tribune donnerait plus d'éclat à votre défense. Je croirais ne devoir à personne, pas même à un roi, le sacrifice de mon honneur (2). »

Ces récriminations *ab irato* n'avaient pas chance d'entamer la fidélité de Chesnelong. Au plus fort de sa douleur, pas un mot de plainte, pas un reproche contre son roi. (3) Il était résolu à ne demander sa justification qu'au récit authentique des négociations. Une attaque

(1) Lettre inédite à M. de Mackau, 20 novembre 1873.

(2) Lettre inédite, du 2 novembre 1873.

(3) Au moment même où il venait de lire la lettre du 27 octobre, M. Merveilleux du Vignaux le rencontra, à Versailles, dans la rue des Réservoirs. Il était en larmes ; son collègue lui dit : « Cher ami, vous allez protester ? — Protester, quand ma protestation pourrait avoir pour effet de diminuer l'autorité du roi ! Jamais ! ». (D'après une conversation de M. Merveilleux du Vignaux).

publique et violente allait le forcer de porter sa défense à la tribune.



Il avait prévu cette attaque en apprenant que Jules Simon, un des porte-parole de Thiers, allait prendre part à la discussion sur la prorogation des pouvoirs présidentiels, et, à tout hasard, il avait crayonné une protestation. Il ne prévoyait, ni l'excès d'audace de l'orateur, ni la gravité de ses insinuations.

C'est dans la séance du 9 novembre. Après avoir fait un tableau animé des semaines qui ont précédé la lettre du 27 octobre, Jules Simon montre la France « privée de la publicité des débats de la Chambre, anxieuse au spectacle des conciliabules qui prétendent décider de son sort, réduite à écouter, à la porte d'un cabinet ou d'un salon, la discussion sur son avenir... »

— « On a dit un jour : « On est d'accord ! », et on ne disait même pas sur quoi... On a voulu anticiper sur le retour de l'Assemblée. On serait venu dire alors sur quoi l'accord était fait. On eût dit, par exemple, que le prince concède au pays que le pays gardera son drapeau. Là-dessus, vous auriez eu peut-être la majorité ; vous auriez fait un roi le 29 ; la France aurait appris le 30 qu'elle avait un roi... et, le lendemain, elle aurait appris que l'ambassadeur s'était pour le moins trompé... »

A ces mots, Chesnelong bondit à son banc, et s'écrie : « Je demande la parole ! »

Jules Simon reprend : « Je dis, Messieurs, que la France aurait appris que l'ambassadeur s'était trompé, et que la France avait été trompée. »

Et il continue son persiflage, pendant que, l'œil en feu, et d'une main fébrile, Chesnelong fait courir sa plume. Au bout de quelques instants, il s'élance à la tribune : « Messieurs, s'écrie-t-il, je n'ai trompé personne, et

personne n'a trompé le pays. Je sollicite, pour une explication personnelle de quelques minutes, la bienveillante attention de l'Assemblée. Cette explication, je demande la permission de la lire, ne voulant pas que l'improvisation trahisse ou dépasse ma pensée.

»Je n'avais ni recherché ni désiré — mes collègues le savent — la mission que j'ai eu l'honneur de remplir auprès de M. le comte de Chambord. Mais, quand elle me fut offerte par la confiance de quelques-uns de mes amis, je ne crus pas avoir le droit de la décliner. Je savais, en m'y dévouant, qu'elle m'exposerait, hors de cette enceinte, à des attaques outrageantes et injustes. J'invoque contre elles la loyauté de tous les hommes de cœur, à quelque parti qu'ils appartiennent, en qui la passion politique n'altère pas le sens de la justice et de l'impartialité.

»Deux devoirs m'étaient imposés : le premier, d'apporter au prince l'expression respectueuse, mais loyale et sincère, des pensées de mes collègues ; le second, de rapporter à mes collègues l'expression exacte et vraie des résolutions du prince.

»J'ai rempli ces deux devoirs avec une scrupuleuse fidélité ; et, quand on semble inférer de la lettre de M. le comte de Chambord que les déclarations que j'ai faites ne sont pas celles que j'étais autorisé à rapporter, au nom de la haute loyauté du prince, au nom de cette loyauté qui fait partie de la grandeur morale de son caractère comme au nom de mon propre honneur, je proteste ; et M. le comte de Chambord ne démentira pas, j'en suis sûr, ma protestation.

»Des commentaires ont été faits en divers sens ; je n'en réponds pas. Mais les déclarations elles-mêmes, telles qu'elles sont consignées dans le document dont notre vénéré collègue, le général Changarnier, a constaté l'exactitude, j'en réponds. Sur mon honneur et ma

conscience, devant Dieu et devant mon pays, j'affirme qu'elles sont pleinement et absolument conformes à la vérité.

» On s'est attaqué à la tentative monarchique elle-même. On a parlé, tout à l'heure on parlait encore, d'intrigues, d'agitations coupables. Je n'accepte pas ces mots pour des actes publics, loyaux, ostensibles, qui n'ont été que l'exercice de nos droits de députés et l'accomplissement de nos devoirs de citoyens.

» Oui, nous avons voulu rétablir la monarchie.

» Oui, nous avons cru que ce rétablissement importait au relèvement social et national de notre pays.

» Oui, en face du radicalisme, qui menace à la fois notre sécurité et notre liberté, nous avons voulu donner à l'ordre la garantie d'un principe d'autorité, pris en dehors et placé au-dessus de toutes les compétitions, et assurer, par cela même, le développement régulier et pacifique des libertés publiques.

» Oui, après les douleurs et les désastres de la patrie, nous avons voulu lui rendre le prestige de cette grande et glorieuse tradition qui se personnifie dans la maison royale de France, tradition la plus auguste, la plus ancienne, la plus vénérable qui soit en Europe... et ménager ainsi à notre pays des sympathies et des alliances qui lui permissent de reprendre son rang et son avenir.

» Oui, nous avons voulu cela ; et, pour ma part, si, avant d'aller à Salzbourg, j'étais convaincu que la monarchie était nécessaire, après en être revenu — laissez-moi le dire, ce n'est pas une flatterie à la puissance — j'avais la confiance que cette monarchie serait inaugurée par un règne bienfaisant, libéral et réparateur.

» Nous n'avons pas réussi ; mais nous ne désavouons pas notre tentative. Elle était patriotique dans son but, légale et loyale dans ses moyens. Nous ne voulions, ni

surprendre le succès par la ruse, ni l'imposer par la violence.

» Nous serions venus devant vous, faisant appel à votre patriotisme et nous inclinant d'avance devant votre souveraineté. Nous étions d'honnêtes gens, poursuivant honnêtement une honnête entreprise. Nous avons eu une douleur profonde de n'avoir pu la mener à bonne fin ; nous nous honorons devant le pays de l'avoir tentée.

» Elle n'est pas en question aujourd'hui. Nous nous réunissons autour du vaillant soldat et du grand citoyen qui est placé à la tête du gouvernement, et je voterai, pour mon compte, la prorogation de ses pouvoirs telle que mes honorables amis la demandent pour lui et telle qu'il l'accepte.

» Mais je ne renonce pas à mes convictions. La monarchie est le gouvernement naturel et nécessaire de notre pays ; or, ce qui est nécessaire ne meurt pas. »

Une émotion indescriptible accueillit cette protestation. De nouveau, l'Assemblée était gagnée à la monarchie ; il eût suffi alors d'un incident favorable pour la faire proclamer. Le comte de Chambord qui, à cette heure même, attendait, rue Saint-Louis, l'issue des débats sur la prorogation, et qui, dès le soir, fut informé des paroles de Chesnelong, ne fit pas un geste. Du moins, il ne désavoua rien de cette protestation solennelle ; l'honneur de Chesnelong était vengé.

Un désagréable incident vint encore lui gâter la joie de ce triomphe. De retour à son banc, il fut abordé par M. de Belcastel. « Votre déclaration, dit celui-ci, a été très noble et très émouvante. Elle a produit une impression profonde. Je l'ai beaucoup applaudie, et je vous félicite de tout cœur. Une seule chose y manque. Vous auriez dû dire qu'au fond, il y a identité entre les déclarations que le prince vous avait autorisé à faire et la

lettre qu'il vous a écrite le 27 octobre. C'est une lacune ; vous devriez remonter à la tribune pour la réparer. »

C'était demander à Chesnelong de se déjuger publiquement. La lettre du 27 octobre, annonçant le maintien du drapeau blanc, était fort différente des déclarations que le négociateur avait été autorisé à rapporter.

Celui-ci ne put que le rappeler à M. de Belcastel, sans toutefois le convaincre. L'ami, le compagnon de luttes de Chesnelong se retira sans comprendre qu'une nouvelle intervention à la tribune aurait détruit tout l'effet du discours qu'il venait d'admirer.

Ce nuage, heureusement, se dissipera. Les deux athlètes se retrouveront sur le terrain de l'action catholique, et leur intimité croîtra, à mesure qu'ils militeront sous le drapeau de l'Église, jusqu'au terme de leur carrière.

C'est le 18 novembre 1873 que Chesnelong a fait justice des insinuations malveillantes de Jules Simon. Deux jours après, le Septennat est voté, et le comte de Chambord reprend la route de Frohsdorf.

Quel sera le caractère de ce pouvoir que, d'un commun accord, les partis modérés veulent opposer au radicalisme ? Sera-ce un régime destiné à préparer la royauté ? Sera-ce une monarchie provisoire, se donnant pour mission l'organisation définitive de la République ?

L'audace et l'habileté des républicains, jointe aux divisions de la droite, fait prévoir que, bientôt peut-être, cette dernière conception prévaudra. Chesnelong le déplore, car il a sous les yeux les mœurs des républicains dont on prépare le triomphe. Néanmoins, toujours loyal, il opine en faveur du maintien, pendant sept ans, des pouvoirs du maréchal, lors même qu'avant la fin de cette période, le vote des lois constitutionnelles rétablirait, en principe, la monarchie.

Au reste, il sent le besoin d'être discret sur les questions strictement politiques. Le duc de Broglie vient de congédier, très courtoisement, il est vrai, MM. Ernoul et de la Bouillerie, comme trop engagés dans l'entreprise de restauration monarchique. Quelle pourrait être l'influence de Chesnelong au lendemain d'un échec aussi retentissant ? Il attendra l'heure de reparaître en scène.



Aussi bien, ce travailleur opiniâtre n'a-t-il que l'embarras du choix entre les divers champs d'action. Outre l'action catholique directe, qui l'appelle dans les œuvres, il exerce une protection de plus en plus étendue sur les intérêts de ses compatriotes béarnais ; enfin tous reconnaissent ses merveilleuses aptitudes financières, et ses adversaires les plus déclarés ne se font pas faute d'y recourir.

Une fois de plus, il a été élu rapporteur de la Commission du budget. C'est une besogne malaisée que d'équilibrer les budgets des années qui suivent la guerre. En 1873, la difficulté se complique de la mise en présence de systèmes financiers totalement opposés.

Le budget de 1874 a été préparé par Léon Say, un disciple de Thiers, qui prétend demander à des emprunts dissimulés les moyens de combler le déficit. Au contraire, M. Magne, redevenu ministre des Finances (1), cherche dans de nouveaux impôts indirects les ressources nécessaires à l'équilibre. Il épargne, autant que possible, la propriété foncière, que Léon Say consentirait à grever. C'est l'économie conservatrice opposée à l'économie républicaine, qui commence à étaler sa décevante souplesse.

Profondément imbu des idées de M. Magne, Chesnelong rompt des lances, dans les commissions, avec

(1) M. Magne était, on le sait, un des anciens ministres de Napoléon III.

Léon Say et Pouyer-Quertier, ce qui ne l'empêche pas de rédiger, avec un spécial souci d'équité et de précision, le *Rapport général sur le budget des recettes et des dépenses de l'an* 1874.

Ce rapport accusait un léger déficit ; mais, les années suivantes, après les dépenses de la guerre, après les cinq milliards sortis de France, c'est en excédent que se soldera le budget, et il faudra attribuer ce résultat aux efforts de Chesnelong et du ministre des Finances.

Malgré la joie du travail et le contentement du succès, Chesnelong ne peut assister sans tristesse au début de cette lutte contre le pouvoir conservateur, qui présage, pour l'avenir, de si étranges catastrophes. L'Assemblée s'émiette en partis hostiles. Les uns, nous l'avons vu, veulent que le Septennat soit le vestibule déclaré de la monarchie ; les autres en font un acheminement vers la République ; une troisième faction entend le réduire à être le champ de manœuvres de l'appel au peuple ; un quatrième parti — et celui-là compte Mac-Mahon pour chef — n'aspire qu'à en faire un gouvernement de défense sociale pourvu de la puissance et des organes nécessaires pour assurer la liberté des solutions définitives.

Chesnelong tient au premier et au dernier de ces partis ; mais que peut-il faire, dans son rôle spécial, et avec sa situation politique effacée ? Avec le sentiment très vif et très douloureux de son échec, il évite de se mettre en avant. « J'attends toujours, dit-il, pour prendre une petite place, qu'elle me soit, en quelque sorte, offerte (1). »

Or, la préparation des lois constitutionnelles est à l'ordre du jour ; une commission composée de trente membres va être nommée pour les élaborer. Tel est

(1) Lettre inédite à Mme Chesnelong, 4 décembre 1873.

encore l'ascendant de Chesnelong sur ses collègues de la droite ; si entière est l'estime qu'ils gardent de sa valeur politique, qu'ils l'obligent à poser sa candidature. Il écrit, la veille du scrutin : « Pour la Commission des Trente, qui sera nommée demain, je n'avais, ni fait une demande, ni exprimé un désir. (1) Les bureaux de la droite et du centre droit m'ont voulu comme candidat. Ancel convoitait et avait désiré cette candidature. On m'a désigné, de préférence à lui, ainsi que Raoul Duval (2). » Le lendemain, il était élu.

De ce fait, sa situation allait se raffermir dans l'Assemblée, et il allait en profiter pour favoriser tout d'abord les intérêts de l'Église.

C'est l'époque du Kulturkampf international. Le 21 novembre, Pie IX a flétri, par l'Encyclique *Etsi multa luctuosa*, les violences exercées contre les catholiques en Italie, en Suisse et en Allemagne. En de vigoureux mandements, les évêques de France ont fait écho à la plainte du Père commun.

Ils comptaient sans l'astuce haineuse de Bismarck. Celui-ci mande notre ambassadeur, M. de Gontaut-Biron, se plaint des mesures insuffisantes prises par notre gouvernement contre ces démonstrations, et finalement parle d'exiger une réparation par les armes. Le ministre des Cultes, M. de Fourtou, se décide alors à suspendre l'*Univers*, qui vient de reproduire une circulaire impétueuse de l'évêque de Périgueux.

Cet acte, qui parut apaiser Bismarck, avait un double inconvénient. Il semblait afficher la complicité silencieuse du gouvernement français avec les gouvernements

(1) On voit que cette « Commission des Trente » se distinguait, par son origine et son objet, de celle qui avait fonctionné sous le gouvernement de M. Thiers.

(2) Lettre inédite à Mme Chesnelong, 4 décembre 1873.

persécuteurs ; il ressemblait trop à une vengeance du duc de Broglie, vice-président du Conseil, et un des tenants les plus en vue de l'école libérale, contre les attaques de Louis Veuillot.

Chesnelong n'avait jamais appartenu à l'école de l'*Univers*. Il n'en eut que plus de mérite à plaider auprès des ministres la cause de la feuille catholique, qui néanmoins demeura suspendue pour deux mois.

Ce n'est pas seulement contre les vexations de l'Allemagne que se débat le ministère. Ses tendances à s'appuyer sur les deux centres exaspèrent l'extrême droite, qui ne craint pas de s'unir aux républicains pour lui faire échec. Dès le 8 janvier, à propos d'une loi sur la nomination des maires par le gouvernement, l'absence des membres de la droite met le cabinet en minorité, et le maréchal, qui ne se résigne pas à ce vote de surprise, n'obtient qu'à grand'peine un nouveau scrutin, qui, une fois la droite revenue, rétablit le ministère dans ses positions.

De pareilles crises, au bout d'un mois d'existence, présageaient au gouvernement un avenir bien tourmenté. Aussi Chesnelong est-il plus que jamais hanté de la frayeur du césarisme ou de l'anarchie.

« Je ne crois pas, écrit-il, à l'efficacité du Septennat — tel que nous l'organisons et pouvons le faire avec nos divisions — pour arrêter le mouvement qui pousse le pays vers le radicalisme ou vers l'Empire. Nous ne pouvions pas faire autre chose ; il fallait bien y recourir, sous peine de nous précipiter nous-mêmes, et plus vite, dans l'une ou l'autre de ces aventures, au bout desquelles je tremble de voir le Prussien rentrer en France et nous enlever un nouveau morceau de notre chair... Je souffre plus que je ne puis le dire en songeant à ce que nous aurions

pu être et en constatant ce que nous sommes. Nous nous énervons à ce point dans les divisions et subdivisions de parti, que nous serons bientôt — peut-être demain — tout prêts à devenir la proie des radicaux et des césariens, et cela au milieu d'une Europe désorientée, mais menaçante ; au sein d'une Église dont les destinées définitives sont garanties, mais qui subit une terrible crise. Il y a là quelque chose qui dépasse ma clairvoyance ou qui l'épouvante. Je marche dans les ténèbres, et comme dans la peur d'un avenir prochain, trop prochain. Vous verrez de quel pas nous allons descendre, si nous ne nous ressaisissons pas, conservateurs et catholiques, pour faire tête au jacobinisme montant (1). »

Pour conjurer, autant que possibie, les maux qu'il prévoit, le député si péniblement absorbé, depuis six mois, par la politique, va se rejeter dans le mouvement des œuvres religieuses.



Les œuvres d'enseignement l'ont toujours attiré. C'est une génération croyante qu'il faut mettre à la place de la génération jouisseuse de la fin de l'Empire, que n'a pu assagir l'horrible épreuve de la guerre ; ce sont des écoles libres et catholiques qu'il faut opposer à la Ligue maçonnique de l'Enseignement. Dans ce but s'est fondée, on le sait, la *Société générale d'Éducation* (2).

(1) Lettre à M[lle] de Guérines, *op. cit.*, t. III, p. 379.

(2) Le 12 avril 1867, « une imposante assemblée de catholiques de marque, au nombre d'une centaine, s'était tenue à la maison de l'Oratoire, rue du Regard, pour entrer dans la voie des résolutions pratiques. On avait décidé la création et préparé l'organisation de la Société d'Éducation et d'Enseignement, avec ses trois comités d'*administration*, de *consultations juridiques* et *d'études*. Une section était

Celle-ci poursuit toujours son double but : but matériel et pratique, qui consiste à fonder et encourager des écoles ; but moral et général, celui d'étudier toutes les questions relatives à l'éducation, et de préparer les moyens d'éclairer les pouvoirs publics pour la défense des intérêts religieux.

Il n'en fallait pas tant pour gagner définitivement à l'œuvre la sympathie de Chesnelong. D'ailleurs, il rencontrait là de vieux amis, comme MM. Dariste, ancien président de la Société, Ernoul et Keller, le baron de Mackau, Lucien Brun, Merveilleux du Vignaux. D'autres membres de l'association, comme Mgr d'Hulst, MM. Léon Cornudet, Connelly, d'Herbelot, le P. Monsabré et le P. Lescœur, allaient entrer peu à peu, eux aussi, dans son intimité. A partir de 1874, il apportera un concours très actif aux travaux de la Société, jusqu'à ce que, en 1880, l'importance de ses services le désigne comme président.

Plus empressée encore est sa collaboration aux œuvres du *Comité catholique*. On sait avec quel entrain il a prêté sa parole à l'Assemblée générale de 1872. Or, ce Comité tend à devenir une puissance. Les œuvres du Vœu National et les pèlerinages, les projets relatifs à l'enseignement supérieur, l'instruction populaire, les orphelinats agricoles et le patronage des enfants assistés, l'aumônerie militaire et les Cercles catholiques d'ouvriers, la Société Bibliographique, la bonne presse à propager sous toutes ses formes, en ont occupé les dernières assemblées, qui ont reçu les plus encourageantes bénédictions du pape.

consacrée à l'enseignement secondaire et à l'enseignement supérieur. L'abbé d'Hulst prit place dans cette assemblée, avec les Pères Lescœur et Nouvelle, de l'Oratoire, le Père Olivaint, jésuite, le Père Captier, dominicain, et l'abbé Thenon, directeur de l'École des Carmes et fondateur de l'École Bossuet. » — Mgr Baudrillart, *Vie de Mgr d'Hulst*, t. I, p. 283.

Au Comité catholique de Paris, Chesnelong rencontre, à côté de son ami Émile Keller, le président général des Conférences de saint Vincent de Paul, Adolphe Baudon. Ayant étudié de près leur œuvre commune, le biographe de ce dernier a pu dire : « Chesnelong, Keller, Adolphe Baudon doivent être associés dans la reconnaissance des catholiques français. C'est à eux que revient la part principale dans ce réveil de l'action chrétienne qui est sortie des Comités et de leurs Congrès (1). »

Suivons les exploits de Chesnelong dans cette milice, où il n'est encore que simple soldat. Son arme de choix est toujours la parole, et c'est elle que, sans relâche, on lui demande de manier.

Son discours de 1873 a suscité des apôtres ; il faut les fortifier pour la lutte. C'est lui qu'on requerra, l'année suivante, pour le coup de clairon décisif.

Il est à Orthez, oubliant un instant au milieu des siens les cuisants soucis de la vie publique. Qu'à cela ne tienne ! On le suppliera de sacrifier, une fois de plus, son plaisir à son devoir.

C'est le 7 février 1874 que s'ouvre cette nouvelle Assemblée générale des Comités catholiques de France. Au fauteuil de la présidence, le cardinal Guibert ; à ses côtés, MM. Bailloud et Chesnelong ; sur l'estrade, les principaux députés mêlés au mouvement des œuvres : MM. Aubry, de Belcastel, Martial Delpit, Combier, Lucien Brun, de Tarteron, colonel Carron, etc.

Après une adresse au Saint-Père, Chesnelong prend la parole. Toujours cruellement préoccupé par les derniers événements, il ne peut dissimuler des inquiétudes dont l'avenir révélera la clairvoyance. « Nous sommes,

(1) *Adolphe Baudon*, par l'abbé J. Schall, p. 613.

dit-il, à une heure d'angoisse, où les ténèbres s'épaississent dans le monde... On dirait, selon l'énergique expression de Bossuet, que « Dieu se dispose à frapper un de ces grands coups dont le contre-coup porte si loin. » Assisterons-nous aux sévérités de sa justice ou aux effusions de sa miséricorde ? Il n'y a pas, en ce moment, un cœur généreux qui puisse échapper au tourment de cette préoccupation. »

Un double devoir, en de pareilles conjonctures, s'impose tout d'abord aux catholiques : fortifier les œuvres de prière et les œuvres d'enseignement chrétien.

Mais, comment contenir cette démocratie, dont le flot déjà déchaîné menace l'édifice social ? Chesnelong travaille depuis longtemps aux œuvres de moralisation populaire ; aussi bien que le comte Albert de Mun. il croit à la vertu de l'association comme appui matériel et soutien moral du travailleur. Selon lui. l'association est la puissance des forts ; mais elle est. par surcroît, la garantie des faibles. Elle est, pour l'ouvrier, l'un des moyens les plus efficaces de pourvoir à toutes les éventualités de la vie, aux besoins de son travail, à la défense de ses intérêts légitimes, aux souffrances du chômage, aux épreuves de la maladie. Mais. d'un autre côté, pour qu'elle soit un bienfait sans être un danger, pour qu'elle soit une garantie sans être une menace, pour qu'on puisse relier utilement les deux éléments qui la constituent, le nombre et l'unité, le nombre qui représente la multiplicité des forces, l'unité de vues et d'application qui seule peut assurer le bon emploi de ces forces au profit de tous les associés, pour tout cela, il faut que le lien matériel des intérêts y soit cimenté par le lien moral du devoir ; il faut que la religion y intervienne avec sa puissance de moralisation et son esprit de dévouement ; il faut que l'association soit chrétienne. « J'oserai dire, ajoute-t-il, que c'est

là le dernier mot de ce qu'on appelle, de nos jours, un peu fastueusement, la question sociale (1). »

Appuyé sur cette conviction, Chesnelong approfondira de plus en plus les doctrines de Le Play, et s'unira aux rédacteurs de la *Réforme sociale*, afin de préparer le terrain aux enseignements décisifs de Léon XIII.

Homme de progrès, favorable aux légitimes revendications des classes laborieuses, il a néanmoins le culte du passé, et ne manque pas une occasion de l'inspirer aux autres. Avec quelle indignation, le 27 juin 1874, à la séance de clôture de la conférence Ozanam, il flagelle ceux qui font dater la France de 1789 ! « Les Anglais, dit-il, parlent avec amour de la vieille Angleterre ; les Allemands parlent avec orgueil de la vieille Allemagne, et il se trouve des Français, j'ai le regret de le dire, pour parler avec mépris de la vieille France ! C'est plus qu'une aberration : c'est une impiété.

» Oui, quand une nation a joué dans le monde le rôle qu'y a su prendre la France, quand elle a été puissante par les lumières et par le courage, grande dans les triomphes comme dans les revers ; quand le crime lui-même n'a jamais pu s'y montrer sans être, si j'ose le dire, racheté par la gloire ; quand cette nation a été à la tête de toutes les initiatives fécondes et de tous les progrès généreux ; quand elle a produit une littérature immortelle ; quand, pendant quatorze siècles, elle a été la protection des faibles, le champion du droit, le chevalier armé de toutes les saintes causes, renier sa glorieuse histoire, la défigurer et la travestir, c'est outrager et diminuer la patrie (2). »

C'est peu de discourir. Chesnelong donne toujours aux œuvres catholiques l'appui de son influence ; il les pro-

(1) Journal *Le Monde*, n° du 9 avril 1874.

(2) *Id.*, n° du 28 juin 1874.

tège par de courageuses interventions. Le croirait-on ? Pour favoriser le mouvement des pèlerinages, toujours en progrès depuis la guerre, il lui faut triompher même de la prudence de ses amis. Au lendemain du Congrès catholique de 1874, le comte de Gontaut-Biron lui a écrit de Berlin pour lui dénoncer l'interprétation malveillante qu'on donne généralement, en Europe, à ces manifestations, et pour le supplier d'obtenir que les pèlerinages se passent « sans accompagnements bruyants et sans démonstration politique d'aucune sorte. » (1)

Est-ce cette réserve du gouvernement vis-à-vis des intérêts religieux qui continuait d'indisposer les membres de l'extrême droite ? Ce grief, ajouté sans doute à d'autres rancunes purement politiques, allait déterminer une explosion.



Le prétexte fut une simple question de priorité dans la discussion de deux lois. Le ministère demandait, pour la loi électorale parlementaire, le pas sur la loi électorale municipale ; dès lors. l'opposition, composée. pour la circonstance, de l'extrême droite et de la gauche, voulut, au contraire, faire passer celle-ci avant celle-là. elle qui, au mois de janvier, avait mis le ministère en minorité parce qu'il entendait aborder immédiatement la loi municipale.

Persuadé qu'on ne renversera un ministère que pour aller plus à gauche, Chesnelong tente d'arracher des mains de ses amis de la droite les armes dont ils menacent le gouvernement. Le duc de Broglie, qui sent sa situation menacée, l'appelle à son aide ; il le conjure de sacrifier la fin de ses vacances. « La décision à prendre, écrit-il, pour la mise à l'ordre du jour des lois, soit

(1) Lettre inédite, du 18 avril 1874.

électorales, soit municipales, est très importante. Il nous faut à tout prix trouver un moyen de supprimer les élections partielles, auxquelles nous ne pouvons pas survivre. Pour toutes ces délibérations, je compte que vous voudrez bien, vous et M. Ernoul, qui me l'avez proposé, nous apporter vos lumières (1). »

Chesnelong accourt, en effet, à Paris, voit ses amis de la droite, et, de concert avec Ernoul, propose au duc de Broglie, à titre de transaction, une discussion simultanée et parallèle des deux lois. Le vice-président du Conseil ne pouvait s'engager sans l'avis de ses collègues. Ceux-ci repoussèrent l'arrangement. Rien ne pouvait plus conjurer l'alliance de l'extrême droite et de la gauche. Le 16 mai 1874, le cabinet de Broglie était renversé. Voyant sortir les ministres, Chesnelong se tourna vers ses voisins, et dit assez haut : « Saluez, Messieurs, le dernier ministère de droite qui s'en va... Vous n'en reverrez pas un autre (2). »

Le maréchal parut très affecté de cet échec. Ne pouvant emprunter un ministère à la majorité qui triomphait, il se voyait, au moins, forcé d'aller moins à droite.

La vice-présidence du Conseil fut confiée au général de

(1) Lettre inédite, du 6 mai 1874.

(2) Indigné de ce bouleversement sans cause, M. Larrabure écrivait alors à Chesnelong :

« Quoi ! nous sommes là, gisant avec le râle de la mort, nous sommes environnés de dangers, accablés de malheurs, et nos médecins se conduisent ainsi !... Quoi ! nous avons donné mission de nous sauver, et nos mandataires nous plongent dans les discordes !... Mais c'est, à la fois, criminel et misérable ! Quand on aurait le parti pris de décrier le système parlementaire, on ne ferait pas mieux. Sur la question de priorité d'une affaire ou d'une autre, quand toutes les deux doivent venir, on renverse un gouvernement, on bouleverse le pays qu'on devait sauver ! Mais nous deviendrons l'objet de la risée et du mépris du monde ! Et c'est ainsi qu'on veut se concilier l'intérêt bienveillant des autres nations, dont nous avons tant besoin ?... » — Lettre inédite, du 18 mai 1874.

Cissey. C'était une nomination sans signification politique; mais le duc Decazes garda les Affaires étrangères, et y apporta, plus que jamais, avec sa merveilleuse habileté diplomatique, sa défiance de l'Église, et son aversion de fraîche date pour la monarchie du comte de Chambord. M. de Fourtou représenta, au ministère de l'Intérieur, les espérances bonapartistes.

L'orientation du nouveau cabinet n'allait pas influer sensiblement sur les travaux du parlement. Des projets de loi étaient déposés ; des ordres du jour étaient votés ; l'Assemblée, qui sentait ses jours comptés, était disposée à réaliser hâtivement son programme.

On commença par la reprise, en troisième lecture, du projet de loi sur l'aumônerie militaire. Malgré l'opposition des généraux Saussier et Guillemant, Mgr Dupanloup obtint encore le maintien de l'institution qui, six ans après, devait succomber sous de nouveaux assauts.

Chesnelong fut moins heureux, on le sait, en défendant le projet du baron Chaurand sur le repos dominical. En apprenant son échec, le *Siècle* tressaillit d'aise : « Bonne journée, écrivit-il, pour le pays et pour la République ! »

Cependant la Commission des Trente ou Commission des lois constitutionnelles, poursuivait laborieusement sa tâche. Il s'y était formé une majorité composée des membres de la droite modérée et du centre droit. Elle était près de s'accorder sur l'organisation d'un Septennat personnel, reposant sur le droit de dissolution attribué au maréchal, et sur l'institution d'une seconde Chambre nommée, par moitié, par le maréchal, et élue, d'autre part, par le suffrage restreint.

Battu, sur cette question, dans la Commission, le centre gauche voulut prendre sa revanche devant l'Assemblée.

Le 15 juin, M. Casimir-Périer déposa, en son nom, une proposition présentant la République comme

forme définitive de gouvernement, et en déterminant les grandes lignes.

Peu après, en réponse à cette motion, le duc de La Rochefoucauld-Bisaccia, encore ambassadeur à Londres, et sachant qu'il jouait sa situation, présenta un contre-projet, dont le premier article était ainsi conçu : « Le gouvernement de la France est la monarchie. Le trône appartient au chef de la maison de France. »

Malgré ses doctrines politiques, Chesnelong, trouvant cette initiative inopportune, avait refusé de s'y associer. Il n'en fut pas moins attristé de voir la proposition républicaine renvoyée à la Commission des lois constitutionnelles, alors que la proposition monarchique ne l'était pas. C'était un premier fléchissement de la majorité, un premier pas dans la voie encore imprécise de la constitution Wallon. De nouveau, la République gagnait du terrain. Les divisions de la droite allaient le lui ouvrir de plus en plus large.

A l'approche du vote des lois constitutionnelles, le comte de Chambord avait éprouvé le besoin de dire, une fois de plus, au pays, avec une parfaite netteté, ce qu'il était et ce qu'il voulait. Le manifeste du 2 juillet 1874, tout en gardant le silence sur le drapeau, renouvelait et précisait les déclarations de la lettre du 27 octobre.

L'élévation des sentiments et la noblesse du langage pouvaient impressionner les masses. Le ministère sembla prendre peur, et, le lendemain de la publication du manifeste, le journal l'*Union*, qui l'avait inséré, fut suspendu pour quinze jours, par ordre de M. de Fourtou.

C'était froisser gratuitement les royalistes.

Leur indignation éclata dans une interpellation de Lucien Brun, qui ne craignit pas de proposer un ordre du jour par lequel l'Assemblée « écartait » la loi du 20 novembre 1873, qui avait constitué le Septennat.

Beaucoup moins radical, Chesnelong blâmait néanmoins la mesure prise par M. de Fourtou, et il vota en conséquence. L'interpellation n'aboutit pas à faire renverser le ministère ; mais, flagellé et criblé de blessures, il dut offrir sa démission, qui fut refusée ; seuls, MM. Magne et de Fourtou furent sacrifiés. En affichant de nouveau ses dissentiments, la droite continuait à préparer l'*évolution constitutionnelle.*

Le manifeste royal, commenté, et, pour ainsi dire, envenimé par ces discussions de tribune, ne pouvait qu'ébranler le pouvoir du maréchal. Il le sentit, et, par son message du 9 juillet 1874, demanda énergiquement que la loi du 20 novembre précédent fût complétée. « Il faut, disait-il, que les questions réservées soient résolues. »

C'était l'avis de Chesnelong, qui, sans renoncer à ses espérances ultérieures, s'en explique nettement dans une lettre adressée au *Mémorial des Pyrénées.*

« Nous pensons, dit-il, que la loi du 20 novembre a conféré pour sept ans à M. le maréchal de Mac-Mahon un pouvoir auquel il peut renoncer, mais qui ne peut lui être repris. Les lois constitutionnelles peuvent en modifier le titre et les conditions ; elles ne peuvent pas en abréger la durée. L'Assemblée garde le droit de choisir et de modifier la forme définitive du gouvernement, monarchie ou République, si elle le croit utile au pays ; mais sous la condition de concilier l'exercice de ce droit avec le respect du pouvoir septennal de M. le maréchal de Mac-Mahon. » C'était le commentaire le plus précis de la loi du 20 novembre ; il devait désormais faire autorité.

D'après ces principes, Chesnelong avait préparé un discours pour combattre la proposition Casimir-Périer, venue en discussion le 28 juillet, et qui proclamait l'établissement définitif de la République. Il s'effaça devant le duc de Broglie, qui lui demanda son tour

d'inscription pour répondre, et dont la vigoureuse réplique obtint le rejet de la proposition républicaine.

C'était un succès momentané. Impuissants à restaurer immédiatement la monarchie, Chesnelong et ses amis obtenaient, du moins, l'établissement d'un pouvoir honnête et consciencieux, qui garantissait l'ordre pour sept ans, et qui, cette période écoulée, laisserait le champ libre à un gouvernement définitif. Après ce vote, qui relevait un peu l'espoir de la droite, l'Assemblée se prorogea pour quatre mois.



Après un an entier d'accablants travaux, de cruelles épreuves, de responsabilités terribles, Chesnelong allait enfin respirer. Il songea d'abord à consacrer entièrement à sa famille ces vacances si chèrement achetées. Savourer en paix la joie d'être grand-père ; bénir son fils Émile à la veille de son entrée au séminaire ; prononcer, au collège libre d'Orthez le discours traditionnel de distribution des prix ; enfin mettre en ordre les notes recueillies sur la campagne monarchique, quels délicieux passe-temps !

Mais ce père si chéri de ses proches n'oublie pas qu'il est et qu'il veut être toujours, même dans l'intervalle des travaux parlementaires, le soldat de l'Église. Avant de reprendre la lutte pour ses intérêts, quand le devoir est parfois si incertain, ne conviendrait-il pas d'en visiter le chef suprême ?

Le défenseur inlassable de la cause pontificale, l'opiniâtre tenant des vrais principes sur la question romaine, l'orateur attitré des Congrès catholiques, n'a jamais vu Pie IX. L'auguste vieillard penche vers la tombe. N'est-il pas temps d'aller prendre directement son mot

d'ordre ? Et puis, l'orateur catholique, à l'imagination si fraîche, au goût artistique si naturellement pur, ne connaît pas les villes d'Italie ; il ignore leurs reliquaires et leurs chefs-d'œuvre. Mourra-t-il sans s'être offert cette vision de beauté ?

Il va mûrir tout d'abord sòn projet près de la grotte de Lourdes, puis il le communique à quelques amis. Deux de ses collègues à l'Assemblée Nationale, MM. Ernoul et Carron, seront du voyage ; M. Le Camus, très mêlé aux œuvres catholiques de Paris, et un prêtre basque, M. Bordachar, se joindront aux pèlerins.

Le rendez-vous était fixé, pour la seconde quinzaine de septembre, au château de la Motte-Servolex, près Chambéry, chez le marquis Costa de Beauregard.

Tous les catholiques de l'Assemblée admiraient ce gentilhomme aux fières allures, aussi expert à manier la plume de l'historien que l'épée du capitaine. On se rappelait que, grièvement blessé pendant la guerre et emmené captif en Allemagne, il avait reçu au fond d'une forteresse prussienne son mandat de député ; on le revoyait faisant son entrée dans la salle des séances encore appuyé sur ses béquilles, et provoquant, sur tous les bancs, un frémissement patriotique.

Prenant rarement la parole, il avait épousé presque toutes les idées de Chesnelong ; il était spécialement son émule dans l'action catholique. La venue sous son toit du député des Basses-Pyrénées lui causa un vif contentement ; il se proposa même, au premier moment, de l'accompagner jusqu'à Rome.

Sa lettre de bienvenue vaut d'être citée : elle révèle l'âme cordiale et profondément chrétienne du grand seigneur qui devait bientôt faire honneur à l'Académie française.

« Mon bien cher collègue, écrit-il à Chesnelong, oui,

mille fois oui, vous pouvez donner à nos bons et chers amis rendez-vous sous mon toit, et jamais hôte n'aura été plus heureux que moi. A partir d'aujourd'hui donc, je vous attends. Débarquez à la Motte au jour et à l'heure qu'il vous plaira, et ceci est entendu, non seulement pour vous, pour Ernoul et pour Carron, mais bien aussi pour MM. de Férussac (1) et Le Camus, s'il leur convient de passer, en vous attendant, quelques jours en Savoie. Car vos amis, mon cher collègue, sont mes amis. Veuillez en donner, de ma part, l'assurance à ces Messieurs.

» Je réponds maintenant aux questions que vous me posez. Vous pourrez prendre à Chambéry vos passeports, non que la chose soit indispensable, mais je la crois prudente ; elle sera facile, d'ailleurs, car nous avons ici un consul italien. L'hôtel de la Minerve est celui où je vous conseille de débarquer à Rome ; il est absolument sûr ; je ne crois donc pas qu'il soit utile de vous pourvoir d'un logement ailleurs.

» Nous causerons de tout cela longuement ici. J'espère, d'ailleurs, en vous accompagnant, faciliter votre pèlerinage.

» Vous dire, mon cher collègue, combien je me réjouis, et combien je suis fier de partager avec vous cette suprême bénédiction que nous donnera le Saint-Père ne m'est pas chose possible. Nous serons armés et forts pour nos dernières luttes. Puisse le bon Dieu nous faire la grâce d'affirmer une fois encore notre croyance catholique avant de disparaître ! A vous de tout cœur.

» Costa (2). »

(1) M. de Férussac, de Versailles, avait formé le projet de se joindre à Chesnelong ; il en fut empêché par l'état de sa santé.

(2) Lettre inédite, du 30 août 1874.

Le 22 septembre, les cinq voyageurs arrivaient à La Motte-Servolex. Dans cette belle demeure, où la magie de l'art rehaussait les agréments de la nature, ils rencontrèrent deux évêques. L'un joignait à la majesté de l'âge l'éclat d'une brillante renommée ; c'était Mgr Dupanloup. L'autre, Mgr Turinaz, évêque de Tarentaise, était alors le plus jeune membre de notre épiscopat. Il préludait, par de vigoureux écrits et des discours fort remarqués, à sa longue carrière de luttes pour l'Église.

On causa de Rome et du pape. M. Costa de Beauregard avait dû, après réflexion, renoncer au voyage ; il se borna à donner aux pèlerins les indications utiles. Malgré le charme de la réception, le départ pour l'Italie fut fixé au lendemain.

Les pèlerins eurent, du moins, la bonne fortune d'assister à la messe de Mgr Dupanloup. Chesnelong l'avait surtout vu à la tribune et dans les couloirs de la Chambre ; il ne l'avait pas contemplé à l'autel. Son impression fut vive et profonde.

« Quand il commença le saint Sacrifice, déclare-t-il, telle était la simplicité recueillie de son attitude, que nous oubliâmes presque l'orateur inspiré dont la parole était une flamme, l'écrivain étincelant, le polémiste redoutable dont la plume était une épée, le prélat dont le nom était une gloire. On eût dit le plus humble des prêtres s'anéantissant dans le double sentiment de la petitesse de l'homme et de la grandeur de Dieu. Sa dignité ne l'abandonnait pas ; mais elle se faisait simple et prosternée, douce et pieuse ; elle était comme imprégnée d'une onction pénétrante et communicative (1). »

Au moment du départ, l'évêque d'Orléans remit à Chesnelong un pli cacheté destiné au cardinal

(1) *Mémoires inédits*, t. VI, p. 62.

Franchi. Le pèlerin sut plus tard que c'était, sous forme de lettre adressée au président du Conseil des ministres italiens, une protestation contre la disposition de la loi qui assujettissait au service militaire les ecclésiastiques. Sans le savoir, Chesnelong était donc encore chargé d'une mission utile à l'Église.

On partit. Les voyageurs passèrent deux jours à Florence, sans se laisser attarder davantage par son site et ses chefs-d'œuvre. Une parfaite cordialité régnait entre eux. « Le Camus, écrivait Chesnelong, nous entraîne par sa foi et sa piété ardente ; Ernoul nous fait de la politique de souvenir et d'imagination, pour nous consoler de la politique réelle et présente ; le colonel Carron, une vraie perfection d'homme, est entre nous comme un lien qui resserre tous les autres. Un abbé béarnais, qui s'est joint à nous, est devenu l'aumônier de la bande. Voilà comment nous nous acheminons vers le tombeau des Apôtres, comment nous nous préparons à recevoir la bénédiction apostolique (1). »



Le 26 au soir, ils étaient à Rome, et obtenaient, quatre jours plus tard, une audience particulière de Pie IX. Le pape les reçut debout dans son cabinet de travail, et les retint pendant une demi-heure. S'adressant à chacun d'eux avec une expansive bienveillance, il leur parla des épreuves de l'Église, si étroitement mêlées à celles de la France. Tour à tour grave et souriant, tantôt il les charmait par ses saillies finement spirituelles, tantôt il les étonnait par la soudaineté

(1) Lettre à M[lle] de Guérines, *op. cit.*, t. III, p. 403.

éloquente de ses réflexions et l'élévation de ses jugements sur les hommes et les choses.

Il ne dédaigna pas, en particulier, de leur parler de ses rapports personnels avec Napoléon III, leur dévoilant, par certains traits peu connus, le double jeu de l'empereur dans les affaires romaines.

Il ne leur cacha pas non plus le sévère jugement qu'il portait sur certains agissements du duc Decazes, ministre des Affaires étrangères. Afin d'épargner au maréchal de Mac-Mahon divers embarras diplomatiques, le pape avait demandé lui-même le rappel du vaisseau l'*Orénoque* qui, pour le protéger, stationnait depuis nombre d'années dans les eaux de Civita-Vecchia. Or, au lendemain de cet acte de délicatesse, on lui avait refusé la nomination à l'épiscopat de certains candidats qu'il préférait.

« Comment s'appelle, dit-il, votre ministre des Cultes ?

— M. de Cumont.

— C'est un ministre récemment nommé ; je ne le connais pas. Mais je connais votre ministre des Affaires étrangères, M. le duc Decazes. C'est peut-être le troisième ou le quatrième des bons catholiques de France ; à coup sûr, ce n'est pas le premier. »

La saillie était plus spirituelle qu'amère. Les pèlerins sourirent, et, pour ramener la pensée du pape sur un plus aimable objet, le colonel Carron sollicita de lui une marque d'intérêt particulier en faveur de l'armée française, qui l'avait si fidèlement défendu. Pie IX s'attendrit ; d'une voix tremblante d'émotion, il accorda à tous nos aumôniers militaires le pouvoir de donner, en cas de guerre, la bénédiction papale à chaque soldat mourant, puis, s'exaltant davantage : « Oui, dit-il, pour l'armée française, ce que je n'ai jamais accordé à aucune autre !... » Et il ajouta, en faveur des aumôniers,

le privilège plus spécial encore de bénir solennellement, en son nom, à l'heure du combat, tout régiment dont le colonel le demanderait.

Au sortir de leur audience particulière, Chesnelong et ses amis assistèrent à une audience générale, au cours de laquelle Pie IX, de sa belle voix mélodieuse, commenta, avec une grande puissance d'émotion, un passage des livres saints, puis le Saint-Père partit pour sa promenade quotidienne à travers les galeries du Vatican. Nos quatre pèlerins furent admis à l'accompagner. Parvenu au centre des galeries, le pape s'assit et se livra, avec les voyageurs français, à une causerie doucement enjouée, où sa bonté se répandait avec une grâce exquise, et provoquait l'effusion des cœurs sans rien ôter à leur respect ; puis, après une dernière bénédiction, il rentra dans ses appartements.

Le lendemain matin, accompagnés de l'ambassadeur de France près le Vatican, les pèlerins furent introduits dans une chapelle sans ornements, abritant un modeste autel : ils allaient assister à la messe de Pie IX.

Chesnelong emporta de cette messe une vive impression. Quelques jours après, il écrivait : « Au *Memento* des vivants, ce fut très long. Le pape paraissait abîmé en Dieu, courbant ses épaules comme sous un poids trop lourd, et les relevant par un geste particulier, celui d'un homme qui recevrait un secours et reprendrait des forces.

» Comme il priait !... Et nous aussi, je vous assure. Nous reçumes de sa main le Maître dont il est le Vicaire, ayant près de nous le vénérable M. de Corcelles, qui représentait là notre pays à un titre un peu différent du nôtre : exécutif et législatif, diplomatie et parlement, nous nous complétions ; c'était la France, celle qui est ici une Fille aînée. Voilà des émotions qui ne se pourront jamais oublier, des circonstances qui ne se représenteront

plus. On voudrait arrêter tout cela au passage ; mais non : le temps, la vie, nous-mêmes, tout marche et tout passe. J'ai éprouvé au suprême degré cette sensation de vouloir retenir le moment fugitif, lorsque, après notre audience et nous bénissant, Pie IX a laissé sa main reposer sur nos têtes, l'une après l'autre, versant sur elles les grâces dont il dispose, priant pour nous, pour ceux que nous représentions, pour ceux que nous lui recommandions (1). »

Ces heures de joie s'enfuyaient ; la fin des vacances approchait ; il fallait regagner Orthez.

Les pèlerins d'alors sollicitaient d'ordinaire la faveur d'emporter quelque objet ayant servi à Pie IX. Chesnelong se saisit d'un col romain, à l'usage du Saint-Père, et le conserva comme relique du grand pape qui l'avait béni.

Cette excursion en Italie avait été rapide et empressée. Toutefois Chesnelong était trop naturellement artiste pour ne pas s'accorder, ne fût-ce qu'une brève station, devant les chefs-d'œuvre de la peinture italienne. A peine de retour à Orthez, il écrivait : « Je n'oublierai jamais l'impression que j'ai éprouvée à Rome, devant le tableau du Dominiquin, la *Communion de saint Jérôme* ; à Milan, devant la *Cène* de Léonard de Vinci ; à Florence, devant le *Couronnement de la Vierge*, de fra Angelico. Je ne suis qu'un profane, je ne sais rien de l'art ; j'en ignore les procédés comme les délicatesses ; ce n'est donc pas au point de vue de la beauté artistique que je me place, mais devant l'émotion éprouvée. Or, j'ai encore devant les yeux saint Jérôme quittant sa couche, se soutenant à peine, tout brisé par l'attouchement de la mort, mais allant à la sainte hostie avec un regard où la foi, l'amour,

(1) Lettre à Mlle de Guérines, *op. cit.*, t. III, p. 406.

l'espérance percent les voiles de l'agonie, et transfigurent ce mourant. Et la figure de Jésus-Christ dans la *Cène* de Léonard ! C'est le Dieu fait homme. Majesté idéale, grandeur divine, douceur, sérénité, tendresse, beauté, et encore douleur et compassion, cela se voit, se sent et ne se discute pas. Quant à fra Angelico, c'est céleste : cela aussi se sent (1). »

Visions de piété et de grandeur d'âme, encouragements pour sa noble et rude tâche, jouissances esthétiques de premier ordre, telles étaient, pour le voyageur, les principales faveurs rapportées d'Italie. La bénédiction du pape allait avoir un plus précieux effet.

Le Benjamin du foyer d'Orthez, l'aimable élève de l'institution Moncade, venait de terminer sa philosophie. Appelé à choisir une carrière, il donnait suite aux aspirations déjà exprimées à son père ; le séminaire d'Issy allait le compter parmi ses élèves. On sait avec quelle fierté le député catholique avait accueilli les premières ouvertures de ce dessein ; lorsque, au mois d'octobre 1874, ce fut un fait accompli, il ne contint plus son allégresse. « Savez-vous, écrivait-il, que, pour Émile, c'est fait ? Il est à Issy ; il a une piété d'ange ; le supérieur est ravi de lui... Lui,il se trouve pleinement heureux ; sa mère et moi, quelles que soient les souffrances de la séparation, nous pleurons de joie (2). »

Ces souffrances allaient être, en effet, singulièrement allégées par le voisinage qui rapproche Issy de Versailles. Si douloureusement privé des siens pendant les sessions de la Chambre, Chesnelong allait enfin pouvoir, à la suite d'un rapide voyage, rencontrer un cœur filial, et se consoler de discussions trop souvent haineuses en des colloques où l'amour divin sanctifierait les effusions de l'amour paternel.

(1) Lettre à M[lle] de Guérines, *op. cit.*, t. III, p. 407.
(2) *Id.*, *op. cit.*, t. III, p. 408.

CHAPITRE XV

LES LOIS CONSTITUTIONNELLES. — LA LIBERTÉ DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

(1874-1875)

A peine de retour à Orthez, Chesnelong se vit assiégé par les soucis d'un avenir politique plus incertain que jamais. Il allait falloir se résoudre à voter les lois constitutionnelles. C'était, à vrai dire, le cauchemar de tous les députés de la droite. Ils craignaient avec raison qu'à la faveur de leurs divisions, on enlevât le vote d'une constitution républicaine. Malheureusement, loin de chercher à s'entendre pour écarter l'événement redouté, ils s'obstinaient dans des rivalités qui faisaient le jeu de leurs adversaires.

Jamais les divers groupes conservateurs n'avaient été plus opposés. Leurs dissentiments s'affirmaient particulièrement au sujet de l'étendue et de la durée des pouvoirs à confier au maréchal. Celui-ci, sachant que l'Assemblée Nationale se séparait après le vote des lois constitutionnelles, craignait de se trouver seul en présence d'une nouvelle Assemblée composée d'éléments

remuants et disparates. Il voulait lui opposer, comme contrepoids, un Sénat élu dans des conditions spéciales ; il désirait, en tout cas, être armé du droit de dissolution.

Or, l'extrême droite, craignant que l'institution de deux Chambres n'affermît le provisoire au détriment de la monarchie, ne voulait pas de Sénat. La droite modérée admettait le septennat personnel du maréchal avec droit de dissolution, tel que le prévoyait la loi du 20 novembre 1873. Le centre droit désirait compléter cette loi en faisant du Septennat une institution destinée à survivre au maréchal, si celui-ci, pour une cause quelconque, venait à cesser ses fonctions avant l'échéance du 20 novembre 1880. Quant au centre gauche, il exigeait la proclamation immédiate de la République, et faisait de cette proclamation la base de la future constitution.

C'est dans ce pêle-mêle de prétentions et de systèmes qu'allait se décider le régime du pays.

Les hommes de tradition qui avaient espéré le salut de la restauration monarchique consentaient, une fois leur rêve évanoui, à doter le maréchal des prérogatives indispensables au maintien de l'ordre public ; ils n'entendaient pas, en fortifiant son pouvoir, consacrer une forme définitive de gouvernement. La tentative de Salzbourg avait échoué ; ils n'en concluaient pas qu'une autre fût condamnée à l'avortement, et ils prétendaient empêcher qu'on en compromît, d'avance, le succès.

Mais comment concilier cette extension des pouvoirs du maréchal avec la caducité qu'on se croyait obligé de leur imposer ? Les meilleurs esprits échafaudaient péniblement des constructions dont la réflexion leur démontrait vite la fragilité. Avant d'aborder la bataille, ils sentaient le besoin de se concerter.

*
* *

L'un d'eux, un royaliste de conceptions aussi larges que fermes, M. de Sugny, avait été consulté par un de ses collègues, M. Emmanuel d'Harcourt, sur l'attitude à prendre pour ménager à la fois le pouvoir actuel du président et les chances futures de la royauté.

Avant d'envoyer sa réponse, il voulut la soumettre à Chesnelong, qu'avaient rapproché de lui naguère leurs communes ambassades vers le comte de Chambord. C'étaient deux esprits de même famille. Voyant les plans de M. de Sugny si voisins des siens, le député des Basses-Pyrénées ne put se défendre de lui adresser un long mémoire, où, avec une remarquable netteté de vues, il lui exposait ses idées sur la situation, et les mesures à prendre pour en éviter les écueils.

Voici comment il entendait sauvegarder le présent et préparer l'avenir :

« 1° Voter quand même la monarchie, si on a l'imprudence de la jeter dans le débat, sauf le respect du pouvoir légal du maréchal.

» 2° Ne pas laisser le pouvoir du maréchal en l'air, et le munir du droit de dissolution et d'une seconde Chambre, qui devrait être, sauf avis contraire résultant des circonstances, à sa nomination.

« 3° Laisser l'avenir libre et aviser au meilleur moyen de réserver les droits ; repousser, par conséquent, toute organisation de République définitive, ou même septennale.

» 4° Soutenir que le Septennat doit être monarchique par ses institutions comme par son esprit, et travailler de tout cœur à l'union entre toutes les fractions de l'opinion monarchique, pour garantir le présent et préparer l'avenir (1). »

(1) Lettre inédite, du 12 novembre 1874.

C'est à la lumière de ces principes que, le 1er décembre 1874, Chesnelong prit part de nouveau aux délibérations de l'Assemblée.

On avait hâte d'aborder l'affaire si longtemps différée ; mais, en prévision d'un congé de quelques jours, qui pourrait scinder la discussion, on résolut de la renvoyer encore après le 1er janvier 1875.

Une autre loi, d'ailleurs, était depuis longtemps soumise à l'examen. Dès les premiers temps de son installation à Versailles, le 31 juillet 1871, l'Assemblée Nationale avait été invitée à statuer sur la liberté de l'enseignement supérieur. L'honneur de cette initiative revenait à M. le comte Jaubert, ancien ministre des Travaux publics, catholique zélé, ami de Mgr Dupanloup ; malheureusement, on avait mis dix-huit mois à examiner son projet ; le rapporteur de la commission, M. Laboulaye, n'avait déposé son travail que le 15 juillet 1873 (1).

« L'enseignement supérieur est libre, disait le rapport. Tout Français majeur, n'ayant encouru aucune incapacité légale, a le droit d'ouvrir des cours et des établissements d'enseignement supérieur. Dans ces cours, il sera permis de tout enseigner, hormis ce qui constitue un délit suivant nos lois. Des associations pourront se former librement, soit pour encourager, soit pour propager l'enseignement supérieur. » Le projet détaillait ensuite les conditions de fondation et de fonctionnement

(1) Dans l'intervalle, le 21 février 1872, la Société d'Éducation avait déposé sur le bureau de l'Assemblée un vœu qui réclamait la liberté de l'enseignement supérieur comme « impérieusement exigée par les droits sacrés des pères de famille et par les intérêts même des études. » et déclarait cette liberté « absolument illusoire si l'on n'accordait pas aux Facultés libres, en concurrence avec celles de l'État, le droit de conférer les grades. » Le mémoire qui accompagnait ce vœu était l'œuvre du P. Lescœur, de l'Oratoire.

Pour toute l'histoire de la campagne qui aboutit au vote de la loi de liberté, consulter Mgr Baudrillart, *Vie de Mgr d'Hulst*, t. I, chapitre x.

des futures universités, sans autre préoccupation que d'écarter tout privilège.

Critiqué par certains organes religieux comme trop peu soucieux des droits de l'Église, ce projet avait été néanmoins salué par la plupart des députés catholiques comme l'annonce d'un progrès infiniment souhaitable ; mais l'Assemblée, débordée de projets et d'affaires, avait encore laissé passer plus d'une année sans le mettre en discussion. Enfin, au début de décembre 1874, le jour même où l'on apprit la mort du comte Jaubert, les débats s'ouvrirent au palais de Versailles.

Cette première discussion, qui ne portait que sur les principes, fut brillante et acharnée. Successivement Paul Bert et Challemel-Lacour attaquèrent le projet avec âpreté ; Mgr Dupanloup et M. Laboulaye le défendirent avec chaleur et éloquence. Grâce à l'ardeur tenace de l'évêque d'Orléans, l'Assemblée décida qu'elle passerait à une seconde lecture ; mais cette seconde lecture, commencée le 21 décembre, se trouva retardée presque aussitôt par le mauvais vouloir des républicains ; elle ne devait être reprise qu'après le vote des lois constitutionnelles.

La cause de l'enseignement supérieur était spécialement chère à Chesnelong ; mais il s'était effacé devant Mgr Dupanloup, qui, avec une incomparable autorité, réclamait la liberté en faveur de l'Église.

Un incident assez imprévu appela à la tribune le député des Basses-Pyrénées. Le 11 décembre, au cours de la discussion sur l'enseignement supérieur, M. de Pressensé trouva moyen de glisser une proposition relative à la liberté des réunions pour la célébration d'un culte religieux. Conçue en ces termes très généraux, la demande du député protestant témoignait d'un libéralisme inadmissible ; néanmoins, soutenue par l'accent de conviction de M. Bardoux, elle aurait probablement

rallié la majorité, lorsque Chesnelong demanda la parole.

« Ce n'est pas seulement, dit-il, la liberté des cultes sérieux et dignes de respect qu'on propose ; c'est la liberté illimitée de tous les cultes nés ou à naître, sans la moindre garantie. Or, il n'est aucun de vous qui ne sache que, parmi les cultes, il pourrait y en avoir d'immoraux ou d'infâmes. Eh bien! je dis que cette liberté-là ne doit pas être inscrite dans la loi. Cette liberté illimitée, ce n'est pas la liberté, c'est la compromission de la liberté véritable. »

Malgré la gravité de ces observations, la seconde lecture relative à cette loi fut votée ; heureusement, la deuxième délibération ne devait jamais avoir lieu.



On sentait, d'ailleurs, que ces discussions n'étaient pas l'affaire capitale du moment ; les préoccupations de l'Assemblée étaient ailleurs. A la fin de décembre, elle se prorogea pour quelques jours. Ce ne devaient pas être, pour les membres influents des divers groupes, des jours de repos.

La France entière avait les yeux fixés sur l'Assemblée, et se demandait avec anxiété quelle sorte de constitution elle allait enfin donner au pays. De son côté, le maréchal recherchait quelles garanties spéciales il devait demander en faveur de son pouvoir. Pour se fixer, il crut devoir appeler en consultation un petit nombre de délégués de chaque groupe du parlement. Dans ce conciliabule, Chesnelong représenta, avec M. de Kerdrel, la droite modérée.

Dès le début s'affirma, entre les divers délégués, une divergence profonde. Persuadé que, si les partis conservateurs s'émiettaient, la gauche radicale ferait passer la

République, Chesnelong n'avait qu'un but : rallier, sur le terrain de la constitution à élaborer, la majorité du 24 mai 1873, qui, en écartant un pouvoir hostile à la royauté, avait rendu possible la campagne monarchique.

Pour aboutir à cette entente, il n'aurait pas hésité à sacrifier l'institution du Sénat, dont l'extrême droite ne voulait pas, et auquel semblait tenir beaucoup le maréchal. Il ne craignit pas d'exposer nettement son avis, sauf à contrarier le chef de l'État.

« M. le maréchal, dit-il, demande avec raison ces deux garanties, ces deux forces, ces deux moyens de gouvernement qui se complètent (le droit de dissolution et l'institution d'une seconde Chambre) ; mais il ne dépend pas de moi que l'extrême droite accorde l'une et l'autre. Alors, et si la majorité actuelle vote le droit de dissolution, mais refuse la Chambre haute, faudra-t-il rompre avec la majorité, se tourner vers les gauches, et fonder avec elles une République qui ne restera pas trois ans conservatrice ? (1) »

Ces craintes impressionnèrent le maréchal ; mais il ne croyait pouvoir à aucun prix gouverner sans un Sénat ; dans un message adressé à l'Assemblée, il demanda expressément une seconde Chambre, avec le droit de dissolution.

Dès la rentrée de l'Assemblée, la Commission des Trente fit inscrire à l'ordre du jour la discussion des lois constitutionnelles, et la priorité pour celle du Sénat. L'extrême droite, ne voulant pas d'une Chambre haute, ne pouvait voter dans le sens du ministère. Dès les premières séances, elle s'unit à la gauche pour mettre en échec le cabinet, qui donna sa démission.

(1) Selon M. Hanotaux (t. III, p. 142), toujours assez défavorable au député des Basses-Pyrénées, « M. Chesnelong fut d'avis d'atermoyer. » On conviendra que cette simple phrase ne peint guère fidèlement l'attitude de notre héros dans la réunion convoquée par le maréchal.

Le maréchal songea alors, un instant, à faire appeler le duc de Broglie, et celui-ci, pressenti, fit faire à Chesnelong une proposition en vue du ministère de l'Intérieur. Notre député, après réflexion, promit éventuellement son concours, mais à deux conditions : la première, qu'on n'accepterait rien au delà du septennat personnel ; la seconde, qu'on s'appuierait sur la majorité qui avait fait le 24 mai et qu'on en maintiendrait la cohésion, dût-on renoncer au Sénat et se contenter du droit de dissolution.

Le maréchal craignit-il de s'entourer d'hommes qui affichaient une attitude aussi résolue ? Il abandonna, en tout cas, son projet, et, une fois de plus, Chesnelong dut renoncer à la possession d'un portefeuille qu'il n'avait jamais ambitionné.

Au reste, le maréchal, sans accepter ni refuser la démission de ses ministres, les retenait pour l'expédition des affaires. Il fut convenu que la loi du Sénat serait reléguée au second plan, et que, après le vote d'une loi militaire récemment étudiée et qui ne devait pas soulever d'oppositions, on aborderait la discussion du projet constitutionnel présenté par un membre de la Commission des Trente, M. de Ventavon.

La droite modérée était de plus en plus inquiète. Le projet de la Commission admettait l'existence d'un Sénat; on savait que l'extrême droite s'obstinait à n'en pas vouloir. Comment réunir une majorité en faveur d'un septennat organisé, seule solution qui ménageât, pour plus tard, le retour de la royauté ?

Les membres de la droite modérée eurent la pensée de dépêcher Chesnelong vers leurs collègues de l'extrême droite, pour essayer de vaincre leur intransigeance. Il accepta sans enthousiasme : « Bien que beaucoup d'entre eux, dit-il, soient mes amis, ne vous y trompez pas, je suis usé. »

Usé ou non, il voulut s'acquitter en conscience de son mandat, et, dans une réunion de l'extrême droite, tint à peu près ce langage : « Vous ne voulez pas, Messieurs, constituer un autre gouvernement que la monarchie ; vous savez que tel est aussi mon vif désir. Or, actuellement et pendant toute la durée de son septennat, le maréchal a seul qualité pour poser la question de la révision, et, partant, de la forme du gouvernement ; au surplus, cette question se posera d'elle-même à l'expiration du Septennat. Cela étant, nous devons viser à ce que la question, lorsqu'elle sera posée, puisse être résolue dans le sens du retour à la royauté.

» Si vous êtes avec nous pour la loi constituant la seconde Chambre, nous sommes sûrs de sa composition. Avec un Sénat tout entier ou presque tout entier nommé par le maréchal, qui composerait cette Chambre haute de catholiques et de royalistes, la monarchie serait assurée. Car, y eût-il une majorité républicaine dans la prochaine Chambre des Députés, il s'y trouverait aussi une minorité royaliste, laquelle, jointe aux voix du Sénat, assurerait, dans le Congrès ou réunion du parlement complet, la majorité à la monarchie.

» Si, au contraire, vous vous séparez de nous pour la constitution de cette seconde Chambre, la majorité une fois déplacée, ou l'on organisera un Sénat républicain, ou l'on ne fera pas de Sénat du tout. Dans l'un et l'autre cas, la bonne volonté du maréchal pour le rétablissement de la monarchie, si grande soit-elle, viendra se briser contre une majorité républicaine dans le Congrès des deux Chambres, ou dans la Chambre unique, et c'en sera fait de nos espérances. Pouvons-nous hésiter ? Des catholiques et des royalistes en ont-ils le droit (1) ? »

L'argumentation était serrée, mais elle s'adressait à

(1) D'après les *Mémoires* de Chesnelong, t. VI.

des esprits esclaves d'un parti pris, soumis peut-être à des ordres venus de Frohsdorf. On invoqua l'impossibilité, pour de fidèles royalistes, de rien constituer en dehors de la monarchie. Faire une seconde Chambre, ce serait, dans une certaineme sure, établir un régime qui, puisqu'il ne serait pas monarchique, représenterait un organisme républicain. On entendait ne pas s'y résoudre. La fameuse majorité du 24 mai, si chère à Chesnelong, était donc et restait misérablement dissoute. Le négociateur revint vers ses commettants, hanté des plus sombres prévisions.



Le projet de M. de Ventavon comportait l'existence de deux Chambres ; il investissait le maréchal du droit de dissoudre, sans conditions et sans contrôle, la Chambre des Députés. Il attribuait également au chef de l'État, pendant toute la durée de son mandat, la faculté de provoquer la révision du régime. A l'expiration des pouvoirs du maréchal, ou bien en cas de vacance prématurée de la présidence, les deux Assemblées, réunies en Congrès, devaient statuer sur les résolutions à prendre. Quant à la pensée de la Commission des Trente, M. de Ventavon la résumait dans une seule phrase : « Que l'avenir soit pleinement réservé ; que chacun garde ses espérances et sa foi. »

Ce projet d'organisation du Septennat empêchait la République de passer. Aussi, toutes les forces de la gauche se liguèrent-elles pour l'anéantir.

Successivement Lenoël, ami de M. Thiers, Raoul Duval, Jules Favre, font le procès de la monarchie, dont le Septennat ainsi conçu doit être le vestibule, tandis que MM. de Lacombe, de Carayon-Latour, Lucien Brun et de Broglie exaltent ce régime comme le seul qui puisse sauver le pays de l'anarchie.

Les uns et les autres sont affirmatifs et passionnés ; ils n'aboutissent qu'à des discussions sans issue. Un orateur plus calme, mais non moins habile, va être écouté avec plus de faveur. Le défenseur de la liberté de l'enseignement supérieur, M. Laboulaye, prend la parole. Son bon sens, son libéralisme célèbre, sa fière et ferme dialectique, sa bonne grâce et sa bonhomie lui assurent tout d'abord l'autorité. Il plaide, en faveur de la République, le fait existant, l'impossibilité actuelle de constituer un autre gouvernement, et le danger extérieur qui résulterait d'un provisoire plus prolongé. Malgré tout, l'Assemblée n'est pas gagnée encore, et son vote repousse la motion de M. Laboulaye.

Mais on parle d'un autre amendement, déposé par M. Henri Wallon. Il est ainsi conçu : « Le président de la République est élu à la pluralité des suffrages par le Sénat et la Chambre des Députés réunis en Assemblée Nationale. Il est nommé pour sept ans et rééligible. »

Sous une forme réservée et timide, c'est encore la République qui se présente, demandant qu'on lui accorde enfin droit de cité. La rééligibilité du président, c'est la continuation possible du régime après l'expiration du Septennat, c'est le *statu quo* indéfini.

L'auteur de l'amendement est un excellent homme, instruit, patient, modeste et pieux. L'éloquence, au reste, n'est pas son fait, et tout d'abord on l'écoute à peine, lorsqu'il monte à la tribune pour défendre son amendement. Mais il insiste : « Je ne vous demande pas, dit-il, de déclarer le Septennat définitif. Qu'est-ce qui est définitif ? Mais ne le déclarez pas non plus provisoire. Faites un gouvernement qui ait en lui les moyens de vivre et de se continuer, qui ait aussi en lui les moyens de se transformer, non pas à une date fixe comme le 20 novembre 1880, mais alors que le besoin du pays le demandera, ni plus tôt, ni plus tard. » C'était exprimer

tout haut ce que plusieurs pensaient, même sur les bancs du centre droit. Ce groupe comptait, en effet, plus d'un politique heureux de voir la République se faire, pourvu qu'on ne lui demandât point d'y travailler.

Le discours de M. Wallon, si terne par la forme, en réalité si puissant, parce qu'il semblait assigner un terme à la lassitude commune, apparut promptement à la droite comme un réel danger. Après une intervention insuffisante de M. Albert Desjardins, Chesnelong se jeta dans la mêlée. Il fit remarquer d'abord que l'amendement Wallon n'était autre que l'amendement Laboulaye légèrement modifié dans les termes. Or, celui-ci venait d'être rejeté. « Est-ce que l'Assemblée, demandait Chesnelong, peut prononcer deux décisions contraires sur la même question, à vingt-quatre heures de distance ? »

Au surplus, puisqu'on veut poser, dès maintenant, la question entre la monarchie et la République, qu'on les mette l'une et l'autre en présence.

« Quel est le gouvernement qui pourrait le mieux assurer le relèvement social et national de notre pays ? Voilà la question suprême, et qui domine de bien haut toutes les questions de métaphysique constitutionnelle. » Et, après avoir rappelé la nécessité d'un principe d'autorité incontestée, comme d'un gouvernement qui inspire confiance au dedans et respect à l'extérieur, Chesnelong continue : « L'honorable M. Laboulaye vous disait, il y a deux jours : « En fait, malgré les réserves de droit, » nous sommes en République depuis quatre ans, et cette » République n'a menacé, ni la religion, ni la famille, ni » la propriété. » — Mais cette République dont il parlait c'était vous !... Non, vous n'avez pas menacé ces nobles et grandes choses ; vous les avez vigoureusement défendues quand elles ont été attaquées... Il y a, du reste, un esprit républicain, tel que le comprend l'honorable

M. Laboulaye, que je respecte profondément dans tous ceux qui en sont animés. Mais, qu'il me permette de l'ajouter, il y a aussi un esprit tout différent, je dirai même, s'il le veut, tout contraire, un esprit de domination turbulente et d'anarchie tyrannique, qui change de nom selon les moments, qui ne change jamais d'allure, opprime les consciences, trouble les intérêts, met l'existence de la société en péril, c'est l'esprit révolutionnaire.

» Je connais ses doctrines, c'est assez pour que je puisse dire ses desseins. Vous parliez des grandes institutions sociales que la République, telle que vous l'entendez, ne menace pas. Mais ces institutions, l'esprit révolutionnaire les menace toutes.

» Que ferait-il de la magistrature ? Il briserait son inamovibilité ; il la ferait dériver de l'élection, et il lui ravirait, avec l'indépendance qui fait sa force, le respect qui assure son autorité.

» La famille ? Il la déshonorerait par le divorce et briserait sa stabilité par l'amoindrissement de l'autorité paternelle. (*Applaudissemsnts à droite, interruptions ironiques à gauche.*) Vous riez, Messieurs ; moi, je m'attriste, car le danger est là. Je ne l'exagère pas ; je m'en tiens au minimum des prétentions révolutionnaires, et, au risque de vous déplaire, j'ai le devoir de continuer.

» La propriété ? L'esprit révolutionnaire l'atteindra au moins par l'impôt progressif.

» La religion ? Il cherchera à la frapper dans son organisation par la suppression du budget des cultes, dans sa liberté par des lois d'oppression.

» L'enseignement enfin ? Il chassera Dieu de nos écoles, et mettra le christianisme en interdit.

» Eh bien, Messieurs, cet esprit, je vous le dénonce. Il est là, il vit, il marche, il aspire à être le maître. Je n'ai pas besoin de vous dire de quel nom, nom de guerre

ou nom d'homme, il s'appelle aujourd'hui... La République aura beau se dire conservatrice ; elle aura beau vouloir se séparer de la Révolution. Qu'elle le veuille ou non, par cela seul qu'elle existera, elle augmentera les forces de l'esprit révolutionnaire, et elle surexcitera ses espérances ; elle lui donnera des allures et des prétentions de vainqueur.

» C'est là, Messieurs, son péril fatal. C'est pour cela qu'elle inspire à la grande masse des conservateurs tant d'appréhensions et de légitimes défiances. Voilà pourquoi aussi je supplie l'Assemblée de vouloir bien repousser les deux amendements que nous discutons, et qui, malgré leur forme discrète et presque voilée, tendent à une constitution de République définitive, quoique révisable (1). »

Est-ce une prophétie qu'on vient de lire, ou serait-ce une page d'histoire ? La fidélité avec laquelle sont esquissés à l'avance les épreuves religieuses et les naufrages sociaux des trente dernières années permet de poser la question.

Mais les raisons d'utilité matérielle et immédiate exposées par le précédent orateur avaient impressionné nombre de députés fatigués de luttes stériles.

Plusieurs membres de la droite, appréciant le péril que cette discussion faisait courir à la monarchie, voulaient faire renvoyer à plus tard le vote des lois constitutionnelles ; mais la majorité de l'Assemblée répugnait à se dissoudre sans avoir donné une constitution au pays.

Malgré les avertissements de Chesnelong, le 30 janvier 1875, l'amendement Wallon fut voté.(2)

Quelques semaines après, le 25 février, la constitution

(1) *Mémoires*, t. VI, p. 176 et suiv.

(2) La plupart des historiens ont dit que cet amendement, et, par suite, l'adoption de la forme républicaine, avait été voté à une voix de majorité. Cette affirmation reposerait sur une équivoque que

elle-même, créant les pouvoirs publics et réglant leurs attributions, était acceptée par l'Assemblée. L'espoir si longtemps fondé par Chesnelong sur les conservateurs coalisés au 24 mai 1873 était définitivement évanoui ; le fait dont il redoutait de si dangereuses conséquences était posé ; adieu le rêve d'une France régénérée par le bienfaisant travail d'une monarchie catholique ! Le pays aveuglé semblait livré à tous les hasards. Qui le retiendrait sur la route de l'abîme?



Les nations se relèvent, aussi longtemps qu'elles restent fidèles aux grandes traditions religieuses.

Au lieu de déserter la lutte après cette défaite politique, Chesnelong résolut de se donner tout entier aux œuvres sociales et charitables, tout en saisissant les

souligne la note suivante. Elle émane d'un ancien député à l'Assemblée Nationale, M. le comte Louis de Ségur, qui, avec une parfaite obligeance, me l'a communiquée :

« L'Assemblée Nationale, à sa dernière année 1875, séance du 30 janvier, avait une fois de plus, et l'on pensait que c'était la dernière, avorté sur la question de constitution.

» Aucune proposition, d'où qu'elle vînt, n'avait pu réunir la majorité. Nous étions acculés, soit à l'appel au peuple, que désiraient les bonapartistes et quelques idéologues de gauche, soit à l'élection d'une nouvelle Constituante au milieu du déchaînement des passions démocratiques et des luttes des partis. C'était livrer la France aux hasards de l'inconnu et aux violences des factions. Alors secrétaire de l'Assemblée, je montai les marches qui nous séparaient du fauteuil du président, M. Buffet, et je lui exprimai combien, avec tous les modérés de toute opinion, nous étions émus du danger.

» Comment le conjurer ? Le règlement, fort sage pour les temps ordinaires, ne semblait pas permettre la reprise des discussions constitutionnelles avant de longs délais, utiles pour calmer les esprits.

» Mais l'Assemblée n'avait plus le temps devant elle ; la mort sans testament nous répugnait et nous effrayait pour le pays. Les termes du règlement prêtaient à l'interprétation. Le président réunit le bureau. En majorité, il fut d'avis qu'il n'y avait pas lieu de clore

occasions de disputer aux ingérences maçonniques les grands intérêts soumis à l'Assemblée

Le Comité catholique de Paris était plus que jamais le centre des initiatives chrétiennes. Plus que jamais aussi, Chesnelong était l'âme de ce Comité. Le président, M. Bailloud, âgé de soixante-seize ans, ne faisait rien sans son avis. On venait de reprendre, dans cette réunion d'hommes éclairés et dévoués à l'Église, l'étude du projet de loi sur l'enseignement supérieur.

C'est l'époque où Chesnelong resserre son intimité avec les grands chefs du mouvement social catholique, Adolphe Baudon, Albert de Mun, le baron d'Avril. Le Comité de Paris a maintenant des succursales dans toutes les grandes villes.

Le 7 mars 1875, Chesnelong est appelé à Douai, pour inaugurer le nouveau local du cercle de l'École de Droit. On remarque, dans son discours, le rôle qu'il attribue aux Comités catholiques de province : « Voici

la discussion, et la question fut soumise à l'Assemblée, malgré l'ardente opposition des partis extrêmes.

» Notre proposition fut adoptée à une voix de majorité. Il ne s'agissait que de la reprise de la discussion sur de nouveaux projets à établir. Ce n'est donc pas, comme on l'a dit, la République qui a été votée à une voix, mais la continuation des débats sur la constitution.

» A cette époque, le comte de Chambord avait fait échouer la monarchie par le drapeau blanc ; l'Empire, effondré dans la défaite, avait été déclaré déchu ; tous les courants portaient vers la République. Dans ces conditions, il ne restait plus qu'à chercher le possible et le moins mauvais. Un groupe improvisé, dont je fis partie, présidé par M. Wallon, se dévoua à cette tâche, et produisit la constitution Wallon, établissant la République, qui fut votée non pas à une voix, mais à une grande majorité. Cette constitution, mutilée plus tard malheureusement par les sectaires, n'en existe pas moins encore aujourd'hui dans ses grandes lignes. Les maux dont nous souffrons viennent beaucoup moins d'elle que de nos gouvernants.

» L'Assemblée Nationale monarchique n'a pas pu réaliser son idéal ; mais elle a eu le patriotisme de sacrifier ses préférences aux nécessités du temps et aux intérêts du pays. »

des pauvres : que nos œuvres de charité leur viennent en aide. Voici des délaissés ; que nos orphelinats et nos refuges les recueillent. Voici des enfants qui entrent dans la vie ; que nos écoles leur soient ouvertes. Voici des adolescents qui se débattent contre des séductions naissantes ; que nos patronages les protègent. Voici des égarés qui vivent en dehors de l'Église et de ses lois ; que nos sociétés de saint François Régis leur tendent une main amie et les ramènent au bercail. Voici des ouvriers abusés par de fausses doctrines, qui maudissent l'Église, parce qu'ils ne la connaissent pas ; que nos cercles catholiques, en leur montrant le dévouement chrétien en action, leur rendent le secret de la foi retrouvée et du respect reconquis. Voici des œuvres nouvelles à fonder, des forces à grouper, des institutions à sauvegarder, des efforts à encourager, des droits menacés à défendre ; que nos Comités catholiques mettent partout au service de tous les intérêts religieux une sollicitude qui ne se lasse jamais. »

Quelques semaines plus tard, c'est l'Assemblée générale des catholiques de France que Chesnelong harangue, une fois de plus, en qualité de président. Il est encore sous l'impression de l'accueil reçu du Souverain Pontife, quelques mois plus tôt. Aussi quel ardent dithyrambe en l'honneur de « cette voix qui retentit haute et ferme devant la puissance, calme et dominatrice devant le péril, implacable et vengeresse devant l'injustice, magnanime et consolante devant le malheur, de cette voix qui parle de Dieu avec des accents qui semblent être des échos du ciel, de l'Église avec une touchante tendresse et une inaltérable confiance, de la France avec une noble sympathie, du monde avec une sollicitude pleine de compassion ! »

Un autre sujet lui inspire une vive émotion, c'est la sublimité des fonctions du prêtre. Quand

il parle de « cet homme qui s'arrache au joies de la famille pour se donner tout entier et sans partage à cette autre famille chrétienne dont il devient le pasteur et le père, qui est l'homme de la prière et du pardon, de la mansuétude et du renoncement, l'ami des délaissés, le consolateur de ceux qui ont perdu, avec l'espérance, la dernière force de la vie, le martyr mystique qui puise, chaque jour, dans le grand sacrifice chrétien, le sens de la douleur volontairement acceptée pour la rédemption des âmes, » ne pense-t-il pas à la future mission de l'adolescent qui vient de le quitter pour s'enfermer dans une cellule d'Issy?

D'autres joies adoucissent sa récente déception sur le terrain politique, joies du catholique et de l'homme d'œuvres qui sent son apostolat béni de Dieu.

Le 16 juin 1875, il prend la parole à Montmartre, pour la pose de la première pierre de l'église du Sacré-Cœur : « Malgré les angoisses de l'heure présente, dit-il, les foules réunies sur la montagne des martyrs viennent de poser la première pierre de la rédemption nationale. »

Un de ses amis béarnais, l'abbé Bordachar, a entrepris de fonder à Bethléem un couvent du Carmel. Contrariée par mille obstacles, l'entreprise vient de réussir, grâce aux interventions multipliées de Chesnelong.

A peine de retour à Orthez, il assiste à la première communion de Louise, sa dernière enfant ; puis c'est la douceur de la rencontre avec les anciens amis : M. Champetier de Ribes, dont la famille, de plus en plus nombreuse, vient animer, chaque été, sa résidence de Làa-Mondrans ; l'abbé Barbe, toujours empressé d'accourir à Orthez entre deux missions, MM. Daguenet et Dariste, fidèles appuis de notre député dans les luttes politiques et religieuses, M. de Gontaut-Biron, qui trouve dans un bref séjour en Béarn un salutaire répit à ses épreuves de Berlin.

Un autre voisin de campagne lui promet plus que l'agrément de mutuelles visites. Le comte Desbassyns de Richemont s'est pris d'admiration pour le rôle si courageusement soutenu, depuis deux ans, par Chesnelong. Esprit délicat et pénétrant, politique avisé, il fournira désormais à son compagnon de luttes une aide aussi directe qu'empressée.

Notre député comptait principalement sur ces viriles amitiés pour soutenir son effort. Aucune ne lui était plus chère que celle de son initiateur à la vie politique, le si digne et si dévoué M. Larrabure. Parvenu à la vieillesse, il ne quittait plus guère son château d'Argagnon, rendez-vous des principales notabilités béarnaises. Le 16 avril 1875, une violente bronchite le conduisit rapidement à l'extrémité. Chesnelong accourut, et lui fit des adieux pleins d'émotion. Quelques heures après, réconforté par les sacrements, le vieillard paraissait devant Dieu.

Sur sa tombe, le député des Basses-Pyrénées rendit un chaleureux hommage à l'homme de cœur et au citoyen ; mais nous trouvons, dans une de ses lettres d'alors à M. Champetier de Ribes, l'expression plus émouvante encore de ses regrets.

« Jamais, dit-il, le moindre nuage n'avait, depuis vingt-cinq ans, altéré notre amitié, et, malgré la différence de nos âges, de nos existences, et, à quelques égards, de nos manières de comprendre la vie, nos cœurs se touchaient et étaient étroitement unis. L'homme qui vieillit, mon cher ami, c'est le chêne qui se dépouille feuille à feuille. On perd des amitiés ; on n'est plus à l'âge où les vides se comblent ; l'isolement se fait, et le détachement de la vie commence. Nous n'en sommes pas là encore, mais nous entrons dans la voie descendante. Tenons-nous-y les mains serrées, les cœurs unis comme aux jours de notre jeunesse, avec des émotions

plus mélancoliques, mais aussi avec un regard plus sérieux et plus ferme sur ce qui remplit la vie et sur ce qui doit la suivre (1). »

Ce qui remplira désormais la vie de Chesnelong à l'Assemblée, c'est la défense obstinée des intérêts religieux. Plus d'illusions, plus d'espérances monarchiques ; la République à peine votée, on a voulu l'organiser. Institution d'un Sénat, droit de dissolution en faveur du président, droit de révision du régime en faveur des Chambres, sont maintenant des faits accomplis.

Mais, derrière la République, il y a la France ; Chesnelong ne l'oublie pas, et, sous ce régime si contraire à ses préférences, il va travailler avec d'autant plus d'ardeur, qu'il y a plus de périls à conjurer.



Le projet de liberté en faveur de l'enseignement supérieur, voté en première lecture le 5 décembre 1874, revint en seconde lecture, le 7 juin suivant.

Le nouveau cabinet centre droit-centre gauche était présidé par un catholique notoire, M. Buffet. C'était une garantie de loyale application de la loi, pour le cas où l'on parviendrait à la faire voter.

L'article premier, qui proclame la liberté du haut enseignement, avait été adopté en décembre. L'article second énumère les individus, associations et personnes morales qui pourront en bénéficier. Parmi celles-ci figurent les départements, les communes, les consistoires protestants et israélites. Les *diocèses* sont passés sous silence. C'est la liberté pour tous, excepté pour la hiérarchie catholique.

(1) Lettre inédite, du 16 avril 1875.

Chesnelong ne l'entend pas ainsi. Non seulement il revendique pour les diocèses le droit d'ouvrir des cours et des facultés, mais il déclare « que l'Église catholique possède, en matière d'enseignement, un droit propre et supérieur, qu'elle tient de son origine, et qui fait partie de sa mission. » C'était une réponse catégorique aux insinuations de certains esprits étroits qui, le voyant se placer d'ordinaire, pour défendre l'Église, sur le terrain du droit commun, l'accusaient volontiers d'incliner vers l'erreur libérale.

La harangue de Chesnelong était si nette et si concluante, qu'elle ne souleva guère d'opposition. On vota, en faveur des diocèses, le privilège d'ouvrir des facultés, et l'on arriva sans encombre à l'article 12, qui concernait la collation des grades. C'est ce terrain que la gauche avait choisi pour livrer bataille.

Les catholiques réclamaient, pour leurs futures facultés, le droit de conférer les grades, et le projet de la Commission stipulait que ce droit pourrait leur être accordé par une loi spéciale, moyennant des conditions déterminées, quand les nouvelles universités auraient fait leurs preuves.

Contre cette disposition, M. Jules Ferry présenta un amendement réservant à l'État le monopole des diplômes.

C'était son début devant l'Assemblée. Rarement Chesnelong avait rencontré un adversaire aussi redoutable. « Discuteur très pressant, très cauteleux et très tenace, Jules Ferry creusait laborieusement les questions et les exposait, dans une ordonnance très méthodique, avec une clarté saisissante. Quand une portion de vérité se rencontrait dans son argumentation, il allait droit à son contradicteur avec une force intense, où la grâce n'apparaissait pas, mais qui était loin d'être inefficace.

Lorsque, au contraire, ce qui arrivait souvent, il était gêné par les lacunes et la fausseté de sa thèse, il se dérobait avec adresse, échappait par des subtilités, se rejetait, à défaut des raisons propres à entraîner les convictions, sur les motifs de circonstance qui pouvaient le mieux déterminer les votes, et il faisait preuve, dans cette stratégie oratoire, d'une dextérité un peu lourde parfois, mais insidieusement habile. Il n'avait ni chaleur vraie, ni élan communicatif ; la hauteur de l'âme et la largeur généreuse du cœur lui faisaient également défaut. Les grandes inspirations manquaient à sa parole ; l'émotion et le charme y manquaient aussi. Mais elle révélait, en même temps que le travail d'une forte intelligence, je ne sais quelle énergie obstinée et quelle ruse sophistique où se montrait le sectaire, et aussi je ne sais quelle ténacité ardente et opiniâtre, faite à la fois de vigueur et de passion, où se découvrait l'ambitieux. L'ascendant n'y était pas, mais il était remplacé par une certaine force dominatrice, qui s'imposait plutôt qu'elle ne se faisait accepter (1). »

L'orateur soutint, avec un réel talent, que le contrôle officiel, ayant pour but et pour effet de maintenir le niveau des études, était essentiellement une fonction de l'État, un office spécial que lui seul pouvait exercer. Naturellement, en développant cette thèse, il ne se fit pas faute d'attaquer l'Église catholique, qu'il accusait de viser au monopole, et prétendit que les Jésuites étaient les inventeurs de cette théorie nouvelle sur les grades, que les autres partisans de la liberté n'avaient pas osé formuler.

On se rappelle que Chesnelong avait présidé, en 1874, l'Assemblée générale des Comités catholiques de France. Sous sa présidence, et conséquemment avec son aveu, le

(1) Ch. Chesnelong, *Mémoires inédits*, t. VII, p. 286.

Père Marquigny, de la Compagnie de Jésus, avait, en effet, présenté un rapport réclamant la suppression totale du monopole de l'État et l'indépendance absolue d'universités libres, ayant, pour la collation des grades, les mêmes droits que l'Université officielle ; il avait, de plus, provoqué dans ce sens un vaste mouvement de pétitions.

Jules Ferry dénonça avec véhémence ces revendications audacieuses qui, selon lui, étaient une tentative d'asservissement de la société laïque par le vieil esprit de domination cléricale : « Voilà le péril, s'écria-t-il, et que M. Chesnelong me permette de l'ajouter, il est trop homme d'esprit pour ne pas prendre à un sens purement intellectuel le mot que je vais dire, voilà l'ennemi ! »

L'orateur inscrit pour répondre était Mgr Dupanloup ; il céda la parole à Chesnelong pour se défendre contre l'agression indirecte de Jules Ferry. En quelques phrases brillamment improvisées, notre député démontra que réclamer la liberté pour l'Église, parce qu'elle tient de sa mission le droit d'enseigner, loin d'être une nouveauté, est une pratique aussi ancienne que l'Église elle-même, et que, relativement à la collation des grades, les anciennes universités françaises, comme les universités étrangères récemment fondées, avaient posé un précédent qu'on ne demandait qu'à suivre.

L'évêque d'Orléans parla ensuite avec beaucoup de vigueur et d'à-propos. Après avoir repoussé, au nom de l'Église, la vieille accusation de viser au monopole de l'enseignement, il soutint le droit des universités libres à la collation des grades : ce droit était, selon lui, une condition essentielle de liberté et de vie.

Jules Simon lui succéda à la tribune, et, dans le plus séduisant langage, reprit la thèse de Jules Ferry, attribuant à l'État seul la disposition des grades, pour cette

raison que seul il dispose des carrières auxquelles ces grades donnent accès. Une réplique très serrée de Chesnelong fit voir que la collation des grades n'avait jamais été l'apanage de l'État comme tel, qu'elle avait tout au plus été le privilège de l'Université napoléonienne. Ébranlée par cette ardente parole, l'Assemblée finit par adopter l'amendement de M. Paris, aux termes duquel les étudiants des universités libres auraient le droit de se présenter, pour l'obtention des grades, devant les facultés de l'État, ou devant un jury mixte, composé par moitié de professeurs de l'État et de professeurs de l'enseignement supérieur libre.

Restait la troisième délibération du projet, qui pouvait tout remettre en question. Elle commença le 8 juillet. C'était la lutte décisive ; aussi la gauche combattit pied à pied, multipliant les discours et les amendements.

Dans un esprit de conciliation, la Commission et les chefs de la droite supprimèrent, dans l'article 2, tout ce qui était relatif aux départements, communes, consistoires et diocèses. C'était remettre en question la personnalité civile des diocèses, dont Chesnelong avait fait admettre le principe, lors de la première délibération. Il crut devoir faire, à cet égard, les plus expresses réserves, rappelant que la loi sur la personnalité des diocèses n'était pas de création récente, qu'elle existait de par la loi de germinal an X, et que vouloir la détruire après l'avoir une fois confirmée serait une atteinte inexcusable à un privilège déjà vieux d'un siècle.



Au reste, cette concession de la droite est inquiétante. La majorité se désagrège. Il faut assurer le succès, tandis qu'on le tient encore.

Tour à tour, MM. Brisson, Jules Favre, Picard, Beaussire et Tolain ont attaqué la loi, et MM. Desbassyns de Richemont, Lucien Brun et Grivart ont déployé, pour la défendre, autant d'énergie que de talent. Un nouvel amendement va ramener Chesnelong à la tribune.

Il a pour auteur un professeur de droit de Poitiers, qui possède l'art de masquer, sous une forme modérée et courtoise, l'opposition la plus violente aux institutions catholiques. M. Lepetit tient pour le droit absolu de l'État sur la collation des grades ; c'est une réédition plus perfide de l'amendement Jules Ferry. Sa démonstration, méthodique et insinuante, s'est déroulée avec un calme qui en a doublé la force. Chesnelong le suit pas à pas, s'attachant à réfuter avec précision des affirmations qui paraissent avoir ému l'Assemblée. C'est jusqu'alors un duel de dialectique ; mais un incident imprévu vient animer le débat.

Dans un discours précédent, auquel fait allusion M. Lepetit, un orateur de la gauche radicale, M. Tolain, a fait remarquer l'insistance avec laquelle Chesnelong rappelle, à la Chambre, les droits des pères de famille.

« C'est vrai, dit celui-ci, et j'en parle encore. Nous n'en sommes plus à ce principe païen, que l'âme de l'enfant appartient à l'État ; c'est le père de famille qui en a la charge, et c'est lui qui doit en conserver la garde. »

Tolain intervient alors : « C'est au nom de la liberté du père de famille et de la moralité de l'enfant que j'ai protesté contre votre enseignement funeste !

— Nous ne voulons pas, dit Chesnelong, de vos doctrines, pas plus que vous ne voulez des nôtres.

— Alors, c'est la guerre !

— Comment, c'est la guerre ?...

— Oui, oui, la guerre ! »

Chesnelong, se redressant : « Quelle paix voulez-vous donc ?... Voulez-vous la paix dans l'abdication de toute

conviction ?... Dans l'abrutissement de l'intelligence et de la conscience ? »

Et le buste renversé, l'œil en feu, les mains crispées sur l'appui de la tribune, l'orateur poursuit, à travers l'ouragan des applaudissements de la droite : « Nous, nous voulons la seule paix que vous puissiez demander, la seule digne d'un grand pays, la seule qui convienne à des âmes généreuses : la paix dans le respect de toutes les croyances et de toutes les libertés.

— Oui, vos croyances et vos libertés !

— L'honorable M. Jules Simon a dit à cet égard une remarquable parole ; la voici : « Un père doit condamner » son enfant à l'ignorance, plutôt que de livrer son » âme ! » Eh bien, Messieurs, cette parole est énergique, mais elle est très vraie. Je dis seulement que la loi ne doit pas placer un père dans cette cruelle alternative. De là, cette conséquence : que la liberté de l'enseignement supérieur ne doit pas se borner à la proclamation d'un principe abstrait, mais qu'elle doit passer dans des institutions qui soient capables de vie et de durée. »

L'incident une fois clos, l'orateur reprend son impassibilité, et continue, au milieu des interruptions, sa réfutation du discours Lepetit.

Mais, au cours de la discussion, d'autres discours se font entendre, harangues violentes ou venimeuses, qu'il doit écouter la rougeur au front.

M. Lepetit a fait sienne une déclaration de M. Brisson : « La liberté d'enseignement peut être bonne en elle-même ; mais, en l'état, elle profiterait aux catholiques, et c'est assez pour que nous n'en voulions pas. »

Chesnelong fera justice de l'odieuse prétention.

« Que l'honorable M. Brisson me permette de le lui dire, il n'est pas allé jusqu'au bout de sa logique ; il

aurait dû, pour être conséquent, demander, pour le même motif, la suppression de la liberté de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire. Il aurait dû, par le même motif, demander que les catholiques fussent exclus de toute participation à l'enseignement de l'État ; et ce n'eût pas été assez. Chassé des écoles, l'esprit catholique pourrait encore se réfugier dans les églises. L'honorable M. Brisson aurait dû aussi demander qu'on le poursuivît dans ce dernier retranchement, puisqu'il est, d'après lui, l'esprit ennemi (1). Messieurs, je ne défendrai pas le catholicisme contre les attaques de M. Brisson. L'histoire s'est chargée de ce soin. Alors même que, comme croyant, je ne lui serais pas dévoué de toute l'énergie de mon âme, je l'aimerais comme Français, parce qu'il a fait la grandeur de ma patrie, et parce qu'il sera encore son salut. Au surplus, Messieurs, il n'y a pas là de thèse à réfuter ; il y a simplement une pensée d'oppression, contre laquelle il faut protester. Je proteste au nom de la justice et de la liberté... Je proteste devant l'Assemblée, qui nous écoute, et devant le pays, qui nous jugera (2) ! »

De tels accents finissaient par affermir l'opinion de la Chambre ; toutefois l'évêque d'Orléans était encore si peu sûr du résultat, qu'il renonça à la parole, afin de ne pas passionner davantage la discussion.

On comptait sur 350 ou 355 voix en faveur de la loi au moment du vote d'ensemble, lorsque la gauche, voyant, du côté opposé, de nombreux vides, demanda inopinément le scrutin public à la tribune, ce qui interdisait de faire voter les absents.

(1) On sait que les prévisions de Chesnelong ont été largement dépassées. Ce qu'il regardait alors comme absurde à force d'injustice s'est hélas ! réalisé de nos jours.

(2) Ch. Chesnelong, *Discours*, p. 473.

Stupeur chez les partisans de la loi ! Ils se comptent : quarante des leurs ne sont pas là. Tant d'efforts allaient donc aboutir à une défaite banale, sans revanche possible, comme sans honneur !

Mgr Dupanloup était atterré. Haletant, le sang au visage, il déposa précipitamment son bulletin de vote, et courut s'enfermer dans sa petite maison de Viroflay (1), afin de n'entendre pas proclamer le triomphe de ses adversaires. Il avait compté sans les scrupules du centre gauche. De nombreux membres de ce groupe hésitèrent ; au dernier moment, ils reculèrent devant l'étranglement d'une liberté, et s'abstinrent. C'était l'équilibre rétabli en faveur de la loi : le 12 juillet 1875, elle réunit 316 voix contre 266.

La séance levée, Chesnelong croise, dans les couloirs, le marquis de Dampierre. Ils se regardent et se comprennent ; l'instant d'après, ils sont sur la route de Viroflay.

Désolé, la figure bouleversée, le vieil évêque a quitté le pied de son crucifix pour réciter son bréviaire. Absorbé dans sa prière, il arpente une allée pleine d'ombre, et ne voit pas d'abord qui s'avance. Quand, au bruit des pas, il lève les yeux, les porteurs de l'heureux message sont assez près de lui pour qu'il distingue l'expression de leurs traits.

Soudain, son visage s'éclaire. « Est-ce fini ?

— Oui, la loi est votée à cinquante voix de majorité.

— C'est une belle victoire, et c'est aussi une grande conquête : remercions Dieu ! »

Alors, leur ouvrant les bras, il les presse sur sa poitrine, et il pleure.

(1) Dans ses *Mémoires*, Chesnelong écrit par erreur Ville-d'Avray.

C'était en effet, une grande conquête (1). Peu d'années plus tard, Lille, Paris, Angers, Toulouse et Lyon avaient leurs universités libres, et, dans leur reconnaissance, les catholiques associaient Chesnelong à l'évêque d'Orléans.

(1) « Préserver la foi des jeunes catholiques, et, par contre-coup, dans une sage mesure, leur conduite, de manière à faire d'eux une élite intellectuelle et morale, en état de maintenir et de propager la doctrine de Jésus-Christ dans le monde ; former pour l'enseignement libre un corps de professeurs égal à celui de l'État par la science et par les méthodes, mais en même temps très fidèle et très sûr ; défendre la doctrine catholique sur le terrain scientifique, et à cette fin établir des cours supérieurs de sciences sacrées : théologie, exégèse, histoire, droit ecclésiastique, philosophie, où se prépareraient des maîtres pour les grands séminaires, des prêtres éclairés pour chaque diocèse ; grouper et entretenir, dans toutes les disciplines, des savants spécialistes, capables non seulement de résoudre les difficultés et les objections élevées au nom de chaque science contre la religion, mais de faire honneur à leur Église et à leur foi par l'importance de leurs découvertes et la valeur de leur esprit ; mettre enfin à la portée du public les résultats acquis de cette science d'accord avec la foi dans des cours et conférences de haute vulgarisation : tel était le but poursuivi. S'en pouvait-il imaginer un qu'il fût plus nécessaire d'atteindre ? » — Mgr Baudrillart, *Vie de Mgr d'Hulst, Introduction*, p. 17.

CHAPITRE XVI

FIN DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE. — CHESNELONG ÉLU MEMBRE DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — SON INVALIDATION ET L'ÉCHEC DE SA NOUVELLE CANDIDATURE. — SON ÉLECTION AU SÉNAT

(1875-1876)

Après un tel effort, notre député avait droit à à quelques semaines de repos. Mais M. Larrabure l'avait institué son exécuteur testamentaire. Il fallait régler les affaires de sa succession. Sauf dix jours passés au bord de la mer, les vacances de Chesnelong furent absorbées par ce fastidieux travail. D'ailleurs, si les fonctions parlementaires étaient suspendues, la politique locale ne chômait pas.

Au mois de juillet, l'Assemblée Nationale avait voté la loi électorale relative à la constitution du futur Sénat. Soixante-quinze sénateurs devaient être nommés par l'Assemblée elle-même ; deux cent vingt-cinq allaient être élus par les délégués des conseils municipaux.



Quel sort serait fait à Chesnelong, après la dissolution

de cette Assemblée, où il avait si ardemment milité ? Briguerait-il au Sénat un siège électif ? Se laisserait-il désigner, pour cette haute fonction, aux suffrages de l'Assemblée ? Affronterait-il les risques du suffrage universel pour obtenir, dans la future Chambre, un mandat de député ? L'intérêt d'une légitime ambition, la perspective d'une vieillesse calme et honorée, la presque certitude du succès, tout lui conseillait d'opter pour le Sénat, tout, sauf l'intérêt bien entendu de son département et de son pays. Dès lors, il ne pouvait hésiter.

Persuadé que son nom serait utile aux conservateurs des Basses-Pyrénées pour faire passer leurs autres candidats à la Chambre des Députés ; prévoyant d'ailleurs que cette Chambre compterait quantité d'éléments mauvais ou médiocres, il se dit qu'il serait coupable de la déserter et de laisser le champ libre à des choix malheureux. Il résolut, dès lors, de descendre, une fois de plus, dans l'arène, afin de conquérir le poste de combat où il estimait pouvoir faire le plus de bien.

Il ne craignit pas de conseiller le même choix à quelques-uns de ses amis de l'Assemblée, spécialement au baron de Mackau : « Vous devez, à mon sens, vous présenter aux élections prochaines, et ne pas vous laisser tenter par la séduction d'une nomination au Sénat sans combat (1). »

En attendant les événements, il fallait préparer le succès des hommes d'ordre, dans l'une et l'autre Chambre. Nommé président du Comité conservateur des Basses-Pyrénées, Chesnelong mit tous ses soins à susciter et à favoriser d'utiles candidatures, même pour le Sénat, auquel il ne prétendait pas.

(1) Lettre inédite, du 22 octobre 1875.

***

Le premier de ses compatriotes qui lui parut désigné pour la Chambre haute fut le diplomate éminent qui, au prix des plus durs sacrifices personnels, avait su faire respecter à Berlin la France vaincue, et qui, peu de mois auparavant, venait de lui épargner une nouvelle guerre, le vicomte de Gontaut-Biron. Chesnelong estimait qu'un siège au Sénat augmenterait, en Allemagne, son prestige et son influence, et il opinait pour que l'ambassadeur se laissât porter sur la liste des sénateurs inamovibles, ce qui aurait donné à sa nomination le caractère d'hommage national. Mais M. de Gontaut-Biron préférait tenir directement son siège du choix de ses compatriotes. Chesnelong s'inclina devant ce désir, et travailla énergiquement en sa faveur.

Devenu membre du Sénat, l'ambassadeur devait garder à Chesnelong une reconnaissance dont nous rencontrerons, plus loin, l'émouvante expression.

Mais des travaux plus urgents appellent notre député à Versailles. Le 4 novembre 1875, l'Assemblée Nationale reprend ses séances. Elle les continuera jusqu'au 31 décembre, jour qu'elle s'est assigné pour sa dissolution. Deux mois à peine, c'est un espace bien court pour réaliser la fin de son programme ; aussi l'aborde-t-elle avec une fiévreuse activité.

La loi pour l'élection des députés a été votée, en première lecture, au mois de juin 1874. Elle a sommeillé, depuis cette époque, dans les cartons de la commission ; mais elle est mise à l'ordre du jour dès le 8 novembre.

C'eût été peut-être l'occasion d'instituer une discussion approfondie sur la valeur du suffrage universel et de faire décider, une fois pour toutes, par cette réunion d'esprits si cultivés et si réfléchis, que, le nombre seul ne pouvant faire loi, il convient d'attribuer aux élites

une représentation proportionnée aux services rendus par elles.

Dès 1874, Chesnelong avait soumis à la commission compétente un mémoire dans ce sens. Avec quelques amis, il renouvela, partiellement du moins, sa tentative. Voici comment il résumait ses théories, en matière électorale : « La souveraineté du nombre n'est pas un principe, c'est une idole. Il appartient, dès lors, à l'Assemblée Nationale de ne pas se courber devant l'idole ; elle a le droit et le devoir de faire ce que réclame la justice et ce qui convient à l'intérêt social. Or, l'œuvre sociale est une tâche complexe qui s'accomplit par des forces diverses toutes nécessaires, mais n'ayant pas toutes le même mode d'action et le même caractère. Elles ne se mesurent pas au nombre, car il en est qui, bien que concourant plus que d'autres à l'œuvre générale, n'ont cependant qu'un petit nombre d'ouvriers. Il ne s'agit donc pas de compter les têtes, il faut aussi apprécier la valeur et la nécessité sociale des services. Une nation n'est pas seulement une réunion d'individus ; elle est aussi une collection d'intérêts moraux, intellectuels, industriels, commerciaux, agricoles, dont les uns sont représentés par une élite, les autres par une masse, sans que les premiers aient un rôle moindre ou soient moins essentiels à la société que les seconds. De là, la conclusion qu'une bonne loi électorale devrait assurer la représentation de ces intérêts multiples et divers, non pas en passant sur tous un niveau égalitaire qui absorberait l'élite dans le nombre, non pas en laissant le nombre à l'écart pour donner à l'élite la prépondérance exclusive, mais en attribuant à tous les intérêts qui concourent à l'œuvre sociale une part de représentation proportionnée à leur action et à leur importance respectives.

» La proportionnalité, c'est la justice ; l'égalité par tête n'a du droit que l'apparence ; c'est la confiscation

du droit de l'élite par la toute-puissance du nombre (1). »

Persuadé que l'Assemblée Nationale eût couronné noblement son œuvre en ramenant à de justes limites le suffrage universel, Chesnelong résuma les idées précédentes sous la forme d'un amendement qu'il fit signer par cinq de ses amis, notamment MM. de Kerdrel et de Sugny. Il ne croyait guère au succès, l'Assemblée s'étant prononcée pour le suffrage universel sans restriction lors de la discussion de la loi municipale ; mais il tenait à délivrer sa conscience.

L'amendement fut imprimé et distribué; mais, au dernier moment, ses auteurs furent pris de scrupule. Selon toute apparence, la droite seule le voterait. Convenait-il de mettre des collègues en mauvaise posture devant le suffrage universel direct, dont ils allaient demander, sans chance sérieuse de succès, la transformation, trois mois avant de comparaître devant lui pour solliciter un nouveau mandat ? La délicatesse exigeait que l'amendement fût retiré. Chesnelong et ses amis en firent le sacrifice.

Cette question fondamentale écartée, une seule pouvait occuper sérieusement l'Assemblée. Lequel, du scrutin de liste ou du scrutin d'arrondissement, serait adopté pour l'élection des députés? La gauche prônait ardemment le scrutin de liste, qu'elle croyait plus favorable à des élections républicaines, ce qui, d'instinct, inclinait le chef du cabinet, M. Buffet, vers le scrutin d'arrondissement.

Chesnelong était, en principe, favorable au scrutin d'arrondissement ; mais, d'autre part, il était partisan très résolu de l'union entre tous les groupes conservateurs. Ces groupes étaient au nombre de trois :

(1) *Mémoires manuscrits*, t. VII, p. 138.

légitimistes, orléanistes et bonapartistes. Le scrutin d'arrondissement pouvait favoriser les rivalités.

Notre député préconisait un scrutin de liste qui fût de trois noms au minimum et de cinq au plus, en sorte que, dans les départements devant nommer de trois à cinq députés, il n'y eût qu'un scrutin de liste pour tout le département, et que le département ayant à nommer de six à huit députés fût partagé en deux circonscriptions. Par esprit de discipline, et pour ne pas diminuer la situation de M. Buffet vis-à-vis de la gauche, il s'abstint de soutenir ce système devant l'Assemblée, qui vota le scrutin d'arrondissement.



Le mode d'élection des deux Chambres étant désormais réglé, l'Assemblée n'avait plus, avant de se séparer, qu'à procéder au choix des soixante-quinze sénateurs dont elle avait la nomination.

L'opération fut longue et pénible. Un incident auquel Chesnelong ne fut pas directement mêlé, mais qui lui causa un douloureusee surprise, vint la compliquer tristement.

Les deux grandes fractions de l'Assemblée avaient dressé chacune une liste de candidats ; mais, au moment du scrutin, la discipline fit défaut, et deux candidats seulement furent élus. On accusa les Orléanistes d'avoir suivi leurs préférences et leurs antipathies, plutôt que de favoriser les intérêts généraux de la droite.

Or, le président du groupe de l'extrême droite ou des « Chevau-légers » (1) avait contre les hommes du centre droit une aversion de longue date, qui prit alors le caractère de passion forcenée. Il lui vint à l'esprit

(1) On appelait ainsi parfois les membres de l'extrême droite, parce que leur lieu de réunion, à Versailles, était situé dans l'impasse des *Chevau-légers*.

d'opérer un rapprochement entre l'extrême droite, les bonapartistes et les gauches, et de demander à ces différents groupes de faire une liste commune, sur laquelle ne figurerait aucun nom du centre droit.

Il réussit à associer quelques-uns de ses collègues de l'extrême droite à la félonie qu'il méditait. Chose étrange, le député capable d'une pareille résolution était un parfait gentilhomme, dont la loyauté n'avait jamais été suspectée. Il s'appelait M. de la Rochette.

Mis en rapport avec Gambetta, il réclama la suppression de dix-sept noms sur la liste républicaine, et leur remplacement par dix-sept noms empruntés au groupe de l'extrême droite. A ce prix, il promettait son concours et celui de ses amis pour le succès de toute la liste. Les derniers arrangements furent arrêtés, le 9 décembre, en pleine nuit, au domicile de Jules Simon, place de la Madeleine.

Le lendemain, à l'apparition de la liste qui étalait cette alliance adultère, stupeur et indignation de la droite modérée, particulièrement de Chesnelong, Pour comble de désordre, M. de la Rochette avait négligé de s'assurer si tous les candidats dont il avait donné les noms à Gambetta accepteraient le rôle déshonorant qu'on entendait leur faire jouer. Quelques-uns réclamèrent énergiquement la radiation de leur nom; d'autres, au contraire, comme M. de Franclieu, bravèrent jusqu'au bout l'opinion de leurs collègues. Quant à M. de la Rochette, trop compromis pour reculer, il jeta avec ostentation dans l'urne la liste arrêtée chez Jules Simon, en lançant cette phrase aux membres de centre droit : « Tout plutôt que vous ! »

Ils recueillirent, lui et les onze collègues de droite qui avaient consenti à être maintenus sur la liste, le prix de la trahison ; cinquante-six républicains furent élus avec eux. Le Sénat inamovible ne réunit que huit

membres de la droite modérée et du centre droit. Les prévisions de Chesnelong sur l'évolution du gouvernement républicain commençaient à se réaliser.

Le 31 décembre, l'Assemblée déclara que l'élection des deux cent vingt-cinq sénateurs dont la nomination appartenait au corps électoral aurait lieu le 30 janvier 1876, et celle des députés le 20 février. Les deux nouvelles Chambres devaient se réunir le 8 mars. C'est ce jour-là seulement qu'expiraient théoriquement les pouvoirs de l'Assemblée Nationale ; mais, en fait, la séance du 31 décembre fut sa dernière réunion. Après avoir entendu un éloquent discours de son président, le duc d'Audiffret-Pasquier, elle se sépara pour toujours, et les députés échangèrent leurs adieux.

Cette Assemblée, à qui on devait d'avoir réuni les forces vives de la France après la guerre de 1870, triomphé de la Commune, libéré le territoire, avait, ne serait-ce que par ces grands actes, bien mérité du pays. Sa prudente gestion des finances publiques, ses lois relatives à la réorganisation de l'armée, à la presse, à la liberté de l'enseignement supérieur ; l'hommage rendu par elle, au nom de la nation, à la Providence divine, par la loi sur les prières publiques et le caractère officiel donné à l'érection de la basilique du Sacré-Cœur, étaient des services qu'un peuple catholique ne saurait oublier. Elle avait vainement tenté le rétablissement de la monarchie ; mais on ne pouvait, de bonne foi, imputer l'insuccès aux principaux agents de l'entreprise ; sa grande erreur avait été, ce semble, de ne pas restreindre l'omnipotence du suffrage universel.



Artisan zélé de toutes les grandes réformes opérées depuis cinq ans, Chesnelong n'avait donné la main à

aucun des actes qui menaçaient de les compromettre. Aussi était-il estimé de tous les députés consciencieux, quelle que fût leur opinion.

Il profitait de cette influence, non seulement pour favoriser les mesures utiles au pays, mais parfois pour agir discrètement sur l'âme de ses collègues. Ce chrétien si avide d'apostolat, si préoccupé de combattre l'ignorance religieuse dans les masses, voyait avec tristesse des esprits éminents de l'Assemblée livrés à un aveuglement aussi dangereux que profond, et, sans entreprendre indiscrètement sur leur conscience, il profitait volontiers d'une occasion pour aborder devant eux le problème de l'avenir éternel.

Dans l'intimité, il rappellera volontiers, plus tard, son demi-succès auprès d'un rationaliste de marque, Barthélemy Saint-Hilaire.

C'était en 1867. L'œil clair, le visage épanoui, presque joyeux, Chesnelong arpentait un couloir de la Chambre. Un député qu'il connaît à peine l'aborde, et, sans autre préambule : « Mon cher collègue, dit-il, vous êtes l'homme le plus heureux que je connaisse.

— Pourquoi ?

— Parce que je n'en connais pas de plus sincère et de plus croyant.

— Il est vrai que je crois sincèrement, et il est vrai aussi que cela me rend heureux.

— Cela se voit assez, et c'est pourquoi je vous envie.

— Au lieu de m'envier, imitez-moi, mon cher collègue : la foi s'acquiert et se conquiert. »

Et Chesnelong se met à expliquer, avec la précision d'un théologien, comment la foi est un don de Dieu, et s'accorde toujours à la prière humble et fervente. Hélas ! Barthélemy-Saint-Hilaire est un déiste ; il ne croit, ni à la rédemption du monde, ni même à l'incarnation du Verbe. Toutefois, étrange inconséquence, il

récite chaque jour le *Pater ;* il commence même cette prière par le signe de la croix.

A cet aveu, Chesnelong tressaille. « Le *Pater*, le signe de la croix, mais c'est la croyance à l'Incarnation !

— Et cependant, je n'y crois pas. »

Chesnelong prend un ton affectueux, presque suppliant : « Laissez-moi vous faire une prière. A votre *Pater*, ajoutez l'*Ave Maria.* Ce sera l'acte d'humilité qui triomphera de la *tentation.*

— Je ne peux pas, et je crois que je n'y arriverai jamais. Cependant vous n'en avez pas fini avec mes contradictions. » Et, ouvrant son porte-monnaie, il montre une médaille de la sainte Vierge, qu'une sœur pieuse lui a donnée, au cours d'une maladie qui l'a gravement éprouvé.

« Vous êtes logique malgré vous, dit Chesnelong ; vous allez du *Pater* au signe de la croix, et les deux vous mènent au culte embryonnaire de la Vierge mère du Dieu fait homme. Ajoutez donc à ces pratiques mon *Ave Maria*, et, si vous voulez ma consultation entière, dites cette prière à genoux. »

Les députés sortaient en foule de la salle des séances. Le couloir se remplissait, il fallait rompre l'entretien. Les deux interlocuteurs se donnèrent une poignée de mains si expressive, qu'un groupe de collègues leur dit en souriant : « Vous venez donc de conclure un pacte ?

— Mais à peu près, » dit Barthélemy-Saint-Hilaire. Et ils se séparèrent.

L'entretien ne fut jamais repris. De plus en plus absorbé par la politique, le philosophe déiste, devenu secrétaire général de la présidence sous M. Thiers, suivit des voies trop opposées à celles de Chesnelong pour que celui-ci pût provoquer de nouvelles confidences. Le député apôtre attendit et intercéda auprès de Dieu, afin d'obtenir la grâce d'une humble prière à cette

âme replongée dans le torrent des soucis terrestres, mais dont il avait entrevu le bon vouloir, aussi bien que l'orgueilleuse faiblesse (1).

Quand, au lieu d'aveux tristes et confiants, Chesnelong rencontrait des offres de compromis indignes de sa conscience, tout autre était son attitude. Voici un fait que nous empruntons à un narrateur peu suspect, M. Anatole France : « Au temps des décrets, dit-il, Arthur Ranc causait un jour, dans un coin de la grande cheminée du Luxembourg, avec un de ses futurs collègues, l'âme la plus chaude et le visage le plus ouvert du parti catholique, le sénateur Chesnelong.

— « Accordez-moi, lui dit Ranc, que la religion est d'ordre privé, de conscience individuelle, et nous nous entendrons facilement sur le reste. »

A cette proposition, le sénateur catholique se dressa de toute sa taille, et répondit avec éclat :

— « Cela, jamais ! Entendez-vous ? Jamais ! La religion catholique d'ordre privé ? Non ! D'ordre social, monsieur, d'ordre social et d'autorité ! » (2)

Avec ses collègues de la droite, depuis longtemps gagnés à la foi et aux œuvres catholiques, comme MM. Kolb-Bernard, de Mackau, de Belcastel, notre député n'avait pas à prêcher la conversion ; mais qui dira l'influence de ses entretiens et de ses lettres si débordantes d'esprit chrétien sur ces âmes déjà instruites du don de Dieu ?

Avant de reprendre cet apostolat parlementaire, Chesnelong devra maintenant se conquérir une place sur les bancs de la future Chambre des Députés.



Ayant, depuis onze ans, soigné les intérêts de ses

(1) Le récit de cet entretien est résumé ici d'après l'ouvrage de Mlle de Guérines, t. III, p. 525 et suiv.

(2) Anatole France, *L'Église et la République*, p. 8.

compatriotes du Béarn avec la même conscience que les grands intérêts du pays, il pouvait s'attendre à un triomphe. Mais tous les partis de gauche, désormais dirigés par Gambetta, lui gardaient une vieille rancune de ses efforts pour empêcher le vote de la constitution républicaine. Leurs comités méridionaux organisèrent contre lui une opposition acharnée. Il n'obtint qu'une majorité de cinquante ou soixante voix (1).

Quelques curés, en dehors de toute fonction religieuse, avaient encouragé leurs paysans à voter pour lui. C'en fut assez pour Gambetta : son invalidation fut résolue. (2)

(1) Avant l'élection, M. Kolb-Bernard, sans doute pour l'encourager à la lutte, lui avait adressé une lettre qui est un précieux témoignage d'amitié.

« Votre profession de foi, disait-il, m'a été une consolation au milieu des tristesses du présent. Elle a été insérée *in extenso* dans les journaux catholiques de Lille. Elle est, comme tout ce que vous écrivez, droite et adroite, disant tout hautement, généreusement et prudemment, conciliant, comme vous savez si bien le faire, la sincérité qui ne cache rien et la charité qui s'abstient de blesser.

» Mon cher ami, je vous ai aimé dès le premier discours que vous avez prononcé au Corps législatif. Il avait trait à la question romaine. Depuis lors, mon attachement pour vous n'a fait que croître. Ce sentiment, ce n'est pas seulement une fierté de mon cœur, c'est un repos et une satisfaction pour ma conscience. Ce que j'ai fait imparfaitement et ce que je ne puis plus même faire, vous l'avez fait, vous le faites, et vous continuerez longtemps encore à le faire avec une autorité de foi et une supériorité de talent devant lesquels tous s'inclinent, amis et adversaires. Il me semble que, vous aimant et vous admirant comme je le fais, j'ai je ne sais quelle part dans tout ce bien que vous accomplissez. Pardonnez-moi ce sentiment d'égoïsme. Il faut, hélas ! que l'homme se retrouve toujours. » — Lettre inédite du 10 février 1876.

(2) On avait provoqué, de la part des comités républicains des Basses-Pyrénées, une protestation remplie d'insinuations calomnieuses, dont la lecture remplit Chesnelong d'étonnement et de douleur. Il écrivait alors à son fils aîné : « La protestation est arrivée hier. Elle est infecte dans ses appréciations générales. On me fait épuiser jusqu'à la lie la coupe des insinuations outrageantes et des mensonges calomnieux. J'étais écœuré, dès avant la lutte, de l'épreuve qui m'attendait. Je ne l'aurais jamais soupçonnée, ni si

Le 7 avril 1876, après avoir annulé l'élection de M. de Boigne pour fait de pression cléricale, la Chambre passa à la vérification des pouvoirs de Chesnelong. La faction de gauche la prétendait irrégulière, à cause de l'ingérence des maires et des curés béarnais.

Averti du parti pris cynique de Gambetta, à qui obéissaient désormais toutes les gauches, Chesnelong prévit immédiatement son sort. Il voulut, du moins, tomber noblement.

On lui contestait la majorité des suffrages. Il établit victorieusement qu'il l'avait obtenue. On reprochait aux maires et au clergé d'être intervenus en sa faveur ; il revendiqua pour eux les prérogatives de tout citoyen.

« Pour qu'une lutte soit digne, dit-il, il faut le concours de toutes les autorités morales. Si vous supprimez l'action morale du maire et du clergé, que vous restera-t-il ? L'influence de l'argent, l'influence du cabaret. Oui, en tant que citoyens, le maire et le curé ont le droit d'user de l'influence légitime attachée à leurs personnes. Le maire, en dehors de sa mairie, le prêtre, en dehors de son église, peuvent s'employer en faveur du candidat qui leur semble le plus digne du mandat populaire.

amère, ni si écœurante. Que Dieu pardonne à mes ennemis — j'ai le droit de les appeler ainsi — tout le mal qu'ils me font et qu'ils veulent me faire ! Je lui demande de me laisser assez de force d'âme pour ne pas donner entrée dans mon cœur à l'amertume de la haine ! Il me semble que ma carrière publique avait été assez honorable, assez pure, assez désintéressée, assez dévouée à la cause de la vérité et du bien pour ne pas mériter de telles attaques ! Mais si nous pouvons nous plaindre des hommes, nous ne devons jamais nous plaindre de Dieu ! Il y a des injustices qui nous atteignent et qui ne sont parfois que la juste expiation de ce qui s'est mêlé de faiblesse ou de préoccupations personnelles à nos vœux même les plus méritoires. J'ai peut-être quelquefois été trop fier de certains triomphes, je subis maintenant ce qu'il y a de douloureux dans les attaques imméritées. Restons chrétiens toujours, c'est-à-dire inclinés sous la main de Dieu, et sans haine contre les hommes. Seulement, je souffre. » — Lettre inédite, du 11 mars 1876.

Il serait absurde que les hommes les plus justement honorés de chaque commune fussent les seuls qui n'eussent pas le droit de manifester et de répandre leur opinion. Une telle prohibition serait absolument contraire au principe de l'égalité civique (1). »

Pendant que se déroulait cette fière défense, Gambetta allait de banc en banc, donnant ses ordres, excitant les tièdes, signifiant de la voix et du geste qu'on eût à invalider l'élection d'Orthez. Un membre du bureau de l'Assemblée donnait naïvement le secret de cette guerre sans merci : « Ce b... là parle très bien. Il serait capable de réussir devant la Chambre. »

La majorité républicaine des 363 envoyés à Versailles le 20 février, voulant assurer, dans la nouvelle Chambre, la prépondérance oratoire de Gambetta, ne pouvait qu'écarter un de ses plus importuns rivaux : par 251 voix contre 191, l'invalidation fut prononcée. Le lendemain, Louis Veuillot écrivait dans l'*Univers :* « Désormais les cléricaux ne seront pas seulement les catholiques, mais les gens qui pourraient croire en Dieu. Qu'il n'y en ait plus. C'est un article de loi à faire : « A partir de ce moment, les gens soupçonnés de croire en Dieu ne seront plus électeurs, ni candidats, ni éligibles. » Quoi de plus simple ? Une, deux, voté ! L'intelligence républicaine n'est certainement pas au-dessous de cette conception. »

Le grand polémiste ne se savait pas, sans doute, aussi bon prophète.

Chesnelong n'était pas pris au dépourvu. Prévoyant son invalidation, il avait dressé à l'avance son nouveau plan de campagne. Quoique incertain du succès d'une seconde bataille, à cause de la puissance et de la rage de l'opposition, il avait résolu de la livrer. C'était, pour lui,

(1) Cité par le journal *Le Pays.*

affaire de conscience et de courage chrétien. Il écrivait alors à Mme Chesnelong : « Je suis décidé, l'avis de mes amis réservé, à engager de nouveau le combat. La résolution me coûte ; je ne crois pas au succès. On m'offrait de faire les frais de mon élection ; j'ai refusé. Je ne veux pas être le salarié d'un parti, même du meilleur. Nous jetterons là dix mille francs s'il le faut. C'est pour la cause de Dieu (1). »



Il connut bientôt l'avis de ses amis. Au lendemain de son invalidation, une lettre lui parvenait, signée de trente-trois noms, parmi lesquels on pouvait relever ceux de MM. Keller, de La Rochefoucauld-Bisaccia, de la Bassetière, de Bélizal, Plichon, de Baudry d'Asson, Le Gonidec de Traissan, etc. Tous le conjuraient d'affronter de nouveau la lutte, quelque ingrates qu'en fussent les conditions. D'innombrables lettres particulières le sollicitaient dans le même sens. L'évêque d'Orléans lui faisait presque un devoir de se porter candidat.

Il affronta donc encore une fois les terribles fatigues d'une campagne.

Tous les amis de Chesnelong essayèrent, par des conférences multipliées, par des articles dans la presse locale et parisienne, de remuer l'opinion en sa faveur. Mais comment les gauches triomphantes n'auraient-elles pas employé contre un catholique homme d'affaires, d'action et de parole, dont la place était faite et l'autorité reconnue, tous les moyens d'intimidation et de duperie ? Chesnelong n'avait-il pas essayé de ramener Henri V, avec son cortège de nobles fainéants, avec son odieux

(1) Lettre inédite, du 26 mars 1876.

attirail de dîmes et de corvées ? N'était-il pas allé à Salzbourg ? Les journaux n'avaient-ils pas raconté le voyage ? Ne l'avait-il pas avoué (1) ? Son concurrent lui-même n'était plus maître des passions de ses agents électoraux.

Comme tous les paysans de France, qu'on leurrait alors des mêmes billevesées, les agriculteurs béarnais prirent peur à l'aspect de ce spectre d'ancien régime ; Chesnelong fut battu à deux cents voix de majorité. — « C'est un malheur affreux », déclara l'évêque d'Orléans, en apprenant les nouvelles d'Orthez. En effet, Chesnelong évincé, c'était la Chambre des Députés privée de son meilleur orateur catholique, c'étaient les intérêts religieux dénués, dans cette enceinte, de leur plus ferme appui, puisque Mgr Dupanloup faisait désormais partie du Sénat. On venait, il est vrai, d'élire à Pontivy le fondateur des Cercles catholiques d'ouvriers, le jeune et brillant Albert de Mun ; mais, outre que son élection était contestée, il n'était pas encore prêt à parler sur tous les sujets où Chesnelong avait affirmé sa maîtrise.

L'échec du candidat d'Orthez provoqua une longue plainte dans le camp catholique. Lui, satisfait d'avoir dépensé ses forces et son ardeur pour la cause de l'ordre, jouissait des sympathies de ses amis, et attendait en paix l'heure de Dieu.

Il écrivait alors à l'abbé Barbe, empressé à lui exprimer ses regrets : « Dieu a fait de ma défaite un triomphe. Depuis le 21 mai, ma maison ne désemplit pas, et chaque courrier m'apporte des lettres par masses, si cordiales, si

(1) Un électeur libre-penseur de l'arrondissement d'Orthez, écœuré des procédés de la faction jacobine de la région, disait : « Bien que je ne partage pas les opinions de M. Chesnelong, je voterai pour lui, parce que j'aime encore mieux être noyé dans l'eau bénite que dans le pétrole. »

sympathiques, si affligées ! Il en vient de partout. Il est bon, sous tous les rapports, de servir les nobles causes. Les joies de la victoire y sont plus sereines, et les mécomptes trouvent leur compensation, non pas seulement dans le sentiment du devoir accompli, mais dans les marques d'une sympathie qu'on serait fier d'avoir méritée. Du moins, il en est ainsi pour moi en ce moment, et même toujours : Dieu a l'habitude de ménager ma faiblesse... » Et, après avoir résumé les causes de son échec : passé de monarchiste militant, affirmations catholiques supérieures au tempérament des électeurs, émancipation progressive du suffrage universel, il continue : « Voilà pourquoi, malgré la résistance héroïque de quelques-uns, malgré la fermeté d'attitude de mes amis, malgré l'appui résolu, je puis vraiment le dire, de toutes les honnêtetés et de toutes les intelligences ; après vingt réunions publiques en vingt jours, où j'ai dépensé tout ce que Dieu a mis en moi d'énergie, de chaleur d'âme, et même de flamme ; après avoir été — quoi qu'on ait dit et fait — partout accueilli respectueusement et partout acclamé, j'ai marché, de triomphe en triomphe.... au résultat que vous savez. Avec cela, je suis content de moi ; j'ai accepté ma défaite sans amertume... Qu'importe que Dieu nous prenne ou nous laisse, pauvres et faibles instruments ? A lui de nous assigner notre place ; à nous d'accepter celle qu'il nous fait, telle qu'il nous la fait ; d'y servir sa cause, avec un certain éclat s'il le veut, et dans l'obscurité s'il l'exige. *Fais ce que dois, advienne que pourra ;* j'ai conscience, en cette occasion, d'avoir fait jusqu'au bout ce que je devais.

» Maintenant, à quoi vais-je employer ma vie ? Je ne sais encore. Je n'ai qu'une résolution ferme, celle de la dévouer toujours, dans la mesure de mes forces, aux causes dont j'ai été le soldat. »

Il passe alors en revue diverses perspectives qui lui

sont ouvertes : élection à un siège du Sénat, à laquelle va travailler Mgr Dupanloup, articles périodiquement fournis à une ou plusieurs revues, direction politique d'un journal parisien, comme *le Monde*.

Ce dernier emploi paraît lui sourire, parce qu'il lui permettrait de continuer à vivifier les œuvres et à organiser les catholiques en parti social (1).

En tout cas, le bon serviteur, quoique meurtri par la lutte, ne refuse pas le travail. Dieu va le lui rendre, abondant et fécond. Il semble, que pour le moment, il doive se borner aux œuvres catholiques. Le siège de Casimir-Périer étant devenu vacant au Sénat, la droite de la haute Assemblée, qui, grâce aux délégués municipaux, compte, malgré tout, une majorité conservatrice, lui a donné cent neuf voix ; mais le nom moins accentué de M. Dufaure en a réuni cent soixante et une, grâce à l'appui de Mgr Dupanloup, qui a craint de désorganiser, par une élection de nuance trop caractérisée, une majorité déjà trop faible. C'est du 12 août 1876 que date ce nouvel échec. Aucune chaîne politique n'entrave plus l'apostolat de Chesnelong ; il est tout entier aux comités d'action chrétienne et sociale.

Toutefois la Providence lui ménage une halte dans sa vie militante. Son fils Pierre, le courageux officier de 1870, vient de conquérir, à Paris, son diplôme de docteur en droit. On va le fiancer à M[lle] Hovelacque-Mahy, issue d'une des meilleures familles du Nord. C'est pour Chesnelong l'occasion d'un voyage où il va retrouver, avec l'oubli des récentes blessures, la douceur d'un nouvel espoir pour sa race.

M. Desbassyns de Richemont lui écrit : « Il y a certaines essences du sud que je voudrais voir envahir toute la France, pour en repeupler les landes et en reboiser les

(1) Lettre citée par M[lle] de Guérines, t. III, p. 516.

hauteurs. Les Chesnelong envahissent le Nord · Je félicite le Nord (1) ! »

Cette union allait créer pour Chesnelong un nouveau centre d'attraction vers une ville où le mouvement catholique était d'une intense activité, et où, l'ayant une fois entendu, on ne se rassasierait plus de sa parole.



Pour le moment, c'est au delà de la frontière qu'on l'appelle. On sait, en Belgique, que le défenseur de l'indépendance du pape et de la liberté du haut enseignement vient d'être privé de tout rôle politique. On sait qu'il est à Lille, et qu'il ne demande qu'à encourager le mouvement catholique qui se dessine chez nos voisins. Aussitôt d'Anvers, de Bruxelles, de Malines, de Louvain, de Liège lui arrivent des demandes qui le déterminent à entreprendre une véritable tournée de conférences. Mais comme, à la même époque, M. de Caulaincourt organise, à Lille, un grand congrès catholique, il est entendu qu'avant son départ pour la Belgique, le 19 novembre, Chesnelong parlera à la séance de clôture.

De cette harangue très ample et très doctrinale nous ne détachons qu'une pensée. Le vent, parmi les économistes catholiques, est à la restauration des antiques corporations, débarrassées de leurs entraves d'ancien régime. Le système préconisé par eux vient d'être inauguré au Val-des-Bois, dans l'usine modèle de M. Léon Harmel. Après avoir passé en revue les solutions insuffisantes ou malfaisantes de la question sociale, Chesnelong signale cette expérience à l'émulation des patrons chrétiens : « Où est donc la vraie solution ? Demandez-le à M. Harmel et à M. Guillou. Qu'ils me pardonnent de les nommer ; mais quand on rencontre des hommes

(1) Lettre inédite, du 28 août 1876.

de bien et de cœur qui se dévouent, avec une sainte passion, à une grande œuvre, l'hommage s'échappe, et, au risque de blesser leur modestie, on ne peut le retenir. Ils ont ressuscité le patronage chrétien et l'association chrétienne ; ils ont rempli leur cœur, ils ont rempli le cœur de leurs ouvriers de la charité de Jésus-Christ, s'appuyant à la foi de son Église. Ils ont créé l'usine chrétienne, et, dans ces fondations modèles, vous chercheriez vainement la question sociale ; elle s'est évanouie comme l'aube s'efface devant la lumière, comme la lutte acharnée des égoïsmes contraires disparaît dans l'harmonie fraternelle du dévouement chrétien. »

De ses discours aux cercles d'étudiants des villes belges, nous savons peu de chose. Par délicatesse pour son pays, et afin de ne pas souligner le geste de la Belgique recourant à sa parole, alors qu'on lui fermait, en France, l'accès de la tribune, il avait imposé silence à tous les journaux. Des lettres particulières nous révèlent seulement le caractère spécialement romain de sa conférence aux étudiants de Louvain. M. Charles Périn, l'économiste si connu pour son attachement au Saint-Siège, sachant qu'il avait été invité par les catholiques libéraux de Louvain, était inquiet du résultat ; il fit avertir Chesnelong de l'écueil menaçant. Son embarras fut de courte durée. Quelques jours après la séance, il écrivait à un ami : « J'aurais voulu vous dire plus tôt quelle impression d'enthousiasme la conférence de M. Chesnelong a produite ici, parmi nos élèves et parmi bon nombre de nos professeurs... Chez un certain nombre de ceux-ci, les courageuses déclarations de l'orateur sur le *Syllabus* ont jeté un peu de froid ; mais tous ceux qui défendent la bonne doctrine, et les étudiants en masse, ont été ravis. Ils ont été mieux que ravis, ils ont été conquis à l'orateur et à sa pensée. Cette conférence a fait à nos

élèves un bien incalculable, et elle nous a apporté, à nous tous qui luttons pour les vrais principes, un appui des plus précieux (1). »

A la date où M. Périn vantait ainsi les bienfaits du passage de Chesnelong en Belgique, on lui avait rendu le droit de travailler en France. Une nouvelle vacance s'étant produite au Sénat, toutes les fractions de la droite s'étaient, cette fois, liguées pour lui ménager un siège. Le 27 novembre 1876, le lendemain de sa conférence au cercle catholique d'Anvers, il était élu sénateur inamovible.

(1) Lettre inédite, du 30 novembre 1876.

CHAPITRE XVII

LE SÉNAT. — CONGRÈS CATHOLIQUE DE 1877. — LE 16 MAI. — CAMPAGNE DE PRESSE. — VICTOIRE DE GAMBETTA

(1876-1877)

Lorsque Chesnelong vint prendre, à la droite du Sénat, le siège que lui attribuait la haute Assemblée, celle-ci était en fonction depuis dix mois. Les débuts avaient été paisibles. Anciens membres, pour la plupart, de l'Assemblée Nationale, les sénateurs avaient eu plaisir à se retrouver dans ce palais de Versailles, témoin de leurs anciens travaux. Chesnelong pouvait y saluer d'excellents amis, comme MM. Audren de Kerdrel et de Gontaut-Biron.

Assemblée modératrice, appelée à un rôle de règle et de sagesse, le Sénat ne se sentait pas enclin aux luttes intestines ; même entre anciens adversaires, la longue accoutumance avait adouci les angles. Toutefois, lorsqu'on vit les questions que remuait la Chambre récemment élue, questions primordiales en religion comme en politique, lorsqu'on entendit l'écho des discussions passionnées qui agitaient ces hommes nouveaux,

enivrés de la confiance populaire et impatients de réformes démocratiques, il fallut bien se résigner à des débats qui, même au Sénat, ne pourraient manquer d'être orageux.

Déjà, en décembre 1876, l'expérience était faite. Lois en faveur de l'enseignement laïque, loi pour faire attribuer aux conseils municipaux la nomination des maires, loi pour faire retirer aux universités catholiques la collation des grades, loi pour la suppression du budget des cultes, presque tout le programme républicain radical et maçonnique avait été proposé, étudié et en partie voté à la Chambre, par la majorité aux ordres de Gambetta.

Lorsque de pareils projets seraient soumis au Sénat, c'était la lutte nécessaire entre les éléments avancés de la Chambre haute et la faible majorité de droite, qui serait réduite à néant par un déplacement de quelques voix. Et, comme la plupart des attaques maçonniques, étaient dirigées contre des institutions scolaires ou religieuses, le fardeau de la défense pèserait principalement sur Chesnelong. Il le comprit et s'y résigna.

Prévoyant que, dans la grande lutte qui se préparait contre l'Église, il aurait à défendre pied à pied le patrimoine de la France chrétienne, il aiguisa ses armes en conséquence.



Combattre au Sénat des projets impies ou sacrilèges, c'est bien ; mais, tout en retardant les ruines, il faut préparer l'armée du relèvement. Chesnelong va consacrer à cette double tâche, soit au Sénat, soit à la Société générale d'Éducation, soit encore dans les Assemblées générales des Comités catholiques, ses vingt dernières années. La politique ne suscitera plus

dans sa vie d'épisode retentissant. Jusqu'à la fin, il est vrai, sa compétence spéciale et sa ténacité rendront les plus grands services au pays sur le terrain budgétaire ; mais, en dehors des questions financières, qui retiendront son attention et son effort, il sera désormais l'homme d'une idée, et le meilleur de ses forces s'emploiera à la seule défense de l'Église.

Au mois de janvier 1877, Jules Simon vient de succéder, comme chef du cabinet, à Dufaure, emporté pour avoir trop suivi la politique de ménagements à l'égard de l'Élysée. On attend du nouveau ministre qu'il détache de la gauche avancée de la Chambre les républicains modérés et prudents, et que, rapprochant ceux-ci du centre droit, il opère enfin cette fameuse « conjonction des centres » sur laquelle on avait déjà compté, à l'Assemblée Nationale, pour sauver le pays du péril radical. Avec un art prestigieux, se proclamant à la fois « profondément républicain et profondément conservateur, » Jules Simon a fait applaudir son programme par les deux Chambres ; la gauche modérée paraît, pour le moment, assurée de l'avenir.

Au moment où Chesnelong entre en scène, le Sénat ne s'est mesuré qu'en de rares occasions contre la gauche radicale de la Chambre. Le nouveau venu a devant lui une période d'initiation qui durera plusieurs semaines. Il en profite pour reprendre ce qu'on pourrait appeler ses tournées apostoliques.

Il est, depuis longtemps, l'âme des Comités catholiques ; il dirige effectivement celui de Paris, en attendant que M. Bailloud lui en cède la présidence. De son côté, M. de Mun tout en assumant, à la Chambre des Députés, le double rôle de défenseur du droit chrétien et d'initiateur d'un ordre social plus conforme à l'Évangile, organise et propage avec un admirable entrain les Cercles catholiques d'ouvriers.

Pour recruter ses comités, il s'adresse aux Comités catholiques, et, naturellement, il en attire l'élite, au grand dépit de certains directeurs de province, qui se plaignent à Chesnelong de voir leur œuvre découronnée.

Celui-ci va-t-il entraver l'action de son frère d'armes, et, par là, diviser les forces qui militent pour l'Église ? Plutôt que de succomber à pareille tentation, le vieil athlète met volontiers sa parole au service de M. de Mun, et nous le voyons, en mars 1871, donner une conférence, à Lisieux, en faveur des cercles catholiques. Ainsi, grâce à la largeur de vues de Chesnelong, l'action du jeune député et celle du sénateur toujours ardent malgré les années vont se soutenir et se compléter.

Quelques semaines avant sa conférence de Lisieux, celui-ci a parlé, au cercle du Luxembourg, en faveur du rôle civilisateur de l'Église. A la même époque, il prépare un voyage dans le midi, et particulièrement à Montpellier, où MM. de Bonald et de Ginestoux l'appellent pour dissiper les préventions du clergé contre l'apostolat laïque. Mais avant son départ, un incident imprévu l'appelle, pour la première fois, à la tribune du Sénat.

A la suite d'une mission, un calvaire a été érigé sur une place publique d'Orthez, malgré les timides réclamations de quelques protestants et la défense du préfet, qui, ayant surpris la bonne foi de l'évêque, lui a arraché l'ordre de surseoir momentanément à la cérémonie ; d'où plainte du préfet à Jules Simon, qui vient d'infliger au maire et à l'adjoint d'Orthez, présents à la plantation de croix, une suspense de leurs fonctions.

Chesnelong connaît M. Blanc, son successeur à la mairie d'Orthez ; il le sait trop loyal fonctionnaire pour avoir, de parti pris, bravé les ordres du préfet, et trop bon catholique pour avoir sciemment contrarié

son évêque ; il sait qu'il a suivi les indications du curé d'Orthez, lequel, un peu témérairement peut-être, a cru pouvoir interpréter, dans le sein d'une tolérance, les instructions de l'Évêché. En conséquence, il demande à poser au ministre une question sur les causes et la durée probable de la peine encourue par son protégé.

Rétablir les faits omis ou dénaturés, plaider la bonne foi du maire et de son adjoint, montrer la déraison de sévérités basées sur de faux récits, et qu'on ne manquerait pas d'attribuer à la passion antireligieuse, tel fut l'objet de la première harangue de Chesnelong devant la haute Assemblée. Sa puissante dialectique parut désarçonner le ministre. Il chercha des faux-fuyants, et se déroba à l'attaque par de vagues réponses ; mais son amour-propre ne pouvait s'avouer publiquement vaincu ; la mesure fut maintenue.



Les nécessités de l'action catholique allaient imposer à Chesnelong de plus graves embarras.

Le 12 mars, Pie IX avait protesté, en plein consistoire, contre la loi Mancini, comme attentatrice à la liberté de la parole pontificale. Cette loi spécifiait, en effet, que « les tribunaux pourraient poursuivre la publication des paroles provocatrices contre le gouvernement italien de *quelque autorité ecclésiastique* et de quelque lieu qu'elles provinssent. » Le vieux pape voyait là une violation de la loi même des garanties. Le cardinal Siméoni, son secrétaire d'État, adressa immédiatement une circulaire aux nonces, et donna à la protestation de Pie IX la forme diplomatique d'une réclamation auprès des puissances. Aussitôt, dans tous les pays, les catholiques s'exaltent ; des pétitions circulent ; les évêques interpellent les gouvernements. En France, l'émotion gagne

les députés et sénateurs de droite, qui signalent au duc Decazes, ministre des Affaires étrangères, le péril de la situation faite à la papauté. Celui-ci s'en tire par de bonnes paroles.

Le 3 avril doit se tenir, à Paris, sous la présidence de Chesnelong, la grande Assemblée annuelle des Comités catholiques. Le Comité de Paris a été autorisé par arrêté du 4 avril 1874 ; mais, à raison de l'agitation redoutée, le préfet de police, d'après les instructions de Jules Simon, en ordonne la dissolution, et le gouvernement fait savoir à Chesnelong qu'il ne tolérera pas l'Assemblée générale. Celui-ci consulte l'archevêque de Paris. La décision est immédiate : au lieu d'une réunion autorisée, on aura une réunion de caractère privé.

Le jour venu, le bruit de l'arrêté préfectoral amène une foule inusitée, et c'est devant un auditoire enthousiasmé et frémissant que Chesnelong prononce le discours attendu.

Il commence par répondre aux reproches qui ont provoqué les sévérités du pouvoir, puis il vise à exalter encore l'ardeur et la fierté de ses troupes. Plus d'un timide s'en va, murmurant à bien des oreilles : « Pourquoi ces bruits de lutte ? Pourquoi cet éclat de résistance ? Quand les vents sont contraires, ne serait-il pas mieux de replier un peu les voiles ? L'importunité de ces protestations n'a d'autre effet que de surexciter, par les ardeurs de la lutte, des passions déjà trop ardentes. Vous aggravez le péril sans diminuer le mal. Vous êtes des imprudents ! » Telle est l'objection des maladroits amis.

Voici la réponse de Chesnelong : « Pour mon compte, Messieurs, je fais grand cas de la vertu de prudence; c'est une vertu excellente, et elle doit toujours faire partie de l'armure du chrétien... La prudence chrétienne évite les luttes inutiles ; mais elle accepte toutes les

luttes nécessaires, et elle ne va jamais jusqu'à subir l'effacement de la vérité ou l'abandon du devoir. »

Il rappelle les initiatives des bateliers de Judée transformés en apôtres, de saint Grégoire VII aux prises avec les puissances d'Allemagne, de Pie VII acceptant le duel avec Napoléon. Ceux-là furent-ils donc des imprudents ?

« Et notre grand Pie IX, quand sa douleur a éclaté hier encore dans ces magnifiques accents que la terre vient d'entendre et que le ciel a recueillis, peut-il y avoir un catholique qui n'en ait ressenti une émotion respectueuse et profonde ? Dira-t-on à ce saint Pontife, à cet intrépide défenseur des droits de l'Église, qu'il n'est qu'un imprudent ?

» Non, Messieurs, et laissez-moi au contraire pousser vers lui un cri qui, à cette heure, monte vers mon cœur après avoir traversé les vôtres ; laissez-moi lui dire en votre nom et au mien : « Très saint Père, vos douleurs » sont nos douleurs. Nous n'avons qu'un cœur et qu'une » âme pour sympathiser avec vos infortunes. Ceux qui » vous accusent de vouloir armer les bras lorsque vous » faites appel à la dignité des consciences calomnient » la magnanimité de votre grand cœur. Ceux qui nous » reprochent de ne pas songer à la patrie lorsque nous » faisons écho à votre parole calomnient nos senti- » ments de Français. Nous savons les devoirs qui nous » sont commandés par la situation de notre pays, et » nous les respecterons toujours ; mais nous plaignons » ceux qui, en entendant votre voix, pourraient rester » indifférents au spectacle de ce qu'il y a en ce monde » de plus grand et de plus beau : la justice aux prises » avec le malheur et supérieure à toutes les épreuves ! »

L'orateur présente ensuite les Comités catholiques comme une œuvre de défense religieuse et de défense sociale. De longs applaudissements le saluent à la

fin de ce discours, où il a mis l'irrésistible accent de sa piété envers le Saint-Père.

A l'issue du congrès, on signa une pétition au président de la République, aux ministres, aux sénateurs et aux députés, en faveur de l'indépendance du pape.

A coup sûr, les moyens auxquels on demandait de recourir devaient être pacifiques. La presse de gauche et la presse étrangère, en Allemagne et en Italie, n'en accusèrent pas moins les catholiques français de vouloir la guerre. Aucune imputation n'était mieux faite pour les blesser et pour leur nuire ; aussi la repoussèrent-ils avec une indignation unanime.

L'agitation résultant de ces querelles restait néanmoins une arme dangereuse aux mains des gauches républicaines. On le vit bien lorsque, le 1er mai, une demande d'interpellation visant les « menées ultramontaines, » et signée par les chefs des trois groupes de gauche, fut déposée sur le bureau de la Chambre.

Le porte-parole des adversaires de la papauté, M. Leblond, rappela les pétitions des catholiques, fit le procès des évêques et de leurs mandements, puis conclut en disant : « Je crois, pour ma part, que des lettres, des circulaires bienveillantes ne sont pas suffisantes pour enrayer un pareil mouvement. Qu'en pense M. le président du conseil ? »

Jules Simon était sur les épines. Ses tendances vers le centre droit avaient fortement indisposé la gauche radicale. Il sentait qu'une partie suprême allait se jouer. Avec toutes les ressources de sa parole nuancée, il atténua les faits allégués par M. Leblond, et promit, tout en protestant de son profond respect pour la religion, l'inflexible application de la loi aux brouillons et aux exaltés.

D'aussi vagues engagements ne pouvaient satisfaire la gauche avancée ; Gambetta entra en scène.

Selon lui. il ne s'agit pas de contrarier une action religieuse. « Ce qu'il faut, c'est signaler, dénoncer, sous le masque transparent des querelles religieuses, l'action politique d'une faction politique. » Et, pour démontrer que les tenants de la papauté sont de dangereux ennemis de l'État républicain : « Il est digne d'attention, continue-t-il, que ce soient précisément les mêmes hommes, les Ernoul, les Depeyre, les Chesnelong, qui, dans notre pays, mènent l'assaut contre les institutions, contre la Révolution de 1789, qui sont en même temps à la tête des comités catholiques, des cercles catholiques, des associations catholiques, et qui, mêlant avec habileté, avec une infatigable et opiniâtre activité, la diplomatie et la religion, le parlementarisme et la bienfaisance, font de toutes ces idées associées un levier, que dis-je, un bélier qu'ils poussent contre la citadelle de l'État. » Et le tribun concluait sa harangue par ce cri de haine, qui devait avoir un long retentissement : « Le cléricalisme, voilà l'ennemi ! »

Les présidents des trois groupes de gauche présentèrent un ordre du jour invitant le gouvernement à réprimer les manifestations ultramontaines. La majorité insistait pour l'acceptation ; Jules Simon s'inclina (1).

(1) Le vicomte de Meaux, dans ses *Souvenirs politiques*, donne la raison de l'attitude réservée que garda alors le président du Congrès catholique :

« Chesnelong, banni de la Chambre des Députés, venait de prendre place parmi nous en qualité de sénateur inamovible. Personnellement visé dans l'invective de Gambetta contre le Congrès et les Comités catholiques, il était prêt, avec son talent et son ardeur oratoires, à relever le gant. Sur les bancs de la droite et du centre droit, nous nous sentions tous, ou presque tous, atteints avec lui. Nous nous réunîmes en grand nombre rue de Grenelle, dans le vaste appartement de l'un d'entre nous, le baron de Lareinty, pour délibérer sur la conduite à tenir (p. 310). » — Il fut convenu qu'on n'engagerait pas la lutte contre a Chambre sur la question religieuse, et qu'on ferait agir auprès du maréchal, afin qu'il prît lui-même la tête de la résistance.

C'était choisir entre le maréchal et Gambetta, et signer son arrêt de mort comme chef du cabinet.

Quelques jours plus tard, le 16 mai au matin, Jules Simon, à propos d'un projet de loi favorable aux excès de la presse qu'il avait mollement combattu, recevait du président de la République un blâme qui provoquait sa démission.



Qu'allait faire le maréchal ? Aller plus à gauche pour reconstituer un ministère, c'était abdiquer devant la faction gambettiste. Revenir vers la droite, c'était interdire à son cabinet la possibilité de gouverner avec la Chambre, et favoriser les menées belliqueuses de l'Allemagne, qui affectait toujours de croire au péril ultramontain. Ces embarras du gouvernement ramenèrent l'attention vers la solution monarchique, et rendirent aux légitimistes un peu d'espoir.

Chesnelong était alors à Orthez, où il se reposait d'une campagne de conférences dans la région de Bordeaux. Son vieil ami Kolb-Bernard, qu'il avait retrouvé au Sénat, lui écrivit de Versailles :

« Il est constaté que les princes d'Orléans, y compris le duc d'Aumale, qui s'en est complètement expliqué avec le duc de Nemours, de qui je le tiens, reconnaissent sans ambages aujourd'hui qu'il n'y a de remède possible que dans l'entière union de tous les membres de la famille royale pour arriver au rétablissement de la monarchie légitime. Nos amis Daru, de Mérode et autres de la même nuance d'opinion n'hésitent pas à proclamer cette nécessité. Et l'on voudrait même arriver aussi vite que possible à la réalisation de cette parfaite entente, en vue des complications militaires où nous pourrions être conduits, d'abord pour donner, le cas échéant, plus de force au commandement, et ensuite

pour éviter que tels ou tels succès militaires remportés par des généraux de teinte républicaine ou bonapartiste ne fissent arriver au pouvoir, sous le coup de la faveur populaire, de ces *sauveurs* qui ne sauvent jamais, et qui prolongent le désordre (1). »

Chesnelong s'unit à ses amis du Sénat et de la Chambre pour réclamer des gages, en retour de l'appui que, à tout événement, ils promettaient au maréchal. Celui-ci craignit-il des tentatives de coup d'État avant la fin du Septennat ? Recula-t-il devant les accusations de cléricalisme, qu'on ne manquerait pas de lui lancer, de France et de l'étranger, s'il admettait des légitimistes au pouvoir ? Son courage, en tout cas, n'alla pas au-delà d'un ministère centre droit, à la tête duquel il plaça le duc de Broglie, attribuant toutefois le portefeuille de l'Agriculture et du Commerce au vicomte de Meaux, qui voulait être qualifié de légitimiste.

Ce n'est pas, d'ailleurs, un pareil ministère qui pouvait prétendre à la faveur des députés. En le constituant, le maréchal avait pris son parti : avec son aide. faire voter par le Sénat la dissolution de la Chambre à tendances radicales, et convoquer le pays à de nouvelles élections.

Mais il fallait obtenir le vote du Sénat, et l'extrême droite, peu favorable à un ministère de Broglie, y était largement représentée.

Heureusement, Chesnelong traitait volontiers avec cette fraction de la haute Assemblée ; il avait même toute sa confiance. Le duc de Broglie l'employa comme négociateur. Pour voter la dissolution de la Chambre, l'extrême droite du Sénat posait trois conditions. Elle réclamait une participation directe au gouvernement,

(1) Lettre inédite, du 20 avril 1877.

une large place pour les tenants de ses idées dans les candidatures gouvernementales ; enfin la promesse du maréchal qu'il ne demanderait pas la prorogation de ses pouvoirs au delà de 1880.

Un ministère restait à pourvoir, celui de la Marine. On le confia à l'amiral Gicquel des Touches, aussi déterminé royaliste que fervent chrétien ; les deux autres conditions furent acceptées sans difficulté. Le maréchal était armé pour la lutte.

Après quelques semaines, au cours desquelles Gambetta avait groupé ses forces en provoquant une réunion plénière des gauches, un message présidentiel demanda positivement au Sénat le vote de la dissolution.

Le 22 juin, ce vote était un fait accompli. Le 26, le duc d'Audiffret-Pasquier, président du Sénat, lisait un décret prononçant l'ajournement de la Chambre haute jusqu'au jour où la nouvelle Chambre des Députés serait convoquée. C'était, pour Chesnelong, le retour à Orthez ; ce n'était, ni le loisir, ni la liberté.



Entre le gouvernement de l'ordre et le parti des « destructions nécessaires », entre Mac-Mahon et Gambetta, le duel était ouvert ; impossible d'en prévoir l'issue.

Comment les chefs de la gauche entendraient-ils répondre à ce qu'ils appelaient le coup d'État du maréchal ? On sut bientôt qu'ils se préparaient à exploiter la peur de la guerre qui leur avait déjà plus d'une fois réussi, dans leurs démêlés avec les « cléricaux ». Gambetta n'hésita pas à rechercher secrètement l'alliance des pires ennemis de l'Église romaine, Crispi, alors président de la Châmbre italienne, et, démarche plus criminelle,

Bismarck, l'auteur du Kulturkampf allemand. Avec leur connivence, la *République française* et tous les journaux à la solde de la faction radicale répandirent le bruit que l'élection d'une Chambre mac-mahonienne et cléricale serait le signal d'une nouvelle guerre franco-allemande, et d'hostilités plus ou moins prochaines avec l'Italie.

Il faut faire taire ces propos venimeux, déchirer cette trame ourdie dans l'ombre contre les vrais patriotes, et, puisqu'on use de la presse pour pervertir l'opinion, organiser une campagne de presse pour la redresser (1).

L'*Univers* est, par ses longs services, aussi bien que par le talent de son rédacteur en chef, le premier des journaux religieux ; mais il s'est prononcé depuis longtemps pour les théories de l'extrême droite ; de plus, certaines excitations peu opportunes contre le gouvernement italien lui ont aliéné nombre de catholiques notables, voire d'ecclésiastiques. Le *Monde*, fondé sous l'Empire, lors de la passagère suppression de l'*Univers*, a des allures plus mesurées. Il a, depuis longtemps, les préférences de Chesnelong ; beaucoup d'évêques l'encouragent ; il faudra l'employer comme arme de défense durant l'assaut que subit l'Église.

Membre du conseil d'administration du journal, le nouveau sénateur lui assigne volontiers son rôle dans le combat. « Le *Monde*, écrit-il, a raison, tout en étant très franchement royaliste, d'accuser surtout la note catholique, et de laisser l'autre dans un demi-jour, qui ne la voile un peu que pour mieux disposer les esprits à son accentuation plus efficace. Nous ne voulons pas nous servir de la cause royaliste, mais nous voulons la

(1) Il avait été question, pour imposer silence aux journaux avancés, de rétablir l'état de siège. Le maréchal, dont on blâmait déjà le coup de force, ne voulut pas recourir à cette mesure extrême.

servir, et nous courons d'abord à la défense de l'Église, d'abord parce que c'est le point menacé, ensuite parce que c'est le point décisif ; que, l'Église vaincue, rien ne tiendrait, et qu'en sauvant cela, on peut reconquérir tout le reste (1). »

Dès cette époque, hélas ! un journal doctrinal et spécialement voué à l'action religieuse ne pouvait compter sur une nombreuse clientèle. La santé chancelante de M. Levé, directeur du *Monde*, réduisit vite l'entreprise à une situation gênée. On vit alors Chesnelong mettre au service des administrateurs, non seulement les conseils de son expérience financière, mais sa bourse et celle de ses plus dévoués amis.

Malgré tout, le *Monde* et l'*Univers* ne s'adressaient qu'à l'élite. Pour atteindre la masse, il fallait créer le journal catholique populaire, le journal à cinq centimes. Avec l'aide de Chesnelong, la *Société bibliographique*, aussi bien que le Comité catholique de Paris, mirent à l'étude cette création. De leurs communs efforts devait sortir la *France nouvelle*, avant que *la Croix* devînt une arme de précision si précieuse entre les mains des Pères de l'Assomption.

C'est du fond de sa province que Chesnelong s'emploie ainsi à l'élection d'une nouvelle Chambre conservatrice et modérée. Ce travail de propagande n'épuise pas son activité. Chaque année, on le sait, il préside la distribution des prix d'un des collèges chrétiens du diocèse. Cette fois, c'est la maison Sainte-Marie d'Oloron qui l'entend vanter les bienfaits de l'enseignement chrétien, et dénoncer les ravages de l'école athée, dont on prépare l'avènement.

Il lui faut trouver du temps pour la vie de famille.

(1) Lettre inédite à un religieux, que nous croyons être le P. Noury, de la Compagnie de Jésus, 9 janvier 1877.

Plusieurs de ses enfants ont quitté le cher nid d'Orthez pour aller ailleurs faire honorer son nom ; il ira se rajeunir à leur contact.

Il faut se souvenir aussi des droits de l'amitié. Auguste de Ribes, O'Quin, l'abbé Barbe, autant de vieux compagnons que les dernières luttes ont privés de la présence ou même des lettres de Chesnelong. Ils s'en plaignent affectueusement. Chesnelong leur prouvera, soit par de fréquentes visites, soit par de longues missives où la tendresse déborde, que sa fidélité est à l'épreuve des plus longues absences.

Cependant les 363 députés qui avaient voté un ordre du jour contre la dissolution de la Chambre organisaient la lutte. Un comité composé de dix-huit membres dirigeait, dans tous les départements, la campagne électorale. Le mot d'ordre était toujours le danger de guerre étrangère que ne manquerait pas d'accentuer une majorité cléricale. Pour faire tomber cet épouvantail, le ministère n'avait d'autre ressource que de multiplier les voyages du maréchal dans les départements. Jusqu'au bout, néanmoins il espéra le succès ; mais trop de conservateurs se faisaient déjà un point d'honneur de ne pas se mêler à la politique ; ils attendaient, on ne sait d'où, un sauveur. C'est un redoutable adversaire que préparait leur incurie. Le 14 octobre 1877, jour du scrutin, le pays envoya à la Chambre 300 adversaires du cabinet contre 200 favorables à sa politique. Le maréchal était battu ; Gambetta triomphait ; pour Chesnelong et ses amis, c'était l'annonce de nouvelles et plus ardentes mêlées.

CHAPITRE XVIII

CHESNELONG PRÉSIDENT DU « COMITÉ CATHOLIQUE » ET DE LA « SOCIÉTÉ GÉNÉRALE D'ÉDUCATION ». — DÉFENSE DU BUDGET DES CULTES. — PREMIÈRES ATTEINTES A LA LIBERTÉ DE L'ENSEIGNEMENT CHRÉTIEN. — L'ARTICLE 7 DE JULES FERRY

(1877-1880)

La défaite de Mac-Mahon sur le terrain électoral marque l'avènement définitif de la franc-maçonnerie. En même temps que les libéraux belges affiliés aux Loges bannissent de l'école l'enseignement religieux, leurs collègues des Chambres françaises dirigent dans le même sens leurs premières attaques : à Versailles comme à Bruxelles, le mot d'ordre de la secte est obéi.

Contre un pareil effort, il importe de grouper étroitement les troupes fidèles et de renouveler leur armement. Les cadres les plus solides ont été jusqu'ici les Comités catholiques, auxquels la Société générale d'Éducation et d'Enseignement a fourni leurs principaux moyens d'action. En 1877, il est vrai, le préfet de police a retiré au Comité de Paris l'autorisation accordée en 1874 ; mais l'intervention énergique de MM. Chesnelong.

Keller et de Belcastel a triomphé des préventions administratives. Le Comité a repris vigoureusement ses travaux, et, pour que rien n'arrête désormais son essor, M. Bailloud, accablé d'années et de fatigues, vient de remettre à Chesnelong la présidence de l'œuvre. Bientôt M. le chanoine Connelly lui confiera la direction de la Société d'Éducation ; il sera alors, sous le patronage des évêques, un des premiers agents de la résistance contre la guerre à l'Église.



Ce qui lui donne confiance en l'avenir, c'est que, dans sa personne et dans sa postérité, il se sent béni de Dieu. Que pourrait-il refuser à l'Église, à la veille du jour où l'un de ses fils va monter à l'autel ? Aussi, loin de se dérober à des devoirs presque sacerdotaux depuis longtemps assumés, va-t-il escompter la vertu des saints sacrifices offerts par le futur prêtre pour fortifier ses espérances religieuses. En attendant, il use de son autorité de père et de son expérience de fervent chrétien pour l'aider dans sa préparation au sous-diaconat. La lettre suivante montrera comment ce laïque, éclairé par les grâces d'un long apostolat, comprend les privilèges et les obligations de la vie ecclésiastique :

« Merci, mon bien cher enfant, de ta bonne, très bonne lettre. Tes prières nous porteront bonheur, à ton excellente mère et à moi. Si nous avons en ce moment notre part de tristesses, en voyant se préparer un avenir menaçant pour tout ce que nous respectons et aimons, combien cependant nous devons remercier le bon Dieu des bénédictions qu'il semble répandre sur toute notre famille ! Tu es pour beaucoup dans ces satisfactions intimes de notre tendresse. Tu as choisi la meilleure part, et Dieu te récompense de ce choix en te prédisposant chaque jour davantage, par un accroissement de

grâces, de piété, de sérénité douce, rayonnante et satisfaite, à la belle et sainte vocation qui t'attend. L'année qui commence sera pour toi grande et précieuse entre toutes. Tu vas contracter avec le bon Dieu et avec son Église ce lien plus fort que la mort qui prélude à ta consécration comme prêtre pour la vie et pour l'éternité. Tu as le sentiment de ce que cette destinée a de beau et de grand. Vivre de Dieu chaque jour, l'appeler chaque jour sur l'autel du sacrifice, pardonner en son nom d'un pardon qu'il ratifiera, entrer ainsi en participation effective de tout ce qu'il y a de plus grand dans sa puissance, de plus admirable dans sa justice, de plus touchant dans sa bonté, de plus généreux dans son amour, n'être qu'un homme bien faible et sujet à toutes les infirmités matérielles et morales, à toutes les contradictions étranges, à tous les tristes contrastes de notre pauvre nature, et s'associer cependant à l'action surnaturelle de Dieu sur l'humanité, devenir en quelque sorte un intermédiaire nécessaire entre Notre-Seigneur Jésus-Christ et les âmes pour lesquelles il a répandu son sang, quelle mission ! Et comme, t'y sentant appelé, tu dois travailler à t'en rendre digne ! Comme elle doit être pleine de vertus, l'âme qui devra, en vivant de Jésus-Christ, nourrir de Jésus-Christ tant d'autres âmes fraternelles ! Comme il doit être large, ouvert, riche de tendresse et d'abnégation, le cœur qui devra verser dans les autres cœurs la charité de Jésus-Christ ! Comme elle doit être cultivée avec circonspection, fortifiée et agrandie, éclairée et ornée, dirigée avec droiture et traitée avec respect, l'intelligence qui devra montrer aux autres les grandeurs, les profondeurs, les clartés ravissantes et les lumineux mystères de la divine doctrine ! Comme elle doit être pure, simple, haute, divine, pénétrante, la parole qui devra redire aux hommes les enseignements de Dieu !

» Comment arriver à ce sommet où le prêtre est égal à sa tâche ? Il doit monter, monter toujours, et, à quelque hauteur qu'il s'élève, il sent toujours cette distance incommensurable, infinie, qui sépare sa faiblesse de la sublimité de sa mission.

» Cela est bien fait pour t'inspirer, mon cher enfant, une sainte terreur, mais non pas de ces terreurs qui découragent. Il y a, tu le sais, un travail d'alchimie chrétienne qui fait sortir la fierté de l'honnêteté, le courage de la douceur, la force de la faiblesse, la confiance de l'impuissance des efforts humains. Quand Dieu demande à l'homme plus que l'homme ne peut donner par lui-même, c'est qu'il est là pour suppléer à ce qui lui manque. Aie donc bon courage, mon cher enfant, non pas en comptant sur toi, mais en comptant sur le bon Dieu. Fais tout ce qui dépend de toi ; prie avec ferveur pour t'habituer aux saintes pensées ; travaille avec ardeur pour élargir tes facultés ; apprends beaucoup pour propager et défendre la vérité ; tiens ton esprit, ton âme et ton cœur en présence de Dieu, pour les retenir et les plonger dans une atmosphère de lumière et de pureté ; détache-toi de toi-même pour t'assimiler ces grands désintéressements du grand amour, qui viennent de Jésus-Christ.

» Après tous ces efforts, il te restera encore bien des faiblesses, bien des scories, bien des misères, bien des insuffisances, une bien grande disproportion entre le peu que tu es et la grande tâche qui t'attend. Mais il y a la puissance du Père, l'amour du Fils, la force du Saint-Esprit, le tendre patronage de la Très Sainte Vierge, l'appui vigilant de l'Ange gardien, le grand faisceau de forces qui s'appelle divinement la Communion des Saints. Tout cela t'entourera, te protégera, et tu sentiras doucement et efficacement tout ce qu'il y a de fort et de fécond dans la bonne

volonté de l'homme et plus encore du prêtre, si faible soit-il, lorsque l'assistance de Dieu vient s'y ajouter.

» Eh bien, ami, voici mes deux souhaits : je te souhaite, dans cette année, qui sera une grande date dans ta vie, la bonne volonté que Dieu demande aux hommes ; je prie Dieu de t'accorder aussi, pour féconder tes bons vouloirs, la force et la grâce qui viennent de Lui. Et pourquoi ne te le dirais-je pas ? Il me semble que ces deux choses te sont déjà données, et que tu n'as qu'à demander à Dieu de te les continuer. C'est mon vœu le plus cher qu'elles ne te manquent jamais, et ce vœu fait partie de ma tendresse pour toi et de mes espoirs pour l'avenir que le bon Dieu t'a réservé. » (1)

C'est d'Orthez qu'est datée cette lettre. Elle marque la fin des vacances sénatoriales de janvier. Quelques jours plus tard, Chesnelong est à Versailles, afin d'organiser la lutte imminente.



Il commence par faire appel à ses amis des dernières campagnes. Les meilleurs orateurs des deux Chambres, MM. Keller, de la Bassetière, de Ravignan, Depeyre, Ernoul, Baragnon, Lucien Brun, de Belcastel, etc., se groupent autour de lui. Ils ont perdu la bataille politique sur le terrain parlementaire ; ils vont l'engager, ou du moins la soutenir, sur le terrain de la défense religieuse et sociale.

Pie IX vient de s'éteindre, obsédé de sinistres prévisions, mais saluant d'un regard affectueux les intrépides champions de l'Église. Son successeur n'a pas encore fait ses preuves ; il a l'apparence d'un vieillard débile.

(1) Lettre inédite, de janvier 1878.

C'est l'heure d'écraser sous les forces coalisées du suffrage universel, de la science athée et des passions sans frein le cléricalisme détesté. Pour faire face à l'attaque, Chesnelong prend tout d'abord position au Sénat.

Sous prétexte d'économie, la Chambre des Députés a voté la réduction du budget des Cultes, et, pour rallier l'opinion aux mesures de rigueur qu'elle a méditées contre la religion, elle persiste à désigner le catholicisme par l'injurieux surnom cher à Gambetta, et le dénonce à la France comme le mortel ennemi de la société moderne.

Avec une fierté qui intimide M. Varroy, rapporteur de la loi devant le Sénat, Chesnelong s'élève contre tant d'imposture.

On a parlé des empiétements du « cléricalisme. » Où sont-ils ? L'Église est la première à défendre les droits de l'État ; mais elle réclame en même temps le respect de ses propres droits. « Si par cléricaux, s'écrie l'orateur, vous entendez désigner les catholiques invinciblement fidèles à leur foi, décidés à en défendre les droits partout, toujours, en dépit de toutes les attaques, au mépris de toutes les impopularités, oui, nous sommes des cléricaux, et, au lieu de repousser le mot comme un outrage, nous l'acceptons comme un titre d'honneur. Mais si par cléricaux vous entendez je ne sais quel parti qui voudrait exploiter l'Église à son profit, monter à l'assaut de la société pour la troubler et l'asservir, où donc est ce parti ? Où sont ses chefs, ses soldats ? Quel jour, à quelle heure, sous quelle forme, par quelle proposition s'est-il manifesté ? Ce parti-là n'existe pas, et vous le savez bien. Dans ce mot de cléricalisme, il n'y a qu'une fiction, commode pour l'injustice, un mot de guerre destiné à tromper l'opinion sur les intentions des catholiques, et qui déguise une pensée de haine contre l'Église elle-même. Lâchons le mot ; examinons les griefs.

» On reproche aux séminaires de ne plus enseigner cette Déclaration de 1682, à laquelle les adversaires de l'Église ne croient point. On déclare que l'existence des congrégations religieuses non autorisées est contraire à la loi, sans pouvoir citer à l'appui de cette thèse qu'une loi, celle de 1792, qui punit de mort, en cas de récidive, le simple port du costume ecclésiastique ; or, cette loi est tombée en désuétude devant la réprobation de la conscience publique. On reproche, enfin, aux œuvres catholiques d'être établies en violation de la loi de 1834, tandis que cette loi ne vise que les associations politiques dangereuses.

» Mais on ne se contente pas de produire des griefs sans valeur, on incrimine encore les tendances du parti catholique, que l'on prétend hostile aux exigences de la société moderne : incriminations injustes, indignations factices, frayeurs simulées, destinées à perdre le catholicisme dans l'opinion publique, à dissimuler le péril radical derrière le fantôme du cléricalisme, à détourner l'attention du danger véritable en faisant apparaître un danger imaginaire. Si l'on réussissait, si un jour venait où il n'y eût plus de France chrétienne, ce jour-là, il n'y aurait plus de France. »

Tel fut le fond de cette harangue où, s'élevant au-dessus des faits particuliers, dissipant toute équivoque, Chesnelong mit en présence les deux véritables adversaires, l'Église et la franc-maçonnerie, servie par la majorité radicale de la Chambre. Le Sénat dut s'incliner devant une démonstration sans réplique, et vota le rétablissement du crédit de 140.000 francs, dont la Chambre entendait réduire les bourses des séminaires.

C'était une victoire ; Chesnelong se garda de l'exagérer. Le maréchal, qui avait eu le tort de ne pas démissionner après les élections du 14 octobre, était devenu

le prisonnier d'un nouveau ministère Dufaure (1), contraire à ses aspirations et à ses vues, malgré l'honnêteté personnelle et les principes religieux du président du conseil. Destitutions des préfets du précédent régime, rappel de M. de Gontaut-Biron, coupable d'avoir déplu à Bismarck, substitution arbitraire d'instituteurs laïques à des religieux enseignants, tous ces faits, auxquels s'ajoutent des projets qu'on ne songe plus à dissimuler, montrent le peu qu'est désormais le chef de l'État, entre les mains de la secte qui exploite son amour du pays.

S'il tombe, si le Sénat, qui le soutient mollement, finit par s'allier aux adversaires de l'Église, quelle arme en dehors de la prière, restera aux défenseurs du droit ?

Dès 1874, à l'Assemblée générale des Comités catholiques, Chesnelong avait signalé le pressant danger du pays : « Je le dis avec tristesse, c'est l'erreur fondamentale et le malheur de notre temps, la France, en tant que nation, ne prie pas. »

A l'Assemblée générale de 1878, la nécessité de la prière fut développée avec plus d'ampleur et d'insistance, et le comte Charles de Nicolay émit le vœu suivant : « Qu'une union de prières soit formée dans toute la France, pour recommander aux associations pieuses, aux familles chrétiennes, en un mot à tous les catholiques, les intérêts de l'Église et du pays. »

Sous l'impulsion de Chesnelong, le Comité catholique s'efforça de réaliser ce vœu de l'Assemblée générale. Une commission fut constituée dans son sein pour propager les unions de prière. Elle se mit en rapport avec les communautés, les confréries et les associations déjà existantes, pour leur demander de concourir par leurs

(1) Ce ministère, où l'on rencontrait des modérés comme M. de Marcère, renfermait aussi des hommes tels que les protestants Waddington et de Freycinet.

supplications à l'œuvre de la défense religieuse. Bientôt la dévotion au Saint-Sacrement, les communions réparatrices, les adorations de jour et de nuit, prirent, au moins dans les villes, un nouvel essor (1). C'était la réponse de Dieu aux ardentes invocations de son serviteur.

Cependant la tactique des radicaux se démasque. C'est à l'école chrétienne qu'ils vont livrer un formidable assaut. Avant même l'entrée en campagne, le 10 septembre 1878, Gambetta expose, dans son discours de Romans, les projets des Loges, en dénonçant « le péril que fait courir à la société française, telle qu'elle est constituée et telle qu'elle veut l'être, l'accroissement de l'esprit non seulement clérical, mais vaticanesque, monarchique, congréganiste et syllabiste. — Il faut, dit-il, refouler l'ennemi, et amener le laïque, le citoyen, le savant, le Français dans nos établissements d'instruction. »

A ces menaces Chesnelong oppose sa ferme foi et sa confiance aux divines promesses. Sa propre vie n'offre-t-elle pas une preuve vivante de la fidélité du Très-Haut ? Les grands événements qui l'ont remplie ne sont-ils pas autant de bénédictions de Dieu sur sa personne et celle des siens ? Ces joies intimes le fortifient pour la lutte qui désormais va se poursuivre presque sans trêve.

Outre les affaires religieuses, les questions budgétaires l'appelleront périodiquement à la tribune, car, voyant les finances du pays aux mains d'aigrefins hypocrites, qui déjà les gaspillent en palais scolaires et autres œuvres de parti, il entend démasquer leur jeu.

Il trouve mauvais, en particulier, que, pour suffire à ces folles dépenses, on commence par affamer les

(1) Cf *Adolphe Baudon*, par l'abbé J. Schall, p. 639.

curés de campagne : « Je ne comprends pas, dit-il, comment on marchande à de pauvres desservants de cinquante à soixante ans une augmentation de traitement de 100 francs, et comment on paraît oublier que, s'ils sont célibataires — comme on le dit souvent pour excuser un tel refus — ils sont presque toujours les soutiens de parents pauvres, et toujours, par le noble devoir de leur mission, la Providence des pauvres de leur paroisse. » Et, dans cette séance du 14 décembre, s'élevant, comme toujours, de l'examen des faits aux considérations les plus hautes, il établit entre la politique conservatrice de l'Assemblée Nationale et le programme radical qui déjà s'exécute un parallèle écrasant pour le ministère et pour la gauche du Sénat (1).

Dans le domaine budgétaire, Chesnelong est chez lui, et, pour faire œuvre utile, il n'a besoin que de son expérience. Il en est autrement sur le terrain religieux. Avant d'engager les luttes décisives, il convient de conférer avec le chef de l'armée catholique.

Chesnelong ne connaît pas le nouveau pape. A peine

(1) Voici comment, malgré les dénégations de la gauche, Chesnelong caractérise le programme de « réformes » adopté par les Loges :

« Les grands commandements arrachés aux mains vaillantes qui les détiennent, voilà pour l'armée. L'épuration républicaine mettant toutes les fonctions publiques à la disposition d'un parti, voilà pour les administrations. L'inamovibilité brisée, sous prétexte d'investiture nouvelle, voilà pour la magistrature. Le service militaire imposé aux séminaristes pour empêcher le recrutement de sacerdoce, voilà pour le clergé. Les congrégations religieuses pourchassées et dissoutes, voilà pour la liberté de conscience. La liberté d'enseignement mutilée ou brisée ; pas d'enseignement religieux dans les écoles publiques, pas de corps religieux participant à l'enseignement; l'éducation chrétienne mise en suspicion et les pouvoirs publics conviés à voter plus tard des lois d'oppression qui seraient comme une apostasie de la vieille religion du pays, voilà pour le droit des familles. »

L'homme qui, en 1878, pouvait dénoncer si nettement tant d'attentats, et, en quelque sorte, écrire à l'avance l'histoire de nos trente dernières années ne manquait, il faut l'avouer, ni de clairvoyance, ni de courage.

libre du côté du Sénat, le 24 décembre, il part pour Rome, et fait demander une audience à Léon XIII.



Rien de plus émouvant que le récit de ses premières heures dans la ville papale. Il n'a amené qu'un seul compagnon, le comte Le Camus, dont la franche amitié lui laisse la libre disposition de son temps. A peine arrivé, il écrit à sa femme : « Je suis allé au Séminaire français, et j'y ai mis ma conscience en ordre, afin de pouvoir recevoir Notre-Seigneur, pendant mon séjour ici, dans les sanctuaires les plus vénérés. Je commencerai demain ces pieux pèlerinages. »

Le 1er janvier 1879, il assiste à la messe de Léon XIII, puis il écrit de nouveau à Mme Chesnelong : « Elle a été dite par le pape dignement, lentement, solennellement, avec une onction pénétrante et des accents qui allaient au fond de l'âme. Elle a duré trois quarts d'heure. Au moment de la communion, nous nous sommes avancés vers l'autel et agenouillés sur son unique marche. C'est là que le pape nous a donné Jésus-Christ. Ah ! je te le dis avec vérité, je n'étais pas seul en ce moment devant Dieu et devant le pape ; je vous tenais tous autour de moi, vous offrant à Dieu avec moi, pour obtenir une bénédiction qui s'étendît à tous. J'avais évoqué aussi la mémoire de nos chers absents, plus particulièrement celle de mon père et du tien, de ma mère et de la tienne, et de nos deux anges envolés, pour que toutes les meilleures tendresses de mon cœur se trouvassent groupées et comme soudées à mon âme, dans le bienfait de cette bénédiction (1). »

Après la piété, les affaires. Chesnelong est invité à

(1) Lettre inédite.

dîner chez le duc Salviati (1), prince romain, chef des catholiques d'Italie, « Italien de la meilleure race, fin, gracieux, courtois, habile, mais très fervent et très dévoué à l'Église. » Il visite ensuite le cardinal Nina, secrétaire d'État, un saint prêtre digne et austère, plus homme de vie intérieure que profond politique. Mgr Gruska « distingué, jeune, savant, très au courant de toutes choses, » le supplée et le complète. C'est lui qui a annoncé au pape l'arrivée du pèlerin. « J'ai beaucoup de choses à demander et à dire à M. Chesnelong », a répondu Léon XIII.

Le jour de l'audience arrive. Le Saint-Père retient pendant une heure le vieil athlète de la papauté et de l'Église. En se retirant, Chesnelong connaît son nouveau chef, et le juge avec une remarquable clairvoyance : « Léon XIII, écrit-il, est un grand esprit et un grand caractère ; il sera un grand pape. Il y a en lui des trésors de réflexion accumulée, une vigueur d'âme qui, pendant cinquante ans, s'est formée et condensée dans le recueillement, et qui ne sera au-dessous d'aucune épreuve. Il connaît les choses et les hommes, non pas seulement par leur côté général, mais jusque dans les détails. Ses vues sont hautes ; sa sagacité est pénétrante et profonde. Il sait, il veut et il fera. L'Église a un chef qui la conduira avec sagesse, qui n'aggravera jamais les difficultés, mais qui ne reculera devant aucun devoir ni devant aucun péril. Il veut être l'homme de la pacification ; il sera, s'il le faut, l'homme de la résistance courageuse et inflexible. On peut être sûr, en le suivant, d'éviter à la fois toutes les témérités et toutes les défaillances. Il ne suscitera aucune lutte prématurée et inutile ; il ne reculera devant aucune lutte nécessaire. Il a

(1) C'est le duc Salviati qui, à la demande d'Adolphe Baudon, obtint du pape le jubilé extraordinaire de 1879.

mesuré l'immensité de sa tâche, et il ne plie pas sous le poids (1). »

C'est ce pape de la conciliation et de la paix qui va subir le plus rude assaut livré à l'Église depuis la Révolution.

L'année 1878 a été relativement paisible. Sauf à l'occasion du centenaire de Voltaire, on y a observé la trêve de l'Exposition universelle. Mais elle a connu plus d'une déclaration de guerre, prélude des prochaines hostilités. Durant sa tournée du Lyonnais et du Dauphinée, Gambetta a nettement indiqué trois points importants du programme républicain : dispersion des congrégations religieuses, laïcisation de l'enseignement à tous les degrés, obligation du service militaire imposée aux clercs.

Jusqu'ici la composition du Sénat a retardé l'exécution de ces mesures. Or, le 5 janvier 1879, le Sénat se renouvelle en partie ; 66 sièges sur 82 sont attribués à des républicains ; désormais Chambre et Sénat vont marcher de pair à l'assaut du catholicisme.

Le premier résultat de cette coalition est la démission du maréchal de Mac-Mahon. Plutôt que de signer la révocation injustifiée des chefs de corps d'armée, ses anciens camarades, il se retire, et fait place à Jules Grévy. Trop modéré désormais, le cabinet Dufaure cède le pouvoir à un cabinet Waddington, qui confie à Jules Ferry le portefeuille de l'Instruction publique. Jules Ferry, Gambetta, Paul Bert, les trois principaux chefs du mouvement antireligieux, ont maintenant libre carrière.

Dès le 15 mars, Jules Ferry dépose deux importants projets, le premier ayant pour objet d'exclure du Conseil supérieur de l'Instruction publique et des Conseils

(1) Lettre inédite à M. Auguste de Ribes, janvier 1879.

académiques les évêques et autres membres étrangers, par leurs fonctions, à l'enseignement ; le second relatif à la liberté de l'enseignement supérieur.

Ce dernier est pour les catholiques une véritable provocation. Suppression des jurys mixtes, attribution aux facultés de l'État du droit exclusif de collation des grades, interdiction aux établissements libres de prendre le nom d'universités, tout vise à la diminution de la loi de 1875. Mais l'article 7 du projet dépasse tout le reste en audace haineuse et en mépris du droit. Il est ainsi conçu : « Nul n'est admis à diriger un établissement d'enseignement public ou privé, de quelque ordre qu'il soit, ni à y donner l'enseignement, s'il appartient à une congrégation non autorisée. » C'est la proscription de la Compagnie de Jésus et d'un grand nombre d'ordres enseignants.

A cette déclaration de guerre, les évêques répondent par de vigoureuses protestations adressées au président de la République et aux deux Chambres. De plus, la société d'Éducation et d'Enseignement prend l'initiative d'un pétitionnement qui promet, dès l'origine, un éclatant succès.

Un mois après, les catholiques accourent à Paris de tous les points du pays, pour s'encourager mutuellement à la lutte. A l'Assemblée générale de 1879, Chesnelong étale à tous les regards le venin des projets Ferry, et montre l'avenir que réserve à la France une éducation athée.

Sans doute, les congrégations autorisées, comme celles des Filles de Saint-Vincent de Paul et des Frères des Écoles chrétiennes, ne sont pas encore atteintes. « Mais, dit Chesnelong, on ne cache pas le dessein de les exclure de toute participation à l'enseignement public. Les impatients réclament une dépossession brutale, complète et immédiate ; les habiles veulent

y mettre du temps, une modération apparente, et assurer le succès de ce qu'ils appellent la réforme par des procédés savamment et cauteleusement combinés. C'est une différence de méthode, qui n'exclut pas l'identité de but. »

Les établissements secondaires libres portaient spécialement ombrage au nouveau ministère. Depuis 1850 ils s'étaient multipliés, et avaient donné à la France une jeunesse aussi chrétienne que vaillante. « Vous l'avez vue, s'écriait Chesnelong, dans les champs de Castelfidardo et de Mentana, de Patay et du plateau d'Avron, montrer que tous les courages se touchent, et que l'amour de la patrie s'allume au même foyer que l'amour de Dieu et de son Église (1). » C'est précisément le crime des établissements libres ; c'est ce qui motive leur arrêt de mort. Quant aux universités catholiques, n'osant les anéantir quatre ans après leur création, on va les affaiblir et les humilier, espérant les tuer lentement sous l'indifférence et le mépris.

Le danger ainsi dénoncé, il s'agit de s'unir pour le combattre. Deux jours après la clôture du Congrès, un groupe de catholiques militants, Chesnelong à leur tête, s'assemblent dans le salon d'Adolphe Baudon. Il faut organiser la campagne ; il faut profiter de l'indignation soulevée par les projets Ferry pour instituer un vaste système de défense en faveur des écoles chrétiennes. Conférences ayant pour but d'éclairer l'opinion, création du *Denier des Écoles* destiné à subvenir aux frais de la lutte et au soutien des établissements pauvres, extension du pétitionnement, tous les moyens honnêtes et loyaux devront servir, selon Chesnelong, à cette agitation légale qui s'étendra à la France entière et pénétrera

(1) Discours à l'Assemblée générale des catholiques de France, 1879.

jusqu'aux moindres hameaux. C'est le programme adopté par Montalembert en 1843 et 1845.

Ce programme, Chesnelong le résume dans une circulaire qui devra être envoyée à tous les Comités catholiques de province (1).

(1) Nous citons cette circulaire, qui a gardé, en partie, un caractère d'actualité.

Paris, rue de l'Université 47, 3 mai 1879.

« Monsieur,

» Permettez-moi de signaler tout particulièrement à votre attention bienveillante et à votre zèle chrétien, parmi les décisions prises par l'*Assemblée des catholiques*, qui s'est réunie à Paris du 15 au 19 avril dernier, celles qui forment en quelque sorte le résumé de ses travaux, et dont elle a désiré le plus vivement la réalisation.

» I. — La première est relative à la création de *Comités locaux* pour la défense des intérêts catholiques, spécialement la liberté d'enseignement et le maintien des écoles chrétiennes. Les événements qui se sont accomplis ces derniers mois, les attaques qui ont assailli de toutes parts nos écoles congréganistes et l'enseignement chrétien, les menaces qui s'élèvent contre les plus sacrés de nos droits, ont fait regretter à beaucoup d'esprits sages que les catholiques se soient trouvés, d'une façon générale, si peu préparés à la résistance, et obligés, par suite, de perdre un temps précieux pour se réunir et se concerter. La nécessité d'organiser les forces catholiques est la conséquence des besoins qui nous pressent, car il ne faut pas qu'une seule école de Frères ou de Sœurs disparaisse; il ne faut pas que nous laissions adopter, sans protestation, des lois qui mettent en péril la liberté de nos consciences ; il ne faut pas que, dans un isolement stérile, nous restions témoins impassibles et impuissants de la ruine de notre foi et de l'abaissement de notre pays.

» Que de mal aurait été empêché, si, dans toute localité où une école congréganiste a été fermée, un intérêt religieux compromis, un scandale donné, il se fût trouvé un groupe de quelques hommes résolus, qui se seraient empressés d'ouvrir une école libre, d'opposer de fermes protestations, et au besoin de demander à la justice une réparation légitimement due !

» Vous pensez certainement, Monsieur, que le moment est venu de réparer une omission aussi fâcheuse, et de profiter des enseignements que les événements actuels portent avec eux, pour faire appel, autour de vous, à des hommes de bonne volonté, et pour trouver, dans cette union, une force devenue si impérieusement nécessaire.

» II. — L'Assemblée des catholiques a pensé que cela ne suffisait pas encore, et que nous devions aller plus loin dans l'emploi des moyens qui ont fait jusqu'ici les succès de nos adversaires. A l'exemple

Cette propagande ne tarde pas à susciter un grand courant d'opinion en faveur de la liberté. Mais, de leur côté, les adversaires parlent et agissent. Jules Ferry colporte son article 7 de ville en ville. En torturant la loi, on chasse les Frères d'un grand nombre d'écoles communales. Et ce n'est pas sur le seul terrain de l'enseignement qu'on fait la guerre à Dieu. On prépare la suppression de l'aumônerie militaire et de la loi sur

de ce que ceux-ci pratiquent sur une large échelle, elle a recommandé d'organiser partout des *réunions privées*, dans lesquelles des hommes de talent, des hommes de cœur, feront connaître la vérité sur les questions actuellement en litige. Ces réunions, comme le prouvent les quelques expériences qui ont été faites, sont appelées à réaliser un bien considérable ; car elles dissiperont les préjugés, les malentendus, et gagneront à la cause catholique beaucoup d'esprits honnêtes et droits, qui ne se tiennent éloignés de nous que parce qu'ils ne nous connaissent pas.

» III. — Enfin, l'Assemblée des catholiques a exprimé le vœu que l'Œuvre nouvelle et si nécessaire du *Denier des écoles catholiques* reçoive la plus grande extension. Les ennemis de l'enseignement chrétien ont, vous le savez, organisé contre lui la *Ligue de l'Enseignement*, *la Société pour l'instruction élémentaire*, le *Sou des écoles laïques*, et ils ont, par ces moyens multiples, obtenu des sommes considérables. Pouvons-nous faire moins qu'eux, et laisser sans ressources la *Société générale d'Éducation et d'Enseignement*, qui marche si vaillamment à la tête des défenseurs de nos écoles chrétiennes ? Le minimum de la souscription au *Denier des Écoles* a été fixé à *un franc*. C'est vous dire que tous peuvent et doivent s'intéresser à cette œuvre, qui doit devenir une œuvre populaire, parce qu'elle a pour but de défendre les intérêts de tous.

» C'est, en effet, la foi de nos enfants qu'il s'agit de préserver, la foi de la France ; c'est l'avenir de notre bien-aimé pays qu'il faut assurer, en maintenant énergiquement ses traditions séculaires ; c'est, enfin, l'existence de l'Église elle-même que nous devons protéger !

» Vous trouverez, Monsieur, dans le *Bulletin de l'action catholique* (livraison du *Contemporain* du 1er mai 1879) les autres résolutions de l'Assemblée des catholiques. Je me borne à vous entretenir de celles qui précèdent, et je suis persuadé que vous ferez tout ce qui dépendra de vous pour que ces résolutions reçoivent leur accomplissement et procurent ces heureux résultats que nous en attendons.

» Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments dévoués.

Signé : Ch. CHESNELONG. »

le repos dominical ; (1) bientôt le prêtre sera expulsé des bureaux de bienfaisance ; bref, les institutions qu'au prix de tant d'efforts, Chesnelong et ses amis ont obtenues de l'Assemblée Nationale sont presque toutes mises en échec.

Il importe d'activer le pétitionnement. Certains catholiques fort en vue, comme M. de Kerdrel, craignent les inconvénients d'une campagne de conférences. Chesnelong s'applique à les convertir : « Nous ne souffrons pas seulement du parti pris violent et inique de nos adversaires ; nous souffrons aussi, vous le savez bien, du découragement et de l'atonie de beaucoup de nos amis. Il faut leur donner de la résolution et de l'initiative, leur montrer le péril et le devoir (2). »

Devant son insistance, les préventions tombent ; bientôt MM. de Mun, de Belcastel, Depeyre, Ernoul, Baragnon, Keller, de la Bassetière, Reille, Blachère, etc., dressent leur itinéraire ; ils iront demain faire entendre dans toutes les provinces le cri de ralliement en faveur de la liberté.

Chesnelong s'est réservé la Touraine ; mais tout d'abord les catholiques le réclament à la tribune du Sénat.



A la Chambre, malgré les efforts de MM. Étienne Lamy et Keller, les projets Ferry ont triomphé. On escompte déjà la capitulation du Sénat, et, pour favoriser le recrutement des maîtres laïques qui devront remplacer partout les religieux, Paul Bert a fait voter par les députés une loi imposant aux départements qui en manquent la création d'écoles normales d'instituteurs.

Cette loi devait rencontrer, au Sénat, l'opposition

(1) Voir plus haut, p. 258.

(2) Lettre inédite à M. de Kerdrel, 7 septembre 1879.

prudente et raisonnée de Chesnelong. C'était le 1er août 1879. Il fit remarquer d'abord combien ces nouvelles créations seraient onéreuses pour l'État et les départements et combien elles étaient superflues, puisqu'il y avait déjà plus de candidats à la fonction d'instituteur que de postes à pourvoir. Il rappela aussi l'utilité des cours normaux, ordinairement dirigés par des congréganistes. C'en fut assez pour allumer la colère de Jules Ferry. Après avoir pris à son compte la motion Paul Bert : « C'est, dit-il, une question scolaire, une question d'enseignement. Ce n'est pas une question de parti, de passion, excepté pour ceux qui, comme l'honorable M. Chesnelong, cachent derrière cette question des passions de parti. »

A ces mots, la droite tout entière se lève ; on somme le président de rappeler à l'ordre « l'insulteur », tandis que, en sens inverse, la gauche manifeste bruyamment. Le président tardant à donner satisfaction aux amis de Chesnelong, ceux-ci quittent la salle et se tiennent dans les couloirs, jusqu'à la fin du discours du ministre. Ils rentrent alors pour entendre la réponse de notre sénateur. Celui-ci monte à la tribune au bruit de leurs applaudissements. « J'ai l'honneur, dit-il, de répondre à M. le ministre que je n'ai jamais caché ni mes idées, ni mes sentiments. Quand je suis à cette tribune, je les exprime tels que je les ressens, et je n'éprouve aucun besoin d'en dissimuler quoi que ce soit.

» Je ne suis mû que par deux passions : passion de servir comme je les comprends les intérêts de mon pays, passion de défendre toujours, quand je les vois attaquées, les doctrines religieuses et sociales que je crois profondément attachées à la prospérité et à la grandeur de la France.

» Quand on a ces sentiments dans l'âme, quand on n'en a pas d'autres, quand on est sûr de la sincérité de

ce qu'on pense et de ce qu'on sent, quand on est sûr aussi de son désintéressement, on n'a, monsieur le ministre, rien à cacher, et on ne porte jamais de masque !...

» Je ne le dis pas seulement pour moi, Messieurs, je le dis aussi pour mes amis, pour tous ceux qui sont dévoués à la cause dont je suis le soldat, et, puisque nous sommes sur le terrain des questions d'enseignement, est-ce que par hasard, lorsque nous nous adressons à ce grand public des familles chrétiennes de France, nous leur cachons quelque chose en leur ouvrant nos écoles ? Est-ce que, sur la porte de nos écoles, il n'y a pas une croix ? Est-ce qu'elles ne s'appellent pas des écoles chrétiennes ? Est-ce que, en ce qui concerne les congrégations religieuses dévouées au service de ces écoles, le pays tout entier ne sait pas ce qu'elles pensent, ce qu'elles veulent, ce qu'elles croient, ce qu'elles enseignent ?

» Savez-vous ce que je voudrais ?... Je voudrais rencontrer la même attitude de sincérité dans les écoles que l'on oppose aux écoles chrétiennes. Je voudrais que, pour ces écoles, il n'y eût ni faux titre, ni fausse enseigne ; je voudrais que, quand l'enseignement y est antichrétien, elles eussent la franchise de s'appeler : écoles antichrétiennes... Eh bien, si, sans déguiser vos doctrines sous des désignations qui en voilent la portée et le but, vous vous adressez à ce grand public des familles françaises qui sont aussi des familles chrétiennes, je ne crains pas de le dire, savez-vous ce qui arrivera ? C'est que nos écoles seront remplies et que les vôtres seront vides ! »

Ce fier langage soulagea la conscience des sénateurs de droite. On acclama chaudement l'orateur, et M. Hervé de Saisy s'écria, en le désignant : « Voilà notre O'Connell ! » (1)

(1) A l'occasion de cette campagne, M. Hanotaux rend justice,

Une telle fin de séance donnait confiance à la fraction conservatrice du Sénat pour le jour où, devant elle, l'article 7 viendrait en discussion. Quant à Chesnelong lui-même, il comptait beaucoup sur l'effet du pétitionnement, qui venait de réunir 1.809.115 signatures. Il comptait plus encore sur l'effet des nouvelles bénédictions qui désormais descendraient sur lui par les mains de son fils.

L'ancien élève d'Issy, l'ancien chef des catéchismes de Saint-Sulpice, avait été ordonné prêtre, le 21 septembre, à Orthez, sous les yeux de sa mère, et sa première messe venait d'être célébrée au milieu des siens. Ce jour-là même, un des compagnons de lutte du sénateur catholique, Adolphe Baudon, lui écrivait : « Veuillez croire que, ce matin, où j'ai reçu votre lettre en me rendant à l'église, je me suis empressé de prier pour l'abbé Chesnelong. J'ai demandé à Dieu de faire de lui un bon prêtre, à la hauteur des circonstances, et comprenant ce que ne sentent pas toujours des hommes très vertueux, qu'il faut servir l'Église sans arrière-pensée, sans sentiment personnel, et avec une vraie largeur d'idées (1). »

Comptant sur cet heureux avenir, les supérieurs du nouveau prêtre l'envoyèrent à Rome, dès l'année suivante, afin d'y préparer ses grades théologiques et canoniques.

C'étaient là, pour Chesnelong, autant de sujets d'actions de grâces. Il voulut payer sa dette en multipliant ses efforts en faveur de la liberté d'enseignement.

Son tour était venu de donner des conférences en

pour la première fois peut-être, au sénateur d'Orthez. « M. Chesnelong et M. Jules Ferry, dit-il, sont aux prises. M. Chesnelong, soutenu par une conviction profonde, emporte un de ses plus beaux succès oratoires. « — *Op. cit.*, t. IV, p. 478.

(1) Lettre inédite, du 21 septembre 1879.

province. Le 17 novembre, appelé à Poitiers par le cardinal Pie et M. Ernoul, il allumait au cœur de 2.000 auditeurs le feu sacré. Même succès, le 19, à Niort, puis à Tours, qui doit être le terme de cette première expédition.

Partout l'enthousiasme déborde ; ce sont des ovations sans fin. C'est que le temps n'est plus où, doutant de sa vigueur physique, l'orateur abordait avec une secrète émotion les réunions politiques. Les luttes de l'Assemblée Nationale, la campagne monarchique, l'importance des intérêts qu'il défend à l'heure présente ont pleinement épanoui son talent. Il ne cherche ni le mot, ni la phrase ; il est à la fois lumineux et abondant. Il est convaincu et excelle à convaincre. Ardent comme tous les hommes de foi, il va droit à l'objection, il la saisit et la presse ; il la renvoie d'un geste superbe à l'imprudent qui osa la produire, et qui ne pourra plus, s'il est de bonne foi, la mettre en avant, tant elle lui revient brisée, mutilée, réduite en pitoyables débris. Il parle de l'Église avec une tendresse infinie ; il parle de la France avec l'ardeur d'un patriotisme rayonnant et contagieux. Il est ironique parfois : l'ironie n'est-elle pas l'arme française par excellence ? Mais quelle logique toujours, quel art et, à la fois, quel bon sens ! Comme il sait aller au fond des choses et démasquer l'hypocrisie de l'impiété ou de la haine maçonnique !

En ces années de combat sans merci, il doit être tour à tour sur la brèche au Sénat, à l'Assemblée générale des catholiques, dans les réunions de province. Le mois de décembre 1879 ne s'achève pas sans qu'il dénonce à la haute Assemblée une perfide manœuvre, que vient d'inventer Paul Bert. Reconnaissant que la laïcisation immédiate du personnel enseignant est impossible, il s'est mis d'accord avec le ministre pour laïciser les programmes. « Il est urgent, dit-il, de doter nos écoles

primaires d'un enseignement positif, qui soit en dehors des hypothèses métaphysiques et des légendes qui n'ont de valeur que pour les croyants. »

Complice de ce projet d'école athée, Jules Ferry ne veut pas encore l'avouer publiquement. Chesnelong met à nu son hypocrisie : « Vous voulez, dit-il, exclure les congrégations religieuses des écoles, c'est la première partie de votre programme ; vous voulez exclure l'enseignement religieux lui-même de ces écoles, c'est la seconde partie de votre plan... Si j'exagère, montez donc à la tribune, monsieur le ministre, et venez déclarer que le projet de loi dont M. Paul Bert a déposé le rapport il y a trois jours n'a pas votre approbation ; que, dans votre pensée, l'enseignement religieux doit toujours être, en France, au nombre des matières d'enseignement obligatoire. Venez faire cette déclaration à la tribune. Si vous la faites, j'aurai peut-être quelques inquiétudes pour votre stabilité ministérielle, j'honorerai du moins votre courage ; mais vous ne la ferez pas... (1) »

Ces véhémentes *sorties*, comme les appelait Jules Ferry, diminuaient peu à peu, auprès de la partie saine du Sénat, le crédit du rusé ministre. Le jour vint de se prononcer pour ou contre lui. La discussion sur les projets Ferry, mentionnés plus haut, s'ouvrit le 23 janvier 1880.



On commença par la loi sur le Conseil supérieur et les Conseils académiques. Elle fut adoptée à une faible majorité, malgré un très habile discours du duc de Broglie et une vigoureuse argumentation de Chesnelong en faveur de la présence du clergé dans ces assemblées. Le même jour, le Sénat entreprit de discuter la loi sur

(1) Cité par M. de Marcey, *op. cit.*, t. III, p. 600.

la liberté de l'enseignement supérieur. Les orateurs franchement catholiques avaient décidé de s'effacer devant les libéraux qui, comme Jules Simon, tenaient en réserve des arguments plus adaptés à l'état d'esprit de la majorité.

Chesnelong laissa ses amis défendre l'institution des jurys mixtes. Là encore, il fallut subir une défaite. Le sénateur d'Orthez s'était réservé pour la lutte contre l'article 7.

Il s'agissait de préserver de l'ostracisme les meilleurs citoyens du pays. Chesnelong entreprit de montrer combien inique était l'indignité légale dont on prétendait les frapper. « Il y avait déjà dans la loi deux catégories d'indignes : les forçats et les repris de justice. Vous en avez créé une troisième : les religieux non autorisés ! Ainsi, voilà des hommes qui renoncent aux joies de la famille, aux honneurs et aux jouissances de la vie pour se dévouer au service de Dieu, des âmes et de la jeunesse ; qui doublent la puissance de leur dévouement en renonçant à toutes les ambitions humaines : ils sont, selon vous, indignes d'enseigner.

» Voilà des hommes qui cherchent à s'élever par leur âme au-dessus de la nature, au-dessus de ses désirs égoïstes, de ses instincts subalternes et de ses passions mesquines ; esclaves volontaires de la vertu et du devoir, mettant leur joie dans l'immolation et leur force dans le sacrifice, ils sont, selon vous, indignes d'enseigner !

» Ils veulent, ces hommes, par un élan qui étonne notre faiblesse, mais qui devrait au moins commander notre respect, se séparer du monde pour le mieux servir selon leur foi et selon leur cœur ; ils sont, selon vous, indignes d'enseigner ! Le père Lacordaire et le père de Ravignan, ces deux grandes illustrations de la chaire française, auraient été des indignes ! Le père Olivaint

et le père Captier, ces deux grands martyrs de l'Église et de la patrie, auraient été des indignes ! Et le vénérable archevêque de Paris, ce type si parfaitement accompli de la dignité sacerdotale et de la simplicité évangélique, serait un indigne, lui aussi, car il est un Oblat non autorisé ! (1) »

A cette harangue enflammée, Pelletan ne sut répondre que par un pamphlet « contre l'influence occulte des fils de Loyola, » puis la lutte se poursuivit, habile et opiniâtre, entre MM. Foucher de Careil, Bertauld, Jules Ferry, de Freycinet, défendant la loi, et MM. de Parieu, Jules Simon, Bérenger et Buffet, qui prétendaient la faire écarter.

Les pathétiques adjurations de Jules Simon en faveur de la liberté avaient fait perdre du terrain à l'article 7. Le dernier coup lui fut porté par M. Dufaure. Après avoir reproché au Sénat ses précédentes concessions, il le supplia de ne pas se faire l'esclave d'une Chambre où dominaient les passions radicales. C'était toucher ses collègues à l'endroit sensible. L'amour-propre aidant, le 9 mars, ils repoussèrent l'article 7, à une majorité de 187 voix contre 103. Mais déjà, pour venger cette défaite et écraser les congrégations, le gouvernement avait décidé de recourir à l'arsenal des « lois existantes. »

(1) Charles Chesnelong, *Discours*, p. 489.

CHAPITRE XIX

LES DÉCRETS DU 29 MARS 1880. — LES LOIS SCOLAIRES

(1880-1882)

Malgré le succès du pétitionnement et le réveil momentané du Sénat, Chesnelong était inquiet de l'opinion du pays. Dès le 20 janvier 1880, au retour des vacances, il avait écrit aux siens : « Il m'en a bien coûté de laisser à Orthez tout le bonheur qui me venait de vous tous, pour me remettre à l'âpre besogne que les événements nous ont faite. Il ne faut pas se faire illusion : ceci durera. La nation s'en accommode ; je dirai presque que cela lui plaît. Chez les uns, la passion révolutionnaire est satisfaite. Chez la plupart, l'indifférence est profonde ; on n'a, ni une foi énergique, ni une volonté résistante. La force gouvernementale actuelle est un composé de cette force des passions mauvaises et de cette faiblesse des égoïsmes et des lâches mollesses. Que faire ? Accepter d'être vaincu ; n'être ni dupe, ni complice ; protester contre le mal ; tâcher de réveiller les consciences affaissées, soutenir les courages qui se montrent encore. La tâche est ingrate ; elle est commandée ; et, après tout, il y a toujours du bonheur dans le devoir (1). »

(1) Lettre inédite à Mme Chesnelong, 20 janvier 1880.

Ces principes avaient guidé, dans sa lutte contre l'article 7, l'intrépide adversaire de Jules Ferry. Plus que jamais il lui fallait les invoquer, car la bataille allait continuer, ardente et acharnée.



Le 17 mars, le ministre de l'Instruction publique fit approuver solennellement, par un ordre du jour de la Chambre, sa politique relative aux congrégations, et, deux semaines plus tard, le 29 mars, pour suppléer à l'article 7, fit paraître les décrets de proscription. S'appuyant spécialement sur les lois révolutionnaires de 1790 et de 1792, le gouvernement statuait : 1° que, dans le délai de trois mois, la Société dite de Jésus devrait se dissoudre et évacuer ses établissements ; 2° que toute congrégation non autorisée devrait, également dans le délai de trois mois, et sous peine de dissolution, demander l'autorisation, en soumettant au gouvernement ses statuts, ses règlements et le nombre de ses membres.

C'étaient huit à neuf mille religieux, près de cent mille religieuses, sacrifiés ou menacés.

En prévision de ces attentats, les sénateurs et députés catholiques, Chesnelong en tête, avaient déjà constitué une commission parlementaire permanente. Les décrets une fois promulgués, cette commission convoqua les supérieurs des différentes congrégations, pour arrêter avec eux les bases de la défense commune. Les religieux persécutés demandèrent, de leur côté, la création d'un comité de jurisconsultes capables de les assister de leurs lumières. M. de Mackau en devait être un des membres les plus éclairés et les plus actifs.

On forma, en outre, un *Comité de Défense religieuse* placé sous la présidence de Chesnelong, et destiné à

diriger la lutte pour les libertés chrétiennes (1). Il comprenait deux sections, dont l'une se chargeait de recueillir les fonds nécessaires à cette lutte, tandis que l'autre se lançait vigoureusement dans l'action.

D'autre part, évêques et conférenciers catholiques multipliaient les protestations, et reprenaient, contre les décrets, le mouvement de pétitionnement qui avait réussi contre l'article 7. Une fois de plus MM. de Mun, Keller, Lucien Brun, de Belcastel, de Broglie, de Meaux s'étaient partagé le pays, afin de le soulever contre l'oppression des consciences. MM. Ernoul, Depeyre et Baragnon, s'étant joints à eux, se distinguaient entre tous par leur activité. Chesnelong leur donnait le mot d'ordre, et tout d'abord l'exemple d'un dévouement qui ne comptait, ni avec la fatigue, ni avec les déceptions.

On voyait cet homme de soixante-quatre ans, président du Comité catholique, de la Société d'Éducation et d'Enseignement et du Comité de Défense religieuse, conseiller général de son département, membre du

(1) Le *Comité de Défense religieuse* avait été créé au sein du Comité catholique, Il eut pour origine la défense organisée par quelques catholiques de marque au profit des couvents menacés d'expulsion. M. de Mun avait été un des plus fiers champions des religieux assiégés dans leurs demeures ; il devait être, pendant deux ans, l'*alter ego* de Chesnelong au *Comité de Défense*. Les lignes suivantes, qu'il adressait à son président, rappellent les circonstances tragiques de la naissance du Comité. « Notre organisation est maintenant, ici, bien en train ; il n'y a qu'à la compléter, à la fortifier, et surtout à la soutenir. C'est pour cela que, d'ici huit ou dix jours, ma présence est nécessaire ici. Les couvents sont, pour la plupart, fortifiés et bien gardés ; les laïques font preuve d'un admirable dévouement ; la surveillance est minutieuse et aussi exacte que possible. C'est un véritable état de guerre, et rien ne soulève plus le cœur que ce spectacle odieux de treize couvents en état de siège, barricadés, non pas contre les Hindous, mais contre le gouvernement de la France !

» Je vous demande de ne pas vous alarmer du mot *Comité de Défense religieuse*. C'est vraiment une nécessité de situation. Ce nom s'impose malgré nous. Tout le monde nous le donne, et il faut bien l'accepter pour se faire comprendre. » — Lettre inédite.

conseil d'administration du journal *Le Monde*, parcourir les villes du centre, prononcer, à deux jours d'intervalle, des discours de plus d'une heure, subir, sans perdre sa bonne humeur, la fatigue d'installations incommodes, transformer en moyens d'apostolat de longs et fastidieux banquets, puis, la voix brisée, revenir à Paris, où siégeait depuis un an le Sénat, afin de défendre, devant la haute Assemblée, de nouveaux intérêts religieux.

Ce n'est pas seulement, en effet, contre les couvents que s'exerce la haine du gouvernement franc-maçon.

En pleine crise des congrégations, Chesnelong est obligé de défendre, au Sénat, la loi de 1814 sur le repos du dimanche, et la loi de 1874 sur l'aumônerie militaire. L'entreprise des sectes contre la religion de l'armée lui arrache un véritable cri d'angoisse : « Vous voulez chasser le prêtre de la caserne comme on chassait hier les évêques du Conseil supérieur de l'enseignement, comme on chasse les Frères et les Sœurs de nos écoles, comme on chassera demain les religieuses de leur maison de prière, c'est trop, Messieurs !... Au nom de nos soldats qui vous donnent leur vie, mais qui entendent garder la liberté de leur âme ; au nom de leurs pères et de leurs mères ; au nom du respect dû à la dignité de la vie comme à la majesté de la mort ; au nom de ce qu'il y a de plus sacré dans la foi et de plus inviolable dans la conscience, grâce, Messieurs, grâce pour l'aumônerie militaire (1) !... »

Au milieu de ces travaux, M. de Mun réclame son frère d'armes pour présider l'assemblée annuelle des Cercles catholiques d'ouvriers. Le discours de Chesnelong est haché d'applaudissements. « Jamais, déclare-t-il, je n'ai vu un auditoire dans cet état (2). »

(1) Séance du 22 juin 1880.

(2) Lettre inédite, du 27 avril 1880.

Enfin, c'est l'Assemblée générale des catholiques qui, au mois de mai, attend, comme de coutume, la parole et la direction de son président. Il y parle sur les droits de l'Etat en matière d'enseignement, dans leurs rapports avec les droits de la famille et de la religion, et il invite la multitude frémissante à se montrer calme dans la résistance, mais inflexible dans ses revendications.

A ce rôle public et éclatant, Chesnelong joint son action silencieuse auprès du Comité de Défense. En 1880, ce Comité ne recueille pas moins de 160.000 francs, qui servent à propager le mouvement de résistance, à secourir les religieux dépouillés et les écoles chrétiennes qui subsistent. Il se crée des relations dans tous les départements. Quarante-six délégués, répartis sur tous les points du territoire, réussissent à susciter, en province, trois cent sept comités locaux. Les circulaires, les tracts, les brochures sont répandus à profusion. afin de répondre aux publications calomnieuses et ordurières que colportent, de leur côté, les agences maçonniques.



Le mois de juin s'acheva parmi cette agitation. C'était, pour la compagnie de Jésus, l'échéance fatale. Le Sénat avait refusé, cette fois, de s'associer aux protestations des catholiques. Devant les pouvoirs publics, la cause des religieux était perdue. Malgré une consultation signée d'un des oracles du barreau, Me Rousse ; malgré la démission de centaines de magistrats et de fonctionnaires, on résolut de crocheter la maison des Jésuites de la rue de Sèvres. Le 28 juin, au Cirque d'hiver, une suprême protestation des catholiques vint stigmatiser l'attentat. Plus de 4.000 d'entre eux acclamèrent

Chesnelong, Lucien Brun et leurs vibrants appels en faveur de la liberté.

Le 29, en pleine nuit, deux commissaires de police, accompagnés de sergents de ville, pénétraient dans le couvent, enfonçaient les portes des cellules, arrachaient à leurs exercices des vieillards comme le P. Guzy, âgé de quatre-vingt-dix ans, puis les emportaient à travers les rangs de la foule prosternée sous leurs bénédictions.

Chesnelong, qui avait passé la nuit dans la maison assiégée, entra, à l'heure de l'exécution, dans la cellule du R. P. Matignon, son confesseur, et, lorsqu'un sergent de ville porta la main, en signe de violence, sur le vénérable religieux, il lui offrit son bras, et l'escorta jusqu'à la rue.

En province, le même jour qu'à Paris et presque à la même heure, toutes les résidences de Jésuites étaient forcées et leurs habitants expulsés (1).

Aucune réclamation officielle, aucune démarche retentissante n'eut lieu, de la part des victimes, contre l'iniquité qui les frappait. Quelques religieux voués à l'enseignement essayèrent seulement de travailler, à titre individuel, dans leurs anciens collèges confiés à des séculiers. Les plus en vue, comme les Pères Matignon et du Lac, affichèrent une sérénité et une paix dont Chesnelong lui-même était confondu.

Sans coup férir, le gouvernement avait eu raison de ces dangereux ennemis.

Restaient les autres congrégations, que l'on invitait à demander l'autorisation légale, avec l'intention arrêtée

(1) On sait avec quel courage les défenseurs des religieux tinrent à les assister lors des expulsions. Au lendemain de l'attentat contre les Jésuites de Lyon, Lucien Brun, malade, écrivait à Chesnelong : « Ces brigands de crocheteurs m'ont tenu au froid, aux courants d'air et à la pluie depuis sept heures du matin jusqu'à dix heures du soir. » (Lettre inédite.)

de la leur refuser. Prévoyant le piège, elles résolurent de faire cause commune avec les Jésuites, et de ne rien solliciter. C'était prendre vis-à-vis du ministère une attitude de combat dont on craignit, à Rome, les conséquences. Si les religieux, soutenus par le pape et les évêques, prétendaient unanimement se poser en victimes de la violence ou vivre en dehors des lois, ne pouvait-on craindre que la gauche radicale de la Chambre en prît prétexte pour faire hâter la dénonciation du Concordat ? Léon XIII le redoutait.

Il fit déclarer à M. de Freycinet, successeur de M. Waddington à la présidence du Conseil, qu'en refusant de demander l'autorisation, les congrégations ne cédaient à aucune arrière-pensée politique. Le ministre promit de se contenter de cette déclaration, si les supérieurs généraux la signaient, et de faire retarder indéfiniment l'exécution du second décret. Le cardinal Guibert consulté prit, à son tour, l'avis de MM. Chesnelong, Ernoul et Robinet de Cléry, qui, voyant dans la proposition du ministre un moyen de diviser entre elles les congrégations, conseillèrent l'abstention. C'est dans ce sens que se prononça, le 9 juillet, le comité des supérieurs.

M. de Freycinet, aussi bien que M. Grévy, répugnait aux crochetages en masse. Pour arriver à ses fins, il négocia directement avec Rome, appuyé par le cardinal de Bonnechose, archevêque de Rouen, Mgr Lavigerie, archevêque d'Alger, et quelques autres prélats.

Le nonce surtout secondait activement ses vues. C'était alors Mgr Czacki, habile diplomate, qui semblait vouloir déjà orienter les catholiques de France vers le ralliement à la République.

Ces diverses influences persuadèrent à Léon XIII que la déclaration des religieux, désirée par le ministre, présentait plus d'avantages que d'inconvénients. Il prescrivit à Mgr Czacki d'en arrêter le texte, pour lequel,

vraisemblablement, il s'en remit à sa prudence, et demanda aux cardinaux Guibert et de Bonnechose de le communiquer aux évêques, avec mission de le faire accepter, autant que possible, par les supérieurs d'ordre.

La déclaration contenait la phrase suivante : « Pour faire cesser tout malentendu, les congrégations dont il s'agit ne font pas difficulté de protester de leur respect et de leur soumission à l'égard des institutions de leur pays (1). » Les religieux affirmaient ensuite rejeter toute solidarité avec les partis et les passions politiques, puis demandaient au gouvernement de les laisser continuer librement leurs œuvres de prière, d'instruction et de charité. Cette humble attitude, ces protestations de soumission à l'égard du ministère qui venait de frapper les Jésuites, choquèrent la fierté de plus d'un catholique. Le cardinal Guibert ne dissimula pas qu'il communiquait la déclaration par pure obéissance.

La première impression de Chesnelong fut pénible. Il admettait que la déclaration de non hostilité aux institutions du pays demandée aux religieux ne pouvait pas, en principe, être refusée, surtout lorsque le ministre lui-même semblait la solliciter ; mais il l'eût voulue autre et dans un autre langage.

« Telle qu'elle est, disait-il, elle m'a profondément attristé ; non pas que je fusse offusqué ou scandalisé de voir la cour de Rome épuiser la conciliation avant de protester ; non pas que cette politique me semblât étrange à force d'être nouvelle ; non pas que je méconnusse l'esprit de l'Église, qui ouvre les bras au moindre signe de retour, et qui ne lance ses foudres qu'après s'être vainement acharnée à ramener ses ennemis par la douceur et la condescendance ; non pas même que je m'enfermasse dans la préoccupation des événements du

(1) Cité par le R. P. Lecanuet. *L'Église de France sous la troisième République*, t. II, p. 69.

jour et que je ne regardasse point aux conséquences du lendemain. Mais je pensais, à tort ou à raison, qu'avec un ton moins soumis et moins confiant, plus ferme sans être moins net, on aurait pu garder les avantages de la déclaration, sans s'exposer aux inconvénients de la rédaction telle que je la connaissais. Lorsque les Jésuites étaient et restaient frappés, après la démission des magistrats debout et la ferme attitude des magistrats assis, en présence d'un gouvernement qui ne pouvait garantir la modération relative qu'il promettait, et qui, d'ailleurs, attaquait l'Église dans ses droits et dans sa vie par tous les côtés à la fois ; lorsque, contre tout cela, nous n'avons plus rien en France que la force morale de la résistance chrétienne ; lorsque, par conséquent, il importe d'entretenir cette force et de la maintenir dans son intégrité et dans sa dignité, j'attendais mieux et j'aurais mieux voulu que la déclaration telle qu'elle est. Bien ou mal fondée, ce fut mon impression, et je l'éprouvai très vivement. »

Après les plaintes discrètes et les regrets du politique, qui apprécie, du point de vue purement humain, un acte où l'autorité du Saint-Siège n'est pas directement engagée, la soumission filiale du chrétien : « En même temps, continue-t-il, je fus dominé par cette pensée que, le Saint-Père ayant autorisé et les évêques ayant conseillé, nous devions faire le sacrifice de notre sentiment propre ; que, devant le fait accompli, nous ne pouvions que nous incliner respectueusement ; que les chefs de l'Église n'ont pas seulement promesse d'assistance dans les matières de foi, mais aussi grâce d'état pour la diriger et la conduire... et j'ai passé quinze jours à écrire de tous côtés à mes amis, pour calmer les uns, ranimer le courage des autres, empêcher toute démarche importune et inopportune, arrêter tout ce qui aurait pu ressembler à une protestation, recommander à tous

d'accepter en esprit de respectueuse obéissance le terrain de la déclaration. J'ai dû paraître à beaucoup bien timide, bien prudent et bien résigné (1). »

Il parut surtout doué d'une admirable foi et d'une souplesse infinie. Un de ses amis béarnais, M. de Laborde-Noguès, lui écrivit alors : « J'avais vu une montagne tomber sur vous, et, quelques jours après, je vous retrouvai debout, montrant les avantages possibles de la mesure qui vous avait consterné, et prenant ce que vous considériez comme une faute pour point de départ de vos nouvelles opérations (2). »

La déclaration fut signée par l'immense majorité des supérieurs d'ordre. Mais que réservait-on en échange ? Une parole de ministre. « Cette parole, disait Chesnelong, ne vaut que ce que valent sa sincérité et son pouvoir ; or, je ne crois ni à l'une ni à l'autre (3). » Il avait vu juste. Soupçonné par ses collègues du ministère et par la gauche de la Chambre d'avoir voulu sauver les congrégations, M. de Freycinet dut se retirer, le 17 septembre, devant Jules Ferry, qui, en prenant la présidence du Conseil, confia à M. Constans, son collègue des Loges, le soin d'exécuter les religieux.



Le nouveau ministre de l'Intérieur, sans tenir compte

(1) Lettre inédite, du 25 septembre 1880, adressée à Mlle de Guérines. — Cette lettre, peut-être à cause des matières délicates qu'elle abordait, ne fut pas envoyée par son auteur. Quelques semaines auparavant, sous la première impression des événements, Chesnelong avait adressé à M. de Mackau une appréciation plus sévère encore de la déclaration. Mais, dès ce jour-là, il ajoutait : « Bien qu'il s'agisse de choses où les appréciations sont libres et ne font pas partie de la foi, nous ne pouvons publiquement rien blâmer, ni rien désavouer. Outre que c'est un devoir de respect, nous devons d'ailleurs reconnaître que, pour ce qui touche l'Église, ses chefs ont, même dans les questions de conduite, une grâce d'état que nous n'avons pas. »

(2) Lettre inédite, du 1er octobre 1880.

(3) Lettre inédite à M. de Mackau, 1er septembre 1880.

de la déclaration, rappela à tous les supérieurs l'obligation légale de se conformer au second décret du 29 mars, et, ceux-ci s'obstinant à ne pas demander l'autorisation, le crochetage des couvents commença. Il devait, cette fois, s'étendre à toute la France, et atteindre toutes les maisons d'hommes, sauf un très petit nombre, que l'on consentit à oublier. Les communautés de femmes, dont l'opinion publique n'aurait pas alors supporté la dispersion, furent momentanément respectées. N'osant encore les chasser, le F.·. Brisson, président de la Commission du budget, se chargea de les ruiner par le droit d'accroissement.

Consterné par ces actes de violence, Chesnelong refuse d'abandonner les vaincus. Il faut d'abord les empêcher de mourir sur les chemins de l'exil : il s'associe aux plus généreux chrétiens de France pour organiser le *Denier des expulsés*. Opprimés par les pouvoirs publics, les religieux peuvent encore, malgré la démission de tant de magistrats, recourir à la justice de leur pays. Chesnelong leur procure, par le Comité des jurisconsultes, les conseils utiles à leur cause, et ce n'est qu'en présence des sentences rendues en faveur de l'État, au fameux Tribunal des conflits, par un garde des sceaux à la fois juge et partie, qu'il cesse une lutte désormais inutile (1).

Orateur de l'opposition, adversaire déclaré du ministère en matière religieuse, Chesnelong voit restreindre de plus en plus l'efficacité de son action publique.

Vaincu à l'avance par une majorité hostile au catholicisme, il parlera néanmoins, devant le Sénat, sans

(1) Lorsque les tribunaux ordinaires se déclaraient compétents — et c'était le cas ordinaire, — le gouvernement évoquait l'affaire devant le Tribunal des conflits, présidé par M. Cazot, ministre de la Justice et ennemi déclaré des congrégations. Les décisions de ce tribunal furent, sans exception, défavorables aux religieux.

espoir d'obtenir des votes conformes à ses vues, mais pour éloigner l'échéance des mesures oppressives et pour émouvoir, en faveur des causes qu'il soutient, l'opinion du pays.

La première qui, après le triste exode des religieux, appelle son dévouement, c'est l'instruction chrétienne des jeunes filles. Elle est encore confiée aux 700 couvents de femmes que les décrets du 29 mars ont respectés. Mais un projet de loi déposé, le 27 mai 1879, par M. Camille Sée, a proposé d'ériger, en face de ces maisons, des collèges ou lycées de jeunes filles, placés sous la main de l'État, et où l'enseignement catholique sera remplacé par l'enseignement « moral. » On devine quelle déchéance religieuse fait présager cette substitution.

Cette déchéance voulue, la Chambre l'a votée ; au Sénat de se prononcer. Chesnelong lui propose de remplacer les mots : *enseignement moral* par les mots : *enseignement moral et religieux*. « La neutralité qu'on se flatte d'observer est impossible, dit-il ; vos maîtres se montreront fatalement hostiles à nos croyances. Ce qui sortira de cette éducation, ce seront des générations athées et matérialistes, au moins pratiquement, et, par conséquent, à les prendre dans leur ensemble, absolument ingouvernables et prédestinées d'avance à tous les désordres et à tous les malheurs... Messieurs, il y a deux ordres de barbarie: l'une née de l'ignorance, l'autre sortie d'une certaine science, qui se fait centre au lieu de remonter plus haut, jusqu'au rayon d'où vient toute lumière ; qui nie Dieu et mène au matérialisme... On se relève de la première de ces barbaries, mais jamais de la seconde. Je vous le demande donc avec instance, songez au pays, et ne tentez pas une expérience qui l'atteindrait aux sources mêmes de la vie (1). »

(1) Discours du 22 novembre 1880.

Hypocrites négations et promesses illusoires, Jules Ferry n'épargna rien pour détruire l'effet de ce discours. Votée le 10 décembre 1880, complétée bientôt par la fondation de l'École normale supérieure de Sèvres, la loi Camille Sée créait ces « prisons intellectuelles, » décrites d'avance par Montalembert, qui devaient former tant de mères de famille sans religion et tant de déclassées sans conscience.

Il fallait maintenant décourager les religieuses enseignantes en multipliant les entraves à leur action. La plupart exerçaient leur charge en vertu d'une « lettre d'obédience » délivrée par leurs supérieures ou par l'évêque, après trois ou quatre ans de postulat. Sous prétexte d'égalité, on prétendit les astreindre, comme les institutrices laïques, au brevet de capacité.

Chesnelong prononça, en faveur du *statu quo*, deux discours aussi étudiés que vigoureux. Il ne put obtenir l'exemption du brevet qu'en faveur des directrices et adjointes âgées d'au moins trente-cinq ans, et justifiant de cinq années de services. Il ne devait pas être plus heureux, le 5 avril suivant, en combattant la gratuité absolue de l'enseignement. Avec de pareilles Chambres, les catholiques étaient, pour ainsi dire, battus d'avance. Heureusement, la Chambre des Députés devait se renouveler en 1881. Il y avait là, pour Chesnelong, une lueur d'espoir.



Témoin des divisions politiques des conservateurs, il ne comptait guère sur les fidélités dynastiques pour rallier les électeurs. Voyant plutôt dans les préoccupations de ce genre une cause d'émiettement, il désirait le groupement des électeurs catholiques sur le terrain des libertés de l'Église. C'était entrer partiellement dans les vues du nonce Czacki, qui, afin de supprimer

les divisions entre catholiques et l'hostilité du pouvoir établi, insinuait maintenant l'utilité de l'adhésion au gouvernement républicain. Chesnelong, toutefois, était loin de le suivre jusque-là ; il se raidissait même contre des tendances qu'il prévoyait décevantes et grosses de périls.

D'autre part, il voyait les chefs reconnus des catholiques, ses compagnons de lutte les plus dévoués et les plus chers, Lucien Brun, Albert de Mun, affirmer plus haut que jamais leur fidélité monarchique. L'évêque d'Angers, Mgr Freppel, récemment entré à la Chambre comme député, les soutenait de sa parole et de sa plume.

Avec l'approbation du comte de Chambord, M. de Mun avait récemment prononcé un discours très éloquent, mais d'inspiration très royaliste, dont Chesnelong redoutait l'effet sur les élections en Bretagne (1). Inquiet de ces divisions, il voulut avoir un mot d'ordre. et se décida, encore une fois, à partir pour Rome.

Lyon était sur sa route. A la suite d'une invitation de Lucien Brun, qui lui promit le silence sur les idées qui les séparaient alors, il fit, devant 4.000 personnes, une conférence électorale, malgré les « rouges, » qui n'osèrent, ni entraver la réunion, ni même manifester.

Quelques jours après, en pleine Semaine sainte, il

(1) Il écrivait, le 25 mars 1881, à Mme Chesnelong : « Tu auras vu la lettre du comte de Chambord à M. de Mun. Elle n'accroîtra pas les chances (d'entente entre catholiques). Tu auras vu aussi l'article de l'*Aurora* de Rome sur le discours de de Mun. Il est raide pour les royalistes. Quel gâchis ! Quant à moi, je ne suis content ni de la lettre. ni de l'article. Dans la lettre, c'est un royalisme envahissant, qui met sur le même pied l'Église et la monarchie, Dieu et le Roi. Dans l'article, c'est un opportunisme trop italien et pas assez français, qui, pour éviter la solidarité de l'Église avec un parti politique, glisserait aisément à l'acceptation de la République et à une indifférence politique qui n'est pas possible devant le gouvernement persécuteur que nous subissons. » — Lettre inédite.

débarquait à Rome, et se rendait à la procure de Saint-Sulpice. Le supérieur, M. Captier, lui procurait tout d'abord la joie d'embrasser son Émile, devenu l'édification et le charme de la résidence.

Le Jeudi-Saint, il fut présenté au cardinal Jacobini, secrétaire d'État. « C'était un petit homme fait en boule, d'une physionomie agréable et intelligente, avec des yeux très perçants et très vifs, manquant un peu de majesté, mais gracieux, sagace, voyant vite et bien, jugeant sainement et sûrement, très fin, très mesuré, avec de la fermeté dans les idées et dans la décision. » (1) — « Il m'a très vivement intéressé, écrivait Chesnelong ; je crois lui avoir fait très bonne impression. Il me l'a très chaudement et très abondamment témoigné, me remerciant beaucoup, me demandant de parler au pape comme je lui avais parlé à lui-même, et m'annonçant une audience que le Saint-Père serait heureux de m'accorder (2). »

Le lendemain, vendredi, Chesnelong, accompagné de son fils, allait faire ses dévotions à Saint-Jean-de-Latran. Il assista au chant des Lamentations. Ce fut, pour son âme vibrante à toutes les beautés, une révélation inoubliable.

« La prière de Jérémie, écrivait-il, a été le morceau capital. Le *Christus mortuus est* de la fin remuait l'âme jusqu'en ses profondeurs. La cérémonie a été terminée par le chant du *Miserere*. Ceci dépasse tout ce que j'aurais pu imaginer. C'était éloquent, c'était harmonieux, c'était déchirant. Tantôt la douleur et le repentir s'exprimaient dans des notes plaintives et désolées, tantôt la prière et la confiance en Dieu éclataient en des accents purs et vibrants, et, par intervalles, le cri de la douleur et celui de l'espérance, la souffrance amère du remords,

(1) *Mémoires inédits.*

(2) Lettre inédite à Mme Chesnelong.

la plainte solitaire, le grondement de l'âme agitée par des sentiments contraires, toute la gamme, en un mot, des émotions humaines, éclatait dans des morceaux d'ensemble, où tous les sentiments s'unissaient sans se confondre. On recevait de cet ensemble une impression de foi, de tristesse, de repentir, de consolation que je n'ai jamais éprouvée à ce degré, et qu'il me serait impossible de décrire. C'était admirablement beau (1) ! »

Le lendemain, assistance à la messe du pape et communion de sa main, puis, le soir, audience privée de Léon XIII.

Le Saint-Père garda cinq quarts d'heure le sénateur catholique. Celui-ci écrivit à Mme Chesnelong, en quittant le Vatican : « Il a été pour moi excellent, très cordial et très paternel ; il est entré dans les considérations les plus hautes ; il m'a parlé avec une confiance qui m'a pénétré et touché : grand, utile et fort intéressant entretien. Je n'en dis rien, n'ayant pas confiance en la poste. Qu'il te suffise de savoir que j'en suis sorti affermi, encouragé, béni, approuvé en tout et pour tout (2). »

Chesnelong avait, sans doute, exposé à Léon XIII son plan d'union électorale sur le terrain catholique, plan dont la base devait être l'*Union conservatrice* qu'il méditait d'établir, entre royalistes et impérialistes, en dehors de toute préoccupation politique. Fort de l'assentiment du pape, il rentra en France, décidé à poursuivre dans ce sens ses efforts et ses travaux.

Au reste, il y avait, pour le moment, besogne plus urgente que la préparation des élections. Les créateurs de l'école athée étaient pressés d'aboutir. Dès le 24 décembre 1880, Jules Ferry et Paul Bert avaient fait voter la laïcité et l'obligation de l'enseignement, malgré

(1) Lettre inédite à Mme Chesnelong, Vendredi-Saint 1881.

(2) *Id.*, même date.

les éloquentes protestations de Mgr Freppel et de M. Keller. L'heure était venue pour le Sénat d'aborder cette grave question. Il s'en occupa du 3 au 14 juin 1881.



MM. Chesnelong, Jouin et le duc de Broglie devaient combattre les projets Ferry. Le premier fut très pathétique et très applaudi, en répondant à cette objection des partisans de la loi : « Après tout, les catholiques pourront créer des écoles libres, si les écoles publiques ne les satisfont pas. » — « L'instruction dans les écoles libres, Messieurs, s'écria Chesnelong, c'est bon pour les villes, tant qu'elles pourront les garder ; mais dans les campagnes, pour les garçons du moins, il y a infiniment peu d'écoles libres... Ce que vous voulez, c'est nous arracher l'âme de nos enfants, afin de les arracher à la religion... Ce qu'il y a au fond de votre loi, c'est l'obligation pour le père de famille, sous peine de se voir stigmatiser comme un père oublieux de ses devoirs, sous peine de l'amende, sous peine de la prison, d'obliger son fils à recevoir un enseignement antichrétien. Eh bien ! je vous adjure comme chrétien, au nom de la foi de mon pays ; je vous adjure aussi comme citoyen, au nom des intérêts de la société ; enfin je vous adjure comme père de famille, au nom des droits des familles pauvres, de réfléchir à la gravité considérable, à l'immense portée, à l'iniquité profonde de votre projet (1). »

De tels accents firent impression, si bien que le Sénat finit par accepter, après de longs débats, l'amendement Jules Simon, qui faisait inscrire dans la loi scolaire les devoirs envers Dieu et envers la patrie. C'en était assez pour exciter la fureur des sectaires. Ils décidèrent de poser de nouveau la question devant la future Chambre.

(1) Discours du 3 juin 1881. — *Officiel*, 4 juin.

L'organisation électorale basée sur l'union des catholiques était toujours combattue par les légitimistes d'extrême droite, (1) s'autorisant des instructions du comte de Chambord. Découragés, désorganisés, les conservateurs luttèrent sans ensemble, de sorte que les élections des 21 août et 4 septembre 1881 donnèrent aux hommes du gouvernement une éclatante victoire : quatre cent soixante républicains furent élus, contre une centaine de monarchistes de toutes nuances.

Le chef du cabinet ne devait pas recueillir les fruits de ce succès. Discrédité pour l'expédition de Tunisie, Jules Ferry quitta le pouvoir à la rentrée des Chambres, et Gambetta, ayant recueilli sa succession, confia à

(1) A leur tête figurait M. de Mun, qui était alors, en France, le porte-parole le plus brillant du comte de Chambord. Une situation politique aussi en vue lui rendait difficile le maintien d'une action commune avec Chesnelong, qui s'inspirait désormais de vues un peu différentes. Embarrassé de jouer à la fois le rôle d'orateur légitimiste à la Chambre et de conférencier exclusivement catholique dans les réunions ayant pour objet la défense de l'Église, il donna sa démission du Comité de Défense religieuse. (28 septembre 1881.) Pendant deux ans, il avait travaillé aux côtés de Chesnelong avec un dévouement sans bornes. Celui-ci qui, vu les difficultés des circonstances, n'avait pas voulu l'influencer, souffrit cruellement de son départ. « Vous ne pouvez pas, lui écrivit-il, accepter en conscience la responsabilité de continuer notre œuvre d'hier : je ne puis pas en conscience abandonner la pensée qui avait inspiré cette œuvre. Nous nous séparons donc dans un moment où l'imminence des périls religieux semble imposer à tous les hommes de foi le devoir d'une union plus étroite ; aussi je sens, malgré moi, s'échapper de mon âme un cri, non de découragement, mais de douleur. Oui, le bien est difficile, et c'est un temps particulièrement malheureux que celui où des hommes tels que les membres de notre Comité de Défense sont obligés de se séparer, parce qu'ils ne peuvent pas s'entendre pour une action commune. Cette séparation, toutefois, ne doit pas être, ne peut pas être une rupture. Nos âmes se sont touchées, nos cœurs se sont identifiés par trop de côtés : il s'est formé entre nous, sous le regard de Dieu et pour son service, une trop religieuse amitié pour qu'elle puisse jamais s'affaiblir. Je compterai toujours sur la vôtre, et vous trouverez toujours la mienne fidèle, sûre, cordiale et dévouée. » — Lettre inédite, 6 septembre 1881.

Paul Bert, l'implacable ennemi de l'Église, le ministère des Cultes. C'était, selon la remarque d'un journaliste du temps (1), un ministre « contre les Cultes. »

Ce « grand ministère », comme on l'appelait, ne vécut que quelques semaines, assez toutefois pour dresser contre l'Église de nouvelles machines de guerre.

Tombé sur la question du scrutin de liste, Gambetta céda la présidence du Conseil à M. de Freycinet, et Jules Ferry reprit l'Instruction publique et les Cultes.

Il n'était pas homme à laisser en détresse la loi sur la laïcité et l'obligation de l'enseignement primaire, repoussée en partie par le Sénat. Son projet revint donc devant la haute Assemblée, le 11 mars 1882. Les orateurs de droite reprirent avec intrépidité cette lutte ingrate, et forcèrent littéralement Jules Ferry à leur arracher sa « loi de malheur. »

Jules Simon se fit de nouveau le champion de Dieu contre les tenants de l'*instruction morale et civique.* Chesnelong ne put s'empêcher de faire entendre une dernière protestation contre cette loi fatale, au nom du respect dû à l'autorité paternelle et à la liberté de conscience. Il défendit de nouveau le droit des pauvres privés de l'accès à l'école libre. Il dénonça, dans les prétentions de l'État, une tyrannie, et même une idolâtrie. L'éducation sans Dieu donnée au nom de l'État constitue, dit-il, « une idolâtrie nouvelle, plus radicale encore que l'idolâtrie antique, car celle-ci défigurait Dieu, mais ne le niait pas. La vôtre nie Dieu et déifie l'homme (2). »

Cette fois, la majorité servile du Sénat obéit au mot d'ordre des Loges, et, le 28 mars 1882, vota la loi d'où devait sortir l'école athée. Quelques semaines après, les laïcisations se multipliaient dans toutes

(1) John Lemoinne.
(2) *Journal officiel*, 17 mars 1882.

les provinces, les crucifix étaient enlevés des salles de classe, brisés ou jetés au tombereau des immondices.

Jamais le talent de Chesnelong ne s'est affirmé avec autant d'éclat que dans cette campagne ; jamais il n'a recueilli, même de la part de ses adversaires, d'aussi unanimes éloges ; jamais son caractère ne lui a concilié à ce point l'universelle sympathie (1) ; mais à quoi bon des triomphes personnels, quand l'Église subit de pareils assauts ?

Le clergé chassé du Conseil supérieur de l'Instruction publique et des Conseils académiques, les instituteurs et institutrices officiels formés dans des écoles normales d'où Dieu est à peu près banni ; les religieuses

(1) Dès le mois de novembre 1880, Chesnelong, écrivant aux siens, faisait connaître, dans l'intimité, l'idée qu'avaient de lui les hommes du gouvernement. « Je viens de voir le nonce (Mgr Czacki). Nous avons beaucoup causé. Il est très remarquablement intelligent, prend son rôle très au sérieux, et connaît déjà la situation, hommes et choses. Il m'a entretenu avec un abandon absolu, et m'a demandé d'aller le voir souvent. Il m'a tout raconté de ses rapports avec les différents ministres. Il m'a dit qu'il avait été frappé d'une chose, c'est du *respect illimité* — c'est son expression — que tous ces personnages professent pour moi dans leurs paroles. Un jour, parlant avec l'un des plus considérables, qu'il ne m'a pas nommé, celui-ci lui disait que le parti clérical compromettait la religion en France, que ce parti se composait d'ambitieux sans foi et sans bonne foi, qui se servaient de la religion comme d'un instrument et s'en couvraient comme d'un manteau. Le nonce protestait avec énergie et indignation. On arriva aux noms propres. Sur plusieurs, la discussion fut rude. — « Et M. Chesnelong, dit le nonce, vous ne m'en parlez pas : dois-je aussi défendre » celui-là ? — Non, répondit le personnage, nous mettons celui-là » à part. C'est un honnête homme, un homme de talent et de conviction ; il est respecté par tous les partis, et, pour mon compte, je » l'honore beaucoup. » — Le nonce a ajouté : « Votre part est belle ! » Vous forcez le respect de vos adversaires ; tous les catholiques de » toute nuance ont confiance en vous ; à Rome, cette confiance est » entière. J'aurais dû vous dire, dès le premier mot, qu'au moment où » je pris congé du pape et où il me donna ses dernières instructions, » il me chargea spontanément « de dire à M. Chesnelong qu'il lui » envoyait une bénédiction spéciale. » — Lettre inédite.

enseignantes astreintes aux brevets et en butte à des tracasseries sans nombre, enfin l'enseignement public décrété gratuit, laïque et obligatoire, tel est le résultat de la lutte engagée depuis trois ans.

L'opinion religieuse est profondément troublée ; elle n'attend qu'un mot d'ordre pour résister aux lois scolaires et les tenir comme non avenues. La résistance, Rome l'approuve sans doute, mais seulement sur le terrain de la loi et du droit commun ; de plus, l'immense majorité des évêques se borne à conseiller la création d'écoles libres et à prescrire la surveillance de l'école publique, avec l'explication du catéchisme aux heures légalement permises.

Le journal l'*Univers* s'indigne de ce qui lui paraît une faiblesse, et continue de prêcher la résistance absolue.

Toujours soumis aux légitimes pasteurs, Chesnelong entre résolument dans la voie tracée par eux, et, grâce à la *Société d'Éducation*, dont il élargit la sphère d'action, prend la conduite du mouvement. « En quelques mois, le nombre des membres de la Société passa de quelques centaines à plus de deux mille ; son Bulletin fut rendu mensuel, et alla, par toute la France, soutenir le courage et guider les efforts des amis de la liberté de l'enseignement et des défenseurs des droits paternels. Tous les comités établis en vue de fonder et de soutenir les écoles libres entrèrent en relation avec elle ; d'autres surgirent nombreux, à la suite de ses sollicitations et de ses démarches. Son *Comité du contentieux*, présidé par le doyen de la Faculté catholique de droit de Paris, M. Merveilleux du Vignaux, consulté de toutes parts, dut commencer à se réunir chaque semaine, ce qu'il n'a cessé de faire depuis, pour fixer l'interprétation de l'œuvre législative, déterminer les limites légales de son application, et

soutenir, dans leurs résistances, les humbles aussi bien que les riches (1). »

Chesnelong continue d'agir directement sur l'opinion par ses conférences dans les réunions catholiques. On remarque spécialement son discours au Congrès de Lille sur la *Persécution religieuse.* D'autre part, sous l'impulsion du sénateur d'Orthez, de nouveaux Comités catholiques se fondent ; les anciens étendent leurs attributions ; des conférences sont organisées dans les départements, pour l'explication et l'application de la loi. C'est la défense religieuse poursuivie, selon les vues de Léon XIII, courageusement, mais discrètement et sans insurrection, pour éviter de plus grands maux.

Cette tactique était fort opposée aux allures altières et un peu provocantes de l'*Univers.* Pour l'avoir adoptée, Chesnelong subit plus d'une fois la mauvaise humeur d'Eugène Veuillot ; mais Léon XIII ayant adressé ses félicitations à l'orateur catholique, il fallut bien s'abstenir de blâmer les mesures qu'il préconisait.

Cet encouragement du Saint-Père fut la meilleure récompense de l'athlète qui venait de s'épuiser dans un corps-à-corps de trois années avec l'état-major de la franc-maçonnerie, et qui, aux yeux des politiques à courte vue, était désormais un vaincu.

(1) C. Rémont : *La Société générale d'Éducation et d'Enseignement.* Rapport présenté au Congrès de Lille. — Bulletin de la Société, janvier 1890.

CHAPITRE XX

CONTINUATION DES LUTTES RELIGIEUSES. — LES DIVERS GROUPES CATHOLIQUES. — LAICISATION DES ÉCOLES PUBLIQUES. — COURAGEUSES RÉSISTANCES

(1882-1889)

Celui qu'on avait appelé, avec un haineux défi, « le chef laïque des catholiques de France » assistait à un navrant spectacle. La liberté d'enseignement était attaquée, diminuée, menacée de ruine totale. Toutes les lois libérales que, de concert avec ses amis, il avait fait voter à l'Assemblée Nationale, allaient être remises en question. Il n'avait plus, pour appuyer son effort, son principal émule et collaborateur, Mgr Dupanloup (1).

(1) M. l'abbé Lagrange, le futur évêque de Chartres, venait d'envoyer à Chesnelong les deux premiers volumes de la *Vie de Mgr Dupanloup.* Il reçut de lui une lettre de remerciements et d'éloges qui contient une intéressante esquisse de la physionomie de son héros. « Mgr Dupanloup, disait son vieil ami, était, de sa nature, vaillant et héroïque autant que pieux et bon. Je l'admirais avant de le connaître ; après m'être approché de lui, je fus rempli de vénération pour tout ce qui se mêlait de bonté à son courage, de simplicité à son éminente supériorité. Avoir été le catéchiste des princes avant d'avoir fondé l'œuvre des catéchismes dans des conditions qui, sans être égalées, ont été partout imitées ; avoir fait de Saint-Nicolas et de N.-D. des

Le prince qu'il avait servi avec un suprême dévouement, comme le sauveur rêvé de la France chrétienne, venait de disparaître (24 août 1883), laissant une succession disputée et un héritier jusqu'à nouvel ordre impuissant. Les catholiques tendaient à former deux fractions presque rivales : les monarchistes, partisans décidés de l'union des deux causes religieuse et politique, les indépendants, qui, sans se rallier encore à la forme

Champs, comme plus tard de La Chapelle, des établissements modèles ; avoir inauguré à Notre-Dame cette œuvre de conférences réservée à tant de gloire ; avoir exercé sur les plus hautes intelligences de ce temps un ascendant accepté ; avoir préparé le triomphe, hélas ! bien compromis aujourd'hui, de la liberté de l'enseignement, comme écrivain, par les plus remarquables travaux dans la Commission d'où sortit la loi de 1850, puis par le charme de la vive et ardente éloquence à laquelle M. Thiers et M. Cousin lui même ne résistèrent pas ; avoir illustré son épiscopat par la parole, par les écrits et par les œuvres ; avoir défendu la souveraineté pontificale avec des accents dont lui seul était capable, et avoir glorifié les victimes de Castelfidardo par des hommages qui ne seront jamais dépassés ; être entré à l'Académie avec une incomparable majesté et s'en être retiré avec une dignité souveraine ; avoir pleuré sur les douleurs de la patrie à l'époque de ses grands revers et avoir consacré les dernières années d'une noble vie à préparer son relèvement ; avoir rendu, dans l'Assemblée Nationale, par le respect dont sa personne était entourée et par l'énergie d'une éloquence faite de foi, de raison et de flamme des services immortels à la cause des libertés religieuses ; plus tard, avoir défendu au Sénat, par les plus vaillants efforts, cette grande cause menacée et avoir couronné tant de nobles combats par la magnifique protestation contre le centenaire de Voltaire ; en un mot, avoir été un grand orateur, un grand écrivain, un grand combattant, un grand évêque, et aussi un grand esprit, une grande âme et un grand cœur ; avoir eu ainsi une grandeur propre, où semblaient s'être réunies, comme en un faisceau vivant, toutes les grandeurs qui peuvent consacrer un nom et l'immortaliser, quelle destinée !...

» Ce fut celle de Mgr Dupanloup. En une heure seulement de cette noble existence, plusieurs de ses admirateurs, — et, je le dis avec sincérité, j'étais de ce nombre — virent avec regret le grand évêque contester l'opportunité d'une définition nécessaire, et défendre son sentiment avec une ardeur très loyale, mais aussi très vive et peut-être un peu impérieuse ; mais avec quelle généreuse abnégation, avec quelle foi admirable il s'inclina devant la décision qu'il n'avait pas désirée ! » — Lettre inédite, du 16 juin 1883.

républicaine, ne la repoussaient pas de parti pris, et entendaient organiser d'abord l'action sur le terrain purement religieux.

***

Toutefois, pour suppléer à toutes ces faiblesses, Chesnelong disposait toujours de puissants moyens. Son ascendant restait considérable sur le Sénat, qui, plus d'une fois encore, devait repousser ou ajourner, à sa voix, de dangereuses mesures. Le Comité catholique qu'il présidait à Paris étendait chaque jour son influence, sans parler des comités de province. On sait quelle puissance était devenue l'Assemblée générale des Catholiques, avec ses harangues solennelles, ses revendications et ses vœux portés annuellement, par la presse, jusqu'aux derniers villages.

Le Comité de Défense religieuse n'a été d'abord, on le sait, qu'une section du Comité catholique. Il a pris ce nom lorsqu'il s'est agi de protéger les congrégations injustement poursuivies, et de pourvoir au maintien de l'enseignement chrétien. Il est l'âme de la résistance aux entreprises maçonniques contre les couvents et les écoles libres. Pendant deux ans, Chesnelong l'a dirigé de concert avec M. de Mun, et cette collaboration a été l'origine d'une amitié que ne briseront, ni la diversité des préférences politiques, ni la différence de tactique dans l'action sociale. Aujourd'hui, Chesnelong préside seul ces deux œuvres, qui ne lui ont jamais demandé autant d'efforts.

La Société d'Éducation et d'Enseignement présente, elle aussi, un arsenal des mieux pourvus. Elle groupe dans son conseil les catholiques les plus en vue de la capitale.

Tous sont pour Chesnelong, non seulement des collaborateurs, mais des amis éprouvés. Ses comités travaillent sans relâche.

Le Comité d'enseignement primaire, que préside M. Keller, se préoccupe d'assurer des ressources aux écoles libres ; il étudie et surveille les manuels d'enseignement civique récemment adoptés dans les écoles de l'État, examine les livres de classes et les livres de prix destinés aux établissements chrétiens.

Composé de jurisconsultes empruntés à l'ancien conseil d'État, à la magistrature démissionnaire pour raison de conscience et au barreau de Paris, le Comité du contentieux se réunit chaque semaine avec une assiduité exemplaire. Défenseur énergique de tous les fondateurs et bienfaiteurs d'écoles libres, il s'attache à préserver de la confiscation les biens des anciennes fondations, et publie des commentaires autorisés sur les lois, décrets et arrêtés ministériels relatifs aux questions scolaires (1).

On peut dire que, avec le dévouement des curés de campagne, qui se privent parfois du nécessaire pour assurer l'existence de leur école, la Société d'Éducation est la seule force qui arrête, dans ses inquiétants progrès, le mouvement de laïcisation.

Malgré l'imminence du danger, les catholiques, nous l'avons dit, sont divisés. Beaucoup suivent l'impulsion de l'*Univers*, sans remarquer assez que le journal, fort d'un glorieux passé, se préoccupe trop peu d'adapter ses doctrines absolues aux multiples difficultés de l'époque. D'autres, en très petit nombre, fatigués de la lutte, ou désespérant d'une restauration monarchique, inclinent vers l'acceptation du régime, dont ils espèrent l'assagissement. Chesnelong représente une opinion moyenne : conserver ses préférences dynastiques, et, le jour venu, parler et agir dans le sens de ses

(1) Cf Fénelon Gibon, *La Société d'Éducation* (*La Quinzaine*, nº du 1er mars 1895).

convictions ; en attendant, ne pas susciter au gouvernements d'opposition systématique, mais contrarier par tous les moyens ses entreprises contre la conscience chrétienne, tel est son programme personnel.

Tel sera aussi, de plus en plus, le programme du *Monde*, le journal préféré de Chesnelong. Depuis peu, il en préside le conseil d'administration ; biên plus, selon le mot d'un de ses collègues, « le conseil, c'est lui. »

Il importe de faire entendre aux catholiques des paroles de sagesse et de mesure aussi bien que de courage. On ne peut espérer les atteindre que par le prestige d'hommes de talent, assurant une rédaction aussi vivante que variée.

Afin de fortifier son journal, Chesnelong s'assure d'abord la collaboration de Mgr d'Hulst, dont le seul nom deviendra bientôt un appui solide et une glorieuse enseigne. C'est l'éminent recteur qui, le premier, a sollicité les services de Chesnelong. Afin de mettre en contact les étudiants de sa maison avec les grands chefs catholiques, il a eu l'idée de réunir ceux-ci une fois la semaine, et Chesnelong a été convié, des premiers, aux jeudis de l'Institut catholique. Désormais une amitié faite d'absolue confiance et d'aspirations presque identiques unira ces deux hommes ; Mgr d'Hulst, avec l'autorité de sa personne et de sa plume, contribuera, plus que tout autre, à la fortune du *Monde*.

A M. de Claye, rédacteur en chef fort dévoué et désintéressé, on maintient le concours d'Oscar Havard, chroniqueur distingué, qui donne beaucoup de vie au journal. Édouard Drumont, alors à ses débuts, marquera son trop court passage au *Monde* par quelques brillants articles.

Hélas ! la note mesurée n'est guère favorable, d'ordinaire, à l'avenir d'un journal. Malgré l'appui du Saint-

Père et d'un grand nombre d'évêques, les finances du *Monde* périclitent toujours.

Pour les maintenir en équilibre, Chesnelong fournira gratuitement au journal des articles, et multipliera les appels en sa faveur, dans les diverses villes où il donnera des conférences.



Ce n'est pas trop de tous ces moyens pour lutter contre l'hostilité croissante du pouvoir.

La Chambre a pris en considération les projets de Jules Roche, de Boysset et de Paul Bert menaçant le Concordat d'une prochaine dénonciation. Dans un discours prononcé à l'ouverture de l'Assemblée générale des catholiques de 1884, Chesnelong a réfuté à l'avance tous les sophismes des spoliateurs de 1906 (1).

Le Congrès réuni à Versailles, du 4 au 13 août 1884, pour une révision partielle de la constitution, vient de supprimer les prières publiques ordonnées par la loi du 16 juillet 1875, et il délibère sur un article déclarant que la forme républicaine du gouvernement sera désormais définitive.

Laisser passer cet article sans protestation serait, de la part de Chesnelong, un démenti à son passé. Il proteste donc, et en termes tels, que ses compatriotes béarnais, présidés par M. de Gontaut-Biron, se réunissent en un banquet pour l'acclamer.

Mais il n'en a pas fini avec l'offensive anticléricale. Successivement la loi municipale restreint, dans d'injustes proportions, les droits du clergé ; par la loi de finances pour 1885, la Chambre retranche 4.856.000 francs au budget des cultes ; la franc-maçonnerie décide de laïciser

(1) *La Séparation de l'Église et de l'État.* — Discours prononcé par M. Chesnelong, le 13 mai 1884, à l'ouverture du Congrès catholique. — Paris, Levé.

les hôpitaux, et l'odieuse opération s'exécute, en commençant par les hôpitaux parisiens ; les aumôniers eux-mêmes sont éloignés du chevet des mourants ; enfin, après trois ans d'efforts, le juif Naquet réussit a à faire voter par la Chambre sa loi sur le divorce.

Que va faire le Sénat ? En termes indignés, Chesnelong stigmatise cette dernière loi, qui est un outrage à la religion et à la nature ; avec lui, MM. Jules Simon, Allou, Denormandie et Lenoël font entendre les plus sévères protestations. Vains efforts ! La majorité du Sénat, comme celle de la Chambre, se range du côté d'Israël.

Presque seul à lutter désormais contre la puissance des sociétés secrètes, Chesnelong reconnaît que son influence diminue auprès de ses collègues. Comme toujours, la haute Assemblée l'applaudira, et, tout en lui témoignant beaucoup d'égards, votera contre lui. Aussi n'est-ce pas devant elle qu'il porte ses protestations les plus émues contre les attentats des Naquet et des Paul Bert. Il a besoin de foules qui vibrent à ses anathèmes et à ses colères, et c'est dans les assemblées de catholiques qu'il lance les cris qui font jaillir les salutaires réprobations.

« Ils veulent nous faire marcher sur la croix ! » s'écrie-t-il au Congrès de Rouen, et, après avoir dénoncé l'insupportable audace des francs-maçons qui traitent la France en pays conquis, il énumère les progrès de leur œuvre de mort.

Où s'arrêteront-ils ? Ce n'est pas seulement des écoles de garçons qu'ils prétendent chasser Dieu. Leurs projets s'étendent aux écoles de filles.

« Mais ces jeunes filles seront demain des épouses et des mères. Y pense-t-on bien ? Quoi, cet amour qui se donne, cette générosité qui s'oublie, cette grâce qui se répand, cette foi qui ne connaît point d'ombre, cette

piété qui s'exhale comme un parfum, cette vertu qui est faite de douceur et de grâce, cette puissance de la prière et des larmes, ce chef-d'œuvre de bonté et de pureté qui s'appelle la mère chrétienne, c'est là ce que vous voulez déformer ! Vous voulez ravir à nos foyers cette couronne, à la société cette sauvegarde, à la patrie française ce lustre et cet honneur ! Ici, Messieurs, je ne discute pas ; je dénonce cet attentat à tous ceux qui ont le bonheur d'être les fils d'une mère chrétienne, soit qu'ils la possèdent encore près d'eux comme la garde de leur vie, soit que, l'ayant perdue, ils en conservent dans leur cœur le souvenir respecté et aimé comme une bénédiction. Qu'ils parlent donc ; qu'ils parlent tous ; qu'ils parlent avec l'accent de l'indignation révoltée. Qu'ils marquent cette loi qui nous blesse dans notre foi et dans notre tendresse, dans nos respects et dans nos fiertés, d'un de ces stigmates qui sont le châtiment des grandes profanations (1) ! »

Après Rouen, où l'avaient appelé MM. Paul Allard et Suchetet, Lille entend ses revendications en faveur des faibles qu'on opprime. Le principal organisateur du mouvement catholique dans cette ville, M. de Caulaincourt, ne se lasse pas de recourir à sa parole ; des hommes comme le doyen de la Faculté catholique des lettres, M. Amédée de Margerie, se font honneur de travailler d'après ses plans ; enfin il retrouve à Lille, au foyer de son fils Pierre, déjà renommé comme avocat, la vie de famille, toujours pour lui si douce et si désirée.



C'est là, dans ces séjours auprès des siens, que se rajeunit son ardeur. Il sent que, favorisé comme il

(1) Conférence à la clôture du Congrès des catholiques de Normandie, Rouen, le 25 novembre 1883.

l'est du côté domestique, il doit à Dieu un dévouement qui, tout en se prodiguant, n'égalera jamais la reconnaissance au bienfait.

Il connaît, il est vrai, comme tout père de famille qui avance dans la vie, les tristesses des deuils répétés. Au mois d'avril 1883, il a perdu son beau-frère, M. Riquoir, au moment même où il s'apprêtait pour les funérailles du comte de Chambord ; sa sœur Félicia, l'ange du foyer d'Orthez, mène depuis des années, une vie de souffrances discrètes et résignées ; son confident, l'abbé Barbe, n'a pu se fixer, comme vicaire général, auprès de Mgr Sourrieu, évêque de Châlons, et il vient d'abriter sous le toit de Mgr Gouzot, archevêque d'Auch, sa vieillesse désabusée.

Chesnelong trouve dans ces événements sa part de déceptions et d'alarmes ; mais, à côté, quelles magnifiques compensations !

Émile, le jeune prêtre aimé, est récemment rentré à Paris, avec ses lauriers conquis à Rome, et le cardinal Guibert lui a confié un des postes de début les plus enviés de son diocèse : il est vicaire à Saint-Augustin. Entre deux séances au palais du Luxembourg, son père monte à son appartement, entend les confidences de ses premiers projets de zèle, jouit de ses premiers succès : c'est un ravissement. Mais c'est surtout en Béarn, au milieu de la famille réunie pour les vacances, que la présence du vicaire parisien est un élément d'allégresse. On passe les beaux jours à la maison de campagne d'Ozenx. Le sénateur y a son cabinet de travail. Dans une gracieuse chapelle, récemment construite, on a dressé un autel, et le jeune prêtre, ayant le matin célébré la messe pour les disparus de la famille, y bénit, après la prière du soir, tous les survivants agenouillés.

On fête, dans cet humble sanctuaire, les grandes dates de la vie écoulée. Il en est une que Chesnelong

ne laisse jamais passer sans attendrissement et sans actions de grâces, c'est l'anniversaire de son mariage.

En 1884, il n'était pas auprès des siens, lorsque revint la journée d'ordinaire fêtée au foyer. Seul, après avoir communié, il se remit en mémoire les grandes joies de sa vie familiale, et, s'enivrant du souvenir des bénédictions divines, il voulut associer à son *hosannah* celle qui en était le principal objet. La lettre qu'il adressa à sa femme, le 23 octobre, est peut-être, dans sa familière simplicité, un des hymnes les plus émouvants qui aient été écrits à la louange du mariage chrétien.

« Chère bien-aimée, demain, il y aura *quarante ans*, presque un demi-siècle ! Je m'en souviens pourtant ; je revois tout, je nous revois, unissant nos deux vies sous l'œil de Dieu. » Et il passe en revue, avec une complaisance souriante, les grands événements de leur carrière, puis il ajoute : « Pendant que notre famille s'est ainsi accrue et développée selon le vœu de notre cœur, mon existence a été jetée à travers des vicissitudes où rien ne m'a manqué, ni l'imprévu des situations, ni les amertumes de luttes pénibles, ni la douleur d'épreuves poignantes et inattendues, ni les satisfactions, souvent âpres, souvent douces aussi, du devoir accompli, ni les attaques imméritées, ni non plus les triomphes retentissants, et où j'ai eu le bonheur de recueillir souvent ces récompenses dont on peut jouir sans vain orgueil, parce qu'elles ont leur source dans les efforts d'un dévouement désintéressé, et qu'elles profitent aux bonnes causes.

» Et dans ces joies de la vie privée, dans ces émotions si diverses de la vie publique, tu as été toujours là, à côté de moi, chère bonne amie, ferme, douce, aimante, dévouée, me soutenant dans mes tristesses, t'associant à mes succès, jamais enivrée, jamais découragée, acceptant toutes choses avec une dignité soumise et simple ;

tu as été ma force, ma tendresse, ma seconde conscience, un cœur identifié à mon cœur, mon rayon et mon asile : un rayon qui reflétait toutes mes joies, un asile où je me réfugiais dans mes mécomptes ; toute *mienne* comme j'étais tout *tien*, une vie en deux vies, une âme en deux âmes. Ensemble nous avons été heureux ; ensemble nous avons souffert, et ce m'est une douceur très grande de me rappeler ces quarante années sans rien oublier, et sans trouver un jour, un seul jour, où tu n'aies pas été mon bon ange gardien.

» Demain donc, le cher abbé dira la messe pour nous à sept heures trois quarts, et, en remerciant le bon Dieu de tous les biens qu'il m'a faits par toi, je lui demanderai de bénir notre vieillesse comme il a béni notre vie, de nous conserver l'un à l'autre, de nous épargner les épreuves, si c'est un effet de sa bonté, de nous donner la force de les supporter chrétiennement, si sa justice nous les impose. Pourvu que nous soyons ensemble, cœur contre cœur, pour les recevoir si elles arrivent, il me semble que je trouverai toujours un soutien qui m'empêche de fléchir (1). »



Quarante ans de mariage supposent une vie déclinante, sinon une vieillesse avancée. Avec la jeunesse de cœur, qui éclate dans les pages précédentes, Chesnelong avait conservé une vigueur physique que la lutte semblait entretenir. Non content d'opposer aux mauvaises lois récemment votées les nouvelles institutions dont il était l'âme, il préparait ardemment les élections de 1885. L'heure semblait venue, pour les conservateurs, de livrer à la République un suprême assaut. Les querelles entre opportunistes et radicaux, le rétablissement du scrutin

(1) Lettre inédite.

de liste, l'irritation produite par les lois scolaires et surtout par les inquiétantes péripéties de la guerre du Tonkin donnaient quelque espoir aux partis monarchistes.

A la nouvelle de la prise de Langson (30 mars 1885), une si formidable opposition se déchaîna contre Jules Ferry, qu'il dut donner sa démission de président du Conseil. C'était le châtiment de son acharnement contre l'école chrétienne et les congrégations. Chesnelong, qui venait de lui reprocher, au Sénat, son hypocrite défense du Concordat, vit avec soulagement cette chute retentissante (1). La disparition d'un des chefs républicains

(1) On lira avec intérêt les lignes suivantes, où Chesnelong note ses impressions lors de la chute de Ferry :

« Il est tombé ! J'ai assisté à l'effondrement ; je n'avais jamais rien vu de pareil. J'avais vu, en 1874, le duc de Broglie tomber avec une fierté aristocratique qui était pleine de grâce aisée, et qui, malgré tout, commandait le respect ; je l'avais vu aussi tomber en 1877, après une vaillante défense où il avait sauvé sa dignité ; j'avais vu Gambetta lui-même tomber en 1881, enseveli dans un triomphe oratoire et arrachant des applaudissements à la majorité qui devait le terrasser. Ce n'est rien de tout cela. Il était là, ce ministre, abattu, pâle, impassible, abandonné par sa majorité, écrasé sous la colère méprisante des deux extrémités de l'Assemblée. Rien ne lui a été épargné, ni les brutales invectives de Clémenceau, ni les désaveux tardifs et les attaques félines de Ribot, ni les insultes écrasantes de Cassagnac, ni les vociférations des radicaux, ni les indignations de la droite. Il était là, suant, soufflant, dissimulant sa confusion sous une dernière apparence de calme, cloué au pilori ; l'homme ne survivait pas au ministre ; et, bien que l'attaque ne se terminât pas à mettre en cause le politique, bien que sa sincérité, sa loyauté, son caractère, son honneur fussent outragés, pas un cri de protestation ne sortait de sa poitrine : c'était un condamné. S'il n'y avait eu que l'erreur du Tonkin, si fatale fût-elle, je l'aurais plaint ; j'aurais trouvé que le châtiment était trop dur pour la faute ; mais je me rappelais la série de ses attentats : l'article 7, les expulsions, la loi du 28 mars, son système d'oppression officielle appliqué à la France, la magistrature décimée, l'armée défaite, les finances dévastées, tout ce qui fait de lui le malfaiteur politique le plus fatal de tous ceux qui nous ont exploités depuis quatre ans, et je me disais : « C'est la justice de Dieu qui passe ! » — Lettre inédite à M[me] Chesnelong.

les plus actifs et les moins scrupuleux était un nouvel appoint pour les adversaires du régime.

Poursuivant, avant tout, au moyen des élections, la liberté religieuse, Chesnelong désirait connaître la tactique de Rome. Or, Léon XIII, attentif à éviter tout prétexte de récriminations de la part du gouvernement français, ne paraissait guère favorable à un mouvement monarchiste. Toujours préoccupé des menaces de séparation entre l'Église et l'État, il craignait les reproches que ne manquerait pas de susciter l'action directe du clergé pendant la période électorale.

En vain le gouvernement multiplie les attentats contre l'Église ; en vain, pour abriter le cadavre de Victor Hugo, il vient de désaffecter, malgré les protestations indignées de Chesnelong, l'église Sainte-Geneviève, le vieux pontife veut épuiser tous les moyens de mansuétude, et il mande à Rome Mgr d'Hulst, afin de le seconder dans ses vues.

Celui-ci attendait beaucoup, pour l'avenir du pays, du comte de Paris. Il se borna à signaler au pape ses éminentes qualités, l'engageant à avoir confiance en lui, et désigna Chesnelong comme le principal chef politique des catholiques. De son côté, M. de Mackau vint à Rome ; il supplia le pape de faire crédit à l'*Union conservatrice*, dont Chesnelong était l'âme, et qui entendait maintenir la lutte électorale sur le terrain religieux. Léon XIII parut céder. Il se borna à faire écrire, par Mgr Lavigerie, une lettre sur les élections, où il était dit que « lorsque les pouvoirs publics sont régulièrement établis, l'Église entretient avec eux, sans se préoccuper de leurs formes spéciales ou de leur origine, les rapports établis par de longs usages. »

Les élections de 1885 se firent, malgré tout, sur le terrain qu'avait choisi Chesnelong. Treize des principaux représentants catholiques du parlement, laissant

de côté la question constitutionnelle, dénoncèrent à la France, dans un vibrant appel, les sectaires et leurs projets impies, suppliant les catholiques de chasser de la Chambre « ces ennemis de toute foi et de tout droit (1). » Le Comité de Défense religieuse fit des prodiges, si bien que, le 4 octobre, au premier tour de scrutin, 127 républicains seulement étaient élus contre 176 conservateurs. Dans le seul département des Basses-Pyrénées, Chesnelong avait obtenu, en faveur de ses candidats, une majorité de 20.000 voix sur les résultats de 1881. Il n'en fallait pas tant pour le consoler de l'insuccès qu'il avait personnellement éprouvé, en 1883, aux élections du Conseil général. Une fois de plus, et malgré certains oublis passagers, qui ressemblaient à de l'ingratitude, il était fier de son Béarn.

Quelle déception lorsque, au scrutin de ballottage, le 11 octobre, la majorité se retourna ! Cette fois, les républicains de toute nuance avaient fait bloc ; ils entraient dans la nouvelle Chambre au nombre de 383, contre 201 conservateurs !

Les catholiques ne se déclarèrent pas vaincus. Persuadé qu'il fallait agir sur les masses en leur montrant les avantages sociaux de la religion et en travaillant à améliorer leur sort matériel, M. de Mun avait annoncé, même avant les élections, la formation d'un parti catholique spécial, ayant pour objet de revendiquer, au nom de Jésus-Christ, « la réforme de la législation sociale, la justice pour le peuple et la protection des faibles. » Il avait même constitué, dans ce but, un comité central d'action et de souscription. L'insuccès des élections d'octobre affermit ses convictions, et, dans une lettre

(1) Le manifeste des Treize, comme on l'appela, était signé par MM. Adolphe Baudon, vicomte de Bélizal, A. Benoist d'Azy, Lucien Brun, Charles Chesnelong, le vice-amiral marquis Gicquel des Touches, Kolb-Bernard, Keller, S. de la Bassetière, comte Lanjuinais, baron de Mackau, comte Albert de Mun, baron de Ravignan.

importante adressée à M. de Bélizal, député des Côtes-du-Nord, il précisa davantage son programme.

En même temps qu'il revendiquait pour l'Église et la famille une législation conforme au droit, il demandait, pour le peuple, la limitation des heures de fatigue par le repos légal du dimanche, l'interdiction du travail de nuit pour les femmes et la suppression progressive du travail à l'usine pour les mères de famille et les enfants, des lois protectrices contre les accidents, la maladie, le chômage involontaire et l'inaction forcée résultant de la vieillesse ; et, pour rendre cette législation pratique et efficace, une organisation corporative destinée « à protéger, sous la tutelle de la religion, les intérêts du travail et les mœurs des travailleurs (1). »

Ce programme était séduisant par bien des côtés ; il s'inspirait sûrement des vues de l'Église. Venait-il vraiment à son heure comme programme politique ? Les idées sociales qu'il contenait seraient-elles adoptées dans les deux Chambres, par tous les membres de la droite ? Ne pouvait-on pas craindre de les diviser sur ces questions mêmes, alors que l'union absolue de la minorité était plus que jamais désirable ? L'ensemble des catholiques était-il mûr pour les idées d'organisation corporative que préconisait l'éminent député ?

Chesnelong en doutait ; mais il avait tant d'estime pour la foi conquérante de M. de Mun ! Et sa sympathie était si vive pour cet ancien compagnon de lutte, qui, par délicatesse, avait cessé de combattre à ses côtés, sans cesser de le traiter en ami ! Ne pouvant, malgré tout, donner à son projet une franche adhésion, il se réserva de consulter ses collaborateurs dans les œuvres, MM. Keller, Kolb-Bernard, de Ravignan, et même de pénétrer, s'il était possible, la pensée du pape. De tous ces côtés,

(1) Encyclique *Humanum genus*.

après certaines hésitations, l'opinion était devenue unanime ; par la plume de Mgr d'Hulst, le *Monde* lui-même blâmait le projet ; Chesnelong crut devoir refuser son nom à l'*Union catholique*.

D'ailleurs, peu de jours après, le 9 novembre, le Souverain Pontife priait M. de Mun, par l'intermédiaire de la nonciature, d'abandonner son dessein, et, sans hésiter, le grand chrétien se soumettait avec une humilité digne de son dévouement (1).

M. de Mun et Chesnelong resteront séparés par des nuances ; mais celui-ci ne supportera pas toujours une action parallèle et isolée, qui divise les forces au plus grand profit des adversaires. D'accord, en principe, avec M. de Mun sur la nécessité de l'organisation corporative pour remédier à la faillite de l'école économiste révolutionnaire et prévenir les solutions socialistes, il cherche l'occasion de manifester cette entente. Il la trouvera en 1887, à l'Assemblée générale des catholiques, où il sera heureux de donner son adhésion publique aux principaux articles du programme social de M. de Mun. Celui-ci, invité à la séance, entendra avec pleine satisfaction cet exposé, et remerciera « l'illustre président de l'Assemblée » à un double titre : parce que « son invitation est un témoignage de la concorde qui unit tous les catholiques contre l'ennemi commun, et parce qu'elle est la marque nouvelle d'une sympathie, déjà souvent éprouvée, pour l'œuvre des cercles. » (2)



L'échec final des catholiques aux élections de 1885

(1) Cf R. P. Lecanuet, *L'Église et l'État sous la troisième République*, t. II, p, 304 et suiv.

(2) *La question sociale à l'Assemblée des catholiques*. — Discours prononcés, les 10 et 12 mai 1887, par M. Ch. Chesnelong, sénateur, et M. le comte Albert de Mun, député. — Paris, Levé.

présage des représailles de la part de la majorité sectaire, et prépare à Chesnelong de nouvelles luttes sur le terrain religieux ; mais ces luttes ne sont pas nécessaires pour occuper ses instants au Sénat. Ce catholique si intrépide est toujours aussi le plus informé des économistes et le plus appliqué des comptables.

Comparant le budget de l'Assemblée Nationale à celui de la République opportuniste, il signale sans se lasser le gaspillage des finances livrées à des politiciens sans scrupules. « Des dépenses extraordinaires, leur déclare-t-il, il y en a eu de tout temps ; des emprunts accidentels, il y en a eu de tout temps. Ce qu'on n'a pas eu en d'autres temps, c'est un budget permanent, constamment et exclusivement alimenté par des ressources extraordinaires, par un robinet d'emprunts qui ne se ferme jamais, ou qui du moins s'ouvre tous les six mois ou tous les ans pour satisfaire à des dépenses indéfinies. » Ces sévères paroles sont du 3 mars 1885. Quatre mois plus tard, il ajoute : « Huit ans vous ont suffi pour cette effrayante consommation de milliards, empruntés à la fois au passé, au présent et à l'avenir... Si vous révéliez tout d'un coup cette situation à un homme sensé qui, pendant ces huit années, y serait resté absolument étranger, il s'écrierait : Mais qu'est-ce qui s'est passé dans cette pauvre France ? Quelle est la révolution qu'elle a subie ? Quelle est la guerre qu'elle a dû supporter ?... — Et nous devrions lui répondre : Il n'y a eu ni révolution ni guerre ; c'est la politique républicaine qui a passé sur le pays en dévastant ses finances (1). » Chaque année, il renouvellera ces protestations, ces reproches parfois sanglants, défendant la fortune publique comme il n'a jamais défendu la sienne, dénonçant l'impôt sur le revenu déjà

(1) Séance du 18 juillet 1885.

menaçant, et l'impôt sur les droits de succession, comme un acheminement vers le socialisme.

A ces soucis patriotiques s'ajoute toujours, de temps à autre, quelque épreuve domestique. Une séparation se prépare qui, tout en consolant sa piété, va de nouveau déchirer son cœur. Parmi ses enfants restés au foyer d'Orthez, il aimait avec prédilection une de ses « fillettes, » dont l'angélique douceur et le dévouement discret répondaient merveilleusement à son nom de « Céleste. » Aussi instruite que modeste, elle servait de secrétaire à son père, et sa meilleure joie était de lui alléger le fastidieux travail qui le suivait, même en vacances.

Vers la fin de 1885, elle s'ouvrit à ses parents d'un dessein qui devait leur imposer un lourd sacrifice : elle se sentait appelée à servir Dieu et les pauvres sous l'habit des Sœurs de Charité. Chesnelong allait connaître l'épreuve qui avait naguère inspiré à Montalembert de sublimes accents de douleur résignée. Il devait l'égaler par sa magnifique soumission à l'appel d'en-haut : « Bon courage ! écrit-il à sa femme. Ce que Dieu veut et ce qu'il inspire est toujours bien. Au-dessus du monde où nous vivons, il y a un autre monde des âmes, que nous n'apercevons pas, et où se passent des choses qui ont de mystérieux, mais bien efficaces rapports avec nos destinées. A ce point de vue, l'événement qui se prépare pour notre foyer est un grand événement. Nous en sentirons la tristesse déchirante, mais nous ne voyons pas ce que Dieu en fera sortir. Pour notre chère enfant, je l'espère, au prix de sacrifices durs à la nature, ce sera la sérénité d'une vie que le bon Maître remplira tout entier et que le dévouement sanctifiera ; pour nos autres enfants, des bénédictions dont ils recueilleront les fruits dans la vie et par delà la vie ; pour nous deux, chère bonne amie, ces grâces de la vieillesse qui sont toujours

empreintes de gravité et de tristesse, mais qui ont aussi leur prix devant Dieu, et qui fortifient, même lorsqu'elles sont mêlées de larmes (1). »

Le sacrifice une fois accepté, il croit devoir montrer à sa fille, dans son austère nudité, la croix que peut-être elle n'a entrevue qu'à travers son rayonnement glorieux : « Une Fille de la Charité doit être simple et virile dans son devoir, forte dans sa vertu, humble jusqu'à l'abnégation totale d'elle-même, accomplissant avec simplicité des actions parfois héroïques, puisant cette sainte énergie dans la fidélité à sa règle et l'union avec le divin Maître, qu'elle sert dans ses pauvres, qui sont comme une Eucharistie humaine, une sorte de présence réelle de Notre-Seigneur. » (2)

Émile à l'autel, Céleste au couvent, c'étaient, aux yeux du grand chrétien, deux forces de plus pour les luttes de ses dernières années.



Du reste, l'heure est venue de reprendre le bon combat pour l'Église et pour le pays. On sait avec quelle rage le gouvernement a déjà fait payer aux catholiques sa peur du mois d'octobre précédent. Suppression de nombreux traitements ecclésiastiques, suppression pure et simple de plus de deux mille vicariats, décrétées par le ministre Goblet, telle a été la rançon de l'éphémère succès des conservateurs. Mais il faut porter au catholicisme un coup plus décisif. La loi qui laïcise le personnel de l'enseignement primaire, votée par l'ancienne Chambre en juillet 1884, dort depuis cette époque au Sénat ; 3.043 Frères et 14.958 Sœurs enseignent encore dans les écoles communales. Aux termes de la nouvelle loi, « dans les

(1) Lettre inédite, du 9 novembre 1885.

(2) Lettre inédite de 1886.

écoles publiques de tout ordre, l'enseignement sera exclusivement confié à un personnel laïque ; » tous les maîtres et toutes les maîtresses congréganistes seront exclus de l'enseignement, les premiers dans un espace de cinq ans, les autres, à cause du défaut de personnel laïque, sans détermination de temps. Que le Sénat sanctionne cette œuvre de haine, c'est le retour, dans les diverses maisons-mères, de malheureux sans travail et sans pain ; c'est, pour beaucoup d'entre eux, l'inaction, la gêne, peut-être la défection ; c'est, pour les familles, la disparition de la plus sûre garantie ; pour les enfants, la privation des dévouements les plus appréciés.

Il s'agissait d'une bataille suprême. Chesnelong s'y jeta à corps perdu. Il avait affaire à un rude adversaire. Petit, tranchant, mais doué d'une parole aisée et sûre qui maniait l'argument comme une arme de précision, René Goblet défendit sa loi avec une rare ténacité.

Secondé par MM. Buffet et Delsol, Chesnelong reprit le thème qu'il avait naguère développé à propos de l'article 7 ; il montra qu'on n'avait pas le droit d'exclure des fonctions publiques toute une catégorie de Français remplissant les conditions d'âge, de moralité et d'aptitude exigées par la loi. Il montra l'odieux de la mesure qui interdit l'enseignement public aux religieux comme aux repris de justice. Il insista sur le mépris des principes mêmes de 1789, d'après lesquels nul ne doit être inquiété pour ses opinions religieuses, et les emplois publics doivent être également accessibles à tous les citoyens. Il fit ressortir enfin l'immense danger des écoles sans Dieu : « Le jour où vous aurez formé des générations qui ne croient plus en Dieu, s'écria-t-il, et qui ne croient qu'à la matière et à ses forces, ce jour-là, vous aurez ébranlé la clef de voûte de la société. »

« — Nous voulons la neutralité, déclare Goblet, et

nous ne croyons pas que les congréganistes puissent être neutres, à cause des liens qui les enchaînent.

— Est-ce que les laïques le seront davantage ? » lui crie Chesnelong.

Le ministre ne répond pas. Il se borne à inviter les catholiques à multiplier, selon leur gré, les écoles libres. D'ailleurs, la majorité maçonnique a son siège fait. Malgré un émouvant discours de Jules Simon, qui reprend la thèse de son collègue, elle adopte l'article 12 de la loi, qui laïcise le personnel. Avant le vote d'ensemble, Chesnelong fait des efforts désespérés. Il a préparé de très nombreux amendements, qui ont été distribués à l'avance à ses collègues. Il en soutient cinq pour son compte. Vaines tentatives ! Le 30 mars 1886, la loi est adoptée, dans son ensemble, par 171 voix contre 100. Toutefois, le Sénat ayant apporté quelques modifications au projet, la loi est renvoyée devant la Chambre, qui, après une dernière et ardente discussion, la votera définitivement le 30 octobre.

Pour Chesnelong, c'était une défaite, mais glorieuse à l'envi d'un triomphe. Dans ce corps à corps dont l'âme des enfants était l'enjeu, il avait atteint parfois les sommets de l'éloquence. Après chacun de ses discours, des sénateurs d'extrême gauche venaient lui tendre la main, avec d'enthousiastes exclamations. Il entendait des athées, comme Schœlcher, lui dire : « Quand parlerez-vous ? J'ai, malgré tout, grand plaisir à vous entendre. Vous êtes le plus éloquent parmi les éloquents (1). »

Certains témoignages lui allaient plus directement au cœur. Un homme qui, dans un accès de sincérité que nous avons raconté, lui avait dévoilé sa conscience, mais qui, depuis lors, avait repris et gardé son attitude d'adversaire, Barthélemy-Saint-Hilaire, une fois de plus

(1) D'après une lettre inédite, du 14 mars 1886.

conquis, le portait aux nues : « Quels dons Dieu vous a faits ! Vous êtes l'éloquence même ! Heureusement, vous n'êtes pas homme à vous laisser griser. Vous savez unir la modestie à la puissance d'un talent hors ligne. Vous devez bien remercier la Providence (1). »

Ceux qui parlaient ainsi ignoraient les émotions d'où jaillissait parfois cette éloquence. Le 2 février, Chesnelong, énumérant les mérites des ordres religieux menacés dans leur liberté d'enseigner, avait rendu hommage à la congrégation qui venait d'accueillir sa fille. Il écrivait le lendemain : « Quand j'ai eu à parler des sœurs de Charité, j'ai craint un instant d'être suffoqué par l'émotion ; je me suis raidi et j'ai fait bonne contenance ; le sanglot est resté dans le cœur (2). »



Mais à quoi bon ces triomphes de la parole, alors que la loi de laïcisation, à peine votée, est appliquée avec une rigueur implacable, alors que sept à huit cents écoles sont laïcisées par an, parfois un mois seulement avant la rentrée des classes, pour empêcher la fondation d'écoles libres (3) ? C'est par l'action, une action énergique et intense, qu'il s'agit de résister à de pareilles mesures. Chesnelong en prend vite son parti. On expulse religieux et religieuses des écoles communales ; de nouvelles écoles vont s'élever pour les recevoir. On chasse le crucifix des écoles publiques. Eh bien ! il faudra le porter, triomphant et adoré, dans l'école libre qu'on aura fait surgir.

La tâche est lourde et pleine de périls. Il s'agit de trouver, du jour au lendemain, des salles de classe, de les

(1) D'après une lettre inédite du 26 février 1886.

(2) Lettre inédite, du 2 février 1881, à Mme Chesnelong.

(3) Par exemple dans le diocèse de Rennes, septembre 1890.

aménager, de les faire approuver par les autorités académiques ; il s'agit de trouver des instituteurs brevetés et en règle avec la loi sur le recrutement, car, en cessant d'être instituteurs publics, les Frères ont été astreints au service militaire ; il faut recruter des ressources pour faire vivre ces instituteurs et procurer aux élèves une gratuité relative. La Société d'Éducation et d'Enseignement ne recule pas devant l'immense labeur. Sous l'impulsion de MM. Chesnelong et Keller, elle multiplie les encouragements et les conseils ; mais, de plus, elle se fait quêteuse, elle sollicite et recueille des fonds pour aider les pauvres curés qui, en vue d'une création d'école libre, se privent du nécessaire. Malgré les difficultés de toutes sortes suscitées par l'administration académique, les maisons s'élèvent, les maîtres se dévouent, les élèves affluent. On a calculé qu'en dix-huit ans, de 1880 à 1898, 7.154 écoles élémentaires et 1.557 écoles maternelles ont été ouvertes par les catholiques. Ces écoles ont renfermé 1.500.000 enfants, tandis que l'État, avec ses lois scolaires et ses millions, n'augmentait sa clientèle que de 40.000 élèves (1). La Providence a béni la Société d'Éducation et le zèle de ses deux chefs.

Pendant que les catholiques relèvent à grand peine de telles ruines, la République semble, elle aussi, travaillée de ferments mortels. Les scandales de l'affaire Wilson déconsidèrent le régime, et suscitent l'aventure du boulangisme.

Loin de regarder comme un sauveur ce bravache sans principes et sans mœurs qu'applaudissaient alors nombre de conservateurs, Chesnelong le considérait comme un « danger international, » et voyait avec peine

(1) Cf R. P. Lecanuet, *op. cit.*, t. II, p. 334, et notre ouvrage intitulé : *Le Frère Cyprien*, p. 340 et suiv. — Paris, de Gigord.

le comte de Paris suivre un mouvement qu'il estimait inconsidéré et périlleux.

Il se consolait de tant de travaux et de soucis par de fréquentes visites à son fils, dont le succès comme catéchiste et prédicateur s'affirmait chaque jour, et par quelques rares conversations avec sa chère religieuse qui, devenue institutrice à La Villette, se donnait joyeusement aux enfants du populaire faubourg (1).

Il soutenait aussi, au prix de mille démarches, les intérêts du journal *le Monde*, dont le directeur, malade, ne pouvait surveiller suffisamment la marche, et qui était toujours en butte aux défiances des légitimistes d'extrême droite (2).

(1) C'est pendant les vacances de l'année 1886 qu'il composa, en grande partie, son livre sur la *Campagne monarchique de* 1873. Il écrivait, le 8 octobre, à M. Keller : « Le 20 août, après nos élections du Conseil général, j'ai pris mon courage à deux mains, et j'ai écrit depuis ce moment trois cents pages de ma fine écriture, qui représentent bien cinq cents pages d'impression. Ce n'est pas fini, mais l'essentiel est fait. J'ai commencé par le centre du travail, et il ne me reste plus que cent cinquante pages environ à écrire pour les préliminaires et les suites de la campagne. Une fois attelé à la besogne, j'ai été absorbé, et je ne m'en suis pas détaché. Je suis heureux de l'avoir faite ; je ne destine ces pages à aucune publicité pendant ma vie ; je les léguerai à mon fils aîné, qui les fera publier après ma mort, lorsque les passions seront refroidies... Je vous en lirai quelque chose un jour que le présent vous laissera le loisir de vous reporter au passé. Je puis me tromper ; je crois que vous serez content. Je raconte des choses que j'ai vues, et, pour employer le mot à la mode, *que j'ai vécues*, et vous y trouverez, je le crois, un accent sincère de vérité et de grave émotion. Après tout, c'est le point central de l'histoire de ces dernières années. » — Lettre inédite. — Nous verrons plus tard que, pour justifier pleinement son attitude au cours de la campagne, Chesnelong finit par consentir à publier le volume de son vivant.

(2) Chesnelong dut défendre le *Monde*, en particulier, contre les sévérités de M. de Mackau. Voici la ligne dans laquelle, pour son compte, il entendait maintenir le journal.

« Le *Monde* est et restera un journal catholique. Pour lui, la cause catholique, sans être étrangère à rien, sera supérieure à tout, et ne sera, ni identifiée, ni subordonnée à une cause politique, quelle qu'elle soit.

» Il est et il restera un journal royaliste, se disant tel, et montrant

Il présidait, chaque été, la réunion en faveur des écoles libres du diocèse de Paris. Enfin et surtout, il continuait ses voyages de conférencier auprès des Comités catholiques de province.

Ces Comités étaient toujours une de ses premières ressources. Pour les récompenser et les maintenir en haleine, il fallait leur procurer la joie de voir le pape. Au mois d'avril 1888, Chesnelong conduisit à Rome leurs principaux représentants.

Après une audience du cardinal Rampolla, qui le reçut avec de « grandes démonstrations, » et lui accorda un entretien d'une heure, il assista, dans Saint-Pierre, à la messe solennelle de Léon XIII. Il trouva le pape « vieilli, très maigre et très pâle, presque transparent, la main tremblante, mais la voix forte, le regard pénétrant et vivant, la démarche ferme, l'attitude majestueuse. » Le retour à la sacristie du Saint-Père porté sur la *Sedia*, au son des trompettes d'argent, aux acclamations enthousiastes de « Vive le pape ! » sorties de 15.000 poitrines, firent sur lui et ses compagnons une impression de beauté unique et de suprême grandeur. Le lendemain, ce fut l'audience solennelle, où, dans un discours « très substantiel et très vigoureux », le pape rendit hommage aux œuvres d'éducation chrétienne suscitées de tous côtés par les Comités catholiques ; puis, une fois de plus, Chesnelong quitta Rome, réconforté et joyeux.



De poignantes tristesses l'attendaient au retour.

la monarchie comme le but à atteindre pour le relèvement du pays, et aussi, *en fait*, pour le relèvement de la religion dans le pays.

» Il est et restera un journal conciliant, modéré, *pas intransigeant*, comprenant les nécessités du temps et des circonstances, servant la cause de l'*Union conservatrice*, ne la compromettant pas, soutenant les droites de nos Assemblées, et ne leur créant ni complications, ni embarras. » — Lettre inédite à M. de Mackau, 5 janvier 1887.

Son compagnon de collège, son ami de toute la vie, Auguste Champetier de Ribes, était depuis longtemps malade à Paris. Au commencement de mai, son état empira ; quelques jours après, il n'était plus. C'était, pour Chesnelong, une âme sœur, avec un monde de souvenirs doux et charmants, qui disparaissait. Il pleura amèrement cette mort, qui le privait de son plus ancien confident, et, sur sa tombe, laissa déborder sa douleur en plaintes désolées, relevées pourtant de cris d'espérance.

C'est la dure servitude des hommes publics de ne pouvoir pleurer en paix leurs morts. Le ministère Floquet tentait, depuis trois mois, l'application du programme radical ; la loi du service militaire imposé aux clercs, en projet depuis 1881, était de nouveau à l'ordre du jour. Chesnelong défendit l'antique immunité de l'Église avec une chaleur qui lui valut les remerciements émus de Mgr Lelong, évêque de Nevers (1). On n'osa pas alors voter l'ensemble des articles ; mais la Chambre croyait avoir besoin de cette loi pour refaire sa popularité compromise ; avant de se séparer, le 9 juillet 1889, elle la votera, malgré les efforts désespérés de Mgr Freppel et de nouvelles protestations de Chesnelong.

La campagne de juin 1888 n'était qu'une reprise d'activité entre deux scènes de deuil.

Éprouvé par le climat de Châlons, épuisé par les labeurs d'une longue vie apostolique, déçu enfin dans ses projets d'intimité avec Mgr Sourrieu, l'abbé Barbe était, depuis peu, vicaire général de Mgr Gouzot. Mais on n'assume pas, à cet âge, de pareilles fonctions dans un nouveau diocèse sans fléchir sous le fardeau. Se sentant mourir, l'excellent prêtre manda auprès de lui celui qu'il appelait son meilleur ami. Ce furent des

(1) Lettre du 1er juillet 1888.

adieux tendres et graves, consolés par l'espoir d'une prochaine réunion au sein de Dieu. Le 31 août 1888, le malade reçut les derniers sacrements ; dix jours plus tard, il s'éteignait. Sa fidélité à l'égard de Chesnelong ne s'était pas démentie depuis trente-cinq ans. Pendant cette longue période, il avait été le critique bienveillant de l'orateur, souvent le guide de conscience du chrétien, toujours l'ami judicieux et sûr du politique.

Privé presque en même temps de deux appuis inappréciables, atteint au cœur de ces deux blessures sans remède, Chesnelong, jusque-là si robuste, connut dès lors les premières défaillances de l'âge. Sentant venir le soir de sa journée, il redoublera d'ardeur à sa tâche de bon ouvrier.

Lille, la ville des initiatives dévouées et des puissantes organisations, ne se lassait pas de l'entendre. Le comte de Caulaincourt l'y appela de nouveau, le 8 décembre, pour un discours sur la souveraine indépendance de la papauté (1). Devant un immense auditoire, il rappella les titres du Souverain Pontife à la parfaite liberté de son ministère spirituel, et il montra ensuite que le pouvoir temporel est la condition indispensable de cette liberté. C'était, avec plus d'ampleur, la thèse jadis développée devant le Corps législatif de l'Empire.

Chesnelong avait beaucoup travaillé ce discours, et, sous les acclamations de la salle, il avait retrouvé ses notes vibrantes des grands jours. Cette affirmation solennelle des droits du Saint-Père était une réponse aux esprits superficiels qui, trompés par l'attitude conciliante de Léon XIII vis-à-vis de la France, étaient inclinés à croire que le pape lui-même en faisait bon marché.

(1) Tous les ans, depuis 1875, se tenait à Lille le congrès catholique le plus important de province. Il avait pris le nom de *Congrès des Catholiques du Nord et du Pas-de-Calais*. Chesnelong contribua plus que personne à son succès, qui, depuis lors, n'a fait que grandir.

CHAPITRE XXI

« *L'UNION DE LA FRANCE CHRÉTIENNE* ».
— ÉPREUVES ET JOIES DOMESTIQUES
(1889-1892)

Comme toujours, les catholiques fondaient de grandes espérances sur les futures élections. Les évêques et le clergé avaient fait l'impossible pour éclairer les consciences ; l'agitation boulangiste semblait avoir remué profondément le pays; on s'attendait à un revirement d'opinion. Plus encore que par le passé, le résultat fut déplorable : 366 républicains contre 200 opposants entraient, au mois de septembre 1889, dans la nouvelle Chambre.

C'est alors que, pour la première fois, une fraction de la droite manifesta des velléités d'accepter le régime que préférait décidément le pays. On était las de la lutte, et, d'autre part, des républicains militants, comme Spuller, semblaient désirer l'apaisement. Croyant désormais la monarchie impossible, M. Jacques Piou essaya, peu après la rentrée des Chambres, de former, parmi ses collègues catholiques, un parti qu'on appellerait la droite constitutionnelle, et qui, sans combattre la forme du

gouvernement, s'efforcerait d'obtenir de meilleures lois.

Léon XIII suivait avec un intérêt sympathique cette évolution. Il en venait, lui aussi, à croire que les catholiques de France, sans espoir du côté de la monarchie, en partie compromis dans la campagne boulangiste, n'avaient plus qu'à se rallier à un ordre de choses qui pourrait leur apporter, avec le temps, la liberté. Mais qui donnerait le mot d'ordre aux évêques et aux prêtres français ? Seul, le chef de l'Église avait assez d'autorité pour commander un pareil mouvement. Mais il ne lui convenait pas d'élever lui-même la voix pour faire des avances à l'ennemi, surtout au lendemain d'une défaite. Il lui fallait un porte-parole et une occasion favorable à l'exposé de ses vues.



On sait quel immense retentissement eut le toast prononcé à Alger, le 12 novembre 1890, par le cardinal Lavigerie, devant l'état-major de l'escadre de la Méditerranée. Le grand coup était frappé. Le clergé de France en fut comme étourdi. Inquiet, insuffisamment informé, l'épiscopat se tint sur la réserve ; atteints dans leurs affections et leurs espoirs, les royalistes se répandirent en invectives contre « le prélat bruyant et remuant » qu'ils ne croyaient pas encore l'organe du Saint-Père.

Malgré les tentatives de M. Piou et le manifeste d'Alger, Chesnelong n'avait nulle envie de se rallier à la République. Elle avait trop bien suivi, depuis quinze ans, le mouvement prévu et annoncé par lui, pour qu'il pût croire à un arrêt et surtout à un recul de la part de politiciens esclaves de la franc-maçonnerie. Il était fort à l'aise pour réserver son attitude, puisqu'il n'était plus royaliste militant, et travaillait seulement, sur le terrain de l'*Union conservatrice*, pour la défense sociale

et religieuse. Il ne croyait point d'ailleurs, que le cardinal Lavigerie eût exprimé la pensée du Pape. Lorsqu'il vit les premiers évêques, Mgr Ardin et Mgr Fuzet, faire des avances au gouvernement, il en éprouva un douloureux étonnement ; mais un acte de son propre évêque le peina plus encore.

Après les élections, Mgr Jauffret, évêque de Bayonne, avait déplacé, à la demande du ministre des Cultes, quelques-uns de ses prêtres censés coupables d'avoir influé sur les résultats du scrutin. L'un d'eux, l'abbé Diharassary, en appela de cette mesure à la sentence du pape, et Chesnelong, convaincu de la correction de son attitude, fit parvenir à Rome un mémoire en sa faveur.

La cause était bonne ; le plaidoyer vigoureux. Quelques semaines après, les prêtres frappés reçurent du Saint-Siège des distinctions honorifiques.

Cependant le cardinal se disait certain de n'être désavoué par aucune voix autorisée. Des prélats éminents, comme Mgr Isoard, évêque d'Annecy, avaient écrit dans le sens du toast. Chesnelong était inquiet. Faisant allusion au discours d'Alger, il écrivait : « Si c'est une saillie du cardinal, qui est coutumier des hardiesses à effet, c'est déjà grave et profondément regrettable. J'en suis absolument navré. Si le mot d'ordre a été pris à Rome... mais je ne m'arrête pas à cette pensée (1). »

Deux mois plus tard, il fallait se rendre à l'évidence : dans un bref adressé, le 9 février 1891, à Mgr Lavigerie, Léon XIII disait expressément : « Tout ce qu'a fait votre Éminence répond parfaitement aux besoins des temps, à notre attente et aux autres marques de particulier dévouement que nous avions reçues de vous. »

C'était bien le pape, cette fois, qui demandait aux

(1) Lettre inédite à Mme Chesnelong, 15 novembre 1890.

catholiques de cesser, envers le gouvernement républicain, toute opposition de parti pris, afin d'ôter tout prétexte aux suspicions qui les paralysaient, et de se ménager ainsi l'accès aux fonctions publiques et la possibilité d'améliorer les lois.

Mais, pour se rallier à la République, les catholiques devaient-ils renoncer à leurs préférences politiques, sacrifier leurs convictions, leurs traditions de fidélité et de dévouement, ce qui leur paraissait le droit et l'intérêt supérieur du pays ? Telle n'était pas, selon un grand nombre d'évêques, la pensée de Léon XIII. A les entendre, le pape demandait simplement de placer les intérêts monarchiques au second rang, de les subordonner aux intérêts religieux et de consacrer tous leurs efforts, sur le terrain légal, à défendre la foi menacée par les sectaires.

Si telle était, en effet, l'attitude commandée par Rome, elle ne différait guère de celle de l'*Union conservatrice ;* rien n'empêchait Chesnelong de l'adopter. L'*Union conservatrice* avait eu pour président M. de Mackau, qui, las des insuccès multipliés de ses collègues, semblait incliner vers le ralliement pur et simple à la République. Chesnelong, ne voulant pas le suivre jusque là, se demanda s'il n'y avait pas lieu de substituer à ce groupe un peu usé et découragé une association plus large encore, plus ouverte à tous les honnêtes gens, dont le principal but serait de faire rapporter les lois persécutrices. (1)

Il correspondait depuis longtemps avec Mgr Turinaz, évêque de Nancy, qui préconisait alors l'union des catholiques pour la défense des intérêts religieux, sous la direction des évêques et en dehors des partis politiques.

(1) *L'Union conservatrice* n'avait groupé, sur le terrain religieux, que les royalistes et les bonapartistes. Chesnelong songeait à leur adjoindre les républicains catholiques, dont le nombre croissait peu à peu.

Ils se communiquèrent leurs vues ; mais il s'agissait de gagner tous les évêques, et c'était là un difficile problème (1).

A la même époque, M. de Caulaincourt, président de l'Union des catholiques du Nord et du Pas-de-Calais, élaborait aussi un programme répondant aux mêmes préoccupations, et le communiquait à Chesnelong (2). On y lisait, entre autres articles : « Liberté entière du culte catholique conformément à l'article 1er du Concordat loyalement interprété ; modification des lois scolaires et de la loi militaire dans le sens de la liberté des consciences et de l'immunité des clercs ; rétablissement des aumôniers militaires ; réintégration des religieuses dans les hôpitaux ; rétablissement du repos dominical et abolition de la loi du divorce. » Que l'on groupât sur le terrain de ces revendications tous les électeurs catholiques ou simplement honnêtes, et l'on finirait par obtenir une législation respectueuse de tous les droits.

Ces idées étaient, en quelque sorte, l'ébauche du programme que Chesnelong élaborait depuis longtemps. Il les adopta en les complétant. Réunir, sur le terrain indiqué, les monarchistes que le toast d'Alger avait désorientés, et qui désiraient se dévouer aux intérêts religieux sans renier leur passé, leur adjoindre tous les honnêtes gens, sans distinction de parti, telle fut désormais sa tactique.



En attendant, les idées de ralliement pur et simple rencontraient les plus vives résistances. Le cardinal

(1) Mgr Turinaz intitulait le groupe rêvé par lui : L'*Union des catholiques pour la défense des intérêts religieux et l'alliance des partis sur le terrain de la justice et de la liberté*.

(2) Son groupe se serait appelé : l'*Union des catholiques français*.

Richard, archevêque de Paris, était naturellement consulté par nombre d'évêques et de catholiques influents.

Il avait la plus entière confiance en Chesnelong, dont les jugements mesurés plaisaient à son esprit méthodique et prudent. Plus d'une fois, le sénateur d'Orthez conféra avec lui du programme que lui avait soumis M. de Caulaincourt.

Ce fut pour l'archevêque un trait de lumière. Peu après, le 2 mars 1891, il publiait l'importante *Réponse à d'éminents catholiques qui l'ont consulté sur leur devoir social dans les circonstances actuelles.*

Après avoir déclaré que le pays a besoin de *stabilité gouvernementale* et de paix religieuse, écartant ainsi tout dessein d'ébranler les institutions existantes. le prélat invitait les catholiques à donner leur loyal concours aux affaires publiques. « Mais demandons, ajoutait-il, que les sectes antichrétiennes n'aient pas la prétention d'identifier avec elles le gouvernement républicain, et de faire, d'un ensemble de lois antireligieuses, la constitution essentielle de la République. »

Il engageait ses coreligionnaires à se placer sur le terrain légal pour revendiquer spécialement les libertés d'enseignement et d'association, l'égalité de tous les citoyens, y compris les religieux, devant l'impôt, l'exemption du service militaire pour les ecclésiastiques. C'était le programme de Chesnelong et de ses amis proposé au pays tout entier par un de ses évêques les plus en vue.

Cette lettre eut un immense retentissement. Elle eut pour effet immédiat de rassurer les catholiques monarchistes, déconcertés par le toast d'Alger. Mgr Lavigerie avait dit : « Sortez des anciens partis, et entrez résolument dans la République. « Mgr Richard se contentait de dire : « Laissez là les questions de parti, les querelles

politiques qui vous divisent ; n'attaquez point la constitution, et unissez-vous sur le terrain religieux. » (1) Ne demandant le sacrifice d'aucune préférence, elle mettait à l'aise les partisans de tous les régimes ; conviant les catholiques à se placer sur le terrain légal en vue de l'amélioration des lois, elle pouvait, en diminuant les craintes d'opposition, créer un mouvement qui, dans les Chambres, déplacerait enfin la majorité. L'idée une fois acceptée, il fallait une organisation.

Or, on était à l'époque du Congrès annuel des catholiques de France. C'était leur vingtième Assemblée générale.

La séance du 26 avril 1891 fut présidée par le cardinal Richard. Chesnelong y prit la parole. Il remercia l'archevêque de sa récente lettre, et surtout de n'avoir pas demandé aux tenants de la légitimité le sacrifice de leurs opinions politiques. « Vous n'avez pas voulu, et, pour ma part, je vous en exprime ma reconnaissance, interdire à ceux d'entre nous qui restent attachés à un principe dont la grandeur traditionnelle s'est, pendant plusieurs siècles, confondue avec la grandeur de la France, la loyale fidélité de leurs convictions et de leurs espérances. »

Ces réserves faites, et cet hommage rendu au passé, l'orateur exposa, avec beaucoup de conviction et de chaleur, son programme d'union, béni par Mgr Richard. Il énuméra les revendications qui s'imposaient aux catholiques, puis préconisa la création, dans tous les départements, de comités destinés à grouper les électeurs sur l'unique terrain des libertés religieuses et sociales.

« Peut-être, ajouta-t-il, serait-il désirable qu'à Paris, sous le patronage et sous la bénédiction spéciale de Son

(1) R. P. Lecanuet, *op. cit.*, t. II, p. 410.

Éminence, il se formât un comité que je pourrais appeler d'impulsion, et qui, sans empiéter sur l'autonomie des comités de province, s'efforcerait de maintenir entre tous l'entente dans les vues comme dans l'action. »

Il termina en suppliant les catholiques de faire trêve à leurs divisions et de s'unir étroitement, afin d'être désormais plus qu'un parti : la France chrétienne demandant le respect de ses droits. « Il importe de faire une union catholique qui ne soit pas seulement à l'état d'aspiration, mais qui soit établie sur d'assez larges et solides bases pour devenir une réalité vivante et agissante. Cette union, le Souverain Pontife, dans ses magnifiques encycliques, qui sont la loi de notre foi, la loi de notre action, la loi de notre cohésion dans notre soumission filiale aux enseignements de la chaire de Pierre, n'a pas cessé de nous la recommander. Son Éminence le cardinal-archevêque de Paris nous y convie avec toutes les effusions de son dévouement pour l'Église et pour la France. Elle est dans les vœux de tous les catholiques, elle est dans la tradition de notre Congrès ; et je ne sais si je me trompe, mais il me semble que, ce soir, toutes les âmes la respirent et y aspirent. Donc, faisons-la, faisons-la en respectant toutes les dignités, toutes les convictions ; faisons-la en n'écartant aucune bonne volonté loyale, ni aucun dévouement sincère ; mais faisons-la, car elle est nécessaire. »

Des applaudissements retentirent dans la salle entière, puis le cardinal se leva : « Je demanderai à M. Chesnelong, dit-il, de vouloir bien, comme président du *Comité de Défense religieuse*, grouper autour de lui de nouveaux dévouements, de nouvelles énergies. Et, si vous le permettez, dès ce soir, je donnerai à M. Chesnelong, et au vice-président M. Keller, la mission de compléter, en l'agrandissant, le *Comité de Défense religieuse*... Du reste, nous n'aurons pas seulement

pour nous ceux qui partagent notre foi, mais les hommes honnêtes qui, ne subissant pas le joug des sectes antichrétiennes, ne refuseront pas de s'unir à nous pour défendre les consciences contre l'oppression qui pèse sur elles ; car c'est plus encore une doctrine qu'une forme de gouvernement qu'on voudrait imposer à la France (1). »

Ainsi, d'après le cardinal Richard, la future union ne devait être qu'une extension du *Comité de Défense religieuse*, auquel on adjoindrait désormais les libéraux sincères, quoique étrangers aux pratiques catholiques. D'autres la concevaient, nous l'avons dit, comme une continuation de l'*Union conservatrice*, devenue plus large dans sa compréhension, plus précise dans son but et mieux adaptée aux derniers événements.

Chesnelong ne rejetait ni l'un ni l'autre de ces points de vue. Le Congrès achevé, il fit parvenir à Léon XIII une adresse indiquant les résolutions adoptées (2). Il doutait d'autant moins de l'accueil fait par Rome au projet, que, lors de son avant-dernière visite au Vatican, le pape avait encouragé les efforts de l'*Union conservatrice.*

Depuis lors, il est vrai, le Saint-Père avait paru gagné aux idées de ralliement ; mais, plusieurs évêques de France lui ayant demandé l'autorisation de se tenir d'abord sur le terrain purement catholique avant de faire un pas de plus vers la République, il s'était résigné à cette marche mesurée et prudente. Il consentit donc à bénir les résolutions du Congrès, et fit adresser, le 23 mai, à Chesnelong, une lettre élogieuse, où il était dit : « Ce qui nous a été agréable par-dessus tout, c'est de vous voir reconnaître si justement combien il est

(1) Cf. R. P. Lecanuet, *op. cit.*, t. II, p. 413 et suiv.

(2) L'adresse au pape fut rédigée par M. Keller, et corrigée par Chesnelong.

nécessaire, en ce moment, que tous les catholiques unissent leurs cœurs et concentrent leurs forces, afin de pouvoir, comme en bataillons compacts, lutter résolument pour l'intégrité de la foi, pour les droits de la religion et pour la liberté de l'Église... Aussi, en même temps que nous décernons une louange méritée aux nobles sentiments que vous manifestez, nous demandons instamment à Dieu de vouloir bien, par sa secourable intervention, favoriser votre entreprise et seconder vos efforts. » (1)



Quelques semaines plus tard, le Comité central de l'*Union de la France chrétienne* était constitué, sous la présidence de Chesnelong. MM. Keller, de Mackau, de Mun et d'Herbelot étaient élus vice-présidents ; MM. Riant et Terrat faisaient fonction de trésorier et de secrétaire. On leur adjoignit le R. P. Vincent de Paul Bailly, directeur du journal *La Croix*, MM. Raoul Ancel, du comité de l'œuvre des Cercles catholiques d'ouvriers, le marquis de Beaucourt, président de la Société Bibliographique, Lucien Brun et Buffet, sénateurs, de Claye, rédacteur au journal *La Défense*, le comte Lanjuinais, député, Levé, directeur du *Monde*, Abel Rainbeaux, de l'œuvre des Patronages, le baron de Ravignan, ancien sénateur, le vicomte de Roquefeuil, président de l'*Association catholique de la Jeunesse française*, Thellier de Poncheville, député, Eugène Veuillot, rédacteur en chef de l'*Univers*.

Dans sa première séance (19 juin), le comité ainsi constitué publia une déclaration où, sans annoncer aucun but politique, on donnait comme mission à la

(1) Cf *Assemblée des Catholiques*, 20e *année*. — Paris, Bureau du Comité catholique, 1891.

nouvelle œuvre de « remettre la France chrétienne en possession de ses droits. » (1)

Il avait fallu toute l'autorité et toute la souplesse de Chesnelong pour amener des catholiques de tendances aussi diverses que MM. Levé et Eugène Veuillot à se ranger sous un commun drapeau. L'entente une fois obtenue, on se mit à l'œuvre. Le Comité de l'*Union* avait pour secrétaire un journaliste intelligent et dévoué, Gabriel Collin. Non content d'écrire aux évêques et aux catholiques notables des divers diocèses, il fit de la *Correspondance hebdomadaire* le bulletin attitré et fort apprécié de l'œuvre nouvelle.

(1) En voici le texte intégral :

« Répondant à l'appel de S. Ém. le cardinal archevêque de Paris et nous associant à la grande pensée d'union qui a inspiré sa lettre aux catholiques sur le devoir social, nous demandons le concours des chrétiens et de tous les honnêtes gens, quelles que soient leurs opinions politiques, pour défendre et réclamer d'un commun accord les libertés civiles, sociales et religieuses dont on les dépouille.

» Au nom de la foi menacée, au nom du salut de la patrie, que l'impiété conduirait à la servitude et à la décadence, si le programme des sectes anti-chrétiennes et maçonniques continuait à passer dans les lois et dans l'administration du pays, nous les adjurons de s'unir pour revendiquer la liberté religieuse, la liberté d'enseignement, la liberté de la charité, la liberté d'association, et pour obtenir la révision de tout ce qui, dans les lois scolaires, militaires ou fiscales, en est la violation manifeste.

» Le seul moyen de reconquérir ces libertés vitales, c'est de ne nommer aux conseils municipaux et généraux, à la Chambre des Députés et au Sénat, que des hommes franchement dévoués à cette grande cause. Du moment que la religion et la patrie sont en danger, s'abstenir serait une désertion, voter par peur ou par faiblesse pour les complices des sectes antichrétiennes serait une trahison.

» Voilà ce que doivent résolument accepter tous ceux qui ne veulent pas laisser périr en France la foi de nos pères ; voilà ce qu'il faut surtout faire comprendre au peuple, sur qui l'oppression pèse plus lourdement.

» L'ouvrier qui vit de son travail est le premier intéressé dans la liberté que nous demandons pour tous. Les doctrines sectaires, qui s'attaquent aux droits les plus sacrés de son âme, lui promettent vainement l'amélioration efficace de son sort. La religion, qui fut sa

Cette œuvre répondait trop complètement à la pensée intime de la plupart des évêques pour ne pas obtenir leurs encouragements.

Bientôt Mgr Hugonin, de Bayeux ; Mgr Gilly, de Nîmes ; Mgr Germain, de Coutances ; Mgr Gaussail, de Perpignan ; Mgr Marpot, de Saint-Claude ; Mgr Dabert, de Périgueux, adressèrent au président de l'*Union chrétienne* leurs approbations et leurs promesses.

Les principaux membres du Comité avaient entrepris une campagne de conférences pour gagner des adhésions. M. de Mun avait obtenu, à Bordeaux, un succès de bon augure.

libératrice, sera toujours son meilleur soutien. Seule elle peut assurer sa dignité et relever sa condition par l'ascendant de ces principes de justice et de charité dont l'Église est l'immuable gardienne, et que la dernière encyclique de Léon XIII a remis en pleine lumière avec une si incomparable autorité et une si magnanime sollicitude.

» Remettre la France chrétienne en possession de ses droits, c'est donc le devoir et la nécessité de l'heure présente. Il importe d'y travailler plus que jamais, par la plume et par la parole, par la presse et par les conférences, par une propagande active et par une résistance opiniâtre, en usant de tous les moyens légaux dont nous pouvons disposer.

» Nous y serons aidés par toutes ces œuvres admirables que le zèle catholique a fait naître et que nous avons vues grandir et se multiplier dans l'épreuve. Par le bien qu'elles répandent autour d'elles, elles nous susciteront des appuis ; par la force que nous cherchons à créer, nous leur préparons une sauvegarde. Loin de nous la pensée de les détourner de la sphère d'action qui leur est propre. Nous respectons profondément leur autonomie et leur indépendance.

» Mais nous nous tenons à la disposition des comités locaux qui, poursuivant le même but que nous, se sont déjà établis ou s'établiront dans d'autres régions de la France. C'est à eux qu'il appartient de s'organiser et d'agir, avec les diversités que chaque pays comporte. Nous leur demandons de se mettre en rapport avec nous, et, de notre côté, nous les tiendrons au courant de ce que nous ferons.

» Notre comité prend un titre qui indique la pensée de sa fondation. Il s'appelle l'*Union de la France chrétienne*. Nous espérons que, par la généreuse énergie et le concert cordial de tous les efforts, cette Union se constituera partout sur de fortes et larges bases. Puisse-t-elle, avec l'aide de Dieu, contribuer au relèvement religieux, social et national de notre pays ! »

C'est alors que, à la suite du cardinal Richard, de nouveaux prélats, et ceux-ci des plus en vue, manifestèrent ouvertement leur sympathie. Successivement le cardinal Langénieux, archevêque de Reims ; Mgr Foulon, archevêque de Lyon ; Mgr Gouthe-Soulard, archevêque d'Aix, et Mgr Fava, évêque de Grenoble, se distinguèrent par la cordialité de leurs encouragements ; le nouveau nonce lui-même, Mgr Ferrata, semblait, pour le moment, favorable.

D'autres ecclésiastiques de marque demandaient, avant d'adhérer, des éclaircissements sur la nature et le but de l'œuvre. Ces questions amenaient Chesnelong à préciser de plus en plus sa pensée. La réponse qu'il adressa à M. de Quincey, vicaire général d'Annecy, expose avec une particulière netteté la raison d'être et les avantages du nouveau groupement. (1)

C'était peu de discourir et d'écrire ; on organisait ; des comités locaux se formaient dans le plupart des

(1) En voici les passages saillants :

« A travers les confusions de l'heure présente, malgré les divergences qui semblent quelquefois séparer des hommes animés de la même foi et du même amour du bien public, deux points me paraissent tout dominer. Et sur ces deux points, grâce à Dieu, l'accord est fait entre tous les catholiques.

» Le premier, c'est que, si la politique sectaire des dix dernières années continuait à peser longtemps sur notre pays, c'en serait fait, sauf la grâce de Dieu, de la France chrétienne, de ses droits et de ses libertés. Le second, c'est que devant un si grand danger pour la religion et pour la patrie, tous les hommes de foi et de bien ont le devoir de s'unir pour défendre d'un commun accord la foi et les libertés chrétiennes également menacées.

» On peut se trouver divisé sur des questions d'avenir. Les uns peuvent penser que la monarchie sera tôt ou tard reprise par la France, que son retour serait une garantie précieuse de relèvement religieux, social et national pour notre pays ; que, si au contraire, la République devait être à jamais le gouvernement définitif de la France, la liberté de l'Église et les droits des consciences chrétiennes seraient fatalement tenus en échec et mis de plus en plus en péril ; je dois dire, en toute loyauté, que tel est mon sentiment personnel.

diocèses ; M. Buffet établissait solidement l'œuvre dans les Vosges ; M. Keller la propageait dans la Manche.

Il fallait assigner aux adhérents un but précis. Chesnelong y pourvut, le 1er septembre, en adressant aux principaux membres des comités de province une circulaire qui contenait les passages suivants : « En dehors de notre appel général à l'opinion, nous avons dès à présent à nous préoccuper des élections partielles qui pourront survenir, et des élections municipales qui se feront dans un an, lesquelles, indépendamment de leur importance propre, réagissent, par le mouvement d'opinion qu'elles créent, sur les élections générales.

» Tout d'abord, il importe de constituer, dans les départements où il n'en existe pas, comme dans ceux où elle ne fonctionne pas activement, une organisation de

D'autres, et je respecte profondément leur appréciation sans la partager, peuvent considérer la cause de la monarchie comme irrévocablement perdue et ne désespèrent pas de voir un jour une République réparatrice et chrétienne succéder à celle dont nous subissons le joug. Ce sont là, je le répète, des questions d'avenir.

» Mais, au-dessus de ces questions, il en est une qui intéresse le présent aussi bien que l'avenir, qui n'est étrangère à rien, mais qui doit être tenue au-dessus de tout ; c'est celle que le vénéré cardinal Richard a posée en ces termes : La France restera-t-elle chrétienne ou doit-elle cesser de l'être ? Cette question prime toutes les autres; c'est vraiment la question fondamentale. Et voilà pourquoi le devoir s'impose à tous de la défendre pour elle-même, sans l'identifier et encore moins la subordonner à une cause politique, quelle qu'elle soit.

» Or, tel est le terrain sur lequel s'est constituée, sous le patronage de Son Éminence le Cardinal Archevêque de Paris, l'*Union de la France Chrétienne.*

» Elle ne demande à ses adhérents, ni une profession de foi monarchique, ni une profession de foi républicaine. Si elle avait réclamé la première, elle aurait pu éloigner d'elle les catholiques impérialistes ou républicains, et se priver ainsi d'une portion de ses forces. En exigeant la seconde, elle aurait pu écarter cette partie de l'armée catholique qui a toujours été la plus active et la plus dévouée, la première à la lutte comme au sacrifice. Pour grouper dans une action

comités sans laquelle toute action électorale serait impossible.

» Quand le comité d'impulsion pour le département aura été formé, il devra provoquer la création de comités d'arrondissement et de canton, lesquels devront, à leur tour, étudier les listes électorales et étendre leurs ramifications dans toutes les communes, pour atteindre directement l'électeur, comme on le fait en Belgique et dans les autres pays libres. »



Une telle organisation était riche de promesses. Mais parallèlement à ce mouvement social et religieux, neutre en politique, une action d'un caractère différent s'exerçait avec une suite et une ténacité remarquables. Les idées du toast d'Alger étaient décidément en faveur à Rome. Sans se laisser émouvoir par les sombres pronostics ou les objurgations d'évêques éminents comme Mgr de Cabrières ou Mgr Freppel, Léon XIII accentuait ses directions en faveur du ralliement, et sa popularité récemment accrue par les pèlerinages ouvriers

commune toutes les bonnes volontés loyales, tous les dévouements sincères, elle n'a voulu blesser aucune dignité ; elle a respecté toutes les libertés légitimes. Elle a fait appel aux catholiques de toutes les opinions, en demandant à tous de s'élever au-dessus des libres dissentiments qui peuvent les séparer en politique, et de s'unir sur le terrain de la défense sociale et religieuse. Elle accepte comme alliés tous les hommes qui, à quelque parti politique qu'ils appartiennent, sont résolus à défendre le programme des revendications chrétiennes. Elle ne reconnaît comme adversaires que ceux qui, quel que soit leur drapeau politique, repoussent ce programme ou refusent de le défendre. Elle fait appel aux premiers pour faire front aux seconds. Pas d'exclusion vis-à-vis des uns ; pas de compromissions avec les autres.

» Voilà *l'Union de la France chrétienne*, dans l'esprit qui l'anime et dans le but qu'elle poursuit. » — Lettre inédite, Archives de la famille Chesnelong.

au Vatican amenait à son sentiment plus d'un légitimiste. Un acte retentissant allait gagner à sa politique de nouvelles adhésions.

Pour tout remerciement, le gouvernement français avait multiplié, depuis les avances du cardinal Lavigerie, les mesures arbitraires et les mesquines vexations contre le clergé ; au Sénat, Chesnelong avait dû se mesurer contre M. de Freycinet, qui avait formellement refusé la révision des lois scolaires, militaires et fiscales ; on proposait de soumettre les comptes des fabriques à la vérification de l'administration des Finances. De tels excès inspirèrent à Mgr Langénieux, archevêque de Reims, l'idée d'une protestation qui serait signée par tous les cardinaux français, et à laquelle pourrait adhérer tout l'épiscopat (1). Cette lettre, très mesurée et très digne, contenait pourtant de graves doléances : « Depuis douze ans, y lisait-on, le gouvernement de la République a été la personnification d'une doctrine et d'un programme en opposition absolue avec la foi catholique, et il a appliqué cette doctrine, réalisé ce programme de telle sorte qu'il n'est rien aujourd'hui, ni personnes, ni institutions, ni intérêts, qui n'ait été méthodiquement frappé, amoindri, et autant que possible détruit. » Dans une seconde partie, les cardinaux conseillaient, il est vrai, « l'acceptation franche et loyale des institutions politiques », ce qui causa un assez vif déplaisir à Chesnelong.

C'est le 22 janvier 1892 que fut publié cet important manifeste. Soixante-quinze évêques y adhérèrent. Certes, aucun d'eux n'avait la prétention d'en imposer au Souverain Pontife. Néanmoins, à prendre la lettre dans

(1) Cette lettre des cardinaux fut, en grande partie, rédigée par Mgr d'Hulst, recteur de l'Institut catholique de Paris, très lié avec le cardinal Langénieux. —Voir, à ce sujet, R. P. Lecanuet, *op. cit.*, t. II, p. 493, et le chanoine Largent, *Le cardinal Langénieux*, p. 155.

son ensemble, elle ne pouvait que ralentir la marche vers le ralliement. De nouveau, Léon XIII crut devoir élever la voix.

Le 16 février paraissait l'Encyclique *Inter multiplices sollicitudines*. Le pape y posait la distinction capitale entre la *constitution* et la *législation d'un peuple*. S'il admettait qu'en France, depuis plusieurs années, divers actes importants de la législation eussent procédé de tendances irréligieuses, il n'en maintenait pas moins que, la République étant le gouvernement actuel de leur nation, les Français devaient s'abstenir, à son égard, de toute opposition systématique, et s'unir seulement pour obtenir, *par tous les moyens honnêtes et légaux*, la liberté des consciences. Impossible, cette fois, de s'y méprendre : c'est par la réunion sur le terrain des institutions existantes que le pape espérait et voulait faire l'apaisement.

En présence de cette résolution, qui paraissait inflexible, MM. de Mun, Eugène Veuillot, de Roquefeuil et Thellier de Poncheville quittèrent l'*Union de la France chrétienne*. Déjà, quelques mois auparavant, la création de l'*Association catholique française*, fondée par M. Jules Bonjean pour la propagation des doctrines religieuses et sociales de Léon XIII, et l'appui donné à cette ligue par Mgr Ferrata, avaient provoqué dans le groupe quelques défections.

Néanmoins on travaillait avec courage, sous la protection discrète mais toujours dévouée du cardinal Richard.

En décembre 1891, le Congrès des catholiques du Nord avait chaudement manifesté en faveur de l'*Union* ; on enregistrait, chaque mois, quelques nouvelles adhésions d'évêques. D'autre part, Mgr Turinaz, sans faire partie expressément du groupe, préconisait toujours une union de l'épiscopat sur le seul terrain religieux, au-dessus de toutes les divisions politiques ; c'était un auxiliaire

précieux. Enfin on comptait sur l'enthousiasme du Congrès général des catholiques pour raviver le zèle des adhérents.

Chesnelong et Keller étaient toujours l'âme de l'association, qui comptait, parmi ses membres les plus actifs, MM. Buffet et Lucien Brun. Quoique de caractère fort différent, Chesnelong et son vice-président travaillaient ensemble, ou communiquaient par de fréquentes lettres, qui augmentaient leur intimité. Tout d'une pièce, d'allures et de tendances militaires, trop perspicace pour n'être pas un peu sévère pour les hommes, Keller opposait, de prime abord, la raideur de ses jugements aux appréciations obstinément bienveillantes de son ami ; mais le contact de cette bonté sans trêve, le spectacle de cette indulgence raisonnée et clairvoyante le gagnaient bientôt lui-même aux idées de mansuétude ; il se cabrait d'abord, puis admirait, et finissait par se rendre.

Les évêques avaient adhéré à l'Encyclique du 16 février ; mais Léon XIII n'ignorait pas quelles discussions elle avait soulevées. Par une nouvelle lettre adressée, le 3 mai, aux cardinaux français, il insista sur la nécessité « d'accepter, sans arrière-pensée, avec cette loyauté parfaite qui convient au chrétien, le pouvoir civil dans la forme où, de fait, il existait. » C'était, pour Chesnelong et ses amis, une nouvelle menace.

Celui-ci ne s'illusionnait pas. Dès le 11 février, il avait écrit à M. Keller : « Si l'*Union de la France chrétienne* doit mettre dans son programme, et comme une de ses conditions, l'acceptation résolue, franche et loyale de la République, laquelle impliquerait, d'une part, l'abdication et le désaveu de nos convictions et de nos préférences monarchiques, d'autre part, et par une conséquence forcée, l'exclusion de l'union de tous les catholiques qui ne croiraient par devoir adhérer à la République, nous ne saurions, n'est-ce

ce pas ? prendre la responsabilité de ce changement de programme. Outre qu'il répugnerait à nos idées et à nos sentiments, j'estime qu'il serait funeste pour la défense efficace de la cause religieuse dans notre pays. Mais, lors même que nous nous tromperions, lors même que l'intérêt de la défense religieuse exigerait ce programme nouveau, il ne saurait nous appartenir de le préconiser et de le répandre. Notre adhésion, où manqueraient la sincérité et la dignité, ne serait pas une force. A cette politique nouvelle, il faudrait des hommes nouveaux. » (1)

Parmi ces vicissitudes d'encouragements et de déboires, on atteignit l'époque fixée pour la vingt-unième Assemblée générale des catholiques. L'année précédente, cette Assemblée avait acclamé l'*Union de la France chrétienne*, et l'on avait des raisons de penser qu'elle en restait solidaire. Si, cette fois, le Saint-Père la bénissait, comme de coutume, ne pourrait-on pas voir, dans cet acte pontifical, un laisser-passer bienveillant en faveur de l'œuvre de Chesnelong et du cardinal Richard ?



Il importait de bien marquer les points par lesquels l'*Union de la France chrétienne* répondait, en fait, aux désirs du Souverain Pontife. On fit parvenir à Rome, dès les premiers jours du Congrès, l'adresse suivante :

« Très Saint Père,

» La vingt-unième Assemblée des catholiques de France éprouve, encore plus que les précédentes, le besoin de se serrer et de s'unir aux pieds de Votre Sainteté. Vous-même, à mesure que des douleurs plus cruelles atteignent l'Église et que des dangers plus grands

(1) Lettre inédite.

menacent la société chrétienne, vous multipliez les enseignements de votre haute sagesse et les témoignages de votre sollicitude paternelle.

» L'an dernier, en face de la paix sociale mise en question par les antagonismes qui se creusent entre la propriété et le travail, Votre Sainteté mesurait la profondeur du péril, et posait, avec une autorité incomparable, les principes et les bases d'une réconciliation nécessaire, en rappelant aux patrons et aux ouvriers leurs droits réciproques, leurs devoirs communs et le lien de charité fraternelle qui doit les unir.

» Cette année, portant vos regards, avec une tendresse attristée, sur notre chère France, et « signalant le » vaste complot que certains hommes ont formé d'y » anéantir le christianisme et l'animosité qu'ils mettent » à poursuivre la réalisation de leurs desseins, » Vous invitez solennellement « les gens de bien à s'unir comme un » seul homme, tout dissentiment politique mis à part, » pour combattre, par tous les moyens légaux et hon» nêtes, les abus progressifs de la législation ; » vous leur demandez d'abdiquer tout esprit de parti et de « soute» nir de concert ce qui prime tout avantage terrestre : » la religion, la cause de Jésus-Christ. »

» Nous inspirant de ces nobles enseignements, nous travaillerons plus que jamais, de toutes nos forces, à réaliser cette union active de tous les gens de bien faisant de la défense de la religion le premier de leurs devoirs patriotiques ; plus que jamais aussi, nous nous appliquerons, par la plume, par la parole, par l'action de nos œuvres, à montrer aux ouvriers que l'Église est leur amie comme elle fut leur divine libératrice, et qu'ils doivent avant tout demander l'amélioration de leur sort aux sentiments de justice, agrandis par la charité, qu'elle a le secret de susciter dans les âmes et qu'elle

saurait faire passer, si son ascendant était accepté, dans de libres corporations animées de son esprit.

» Ces deux grandes œuvres ne nous feront pas négliger celles que Votre Sainteté avait déjà recommandées par cette série de grands enseignements qui, d'année en année, ont été la lumière du monde catholique et la gloire de votre illustre pontificat.

» Développer les œuvres de foi et de prière, assurer le respect du jour dominical, entretenir et accroître, par de pieuses confréries, le culte du Très Saint Sacrement et du Sacré-Cœur de Jésus ;

» Préserver, par les œuvres d'enseignement, la foi des générations qui s'élèvent, et leur offrir, à côté des écoles sans Dieu, d'autres écoles où l'éducation reste hautement et profondément chrétienne ; leur ouvrir aussi, a la sortie de l'école, des patronages populaires où là dignité de leur jeunesse soit sauvegardée ;

» Venir en aide, par les œuvres de charité, aux pauvres, membres souffrants de Jésus-Christ, en leur apportant, avec une assistance qui les soutienne, des témoignages de fraternelle cordialité qui les consolent ; ouvrir à ceux d'entre eux que l'âge ou la maladie rapproche davantage de l'éternité des asiles où ils seront certains de recevoir, en même temps que des soins admirablement dévoués, les secours suprêmes de la religion ;

» Préparer enfin, par les œuvres de jeunesse, une généreuse phalange d'hommes de cœur et de dévouement qui sauront, à leur tour, revendiquer et défendre les droits de l'Église et les libertés de la France chrétienne,

» Telle est encore, Très Saint Père, dans ses traits principaux, la tâche à laquelle nous avons voulu, depuis vingt ans, et nous voulons toujours, avec la grâce de Dieu et sous la direction de nos évêques, consacrer tout notre cœur et tout notre zèle.

» Les difficultés des temps, la contradiction et l'hostilité des pouvoirs publics, les entraves de la législation, les passions sectaires coalisées pour déraciner le christianisme dans notre pays rendent souvent pénible l'accomplissement de notre tâche, et nous imposent une lutte dont les conditions sont parfois très douloureuses.

» Aussi nos cœurs montent vers Vous, Très Saint Père, pour y puiser la force qui vient d'en haut, et nous avons besoin de penser que Votre Sainteté encourage nos efforts et les bénit.

» Humblement prosternés à ses pieds,

» Nous la prions de daigner accorder à nous, à nos familles et à nos œuvres, sa bénédiction apostolique ; et nous sommes, avec la plus religieuse vénération, de Votre Sainteté,

» Les fils très soumis et très dévoués. »

Cette adresse notait les nombreuses prescriptions de l'Encyclique *Inter multiplices* qui avaient trouvé Chesnelong et ses adhérents filialement dociles. Un seul point était laissé dans l'ombre : le ralliement proprement dit.

On espérait un encouragement pour les œuvres accomplies et les projets manifestés. Voici la dépêche, que, le 12 mai, Chesnelong reçut du cardinal Rampolla : « Le Saint-Père a accueilli avec satisfaction les protestations d'absolu dévouement des catholiques français, étroitement unis pour la défense de la liberté religieuse, et, dans la ferme confiance qu'ils suivront, à cet égard, la conduite tracée dans ses dernières lettres, en se plaçant sur le terrain constitutionnel, il leur envoie avec une paternelle affection la bénédiction apostolique. »

C'était un encouragement, mais conditionnel, et qui supposait l'adhésion à la politique du ralliement. L'œuvre telle qu'elle était, avec sa neutralité constitutionnelle, n'avait plus la pleine approbation du Saint-Père. Ches-

nelong parcourut ces lignes la mort dans l'âme ; il les fit lire à Keller, puis se rendit à la salle du Congrès. Il ne voulait laisser à personne le soin de communiquer à l'assistance l'arrêt qui le frappait. Debout, il lut la dépêche de sa voix la plus claire,la plus ferme, puis se rassit, sans un commentaire, sans un mot, au milieu d'un silence de mort (1). En sortant, il aborda, les larmes aux yeux, un de ses vieux amis, M. Merveilleux du Vignaux : « Voyez, dit-il, comme je souffre. Deux fois désavoué : par le roi et par le pape ! »

Le lendemain, de concert avec les membres influents du Comité, il rédigea et adressa aux principaux correspondants de l'Union la dépêche suivante : « L'*Union de la France chrétienne* s'était fondée sur un terrain de neutralité politique, pour grouper autour de la défense religieuse le concours des chrétiens et de tous les honnêtes gens, quelles que fussent leurs opinions. Ce terrain de neutralité ne paraissant plus répondre aux désirs exprimés par le Saint-Père, le Comité de l'Union, dont la défense religieuse était l'unique objet, croit remplir un devoir en se séparant. » Immédiatement après, le vingt-unième Congrès général des catholiques se dispersa.



La blessure resta longtemps saignante au cœur de Chesnelong. Persuadé que la République ne donnerait à la France, ni un rang honorable en Europe, ni la prospérité financière, ni surtout la paix religieuse ; voyant s'accomplir l'une après l'autre les sinistres prédictions que lui avaient inspirées les doctrines et les actes des

(1) Ces détails m'ont été obligeamment communiqués par un ancien membre du Comité catholique, qui assistait à l'Assemblée, M. René Lavollée.

gouvernants, il lui eût été trop dur de faire publiquement sa paix, sans compensation et sur de simples espérances, avec un ennemi qui ne désarmait pas. Le coup était d'autant plus douloureux, que, jusqu'au toast d'Alger, il avait cru être en parfaite communion d'idées et de tactique avec Léon XIII.

Toutefois pas un instant la moindre tentation de révolte n'effleura son âme. Quelques semaines après ces événements, ayant dit à un de ses meilleurs amis, le comte Desbassayns de Richemont, sa pensée intime sur l'Union récemment dissoute et la politique du ralliement, il ajoutait : « Vous savez bien que je suis vis-à-vis du pape un fils docile et attristé, et qu'il n'y a pas en moi un atome de désobéissance. Les réserves silencieuses de la conscience et de l'honneur sur les questions où la foi n'est pas engagée sont encore des affirmations de respect, et ces réserves, quand on les exprime à un ami, n'atténuent pas, en s'épanchant, le respect qui les domine et les limite. Je disais au cardinal Richard, en lui remettant le mandat que nous tenions de lui : « Éminence, nous nous retirons dans notre soumission, notre respect, notre impuissance et notre douleur. » Ces quatre mots vous disent mon état d'âme (1). »

Cet état d'âme était d'autant plus pénible, qu'une presse inconsidérée n'épargnait à Chesnelong, ni les commentaires désobligeants, ni les perfides insinuations. Il eut à se défendre, en particulier, contre les récits fantaisistes du *Figaro*. Mais ses amis veillaient. Jamais il ne reçut de plus émouvants témoignages de sympathie.

(1) Lettre inédite, du 31 avril 1892. — Cette lettre, que nous ne pouvons citer ici en entier, à cause de sa longueur, contient la pensée exacte de Chesnelong sur l'*Union de la France chrétienne*. On y trouvera des vues intéressantes et très personnelles sur le ralliement. A titre purement documentaire, nous la donnons à la fin du volume — Voir Appendice III.

Après le cardinal Richard, qui lui exprime « toute sa respectueuse affection, dans la douloureuse épreuve qu'il traverse » ; après le cardinal Langénieux, qui « admire son courage et sa force à endurer l'adversité; » après MM. Carron, de Carné, d'Auray, Ancel, Amédée de Margerie, qui tous s'appliquent, avec une infinie délicatesse, à adoucir la plaie, sa vieille amie de vingt-cinq ans, Mlle de Guérines, lui écrit du fond de l'Auvergne : « Vous subissez l'épreuve suprême à laquelle Dieu soumet presque toujours les grands serviteurs de son Église. Vous passez par les flammes qui trempent et affinent le dévouement, et cela vous était dû. »

Mais c'est le guide de conscience habituel de Chesnelong, le grave et saint Père Matignon, qui lui apporte le réconfort décisif. « Il est des épreuves, écrit-il, que Dieu réserve à ses meilleurs serviteurs, comme la récompense la plus souhaitable de leurs travaux et de leurs dévouements. Les hommes s'en étonnent ; ils ne peuvent comprendre comment, après s'être tant dépensé au service de l'Église et de la cause de Dieu, on se trouve parfois dans une impossibilité d'agir inexplicable, parce que ce ne sont pas les adversaires qui l'ont créée. Le chrétien trempé comme vous l'êtes ne se laisse point décourager par ces péripéties. S'il le faut, il s'efface un instant, mais avec la résolution de reparaître au premier appel. Si l'arme avec laquelle il combattait s'est brisée entre ses mains, il saura bien en trouver une autre, et, quand la division qu'il commandait sera dispersée, il ne tardera pas à la rallier sur un autre terrain...

» Pour le moment, nous ne pouvons nous le dissimuler, le désarroi est complet, l'orientation manque, et beaucoup ne voient plus ce qu'ils ont à faire. J'ai la confiance que ce n'est là qu'un désordre passager. La lumière se fera, la panique s'apaisera, et chacun, en cherchant à regagner son drapeau, ne manquera pas de reconnaître

ses chefs. Aussi est-il important que ceux-ci demeurent à leur poste (1). »

Chesnelong n'avait jamais songé à fuir la lutte. La tribune du Sénat lui ménageait encore plus d'une occasion de servir l'Église; la Société d'Éducation et d'Enseignement, nécessaire désormais au développement des écoles libres, avait besoin de lui : autant de champs d'action qui lui restaient ouverts.

Les Comités catholiques de province n'avaient pas disparu ; mais, leur congrès annuel étant supprimé, restait-il possible de les diriger avec suite et cohésion ? Et, si l'on ne pouvait leur donner désormais l'impulsion vitale, n'était-il pas sage de les dissoudre ? Chesnelong avait besoin de connaître, à cet égard, la pensée de Rome. D'ailleurs, il sentait bien qu'il n'aurait jamais assez de cœur à la besogne, aussi longtemps que, par une parole paternelle, Léon XIII ne lui aurait pas rendu la confiance et l'entrain.

Le cardinal Richard comprenait, lui aussi, que le bon soldat, un instant décontenancé, avait besoin d'un geste de sympathie, d'un encouragement de son chef. A son premier voyage à Rome, il le demanda au Souverain Pontife, et fut assez heureux pour l'obtenir. Aussitôt après sa première audience, il écrivit à Chesnelong:

« J'ai mis aux pieds du Saint-Père l'hommage de votre filiale vénération et soumission. Léon XIII comprend la délicatesse des souvenirs et des sentiments qui vous ont arrêté et empêché d'entrer activement dans la ligne de conduite tracée par lui aux catholiques de France, sans que vous voulussiez toutefois faire acte d'opposition. Il n'oublie pas votre dévouement à la cause de l'Église, et m'a autorisé à vous dire qu'il vous conservait son affection : « J'aime Chesnelong comme de Mun », a-t-il ajouté.

(1) Lettre inédite, du 30 mai 1892.

» Le Saint-Père approuve que vous ne fassiez pas, cette année, l'Assemblée des catholiques qui se réunissent d'ordinaire au mois de mai ; mais il ne veut pas que le Comité catholique se dissolve ; il vous engage à continuer la défense des intérêts religieux. J'ai pu dire à Sa Sainteté le concours que le Comité catholique m'avait donné pour rétablir la messe des écoles et les prières publiques pour la rentrée des Chambres. Léon XIII approuve pleinement le renouvellement de ces institutions chrétiennes.

» Je suis heureux, cher et vénéré monsieur Chesnelong, de vous transmettre les paroles affectueuses du Saint-Père pour vous. Je me sens de plus en plus affermi dans la disposition que je vous ai souvent exprimée, de nous confier avec esprit de foi à la direction du Vicaire de Jésus-Christ (1). »

Cette lettre fut pour Chesnelong le baume longtemps désiré. Le campagne de l'*Union chrétienne* avait pris fin. Elle avait été pénible et orageuse, mais elle se terminait sur un rayon d'espoir. En attendant, le silence s'imposait.

Ce silence, dont lui savait gré le Saint-Père, Chesnelong, par obéissance et par respect, devait le garder jusqu'à la fin. Citons, à ce sujet, le témoignage de M. Keller :

« Enveloppant la blessure de son cœur dans une inviolable réserve, il n'en parlait jamais en public, et voici ce qu'il m'en écrivait peu de jours avant sa mort. « Continuer nos œuvres sur un terrain exclusivement religieux, en gardant le silence sur la question que je pourrais appeler litigieuse, c'est tout ce que nous devions faire. Nos œuvres devaient en souffrir et en ont souffert. Nous en avons souffert avec elles et pour elles, comme pour nous-mêmes. Nous avons fait notre

(1) Lettre inédite, du 18 février 1893.

devoir dans l'épreuve, et j'espère que le bon Dieu nous en tiendra un jour un peu de compte. » Quand on lui en demandait davantage, il répondait : « C'est un mystère. » Respectons avec lui ce mystère, creuset dans lequel sa vertu s'est consommée ! » (1)

La campagne de l'*Union chrétienne*, que le vieux sénateur avait menée de front avec les luttes budgétaires, semblait avoir atteint ses forces plus que le poids croissant des années. Seule l'affection de ses proches et de ses amis l'avait soutenu contre les émotions amères, tragiques parfois, de la vie publique. Mais la Providence veillait.

A l'heure des pires catastrophes, Chesnelong avait toujours connu le refuge de quelques cœurs amis. C'est sa province natale tout entière qui allait maintenant s'unir à la famille pour réjouir sa vieillesse et l'encourager aux derniers combats. C'est le pays basque qui, de concert avec le Béarn, allait lui affirmer, dans un solennel hommage, sa reconnaissance et son admiration.



Remontons de quelques mois le cours des événements. Nous sommes au 18 août 1890. Chesnelong vient de marier sa dernière fille, sa douce et gracieuse Louise, à un vaillant chrétien du pays d'Angers, M. Louis Gourdon. La bénédiction nuptiale a été donnée par l'abbé Émile, devenu vicaire à Saint-Pierre de Chaillot. Charmé de l'accueil reçu dans cette maison de Chemillé, à laquelle il vient de confier son dernier trésor, le pauvre père redoute maintenant la solitude relative du vieux foyer d'Orthez, qui va pleurer tant de chers absents.

(1) Article du *Correspondant*, 10 août 1899.

Ses amis de jeunesse ont deviné cette angoisse. Aussi ont-ils choisi cette date pour lui faire adresser un hommage dont l'unanimité et l'éclat puissent dissiper la tristesse du retour.

Arrivé à Pau, il se voit entouré par une foule en habits de fête, et conduit, au milieu des vivats, à l'hôtel Gassion, où l'accueillent toutes les notabilités du département. Il sait, par d'affectueuses indiscrétions, la manifestation qui se prépare. Fiers de l'éminent orateur et du grand homme de bien qui, depuis quarante ans, les représente dans les Chambres françaises, ses compatriotes ont demandé à un jeune sculpteur de la région de fixer ses traits dans le marbre, et ils vont lui remettre, dans cette réunion solennelle du 21 août 1890, le buste qui redira à ses enfants la reconnaissance et la sympathie de toute une province.

Après la présentation dans des salons où des massifs de fleurs mêlent leur note d'allégresse à celle des vieilles mélodies béarnaises, on découvre l'effigie de Chesnelong. C'est une œuvre sincère, de grand caractère et de puissante expression. Elle a été le dernier effort du jeune artiste, M. Etchetto. Dévoré par la maladie autant que par la passion de son art, il y a mis néanmoins toute la vigueur d'un talent qui le plaçait déjà parmi les maîtres.

Le front large et dénudé, le regard à la fois clair et profond, la lèvre inférieure proéminente révèlent l'intelligence rayonnante et l'énergique volonté, comme la gravité calme des traits dénote la bonté foncière d'une âme maîtresse d'elle-même. Sur le socle, le sculpteur a gravé cette légende : *Pro Deo et patria.* Ce sont les deux grands amours, c'est la vie entière de son modèle.

L'heure est venue des discours. Un témoin des débuts de Chesnelong au conseil général, M. Barberen, salue la carrière parlementaire de son ancien collègue. Un autre

membre de l'Assemblée départementale, M. Carenne, célèbre surtout en lui le défenseur de la liberté d'enseignement. On associe son nom à ceux d'O'Connell, de Berryer, de Montalembert. La multitude acclame, frémissante ; cette manifestation est vraiment le geste sincère et très noble de tout un pays.

Il n'en fallait pas tant pour remuer à fond l'âme si vibrante du héros de la fête. Aussi de quel cœur, après avoir remercié les orateurs et l'assemblée entière, il célèbre la petite patrie !

« Dieu s'est plu à la revêtir de splendeur et à l'envelopper de charmes. Une lumière où de douces teintes se mêlent à des jets éblouissants ; des coteaux superposés qui, dans leur variété pittoresque, offrent les plus divers et les plus riants aspects ; à travers des plaines dont la fécondité réjouit le regard, des eaux rapides et transparentes où le soleil semble refléter ses rayons avec une amoureuse complaisance : partout la vie, le mouvement ; des horizons qui, par leur vaste étendue, sollicitent l'âme aux hautes pensées, ou qui, par la grâce de leurs contours, paraissent faits pour verser dans le cœur le rafraîchissement de suaves impressions ; dépassant ces horizons, ce merveilleux couronnement de montagnes qui dissimulent l'aridité du roc, tantôt sous un manteau de neige, tantôt sous des bosquets de verdure ; sur les côtes basques, là où la terre s'arrête, les plages incomparables de Biarritz, de Saint-Jean de Luz et de Hendaye, qui sont comme un coin d'océan où l'immensité vivante de la mer se déploie, avec son mouvement perpétuel et ses bruits imposants, en face de l'immobilité silencieuse des montagnes, n'est-ce pas là notre beau Béarn et notre beau pays basque ? (1) »

De frénétiques bravos accueillent cet hommage à

(1) *Réunion du* 21 *août* 1890, *à l'occasion du buste offert à M. le sénateur Chesnelong*, p. 20. — Pau, Imprimerie Vignancour.

la province natale. Mais, en ce jour où l'on prétendait reconnaître les services de toute sa vie, Chesnelong pouvait-il oublier la patrie française, pour l'honneur de laquelle il luttait depuis quarante ans ?

« Les Anglais, s'écria-t-il, parlent avec fierté de la vieille Angleterre ; les Allemands parlent avec orgueil de la vieille Allemagne. Parlons avec respect de la vieille France ! » Et il refit un tableau de ses gloires qui exalta jusqu'à l'enthousiasme la fierté de ses concitoyens.

Pouvait-il enfin ne pas saluer l'Église, qu'il avait l'honneur, depuis si longtemps, de défendre au parlement, et à laquelle la patrie terrestre elle-même devait sa grandeur ? Il rappela les bienfaits de la civilisation chrétienne. « Je dirais volontiers, ajouta-t-il, de la civilisation française — car les deux se confondent, — cette civilisation la plus grande, la plus moralement élevée, la plus socialement bienfaisante que le monde ait jamais connue. » Puis, répondant au préjugé de l'ignorance et de la sottise : « Pourtant, dit-il, il se rencontre des hommes qui nous disent que ce ne sont là, après tout, que d'illustres souvenirs, et que l'avenir réclame de tout autres doctrines pour la réalisation de ses aspirations élargies. En vérité, c'est comme si on disait que le soleil a fait son temps (1) ! »

Et il termine sur ces paroles : « Messieurs, les trois causes que je viens de rappeler, j'en serai jusqu'à mon dernier jour le serviteur fidèle. Elles sont, je l'affirme pour vous comme pour moi, les trois grandes passions de nos âmes, et comme les trois patries que nous avons tous ensemble servies d'un même cœur. Je bois à ces trois patries ! que Dieu, dont l'une est l'œuvre éternelle, garde et protège les deux autres (2) ! »

(1) *Réunion du* 21 *août* 1890, *etc.*, p. 28.

(2) *Ibid.* p. 30.

Après les derniers serrements de mains, Chesnelong regagna Orthez, où son image allait occuper désormais, dans le salon de famille, sa place trop souvent laissée vide. La réunion de Pau avait été l'éclair de joie que Dieu ménage d'ordinaire avant la nuit des longues épreuves. Lentement et douloureusement, elles allaient s'abattre de nouveau sur le chef de famille et sur l'ami.



Pour la première fois, la vieille demeure lui parut morne, silencieuse, presque endeuillée. La maladie s'était installée sous son toit, et menaçait les jours de sa sœur Félicia. Cette sainte fille a tenu bien peu de place dans cette biographie, car son rôle de « tante » avait toujours été aussi effacé que bienfaisant ; mais elle en occupait une très large dans le cœur de Chesnelong ; elle avait toujours aidé, servi même, avec une abnégation discrète et inlassable, le frère devenu célèbre ; celui-ci lui rendait en délicate tendresse ce qu'elle lui prodiguait en dévouement. Aussi lorsque, à la fin des vacances, il dut la laisser épuisée, condamnée par les médecins, entrée déjà, par la défaillance de ses facultés, dans la nuit du tombeau, ce fut un déchirement.

L'année suivante, en septembre 1891, elle achevait de mourir. Chesnelong, présent à Orthez, avait pu adoucir son agonie ; il lui rendit, avec la piété d'un fils, les derniers devoirs.

Les lettres consolatrices affluèrent. Nous en détachons les réflexions suivantes d'un des vieux amis de la famille, M. de Laborde-Noguès : « Vous n'avez pas, du moins, vous ni les vôtres, le regret, qu'on a trop souvent, de n'avoir pas assez fait pour ceux qu'on aimait et qu'on vient de perdre. Vous pouvez regarder en arrière, comme

en haut, avec consolation. Laissez-moi vous dire, mon cher ami, que la chose qui m'a le plus touché dans votre vie intime, ce n'est pas votre tendresse pour vos enfants — beaucoup, qui ne vous valent pas, aiment leurs enfants autant que vous, — c'est votre sollicitude toujours en éveil pour votre vieille sœur, c'est le sacrifice constant de vos goûts et de vos préférences à ce qu'elle pouvait désirer, ou plutôt, n'est-ce pas ? à ce qu'on pouvait désirer pour elle. Ce qu'une sœur aînée aussi bonne avait dû vous prodiguer, dans votre enfance, d'affection et de soins, vous ne pouvez vous empêcher de reconnaître que vous le lui avez rendu au centuple. J'aime à confirmer de mon témoignage un souvenir qui doit être pour vous plein de douceur (1). »

C'est à ce déclin de la vie que nous sentons le plus vivement le prix des affections intimes, et que les lois de la Providence nous en retirent successivement le bienfait, sans espoir de compensation en ce monde, comme pour nous faire aspirer plus vivement aux joies du revoir éternel. Chesnelong va l'éprouver plus amèrement encore.

Après sa sœur aînée, une longue série d'amis ou d'alliés politiques vont quitter ce monde, le privant d'appuis précieux pour les combats qu'il médite encore de livrer. Successivement le vicomte de Gontaut-Biron, M. Depeyre, M. de Ravignan, son ancien collègue au Sénat ; un autre sénateur, dont il appréciait le large esprit et les saines convictions, M. Oscar de Vallée, disparaissent. Un des plus fermes champions de la cause religieuse au parlement, un des derniers tenants des doctrines monarchiques, Mgr Freppel, ne tarde pas à les suivre. A tous il paye un tribut de prières et de regrets ; à quelques-uns, comme à M. Oscar de

(1) Lettre inédite, du 19 septembre 1891.

Vallée, il accorde un témoignage public d'estime et de sympathie.

Ces deuils se multiplient pendant la période d'organisation de l'*Union chrétienne*, et c'est entouré de cercueils que Chesnelong marche à cette cruelle dispersion d'une œuvre à laquelle il a donné tout son cœur.

Sans doute, de vieux compagnons de lutte, MM. Carron, Keller, de Mackau, Lucien Brun, survivent ; mais, ou bien, tout en restant fidèles à sa personne, ils abandonnent, comme M. de Mackau, quelques-unes de ses plus chères doctrines (1), ou bien, affaiblis, comme Lucien Brun, par l'âge et la maladie, ils ne peuvent plus suppléer à l'ardeur qui commence à lui manquer. Car, pour lui aussi, la vieillesse est venue. Il écrit à sa femme : « Je vais à l'âge des tâches passives. »

Mais, à mesure que le crépuscule descendait sur cette journée splendide, à mesure que s'éteignait le bruit des luttes qui l'avaient remplie, une rumeur d'admiration, devançant la voix de la postérité, gagnait tous les organes de la presse.

Le 25 mai 1892, au moment où Chesnelong venait de recevoir si humblement et si dignement le coup qui brisait son cœur, un écrivain de l' « école d'Orléans, » ancien ami de Mgr Dupanloup, M. de Lacombe, exalta dans le *Correspondant*, en quelques lignes émues, le président de l'*Union de la France chrétienne*. Chesnelong remercia avec son habituelle courtoisie. Craignant alors qu'on vît dans son éloge une appréciation convenue d'homme de lettres, M. de Lacombe crut devoir confirmer dans l'intimité d'une lettre particulière, et avec un accent qui ne trompe pas, le jugement exprimé dans son article : « C'est à plein cœur, écrivit-il à Chesnelong, que je vous ai dit dans le *Correspondant*, et que je vous

(1) M. de Mackau inclinait alors, et devait prochainement aboutir, au ralliement.

répète ici, ma plus respectueuse, dévouée et vraie sympathie (1). »

Soucieux de mériter pleinement de tels témoignages, le vieux sénateur allait consacrer ses dernières forces, selon son récent engagement, aux trois patries qui s'étaient toujours partagé son cœur : le Béarn, la France et l'Église.

(1) Lettre inédite, du 10 juin 1892.

CHAPITRE XXII

DERNIÈRES ANNÉES. — DERNIERS TRAVAUX

(1892-1899)

On sait avec quelles défiances les politiciens sectaires, ceux qui se proclamaient les « vrais républicains, » avaient accueilli le ralliement. Ils firent l'impossible pour écraser, aux élections de 1893, les candidats fidèles aux directions pontificales, et ,sauf de rares exceptions, ils en vinrent à bout.

On a trop généralement expliqué cet insuccès des « ralliés » par l'initiative de Léon XIII, introduisant la division dans le camp catholique. Un témoin non suspect de ces graves événements porta alors sur la situation un jugement qui dut contribuer à fixer Chesnelong dans sa respectueuse déférence. Mgr d'Hulst avait vu avec inquiétude et déplaisir le ralliement, qui contrariait ses convictions royalistes. Néanmoins, il n'attribue pas à ce mouvement l'échec des catholiques aux élections de 1893. Il écrit à Chesnelong, le 26 août : « Supposé que le pape n'eût rien dit, cela n'empêcherait pas que la République, existant nominalement depuis vingt-trois ans, effectivement depuis quinze, ayant été menacée en 1885 par la question du Tonkin, mise à deux doigts

de sa perte en 1889 par le boulangisme, et étant sortie heureusement de tous ces mauvais pas, représentât une force victorieuse vers laquelle s'orientent naturellement tous ceux qui n'ont pas des raisons personnelles de s'obstiner dans l'opposition. Et comme ce sont les *vrais* républicains qui ont remporté cette victoire, ce sont eux qui en bénéficient, aussi bien contre les royalistes et les catholiques tout court que contre les néo-républicains. C'est fatal, et je n'approuve pas ceux de nos amis qui osent dire que, si nous sommes décimés, c'est la faute du pape, pas plus que l'*Univers*, quand il prétend que c'est la faute des royalistes (1). »

Tout en dégageant, autant qu'il le peut, la responsabilité du chef de l'Église, le député du Finistère gémit sur la situation amoindrie des catholiques au parlement. MM. de Mun, Thellier de Poncheville, Lamy, ont été battus au dernier scrutin. Il est effrayé de l'isolement qui le menace dans la future Chambre.



Que va résoudre Chesnelong, en présence de ce danger croissant du pays ? Pas un instant, nous le savons, il n'a entendu refuser à la cause catholique le concours que lui permettent ses forces. Dès avant les élections, il a reparu à la tribune du Sénat : « Vous avez prouvé, lui écrit un de ses amis, qu'un orateur de l'opposition n'est pas obligé de se taire pour rester sur le terrain de l'Encyclique (2). »

Mais quelles questions pourra-t-il aborder désormais ? Par délicatesse d'obéissance, il évitera toute controverse politico-religieuse. La tribune du Sénat lui reste ouverte

(1) Lettre inédite, datée de Louville (Orne), propriété de campagne de Mgr d'Hulst.

(2) Lettre inédite de M. de Laborde-Noguès, 23 juillet 1893.

pour les discussions budgétaires et la défense des congrégations ; de plus, les sociétés de propagande religieuse dont il est l'âme depuis vingt ans le suivent sans cesse comme leur chef le plus écouté.

Sa compétence financière, sa clairvoyance et son courage font toujours de lui un redoutable adversaire pour les organisateurs du gaspillage public. A la veille des élections, il a déjà dénoncé les défauts et les lacunes du budget de 1894. Impossible, malgré les habiletés et les virements, de dissimuler un déficit de 385 millions. D'autre part, la dette subit un accroissement continu. Elle a, depuis 1876, grossi de sept milliards. Que s'est-il donc passé au cours de ces dix-huit années ? Les républicains sectaires ont simplement mis en œuvre leurs ruineuses théories.

Au reste, leurs agissements continuent, et menacent de produire indéfiniment les mêmes fruits. La politique électorale s'affirme toujours par les dépenses insensées qui grèvent démesurement le budget des Travaux publics. La politique antireligieuse continue à alourdir le budget de l'Instruction publique. Quand les membres de la majorité se prononcent sur les lois scolaires, ils proclament très haut qu'elles sont « le patrimoine intangible de la République. » Ils osent même ajouter que ces lois ne rencontrent pas les résistances du début, qu'elles sont consenties, presque acceptées par leurs adversaires d'autrefois. Une telle impudence provoque l'indignation de Chesnelong. Il en fait bonne justice, en adjurant la droite du Sénat de s'unir à lui pour condamner des provocations aussi criminelles, et sa motion obtient d'unanimes applaudissements.

Ce travail de critique attentive et hardie, cette campagne d'avertissements et d'objurgations, Chesnelong la continuera chaque année, jusqu'à ce que, le souffle

faisant défaut à sa poitrine usée, il ne puisse plus exprimer à ses collègues ses prévisions et ses frayeurs.

Son discours de 1893 n'est que la suite d'une série d'études poursuivies pendant vingt ans, et dont le recueil formerait un tableau complet de l'histoire économique de la République à ses débuts.

Toutes les fautes commises de 1879 à 1890, il les avait combattues dès l'origine. Il en avait signalé d'avance les résultats avec une intuition presque prophétique ; il avait indiqué les moyens de les prévenir. Ses discours de cette période annoncent, avec une précision absolue, à partir de quelle date — 1885 — le parti républicain, ayant dévoré les réserves accumulées par les conservateurs de l'Assemblée Nationale, se trouvera aux prises avec des difficultés inextricables. Il adjure qu'on s'arrête avant d'avoir alourdi la dette d'un poids écrasant. Sans aller jusqu'à prévoir encore le chiffre de sept milliards qui, en 1894, se dressera comme une nouvelle menace, il dénonce en termes pressants la course à la banqueroute.

Pour éviter l'abîme, les auteurs du déficit cherchent des expédients. On songe à établir un impôt sur la rente française ; mais cet impôt serait contraire au droit, à la justice, à l'intérêt bien compris de l'État, comme à l'autorité morale et à l'intégrité de son crédit. Il est question de remplacer la contribution personnelle mobilière et celle des portes et fenêtres par une taxe d'habitation qui sera déjà un impôt progressif. Le mot n'est pas encore dans le projet ; mais la brèche est faite, et, la chose une fois introduite, on n'hésitera pas à en afficher prochainement l'étiquette. C'est ce qui résulte d'un article publié par Chesnelong dans le *Correspondant*, en 1890, sur les projets fiscaux du gouvernement.

Nulle étude sur la question ne contient des aperçus plus nets, ni de plus graves avertissements.

Cinq ans plus tard, en 1895, les prévisions du courageux sénateur se réalisent : le gouvernement présente un projet d'impôt successoral progressif. Chesnelong s'élance alors à la tribune pour barrer le passage à cette invasion redoutée : « Vos embarras financiers de cette année, dit-il, vous ont fait présenter ce premier essai d'impôt socialiste. D'autres embarras surgiront, et il sera si commode de se procurer de nouvelles ressources en élevant la progression ! On n'y manquera pas... Vous ne le ferez pas vous-mêmes ; vos successeurs s'en chargeront ; la progression relativement modérée d'aujourd'hui conduira à la progression immodérée de demain... Quand vous en serez là, le socialisme d'État sera fait, et c'est l'impôt progressif qui l'aura fait (1). »

Mais les convents maçonniques réclament. Pour réaliser leur programme : construction de palais scolaires, entretien d'un personnel laïque dans les nouvelles écoles, création de sinécures à l'usage des serviteurs des Loges, il faut beaucoup d'argent.

Les congrégations, déjà traquées, en partie ruinées, se priveront du pain quotidien pour contenter la rapacité de leurs spoliateurs. On poursuit contre elles l'application du « droit d'accroissement. » Cette iniquité ne passera pas au Sénat sans que Chesnelong la stigmatise d'un dernier cri de son âme d'honnête homme : « Réfléchissez-y bien. Quand le droit n'est pas inflexiblement maintenu au profit de tous, il n'est efficacement garanti pour personne (2). »

Mais ces discussions juridiques longues et serrées, ces envolées d'un esprit toujours lucide et d'un cœur toujours jeune, qui nécessitent de pénibles efforts de voix, sont désormais au-dessus des forces d'un vieillard de soixante-treize ans. Il est parfois obligé de demander au Sénat

(1) Séance du 1er avril 1895.

(2) Séance du 8 avril 1895.

un temps de repos au milieu des improvisations les plus animées, et ses collègues lui accordent ces suspensions avec une sorte de respect affectueux. Malgré tout, il étudiera jusqu'au bout, avec la même sûreté de coup d'œil et la même indépendance de jugement, cette inquiétante situation financière, signalant le danger des nouvelles mesures, encourageant le ministre des Finances, lorsque le budget témoignera, comme en 1897, d'un effort d'économie inaccoutumé.

Cependant l'arrêt des médecins est impérieux : il faut se réduire au silence. Chesnelong s'en consolera en exprimant au pays, par la voie de la presse, ce qu'il ne pourra plus faire entendre à la tribune.

Le projet d'impôt progressif sur les successions, présenté en 1895 par M. Poincaré, n'est venu en discussion au Sénat qu'en 1897, et, à la surprise unanime, il a été adopté en première lecture.

Chesnelong jette de nouveau le cri d'alarme, dans un article aussi fermement écrit que puissamment documenté, qu'il confie encore au *Correspondant*. Ces trente-cinq pages constituent un des plus vigoureux réquisitoires qui aient paru contre le socialisme d'État. Car, selon les prévisions de Chesnelong déjà exprimées à la tribune, l'impôt progressif sur les successions se généralisera fatalement, et c'est au socialisme d'État qu'il ouvrira fatalement la porte. Celui-ci triomphera dès lors, avec ses désorganisations, ses iniquités et aussi ses impuissances et ses déceptions, qui seront un danger de plus.

« Voici, déclare Chesnelong, ce qu'il ferait, le jour où, armé de l'impôt progressif aggravé et généralisé, il pénétrerait dans le domaine des questions financières, économiques et sociales, le jour où il exercerait son action dominatrice et désorganisatrice sur les finances du pays et sur ses intérêts économiques, comme aussi sur les conditions essentielles de la paix sociale et de l'épargne

nationale. Les ressources du pays seraient livrées aux risques d'une véritable aventure. Le Trésor public perdrait, par la diminution de son crédit moral, par le fléchissement de ses autres recettes, par l'aggravation des charges qu'il serait tenu d'assumer, plus, beaucoup plus que la progressivité de plusieurs de ses impôts ne lui apporterait. L'ensemble de ses ressources serait amoindri, malgré l'accroissement de certaines d'entre elles, et à cause même de leur accroissement.

» Les intérêts économiques du pays, et nous entendons par là les intérêts solidaires de la propriété et du travail, ne seraient pas moins gravement compromis. La propriété serait atteinte dans ses droits, mutilée dans sa possession, arrêtée dans sa formation, soit pendant qu'elle se constitue et à mesure qu'elle s'élève, soit au moment où elle se transmet. En particulier, ce capital mobilisé, qui est comme le fonds de roulement, non seulement des spéculations exceptionnelles, mais aussi des échanges permanents qui représentent le mouvement normal de l'industrie et du commerce, et de l'industrie agricole aussi bien que de l'industrie manufacturière, ce capital mobilisé, si impressionnable et si ombrageux, qui se dérobe quand il se sent menacé, se mettrait en partie en retraite, peut-être aussi se transporterait en partie hors de France, pour échapper à l'impôt progressif, et, par ces deux portions, cesserait de vivifier la production agricole et industrielle de notre pays. Quant au travail, par suite de l'insécurité du capital, de l'arrêt de ses initiatives, du ralentissement de ses entreprises, il serait lui-même troublé dans son fonctionnement, enrayé dans ses progrès, quelquefois paralysé dans son action ; car le capital et le travail sont deux forces sœurs qui ne peuvent prospérer qu'ensemble ; et, pour que le travail ait toute son activité, il faut que le capital garde toute sa sécurité (1). »

(1) *Le Régime fiscal des successions et l'impot progressif*, par Charles Chesnelong, sénateur. — Paris, de Soye, 1898.

Ces lignes datent de 1898. Chesnelong venait d'entrer dans sa soixante-dix-neuvième année. Elles furent, en quelque sorte, le testament du patriote qui, depuis trente ans, consacrait sa compétence financière à défendre la fortune du pays.

Un moment, M. Keller, confirmé par les élections de 1893 dans sa défiance du ralliement, avait songé à faire communiquer au pape un mémoire s'inspirant de ses idées et de ses craintes sur la situation religieuse en France. Mais, au gré de Chesnelong, l'heure d'agir en haut lieu était passée. Il détourna son ami de toute nouvelle tentative. « J'ai toujours le regret, lui écrivit-il, que nous ne soyons pas allés à Rome après la réponse si laudative du pape à notre adresse du Congrès catholique, et au moment de la formation de l'*Union de la France chrétienne*. Le toast africain avait été prononcé ; l'Encyclique n'avait pas été publiée. Peut-être alors aurions-nous pu porter des informations utiles... Nous étions encore, vous et moi, à Rome, *personæ gratæ*. Sans doute, nous fîmes tout le possible auprès du cardinal et auprès du nonce, Mgr Rotelli, qui était avec nous. Nous aurions dû aller à Rome même ; nous ne le fîmes pas, et nous y fûmes minés par Mgr Lavigerie et par Mgr Thomas (1), j'en suis sûr, peut-être par d'autres. — Nous étions, disait-on, des hommes excellents, très sincères, ayant rendu des services, méritant des égards, mais inféodés au parti royaliste, barricadés dans un système de défense catholique qui avait fait son temps, désormais plus compromettants qu'efficaces, et dont l'influence sur les catholiques était un obstacle plutôt qu'un secours. L'*Union chrétienne*, sous notre direction, c'était l'Église identifiée à un parti, etc. — La dissolution de l'*Union chrétienne* fut, de notre part, un

(1) Archevêque de Rouen.

acte de devoir ; mais on la voulait. L'Union chrétienne portait ombrage. On nous a su gré, je le crois, de nous en être tenus à une résistance silencieuse ; on nous garde de l'estime, on agrée nos efforts sur le terrain exclusivement religieux. De là, les paroles que le pape nous fit transmettre par le cardinal Richard, et dont, du reste, nous avons eu raison d'être heureux. Mais on aurait voulu plus de nous ; on ne peut pas ne pas nous faire un peu grief de n'avoir pas été jusqu'à l'adhésion à la politique pontificale. Nous sommes suspects, mon cher ami, et je ne nous crois pas en situation d'être écoutés. (1) » Telles étaient les pensées graves et tristes de ce vaillant, réduit à l'inaction partielle.

Loin que son chagrin altérât, sur le terrain religieux, sa soumission à l'égard de Rome, il entendait ne s'associer jamais, ni de près ni de loin, à aucune manifestation hostile aux récentes directions du Saint-Père.

Nous le verrons, en 1895, n'accepter une place dans le Comité royaliste du duc d'Orléans, qu'à la condition de ne jamais prendre part à une attaque directe et publique contre la politique française de Léon XIII.



Au reste, il gardait le même entrain qu'autrefois pour les œuvres religieuses. La Société générale d'Éducation et le Comité catholique avaient toujours en lui, nous le savons, leur plus ferme appui. Néanmoins ces œuvres avaient souffert des derniers événements. Le Comité catholique surtout, privé de ses congrès annuels depuis la dissolution de l'*Union chrétienne*, subissait une crise, et Chesnelong s'en préoccupait vivement.

« Pour la Société d'Éducation, écrivait-il à Keller,

(1) Lettre inédite, du 7 novembre 1893.

nous avons la voie libre. Il faudra l'affermir, et empêcher la passion catholique de s'amortir sur la question ; car il faut de la passion, une bonne et généreuse passion, pour que le sacrifice ne tarisse pas. Quant au Comité catholique, il lui faut un congrès annuel pour alimenter sa vie. Il faudrait, me semble-t-il, faire de cette œuvre une œuvre de *propagation* religieuse, en excluant provisoirement le côté de la défense qui confine à la politique, et, sur ce terrain, obtenir, cette fois, non pas que le congrès ne se tienne pas, mais qu'on lui permette de se tenir sans toucher aux dernières Encycliques, pas plus dans l'adresse au pape que dans les rapports et discours, et sans être, de ce fait, rappelé à l'ordre (1). »

Pour obtenir ce rétablissement des congrès, Chesnelong comptait sur l'influence du cardinal Richard, qui devait, en juin 1894, faire un nouveau voyage à Rome. A peine de retour à Paris, l'archevêque reçut la visite du vieux sénateur. Que s'était-il passé au Vatican ? L'inspirateur de l'*Union de la France chrétienne* en revenait gagné, semblait-il, à la belle confiance du pape en l'efficacité future de ses directions, presque converti aux idées de ralliement : « Voyez-vous, cher monsieur Chesnelong, dit-il, l'avenir est là. Nous sommes trop vieux, vous et moi, pour le voir se réaliser; mais le pape aura la gloire de l'avoir préparé. Nous assistons à une transformation sociale qui ne permet pas d'espérer le relèvement de beaucoup de grandes choses définitivement tombées. Cette transformation, l'Église la réglera, et il en sortira un état nouveau qui, après beaucoup d'épreuves peut-être, trouvera dans le christianisme sa loi définitive. L'Église, une fois de plus, sauvera le monde, et, en particulier la France, en dirigeant son renouvellement. »

Chesnelong écoutait, respectueux, mais inquiet :

(1) Lettre inédite, du 7 novembre 1893.

« Je sais bien, dit-il, que le pape persiste dans ses conseils ; mais est-il d'avis que, relativement aux abus progressifs de la législation, la lutte doit continuer avec vigueur, et qu'il ne faut pas désarmer ? — Oui, sans doute, reprit le cardinal, la lutte doit continuer, mais avec modération et avec prudence... Le pape désire que tout soit conduit avec sagesse, et n'aboutisse pas à un conflit (1). »

Mgr Richard avait-il subi la fascination du puissant esprit de Léon XIII, jusqu'au point de faire siennes ses vues politiques et ses espérances ? Remplissait-il simplement une mission vis-à-vis d'un catholique éminent, dont la conquête semblait toujours précieuse ? Certains silences, certaine nuance de réserve sur les points délicats laissèrent Chesnelong dans l'incertitude. Il comprit aussi que, dans l'entrevue avec Léon XIII, il n'avait pas été question de ses deux grandes œuvres, ou que, du moins, rien n'avait été obtenu.

Un mot bienveillant du pape vint, plus tard, le consoler partiellement de ce mécompte. M. l'abbé Chesnelong était allé à Rome, chargé, avec quelques-uns de ses confrères parisiens, d'offrir au Saint-Père une reproduction de la statue de Notre-Dame. Il fut, avec eux, reçu en audience au Vatican.

Apprenant qu'il était le fils du sénateur, Léon XIII le fixa de son regard perçant, tempéré de douceur, et, posant la main droite sur sa tête : « Votre père, dit-il, est un grand catholique. Assurez-le que je l'aime toujours, que je suis touché de son silence, et que je le bénis. »

Au reste, de nouvelles instances devaient aboutir à la reprise du Congrès annuel des catholiques. En

(1) Conversation citée textuellement par Chesnelong dans sa lettre inédite à Keller, 7 juillet 1894.

1897, il était rétabli, et se tenait de nouveau à Paris. Chesnelong espérait éviter toute contradiction en maintenant le Congrès sur le terrain exclusivement religieux. Malgré les impressions récemment rapportées de Rome par le cardinal Richard, il comptait toujours sur son appui. Quel ne fut donc pas son désappointement, lorsque, au cours d'un entretien, il l'entendit faire incidemment la déclaration suivante : « Il faudra désormais se placer sur le terrain constitutionnel ! »

L'archevêque était donc, lui aussi, définitivement rallié ! Mais entendait-il qu'il n'y eût plus désormais d'action catholique possible en dehors du ralliement ? L'anxiété de Chesnelong était au comble. Il eut bientôt la clef du mystère.

Au début du mois de juin 1899, parut dans le *Figaro* une lettre adressée par le Souverain Pontife au cardinal Richard, et où il était dit : « Après les nombreux témoignages de bienveillance que nous avons donnés à la France durant tout notre pontificat, il nous avait été particulièrement agréable d'apprendre que les catholiques français s'étaient unis plus étroitement dans le Congrès national catholique de Paris, en 1897, pour travailler de concert au bien de la religion catholique et de la patrie. Mais le résultat n'a pas répondu pleinement aux communes espérances. Aussi, cédant aux instances d'un grand nombre de catholiques français, et sans examiner les causes multiples de la situation présente, nous voulons attirer votre attention sur l'action efficace exercée par les œuvres et les groupes catholiques. Ceux-ci, tout en conservant l'autonomie dans la sphère d'action qui leur est propre, doivent se donner la main pour travailler d'un commun accord à ce qui intéresse tous les bons citoyens, le bien suprême de la patrie française... Qu'ils se placent donc résolument sur le terrain des institutions existantes que la France s'est données.

pour y travailler à l'intérêt commun de la religion et de la patrie, avec cet esprit d'unanimité et de concorde dont tout bon catholique doit être animé. »

Sans connaître avec certitude le résultat final de la tactique préconisée par lui, le pape voulait qu'au moins on en fît un essai loyal. Sa politique ne pouvait produire des fruits qu'à longue échéance ; encore fallait-il, pour rendre possible le succès, y tendre avec un ensemble qui en multipliât les chances ; d'où ses avis réitérés, qui ressemblaient de plus en plus à des injonctions.

Craignant que cette lettre contristât sans profit les catholiques de la nuance de Chesnelong, le cardinal avait demandé, en haut lieu, qu'on le dispensât de la publier. On lui avait opposé une volonté formelle. C'est alors que, pour préparer son vieil ami à une nouvelle souffrance, il lui avait dit en passant : « Il faudra se placer désormais sur le terrain constitutionnel. »

Obligé de faire connaître la lettre papale, il avait voulu, du moins, en restreindre la publicité, et il la destinait à la seule *Semaine religieuse* de Paris, lorsque, par suite d'une indiscrétion, elle parut dans le *Figaro*, et fut reproduite par tous les journaux. Chesnelong se renferma de plus en plus dans le respect silencieux. Il était alors à quelques semaines du grand repos préparé à ses labeurs, et le bruit des polémiques religieuses ne devait plus troubler son recueillement.

Au reste, malgré ces inquiétantes péripéties, l'œuvre des Comités catholiques était sauvée, et sa prospérité témoigne encore, à l'heure présente, de la puissante vitalité que lui a communiquée Chesnelong.

Il en est de même de la Société d'Éducation et d'Enseignement, que, en 1899, son président avait cru un instant menacée. Dieu préservait ainsi son serviteur de l'ivresse des succès humains, et donnait à sa vertu, pour

l'épurer et la consommer à l'heure décisive, la suprême consécration de la souffrance.



D'ailleurs, ces contradictions ne purent, ni affaiblir l'espérance de Chesnelong, ni même altérer sa bonne humeur. Aussi, les œuvres étrangères, par leur nature même, à toute polémique eurent-elles, jusqu'à la fin, toute son activité et tout son entrain.

Au milieu de la division des partis et malgré l'audace croissante des sectes, un spectacle réjouissait son âme et fortifiait son espoir au salut final du pays, c'était l'hommage rendu à Jeanne d'Arc par toutes les classes sociales et l'annonce du culte que lui préparait l'Église. Cette vierge patriote, si éclairée, en pleine mêlée des idées et des faits, sur les vrais intérêts de la France, si habile à discerner ses vrais ennemis, qui avait aimé son pays jusqu'à l'héroïsme et sa foi jusqu'au martyre, était, aux yeux de Chesnelong, la patronne désignée pour la nation au sein de laquelle sévissait de nouveau la « grande pitié » du quinzième siècle. Il l'invoquait avec ardeur. Il aurait voulu réunir dans le culte de sa bravoure, de son désintéressement et de son humilité tant de Français qui ne savaient à qui porter leurs réserves de courage, et qui, faute d'entente, laissaient envahir par la franc-maçonnerie « le plus beau royaume après celui du ciel. » Aussi, lorsque Léon XIII eut signé l'introduction de la cause de canonisation de Jeanne d'Arc, accepta-t-il avec empressement l'invitation de Mgr Turinaz, qui lui demandait de venir à Nancy, glorifier la vierge lorraine.

Il avait promis une conférence. Ce fut un grand et solennel discours qu'il prononça, le 17 mai 1894, devant les plus hautes notabilités de la ville et de la province.

On a beaucoup célébré Jeanne d'Arc depuis que le pape Pie X l'a proclamée bienheureuse. Son nom a retenti dans toutes les chaires de France. Peu de panégyriques ont égalé celui qu'entendirent, ce jour-là, les compatriotes de l'héroïne. La mission de Jeanne d'Arc considérée comme marque de la protection divine sur la France et comme gage des bénédictions du Très-Haut sur son avenir, tel fut le thème de l'orateur.

A ses yeux, il est vrai, et spécialement pour lui-même, l'heure présente était sombre et pleine d'angoisses. « J'arrive à notre temps, disait-il ; je ne toucherai pas à ses divisions. Je suis, pour mon compte, parmi les vaincus, et j'y reste. Je suis aussi parmi les serviteurs passionnés et désintéressés de l'Église et de la France, qui ne séparèrent jamais ces deux mères dans leur amour et dans leurs espoirs, et, avec la grâce de Dieu, je resterai dans leurs rangs jusqu'à mon dernier souffle... »

Pour justifier cette fière attitude, il rappelait les entreprises, les luttes et les victoires qui avaient amené, malgré tout, au XIXe siècle, une renaissance catholique de l'Église de France, et il concluait par ces confiantes paroles : « Ne vous semble-t-il pas, Messieurs, que lorsque, grâce à une décision suprême du Souverain Pontife, nous pourrons, au pied de ces autels où réside, sous les voiles de son Très Saint Sacrement, ce Jésus vers lequel la vierge martyre poussait son dernier cri, lui adresser à elle-même cette invocation : « Sainte libératrice, priez pour la France ! » ne vous semble-t-il pas que, ce jour-là, plus que jamais et d'une foi plus invincible, nous croirons à cette France, pour laquelle nous aurons au ciel une telle caution de notre avenir ? » (1)

Chesnelong croyait à l'assistance surnaturelle des

(1) *Jeanne d'Arc et la vocation chrétienne de la France*, par M. Chesnelong, — Paris, Levé, 1894.

saints. Mais il aimait surtout les saints de France, ceux qui avaient fait bénéficier le pays de leur dévouement à ses intérêts. Aussi, accepta-t-il avec joie, en 1898, d'apporter son témoignage au tribunal ecclésiastique chargé de préparer l'introduction de la cause du P. Captier, l'un des martyrs d'Arcueil. Il l'avait connu et admiré pendant quatre ans, à la Société d'Éducation et d'Enseignement. Il n'hésita pas à se prononcer en faveur de la sainteté de sa vie et de l'héroïcité de sa mort.



Chaque année, on le sait, il s'astreint à présider en personne la réunion générale de l'œuvre des Écoles libres du diocèse de Paris. Les laïcisations se multiplient ; il faut fonder partout, mais surtout dans les pauvres et populeux faubourgs, des asiles où l'enfance échappe à l'athéisme et à la corruption. Pour plaider la cause de ces faiblesses menacées, le vieil athlète retrouve sa chaleur d'âme et sa parole vibrante des beaux jours.

Au reste, ce n'est pas seulement devant des assemblées de catholiques qu'il s'agit de défendre l'enseignement chrétien. Le système des fiches vient d'être inauguré comme moyen de gouvernement. Le sinistre Combes dénonce à la tribune du Sénat les officiers et fonctionnaires qui placent leurs enfants dans les écoles catholiques. Il sait leurs noms par les rapports de recteurs d'Académie, qu'il a provoqués et obtenus étant ministre. Chesnelong s'émeut, et son indignation le pousse à la tribune.

« Il ne m'a pas déplu — bien que je fasse des réserves sur la correction du procédé — d'entendre l'honorable M. Combes apporter à cette tribune des lettres de recteurs (dont on n'a pas dit les noms), qui attestent que beaucoup de fonctionnaires appartenant

à l'armée, à la magistrature même épurée, lorsqu'il s'agit de l'établissement où ils font élever leurs enfants, se déterminent dans leur choix, non d'après les inspirations d'une prudence intéressée, mais d'après leur conscience de pères de famille. La conscience du père de famille est, si je puis ainsi dire, une conscience *sui generis*, une conscience inspirée et purifiée par la tendresse. Le père de famille a pour ses enfants des délicatesses qu'il n'aurait pas pour lui-même... Oui, cette conscience des pères de famille, la plus noble, la plus vigilante et la plus désintéressée, cette conscience vient à nos collèges chrétiens, et c'est grâce à la conscience des pères de famille que nos collèges vivront (1) ! »

Ce devait être son dernier discours.

« Je le vois encore, dit M. de Lamarzelle, à la tribune du Sénat, déjà gravement atteint par le mal qui devait l'emporter. Il était là, haletant, n'en pouvant plus, mais allant toujours et quand même, en bon combattant qui ne dépose jamais les armes et qui cesse de lutter seulement lorsqu'elles lui tombent des mains. Et toute l'Assemblée, les adversaires et les amis, l'écoutaient avec plus de respect et d'admiration que jamais. Chacun sentait que ce n'était pas là seulement un beau discours, mais surtout un grand acte, l'acte du chrétien qui a donné toute sa vie à sa foi, et qui veut que son dernier souffle lui soit encore consacré. » (2)

Il devait se réduire désormais à des tâches plus paisibles.

Sous le titre de *Notes et Souvenirs* (3), le marquis de Dreux-Brézé, avait publié, en 1895, un récit de l'essai de restauration monarchique. Principalement préoccupé de justifier, dans cet écrit, l'attitude du comte de

(1) Séance du 13 mars 1897.

(2) Article du *Gaulois*, 18 août 1910.

(3) Paris, Imprimerie Dumoulin.

Chambord, et spécialement la lettre du 27 octobre 1873, il avait imputé à Chesnelong des habiletés qui pouvaient faire suspecter sa droiture. Il lui reprochait, en particulier, d'avoir omis délibérément de rapporter à la Commission des Neuf la phrase prononcée par le prince : « Je n'accepterai jamais le drapeau tricolore. »

Chesnelong achevait alors la rédaction de ses *Mémoires*. Un volume en était consacré à la *Campagne monarchique*. (1) Il suffisait de le publier pour répondre victorieusement à M. de Dreux-Brézé, et démontrer, en particulier que, après avoir demandé à son royal interlocuteur la permission de ne pas rapporter les paroles susdites, il eût trahi une convention tacite en rompant le silence à cet égard. Mais, outre qu'il lui répugnait d'infliger un démenti à ce vieux et loyal serviteur du prince, il hésitait à occuper le public de sa personne, et à publier une partie des *Mémoires* qui, selon ses dispositions récentes, ne devraient paraître que dix ans après sa mort.

Consultés par lui, ses plus sûrs amis, MM. de Kerdrel, Keller, Merveilleux du Vignaux, insistèrent pour qu'il se justifiât, et l'année 1895 vit paraître, après les *Notes et Souvenirs* de M. de Dreux-Brézé, cet autre récit de la campagne de 1873, dont l'accent décèle, d'un bout à l'autre, un « livre de bonne foi. » Ce point d'histoire si délicat était désormais fixé.

Le comte de Paris, héritier des droits du prince exilé, ne put lire ce récit, où sa personne et son rôle étaient présentés avec la plus respectueuse impartialité. Il était mort l'année précédente. Chesnelong en fit hommage à son fils, le duc d'Orléans, qui, charmé de cet acte de déférence, et spécialement satisfait du livre, fit immé-

(1) Voir la note (2) de la page 528, et la note (1) de la page 312.

diatement proposer à Chesnelong d'entrer dans le comité royaliste qu'il avait l'intention de constituer à Paris.

Celui-ci accepta l'offre bienveillante du prince, mais avec la réserve mentionnée plus haut.

D'ailleurs, la vieillesse pesait maintenant sur sa tête blanchie. La démarche plus lourde, la voix parfois défaillante, le tribut payé, chaque hiver, aux malaises de la saison, tout annonçait le terme prochain des incessants labeurs.

Dieu voulut, avant la récompense finale, ménager encore à son serviteur un jour de pleine et rayonnante félicité.



C'était le 4 octobre 1894. Il y avait cinquante ans que M. et Mme Chesnelong s'étaient donnés l'un à l'autre devant le maître-autel de l'église d'Orthez. Leurs enfants et petits-enfants décidèrent de fêter en famille leurs noces d'or. On vit accourir de Toulouse, de Lille, de Paris, de Chemillé tous ceux qu'un lien de religieuse tendresse unissait aux vieux époux. Vingt-huit rejetons se pressèrent bientôt autour du patriarche, sous le toit familial de la rue de l'Horloge. Trois générations se coudoyaient dans ces salles, où les portraits des aïeux souriaient à l'allégresse de tous ; un arrière-petit-fils du sénateur mêlait ses caresses naïves aux félicitations et aux hommages.

Aussitôt la fête annoncée, toutes les notabilités d'Orthez, tous les compagnons de lutte, tous les amis politiques du département vinrent s'unir à la famille en liesse. Le curé de Saint-Augustin, M. Brisset, voulant témoigner de son attachement à son ancien vicaire, n'hésita pas à quitter Paris pour s'associer à cette solennité. Retenu dans son diocèse, le cardinal Richard voulut du moins solliciter pour le couple vénéré la

prière et les suffrages de Léon XIII, et il lui adressa un compliment fort délicat, où la poésie des communs souvenirs s'alliait aux éloges que décerne l'Ecriture aux vieillesses pleines d'œuvres.

On s'achemina vers l'autel, témoin des anciennes promesses. Il était occupé par le fils si généreusement donné à Dieu, prêt à offrir le sacrifice d'action de grâces pour un demi-siècle de bénédictions. L'archipêtre d'Orthez, M. Domecq, adressa aux jubilaires une allocution où, après avoir retracé à grands traits la carrière militante de Chesnelong, il le félicitait d'avoir si pleinement correspondu à la grâce du sacrement du mariage.

Ce fut ensuite le déjeuner familial, puis la série des toasts. Après la musique des sonnets et des religieux épithalames, parmi lesquels on remarqua une gracieuse poésie de M. l'abbé Brisset, le fils aîné, M. Joseph Chesnelong, dit, au nom de la famille, les sentiments de vénération, de tendresse et de reconnaissance qui débordaient du cœur de tous ; puis le héros de la fête se leva.

Avec sa délicatesse coutumière, il remercia les amis accourus pour ce touchant hommage, puis il rendit à Dieu « de très humbles actions de grâces pour tant de bienfaits reçus depuis cinquante ans. » Il n'oublia, ni le Souverain Pontife, dont la bénédiction était un gage des faveurs célestes, ni le cardinal de Paris, son appui aux heures d'angoisses, ni la couronne de prêtres qui étaient venus joindre leurs suffrages à ceux du cher officiant. Puis, chacun des convives du dehors ayant reçu son remerciement, la voix de l'aïeul se fit plus douce, et comme tremblante d'émotion : « Je suis un peu long peut-être, dit-il, et pourtant je n'ai pas fini. Le chrétien s'est incliné ; l'ami s'est épanché ; souffrez encore que le vieil époux et le vieux père dise le mot de tendresse qui est dans son cœur. Merci à toi, ma douce compagne ! Tu as été la source de

mes meilleures joies et mon soutien dans l'épreuve. J'ai trouvé en toi un conseil toujours sûr, une force toujours en éveil, une sollicitude toujours exquise, une bonté toujours secourable. Foi, piété, sentiment élevé du devoir, toutes les bonnes tendresses et toutes les douces compatissances, c'est là ton cœur ; il n'eut jamais d'autres hôtes. Merci de tout le bien que tu as fait à mon âme, merci des cinquante ans de bonheur que je te dois !

» Et maintenant, au nom de ma chère Ernestine et au mien, enfants chéris que nous aimons de tout notre cœur, vous qui êtes les fils et les filles de notre sang, vous qu'ont faits nôtres d'heureuses alliances qui toutes ont répondu à nos meilleurs vœux, nous rendons grâces à Dieu de pouvoir dire, en toute vérité, que de vous il ne nous est jamais venu que des fiertés et des joies !

» Aussi, comment nos vieux cœurs ne tressailliraient-ils pas en ce moment d'une allégresse à laquelle se mêle, nous ne nous en défendons pas, un peu de légitime orgueil, en nous voyant entourés ici de ces cinq foyers issus du nôtre, où le devoir garde la tendresse, où le travail garde la vie, où la foi garde l'honneur, et aussi, — avec l'arrière-petit-fils qu'il nous a donné —, de ce foyer plus jeune, tout rayonnant encore de cette grâce épanouie qui est le charme du premier bonheur ?

» Tu es aussi notre joie et notre fierté, toi qui, à Paris, es pour nous un coin de famille, où nous trouvons, avec la félicité qui nous vient de ta tendresse, un doux rayonnement de cette grâce qui, de l'autel, se répand sur le prêtre, et en fait une bénédiction vivante. Comme nous remercions le bon Dieu de t'avoir appelé à lui donner, en devenant son prêtre, toute ton âme et toute ta vie, et d'avoir accordé ainsi à notre maison le plus grand des bienfaits dans le plus précieux des honneurs !

» Et la sainte enfant que sa vertu a retenue loin de cette fête de famille, ah ! ne l'oublions pas ! Son cœur

est avec les nôtres ; nous sommes avec le sien ! Puisse le bon Maître rendre à la servante de ses pauvres, en richesses de l'âme, les seules qu'elle désire, tout ce que nous lui devons ! Elle fut pendant vingt-cinq ans, par sa grâce angélique, le charme du foyer ; elle en est, elle aussi, la bénédiction, et les joies qui nous viennent d'elle ne nous sont pas moins douces, pour être plus sacrées !

» Enfants, petits-enfants, arrière-petit-enfant, que nous confondons tous dans une même tendresse, à commencer par toi, mon bien-aimé Joseph, qui fus le premier-né, et qui as été le bon, fidèle et tendrement dévoué compagnon de toute notre vie, tous en ce moment, vous êtes la couronne de nos noces d'or !...

» Mes chers enfants, n'oublions pas nos morts ! Les souvenirs ont aussi, dans leur tristesse, une mélancolique douceur. S'ils ne peuvent nous rendre les absents que Dieu a rappelés, ils font revivre dans nos cœurs le passé où nous jouissions de leurs tendresses disparues. Les êtres aimés qui, pendant les derniers cinquante ans, nous ont été tour à tour enlevés, je les nomme dans mon cœur. Ce matin, mon souvenir les a convoqués autour de l'autel aux pieds duquel nous étions agenouillés. J'ai la foi qu'ils étaient là par leurs prières, qui, partant du voisinage de Dieu, sont plus que jamais une douce protection (1). »

On se sépara sur ces religieuses pensées, non sans avoir souhaité aux jubilaires la joie des noces de diamant.

Le lecteur a remarqué, dans l'allocution qui précède, les paroles de souvenir et de tendresse à l'adresse de « la sainte enfant que sa vertu avait retenue loin de la fête. »

Il s'agit, on l'a deviné, de la Fille de la Charité qui avait été, dans le monde, Céleste Chesnelong.

(1) Pièce inédite (archives de la famille Chesnelong).

***

En se consacrant au service des pauvres, elle avait renoncé aux joies de sa famille terrestre. Toutefois, à raison des services rendus par son père à l'institut, ses supérieures n'auraient pas empêché sa présence à la réunion du 4 octobre.

Mais devait-elle accepter, même pour un jour, ce retour vers des joies dès longtemps sacrifiées ? Ne valait-il pas mieux donner à ses sœurs l'exemple de l'absolue fidélité à la règle et du renoncement total aux plus purs bonheurs humains? D'autre part, la consécration à Dieu n'avait rien diminué de ses tendresses familiales ; son abstention, à pareil jour, ne serait-elle pas, pour ses vieux parents et pour tous les siens, une ombre douloureuse à l'allégresse des noces d'or ? Elle fit part de ses angoisses à son père, et, le 5 septembre 1894, elle reçut de lui la lettre suivante : « Nous lisons dans ton âme, ma fillette aimée, comme si elle était un livre ouvert devant nous. D'un côté, nous savons combien tu nous aimes, et quelle joie tu aurais à nous apporter le grand bonheur de ta présence. D'un autre côté, plus la joie serait grande, plus tu te sens portée à en faire le sacrifice, plus il te semble que ce sacrifice est dû. Et puis, tu te dis, n'est-ce pas? que, le renoncement étant le principe et la garde de ta vocation, tu dois le pratiquer jusqu'à l'immolation d'une telle joie... Après avoir donné ta vie au Maître, lui en retirer, ne fût-ce qu'un jour ; faire fléchir, ne fût-ce qu'un jour, la loi du renoncement que tu as acceptée, le peux-tu ? le dois-tu ?...

» Dans ce combat intérieur, tu sens que Jésus-Christ doit rester le maître, et que le sacrifice doit l'emporter. Pourtant, tu hésites à cause de nous... N'en es-tu pas là, ma fille chérie ?... Eh bien ! parce que nous ne voulons pas que tu sois ainsi tourmentée, nous aussi, nous avons

fait *notre sacrifice*... nous l'avons fait pour ne pas troubler le tien. Donc, fillette aimée, fais-le, ton sacrifice. Si nous ne pouvons pas ne pas en souffrir, nous n'avons pas le droit de nous en plaindre, et nous avons le devoir de le respecter... Sans être près de nous, tu seras avec nous. Nous nous verrons de ce regard de l'âme, de ce regard du cœur qui créent une présence. »

Et la place de la religieuse resta vide ; mais les vieux époux sentirent, à la profonde paix de leur âme pendant la messe jubilaire, que le divin Maître était content.

Les jours suivants, on lut en famille les vœux des amis lointains. Il y en avait de fort touchants. M. de Mun réclamait le droit de s'associer à la fête patriarcale au nom de l' « ineffaçable souvenir des combats soutenus ensemble pour la cause commune. » (1) M. Buffet se réjouissait « non seulement comme ami, mais plus encore comme Français, » (2) de l'éclatant témoignage rendu au défenseur d'une cause sacrée. M. Amédée de Margerie, au nom de l'Institut catholique de Lille, se déclarait « de la famille de ceux qui saluaient et suivaient Chesnelong comme un modèle et un chef sans peur et sans reproche. » (3) Mlle de Guérines faisait écho, ardemment et joyeusement, à l'action de grâces familiale : « Que de choses dans cet unanime *Magnificat !* Mon Dieu, c'est à en pleurer d'émotion, même de loin, alors surtout qu'on vous connaît et qu'on vous suit, en quelque sorte, pas à pas depuis trente ans. » (4) Le P. Matignon déclarait que « ces cinquante années de services rendus à toutes les bonnes causes, et en particulier à celle de l'Église, » étaient pour tous les catholiques un patrimoine dont ils avaient droit d'être fiers. Mgr d'Hulst, ce

(1) Lettre inédite, du 6 octobre 1894.

(2) *Id.*, du 12 octobre 1894.

(3) *Id.*, du 4 octobre 1894.

(4) *Id.*, du 16 octobre 1894.

prêtre d'allure réservée et d'austère visage, sentait le besoin de faire à son vieil ami d'intimes confidences : « J'ai eu le malheur de perdre mes parents dès les premières années de mon ministère ; peu après, un frère aîné, qui était la moitié de mon âme. J'ai gardé au cœur des besoins de tendresse qui me rendent, non pas envieux, mais solidaire des joies de famille de mes amis. Jamais je n'ai éprouvé plus vivement ce sentiment qu'en pensant à la fête jubilaire d'Orthez. » (1)

Ces cinquante ans passés par Chesnelong au service de Dieu, de sa famille et de son pays ne créaient pas, à ses yeux, un droit au repos banal et morose des vieillards. Nous savons avec quelle ardeur il poursuivit, même après 1894, ses travaux à la Commission du budget et ses interventions au Sénat sur les questions financières.

Il n'ignore pas toutefois que sa carrière touche à son terme, et, avant le jugement suprême, il se recueille dans la méditation de la mort. Ses séjours à Orthez se prolongent. Il y trouve plus de silence pour ses habituelles prières, plus d'intimité avec ses proches, plus de facilité pour ses œuvres de piété et de charité.

Il correspond de là avec les chères familles de Toulouse, de Lille et de Chemillé, qui restent un prolongement de la sienne ; mais, lorsqu'il veut converser spécialement de Dieu et des choses divines, il se tourne volontiers vers la rue du Bac, où travaille sans trêve et se sacrifie celle qu'il aime à appeler sa *céleste* enfant.

Au seuil de l'éternité, il lui semble qu'il n'a pas assez fait en la donnant à Dieu, et il s'établit entre le vieux serviteur de l'Église et la religieuse dévouée au soin des pauvres une sainte émulation de générosité.

Toujours en quête de renoncements plus complets,

(1) Lettre inédite, du 30 septembre 1894.

la petite sœur a senti l'attrait des missions lointaines. Elle craint d'alarmer la tendresse de son père, auquel néanmoins elle ne cache pas tout à fait son ambition. Un instant déconcerté, le chrétien ne tarde pas à se reprendre : « Tu m'as écrit, ma fillette aimée, que tu ne réaliserais tes désirs qu'avec mon consentement et ma bénédiction. Mon consentement, je n'ai pas le droit de te le refuser. Tu t'es donnée à Dieu, et c'est à Dieu de disposer de toi. Je n'ai pas le droit de me placer entre ton âme et lui pour intercepter les impulsions de sa grâce. Le moment venu, tu auras donc, si tu persistes, mon consentement, non pas un consentement qui murmurera, bien qu'il soit douloureux ; mais un consentement qui remerciera Dieu de la grâce de choix qu'il t'aura faite. Quant à ma bénédiction, si pauvre par elle-même, et qui ne vaut que comme attribut de ma paternité chrétienne, elle est inséparable de ma tendresse. Et là où tu seras, là où Dieu te voudra, ma fillette aimée, là, jusqu'au dernier souffle de mon vieux cœur, ma tendresse te suivra, ne fût-elle faite que de larmes. Et, fût-elle faite de larmes, ces larmes te diront encore et toujours que tu as été dans ma vie un vrai trésor du bon Dieu (1). »

Tout en agréant ce sacrifice sanglant, le Très-Haut n'en exigea pas la consommation. Les supérieures de la jeune religieuse avaient d'autres desseins. Quelques années plus tard, après avoir dirigé, comme supérieure, une maison des Filles de la Charité à Tours, elle était appelée à la charge de directrice des novices, et son père, toujours guidé par sa foi, l'engageait à entrer dans cette nouvelle voie « avec simplicité, avec sérénité, avec la fermeté calme et forte du devoir accepté (2). »

(1) Lettre écrite au printemps de 1894.

(2) Lettre du 27 mai 1898.

Là ne se borna point, entre le chrétien d'élite et cette vraie religieuse, l'échange d'appels à la perfection. Celle-ci n'hésite pas à déclarer, à l'heure où nous écrivons, que c'est au spectacle de la vie de son père qu'elle dut la grâce de sa vocation.

Chesnelong avait toujours été prodigue de son bien comme de son cœur. Il donnait largement, aux mendiants dans la rue, aux besogneux chez lui. Jamais sa fille ne l'avait vu repousser un indigent. Elle admirait de plus en plus sa charité pour ses adversaires politiques, auxquels il ne refusait jamais un service, qu'il excusait toujours. Elle savait quelle délicate sympathie il témoignait à ses collaborateurs dans les œuvres, quand une épreuve les atteignait. Elle avait été témoin de sa piété, chaque jour plus tendre et plus confiante. Elle le voyait communier tous les huit jours, souvent plus fréquemment. Elle avait assisté à cette lecture des Matines de Noël, qu'il faisait faire en famille, pour se préparer à la messe de minuit. Enfin elle avait fait partie de ces réunions dans la petite chapelle d'Ozenx, où, après le chant des psaumes, le patriarche faisait, en présence des enfants et des domestiques, la prière du soir.

Tous ces grands actes de foi et d'abnégation l'avaient convaincue que la suprême beauté de la vie consiste dans le travail et le sacrifice acceptés pour le salut d'autrui, et courageusement, sans regarder en arrière, elle s'était affiliée à la milice de Saint-Vincent de Paul.

Ses lettres, rares de par la règle, mais débordantes de piété filiale, pénétraient le cœur du vieillard d'une infinie douceur.

La maison d'Orthez ne réunissait plus que rarement ses hôtes d'autrefois. De plus, la mort fauchait incessamment autour du chef de famille, et dans le silence des voix amies, s'épaississait chaque jour cette ombre glacée qui précède la nuit éternelle. Successivement

Mme Izoard, belle-sœur de Chesnelong, et son mari quittèrent ce monde, laissant au cœur du vieillard une double blessure ; puis ce furent de chers compagnons de travail, Lucien Brun, Kolb-Bernard, puis un ami de date plus récente, mais dont la disparition était une perte irréparable pour l'Église comme pour le pays, Mgr d'Hulst.

Soutenu par la tendresse de sa femme et l'attachement des amis survivants, Keller, Ancel, Desbassyns de Richemont, Ernoul, l'humble chrétien supportait ces coups sans faiblir. Ses fonctions actives au Sénat apportaient une salutaire diversion à ses deuils. Parfois aussi il trouvait moyen de s'épanouir au contact de la jeunesse béarnaise, spécialement dans les solennités scolaires.

Jusqu'à la fin il présida la distribution des prix dans une des écoles libres de son département. Celle qui, dans la province natale, entendit sa dernière allocution fut l'école chrétienne des Frères d'Orthez. Il y célébra les joies et les récompenses du travail, au milieu d'une assistance qui trouvait dans le spectacle de sa vie le meilleur commentaire de son discours. Entre temps, il faisait, à la Société générale d'Éducation, le panégyrique de Mgr d'Hulst, du frère Joseph, supérieur général de l'Institut des Écoles chrétiennes, et des victimes du Bazar de la Charité.

Se sentant au terme de sa journée, il se hâtait, afin que sa moisson fût pleine. Il se résignait à ne pas voir en ce monde le plein succès de son labeur ; mais, sachant que le Maître se contente du persévérant effort, il restait sur la brèche, courageux et souriant, attendant pour partir l'ordre du Très-Haut.

Ni les progrès de la guerre contre le clergé et les congrégations, ni les hontes de l'affaire Dreyfus, ni l'inquiétude semée au sein de l'Église par les premières

audaces du modernisme ne purent affaiblir sa foi à la victoire finale.

Une atroce machination venait d'être ourdie contre un religieux instituteur. Il s'agissait d'attiser les haines populaires contre les Frères des Écoles chrétiennes, afin de justifier leur proscription. Le nom du frère Flamidien s'étalait dans tous les journaux maçonniques et jusque sur les murs des monuments publics, comme synonyme de lubricité infâme et de sauvage cruauté. Des juges vendus à la secte s'apprêtaient à le condamner, lorsqu'un avocat du barreau de Lille, ayant pu faire la lumière sur le ténébreux attentat, proclama la honte des vrais coupables, sauvant à la fois la tête de l'innocent et l'honneur de son institut. Il s'appelait Pierre Chesnelong. Son nom retentit dans la France entière. Ce fut la dernière joie du vieillard qui, le premier, l'avait formé à la défense des nobles causes.

Celui-ci achevait à Orthez ses vacances de 1898, lorsqu'un spasme violent lui parut comme un premier appel de Dieu. Il sortit de cette crise, mais affaibli, sentant bien que sa maladie de cœur était une perpétuelle menace. Il reprit néanmoins ses travaux de sénateur et sa correspondance d'affaires charitables.

Le 29 juin 1899, en la fête de saint Pierre, un de ses patrons, il adressa un mot spécial, tendre et confidentiel, à chacun de ses enfants et petits-enfants. Dans sa pensée, c'était un testament.

Un mois plus tard, le 19 juillet, fête de saint Vincent de Paul, c'est à la petite sœur de la maison de Paris qu'il voulut consacrer, dans la communion matinale, son premier souvenir et sa meilleure prière. Il était, depuis quelques jours, fort affaibli; mais, n'ayant pas à sa portée un prêtre pour lui apporter à domicile la sainte hostie, il s'élança de son lit, se fit habiller et monta en voiture, pour aller communier à la chapelle de l'hospice.

Une heure après, il revenait, brisé de fatigue, et atteint d'un érésipèle à la tête. Le premier jour, on crut à une évolution bénigne de la maladie ; mais bientôt survinrent des complications du côté du cœur ; les forces déclinèrent ; sans apparence de douleur aiguë, le vieillard entra en agonie. Le 22 juillet, il expirait doucement, au milieu de sa famille en larmes, sous la bénédiction du prêtre qui venait de lui administrer l'Extrême-Onction.



La ville d'Orthez se porta tout entière aux funérailles de celui qui si longtemps l'avait administrée, protégée et honorée. Le département des Basses-Pyrénées y délégua ses représentants les plus en vue ; les œuvres parisiennes, leurs directeurs les plus distingués. Une centaine de prêtres, en tête desquels marchaient M. Thomas, vicaire général de Paris, M. Casseignau, vicaire général de Bayonne et M. Captier, supérieur général de Saint-Sulpice, escortèrent le cercueil. Dans une improvisation émue, M. Lartigue, archiprêtre d'Orthez, rappela les titres du défunt à la reconnaissance des catholiques ; puis, sans honneurs militaires, sans discours officiels, on déposa ses restes dans le sépulcre où dormaient ceux qu'il avait tant aimés.

Pendant huit jours, la presse de tous les partis rendit hommage à l'orateur, à l'homme d'affaires, au diplomate, au président d'œuvres catholiques et sociales. D'autres témoignages plus intimes montrèrent comment, de tous côtés, on appréciait le cœur du grand homme de bien. Un de ses collaborateurs dans les œuvres écrivit, à l'annonce de son décès : « Chesnelong, si bon pour tout le monde, l'a été pour moi plus que pour d'autres. Il m'a montré tant d'affection, surtout dans les épreuves que j'ai traversées, que

la nouvelle de sa mort m'a touché comme celle d'un proche parent. » (1)

Son meilleur ami des dernières années, Keller, avait été retenu à Paris, le jour des obsèques. Il eut à cœur d'écrire à Mme Chesnelong : « Moi qui ai pénétré si avant dans son âme, et qui pensais toujours comme lui et avec lui, je ne lui ai connu qu'un défaut, que je lui ai parfois reproché, c'était d'être trop bon. Comment Dieu ne serait-il pas miséricordieux pour celui qui l'a été à un tel degré ? Ah! soyez fière de sa sainteté, et consolée par la certitude de son bonheur ! (2) »

Ce qui toucha plus encore sa famille et ses amis, ce fut la souscription ouverte peu après, afin de lui faire ériger une statue dans la basilique du Sacré-Cœur, due, en partie, à son initiative et à son courage (3).

Les catholiques parisiens avaient d'ailleurs tenu à lui manifester leur reconnaissance en faisant célébrer, à son intention, de nombreux services religieux.

L'humble chrétien avait écarté de sa tombe, autant qu'il l'avait pu, tout hommage officiel ; mais, au commencement de chaque session, le Sénat ne manque pas, on le sait, d'adresser, par la bouche de son président, quelques paroles d'adieu à ses membres disparus. Le président Fallières s'honora en exaltant franchement,

(1) Cité par M. Keller, article du *Correspondant*, 10 août 1899.

(2) Lettre inédite, du 24 juillet 1899. — Quelques jours après, le 10 août 1899, M. Keller rappelait, dans le *Correspondant*, avec autant d'émotion que d'exactitude, les grands faits de la vie de Chesnelong.

(3) Cette statue a été placé dans la crypte de la basilique, non loin du buste de Louis Veuillot. « Dans une des chapelles latérales de la basilique de Montmartre, dit M. de Lamarzelle, on voit la statue de Charles Chesnelong entouré de petits enfants des Écoles chrétiennes, que lui présentent un Frère et une Sœur, et il leur sourit à tous, de ce sourire que ceux qui l'ont connu n'oublieront jamais, et qui illuminait toute sa physionomie de tant d'intelligence, de bonté et de loyauté. » — Article du *Gaulois*, 16 août 1910.

chez « un adversaire déterminé du régime républicain, » la logique et la sincérité du politique, la « riche élégance de forme, l'abondance et la clarté d'argumentation, » jointes « à l'élévation de pensée, qui avaient fait la renommée de l'orateur, et qui contribuaient à donner à son discours un relief saisissant, bien fait pour séduire ceux qu'il n'arrivait pas à convaincre. »

L'hommage, il est vrai, ne coûtait guère à M. Fallières. Ils hésitaient d'autant moins, lui et ses amis, à couvrir de fleurs le défunt, qu'ils ne craignaient plus rien de sa puissante parole. Ils ignoraient, sans doute, qu'aucun effort généreux n'est perdu, même en ce monde, et que Chesnelong disparu continuerait à parler par la voix des siens, spécialement par la voix du fils très aimé qui devait recevoir, sept ans après sa mort, la consécration épiscopale. Ils oubliaient aussi que le grand patriote léguait à l'élite du pays qu'il avait passionnément aimé le précieux bienfait de ses enseignements et de ses exemples.

Les uns et les autres resteront une force et une lumière.

Français, après avoir tenté sans succès, mais au prix d'un admirable effort, d'assurer à sa patrie l'abri tutélaire de la monarchie ; après avoir efficacement contribué à restaurer ses finances, il annonça, comme par une vision anticipée des faits, toutes les destructions dues à l'avènement de la République radicale : amoindrissement de la magistrature, frappée par la suppression de son inamovibilité ; affaiblissement de la famille, atteinte par le divorce ; ébranlement de la propriété, entamée par l'impôt progressif ; ruine partielle de l'enseignement chrétien, désorganisé par l'expulsion des congrégations ; détresse du clergé, affamé par la suppression du budget des cultes ; enfin, au terme de cette poussée formidable, séparation de l'Église et de l'État.

Ces attentats prévus, il mit à les conjurer toute son

ardeur et tout son talent de parole, au milieu de longs et tumultueux débats, où pas un instant son courage ne faiblit, et il laissa, pour continuer son œuvre de résistance, des institutions comme la Société d'Éducation et d'Enseignement, assez pénétrées de son esprit pour en vivre de longues années.

Catholique, il imposa à son activité une triple loi ; travailler sans relâche au triomphe des libertés de l'Église, soit par lui-même, soit par ses collègues de la droite parlementaire, soit par les jeunes gens gagnés à ses vues d'apostolat ; faire l'union, sur le terrain religieux, entre tous les adeptes de sa foi, quelles que fussent leurs préférences politiques ; enfin subordonner toute action de prosélytisme chrétien à la direction du pape et des évêques.

Cette attitude, partiellement et momentanément discutée pendant sa vie, devait recevoir, plus tard, la suprême consécration des éloges de Pie X.

Serviteur infatigable, parfois héroïque, de l'Église et du pays, modèle rarement égalé de vertus privées, Chesnelong restera la type de l'apôtre laïque, si nécessaire à nos générations tourmentées, et du patriote aussi clairvoyant qu'intrépide. Un mot d'un publiciste contemporain (1) pourra résumer le jugement de l'histoire sur sa carrière et sur son œuvre : « Il y a des hommes que leur cause honore et qui honorent leur cause. Dans notre temps, je n'en vois aucun qui, plus que Chesnelong, ait réalisé cette consolante harmonie entre la beauté d'une cause et la beauté d'une vie. »

(1) M. de Lacombe, lettre inédite du 10 juin 1892.

APPENDICES

I

Lettre de Chesnelong a Mme de Mackau sur la liberté du Concile du Vatican.

Paris, le 12 mars 1870.

« Madame,

» Je suis profondément touché de la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. C'est le malheur de notre temps que les âmes les plus loyales, en s'inspirant des mêmes intentions et en poursuivant le même but, ne peuvent pas réaliser toujours et en tout l'accord complet dans les idées et l'union parfaite dans la conduite. Toutes les questions sont aujourd'hui complexes ; le trouble des faits passe dans les intelligences ; il est plus difficile de connaître son devoir que de le faire. De Mackau est assurément le jugement le plus sûr, l'esprit le plus droit, le cœur le plus noble et le mieux inspiré que je connaisse ; quand je me sens confirmé dans mon opinion par la sienne, je n'hésite jamais ; quand je me trouve en dissentiment avec lui, je me prends à douter de mes appréciations ; ma confiance dans la certitude de ses idées et de ses sentiments n'est égalée que par ma profonde amitié pour sa personne, et je ne saurais dire plus. Vous êtes, Madame, et votre lettre me l'aurait appris si je ne l'avais

déjà su, une grande et admirable chrétienne ; votre foi est aussi ardente qu'éclairée ; elle est l'inspiration de votre vie, et elle s'épanouit en vertus fortes à la fois et aimables, qui éveillent, dans tous les cœurs qui s'approchent du vôtre, un sentiment irrésistible de respect et de sympathie. Je suis un très médiocre chrétien, mais néanmoins un homme de foi sincère et de convictions désintéressées. Je ne cherche que la vérité et ne veux que le bien ; et, si loin que je sois de vous par les imperfections de ma nature, je m'en rapproche pourtant par la sincérité de l'âme et l'ardeur du dévouement dans des intentions communes ; et nous voilà presque en désaccord, en matière grave, sur un point fondamental ; pas autant qu'il le semble cependant, et je serais heureux qu'après nous être mieux expliqués, nous arrivassions à nous entendre.

» Précisons bien le point du débat. Les invectives passionnées de M. Veuillot, les défaillances du P. Gratry, les récriminations amères de M. de Montalembert, les ardeurs théologiques de certains évêques de toutes les écoles ne sont, après tout, que de regrettables incidents d'une lutte lamentable. Je ne prends parti ni pour les uns, ni contre les autres ; je ne me préoccupe que de la dignité de l'Église et de la liberté de nos consciences. Je ne me pose ni comme gallican, ni comme ultramontain, je place la question sur le terrain accepté par la foi de tous les catholiques, sans distinction d'école.

» Nous ne sommes pas en présence du pape voulant élever, en vertu d'une infaillibilité encore contestée, une vérité généralement crue à la hauteur d'un dogme défini. Nous sommes en présence d'un concile, régulièrement convoqué par le pape, présidé par lui, délibérant de concert avec lui sur les choses de la foi, et en présence de cette doctrine, sans laquelle toute base du catholicisme s'écroule, que les décisions émanées de ce concile et confirmées par le pape, sur toute matière concernant la foi ou les mœurs, s'imposeront avec une autorité infaillible à la conscience de tous les fidèles. Lorsque le concile aura parlé, pour nous catholiques, la discussion sera close. Soumission ou séparation, nous n'aurons pas d'autre alternative. Voilà notre croyance ; et, sur ce point, nous sommes pleinement d'accord.

» Quel est le caractère de l'infaillibilité assurée par les promesses divines à la foi du concile ? Dérive-t-elle d'une inspiration directe tombant de l'Esprit-Saint sur l'intelligence

des Pères du concile et y produisant un effet d'irradiation intuitive qui dispense nos évêques et le pape lui-même de tout effort propre, de toute recherche personnelle, de tout échange d'idées, de tous les moyens ordinaires et humains d'investigation ? Il me semble que vous m'attribuez cette pensée ; c'est que ma parole sans doute aura été obscure et confuse. Je crois avec l'Église et comme elle : 1º que l'infaillibilité résulte d'une *assistance* divine, non d'une *inspiration* directe, et qu'elle n'affranchit pas les guides de notre foi des préparations convenables pour aider à la constatation et à la manifestation de la vérité ; 2º que cette assistance n'est promise que sur les décisions touchant à la foi ou aux mœurs ; 3º que l'œuvre de l'Église n'est pas de créer des vérités nouvelles, mais de garder, avec une sûreté *infaillible*, le dépôt des vérités révélées, de constater à cet égard le vrai sens des Écritures et les enseignements de la Tradition, de condamner les fausses interprétations, de définir les croyances obscures, douteuses ou contestées, et de faire passer, par ces décisions, des opinions jusque-là plus ou moins libres à l'état de doctrines réprouvées, ou de dogmes dont la croyance est obligatoire. La vérité en soi ne subit pas de changement ; elle est aujourd'hui ce qu'elle était hier. Il n'y a de modification que par rapport au croyant ; celui-ci pouvait discuter la veille ; il est tenu de s'incliner le lendemain. Le caractère et l'effet de l'infaillibilité, c'est cela ; rien de plus et rien de moins. En l'attribuant au pape, elle n'aura pas d'autre portée. Le pape ne sera pas un être miraculeusement inspiré ; mais il devra être considéré comme divinement assisté, lorsqu'après s'être entouré des moyens d'information convenables, et s'adressant, comme docteur suprême, à l'Église universelle, il constatera, sur des points contestés de dogme ou de morale, la vérité révélée telle qu'elle résulte des Livres saints et de la Tradition. Cette infaillibilité, ainsi comprise, ainsi limitée, devant laquelle, en fait, quoi qu'on dise, prélats et fidèles se sont toujours inclinés, cessera-t-elle d'être une croyance libre, bien que généralement et pieusement acceptée, pour devenir un dogme obligatoire ? C'est toute la question, et vous conviendrez qu'elle est étrangement grossie, singulièrement dénaturée, et qu'on en fait sortir des conséquences qu'elle ne renferme pas. Quoi qu'il en soit, sur l'étendue et la portée de l'infaillibilité de l'Église, pas de divergence entre nous ; s'il y avait malentendu, ce que je crains, le-

explications qui précèdent attestent la conformité de nos pensées.

» Que conclure de tout cela ? C'est que le concile doit, avant de rendre ses décisions, invoquer les lumières divines, se livrer à une étude approfondie, s'éclairer par une discussion loyale, mais que l'*assistance* divine ne manquera plus à son œuvre, et attachera à ses résolutions le cachet surnaturel de l'infaillibilité. Le concile, ce n'est pas le cénacle des apôtres recevant, par un miracle instantané, le don des langues et l'intuition spontanée de toute vérité, la plénitude immédiate de toute grâce ; mais ce n'est pas non plus une assemblée ordinaire, présentant simplement par une vaste réunion de lumières et de vertus des probabilités même exceptionnelles de vérité pour ses décisions ; la science humaine, la bonne foi humaine, les recherches et les investigations humaines y font leur œuvre grande et féconde ; la passion humaine elle-même peut s'y mêler dans une certaine mesure ; mais l'Esprit-Saint plane au-dessus de tout cela ; son assistance assure le dégagement certain de la vérité et imprime aux résolutions suprêmes le sceau divin d'une infaillibilité que les facultés humaines, même les plus éminentes et les mieux dirigées, ne sauraient jamais revendiquer pour le résultat de leurs travaux. C'est par là que le concile, malgré l'élément humain qui y a sa place, ne saurait être assimilé à un Corps législatif, qu'il doit dès lors être traité avec plus de déférence, que les évêques réunis en concile ont une grâce d'assistance spéciale, qui les y a accueillis et qu'ils n'y ont pas apportée. C'est à ce point de vue que, dans ma pensée, les manifestations épiscopales qui ont précédé le concile, en tant qu'elles étaient un appel au public pour créer à la porte de l'assemblée une force d'opinion extérieure en vue de peser sur les décisions ultérieures du concile lui-même, m'ont paru manquer de convenance, pour employer le terme le plus adouci ; que les polémiques engagées sur les questions débattues dans le concile m'ont semblé et me semblent encore parfaitement déplorables ; que les publications qui déshonorent d'avance, par des argumentations injurieuses, des opinions qui demain peut-être seront des dogmes consacrés par d'infaillibles décisions me paraissent odieuses et malfaisantes. Il y a dans tout cela une diminution de foi et de respect, une atteinte à la sécurité des âmes croyantes qui, je l'avoue, ne me laissent ni indifférent, ni

peut-être impartial. Qu'on traite ainsi un Corps législatif, à la bonne heure : c'est son lot ; le dénigrement ne s'attaque qu'à l'homme. Mais que des catholiques usent de semblables procédés à l'égard d'une assemblée où Dieu a sa part d'assistance et de coopération, vous serez certainement d'accord avec moi pour réprouver cette absence de respect.

» Mais si cette action du dehors sur le dedans me semble fâcheuse et déplacée, je veux, assurément comme vous, pour les Pères du concile la plus entière liberté de discussion, d'appréciation et de vote. Elle a existé jusqu'ici ; rien ne me prouve qu'elle soit compromise pour l'avenir. Qu'il y ait là, comme dans toutes les réunions d'hommes, malgré le caractère sacré et la mission sainte de l'assemblée, des ardeurs réciproques, des courants contradictoires d'idées et de passions, des entraînements et des exagérations en divers sens, je n'en serais point surpris. C'est la lutte ; et la lutte même est un indice et un résultat de la liberté. Qu'il y ait une majorité impatiente des résistances, et une minorité irritée de son infériorité numérique, s'accusant réciproquement d'intolérance et de pression, c'est le spectacle inévitable de toutes les assemblées où des aspirations contraires se rencontrent et se trouvent. Déplorons ces choses ; faisons la part des faiblesses humaines ; mais, souffrez que je l'ajoute, n'allons pas jusqu'à dire cette parole d'une gravité immense : « Le concile » n'est pas libre ; il délibère sous une pression qui lui ravit » l'indépendance de ses décisions et la liberté d'une discus» sion nécessaire. » La conséquence serait formidable, et il ne faudrait pas que le froissement d'une défaite prévue allât jusqu'à infirmer l'autorité du concile et de ses résolutions. L'exagération de la plainte préparerait un terrain de protestation aux mécontents, et Dieu sait où de telles attaques nous conduiraient. Que le sentiment connu du pape exerce une influence sérieuse, puissante, mais très légitime après tout sur les irrésolutions des neutres et des hésitants, on ne peut justement ni s'en étonner, ni s'en plaindre. Mais Pie IX est un grand saint ; et ce n'est pas lui, à coup sûr, qui voudrait, si je puis le dire, frauder le Saint-Esprit par une contrainte morale sur les évêques, et investir le Saint-Siège d'une prérogative entachée de violence et d'intrigue à son origine. Ce qu'il y a à Rome, c'est une lutte animée entre évêques, et l'action naturelle d'un pouvoir aimé et vénéré ; c'est le mouvement de la liberté tempérée et contenue par le

respect. Ayons confiance, et gardons-nous d'affaiblir l'autorité du concile par des doutes sur sa liberté.

» Mais où je cesse, pardonnez-le-moi, de partager vos idées, c'est lorsque, vous autorisant de cette prétendue pression exercée sur les évêques, vous acceptez et désirez peut-être l'intervention du gouvernement français pour faire contrepoids aux influences romaines. A la vérité, vous ne parlez que de représentations *respectueuses*, non sur la question du dogme en soi, mais sur son inopportunité et sur les conséquences fâcheuses de sa définition.

» A l'ouverture du concile, l'envoi d'un ambassadeur spécial n'aurait eu aucun caractère de protestation contre l'œuvre de l'auguste assemblée, et aurait pu être justifiée par d'anciennes traditions. Je ne m'en serais pas autrement alarmé, bien qu'à mon avis l'abstention qui fut gardée m'ait paru bien préférable, et beaucoup plus conforme aux conditions actuelles des rapports de l'Église et de l'État. Lorsque les rois étaient les évêques du dehors, lorsque les dogmes catholiques étaient des lois de l'État, lorsque l'État et l'Église étaient en quelque sorte solidarisés, la présence des souverains ou de leurs ambassadeurs dans les conciles se déduisait naturellement de cet état de choses. Aujourd'hui, il n'en est plus ainsi ; l'État n'est pas dans l'Église ; l'Église n'est pas dans l'État ; ce sont deux puissances parallèles et indépendantes, dont le domaine mixte est réglé par des conventions concordataires. Les questions purement spirituelles ne regardent pas l'État ; les questions mixtes, en ce qui concerne la France, ont leur droit spécial, consacré par un traité. L'État n'a pas d'intérêt à protéger ; mais n'avoir pas envoyé d'ambassadeur au début, et en envoyer un au moment où la question de l'infaillibilité du pape vient d'être posée, n'est-ce pas essayer de peser sur la décision du concile relativement à cette question dogmatique ? Il y a, dans l'intention évidente de la mesure, comme une protestation anticipée contre une résolution prévue et un essai de pression pour la conjurer. — En fait, ou l'ambassadeur se bornera à faire dans le concile un discours latin contre l'opportunité de la définition, et se retirera ensuite, comblé des déférences extérieures de l'assemblée et sans avoir exercé d'action sérieuse sur les intentions : le gouvernement français aura commis une maladresse impuissante, sans autre résultat que d'avoir suscité une difficulté pour les rapports avec Rome et d'avoir

excité l'opinion publique en France hors de propos et mal à propos ; ou il portera à Rome des paroles de menaces plus ou moins lointaines et déguisées, et alors la pression aura un caractère odieux et compromettant pour la liberté du concile.

» Eh bien ! il y a là, à mon sens, une question qui touche à la dignité de nos âmes et à la liberté des consciences catholiques, je dirai même à leur fierté ; nous nous inclinons avec la soumission de la foi et du respect devant des décisions conciliaires, parce que nous sommes en présence d'une autorité divinement instituée pour être la règle de notre foi et de nos mœurs. C'est l'homme se courbant devant Dieu ; mais la liberté du concile est le gage de notre liberté et de notre dignité. Si derrière le concile il y a, à côté de l'assistance divine et pour la neutraliser ou la combattre, une injonction diplomatique, c'est le pouvoir civil franchissant le seuil de l'âme et de la conscience, et pénétrant dans un domaine réservé où la liberté humaine, sous peine d'être atteinte dans son droit le plus sacré, ne doit relever que de Dieu et d'elle-même. Sur le principe, vos sentiments, j'en suis sûr, s'accordent avec les miens, et quant à l'application au cas actuel, je serais étonné que la réflexion ne vous amenât pas à croire que M. Daru, s'il intervient par une ambassade spéciale, perd une magnifique occasion de s'abstenir.

» Nous n'avons plus la situation d'Église privilégiée et intimement unie à l'État ; je ne m'en plains pas. Mais ne sacrifions rien de la liberté de cette Église, qui est la liberté même de notre âme. Elle est hors le privilège, soit ; ne la mettons pas hors le droit commun ; dans un temps où l'athée nie Dieu, où le matérialiste nie l'âme, où le libre-penseur nie la révélation, où le protestant libéral nie la divinité de Jésus-Christ, qu'il nous soit permis d'affirmer au besoin l'infaillibilité du chef de notre Église ; et que l'État, qui laisse passer toutes les négations sans s'en émouvoir, ne dresse pas ses batteries pour arrêter au passage une affirmation qui confirme la foi de plusieurs et qui ne compromet la sécurité de personne.

» Mais le retrait des troupes de Rome ! Ce serait simplement une trahison de l'honneur national, et on aurait à compter avec la France qui, quoi qu'on en dise, est catholique par le fond de ses entrailles.

» Mais la séparation de l'Église et de l'État ! Si c'était la suppression du budget ecclésiastique, ce serait 1789 déshonoré

rétroactivement, et une persécution spoliatrice. Si elle s'accomplissait dans des conditions de justice, l'État y perdrait plus que l'Église ; et la menace n'est pas à redouter. En tout cas, plutôt l'épreuve que l'asservissement ; plutôt être l'Église polonaise meurtrie, agonisante et fière que l'Église russe gorgée de biens et payant la prospérité de sa servitude ! C'est assurément votre impression, et, Dieu merci, c'est la mienne.

» En résumé, je crois, pour mon compte, à l'infaillibilité du pape. Il y a peu de mois, je n'avais pas d'opinion arrêtée sur l'opportunité de la définition ; aujourd'hui cette définition me semble nécessaire. Sans les polémiques déplorablement engagées, l'infaillibilité du pape serait restée, n'eût-elle pas été définie, une croyance pieuse ; aujourd'hui l'alternative est forcée ; ou elle deviendra un dogme défini, ou elle sera une opinion meurtrie, vaincue, presque déshonorée. L'autorité du pape serait moralement diminuée ; la dignité et la vitalité des croyances catholiques seraient atteintes. La négation a été si violente et si absolue, que la question ne peut plus rester ouverte ; il faut qu'elle soit fermée par une décision suprême du concile, et elle ne peut l'être, à mon sens, que par une grande et solennelle affirmation, qui consacrera l'accord du droit et d'un fait de dix-huit siècles. Voilà ma pensée comme catholique.

» Liberté entière du concile comme gage de la liberté de nos consciences et de la dignité de nos âmes ; pas d'ambassade ; surtout pas de pression des pouvoirs civils ; pas d'ordre du jour approuvant l'intervention du gouvernement ou protestant par anticipation, sous forme voilée, contre telle ou telle décision du concile. Voilà ma pensée comme député.

» Après cela, si mon curé, qui n'est pas infaillible, blâme en chaire, comme curé, les bals que j'aurai autorisés comme maire, je trouverai qu'il a raison, et je me garderai bien de m'immiscer, ni directement, ni par ambassade, dans ses appréciations sur le danger de certains plaisirs pour certaines âmes et sur l'opportunité de ses plaintes. L'Église n'est pas dans l'État. — S'il m'intime l'injonction d'interdire ces bals par mesure administrative et s'il se brouille avec moi parce que je résiste, j'accepterai sa mauvaise humeur sans me plier à ses exigences. L'État n'est pas dans l'Église. — Distinction du spirituel et du temporel, indépendance de chacun dans son

domaine propre, domaine mixte réglé par le Concordat, voilà mon terrain.

» Et puis, si mon excellent ami de Mackau, qui n'a pas grande objection contre le fond du dogme, croit à l'inopportunité de la définition et le dit, il a le droit de le penser, et, le pensant, il a le devoir de le dire ; ne pensant pas comme lui, je dis autrement, et je ne le tiens pas moins pour le plus ferme et le plus sincère des catholiques, et je ne lui suis pas moins dévoué de toute mon âme. Si, pour prévenir la définition à raison de conséquences graves qu'il prévoit pour la religion elle-même, il désire une intervention diplomatique du gouvernement français auprès de la cour de Rome, je suis sûr qu'il voudrait la borner à un conseil respectueux. Je crois qu'il se trompe, et que, même dans ces limites, l'intervention n'empêchera rien, et suscitera des difficultés à Rome comme en France. Mais je connais la parfaite loyauté de ses intentions, et je demeure assuré que, si l'intervention apportait un caractère comminatoire, nous nous retrouverions ensemble pour la réprouver d'un vote commun.

» Par-dessus tout, nous voulons tous trois, vous, madame, lui et moi, la liberté du concile dans le présent ; nous trois, nous nous réunirions dans une adhésion anticipée à toutes les décisions, quelles qu'elles soient et quel que puisse être notre sentiment actuel, et vraiment, nous avons bien raison ; car il est impossible que, dans ce monde, la pensée de Dieu ne soit pas quelque part, certaine, régulatrice, souveraine et infaillible ; et, si elle n'était pas dans l'Église, où la trouverions-nous ? Nous sommes donc d'accord sur le fond de nos pensées ; et ces divergences ne portent, ce me semble, que sur des points relativement accessoires. — Je vous demanderai seulement de vous rapprocher de mes impressions sur le fait de la liberté du concile, en ce qui concerne la pression imputée aux influences romaines. C'est un terrain qui me semble très dangereux, non pour vous assurément, madame, dont la foi et la bonne foi sont si admirables, mais pour beaucoup d'âmes moins fermes ou moins croyantes. De la contestation sur la liberté du concile à la protestation contre son autorité, il n'y a qu'un pas ; ne livrons pas la première position, pour n'autoriser personne à s'emparer de la seconde.

» Je suis effrayé, madame, en voyant les feuillets de ma lettre s'accumuler sur ma table de travail. J'ai bien des excuses à vous faire pour une réponse si longue et si confuse.

J'irai vous les apporter demain soir, dimanche, si vous voulez bien me le permettre, avec l'espérance que vous me pardonnerez aussi la franchise de mes objections ; je vous remercie encore une fois des bonnes paroles d'affection que vous avez daigné m'adresser, et je vous prie, madame, d'agréer, avec l'hommage de mon respect, l'assurance de mon inaltérable attachement pour votre cher mari et pour vous. Vous me permettrez bien de vous confondre dans un même sentiment, et de vous unir dans mon amitié en retour d'une commune bienveillance. »

Ch. CHESNELONG.

II

Extrait d'une conversation du général Ducrot avec le duc d'Aumale

Le duc d'Aumale. — Pourquoi le comte de Chambord a-t-il écrit cette fatale lettre de 1873 au moment où l'Assemblée était d'accord pour faire la monarchie ? Quel était son but ?

Le général Ducrot. — Eh ! mon Dieu ! le Roi a obéi à un mouvement de colère provoqué par un sentiment de légitime indignation. Il est très certain que quelques monarchistes de l'Assemblée redoutaient la restauration de la branche aînée des Bourbons, qu'ils ourdissaient toutes sortes d'intrigues pour faire avorter les efforts énergiques qui étaient dirigés dans ce sens... (Suit une phrase affirmant que ces monarchistes avaient le dessein d'obliger le Roi à rompre le silence pour répudier leurs théories.)

Inquiet de ce que j'entendais, de ce qui se passait sous mes yeux, redoutant une imprudence funeste, je me décidai à envoyer à Frohsdorf un officier très sûr qui, ayant vécu longtemps dans l'intimité de la maison royale, était certain de parvenir jusqu'au Roi et de s'en faire écouter ; c'était Siméon. Je le fis partir en toute hâte, après lui avoir donné mes instructions, qui consistaient simplement en ceci : Dire au Roi que toutes sortes d'intrigues s'agitent pour faire naître des difficultés, des entraves à la restauration du trône ; que surtout on désire provoquer quelque déclaration imprudente, sous forme de lettre ou de manifeste, et que le meilleur, l'unique moyen de déjouer les intrigues est de garder un silence absolu, et de ne répondre à aucune question,

à aucune provocation. Siméon se croisa en route avec M. de Monti fils, porteur de la fatale lettre qui devait faire échouer tous nos efforts. Il trouva le Roi et tout son entourage tristes, préoccupés. Le Roi accueillit Siméon avec une grande bienveillance, l'écouta avec beaucoup d'attention et lui répondit avec tristesse : « C'est trop tard. » Telle était l'attitude du Roi, son langage. Dès le lendemain de son arrivée, Siméon m'écrivait : « Je suis convaincu que le Roi est très inquiet de la décision qu'il a prise ; que peut-être, si c'était à refaire, il n'écrirait pas cette lettre fatale. »

Depuis son retour, Siméon m'a confirmé cent fois ses appréciations, et il m'a conté comment il croyait que le Roi avait été amené à écrire cette lettre dans un moment de colère. Un vieil ami du roi, M. de ... s'était présenté un jour dans son cabinet, l'air consterné, et, répondant à une question du Roi, lui avait dit : « Oh ! Monseigneur ! vos fidèles Vendéens, vos fidèles Bretons obéissent, mais les larmes dans les yeux, le désespoir dans le cœur !...

— Quoi ? Que voulez-vous dire, s'écria le Roi. De quel ordre voulez-vous parler ?

— Mais de l'ordre relatif au drapeau tricolore, qui devient le drapeau royal.

— Que signifie cette histoire ? Que voulez-vous dire ? Jamais je n'ai donné un ordre pareil. Qui a pu vous conter cela ?

— Mais tout le monde à Versailles, les membres de l'Assemblée les mieux informés, les meilleurs amis du Roi.

— Jamais, jamais je n'ai autorisé personne à affirmer pareille chose, s'exclama le Roi avec emportement.

— Mais alors, Monseigneur, il faudrait le proclamer hautement, avec éclat, pour couper court à ces mensonges, qui compromettent le Roi. »

Et alors, le Roi, se plaçant à son bureau, écrivit d'un trait cette lettre qui a détruit tant d'espérances (1).

(1) Conversation publiée par M. le Vicomte de Chalvet-Nastrac, dans *Les projets de restauration monarchique et le général Ducrot*, p. 346 et suiv. — Paris, Alphonse Picard, 1909.

III

Lettre a M. Desbassyns de Richemont
après la dissolution de l'*Union de la France Chrétienne.*

Orthez, le 31 août 1892.

« Mon bien cher ami,

« Votre excellente lettre m'a fait grand bonheur. Outre qu'elle m'est un nouveau et précieux témoignage de votre fidèle affection, j'y ai retrouvé, à l'endroit de vos réflexions sur la situation actuelle, la droiture élevée de votre esprit et la distinction exquise de votre âme, aussi bien que la sûreté à la fois si sagace, si judicieuse et si pénétrante de vos appréciations, vieilles et bonnes connaissances qu'il m'est toujours doux et profitable de cultiver.

» Je pense, mon cher ami, tout ce que vous pensez ; je sens tout ce que vous sentez ; je l'ai senti très douloureusement au moment le plus vif de l'épreuve ; j'en ai encore le cœur tout meurtri. Mais l'âme, grâce à Dieu, n'en est pas troublée. Cette épreuve d'un nouveau genre, comme vous dites, laisse, cela va sans dire, ma foi intacte ; et, bien que l'évolution nouvelle me semble pleine de périls, et bien qu'elle ait été trop hautement et trop publiquement conseillée pour qu'on n'y persiste pas, bien que la démonstration par le fait ne lui ait pas été favorable, bien que le désastre électoral d'hier me semble être le prélude certain de la déroute de demain, je garde encore l'espérance à longue

échéance. Ce qui est lointain n'est plus, sans doute, de mon âge ; mais qu'est-ce qu'une vie d'homme ? Je regarde par delà ; je crois à l'indestructible vitalité de l'Église en France ; j'espère invinciblement que la solidarité providentielle de l'Église et de la France chrétienne survivra à tous les orages, et qu'un jour ou l'autre le salut nous viendra de là, et ne nous viendra que de là. L'évolution nouvelle nous rapproche-t-elle du salut, ou nous en éloigne-t-elle ? C'est une autre question, sur laquelle je suis plus qu'anxieux.

» Sans doute, à envisager les choses d'une manière théorique et abstraite, il se peut que la République devienne la forme de gouvernement à la fois nécessaire et fatale des sociétés définitivement démocratiques, telles que la nôtre ; il se peut par suite qu'un jour, en France, la porte étant irrévocablement fermée à tout retour de la monarchie, la tactique s'impose d'entrer dans la caverne, pour que les mécréants ne s'y trouvent pas seuls, pour les en chasser, si c'est possible, pour tâcher, en tout cas, d'y faire de la lumière et d'y mettre de l'ordre.

» Si nous en venons là — je ne crois pas que nous y soyons encore — ; si, par suite de l'effondrement absolu de toute espérance monarchique en France, il ne restait plus que l'accord forcé de tous les honnêtes gens, bornant leurs vœux et leur ambition à rendre la République acceptable, je serais très inquiet du résultat. Je ne crois pas, pour la France, à la chimère d'une République réparatrice et chrétienne. La République y sera bien, bien longtemps, toujours peut-être, révolutionnaire et impie ; réussît-elle un moment à se modérer, elle retomberait bien vite dans les errements qui jusqu'ici lui ont été propres. Si elle doit être le gouvernement définitif de ce pays, elle restera ce qu'elle est, peut-être pire, avec son double caractère de compression tyrannique et d'anarchie dissolvante. Et, au bout de tout cela, si Dieu ne s'en mêle, ce pourra être la décadence de la société française par la perversion de l'âme de la France. D'où je conclus qu'il faut y regarder de bien près, avant de couper les ponts, avant de disperser nos dernières réserves monarchiques, car, sous la question de forme, il y a une question de fond, et si elle est résolue contre la monarchie, c'est-à-dire contre la stabilité, la tradition, l'ordre efficacement garanti dans une liberté à la fois respectée et contenue, je crains tout pour notre pays, tant pour sa foi que pour sa dignité, pour la

paix sociale comme pour la vie nationale. Eh bien ! c'est là un avenir trop hasardeux et trop ténébreux, fût-il fatalement inévitable, pour que la sagesse ne conseille pas de tout faire pour le retarder, et qu'il n'y ait pas, à mon humble sens, une grave imprudence à le précipiter.

» Mais l'avenir est le champ des conjectures ; il est à Dieu, et il trompe souvent les prévisions humaines. Restons dans le présent, dans ce qu'il permet et aussi dans ce qu'il commande. La condition nécessaire de toute résistance un peu efficace à l'oppression sectaire qui nous domine, c'était, semble-t-il, de faire l'union des catholiques sur le terrain de la défense des principes et des libertés qui sont la vie de toute société chrétienne, en laissant à chacun la liberté de ses aspirations *politiques* proprement dites, mais en demandant à tous de s'élever au-dessus des dissentiments qui pourraient les séparer légitimement sur les questions libres, pour défendre ensemble et d'un commun accord les principes et les libertés nécessaires, qu'ils doivent mettre au-dessus de tout. C'était le terrain de l'ancienne *Union conservatrice*. Elle se faisait à deux — royalistes et impérialistes, — l'élément républicain catholique n'étant pas encore né, ou se réduisant à quelques unités. Il s'agissait de la faire à trois, pour y garder les conservateurs genre Piou ou David, ou même genre Lamy ou Georges Picot, c'est-à-dire les royalistes découragés et les républicains désabusés, d'étendre ainsi l'ancienne Union sans la briser, et de marquer son caractère de neutralité politique en lui donnant une signification plus exclusivement défensive, au point de vue religieux, et plus désintéressée de toute agression directe au point de vue constitutionnel ou politique. Après l'aventure boulangiste, cela s'imposait. Et voilà pourquoi nous appelions cette Union transformée, l'*Union de la France chrétienne*. Elle n'écartait aucun concours loyal ; elle appelait et accueillait des concours nouveaux ; elle se gardait de repousser les dévouements éprouvés ; nous étions autorisés à croire que c'était le devoir, car, formée sous les auspices et avec le patronage direct de l'archevêque de Paris, elle était encouragée, bénie, approuvée à Rome, au moment de sa fondation, après et malgré le toast africain, par un bref très explicitement laudatif, qui n'était accompagné d'aucune réserve. C'était aussi une nécessité ; car, en dehors de ce terrain, aucune Union digne de ce nom n'était possible. Pour grouper en

faisceau les forces catholiques, il fallait bien, en effet, les prendre où elles sont. Or, en fait, les conservateurs catholiques qui veulent, avant tout, que la société française reste une société chrétienne, et, à beaucoup d'égards, le redevienne, sont en grande majorité réfractaires à la République ; parmi eux, les catholiques royalistes ont toujours été les premiers au combat et au sacrifice. Faire entrer dans le programme de l'Union l'acceptation franche, loyale, et sans arrière-pensée de la République, qui équivaut à la répudiation de toute conviction et même de toute aspiration monarchique, ce n'était pas fortifier et étendre l'Union, c'était la désorganiser par l'exclusion, *ipso facto*, du principal corps de l'armée catholique et de son élite la plus dévouée. Voilà le fait, le fait d'avance évident, déjà constaté par les premiers résultats de l'évolution commencée.

» On peut voir, en effet, les forces qui se perdent ou qui plutôt se sentent brisées, mais où est la force nouvelle qui se constitue ? Ceux qui entrent dans la place y sont traités en ennemis ou en prisonniers, ligotés et impuissants, sacrifiés sans résultat appréciable. Est-ce qu'ils renouvellent la garnison ? Est-ce qu'ils lui donnent plus de force, de cohésion, par la suppression de la résistance du dehors ? Les néo-républicains sont laissés en dehors de la caserne, et l'ancienne garnison bien avertie ne leur cède et ne leur cédera pas, à coup sûr, un seul pouce de terrain.

» On nous renvoie à l'avenir. Il est, hélas ! bien obscur et bien sombre. En attendant, le désarroi dans les esprits, le découragement dans les volontés, la tristesse dans les cœurs, l'impuissance dans les efforts, une situation où la dignité souffre, où le présent est désarmé, où l'espérance elle-même serait à bout de vie si elle ne trouvait pas dans la foi un refuge suprême et une forteresse qui reste imprenable, voilà où nous en sommes. Encore, si l'on pouvait se dire que, à défaut de réparations pour les ruines déjà faites, on conjurera à ce prix celles dont on est menacé ! Rome voudrait au moins soustraire à la destruction générale le Concordat et l'ambassade au Vatican, et Rome a raison. Je ne suis pas de ceux qui verraient sans effroi se rompre ces deux derniers liens, qui rattachent encore officiellement l'État français à l'Église. Mais chaque année la question de leur suppression se pose, et jusqu'ici, il s'est trouvé une majorité de 300 voix contre 200 pour s'y opposer. Mais, dans cette majorité, il y

a 150 voix de droite. Viennent les élections prochaines, à moins d'événements imprévus, au train dont vont les choses, nous aurons, dans la Chambre de 1894, 100 catholiques de moins et 100 radicaux de plus. Il y aura, pour la suppression du Concordat et de l'ambassade 300 voix contre 200 ; voilà vers quoi nous marchons. Dieu veuille que je me trompe ! mais le jour où la résistance catholique aura été brisée, les sectaires qui nous oppriment, ne trouvant pas de point d'arrêt en eux-mêmes, sont capables de tout, et, je le crains, oseront tout.

» On nous dit que, de même que l'Église se détacha du monde romain, sur la charpente duquel elle avait appuyé ses propres constructions, pour aller au-devant des barbares, et, en les élevant jusqu'à elle, créer avec eux des nations chrétiennes à la civilisation plus hautement morale et à l'état social plus bienfaisant, de même elle doit se détacher aujourd'hui des organisations politiques vermoulues, débris impuissants d'un passé qui ne peut plus revivre, et, en acceptant les conditions nouvelles des sociétés démocratiques, y compris la forme de gouvernement qu'on prétend nécessaire, préparer avec elles et par elles les destinées de l'avenir. Je pourrais faire remarquer d'abord qu'autre chose est d'ouvrir des horizons nouveaux à des âmes grossières, brutales, mais neuves, où la lumière jusque-là n'était pas entrée, mais qui n'avaient pas repoussé la lumière connue, et autre chose de ramener à la lumière des âmes qui n'en veulent pas, et qui la répudient puisqu'elle ne veut pas et ne peut pas se faire le complice de leur œuvre de démolition radicale ; mais j'écarte cela. Toujours est-il que, quand le monde romain craquait de toutes parts, on ne vit pas l'Église faire immédiatement volte-face pour se tourner du côté des barbares. Non, elle soutint jusqu'à la fin le vieux monde qui croulait, laissant d'ailleurs ses fidèles parfaitement libres — pourvu qu'ils restassent fidèles et ne se fissent pas ariens ou idolâtres — d'adhérer aux Wisigoths et de les servir, mais ne le leur imposant pas ; au contraire !....

» Il est temps d'arrêter ma plume ; elle court avec vous toute seule, mon cher ami. Un dernier mot encore pourtant ! *Quid faciendum ?* Rome n'a pas ordonné, mais Rome a très instamment conseillé. L'ordre aurait engagé la conscience ; il ne pouvait pas venir, il n'est pas venu. Le conseil commande

le respect et même la soumission, dans la mesure que la sincérité autorise et que l'honneur permet.

» Le terrain de neutralité politique sur lequel nous nous étions placés pour grouper *toutes les forces* autour de la défense religieuse sans mettre en souffrance *aucune dignité* a cessé d'être approuvé ; nous nous sommes soumis en nous retirant, nous ne le reprendrons pas.

» Le terrain d'adhésion sans arrière-pensée à la République, exige des hommes nouveaux. Une triple barrière nous empêche d'y mettre notre action propre. Nous ne serions pas sincères en nous y plaçant ; nous ne le croyons bon, ni pour notre pays, ni pour la défense efficace de la liberté de l'Église dans notre pays ; nous pouvons nous tromper, et Dieu veuille que nous nous trompions ! mais l'évidence des faits nous semble être là, et nous ne pouvons pas en conscience aller contre. Enfin, l'évolution fût-elle bonne, nous ne serions pas en situation de nous mettre à sa tête ou à sa suite, après ce que nous avons dit et fait depuis vingt-cinq ans ; nous ne serions pas une force à son service, nous ne serions qu'une faiblesse décriée et méprisée.

» La conclusion, c'est que nous devons nous recueillir, nous taire, respecter et attendre. Pour mon compte, c'est à quoi je suis résolu, non sans douleur, parce qu'il m'en coûte plus que je ne saurais le dire de ne pas complaire en toutes choses à une autorité pour laquelle je donnerais ma vie et de laquelle toute bénédiction descend, mais sans trouble, parce que j'ai la conscience, pensant comme je pense et sentant comme je sens, de faire mon devoir, tout mon devoir.

» Bien entendu que, sur le terrain de la législation, nous continuerons, au Sénat et dans nos œuvres, le rôle d'opposition légale et loyale auquel Rome ne cesse pas de nous convier, et, dans nos œuvres, spécialement dans celles d'enseignement, le travail de réparation chrétienne qui est de plus en plus nécessaire et de plus en plus recommandé.

» Adieu, mon cher ami. La preuve que je compte sur votre bonne affection, c'est que je ne crains pas d'être indiscret en vous envoyant ce gros volume. Gardez-le, je vous prie, pour vous, car on ne s'ouvre ainsi sur des questions éminemment délicates qu'à des amis sûrs, à des catholiques de forte trempe. Mais vis-à-vis de vous, je n'aurais pas su m'arrêter à moitié chemin de ma pensée ; vous savez bien que je suis, vis-à-vis du pape, un fils docile et attristé, et qu'il n'y a pas

en moi un atome de désobéissance. Des réserves silencieuses de la conscience et de l'honneur sur les questions où la foi n'est pas engagée sont encore des affirmations de respect, et ces réserves, quand on les exprime à un ami, n'atténuent pas, en s'épanchant, le respect qui les domine et les limite. Je disais au cardinal Richard, en lui remettant le mandat que nous tenions de lui : « Éminence, nous nous retirons dans *notre soumission*, *notre respect*, *notre impuissance*, *et notre douleur* ». Ces quatre mots vous disent mon état d'âme.

» Je ne sais pas vous quitter. Mettez mes hommages aux pieds de Mme de Richemont, et croyez-moi toujours bien à vous.

» Charles CHESNELONG. »

FIN.

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE III

ÉLECTION AU CORPS LÉGISLATIF. — INITIATION A LA VIE PARLEMENTAIRE (1856-1866)

CHAPITRE IV

ATTITUDE POLITIQUE. — ACTION RELIGIEUSE. — PRÉLUDE DES CAMPAGNES EN FAVEUR DE LA PAPAUTÉ (1866-1868)

CHAPITRE V

LA MALADIE. — RÉÉLECTION AU CORPS LÉGISLATIF. — ACTION EN FAVEUR DU RÉGIME PARLEMENTAIRE (1868-1869)

CHAPITRE VI

LES DERNIERS MOIS DE L'EMPIRE. — INTERVENTION EN FAVEUR DE LA LIBERTÉ DU CONCILE (1869-1870)

CHAPITRE VII

LA GUERRE DE 1870. — LA CHUTE DE L'EMPIRE (1870)

CHAPITRE VIII

La guerre et la Commune. — Les fils de Chesnelong sous les drapeaux. — Élection au Conseil général et a l'Assemblée Nationale (1870-1872)

CHAPITRE IX

L'Assemblée Nationale. — Attitude vis-a-vis de M. Thiers. — Débats sur la question romaine. — Début de l'action sociale dans les œuvres (1872-1873)

CHAPITRE X

LA CHUTE DE M. THIERS. — L'ACTION DANS LES COMITÉS CATHOLIQUES (1873)

CHAPITRE XI

LA CAMPAGNE MONARCHIQUE. — LES PRÉPARATIFS (1873)

CHAPITRE XII

VOYAGE A SALZBOURG (1873)

CHAPITRE XIII

Fin de la campagne monarchique (1873)

CHAPITRE XIV

Le septennat. — Travaux budgétaires. — Reprise de l'action catholique. — Voyage a Rome (1873-1874)

CHAPITRE XV

LES LOIS CONSTITUTIONNELLES. — LA LIBERTÉ DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (1874-1875)

CHAPITRE XVI

FIN DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE. — CHESNELONG ÉLU MEMBRE DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — SON INVALIDATION ET L'ÉCHEC DE SA NOUVELLE CANDIDATURE. — SON ÉLECTION AU SÉNAT (1875-1876)

CHAPITRE XVII

LE SÉNAT. — CONGRÈS CATHOLIQUE DE 1877. — LE 16 MAI. — CAMPAGNE DE PRESSE. — VICTOIRE DE GAMBETTA (1876-1877)

CHAPITRE XVIII

Chesnelong président du « Comité catholique » et de la « Société générale d'Éducation ». — Défense du budget des cultes. — Premières atteintes a la liberté de l'enseignement chrétien. — L'article 7 de Jules Ferry (1877-1880)

CHAPITRE XIX

Les décrets du 29 mars 1880. — Les lois scolaires (1880-1882)

CHAPITRE XX

Continuation des luttes religieuses. — Les divers groupes catholiques. — Laïcisation des écoles publiques. — Courageuses résistances (1882-1889)

CHAPITRE XXI

L'« Union de la France chrétienne ». — Épreuves et joies domestiques (1889-1892)

CHAPITRE XXII

Dernières années. — Derniers travaux (1892-1899)

APPENDICES

IMPRIMÉ PAR DESCLÉE, DE BROUWER ET Cie,
LILLE, 41, RUE DU METZ. — 10662

